U d'/ of Ottawa
39003013617617

ÉLÉMENTS

de

MÉDECINE MENTALE

appliqués à l'étude du Droit

2697

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/elmentsdemde00legr

(D)
Mo
don

L'Evolution Scientifique du Droit Pénal

ÉLÉMENTS
de
MÉDECINE MENTALE
appliqués à l'étude du Droit

(Cours professé à la Faculté de Droit en 1905)

PAR

Le Docteur LEGRAIN

Médecin en Chef des Asiles d'Aliénés de la Seine
Secrétaire Général du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique

PRÉFACE
de M. GARÇON
Professeur de Droit criminel et de Législation pénale comparée
à la Faculté de Droit de l'Université de Paris

AVEC TABLEAUX ET GRAPHIQUES

PARIS
ARTHUR ROUSSEAU, EDITEUR
14, RUE SOUFFLOT, 14
—
1906

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

RC
451.4
.B68
L44
1906

PRÉFACE

Parmi tous les problèmes que le XIXe siècle a posés, sans les résoudre, il n'en est pas de plus troublant que celui de l'aliénation mentale et de la responsabilité humaine. Les découvertes scientifiques, et les grandes inventions qui en ont été la suite, ont profondément modifié le milieu social, et par là ont été mises en doute les institutions sur lesquelles la civilisation s'était fondée pendant de longs siècles. Les formes de la propriété se modifient, la production des richesses se métamorphose ; les masses travailleuses prennent conscience de leurs droits et de leurs forces, et leurs aspirations vers le progrès de leur condition se montrent d'autant plus redoutables qu'elles sont encore imprécises et vagues, et qu'il s'y mêle des rancunes et des colères. La famille, en même temps, se modifie dans ses conceptions fondamentales ; la solidarité entre ceux qui la composent, et qui avait suffi jusqu'ici pour résoudre les plus graves questions de l'assistance des incapables et des faibles, se dissout et se brise. L'autorité du chef, qui retenait ses membres dans l'obéissance, tombe en ruine, et, avec elle, la discipline domestique sur laquelle s'étayait la discipline sociale. Ce sont ces graves problèmes que le siècle

qui finit lègue au siècle qui naît ; et il est difficile de croire que les destructions fatales et les reconstitutions nécessaires s'accompliront sans crises douloureuses.

Mais que sont ces questions, auprès de celle de la responsabilité humaine, que la science contemporaine a posée sous une forme nouvelle et inattendue ? Là, ce ne sont plus les coutumes traditionnelles et les intérêts matériels qui sont menacés ; il s'agit de l'homme lui-même, du fondement de ses croyances les plus intimes et les plus profondes, du principe même de sa vie pratique, de la morale, dans toutes ses manifestations, aussi bien dans le domaine de la conscience individuelle que dans son application réaliste à la discipline sociale.

Certes, ce n'est pas seulement de nos jours que l'homme s'est demandé s'il était libre. C'est même, je crois, un point obscur de savoir si l'humanité très ancienne a cru à cette liberté, et si la notion de sa responsabilité appartient à ses concepts primitifs. La fatalité antique est une doctrine déterministe. En tous cas, cette doctrine est aussi vieille que la philosophie, et il ne serait pas exact de dire qu'elle est toujours restée dans le domaine de la spéculation pure. On pourrait montrer qu'elle a exercé une influence réelle sur les croyances religieuses, et sur certaines écoles théologiques. On répète qu'au moins l'homme se croit libre, et qu'il conforme sa vie pratique à cette croyance ; il serait peut-être aisé de prouver que beaucoup de ses actes supposent au contraire qu'il peut conditionner la volonté. Mais, d'une manière générale, il est sûr que la morale théorique et pratique se

fonde essentiellement sur l'idée de la liberté humaine et de la responsabilité, et que le droit l'a acceptée comme la base du système pénal édifié pour assurer la discipline sociale.

Ce sont pourtant ces croyances et ces certitudes que la science contemporaine, fondée sur la méthode expérimentale, est venue troubler. La médecine mentale, en fixant ses classifications et en étendant le champ de ses investigations, a découvert des formes pathologiques insoupçonnées. Du même coup, la psychologie s'est trouvée renouvelée ; on a compris qu'elle ne pouvait ignorer ces découvertes positives, et que l'étude de ces états pathologiques des phénomènes mentaux, jetait une vive lumière sur les problèmes obscurs de la personnalité, de la mémoire, de la volonté et de la raison. On ne saurait nier les résultats obtenus dans ces voies nouvelles ; mais il faut bien avouer que ces sciences ne sont encore qu'en voie de formation ; elles agitent les questions, mais n'en fournissent pas toujours la solution. La méthode vraiment scientifique est très prudente, et n'affirme qu'à coup sûr. La science peut ignorer la cause des phénomènes, mais elle n'est réellement fondée que lorsqu'elle a ramené ces phénomènes à des lois positives, qu'aucun fait ne dément plus, qui s'imposent par leur évidence et ne trouvent plus de contradicteur. Ni la médecine mentale, ni la psychologie expérimentale ne sont parvenues à ce haut degré de certitude. Elles ont assez fait pour troubler les vieilles croyances, mais leurs conclusions actuelles sont loin d'être assez fermes pour s'imposer à la conscience universelle.

Je n'en veux qu'une preuve, et c'est le livre même de

M. Legrain qui me la fournira. Ce sont des aliénistes qui ont imaginé la théorie de la responsabilité limitée, et qui ont prétendu l'imposer au nom de la science ; voici maintenant qu'au nom de cette même science, d'autres la critiquent et la nient, et M. Legrain est de ceux-là. Ceux qui ont suivi, historiquement, l'évolution de cette théorie rendront témoignage que les criminalistes ne l'ont reçue qu'avec défiance et après protestation. Cependant les affirmations des experts étaient si péremptoires et si catégoriques qu'ils se sont enfin laissés intimider : ceux qui parlaient si orgueilleusement, invoquant la science expérimentale, les ont fait capituler. La doctrine de la responsabilité limitée a pénétré dans la plupart des Codes pénaux modernes, et chez nous, en France, elle est au moins admise par la pratique courante.

Cependant quelques criminalistes ont persisté dans la résistance et ont tenu plus ferme. On avouera qu'ils n'avaient pas tort puisque la science, si affirmative hier, commence à douter aujourd'hui. Mieux instruits peut-être du véritable état de la question, ils se refuseraient à admettre, dans la pratique du droit criminel, une doctrine qui ne leur paraissait pas établie sur des bases vraiment scientifiques, et qui leur semblait dangereuse. Ils soutenaient qu'en matière de répression sociale, il fallait choisir entre la responsabilité et l'irresponsabilité ; que l'auteur du fait délictueux appartenait à l'asile d'aliénés ou à la prison ; que c'était l'un ou l'autre, mais que ce ne pouvait pas être l'un et l'autre. Pour garantir l'ordre social il faut ou l'internement dans un asile jusqu'à complète guérison, et ordinairement pour toujours, ou l'inti-

midation par une peine assez longue pour être efficace. L'adoucissement de cette peine, sous prétexte de responsabilité limitée, n'aboutit qu'à énerver la répression. Elle viole la justice si l'accusé est vraiment irresponsable de ses actes, elle est pleine de périls si elle empêche la société de se protéger contre un criminel.

D'ailleurs, ces conséquences pernicieuses n'ont pas tardé à apparaître aux yeux de tous ceux qui observent les faits. Lorsque la théorie de la responsabilité limitée a été produite pour la première fois devant la justice, c'était à la Cour d'assises, dans une accusation d'assassinat. En réalité, il s'agissait d'arracher un meurtrier des mains du bourreau, et d'obtenir en sa faveur le bénéfice des circonstances atténuantes. Dans ces termes, cette doctrine n'était pas bien dangereuse parce que le coupable était encore frappé des travaux forcés à perpétuité, peine qui le mettait pour toujours dans l'impossibilité de nuire, et qui restait assez sévère pour être exemplaire. Au fond, on pouvait y voir une des nombreuses manifestations de la conscience contemporaine contre la peine de mort. Mais on ne fait pas la part des théories et les principes portent, tôt ou tard, leurs conséquences entières. Si la doctrine de la responsabilité limitée était exacte pour les assassins, elle ne l'etait pas moins pour les médiocres délinquants : voleurs, escrocs ou vagabonds, et, à y bien regarder, on s'est aperçu que beaucoup n'avaient que cette responsabilité-là : un grand nombre sont des alcooliques et des dégénérés héréditaires. Pour ceux-là donc, on a aussi mitigé la peine, mais elle est ainsi devenue absolument

inefficace. Une condamnation sévère eût pu effrayer ce malfaiteur, et servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter. Pour proportionner le châtiment au degré de responsabilité du coupable, on a prononcé contre lui une peine dérisoire qui n'a plus servi à rien, ni à personne. Ces courtes peines ont seulement provoqué beaucoup de récidives. Nous en sommes là.

Ce n'est pas tout. Lorsqu'on a mieux réfléchi sur la responsabilité limitée, on n'a pas tardé à s'apercevoir que la réponse des experts, qui l'affirmaient dans les conclusions de leurs rapports, était terriblement obscure. C'est une formule commode, et c'est peut-être pour cette raison qu'elle a fait fortune : en réalité, elle ne résout rien et déguise seulement un aveu d'ignorance et d'impuissance de la science actuelle. Car, enfin, quelle est la mesure de cette responsabilité atténuée ? Voilà ce que le juge doit savoir, et ce qu'on ne lui dit pas du tout : l'expert rejette seulement sur lui toute la difficulté du problème à résoudre. Un assassin qui, s'il était normal, mériterait la mort, n'est pas entièrement responsable : soit ! Quelle peine correspond donc à son degré de responsabilité ? Combien d'années de travaux forcés, de réclusion ou d'emprisonnement seront le juste châtiment de sa faute morale ? A un voleur, sain d'esprit, on appliquerait deux années d'emprisonnement, parce que cette peine paraît nécessaire pour l'intimider à l'avenir, le corriger, parce que l'exemple semble l'exiger : s'il n'a qu'une responsabilité atténuée, de combien faut-il la réduire, au risque, encore un coup, de la rendre inefficace ? L'expert se garde de rien

préciser, parce qu'il l'ignore. On m'affirme qu'un médecin a été plus audacieux : Récemment, un juge d'instruction a appris de lui, à sa grande stupéfaction, que l'inculpé n'était responsable que dans la proportion de huit dixièmes ! Voilà un esprit mathématique, mais qu'il soit scientifique, on en peut douter à coup sûr. Non, il faut l'avouer. La mesure de la responsabilité est un problème qui nous échappe ; caché dans la conscience humaine, il est insoluble pour la science positive.

Je ne veux pas rechercher ici comment, dans l'état actuel de nos connaissances, on peut donner à la répression sociale un fondement philosophique et rationnel. Je n'en veux dire qu'un mot : Les partisans de la doctrine classique ont souvent affirmé que, sans la forte base de la liberté humaine et de la responsabilité, il était impossible de construire le droit pénal ; que si ce fondement manque, l'édifice s'écroule tout entier. Le droit pénal reposant sur l'idée d'expiation, c'est absolument vrai. Mais à une heure où les esprits les mieux informés et les plus libres éprouvent au moins des doutes, n'est-il pas possible de dégager la pénalité sociale de ces controverses et de montrer que, quel que soit le parti qu'on embrasse sur ces questions de métaphysique, la peine conserve toujours sa légitimité. Si nous reconnaissons que les données du problème de la responsabilité nous sont dissimulées par une obscurité impénétrable, que nous ne pouvons en mesurer ni l'étendue, ni le degré, que ce problème ne comporte pas de solution scientifique, nous tracerons plus clairement la limite qui sépare ceux qui relèvent de la médecine mentale, et qu'il faut

renvoyer dans un asile, et ceux qui appartiennent à la répression, et qu'il faut enfermer dans la prison. Si nous ne prétendons pas punir celui qui nous paraît posséder l'intégrité de ses facultés mentales, dans la mesure exacte de sa responsabilité morale, mais bien dans un but tout utilitaire d'exemplarité et d'intimidation, nous n'hésiterons pas à employer les mêmes moyens contre ceux dont la raison paraît moins sûre, du moment que ces mêmes moyens d'intimidation et d'exemplarité sont efficaces à leur égard. Ceux-là seuls seront à placer hors du droit pénal, contre qui la peine serait sans utilité, parce qu'ils ne peuvent ni la comprendre, ni la prévoir, ni la redouter, et dont la volonté ne peut être conditionnée et déterminée par la crainte de cette peine. Pour tous les autres, le droit répressif doit recevoir son application intégrale.

Mais s'il était utile de montrer d'abord les doutes et les incertitudes de la science actuelle sur les plus graves difficultés du droit répressif, il n'en demeure pas moins certain qu'elle a posé le phénomène social du crime sous un jour tout nouveau. Il est indéniable que la méthode expérimentale s'impose aujourd'hui aux criminalistes, et que tous leurs efforts doivent tendre à constituer, par cette méthode même, une criminologie positive. Les travaux, dans cette voie féconde, sont à peine commencés, et déjà les résultats obtenus ont exercé une influence visible sur la pratique législative et judiciaire. Cependant, pour fonder cette criminologie avec sûreté, il est nécessaire de dégager, avant tout, avec clarté et précision, les données du problème à résoudre, de l'envisager

dans tous ses éléments et sous tous ses aspects, dans son entière complexité. Sans prétendre ici traiter ce sujet je voudrais, puisque l'occasion m'en est offerte, en tracer, comme je les vois, les lignes directrices.

Il est bien évident que l'observation, qui permettra d'induire de la multiplicité des faits les vérités que nous recherchons, doit porter avant tout et principalement sur les délinquants. C'est en les étudiant, séparément et individuellement, que nous pourrons pénétrer les causes réelles du crime et les imperfections du système pénal actuel, découvrir les remèdes préventifs et répressifs qui sont susceptibles de diminuer la criminalité générale. Les statistiques criminelles nous fournissent, sans doute, des renseignements précieux sur l'état moral de chaque pays ; elles permettent d'apercevoir si le nombre des délits s'y multiplie ou décroît : elles livrent, à qui sait les consulter et les interpréter sans parti pris, des faits dont les criminalistes peuvent tirer de légitimes conclusions. Mais ces chiffres globaux, même en faisant abstraction des chances d'erreurs, laissent dans l'obscurité le véritable problème à résoudre. La médecine n'aurait certainement fait aucun progrès, si ses investigations n'avaient porté que sur de semblables données. On a aussi dressé les statistiques des maladies ; on connaît le nombre approximatif de décès causés par la tuberculose, la fièvre typhoïde, la variole, les maladies organiques du cœur. Ces renseignements sont fort utiles à connaître, mais la science n'en peut tirer aucune conclusion pour déterminer la cause de ces maladies et les remèdes qui peuvent les guérir. La médecine n'a fait de découvertes sures que

le jour où elle a dressé, pour chaque maladie, des observations individuelles qui ont permis de dégager les caractères généraux de chaque affection pathologique, ses causes probables et l'efficacité des traitements employés ou essayés.

C'est cette méthode qu'il faut appliquer à l'étude du délinquant, et elle ne donnera pas de moindres résultats. Pour le criminel, comme pour le malade, il faut établir des observations consciencieuses, patientes, dressées au seul point de vue scientifique, surtout sans idées préconçues. Mais, entendons-nous bien. Le problème posé n'est pas ici exclusivement médical et ces observations ne doivent pas être exclusivement médicales. Certes, il faut qu'elles portent sur les antécédents physiologiques héréditaires du délinquant, sur ses infirmités et ses tares physiques; nous avons besoin de savoir si celui qui a tué, volé ou violé, est un dégénéré, un impulsif, s'il a été ou s'il est affecté de quelque maladie grave, s'il est tuberculeux, s'il est alcoolique. Nous ne le connaîtrions pas si nous ignorions son tempérament physique. Mais l'observation doit être encore, et je dirai doit être surtout, sociologique. Il faut rechercher dans quel milieu social ce délinquant s'est développé, quels exemples et quelle direction morale ont impressionné ses années d'enfance; quelle éducation et quelle instruction il a reçues; quel métier il a appris pendant son adolescence; quelles ont été ses habitudes, ses mœurs, ses fréquentations et ses amitiés; où il a habité; s'efforcer de rechercher enfin les causes profondes et la cause occasionnelle qui l'ont conduit au délit. S'il est récidiviste, il faut déterminer quel a été son premier délit, où il a subi sa peine, pour-

quoi cette peine ne l'a point amendé, si sa famille lui a tendu la main ou l'a abandonné, s'il a été patronné à sa sortie de prison, comment il y est retourné, en un mot, déterminer les causes sociales de sa déchéance et de l'inefficacité de la répression. C'est par de telles observations, patiemment accumulées, qu'on pourra seulement faire la part du facteur physiologique et du facteur social dans les causes réelles de la criminalité. Nous voyons obscurément aujourd'hui que ces deux facteurs exercent leur influence sur le délinquant, mais ce sont encore, à bien des égards, de pures affirmations aprioristiques. Seule, la méthode expérimentale, rigoureusement appliquée, peut introduire, dans cette question capitale, une certitude positive.

Je ne dis pas que de telles études seraient aisées. Elles reposeraient, évidemment, pour une large part, sur les déclarations mêmes du delinquant, et il est probable qu'il mentirait souvent. Mais c'est un obstacle que rencontre presque toujours cette méthode d'observation. Les malades non plus ne disent pas toujours la vérité. D'ailleurs, ces déclarations pourraient et devraient être vérifiées, et la justice possède de puissants moyens d'investigation que le médecin ne peut pas employer. Et, au surplus, il ne faut pas exagérer ces difficultés. Quelques-uns des faits que j'ai indiqués sont déjà recueillis dans les feuilles de renseignements que font dresser les parquets et que connaissent tous les praticiens du palais; d'autres seraient fournis avec exactitude par le casier judiciaire, les dossiers auxquels il renvoie, par le signalement anthropométrique. Il suffirait de compléter ces renseignements, d'y

joindre l'observation purement médicale, pour posséder une bonne observation. Mais il faudrait surtout que ces investigations soient poursuivies par des criminalistes dans un but purement scientifique, et non par des inspecteurs de la sûreté ou des gendarmes, et comme simple mesure de police.

Je voudrais préciser par un exemple, et je choisirai celui du vagabondage et de la mendicité. Depuis plus de trois siècles, en France, on cherche le remède de cette plaie sociale, et dans ces derniers temps surtout les Congrès ont tenté de préciser la solution. On est aujourd'hui d'accord pour séparer le vagabond invalide qui appartient à l'hospitalisation, et celui qui, valide et paresseux, ne veut pas travailler, véritable parasite social qu'il faut punir pour le contraindre à la vie laborieuse. Toute la difficulté paraît être de savoir comment on peut reconnaître l'un de l'autre, et de discerner avec certitude qu'un individu qui vit dans l'oisiveté n'a pas voulu travailler. Or, ma conviction est que nous ignorons les véritables données du problème. A la vérité, sur des impressions fugitives, nous avons créé un type du vagabond et du mendiant, et nous raisonnons sur cette entité ; mais personne ne s'est avisé précisément de procéder avec méthode et d'observer scientifiquement ces lamentables déchets sociaux, de rechercher expérimentalement pour chacun d'eux les causes physiologiques et sociales qui expliquent leur misérable vie. Et voici même que le livre de M. Legrain nous ouvre sur ce point un jour nouveau, et presque insoupçonné. Il montre par des graphiques expressifs que certains de ces malheureux vont alternativement de la prison à l'asile d'aliénés et récipro-

quement, sans que la justice paraisse se douter qu'une grave question se pose pour eux. J'ajoute, qu'en poussant plus loin ces investigations, on s'apercevrait sans doute que beaucoup d'autres alternent entre l'hôpital et la prison, sans compter ceux qui cumulent toutes les hospitalisations : prison, hôpital, asile d'aliénés, refuges ouverts par la charité et les patronages. Je ne me hâterai pas de conclure de là que les condamnations prononcées contre eux sont une révoltante injustice. N'y a-t-il point parmi eux, certains individus qui, bien résolus à ne point travailler, se font, selon les circonstances, envoyer à la prison ou admettre à l'hospice, ce qui est toujours un moyen de trouver gratuitement le vivre et le couvert? N'y a-t-il pas même quelques simulateurs qui parviennent, pour un temps, à rentrer à l'asile d'aliénés ? Qu'importe ? Une chose est sûre, c'est que ce passage de l'hospitalisation à la prison est une véritable antinomie qui frappera tous les esprits.

Ne serait-il pas temps, enfin, d'étudier ce problème par les méthodes scientifiques ? J'ai toujours entendu répéter dans les discussions des Congrès que ces vagabonds et ces mendiants professionnels étaient des paresseux. On ne consent guère à excepter que les pauvres gens frappés d'une infirmité visible, ceux qui ont perdu l'usage d'un membre, ou qui sont atteints de quelque maladie apparente et incurable. Encore, n'est-ce là que de la théorie, car pratiquement la loi les frappe d'une peine et les tribunaux les condamnent. Si, cependant, la majorité de ces pauvres gens, ceux mêmes que nous considérons comme valides, étaient réellement incapables de tra-

vailler, soit parce qu'ils sont frappés d'aliénation mentale, comme les malades du docteur Legrain, soit parce qu'ils sont sans énergie et sans force, atteints d'une invincible neurasthénie ; s'il était vrai que quelques-uns, voulant travailler, ont vu se fermer devant eux toutes les voies laborieuses par suite d'une fatalité sociale. Je ne l'affirme pas, je n'en sais rien ; mais il est urgent de le savoir, et on ne le saura avec certitude, que lorsqu'on aura dressé, en nombre suffisant, les observations individuelles dont j'ai parlé. Alors seulement nous pourrons apercevoir les causes réelles du vagabondage et de la mendicité professionnelle, essayer des remèdes rationnels et juger leur efficacité. Ces résultats frapperont alors tous les esprits, et les magistrats seront certainement les premiers à comprendre que pour chacun de ces misérables, cette enquête médico-sociologique s'impose avant toute condamnation. L'opinion publique fera le reste, et il faudra bien que le législateur intervienne. J'ai trop de foi dans la force convaincante de la vérité scientifique, pour ne pas affirmer que la solution est là.

Mais pour résoudre le problème du combat contre le délit, il est impossible de ne pas tenir compte d'éléments tout différents, qui viennent compliquer ses données et embarrasser singulièrement la solution. Je n'ai montré, jusqu'ici, qu'une des faces de la question que posent aujourd'hui les relations, mieux aperçues, du crime et de la folie. Il est un autre aspect de cette question, qui n'est pas moins important, et sur lequel il m'est impossible de ne pas appeler l'attention.

La société doit se protéger contre les entreprises qui mena-

cent sa sécurité et le bon ordre ; elle doit chercher à prévenir le mal plutôt qu'à le réprimer. Mais elle a une autre mission, non moins impérieuse, et qu'il ne faut pas oublier non plus ; je veux dire le devoir de respecter et même de garantir la liberté des citoyens. Il est impossible, sous prétexte de moyens préventifs, de sacrifier cette liberté, parce qu'on peut redouter d'eux, d'une manière plus ou moins vague, qu'ils accomplissent quelque méfait. Sans doute, tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'on doit placer dans un asile, où ils seront soignés, guéris s'il est possible, en tout cas mis dans l'impossibilité de nuire, ceux dont la folie est telle qu'ils présentent pour les autres et pour eux-mêmes un danger présent et certain. Encore, suis-je de ceux qui pensent que, pour constater cette certitude, l'intervention du pouvoir judiciaire est nécessaire. Mais la question est tout autre, lorsqu'il ne s'agit plus d'une de ces formes manifestes et patentes d'aliénation mentale dangereuse. Il est clair que les dégénérés héréditaires, les détraqués, légitiment le soupçon ; on peut redouter d'eux une mauvaise action et craindre la récidive ; mais rien ne permet d'affirmer d'avance, avec sûreté, que ces craintes se réaliseront. Beaucoup, au contraire, éviteront le délit, et d'autres mêmes seront excessifs dans le bien, donnant l'exemple des plus hautes vertus sociales. On peut admettre, cependant, que beaucoup de délinquants se recrutent parmi ces déséquilibrés. Mais personne ne soutiendra qu'il faut enfermer tous les dégénérés, à perpétuité, dans un asile, parce qu'ils se pourrait faire, peut-être, qu'ils commettent un acte criminel et qu'ils semblent plus susceptibles que d'autres de

perpétrer quelque mauvais coup. Les médecins aliénistes refuseraient de les interner et la société n'a pas le droit, préventivement et en vue d'un danger purement éventuel, de les priver de leur liberté. Son devoir est, au contraire, de la leur garantir. Pour eux, la seule preuve qu'ils sont dangereux ne peut être fournie que par la commission de l'acte délictueux lui-même. On ne peut prendre contre eux de mesure de sécurité sociale que s'ils ont transgressé l'ordre formel de la loi. Je l'ai dit souvent : le droit pénal est moins une menace qu'une protection pour le citoyen ; les lois répressives sont écrites pour déterminer, avec précision, les conditions du délit et pour empêcher qu'on frappe ceux qui n'ont pas commis un des faits qu'elles prévoient. Qu'un homme soit sain ou dans la zone mitoyenne entre la raison et la folie, qu'il soit équilibré ou détraqué, il est protégé par ce principe supérieur. Les partisans les plus résolus de l'école de Lombroso n'ont pas osé soutenir que leur criminel-né devrait être enfermé avant même d'avoir commis aucun crime. Quelques-uns ont seulement demandé qu'après le premier délit, il fût placé dans un asile, ou dans un établissement spécial tenant à la fois de l'asile et de la prison, mais à perpétuité. Et cela même est inacceptable toutes les fois que la récidive n'est pas nécessaire, fatale et certaine. Ces mesures ne seraient pas plus raisonnables sous prétexte de dégénérescence héréditaire ou de folie morale. Les peuples modernes ont brisé la puissance des rois pour abolir l'arbitraire ; ils ont, par des lois, limité les pouvoirs de la justice pour assurer la liberté. Le maximum des peines est la suprême garantie de cette liberté. Ce n'est pas apparem-

ment pour la livrer à l'arbitraire des anthropologistes, et les médecins aliénistes, à coup sûr, refuseraient un pouvoir aussi dangereux.

Qu'on me permette d'insister et, pour être clair, prenons l'exemple d'un crime politique. Quiconque a lu l'histoire, avec quelque connaissance des travaux actuels de la médecine mentale, s'est aperçu que la plupart des conspirateurs, des insurgés, des novateurs — je ne parle pas même des régicides — ne se recrutent pas parmi les pondérés. Beaucoup offrent les signes visibles de la dégénérescence. Pourtant, on accordera qu'on ne peut pas prendre contre eux de mesures préventives et, sous prétexte qu'ils ont quelques tares héréditaires, qu'ils ont l'imagination vive ou déréglée, qu'ils sont impulsifs, il ne peut être question apparemment de les interner par mesure administrative, avec ou sans certificat de médecin. Le moyen serait trop commode pour un gouvernement qui desirerait se débarrasser d'adversaires dangereux. Soyez sûrs, d'ailleurs, que, de bonne foi, ce gouvernement les tient pour fous et même pour fous à lier et à détenir solidement. Que faut-il donc, pour qu'on puisse les priver de leur liberté ? Non pas seulement qu'ils aient cherché à répandre leurs idées, — d'autres diront leurs délires — c'est un délit d'opinion qu'heureusement nous ne punissons plus. Ils doivent avoir commis un acte précis que la loi défend. Et même lorsque le crime est réalisé, cette même loi les protège encore, en fixant le maximum de la peine, contre les colères et les vengeances du pouvoir qu'ils ont bravé.

Voilà, précisément, ce qu'il ne faut jamais oublier lorsqu'il

s'agit de solutionner le grave problème que nous agitons. Quand on parle de transformer le droit pénal sous l'influence de la science, quand on prédit que le vieux système des peines est appelé à disparaître, il convient de se souvenir que tout système nouveau, destiné à garantir la sécurité sociale, devra respecter ces principes supérieurs sur lesquels reposent nos sociétés modernes. Soit ! je le suppose : on abandonnera l'idée que la peine doive être intimidante, et on renoncera à ce puissant élément de la détermination de la volonté humaine qu'est la crainte du châtiment social et du déshonneur qui l'accompagne ; on modifiera le mode d'exécution des peines, ou les transformera jusqu'à les rendre méconnaissables ; on fermera les prisons pour ouvrir des asiles ; il ne sera pas possible, du moins, de supprimer les lois qui déterminent la liste des faits autorisant l'emploi de ces mesures de sécurité, et leur maximum, à moins que les citoyens ne renoncent à toute liberté civile et politique.

En résumé, rechercher par l'étude expérimentale du criminel les causes du crime, découvrir, par cette méthode purement scientifique, les moyens préventifs, correctifs et éliminatoires, qui protégeront mieux la discipline sociale ; mais, en même temps, ne rien sacrifier des principes du droit public moderne et garantir avant tout la liberté, voilà, comme je l'aperçois, la tâche actuelle qui s'impose aux criminalistes. Elle est difficile et ardue. Il faut l'aborder cependant avec résolution, car, manifestement, l'incertitude ne peut pas subsister longtemps sans péril. Mais pour résoudre ce problème, il est nécessaire de faire appel aux efforts concertés et combinés de tous,

Un des principaux obstacles que rencontre ici le progrès est, en effet, précisément, que chacun poursuit ses études dans un sens déterminé, ignorant, et voulant ignorer, celles qui sont faites à côté de lui. Les praticiens du droit criminel, magistrats et avocats, voient surtout le côté social du droit répressif; mais ils se désintéressent des études psychologiques et médicales qui transforment le concept du criminel lui-même. Ils sont juristes, accoutumés à la dialectique spéciale du droit, trop loin des méthodes expérimentales. S'il surgit, au palais, une question de médecine mentale ou légale, ils l'ignoreront souvent et ne penseront même pas à faire appel aux lumières d'un expert; et s'ils ont recours à lui, ils devront renoncer à comprendre même son rapport et ses conclusions. De leur côté, les médecins s'occupent de l'étude du droit criminel à leur point de vue spécial. Ils voient, avec clarté, le côté physiologique et pathologique du problème; mais quelques-uns oublient les influences sociales qui ont amené le criminel à commettre ses forfaits; d'autres négligent trop la nécessité d'assurer la sécurité publique; presque tous laissent volontairement à l'écart le côté juridique de la question. Ainsi, elle ne leur apparaît plus dans sa complexité, c'est-à-dire dans sa vérité. Et leurs beaux travaux, parce qu'ils sont incomplets et se tiennent trop loin des réalités concrètes de la vie sociale, n'exercent qu'une médiocre influence sur la pratique judiciaire et sur l'évolution législative.

Dans ma conviction, le progrès exige la concentration de ces efforts dispersés. Il faut que les juristes criminalistes se

familiarisent avec les méthodes de la science expérimentale, qu'ils s'accoutument à la pratiquer, qu'ils en connaissent les conséquences et les résultats. Il est nécessaire que les médecins légistes se pénètrent mieux des conditions essentielles de l'œuvre de justice sociale qu'est la répression. Le droit pénal et la médecine légale se sont constitués à l'état de sciences distinctes et séparées. Mais la criminologie positive, qu'il s'agit de fonder, doit s'appuyer sur l'une et sur l'autre, sous peine de ne pas être. La spécialisation des connaissances s'impose à l'infirmité de l'esprit humain, trop étroit pour tout embrasser; mais l'unité supérieure de ces connaissances, et l'union intime des sciences, est aussi la condition essentielle du progrès. La chimie et la médecine sont aussi des sciences distinctes; l'œuvre de Pasteur a été de briser ces limites factices et de pénétrer hardiment, lui chimiste, dans le domaine de la pathologie. Les mathématiques sont une science rationnelle, la physique une science expérimentale; la réunion de ces deux méthodes a créé une science nouvelle, qui recule les limites de l'esprit humain et soulève un coin du voile qui lui cache les lois suprêmes et essentielles des phénomènes de la matière. La psychologie, je l'ai dit, se renouvelle par la pathologie mentale et la physiologie, et personne n'a songé à refuser aux philosophes le droit de puiser aux sources vives de sciences toutes médicales. Pourquoi en serait-il autrement de la criminologie? Elle a son but et son objet propre, elle se propose de dégager les lois positives qui dominent le délit et de découvrir les remèdes de ce mal social. Lui serait-il donc interdit de rechercher la vérité partout où elle est, — de prendre son

bien partout où il se trouve — et de puiser dans la médecine comme dans le droit, les faits dont elle a besoin pour se constituer sur des bases scientifiques? C'est, au contraire, en brisant les cadres anciens, trop étroits, qu'elle assurera les progrès féconds de l'avenir.

Voilà pourquoi, dans la mesure de ce que j'ai pu faire, j'ai cherché à diriger les études de droit criminel vers cette méthode scientifique. C'est dans nos écoles que cette direction doit être donnée aux jeunes gens qui, dans leur vie pratique, seront appelés à voir se dresser devant leur conscience inquiète ces problèmes redoutables. J'ai la profonde conviction qu'en donnant aux magistrats de demain quelques lumières sur ces questions, on fait une œuvre sociale, utile et bonne. En les mettant en état d'apercevoir les difficultés qui se présenteront devant eux; en les instruisant pour leur permettre de comprendre les rapports des experts, à la science desquels ils recourront d'autant plus volontiers qu'ils sentiront mieux leur devoir; en les intéressant aux douloureuses interrogations que posent le crime, le vice, la misère, toutes les déchéances sociales; en leur persuadant que la mission du juge, une des plus hautes qui soient, est à la fois d'assurer la discipline sociale et de garantir fermement les libertés publiques, je suis sûr qu'on prépare, pour l'avenir, une meilleure justice criminelle, éclairée et ferme, humaine et miséricordieuse. Mon espoir est encore que parmi ces disciples, quelques-uns se trouveront, à l'âme haute, qui se voueront au culte désintéressé de la science, et approfondiront ces études. C'est sur eux que je compte pour fonder cette criminologie,

dont nous voyons l'objet, la méthode et la nécessité, mais qui est à peine commencée.

M. le docteur Legrain le pense aussi, puisqu'il a voulu introduire les études de médecine mentale dans le milieu de nos étudiants en droit, et les mettre à leur portée. Je tiens à l'en remercier publiquement et avec sincérité, et c'est pour lui présenter ces remerciements que j'ai accepté d'écrire cette préface, dont son ouvrage, à coup sûr, aurait bien pu se passer. Par ce cours libre, professé à la Faculté de droit, il a ouvert ces horizons scientifiques à nos élèves ; ce livre, après son enseignemnt oral, restera pour eux un précieux instrument d'instruction. Son infatigable propagande contre l'alcoolisme, qui conduit tant de gens à l'asile et à la prison, qui pèse d'un poids si lourd sur l'hérédité et fait tant de dégénérés, nous avait appris qu'il n'est pas seulement un homme de science, mais un citoyen de devoir. Ce livre et cette œuvre ne resteront pas inféconds, c'est par de telles volontés agissantes que se prépare l'avenir.

E. Garçon,

Professeur de Droit criminel et de Législation pénale comparée à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Paris, 27 février 1906.

1re Leçon

INTRODUCTION. — Critique de l'école classique et de l'école scientifique de droit pénal. Importance de la méthode d'études.

Sommaire. — **1.** Méthodes *a priori* et méthodes inductives. — **2.** Imprégnation récente du Droit par la Science. Magistrats et médecins. — **3.** Objet du cours : *Psychiâtrie appliquée au Droit.*
4. Introduction : Critique des systèmes de droit pénal. Méthodologie. — A. Ecole classique : Idée directrice ; droit de punir ; les bases de la loi morale. — **5.** Deux périodes : *Période théologique.* — **6.** *Période spiritualiste* ou idéaliste : le droit naturel. — **7.** Résumé des caractères de l'école classique. — **8.** Conséquences des méthodes *a priori* ; sanction unique ; l'article 463 ; atténuation des peines. — **9.** Ecoles scientifiques. Bases de la méthode analytique ; ses caractères. — **10.** Conséquences de cette méthode. Examen psycho-physique du criminel. — Les milieux : héréditaire, familial, social. — **11.** Les dégénérés. Critique de la régression et de l'atavisme. — **12.** Etude objective du crime. — **13.** Critique du criminel-né, des types criminels et de la thèse lombrosienne. Ses excès.
14. Conclusions d'une étude simplement analytique. — **15.** Relations de l'agent criminel avec le milieu social. Relativité de la notion crime. — **16.** La thèse scientifique et la responsabilité.
17. Conséquences pour le droit pénal des doctrines inductives. Crime et folie. Normaux et tarés. Dualité nécessaire des sanctions. Pénalité et traitement.
18. Critique de la méthode scientifique. Ses faiblesses, ses exagérations, sa moralité. Science et morale. Exagérations corrélatives de l'école classique. — **19.** Coopération nécessaire du juriste et de l'homme de science.

Messieurs,

1. — Deux méthodes sont utilisées dans la recherche de la vérité : une méthode spéculative, philosophique ; une méthode expérimentale, positive, scientifique.

L'une descend du général au particulier, de l'abstrait au concret. Elle est *a priori*. Elle part d'une conception toute

faite, d'un cadre tout préparé, tout artificiel, qu'elle tente d'adapter aux objets de ses investigations.

L'autre, moins hardie, s'élève du particulier au général ; elle va du concret vers l'abstrait, du simple au composé. C'est alors seulement qu'elle généralise, qu'elle construit un cadre toujours extensible ; c'est une méthode essentiellement modeste, ne faisant état que de ce qui est perçu, senti, compris, démontré.

Le mouvement scientifique contemporain envahit tout, parce que partout la curiosité s'éveille. La science imprègne tout de sa méthode. Ce n'est pas là une récrimination contre le passé ni une critique malveillante. C'est signaler simplement une différence de procédés en harmonie avec des besoins nouveaux.

2. — Il n'est pas étonnant que le droit ait subi, à son tour, la pénétration de la science, de l'esprit et de la méthode scientifiques.

Il en est des institutions juridiques et judiciaires comme de tout : elles évoluent, se modifient, se transforment et s'adaptent aux milieux comme aux circonstances, preuve qu'en cette matière nul ne saurait être en possession de la vérité parfaite.

Le magistrat, aux prises avec les difficultés et les périls de la pratique, a senti qu'il n'était plus à l'aise dans les vieux cadres. S'il a résisté longtemps, plus longtemps que d'autres, il en faut trouver l'explication dans la nécessité impérieuse où l'on est de ne toucher aux choses de la justice qu'à bon escient. Mais, à la longue, dans l'application si délicate de la loi, le magistrat a *douté*. Pour la première fois il s'est dit que la théorie ne lui donnait peut-être pas toutes satisfactions.

On peut affirmer que le jour où un doute a pénétré dans l'esprit du magistrat (et ce doute il le doit à l'éveil chez lui, bon gré mal gré, de l'esprit critique, sous l'influence du mouvement contemporain des idées) ; le jour donc où un doute

touchant la liberté, la responsabilité de certains sujets, est entré dans son esprit, il a, sans y prendre garde, porté un coup aux dogmes jusque-là classiques, et ouvert une brèche par laquelle devait entrer la méthode positive. C'est d'ailleurs tout à l'éloge de son intégrité et du souci qu'il eut de baser la justice sur « plus de vérité ».

L'introduction des méthodes scientifiques dans les choses du droit a eu beaucoup de conséquences pratiques sur lesquelles je reviendrai ultérieurement. En tout cas, dans la réforme de ses vues, on peut dire que le magistrat (et en cela il rendait spontanément hommage à la méthode expérimentale) a commencé par la pratiquer. Combien d'hommes, qui sont en thèse générale, réfractaires à ce qu'on appelle les *idées nouvelles*, sont dans la vie pratique contagionnés par elles, et sont plus novateurs qu'ils ne s'en doutent !

Mais ce que je veux souligner surtout dans ce préambule, c'est que déjà, à la période de transition que nous traversons, l'estampille scientifique semble sortir de plus en plus du seul domaine de la pratique, pour marquer la théorie elle-même, comme pour l'inspirer.

De plus en plus, le magistrat voisine avec le médecin ; il y a un sentiment plus général qu'au contact de l'homme habitué à la méthode scientifique, il y a quelque chose à gagner, et l'on est moins effarouché par la science. On a dit quelquefois, à raison de cette montée d'idées nouvelles en matière de criminologie, que si cette marée continuait, bientôt on supprimerait les juges, et qu'il faudrait substituer l'homme de science au magistrat. Ce sont là des exagérations que rien ne justifie. Le magistrat, même devenu plus imbu de science, restera toujours sur son siège, où seul il est à sa place, environné du respect et de la considération de l'homme de science, même très imprégné des choses du droit. Collaboration n'est point substitution.

Les Congrès d'anthropologie criminelle ont marqué progressivement une alliance de plus en plus intime entre les classiques et les novateurs. L'accord s'y est fait définitivement sur certains points fondamentaux qui sont acquis comme autant de vérités. Et certains magistrats n'ont pas été des derniers, en France et à l'étranger, à marcher de l'avant. Tarde fut une des lumières des Congrès d'anthropologie criminelle. Avec lui, les Garçon, les Le Poittevin, les Gide, les Larnaude, les Saleilles, les Tissier et tant d'autres, ont travaillé à l'œuvre nouvelle.

On peut dire maintenant qu'il existe une *école scientifique de droit pénal* et que les criminologistes modernes tranchent manifestement sur ceux du passé.

La *Société des Prisons* elle-même (et c'est très caractéristique) qui est un peu le point de concentration des idées régnantes en matière de criminologie et de droit a abordé, dans ces dernières années, l'étude de graves problèmes considérés autrefois comme résolus, et auxquels la science, par son essor, est venue donner l'attrait du nouveau : tels les problèmes relatifs à la réglementation de la prostitution, aux traitements à appliquer aux criminels et délinquants à responsabilité atténuée.

Il est vrai qu'elle n'ose pas encore s'élever à la discussion même des thèses de principe, mais on sent qu'elle s'essaie à les effleurer, avec angoisse d'ailleurs, comme à la pensée qu'elle va peut-être porter un coup à des traditions chères. Dans une matière aussi grave, un certain misonéisme est excusable. Mais on pressent que demain la Société abordera carrément de front les problèmes philosophiques les plus ardus qui cependant, depuis des siècles, semblaient enfermés dans des formules tout à fait inattaquables.

La *Société d'Etudes législatives*, qui vient de pousser à fond l'étude de la loi sur les aliénés, n'a-t-elle pas tenu à faire

une place importante à la science, et n'a-t-elle pas réclamé, même pour l'appréciation de points de droit pur, le concours de la science, soupçonnant que l'application des textes pouvait avoir, dans la pratique, des effets inattendus ?

Enfin n'est-il point question de la réforme de notre Code pénal ? N'est-il pas évident déjà que dans cette réforme, la commission compétente s'inspirera largement des idées nouvelles ?

Le présent cours, Messieurs, n'est pas lui-même une innovation. Déjà, il y a quelques années, la Faculté de Droit de Paris accueillait un cours libre de mon distingué confrère le Docteur Dubuisson. Il y sut allier, d'heureuse façon, la science et la philosophie, avec applications au droit.

Il m'a paru que le temps était venu d'aller plus loin et d'aborder nettement le terrain des faits ; de faire, comme nous disons, de la clinique. Certains criminologistes ne font, au demeurant, que de la clinique sociale lorsqu'ils étudient les criminels. Mais ce n'est pas en face des faits normaux que nous nous placerons. Faisant en cela ce que fit Charcot, qui démontra quel profit la physiologie pouvait tirer de la pathologie ; qui fit avancer l'étude des fonctions normales du cerveau grâce à l'étude de ce qu'elles sont chez le malade, nous examinerons chez l'aliéné ce qui peut nous servir à éclairer la psychologie normale, et, pour ne point manquer le but précis de ce cours, nous examinerons plus spécialement le crime commis par l'aliéné ; nous essaierons, à l'aide de la pathologie, de dégager le mécanisme si compliqué de ce crime et, munis de ces données de l'observation, nous tenterons d'en tirer profit pour expliquer la genèse et la perpétration des actes criminels chez les normaux. Voilà expliqué le titre, l'idée mère du présent cours : PSYCHIATRIE APPLIQUÉE AU DROIT.

Il m'a semblé que cette tentative était un pas de plus dans la voie fructueuse, où magistrats et médecins sont appelés à

se rencontrer de jour en jour davantage. Je remercie le Conseil de la Faculté de l'avoir libéralement favorisée et d'avoir, par son acquiescement immédiat, démontré qu'entre la Science et le Droit il ne saurait y avoir aucune incompatibilité.

Dans l'occurence, est-ce à dire que la science médicale ait la prétention d'apporter la solution définitive des problèmes que la science juridique agite ? Non. Mais il paraît évident que le temps est venu d'une collaboration étroite et qu'il doit s'en dégager fatalement plus de vérité. Et l'idée que je veux dégager de ces préliminaires est qu'il existe actuellement un doute fécond là où régnait autrefois la sérénité parfaite, et que ce doute a conditionné une orientation nouvelle des idées.

J'espère que ce cours contribuera, pour une modeste part, à la diffusion de notions positives, base essentielle des futures réformes.

3. — Et tout d'abord précisons par quelques données historiques à vol d'oiseau, la marche des idées en matière de droit pénal. Voyons comparativement les systèmes, les théories, mais *surtout* les *méthodes* qui se sont succédé dans les temps afin de découvrir quelle place la Science a occupée, occupe et peut espérer occuper à côté du Droit. C'est une étude de *méthodologie* très sèche, très aride peut-être que nous allons faire, mais je l'ai jugée indispensable, car l'énorme obstacle que nous essayons de franchir et qui sépare le présent du passé, ne repose justement que sur une question de *méthode*.

4. — Une idée domine tout le passé, idée *directrice*. C'est une conception philosophique que l'on rencontre, on peut le dire, à l'origine de tous les Codes répressifs. Cette idée-principe est le *droit de punir*, dévolu à la société.

Ce principe s'est maintenu identique à lui-même à travers les âges et, sous la rubrique *doctrine spiritualiste*, domine encore à l'heure actuelle dans la plupart des esprits.

Cette conception est tellement foncière, fondamentale, pri-

mordiale, qu'elle est considérée comme un axiome dont on n'aborde même pas la discussion. En voici la formule (1) :

« La nécessité de la pénalité et *le droit de la société de punir* sont des vérités *senties avant d'être justifiées* et qui s'imposent comme conditions de vitalité à toutes les sociétés, quel que soit leur degré de civilisation ».

Ainsi hors du droit de punir, point de salut. L'école classique ne connaît pas d'autre système.

Rien ne peut donner une meilleure idée que cette citation de ce que sont les doctrines *a priori* et de ce qu'elles peuvent avoir de choquant pour des esprits rompus à la critique.

Des vérités *senties* avant d'être *justifiées*, cette adéquation de certaines conceptions philosophiques à des données en quelque sorte géométriques telles que : Un et Un font deux, ou bien : la Partie est plus petite que le Tout, voilà qui est l'antinomie même de la méthode scientifique et positive, méthode d'observation.

Encore un peu, de tels axiomes sentiront la *Révélation*. Soyons francs, et disons qu'elles sont la Révélation même. Elles émanent directement des principes religieux qui ont imprégné toutes les sociétés à leur origine.

Le sentiment religieux, on le trouve à l'aurore de l'école *classique*. Il anime toute la période que j'appellerai *métaphysique* du Droit Pénal.

5. — On peut d'ailleurs diviser cette période classique en deux étapes :

L'une est franchement *religieuse*, disons même *théologique* ;

L'autre, pour se défendre de l'être et pour ne s'appeler que *spiritualiste*, rationnaliste, reste essentiellement « a prioriste » et profondément imprégnée de l'esprit religieux.

Ai-je besoin d'ajouter que cette constatation, que je fais

---

(1) Vidal : *Principes fondamentaux de la pénalité*, page 9.

pour les besoins de ma thèse, est d'ordre purement historique. Elle n'a, ni de près, ni de loin, un caractère tendancieux.

Or, sur quoi est basé ce droit de punir-axiome ? Je cite encore, et dans cette citation apparaîtra un autre *a priori*, un autre axiome, *l'éternité ou l'innéité du sentiment religieux* (1) :

« Le sentiment religieux est un sentiment naturel à l'homme qui l'élève au-dessus de sa nature et de ses passions et lui trace, dans l'espoir de récompenses infinies et éternelles, ou la crainte de souffrances infinies et éternelles, des devoirs dont l'intelligence et l'accomplissement volontaire lui assignent un rang supérieur dans l'échelle des êtres ».

Telles sont bien les bases de la *loi morale* dans le système criminaliste de la vieille école.

Ainsi, pour l'école classique, la loi morale c'est la loi divine ; le bien est quelque chose de parfaitement défini ; c'est ce qui plaît à Dieu ; c'est ce qui est dans la loi divine, dans les livres sacrés.

Etre criminel, immoral, c'est conséquemment être antireligieux ; c'est offenser Dieu.

Il est clair que la réparation ne saurait plus suffire ; il faut l'expiation, puisqu'il y a offense, d'où naît l'idée de *pénalité* inséparable de tout acte qualifié faute. Le crime, le châtiment, la pénalité sont, comme le bien lui-même, matière religieuse.

Au coupable on ne dit pas seulement : tu repareras ; on ajoute : tu expieras. La loi châtie au nom de Dieu ; le juge prend l'avance sur Dieu lui-même ; il a cru longtemps détenir une parcelle du droit divin ; on tremblait devant lui comme devant le prêtre et pour la même raison. Il punit, par conséquent il fait souffrir ; la souffrance, c'est la réparation. Dans le juge point déjà le Grand Inquisiteur.

L'Etat, représentant Dieu sur la terre doit donc, en vengeant

---

(1) VIDAL, *loc. cit.*

l'injure faite à la loi humaine, venger en même temps l'offense faite à Dieu.

Telle est la première étape. Avec l'évolution des esprits, leur éloignement d'un mysticisme qui semble avoir vécu, la doctrine devait prendre une autre base tout en restant imprégnée de la religiosité de la première étape.

6. — Voici l'étape *spiritualiste*. Il n'y est plus question de droit divin, mais d'un *droit* dit *naturel*. Ici le droit de punir persiste ; en fait il n'est guère plus justifié. Il semble persister en vertu de la force acquise. Du moins tout ce qu'on allègue pour le justifier manque de consistance (utilité sociale, nécessité pour la société de se défendre, correction, effet moral, etc.). La défense sociale, la moralisation ne sont pas forcément inséparables du droit draconien et épouvantable de punir.

Cette étape mérite le nom d'*idéaliste*. La voici formulée (1) :

« Au-dessus des lois positives et humaines se place un idéal de législation supérieure, un modèle de droit composé de ces principes de haute moralité dont la *raison* démontre l'existence et dont la conscience assure l'observation : le *droit naturel*, dont les législations positives doivent être l'expression exacte sous peine d'être réprouvées et de consacrer le règne de la force, de la violence et de l'injustice ».

Ici, comme auparavant, point de salut encore en dehors d'un *a priori* : ce n'est plus le divin, le révélé ; c'est l'idéal inscrit dans la conscience. Il est adéquat à l'existence d'un principe, l'âme, d'essence divine et dûment éclairée.

La formule a changé, mais au fond il n'y a rien de nouveau.

Et la preuve, c'est qu'avec cette conception purement idéaliste, le droit de châtier persiste, dans la législation comme dans les esprits. — Le pourquoi est que cette

(1) VIDAL, *loc. cit.*

doctrine spiritualiste, vraiment majestueuse et respectable, tient encore du divin. Le mal, le crime, le délit tiennent encore de l'offense. Il est vrai que parfois on déclare que l'offense est faite à la *société*. Mais ce monde terrestre n'est-il point œuvre de Dieu ? N'y doit-on pas travailler à sa gloire ? Une offense faite à la société est une offense à Dieu.

Le concept Société allié au Droit imprescriptible de punir est inséparable du concept qui a illustré la phase spiritualiste.

Toutefois j'aime mieux cette formule, parce que, en dépit des apparences, elle a déjà des allures plus scientifiques. J'en trouve une preuve bien nette dans ce mot de Montesquieu : « Le *droit naturel* émane des rapports nécessaires que la vie sociale établit entre les hommes ». Les scientifiques ne diront pas autre chose plus tard, lorsqu'ils admettront l'origine *positive* de ce droit ; lorsqu'ils montreront que cet idéal inscrit dans le cerveau humain et auquel on croit devoir prêter quelque chose de surnaturel, d'extrahumain, n'est qu'un fruit même de l'évolution et que cet idéal est lui-même d'ordre évolutif. La morale du scientifique, que sera-ce en effet autre chose que ce droit conventionnel établi lentement, expérimentalement par les frottements successifs des hommes, éminemment perfectible et par conséquent à l'état de perpétuel devenir, et qui a pris, par l'énergie même de la transmission atavique, la force d'un besoin inné, d'un sentiment indéfinissable, la force d'une loi naturelle ?

Cette morale à laquelle les classiques auront donné une base supra naturelle, mais immuable, les scientifiques l'établiront sur des bases plus tangibles, mais en y ajoutant l'idée importante de mutabilité.

Cette conception évolutive et scientifique était, somme toute, latente dans la thèse classique et simplement masquée par notre perpétuel besoin, atavique lui aussi, de surnaturel.

7. — Je résume les caractères de l'école classique : ils sont tout entiers compris dans sa méthode : celle-ci est *déductive* ; elle conçoit le parfait, l'idéal et retombe à l'homme.

8. — Or ce qu'il importe de noter maintenant, ce sont les conséquences mêmes très curieuses de cette méthode pour la formation du droit pénal.

Ces conséquences, pierre angulaire des Codes répressifs, sont :

1° La justification du droit de punir ;

2° Le principe logique de la sanction *unique* : la punition, le châtiment, la pénalité, à l'exclusion de toute autre chose.

Faut-il agir sur un coupable ? c'est par la *punition* qu'on le fera, plus ou moins mitigée d'indulgence ; mais le seul mot de *coupable* dit tout.

On a bien, dans la pratique, et c'est l'honneur même des juristes plus modernes, pallié l'exagération théorique de la chose en imaginant l'art. 463, c'est-à-dire le principe des circonstances atténuantes. Mais l'admission de ce principe secondaire n'en laisse pas moins intact le principe fondamental de châtier, uniformément appliqué à tout délinquant ou criminel.

D'où je déduis cet autre caractère de l'école classique : *l'unité et l'unilatéralité de la sanction.*

Mais où vous allez voir que la seule question de méthode a des effets graves, c'est dans l'examen même du corollaire de ce principe, corollaire d'une importance extrême à l'heure actuelle, et sur lequel j'espère revenir en détail plus tard :

Dans la pratique, le juge n'a point manqué de se trouver en présence d'anormaux, de malades, pour lesquels il a senti la nécessité d'être indulgent. Il n'a eu à sa disposition qu'un moyen : faire fléchir les principes, mais *tout en les appliquant.* Il en fut amené ainsi, chose monstrueuse, à appliquer à des êtres insuffisants, à des dégénérés, à des aliénés, des

sanctions *pénales*, c'est-à-dire qu'il a dû accomplir l'acte étrange qui consiste à *châtier* des malades.

Et n'est-ce point pour en venir à de telles fins que l'on a dû imaginer la curieuse thèse, qui a encore une si grande vogue aujourd'hui, et que l'on applique sans se douter un moment qu'elle porte un coup fatal à une doctrine traditionnelle, essentiellement chère aux classiques de l'âme-entité, principe insécable, homogène, unité parfaite donnant à l'homme sa personnalité consciente et responsable. Cette âme on la coupe en deux pour les besoins de la cause ! On admet que l'homme peut avoir une responsabilité partielle ou *atténuée*, et, comme conséquence, que lui applique-t-on ?

Encore une *pénalité*, mais atténuée.

J'admets encore la pénalité pour la partie responsable. Mais que fait-on de la partie irresponsable ? La thèse uniciste ne le dit point. On se contente d'atténuer ; en attendant, la punition reste. C'est la seule conclusion que l'être humain tire de l'aventure, lorsqu'après avoir purgé sa condamnation, il redevient un être *unique*, à l'âme *insécable*.

Le juge a, sans le vouloir, porté le fer dans une thèse sacrée. Qui ne voit qu'il y a là quelque chose de boiteux ? C'est là qu'est le vrai défaut de la cuirasse de l'école classique. Et est uniquement la conséquence de la méthode *a priori* qui oblige à adapter les faits et les choses à un cadre déterminé, opération laborieuse, artificielle, dont l'effet immanquable est de faire craquer et de démantibuler le cadre.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici que je n'ai point entendu jusqu'alors faire le procès des croyances ou des sentiments religieux et que ma critique n'est point allée aux morales elles-mêmes reposant sur une croyance surnaturelle quelconque. Cela reste une affaire de conscience individuelle et demeure parfaitement respectable.

Je n'ai critiqué cet ensemble que comme base du droit, et

dans ce qu'il peut avoir d'infécond ou de gênant pour l'évolution de ce droit, persuadé d'ailleurs, avec bien d'autres, que pour participer aux néo-conceptions scientifiques, pour utiliser les méthodes inductives et en admettre l'application à l'étude du droit, il n'est point nécessaire de faire table rase de sa foi.

9. — J'en viens maintenant à l'exposé de la période moderne.

Les conceptions classiques et les conceptions modernes sont deux antithèses. Celles-ci ont pour caractère l'empreinte scientifique, quel que soit d'ailleurs le système pénal imaginé, quelles que soient les théories morales qui servent de base à ces systèmes. Le cadre scientifique englobe ici tous les systèmes ayant pour base l'examen direct des individus et des faits avec les seules données de l'observation et de l'expérience, tous les systèmes en un mot qui ne partent point d'un *a priori* philosophique : qu'ils soient évolutionniste, matérialiste ou positiviste, systèmes auxquels se rattachent des noms comme ceux de Bayle, Proudhon, Spencer, Moleschott, Schopenhauer, etc., et surtout Lombroso et son école.

Au point de vue de la méthode, c'est-à-dire de ce qui m'intéresse le plus en ce moment, on peut dire que le système de Lombroso les résume tous.

En exposer l'économie, c'est montrer dans sa forme la plus parfaite l'antithèse de l'école classique.

Ce n'est point, veuillez le remarquer, que je m'y rallie entièrement. Tout en rendant ici, publiquement et respectueusement, un hommage au grand savant italien qui fut un initiateur et qui eut le très grand mérite de créer une méthode fructueuse d'examen, je suis loin de souscrire à toutes les déductions qu'il en a tirées et dont le propre fut justement d'affaiblir sa doctrine.

Voici donc les données essentielles de la méthode scientifique :

L'homme, normal ou anormal, n'est plus, ne se croit plus le centre de la nature. Il ne s'attribue pas un tel privilège et devient plus modeste. Il n'admet point qu'il soit l'être parfait, qu'il ait en lui pour l'animer un reflet particulier de l'âme divine, qui le différencie des autres êtres.

Son piédestal n'est point dans le passé ; il sera son œuvre, il le construira par lui-même, dans la suite des temps, par ses progrès mêmes, qui seront ceux de son évolution.

Il occupe un échelon élevé, mais dans la même échelle que les autres êtres.

Il n'est qu'une des composantes mondiales que l'on voit s'agiter à la surface du globe. Il participe à la vie des autres êtres, subit les mêmes influences, réagissant seulement à sa manière.

Sa personnalité, plus affinée, c'est vrai, n'est pourtant pas d'une essence différente de celle des autres êtres. Le principe vital qu'il a en lui est le principe universel.

C'est un être qui évolue et se transforme.

C'est un être plongé aussi dans un milieu, lequel milieu est très variable suivant les temps, suivant les latitudes. Vouloir l'abstraire et le soustraire à l'influence de ce milieu parce qu'il est l'homme, serait illogique et absurde.

Ce n'est pas tout : non seulement l'homme évolue, mais les idées aussi évoluent ; elles ne sont pas coulées dans un moule unique ou invariable. Il y a une histoire naturelle des idées comme il y en a une de l'homme, parce que l'intelligence est fonction d'un organe et inséparable de cet organe. Elle n'est point d'essence différente des autres fonctions. Organes différenciés ; fonctions différenciées.

Les abstractions les plus fortes, les plus mystérieuses, le concept de la liberté, de la responsabilité, de la morale elle-

même, tout cela ne saurait échapper aux nécessités de l'examen, au crible de la critique, au contrôle de la raison ; tout cela n'a rien d'immuable, d'absolu ; mais, au contraire, il n'y a dans ces concepts rien que de relatif.

L'anthropologie est née comme branche simple de l'histoire naturelle.

La sociologie est née ; et, avec ces sciences ou fragments de sciences, sont nées : l'*anthropologie* et la *sociologie criminelles*.

Tel est le fruit de la méthode scientifique, positive, ANALYTIQUE.

Elle n'est plus déductive, mais *inductive* ; elle part du simple pour s'élever vers le complexe. D'*anthropo-centrique* elle devient *anthropo-excentrique*.

C'est de l'étude de l'homme lui-même en tant qu'unité vivante, et en tant qu'unité composante d'un milieu vivant que vont se dégager des lois.

Plus d'*a priori* qui limite l'entendement, fausse les conceptions, découpe le tableau au gré du cadre, mais rien qu'une méthode rigoureuse d'appréciation, de mesure, d'association des faits, puis de généralisation ; rien que des lois qui se dégageront autant que possible de faits observés ; c'est le cadre qui s'adapte au tableau.

Les scientifiques, et essentiellement Lombroso et son école, s'attaquent donc aux fondements classiques mêmes de la science criminelle.

Reprochant à la vieille école d'avoir trop négligé l'étude du criminel pour celle du crime, ils adoptent une méthode opposée, rejettent à un autre plan les théories philosophiques et rationnelles du crime et concentrent une très grande part de leur attention sur l'étude du coupable.

En s'appliquant à cette étude et non pas seulement à celle du crime, en étudiant d'autre part le délit en lui-même en tant que fait individuel ou social et non plus en le comparant à un concept moral type, ils se refusent tout simplement à faire de l'abstraction et sortent du domaine de la métaphysique. Ils pensent ne s'attacher qu'à ce qui vit et réagit, c'est-à-dire à l'*homme délinquant* aussi bien qu'à la *société délinquante*.

10. — Telle est l'essence même de la méthode. Voyons très rapidement ce qu'elle a produit ; examinons les faits dans leur brutalité.

L'ensemble des caractères psycho-physiques et biologiques du criminel, que l'école scientifique a soigneusement catalogués et classés, tendent à montrer chez ce criminel l'existence de stigmates qui le font trancher sur la masse des individus considérés comme normaux : notamment les conformations crânienne et encéphalique ; l'état de leur équilibre mental. Chose curieuse, ces stigmates se rapprochent, au point de se confondre avec eux, des indices qu'on est accoutumé de rencontrer chez les individus victimes d'une dégénérescence avancée.

Mais poursuivons : le criminel comme le non-criminel a des attaches que l'on n'a point le droit de négliger. Si nous sommes le produit de nous-mêmes, il serait absurde de nier que nous soyons aussi le produit d'autres facteurs. Quels sont-ils chez le criminel ? De qui procède ce dernier ? Quel est son bouillon de culture ? Que sont ses antécédents ?

A cela l'on répond par deux groupes de faits qui se dégagent d'une observation approfondie : 1° de l'*atmosphère héréditaire ;* 2° de l'*ambiance familiale*, et 3° de l'*ambiance sociale*.

Or, au point de vue héréditaire, le criminel apparaît plongé dans un milieu le plus souvent dégénératif. On y trouve plus

qu'ailleurs les tares qui signalent l'espèce malade et en voie de disparition : la folie, les névroses, les névropathies, l'épilepsie, le crime lui-même. On y trouve les grandes intoxications, l'alcoolisme surtout. Combien de fois donc le criminel n'appartient-il pas manifestement à un milieu pathologique ? La folie, les névroses, etc., on les retrouve chez lui-même, à titre d'épisodes. Et, dans ces cas, si son crime était un acte quelconque, un acte insignifiant, qui hésiterait un seul instant à lui appliquer une étiquette morbide ? Chose singulière, dès que cet acte devient *crime*, il semble qu'il doive *ipso facto* appartenir à une autre catégorie de faits.

L'ambiance familiale se révèle aussi avec des caractères qui sortent de l'ordinaire. Ses éléments constitutifs sont défectueux ; c'est la misère, ce sont des conditions de vie morale et physique inférieures, ce sont encore les intoxications ; c'est surtout l'éducation qui pèche et qui est remplacée par l'influence pernicieuse de l'exemple.

Quant à l'ambiance sociale, elle comporte les mêmes facteurs mais répartis sur une échelle plus large, où se multiplient en se renforçant les contacts et les influences. Le milieu professionnel joue ici un grand rôle.

11. — Tels sont les faits. Pour les scientifiques, ils constituent un groupement tellement serré, qu'il n'est pas possible de n'en pas tenir un compte sérieux ni d'aboutir à cette proposition : Beaucoup *de criminels sont des dégénérés.*

Mais ce dégénéré, qu'est-il ? C'est un être héréditairement amoindri dans sa résistance psycho-physique. Faisant souche d'autres dégénérés, il va former avec ses descendants toute une série de chaînons usés qui, en se brisant bientôt, rompra la continuité de l'espèce et nuira à sa perpétuité. L'espèce est en état de *régression*. Mais ce terme doit être pris uniquement comme l'antinomie du progrès. Or c'est ici qu'apparaît,

à mon sens, le germe d'une des principales erreurs du maître italien. La voici en deux mots :

Il est remarquable que beaucoup des attributs psychiques et physiques du dégénéré *ressemblent* aux caractères que l'on se plaît à décrire comme ceux de nos ancêtres. De la simple ressemblance, d'ailleurs contestable, à l'identification, il n'y avait qu'un pas ; la thèse était élégante et conduisit à voir dans le dégénéré un être *régressant vers l'état ancestral*, retournant à l'enfance de l'espèce en quelque sorte ; le régressif devenait un *atavique*. S'il ne s'agissait là que d'une image, d'une métaphore, la chose serait acceptable, mais je n'ai pas encore aperçu la nécessité de considérer nos ancêtres comme des malades. Cela seul, à mon avis, juge la valeur de la thèse.

12. — Mais où celle-ci devient particulièrement grave, c'est lorsqu'elle s'étend à la notion de crime. Je m'explique, et ici j'en viens à l'application de la méthode objective à l'étude du crime, comme on l'a appliquée à celle du criminel. D'autres faits importants sont à noter :

Les mobiles du crime, les circonstances dans lesquelles il s'accomplit, ses variations dans les temps et suivant les lieux, tout indique, *dans beaucoup de cas*, qu'il n'est qu'un acte réactionnel commandé par des situations physiologiques ou pathologiques inéluctables. Souvent encore, le crime est un acte indifférent en soi, et qui n'est taxé crime que parce qu'il est antisocial.

Or il arrive que les actes qualifiés crimes se trouvent être comme la reproduction d'actes identiques très communs, pour ne pas dire réguliers, chez nos ancêtres. On les retrouve aussi de nos jours en usage chez les peuples arriérés et parmi les populations sauvages, ayant par suite quelque analogie, apparemment du moins, avec nos ancêtres.

Lombroso a été plus loin et a découvert le crime chez l'animal, et même chez le végétal.

13. — De là à considérer le crime comme une entité défi-finissable et à concevoir le crime comme un réveil de l'atavisme, il n'y avait qu'un pas. Et enfin, procédant toujours par analogie, combinant avec l'idée de dégénérescence l'idée d'atavisme criminel, Lombroso conçut et découvrit son *criminel-né*. Le criminel-né sera celui qui apportera en naissant une propension fatale à commettre des actes antisociaux, parce qu'il est un dégénéré en qui renaissent des dispositions ataviques.

Je ne m'attarderai point (ce n'est point l'objet précis de mon cours) à réfuter cette thèse de laquelle je me sépare absolument. Pas plus que je n'admets la comparaison de l'ancêtre avec un malade, un dégénéré, pas plus je n'admettrai que le crime ait été un signe en quelque sorte spécifique de l'ancêtre. Entre celui-ci et nous s'échelonnent des milliers d'intermédiaires, dont pas un, que nous sachions, n'a été exempt de ces stigmates prétendument régressifs, d'où il faudrait conclure que l'humanité a été en perpétuelle régression. Enfin pas plus qu'il n'est possible de dire que le dégénéré est une déviation du type normal de l'humanité, parce que personne ne connaît l'humanité normale, pas plus il n'est possible de dire que le crime soit une entité exactement connaissable en tant que déviation de la morale normale, parce que la normale en pareille matière n'existe point.

Je n'ai pas besoin d'ajouter maintenant que je n'accompagne pas davantage Lombroso lorsqu'il pousse ses déductions jusqu'à des limites tout à fait inouïes, où il crée des *types* criminels. Il me semble qu'ici le génie du savant italien est en défaut ; il se noie dans les détails ; la statistique fait de lui un esclave, et il paraît avoir perdu un moment son idée directrice.

La création des types criminels est l'excès même d'une méthode ; elle résulte du besoin exagéré de faire parler les faits, et rien que les faits, sans crainte de leur faire dire trop

ou ce qu'ils ne disent point. L'observateur n'est pas qu'un statisticien ni qu'un instrument enregistreur. Or, lorsqu'après avoir différencié, classé et catalogué les stigmates offerts par les diverses espèces de criminels ; lorsqu'après avoir établi numériquement, par un pourcentage minutieux, la fréquence plus grande de tel stigmate chez l'assassin ou chez le violateur ; lorsque par l'accouplement de ces stigmates à haute fréquence, on a réussi à construire un être composite que l'on déclare le type idéal de l'assassin ou du violateur ; lorsqu'enfin sur la présence de ces signes chez un sujet on prétend établir une présomption en faveur du crime, je prétends que l'on a fait une œuvre de simple statisticien, et que l'on a construit un monstre artificiel. Le crime, matière conventionnelle, ne saurait avoir des caractères tangibles. Un fait n'est point la vérité uniquement parce qu'il est proclamé par une majorité de suffrages.

14. — Je crois, Messieurs, qu'au point où j'en suis arrivé de ma démonstration, vous voudrez bien souscrire avec les scientifiques à ces quelques propositions :

La première, que j'ai formulée tout à l'heure, à savoir que beaucoup de criminels sont des dégénérés.

2° Tous les criminels ne sont pas des dégénérés.

3° Donc le crime n'est pas fatalement une dégénérescence ni un état pathologique.

4° Il peut être et est souvent l'attribut de la dégénérescence, ce qui lui confère alors un cachet de morbidité incontestable.

J'ajouterai que le crime est un fait extérieur au sujet ; c'est un mode d'activité contingente, circonstancielle, de cause indépendante du sujet, chez lequel on n'en trouve point l'essence fatale. Enfin le crime lui-même est une matière élastique, conventionnelle et évolutive.

Les élèves de Lombroso n'ont d'ailleurs point conservé une fidélité absolue à toutes les formules du maître.

Tout en restant rigoureusement observateurs et documentaires quant à la méthode, ils ont fait litière des exagérations, et ils ont notamment équilibré la doctrine du maître en accordant au *milieu* une attention au moins aussi importante qu'au *sujet*.

Et ce qui se dégage nettement des travaux plus modernes de l'école scientifique tiendra maintenant en quelques paroles.

15. — Le sujet et la société sont deux facteurs en présence. Or, il ne faut pas oublier que la société est un agrégat de sujets qui, pris individuellement, offrent des caractères à peu près identiques, ce qui revient à dire que le sujet, en face de la société, se trouve en réalité en face de lui-même, multiplié par *n*.

Le sujet, l'homme *dit criminel*, s'offre à l'observation avec les caractères que j'ai décrits plus haut. Mais en réalité il n'a ni plus ni moins que les dispositions ou prédispositions communes à tous les êtres. Ce qui importe, c'est le *déclanchement*, la mise en œuvre de ces dispositions. Ce qui fera différer les êtres entre eux (en se plaçant au point de vue des réactions dites criminelles), c'est le pouvoir d'arrêt, l'énergie de résistance, faible chez les uns, forte chez les autres.

Mais ce sera aussi le moteur chargé d'opérer le déclanchement, et ici intervient le *facteur social*, avec ses séductions, ses suggestions, ses imperfections. L'influence déterminante, formative du crime, excitante, est, de la part du facteur social, indéniable.

D'où la notion du crime, *acte antisocial*, quelle que soit d'ailleurs la nature de cet acte, et aussi la conception du criminel : l'être qui, grâce à son degré de développement insuffisant, n'opposera aux sollicitations (intrinsèques ou extrinsèques) qu'un pouvoir inhibiteur insuffisant. La notion scientifique du faible, du dégénéré reste entière, mais elle se complète par une notion nouvelle, celle du *déterminisme so-*

cial. La conception de Lombroso se trouve très modifiée en ce sens que ce n'est pas en lui *obligatoirement*, *fatalement*, que l'être trouvera la source de son acte antisocial ; il ne sera pas, par conséquent, un *criminel-né* ; il ne sera qu'un individu à potentiel variable, *pouvant*, suivant l'intervention de telles ou telles circonstances contingentes, devenir ce qu'on appelle un criminel.

16. — On voit par là quelle place reste désormais à la conception de la liberté, du libre arbitre, et par conséquent de la responsabilité. On conçoit que si un certain fatalisme peut peser sur tel ou tel pour des raisons d'ordre pathologique, il reste, hors de ce cadre, une quotité énorme d'individus qui trouveront leur déterminisme dans l'equilibre de leur moi moral et conscient.

Et ainsi tombe la grave objection très troublante que l'on a faite à Lombroso et à son école, d'englober les criminels indistinctement dans la même théorie, de tendre à affaiblir la répression, de faire au criminel la part trop belle et de désarmer finalement la société.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir donné plus d'étendue qu'il n'aurait convenu peut-être à l'exposé des conceptions des scientifiques. Mais n'ignorant point le degré de méfiance où l'on est parvenu dans certains milieux à l'endroit des idées lombrosiennes, dans ce qu'elles ont de plus absolu, j'ai cru expédient de dire en quoi, au contraire, elles pouvaient être utiles à la recherche de la vérité, lorsqu'on les soumet à une critique serrée.

17. — Mais il est temps de tirer des doctrines scientifiques les conclusions qu'elles nous offrent au profit du droit pénal. Car, de même que la seule méthode *a priori* a eu des conséquences directrices de premier ordre dans la conception du

droit pénal, — de même la seule méthode analytique, scientifique, en partant de l'examen objectif du délinquant et des faits d'ordre criminel, aboutit à des conséquences rigoureusement logiques et susceptibles de modifier profondément le droit pénal.

L'analyse a démontré qu'à côté de l'homme dit normal et responsable, il y avait des êtres qui forment, vus dans leur ensemble, une sorte d'échelle graduée allant de l'aliéné au criminel, en passant par l'aliéné criminel et le criminel aliéné.

Le crime et la folie ont donc parfois des rapports ; entre eux existe un lien de famille, et l'on a reconnu que, dans ces circonstances, un lien commun les unissait : le lien dégénératif.

L'analyse a démontré encore que le crime n'est point une abstraction, que le criminel non plus n'est pas une abstraction.

Donc, à la notion de l'absolu s'est substituée celle du relatif. La méthode scientifique a été inductive.

Elle a conduit à admettre logiquement non plus une formule générale, univoque de traitement, mais une *individualisation* des sanctions.

Le doute, l'idée d'une *infirmité possible* (je ne dis pas fatale) du criminel, substituée, dans un certain nombre d'espèces, à la certitude, à l'idée-principe de *culpabilité*, ont introduit dans le débat un facteur nouveau. Et l'on est obligé d'admettre finalement une *dualité de sanctions*, dualité qui doit trouver son expression dans la loi parce que les criminels appartiennent, analytiquement, à des catégories complètement différentes :

Les normaux, c'est-à-dire les responsables ;

Les tarés, c'est-à-dire les infirmes.

Aux uns va la sanction *pénale*, la PÉNALITÉ, seul principe de sanction admis par l'école classique, quelle que soit l'espèce.

Aux autres va le traitement.

Peut-être m'objecterez-vous l'article 463. Soit. J'y veux bien souscrire comme à toute mesure d'indulgence, mais indulgence suppose faute, et je viens de vous dire que la faute n'était le fait que de la première catégorie, celle des normaux, des responsables.

De l'indulgence je ne veux point pour les infirmes. Ce n'est point rigoureusement équitable ; ce n'est point ce qui les améliorera. Le système commode des responsabilités, ou mieux des pénalités atténuées, est une sanction transitoire. Il n'est peut-être pas possible de mieux faire pour le présent. Mais ce système ne saurait être celui de l'avenir.

18. — Telles sont les deux méthodes, les deux grandes écoles en présence, je ne veux pas dire en opposition ; encore moins parlerais-je d'un antagonisme irréductible, car je pense que les considérations que je vous ai soumises et qui sont vraiment l'expression de l'esprit scientifique contemporain, réduisent à des proportions moins subversives le fantôme des nouvelles théories du crime et du criminel.

Il est clair que leur apparition devait provoquer une vive inquiétude. On a voulu y voir la négation systématique du passé, une lutte passionnée entre la Science, la Foi et la Philosophie.

C'est à tort. La science n'a elle-même que des prétentions relatives et n'est point affranchie des critiques. Formule exacte du savoir borné des humains, elle est par conséquent faillible. Elle n'a point la force de l'hypothèse, qui soutient le raisonnement et le ramène constamment dans une route déterminée, fût-elle fausse. La méthode scientifique, comme toute méthode objective, livrée à l'appréciation d'un subjectif variable, sans critérium bien net le plus souvent, est forcément une méthode de tâtonnements ; elle doit louvoyer avant de trouver

la grande voie des découvertes générales ; elle est par conséquent susceptible d'erreur et d'exagérations.

Mais en revanche, mal digérées, ou incomprises par des hommes se tenant un peu en méfiance et inhabiles encore à la critique positive, les notions scientifiques ont été à tort combattues comme *amorales*.

J'ai la ferme conviction qu'entre le domaine de la morale et la science des faits il n'y a rien d'incompatible. Il est vain de prêter à la science des tendances envahissantes, destructives, systématiques et exclusives. Certes, elle ne veut abandonner aucune des conquêtes qui sont le fruit palpable de ses efforts. On ne nie point l'évidence. Mais le domaine moral et celui des choses positives peuvent s'entrepénétrer.

La science n'a point nié la valeur de certaines conceptions aprioristes de l'école classique, mais elle en a peut-être tenté une explication scientifique.

Si la science fait la guerre à l'absolu métaphysique, en déclarant que c'est le domaine actuel de l'inconnaissable ; si elle tend à l'absorber dans son propre domaine, en déclarant qu'il n'y a point de domaine qui puisse échapper aux investigations positives, elle ne fait point litière pour cela des acquisitions du passé dans le domaine moral, du moment qu'elles ne choquent point le bon sens.

Elle ne repousse ni la morale, ni l'idéal, ni aucun des grands principes que l'on a cru menacés, tels que ceux de liberté, de responsabilité, de justice, mais elle admet que toutes les mentalités ne sont point coulées dans le même moule, et qu'entre elles il n'y a point de commune mesure. Elle admet que ces grands principes doivent flechir devant certains faits positifs révélés par la méthode scientifique et dont il faut tenir compte.

La science n'est point incompatible avec un idéal moral, fruit des sélections morales successives, réalisées, *acquises*

au cours des âges ; elles finissent par constituer une sorte de fonds commun de doctrine dont l'antiquité est telle qu'elle prend, dans l'homme qui naît et se développe intelligemment, la forme d'un véritable postulat éternel.

La science, tout en désirant une justice distributive meilleure, plus intégrale, dont les grandes lignes sont tracées par l'observation même des faits, ne prétend point nier qu'il faille, de toute nécessité, à la base d'un code une idée morale, et toujours une morale altruiste.

Mais cet idéal, c'est, pour la science, un perpétuel devenir ; au lieu de le placer à l'aurore de l'être, elle le place à sa fin. C'est dire qu'elle admet son perfectionnement incessant, et avec lui tout ce qui en dérive, comme les Codes.

Je nie même que l'abandon d'un spiritualisme traditionnel conduise fatalement l'homme, par amour de l'antithèse, à l'adoption de doctrines d'un matérialisme, d'un égoïsme grossiers.

Telles sont un peu là les exagérations dans lesquelles est tombée l'école classique, dans son attitude réactionnelle contre les idées nouvelles. Elle a été induite en une méfiance que rien ne justifie, que l'on pourra sans doute expliquer par l'outrance de certains doctrinaires de la nouvelle école (Garofalo), ou par l'imperfection fatale des doctrines nouvelles, qui n'ont point trouvé encore toute leur formule. Mais je nie que cette méfiance découle nécessairement d'une interprétation saine des données de l'école positive.

Ces exagérations, je les trouve comme schématisées dans le livre de M. Vidal, au chapitre Conclusion. Excusez la citation un peu longue en raison de sa gravité :

« La responsabilité pénale ne peut se concevoir sans les notions fondamentales de liberté morale, de mérite et de démérite, et les systèmes qui tendent à lui donner comme base le déterminisme sont voués à des excès également dangereux :

« D'un côté, une lutte brutale et sans merci contre des êtres malfaisants que la société doit poursuivre et exterminer comme des bêtes dangereuses, sans aucun souci de leur personnalité humaine, le droit du plus fort exercé par la majorité, pas la seule raison que le nombre a en fait la force à sa disposition.

« D'un autre côté, un sentimentalisme exagéré, bien plus dangereux que celui qu'on reproche à l'école classique : la croyance que les criminels sont des malades auxquels la société doit s'intéresser et prodiguer des soins, la pitié accordée dans une large mesure et sans correctif aux malfaiteurs dont le sort ne tardera pas à être enviable et envié.

« La pénalité, sous l'influence des doctrines déterministes, ne peut avoir que l'un ou l'autre de ces deux caractères : ou bien l'organisation simple d'une extermination en masse de tous les malfaiteurs reconnus incorrigibles, la mort prodiguée à tous les délinquants instinctifs, sans souci de la gravité différente de leurs méfaits ; ou bien, si la conscience publique ne peut accepter l'emploi de moyens aussi inhumains contre des êtres *qui ne peuvent être autres qu'ils ne sont* » (ces mots sont soulignés par moi) « le traitement plein de douceur et de sollicitude pour ces malheureuses victimes de je ne sais quelle fatalité, dont le nombre ne tardera pas à augmenter par l'attrait de cette vie nouvelle, si désirable pour beaucoup de misérables ».

Eh bien, la vérité n'est dans aucun des sens indiqués par l'honorable professeur ; elle est, on l'a vu, dans un juste milieu.

Les conclusions de M. Vidal ne découlent point des doctrines scientifiques ; elles sont empreintes d'une exagération énorme.

La science positive n'a jamais nié l'existence d'une responsabilité, pas plus que les notions de liberté morale, de mérite et de démérite.

Conséquemment, elle admet des sanctions rigoureuses pour les malfaiteurs responsables.

Si, d'autre part, elle admet que la société a le droit de se protéger contre l'insociable, pourquoi, au nom de la science, vouloir lui faire admettre que ses moyens de protection auraient un caractère abusif ou cruel ? La science, avec sa découverte de la responsabilité sociale dans la genèse d'une part des crimes, impose au contraire à la société l'obligation de la mansuétude et de la réparation.

La science admet enfin, et cela même, au nom du principe de justice, que les malfaiteurs « qui ne peuvent être autres qu'ils ne sont » ne succombent point sous les coups d'une pénalité.

La notion même de dégénérescence qui intervient ici suppose la notion de régénérescence, d'amélioration sociale. La mesure disciplinaire devient une mesure d'ordre prophylactique, infiniment logique et humanitaire.

19. — Mon sentiment, en dernière analyse, est que l'avenir de la justice positive, inscrite dans les Codes, est dans la consécration de principes moins rigides et plus adequats aux réalités. Une place importante devra appartenir aux acquisitions de la science, en tant que ces acquisitions ne sont point subversives pour l'organisation sociale. On devra notamment faire intervenir la notion de responsabilité collective et celle des *rétentions* non infamantes, et cela non pas seulement par mesure d'ordre, mais par mesure de prévention et de prophylaxie.

C'est ainsi que l'on peut espérer obtenir plus de justice, c'est-à-dire plus de justice intégrale, plus adéquate à l'idée que l'on doit se faire du délinquant et du criminel.

C'est par une connaissance de plus en plus complète du crime et du criminel, en se mettant systématiquement à l'abri des dangereux *a priori* qui sont, comme les formules toutes faites, limitatives des droits de la critique ; c'est par la coopération du magistrat, du penseur et de l'homme de science que l'on donnera à la vérité son maximum d'éclat.

2e Leçon

CONSTITUTION DE LA PERSONNALITÉ

Hérédité. — Le monde des sens

Sommaire. — **1.** Plan du cours. Généralités. Etude de la personnalité humaine et du criminel par le moyen de l'aliéné. Objectivation du cours.
2. Constitution de la personnalité humaine : Facteurs composants. — A. *Elément héréditaire* : Etude sommaire.
3. B. *Apports sensoriels* : Etude détaillée. Rôle des sens dans la constitution du Moi ; différenciation et emmagasinement des données sensorielles ; leur richesse relative. — **4.** Associations et synthèses. Idées simples. — **5.** Représentations mentales ; extériorisation des sensations ; l'hallucination. — **6.** Vivacité relative des représentations : état normal ; états de rêve ; autosuggestion ; manie. Les réminiscences. — **7.** Puissance convaincante de l'image sensorielle. — **8.** Des hallucinations. Du subjectif vers l'objectif. Variétés des hallucinations. — **9.** Hallucinations discutées et conscientes. — **10.** Hallucinations impératives. — **11.** Conclusion. Automatisme des centres sensoriels ; son importance dans la vie mentale. Impulsivité.

Messieurs,

J'ai tenté de justifier d'incursion de la science sur un territoire où elle fut longtemps étrangère.

1. — Je veux en venir, maintenant, sans plus de préambule, à la matière du cours de cette année. Comme je vous l'ai annoncé, ce cours sera clinique, c'est-à-dire basé sur l'observation directe de l'aliéné. Son étude doit, dans ma pensée, nous servir à éclairer la psychologie normale et notamment celle du criminel.

Mais, comme vous l'avez pressenti sans doute, le cours de cette année, tout en restant clinique, portera sur des généra-

lités ; ce sera une sorte d'introduction à l'étude détaillée du crime et des modalités du crime chez l'aliéné et chez le non-aliéné, à la lumière des faits d'observation courante si abondants dans nos asiles, si peu connus du grand public.

La véritable introduction dans l'espèce est celle qui doit nous mettre en contact avec la personnalité morale. C'est donc la *personnalité humaine* qui sera la matière des entretiens qui vont suivre, et dont voici une sorte de programme sommaire :

Qu'est-ce que la personnalité ? Est-elle simple comme on l'a cru longtemps ? Est-elle complexe, au contraire, comme on l'admet de plus en plus aujourd'hui ? Est-elle homogène, immuable, invariable, c'est-à-dire éternellement semblable à elle-même ? N'est-elle pas, au contraire, susceptible de se modifier et même de se transformer de fond en comble ? Et dans toutes ces circonstances, quels sont les éléments constitutifs de la personnalité humaine ? Comment devient-on *Soi ?* Qu'y a-t-il de permanent et de variable dans ce Moi ?

C'est là, Messieurs, que la psychiâtrie va nous être d'un grand secours, car nous ferons une véritable dissection psychologique de l'aliéné délirant qui nous révélera, grâce à son état pathologique, le fonctionnement de son Moi intime et nous fournira des données infiniment précieuses. Comme je vous l'ai dit, c'est la pathologie qui éclaire la physiologie. Les artifices de laboratoire parviennent difficilement à disjoindre les éléments mêmes du mécanisme psychique si délicat, si compliqué chez l'homme normal. Mais quand la nature se met à détruire ce qu'elle a construit, elle réalise à l'aide de ces ruines tout un enseignement élémentaire qui met l'observateur sur la trace des découvertes les plus fructueuses. Sans la pathologie, connaîtrions-nous aujourd'hui le mécanisme du langage articulé?

Nos entretiens comprendront trois phases : dans la première nous étudierons comment se constitue une personnalité ; comment elle se fabrique en quelque sorte.

Dans la seconde, nous étudierons comment elle se transforme, c'est-à-dire comment elle évolue dans le cours des ans. Ici la psychiâtrie nous fournira d'abondants exemples de personnalités qui se démembrent pour laisser la place à des personnalités nouvelles et définitives.

Enfin, après avoir vu la construction, la vie et la transformation du Moi humain, nous verrons, toujours à l'aide de la pathologie, comment cette personnalité régresse, suspend sa vie et disparaît ; comment elle s'effrite, s'éparpille et meurt, souvent sans que le substratum physique de l'être en paraisse altéré.

Et dans tous ces cas, on peut dire à chaque pas, nous rencontrerons le criminel, le délinquant, nous mettant son âme à nu ; ici encore l'aliéné nous permettra de saisir en quelque sorte sur le vif le pourquoi de certains crimes. J'imagine qu'il y a là des études du plus haut intérêt pour le futur magistrat, pour le futur avocat.

J'ai, en prévision de ce cours, réuni dans mon service, une collection tout à fait choisie de malades vraiment typiques qui illustreront chaque page de nos entretiens.

Ceux de ces malades qui, sans inconvénient d'aucune sorte, pourront m'accompagner, je vous les présenterai. La description *ex cathedra* d'un malade n'offre jamais l'intérêt que présente la vue et l'audition du malade lui-même, exprimant avec netteté parfaite la nature de ses sensations et de ses sentiments, expliquant parfois avec une conscience très lucide, ses troubles cérébraux (1).

---

(1) Cette partie du programme n'a pu être réalisée, M. le Doyen ayant estimé que cette méthode d'enseignement n'est pas dans les habitudes de la Faculté de Droit. Comme tout enseignement scientifique qui veut porter des fruits demande à être objectivé, MM. les étudiants ont été invités à assister à une démonstration clinique dans mon service même. Ils s'y sont rendus en grand nombre.

2. — Et d'abord voyons comment se constitue la personnalité humaine ? Ce n'est pas chez l'adulte qu'on le peut deviner ; là c'est un enchevêtrement inouï de caractères ; là il y a apparence d'unité parfaite et les êtres semblent vraiment différenciés les uns des autres. C'est chez l'enfant, dès sa naissance, que l'on peut le mieux isoler les facteurs qui vont successivement devenir les composants du Moi humain.

Je n'ai pas la prétention d'envisager l'un après l'autre tous les éléments composants. Il faudrait de longues heures pour en faire l'histoire naturelle. J'étudierai seulement les principaux.

Et même parmi ceux-ci je réserverai entièrement le premier qui apparaisse en date, c'est à savoir l'*hérédité*. Je le ferai pour deux raisons, tout d'abord parce que ce très gros problème mérite à lui seul de très longs développements que je compte reprendre une autre année. Ensuite parce que l'hérédité est le facteur composant sur la valeur duquel on discute le moins.

Quoi qu'il en soit, dans la constitution de notre personnalité, l'élément héréditaire est énorme. Nous sommes ce que nous sommes par nos parents et par la longue série de nos ancêtres. L'hérédité agit directement sur le germe en lui transmettant toute une série de dispositions bio-physiologiques et bio-pathologiques, qui sont comme une synthèse de tout ce qui fut dans le passé de l'espèce. C'est là un fonds commun à tous les êtres qui vivent et dont il n'est possible à personne de se défaire en ouvrant les yeux à la lumière. Mais en outre de ce fonds commun, en outre de cette transmission des qualités générales de l'espèce, chacun sait que nous jouissons d'une hérédité propre constituée par des caractères plus *particuliers* qui dès l'abord et avant même que nous ayons essayé d'être quelque chose par nous-mêmes, nous séparent des autres.

3. — Prenons donc l'homme à sa naissance. A ce moment

le facteur qui va jouer le principal rôle dans la constitution du moi sera les *apports sensoriels*.

Abstraction faite de son hérédité, qui exercera sur le sujet, sa vie durant, son pouvoir occulte, celui-ci réalise, à sa naissance, le tableau noir classique. Ses sens, braqués sur le monde extérieur, sont les seules communications qu'il ait avec lui. C'est par leur intermédiaire que pénètre une foule de vibrations qui vont se différencier selon les organes récepteurs. Ainsi nous arrivent des notions d'ordre purement matériel qui viennent s'inscrire et se localiser une à une dans notre cerveau, au terminus même des voies chargées de les véhiculer. Là, dans ces centres, dans ces sortes de magasins d'images, se dépose un énorme bagage qu'à l'aide de la mémoire, nous exhumerons plus tard au fur et à mesure de nos besoins.

La localisation et la différenciation de toutes ces images est absolue ; c'est un fait important. Le département des images visuelles ne se confond pas avec celui des images auditives, et ainsi des autres. C'est à ce point que chaque jour on voit chez des malades disparaître tel ou tel de ces départements, les autres restant intacts. Dans ce trouble si complexe que l'on appelle l'aphasie, on voit par exemple un sujet perdre la vision des caractères écrits alors qu'il continue à entendre et à comprendre le langage parlé.

D'autres, entendant et voyant, perdent les moyens de mouvoir tout l'appareil musculaire qui préside à l'articulation des sons.

Remarquez combien tous ces phénomènes sont d'ordre matériel. La sensation d'une odeur et l'idée qui lui est adéquate, c'est quelque chose de matériel, à telles enseignes qu'une lésion portant sur le centre des odeurs détruit toute notion d'odeur.

Et l'on peut concevoir, par extension, que, plus les sens

sont aiguisés naturellement, plus délicate en quelque sorte est leur structure, plus les aptitudes de ces agences de renseignements seront marquées et plus, par conséquent, le magasin central aura de chances de s'enrichir. Il est clair qu'il existe une corrélation absolue entre l'intensité et la qualité des apports sensoriels et l'avenir intellectuel du sujet.

Mais il y a plus : les notions sensorielles sont-elles les mêmes en nombre, en qualité, en variété pour tous les sujets ? Evidemment non. Le bagage du petit paysan n'est point celui du petit citadin ; indigence de l'une, richesse de l'autre. Et c'est ainsi que les matériaux de nos futures cérébrations, accumulés dans des organes déjà différenciés par l'hérédité deviennent, en même temps que des éléments constitutifs de notre personnalité, une des causes de sa différenciation.

4. — Or, il n'y a pas seulement emmagasinement des notions sensorielles ; il y a aussi *association* entre elles ; c'est grâce à elles que, de synthèse en synthèse, nous pourrons avoir une notion nette des choses les plus compliquées. L'association est telle que l'évocation d'une seule des qualités d'un corps que nous connaissons suffit à nous représenter instantanément l'ensemble des qualités de ce corps. Je palpe ce corps sphérique, à surface rugueuse, et, sans le voir, ni le sentir, ni le goûter, j'ai reconnu une orange. La simple odeur de ce corps me fournira à l'instant la représentation entière de l'objet lui-même avec sa couleur, sa forme, son volume.

Bien plus, et grâce à de savantes combinaisons d'images nouvelles, conventionnelles, l'homme aura à sa disposition la représentation écrite ou parlée de ce même objet, si bien qu'il lui suffira de voir écrit le mot orange pour qu'aussitôt tout ce qui lui est relatif surgisse à son esprit. Ainsi, grâce à d'innombrables acquisitions sensorielles de ce genre, s'est constitué un véritable monde intérieur, représentatif, et comme une

sorte de projection du monde extérieur. C'est ainsi que sont nées les *idées simples*.

Il est une maladie assez commune dans nos asiles, la *manie*, où vous voyez à nu tout ce monde intérieur. Le malade, dans le cours de son accès, vous ouvre en quelque sorte toutes les portes de ses magasins où vous voyez pêle-mêle tout ce qui s'y trouve. Tout le matériel d'idées du malade est là gisant. Il ne sait plus rien cacher. Rien d'instructif au point de vue psychologique comme ces maniaques. Chez eux, l'excitation cérébrale est telle, la cérébration est tellement rapide que, dans un temps très court, les éléments simples des idées se succèdent sans permettre à l'idée de se constituer. Ecoutez le langage de ce malade : c'est l'incohérence même, et pourtant, si vous analysez d'un peu près, vous apercevez que chaque mot prononcé est l'esquisse d'une opération cérébrale qui avorte aussitôt. Ce qui vous frappe c'est la rapidité même des associations ; c'est le mécanisme même de nos associations normales.

Il suffit à un maniaque d'apercevoir un objet ou d'entendre un son pour qu'immédiatement il égrène tout un chapelet de mots sans lien entre eux, mais ayant un rapport immédiat, puis de plus en plus éloigné, avec la sensation éprouvée ; et cela jusqu'à la prochaine sensation qui déterminera un nouvel afflux de mots et de phrases. Passez auprès de lui en touchant ostensiblement un bouton de votre vêtement, aussitôt il prononce le mot bouton et l'agrémente d'une série de mots ou membres de phrase ayant trait au mot ou à l'idée simple de bouton. Mais, voici que vous portez votre main à votre barbe, le cours des idées change et tout ce que peut suggérer l'idée de barbe fournit un nouveau chapelet de mots.

Vous le voyez : le rôle des sens dans la constitution de la future personnalité est considérable. Ils apportent les matériaux à pied d'œuvre en quelque sorte ; c'est avec eux que

nous formons ultérieurement le monde d'idées où nous vivons, idées que nous produisons au dehors et que nous échangeons, depuis les idées les plus simples, les plus concrètes, jusqu'aux idées et associations d'idées les plus élevées, les plus abstraites qui seront le produit de nos futures cérébrations compliquées. Nos idées générales, nous les avons en passant par l'intermédiaire des sens; que ce soient les notions de temps, d'espace et même de liberté ou de responsabilité, elles reposent primordialement sur un substratum matériel simple. Les uns, vous le savez, en restent à la seule possession de ce précieux matériel sans savoir, sans pouvoir l'utiliser; les autres s'élèvent plus ou moins. Et ainsi se différencient encore les personnalités. Bref, *nihil est intellectu nisi prius fuerit in sensu*.

5. — Une fois le monde intérieur constitué, ne croyez pas que l'idée perde son contact avec les éléments sensoriels d'où elle émane. Bien au contraire, elle en reste toujours tributaire. Il n'est point une idée qui n'ait dans notre for intérieur sa représentation objective. Prononçons-nous un mot, entendons-nous émettre une idée, ce mot, cette idée ne nous disent quelque chose que si nous en avons, à notre insu, et dans notre conscience, la reproduction sensorielle. Nous voyons, nous entendons, nous sentons mentalement parce que nous avons vu, entendu et senti sensoriellement. Pensé-je à une montre, je me la représente et je ne puis le faire que si, en y pensant, je l'extériorise, objectivement, en la forme de l'objet connu sous ce nom.

Vous verrez plus tard, Messieurs, pourquoi j'insiste tant sur le rôle primordial, fondamental, des appareils des sens dans la constitution de notre *Personne* morale.

Mais je veux encore appeler votre attention sur un point important, c'est la tendance physiologique que nous avons à extérioriser toutes nos sensations, c'est-à-dire à en reporter

l'origine hors de nous-même. Lorsque nous alimentons notre vie mentale avec les matériaux accumulés dans nos centres sensoriels, nous avons bien le sentiment, la réflexion aidant, ou bien la conscience veillant, que nous utilisons nos provisions ; mais il suffit d'une distraction pour que ce monde de sensations primitives reprenne sa liberté et nous donne l'impression qu'il n'est plus en nous, mais en dehors de nous.

Ce phénomène va jouer bientôt un rôle grave quand il s'agira des hallucinations. Le mécanisme du reste s'en explique de soi-même : vous savez, par exemple, que les images venues du dehors se peignent sur la plaque photographique dans une situation renversée ; ainsi en est-il, pour les mêmes raisons de physique optique, dans notre œil. Si notre cerveau regardait notre rétine comme il regarde une plaque photographique, nous verrions les objets à l'envers. Comment se fait-il que nous les voyions à l'endroit et que jamais personne, même l'enfant, ignorant les lois de la physique, ne se soit douté que les objets se dessinent renversés sur la rétine ? Cela vient de ce que toutes les perceptions que nous tenons d'un appareil sensoriel nous les reportons au dehors en suivant la marche des ondes vibratoires en sens inverse, c'est-à-dire en replaçant dans le monde ambiant les objets à leur vraie place et dans leur vraie situation. Dès que nous perdons le contact avec notre monde interieur, nous redevenons le jouet de nos sens, et tout se passe pour nous comme si tout était au dehors. Cette puissance de l'extériorisation normalement jugulée par un moi conscient, sera la clé de beaucoup de désordres cérébraux.

6. — En temps normal, les représentations mentales s'effectuent à notre insu. Ce qui n'empêche que beaucoup de gens ont l'aptitude à se représenter, quand ils le veulent, ce à quoi ils pensent. Ces aptitudes sont très variables suivant les sujets. Certains voient ou entendent les choses auxquelles ils pensent avec une telle facilité d'évocation, qu'ils ont vraiment

l'impression de la réalité. Elles sont tellement douées, au point de vue imaginatif, qu'elles ont immédiatement la sensation forte, visuelle ou auditive, de ce qu'elles disent ou entendent. L'effort de représentation est nul ; il suffit de se recueillir, de penser énergiquement pour voir s'objectiver les choses. Chez certains l'aptitude est telle que l'image représentative s'impose d'elle-même à la conscience sans effort. Tels certains musiciens, certains peintres.

Ce monde d'images sensorielles est tellement quelque chose à part qu'il est des cas où l'on peut les évoquer en quelque sorte à volonté et les imposer à la conscience momentanément troublée, comme des réalités vraies. Il s'agit là d'une véritable hallucination provoquée. C'est très usuel notamment dans les délires toxiques, comme celui de l'absinthisme et de l'alcoolisme. Voici un alcoolique en plein délire, il est très égaré ; il ne se possède plus ; il est à ce moment en quelque sorte submersible de la part de toutes les images sensorielles qui l'assaillissent, désemparé, et l'affolent. Appelez son attention, montrez-lui un serpent qui se roule à ses pieds et lui grimpe aux jambes. Il s'effraie aussitôt, voit l'objet imaginaire et s'efforce de s'en débarrasser. Faites-lui remarquer qu'il est couvert de vermine ; aussitôt il la chasse de ses mains, l'écrase à terre et ne cesse que lorsqu'une autre hallucination captive son attention. Pareille chose se voit dans la phase somnambulique de l'hystérie.

Je vous cite ces cas extrêmes pour mieux vous faire comprendre ce qui se passe à l'état normal dans le domaine des évocations sensorielles. L'hallucination psychique par autosuggestion, par exemple l'exhumation, par le seul effort de la volonté ou par le moyen de l'imagination, d'images qui dorment dans leurs lieux de dépôt, vous la rencontrez chez ces personnes qui ont une foi intense dans la télépathie, et qui voient surgir devant leurs yeux un père, une mère, un

ami, distants de plusieurs milliers de kilomètres. Beaucoup de ces personnes, à cet instant même, sont plongées ou se plongent volontairement dans une sorte de rêverie qui ôte tout contrôle à la conscience. Les représentations mentales s'habillent alors de leur revêtement sensoriel avec une netteté parfaite qui impose la croyance à la réalité. La superposition de l'image à l'idée, comme son extériorisation, donnent à cette idée un réalisme pénétrant.

Pareille chose se passe bien mieux encore dans le rêve normal. Là, tout pouvoir de contrôle sommeille. Les centres sensoriels deviennent de véritables *automates*. Livrés à eux-mêmes, ils livrent à la circulation, dans un désordre qui tient du fantastique, tout leur contenu. Les associations deviennent aussi étranges que rapides et multipliées. Ce fonctionnement isolé d'une partie de notre moi montre la possibilité de l'indépendance des parties composantes de ce moi. Depuis l'hallucination pathologique jusqu'au rêve normal en passant par l'hallucination provoquée, s'échelonnent des milliers de degrés où, en somme, on observe toujours le même phénomène, l'automatisme des centres sensoriels. Dans le rêve, qui est pour chacun de nous l'état mental le plus facile à examiner et à contrôler, c'est un veritable dévergondage. Pour me servir d'une comparaison, je dirai que les images sont là comme autant de souris qu'en temps normal on tient enfermées dans une boîte, mais qu'elles en sortent à flot dès que le chat cesse de veiller. Il suffit que le guetteur ouvre l'œil pour que tout rentre dans l'ordre. Mais il importe que l'on sache bien que les centres sensoriels sont toujours prêts à profiter d'un moment d'oubli ou de fatigue pour submerger la conscience et la dominer.

Je veux vous citer un exemple très curieux que j'ai récemment observé et qui prouve éloquemment la possibilité de l'automatisme.

Il s'agit d'un Anglais, très intelligent et fort instruit, ayant une connaissance assez approfondie de la langue française. Au cours d'un délire hallucinatoire si violent, que le malade passa, terrifié, par la fenêtre d'un troisième étage et vint choir sur le pavé, non sans s'être rompu la mâchoire et sectionné les muscles de l'avant-bras, il fut constamment obsédé par le mot français « torpilleur », ne rimant à rien dans son esprit. A la convalescence, sa stupéfaction fut grande d'avoir été ainsi obsédé par l'image d'un mot que, m'affirma-t-il, il avait conscience de n'avoir jamais ni vu, ni entendu, si loin que remontent ses souvenirs normaux. Discutant souvent avec moi sur ce fait, il avait le plus ardent désir de savoir comment il peut se faire que le cerveau contienne un mot qui semble n'y être jamais entré.

L'explication est pourtant simple. A une époque quelconque de sa vie, cet homme a certainement ou lu ou entendu prononcer le mot torpilleur. Il n'y a fait aucune attention, et le mot est venu s'emmagasiner quelque part sans que le sujet en ait eu la conscience ni même le souvenir. Dans le brouhaha du délire alcoolique, dans un cas où justement toutes les cases de réserve s'ouvrent, ce mot est sorti avec beaucoup d'autres. Son étrangeté, son aspect inconnu ont frappé le malade et l'obsession s'en est suivie tout naturellement.

Dans la *manie*, dont je vous ai parlé tout à l'heure, on entend parfois les femmes du meilleur monde, débiter les ordures et les obscénités les plus effroyables, dont elles ont honte après guérison. Ce qui les terrifie surtout, c'est qu'elles ne peuvent comprendre comment de pareils propos ont pu hanter leur esprit, alors qu'elles affirment, de la meilleure foi du monde, qu'elles ne les ont jamais ni lus ni entendus. Eh bien ! leur mémoire seule est en défaut ; et les centres ont sûrement, à un moment donné, joué leur rôle d'enregistreurs.

On voit plus probant encore, et toujours dans la manie.

On pourrait presque dire que cette maladie, au point de vue psychologique, est une maladie de laboratoire. On voit les malades évoquer des souvenirs remontant à une époque de leur vie si lointaine qu'en temps normal il est impossible à la mémoire la plus exercée d'y rien retrouver.

C'est là, en somme, l'histoire très commune des réminiscences qui surgissent à tout propos, sortant on ne sait d'où, et sont le simple produit automatique d'une hétéro-suggestion ou d'une auto-suggestion agissant sur nos centres par le moyen connu de l'association.

7. — Ce que l'on ne saurait trop faire remarquer, c'est la puissance extrême de l'image sensorielle, que l'on en ait conscience ou non. Elle est si puissante qu'elle force la conviction. Nous avons tellement conscience de sa matérialité que nous ne pouvons plus désormais douter de sa réalité. Cela mettra les aliénés à la torture et tous les psychiâtres savent qu'ils n'ont pas de plus grand obstacle à leur thérapeutique que l'hallucination. Aucun raisonnement presque n'y résiste. « Cela existe, je le vois, je l'entends, je le sens, donc cela est ».

Vienne, en effet, un degré de plus dans l'intensité du phénomène sensoriel, une sorte de démangeaison spéciale qui facilite le déclanchement de l'image, celle-ci acquiert une force telle que ses deux caractères normaux d'objectivation et d'extériorisation s'exagèrent et, du coup, la conscience a l'impression indiscutable que l'objet est extérieur au moi et existe tangiblement : telle est bien l'*hallucination*. En temps normal, toutes sortes de motifs nous démontrent que l'image n'est qu'un phénomène *subjectif*. Mais il faut bien peu de chose pour que le subjectif devienne objectif.

8. — Plusieurs cas peuvent alors se présenter, faciles à imaginer. Vous les verrez réalisés tout à l'heure chez les malades que je vous présenterai.

Dans un cas, les hallucinations conservent leur intensité pendant un temps variable, 3, 5, 8 et 10 jours. Pendant ce temps la conscience est oblitérée par des milliers d'images sensorielles ; c'est une vraie tempête. Puis, peu à peu, les images *rentrent dans leur boîte*. Le malade cesse d'objectiver dès que le calme renaît ; il subjective de nouveau ses troubles sensoriels, il en prend conscience, les discute, en détruit les dernières traces et n'hésite point à dire : j'ai été halluciné, j'ai fait un rêve éveillé.

Dans un second cas, plus curieux encore peut-être que le précédent, il se trouve que certains centres sont plus excitables que d'autres. Nous savons que la chose n'a rien d'inouï puisque les réservoirs à images sont nettement séparés les uns des autres. Nous savons, d'autre part, qu'il y a des causes d'excitation en quelque sorte électives de certains centres plutôt que d'autres : c'est un fait banal dans l'alcoolisme et surtout dans l'absinthisme, que le poison centralise son action ordinairement sur les centres visuels ; les alcooliques ont surtout, certains exclusivement, des hallucinations de la vue. Nous n'en savons point la raison, mais c'est un fait.

Or il arrive qu'après l'apaisement du délire, certains malades dissocient très bien leurs différentes hallucinations. Un de ceux que vous allez voir, notamment, vous dira très simplement que ses hallucinations visuelles ont bien été le fait de son imagination. Mais quant à ses hallucinations auditives, il restera persuadé qu'il a réellement entendu les voix auxquelles il fait allusion.

Voilà un curieux dédoublement d'un être qui reste quasi délirant encore, tout en discutant avec clairvoyance une partie de ses hallucinations.

Ce cas sert de transition vers un autre qui n'est pas exceptionnel chez les faibles d'esprit, dont le jugement est très pauvre et la spontanéité intellectuelle tout à fait élémentaire.

On les voit en proie à un délire hallucinatoire intense et tout désorientés. Puis, peu à peu, voici que la bourrasque se calme. Les malades reprennent leur vie ordinaire et offrent toutes les apparences de la guérison. Interrogez-les : vous ne serez pas peu surpris de voir qu'ils délirent encore, non pas dans le présent, mais dans le passé. Ils sont encore et seront encore longtemps, d'aucuns le sont toujours, sous l'impression profonde des images violentes qui les ont assaillis. Ces images ont été pour eux et restent, quoique à l'état de souvenir, autant de réalités. Raisonner, ils n'y pensent même point. Tout ce qu'on peut obtenir d'eux c'est qu'ils n'y pensent plus. Revoyez-les plus tard, ils vous raconteront leur aventure comme d'autres vous raconteraient un mauvais rêve, mais toujours ils croient à l'existence de cette page spéciale de leur vie.

Il est des cas même plus frappants encore, et qui établissent la permanence vraiment *matérielle* de ces souvenirs hallucinatoires au fond de la conscience. Ce sont les cas de réapparition du même délire à des époques variant suivant les causes déterminantes. Ces délires *à tiroir* jettent, à mon sens, un jour très lumineux sur notre psychisme. J'y reviendrai en détail dans quelque temps.

9. — Enfin, dans une dernière série de cas, plus instructifs encore que les précédents, vous verrez une véritable dissection de l'être pensant, je devrais dire plutôt une section presque tangible des sujets en deux parties : l'une qui délire, et l'autre qui apprécie, critique et combat ce délire. Je ne parle pas ici des obsessions conscientes, j'y reviendrai également, mais je parle d'hallucinés conscients, de malades sujets, comme les précédents, à des bourrasques hallucinatoires, mais chez lesquels la conscience n'arrive jamais à l'obnubilation, ou n'y arrive que très épisodiquement. Le reste du temps le malade continue à entendre des voix ima-

ginaires, des bruits sans réalité qu'il apprécie comme tels. Il vit avec ses hallucinations comme avec un corps étranger, parfois très gênant, mais le malade que je vous présenterai a fini, depuis dix ans, par s'accommoder de ce voisinage et ce n'est que par intervalles peu durables qu'il perd patience et conscience.

Vous ne pouvez point trouver de cas plus stéréotypés que ceux-ci pour démontrer l'automatisme des centres sensoriels, tant à l'état pathologique qu'à l'état normal, et par suite le rôle considérable qui est dévolu aux images dans notre vie mentale de chaque jour.

10. — Enfin l'hallucination, au lieu de puiser ses origines dans des vibrations extérieures, peut n'être que la traduction, l'expression matérialisée en quelque sorte d'idées, de pensées appartenant au sujet lui-même. C'est en quelque sorte le malade qui se parle à lui-même à son insu. Telle l'hallucination qui raconte à un sujet tout son passé, lui rappelle des choses enfouies dans le plus profond secret et que lui seul peut connaître. L'hallucination est précise, elle est tellement devenue objective qu'elle est impérative. Comment ne pas croire, en pareil cas, à une influence vraiment occulte ? Comment faire comprendre au malade que lui seul est l'auteur de son hallucination ? Les cas de ce genre, qui abondent, démontrent bien la matérialisation et l'emmagasinement, non seulement des éléments constitutifs de nos faits de conscience, mais de ces faits de conscience eux-mêmes.

L'importance de ces derniers faits est énorme, vous le pressentez déjà ; elle sera à la base même des folies qui se systématisent et deviennent permanentes.

On conçoit fort bien qu'une hallucination unique, vraiment isolée, puisse surgir tout à coup comme l'expression extérieure d'une idée forte, impérieuse, dominant le sujet et qu'alors, prenant la forme objective, vraiment subjuguante d'une chose

qui n'est plus nous-même et nous domine, s'impose formidablement et conduise le sujet à un acte déterminé tel que le crime ou le suicide. Le malade entend tout à coup le mot « tue » parfaitement adéquat à des préoccupations délirantes très cachées. Ce mot est un ordre qui ne souffre pas de retard dans son exécution. Ainsi s'accomplissent de ces actes réactionnels qui stupéfient tout le monde et déroutent toutes les explications.

11. — Tel est le point que j'ai tenu surtout à dégager dans notre entretien d'aujourd'hui : ce chaos obscur d'images concrètes, d'idées et de pensées plus ou moins abstraites, plus ou moins organisées qui s'emmagasinent chaque jour comme autant de faits accomplis peuvent, à tout instant, jouer, même à notre insu, un rôle dans notre vie.

Il y a au fond de nous-mêmes un automatisme dont le raisonnement seul peut nous rendre maître, mais dont nous sommes aussi bien souvent les esclaves sans nous en douter. Ces impressions, ces émotions, ces synthèses toutes faites d'idées, sont comme des fragments de construction qui, à tout moment, nous aident à former et à modifier notre personnalité. Qui sait quelle influence plus ou moins dominatrice elles exercent sur la direction de notre moi conscient et de nos déterminations ? Qui sait combien de fois elles ont armé impérativement la main du criminel ? Il importe de n'être pas systématiquement incrédule lorsqu'un inculpé affirme avec toutes les apparences de la sincérité : quelque chose en moi m'a poussé. En effet, quelque chose, en *soi*, peut pousser au crime, je vous en donnerai tout à l'heure des exemples, et pour cela l'hallucination suffit. L'histoire des « voix intérieures » n'est pas une banalité. Tant qu'elles restent intérieures, elles peuvent être les voix de la conscience même, normale ou troublée, mais craignons que d'intérieures elles deviennent extérieures et par suite extra-conscientes, parce

qu'alors elles jouissent d'une autorité si puissante qu'il n'y a plus une conscience qui leur puisse résister.

Il me reste à fixer ces différents points par l'examen de trois malades hallucinés, qui formeront la matière de notre prochain entretien.

3e Leçon

CONSTITUTION DE LA PERSONNALITÉ (suite)

Le monde des sens (Preuves cliniques)

Sommaire. — **1.** *Première observation* : Délire hallucinatoire simple. Bourrasque éphémère. Autobiographie du malade. — **2.** La voix de la conscience. — **3.** Origine subjective de l'hallucination. — **4.** Réminiscence automatique.

5. *Deuxième observation* : Deux internements éloignés l'un de l'autre avec les mêmes hallucinations. Eclipse et réviviscence alternatives des mêmes états de conscience. — **6.** Conscience des hallucinations de l'odorat, inconscience des hallucinations de l'ouïe.

7. *Troisième observation* : Hallucinations conscientes, discutées par le malade. Nombreux internements. Idées délirantes multiformes. Trente-trois condamnations. — **8.** Hérédité écrasante. — **9.** Bourrasques hallucinatoires successives. Internements volontaires et d'office. — **10.** Vagabondage morbide. — **11.** Rôle déterminant de l'alcool. — **12.** Etat impératif du trouble sensoriel et défaillances passagères de la conscience. — **13, 14, 15, 16.** Suite des internements ; discussion des hallucinations ; leur mécanisme ; esquisse de système délirant à moitié conscient. Dominante mélancolique. — **17.** Hallucination impérieuse. Actes irrésistibles. Automatisme des centres sensoriels. — **18.** Affaiblissement progressif de l'énergie de résistance. L'homme-machine. — **19.** Hallucination et impulsivité criminelle. Outrage à la pudeur. Tentatives multiples et irrésistibles de suicide. Vagabondage. Scandale. Impulsion homicide (mécanisme). La zone frontière du crime.

Messieurs,

1. — Le premier cas que je vais vous présenter est celui d'un délirant alcoolique simple, chez lequel vient d'exister la bourrasque hallucinatoire classique, d'une durée éphémère. Les images sensorielles ont été, comme toujours, surabondantes. Seuls, les centres sensoriels ont été en jeu. Pendant le délire, le malade s'est montré tout naturellement désorienté. Tout

est fini maintenant ; le malade, très lucide, mais encore sous l'impression violente de ce qu'il a vu et entendu, a consenti très volontiers à vous faire part lui-même de ce qu'il a éprouvé, du moment que « cela peut être utile ».

Mais voici d'abord son histoire en raccourci :

L..., âgé de quarante-deux ans, est couvreur-plombier. Comme tant d'ouvriers, il s'est livré de bonne heure à la boisson, sans penser à mal. C'est ainsi qu'il est arrivé à se saturer complètement, et qu'il a suffi d'une cause insignifiante qui nous échappe pour déterminer l'explosion du délire. C'est un bon travailleur, uniquement victime d'une erreur, et qui s'observe très bien. Je lui laisse la parole :

« Cela m'a pris tout d'un coup ; je voyais du monde qui me poursuivait pour me faire du mal. Pour moi, c'était réel ; maintenant que je vais mieux, je commence à voir que c'était une attaque de folie.

« En face de mon logement, j'en voyais un autre que je croyais habité par mes ennemis. J'avais rêvé que j'étais medium et que je correspondais avec des esprits. L'un d'eux me sortait par le bout des doigts comme une sorte de fluide et qui me faisait écrire »..... (Remarquez, Messieurs, en passant, ce langage que vous retrouverez dans la bouche des mediums de profession, et qui sont le plus souvent des hallucinés ou des auto-suggestionnés).

« .... Les esprits me disaient que je pouvais me tranquilliser, que je monterais bientôt les retrouver là-haut. Puis, je me suis vu mort. On m'avait fait prendre du chloroforme afin que je ne souffre pas trop d'être mort. Puis je me suis trouvé chez un de mes amis, un nommé P..., à qui je disais : Mais je ne suis donc pas mort ? On a dû me retirer à temps. Je me rappelle que c'est le moment précis où la raison m'est revenue à Sainte-Anne. A ce moment je me suis cru chez mon ami, puis j'ai eu conscience de la réalité.

« Mais j'ai vu bien d'autres choses dans mon délire. Je voyais des bêtes qui passaient sur mon lit, des personnes, des figures difformes, des serpents, des chiens, des morts. J'entendais des cloches, de la trompette, des orages. Je rêvais que ma lampe à souder faisait explosion »... (Remarquez que le malade lui-même se sert constamment du mot de *rêve*. En effet, c'est un vrai cauchemar auquel il a assisté, éveillé, et qui est en tout comparable à ceux que l'on fait pendant le sommeil)...

« J'aperçus une voiture d'ambulance remplie d'assassins pour me tuer, et moi j'étais dans un petit coin, derrière une plaque de tôle percée de trous. Ils passaient à travers ces trous des pointes de fer qui me piquaient. Puis ils ont ouvert la porte et je me suis échappé, mais ils m'ont rattrapé et conduit dans un hôpital. Là on m'a fait passer devant un conseil pour être condamné. Avant qu'ils ne me tuent, je leur ai dit : « Donnez-moi à boire ». C'est après cela que j'ai senti qu'on me mettait en bière.

« Je voyais passer des dessins partout sur les murs comme dans un cinématographe »... (La comparaison est tout à fait exacte. Les images sensorielles sont si abondantes que le malade a l'impression qu'il est devant un kaléidoscope. Aucun état de conscience n'a le temps de se former ; le malade est figé, uniquement animé par les sensations rapides que suscitent les hallucinations)... « Les images avaient la couleur du phosphore ; ça s'en allait et ça revenait. Cela représentait des hommes, de belles femmes, des images d'eglise plutôt.

« En même temps, j'entendais marcher mon réveil dont le tic-tac faisait exactement : Paix, paix, paix pour ta grand' mère, pour ton grand'père, ton oncle, etc. Je croyais bien que c'était le réveil qui me parlait.

« Tout à coup les images sont devenues noires. Et je vis arriver de belles dames, toutes costumées de noir ; elles por-

taient des fleurs et chuchotaient en approchant de mon lit. C'était ma fin dernière. C'étaient des esprits.

2. — « J'entendis l'une d'elles, qui paraissait le chef, dire : En voilà un, *c'est le marchand de vins qui l'a conduit là...* »

— Je vous arrête un moment. Vous étiez-vous quelquefois reproché vos habitudes de boisson ?

— Oh ! oui, il y a plusieurs années déjà qu'on me les reprochait et que je me les reprochais moi-même. J'avais la vision très nette que je courais un danger ; mais, vous savez, l'engrenage !...

[Cette réponse, que j'attendais, vous explique la très importante hallucination que le malade vient de vous décrire. Vous avez là, matérialisée, en quelque sorte, ce qu'on a appelé la voix de la conscience ; mais elle est devenue ici une voix extériorisée. Vous avez du même coup la preuve que l'hallucination est bien un phénomène purement cérébral auquel le malade ne fait que prêter une forme perceptible. En voulez-vous une autre preuve ? La voici] :

3. — Voulez-vous préciser un peu le phénomène du tic tac de la pendule ?

— L'esprit qui me parlait par le réveil me disait qu'il me ferait du mal, mais qu'il serait toujours avec moi et me protégerait. — Je t'enverrai aux fous, disait-il, avant de te prendre. — Pourquoi ? demandais-je. — Pour tout, répondait toujours le tic tac. Chaque tic tac me donnait une parole en rapport avec ce qui me passait par la tête ; *cela répondait à ma pensée.*

[Cette réflexion est topique. En effet, l'hallucination reproduisait les préoccupations intimes du moi. Or, ce qui domine dans cette histoire lugubre, c'est la conscience nette d'avoir commis une faute en buvant, d'avoir à l'expier, mais, après l'avoir expiée par des tortures, et « en passant aux fous », notre malade pensait être réhabilité. Il m'a dit à moi-même :

Dans tout ce drame, j'étais résigné, mais je n'avais pas trop peur, puisqu'après ma mort et mes souffrances, je devais aller dans le ciel tout de suite].

— Achevez votre récit :

« Voyant mon heure dernière, je me préparais. Aussi, je me suis approché de la porte que j'ai voulu ouvrir afin qu'on n'ait pas besoin de l'enfoncer demain si j'étais mort. C'est alors qu'ils ont passé des baguettes sur tous mes habits. Et partout où passait la baguette, je voyais se dégager comme une fumée. On me disait que c'était pour me retirer *l'alcool*. Et il me semblait que cela me dégageait.

« Puis ils m'ont mis un grand parapluie noir sur la tête et ont fait sortir mon âme. Je l'ai deviné parce que j'avais affaire à des esprits ; je les ai aperçus sous le parapluie faire des incantations et des mouvements comme les magnétiseurs ; mon âme a dû sortir, car je les ai vus faire le simulacre d'enfermer quelque chose dans une boîte.

« J'ai pensé que c'était ma grand'mère qui faisait enlever mon âme dans le but de la purifier et de la conserver intacte.

« Puis une belle femme a apporté une couronne sur mon lit et m'a dit au revoir. On me fit voir tout ce qu'il y avait dans le monde des esprits. Je me voyais dans l'infini. Des gens venaient rôder autour de moi, me regardaient et s'en allaient. C'était des êtres impalpables ; ils passaient comme des ombres.

« J'ai vu un tribunal : des hommes en rouge qui m'ont demandé si je voulais mourir pour aller avec les esprits ».

— Comment tout cela s'est-il terminé ?

— C'est moi-même qui suis allé au commissariat en disant que j'étais fou. Je voyais à côté de moi des gens que d'autres ne voyaient pas, et alors je me suis dit : Ça y est, tu es fou, ou bien ce sont les autres qui le sont.

4. — Il nous resterait à éclaircir un point. Pouvez-vous

expliquer pourquoi votre délire a eu comme dominante la note mystique et superstitieuse ? Pourquoi y parliez-vous toujours d'esprits ?

— Cela doit venir de ce que j'ai beaucoup lu autrefois des livres sur le spiritisme.

— En avez-vous été frappé ?

— Oh ! oui, et tellement que je les avais laissés de côté en disant : « Je ne veux plus y regarder, il y a de quoi me rendre fou ».

Voilà un fait, Messieurs, qui dans sa simplicité, montre bien l'importance du monde des phénomènes sensoriels dans notre vie mentale.

5. — Nous allons maintenant examiner un malade qui discute ses hallucinations, mais pas toutes. Il reste délirant encore, et s'il reconnaît mal fondés certains troubles sensoriels, d'autres sont encore pour lui des réalités.

G..., âgé de 50 ans, est scieur à la mécanique. Il en est aujourd'hui à son second internement. Il y a dix ans, lors du du premier, il fut en proie à des idées de persécution dont la période de grande activité a peu duré, mais qui, chose curieuse, a laissé subsister une sorte de delire latent ayant permis la vie libre pendant dix ans et que nous voyons se reproduire aujourd'hui presque dans les mêmes termes. Bref, le délire d'aujourd'hui continue celui d'il y a dix ans, avec, dans l'intervalle, une éclipse. C'est un fait capital sur lequel d'ailleurs je m'étendrai longuement plus tard, et pendant lequel le délire semble avoir vécu d'une vie qui échappe au contrôle.

Toujours est-il qu'à G..., il y a dix ans, des gens lui faisaient des « blagues » dans sa chambre ; on lui adressait des injures ; on faisait des « clartés » autour de lui ; on tentait de l'hypnotiser et de le magnétiser. Aujourd'hui c'est de même. Il s'est fait arrêter, gesticulant, faisant des extravagances,

affirmant que des femmes se cachaient pour lui faire des misères et notamment que l'on empêchait sa cheminée de tirer en y refoulant l'air avec une pompe ; et sa chambre se remplissait de fumée. Il entendait gratter au mur et sous le plancher ; c'était pour lui faire croire qu'il y avait des souris. Puis il y avait toute une machination à laquelle il n'a rien compris, et en vertu de laquelle un individu devait l'hypnotiser pour lui faire épouser sa sœur. Il y a ici, sans doute, comme dans le cas précédent, une allusion à un fait vrai, à quelque histoire de mariage avorté. Toujours est-il qu'il a entendu dire : « On va te faire marier ; on va te faire rentier... Dépêche-toi de rentrer ; il y a un mandat d'arrêt contre toi... Le voilà qui va emb.... sa concierge. Ce brigand-là, on va le faire enfermer..., etc... »

Agacé finalement, il saisit un madrier et se mit à en frapper contre les murs à coups redoublés pour faire cesser toutes ces manœuvres.

Déjà, il y a dix ans, les voix voulaient le faire marier...

6. — Bref, notre malade a présenté dans son délire des hallucinations de l'odorat et de l'ouïe. Qu'est-il devenu ? Pendant les premières semaines, il resta très affirmatif. Toutes ces hallucinations faisaient partie du même système. Notamment, parlant de l'affaire de la cheminée où il avait failli être asphyxié, il disait : cela ne peut être que tous ces gens-là, on ne me le sortira pas de l'idée.

Et pourtant c'est sorti de son idée. Il y a aujourd'hui six mois que je l'ai devant les yeux. Il s'est opéré chez lui une curieuse dissociation. Vous allez l'entendre :

— Voulez-vous nous dire ce que vous pensez de l'histoire de la cheminée ?

— Oh ! tout cela c'est de la pure imagination. J'ai supposé qu'on voulait me faire quelque misère, mais j'ai oublié tout cela. Je ne crois pas avoir la folie de la persécution.

— Mais pourtant, n'avez-vous pas entendu des gens vous injurier ; n'avez-vous pas été l'objet de machinations ?

— Oh ! quant à cela c'est réel. Tout cela, je l'ai parfaitement entendu. Je m'en rappelle comme si je les entendais encore. On m'a parfaitement dit qu'il y avait un mandat d'arrêt contre moi. Je n'y ai rien compris et n'y comprends rien encore.

Vous le voyez, Messieurs, le malade est très catégorique. Il ne croit pas avoir le délire puisqu'il reconnaît que personne n'a songé à l'asphyxier, mais il est bien convaincu pourtant qu'il a été victime de manœuvres.

Aujourd'hui, cet homme est parfaitement calme. Pour découvrir ses préoccupations délirantes, il faut y faire allusion ; il parle le plus souvent au passé. De nouveau son délire est latent. Au fur et à mesure qu'il s'éloigne de la période active il devient plein d'indulgence et les « manœuvres » ne sont plus maintenant à ses yeux que de petites niches, des misères insignifiantes. Vous voyez que le délire s'est accru et a diminué en proportion des troubles sensoriels.

7. — Je vais maintenant vous montrer un malade fort curieux et qui nous retiendra plus longtemps, car c'est tout un enseignement. Malade lucide, parfaitement conscient de ses hallucinations, il s'est fait interner volontairement un grand nombre de fois ; d'autres fois il a été interné d'office, quand une recrudescence d'hallucinations venait à troubler passagèrement sa raison. Enfin dans d'autres circonstances et malgré ses troubles cérébraux il a subi des condamnations dont le nombre atteint 33. Nous aurons à discuter plus tard ces cas étranges de récidivisme où l'on voit les mêmes individus récolter aujourd'hui une condamnation, demain un internement, et qui passent leur vie à osciller entre la prison et l'asile. Cette situation soulève de graves problèmes que personne n'a encore abordés.

Le malade est dans une période de liberté, quoique toujours halluciné. Il a consenti très volontiers à vous expliquer ses souffrances et à vous dire son odyssée.

Je reviendrai dans un entretien spécial sur son passé judiciaire qui se mélange si bizarrement à son passé d'aliéné.

Ce que je retiendrai actuellement, c'est la coïncidence de ses 33 condamnations, de ses 15 internements, de plusieurs tentatives de suicide et d'une hérédité lourde. Il y a dix ans déjà, très condamné, mais pas encore interné, il s'est précipité dans le Rhône. Plus tard il s'est grièvement blessé avec un revolver ; enfin il a fait une tentative de pendaison.

Voici maintenant pour le cadre familial dont l'importance ne vous échappera pas :

8. — De R... est issu d'une vieille famille noble, d'Auvergne. Il a 46 ans. Il a appris la profession d'armurier, jusqu'à 17 ans, puis a servi dans la flotte. Depuis lors il est camelot, vivant comme il peut, mais travaillant toujours. Ses premières aventures ont fait de lui un dévoyé, parce que nous n'avons encore pour le pécheur qu'une indulgence de théorie, mais que, dans la pratique, la société lui est encore marâtre. Il vit maritalement, mais depuis de longues années, avec la même femme, sans avoir jamais songé à l'exploiter, bien que les professions étranges qu'il exerce pour vivre ressemblent beaucoup à celles qui sauvent les apparences de bien des souteneurs.

C'est qu'en vérité il a un fond excellent, et, depuis plus de dix ans que je le connais, je n'ai pu me défendre à son égard d'un vif mouvement de sympathie.

Le père est mort accidentellement. C'était un névropathe alcoolique.

La mère est morte à Ste-Anne après deux internements dont l'un fort long.

Il est l'avant-dernier de sept enfants dont l'un s'est ouvert

la gorge avec un rasoir à l'âge de 25 ans dans un accès de folie ; dont l'autre s'est pendu dans une cellule à Ste-Anne où il était interné depuis neuf mois pour des idées obsédantes de suicide.

Une autre sœur est aliénée.

Un frère, âgé de 47 ans, mène une vie fort irrégulière.

Une sœur, fort intelligente, occupant une brillante situation, a des crises convulsives.

Le seul qui m'ait paru en bon état est un frère qui est caissier dans une grande administration.

Il n'est pas besoin d'être spécialiste pour apercevoir ici la gravité exceptionnelle du facteur hérédité.

Voyons maintenant l'histoire des divers internements que j'ai tous observés dans mon service.

9. — Le premier internement a lieu en janvier 1898. Nous allons introduire le malade et il va nous expliquer ce qu'il ressentait. Il eut à cette époque un délire hallucinatoire intense à forme surtout auditive. Des voix l'appelaient légitimiste, petit bleu, sans-culotte. Il fut arrêté faisant des signes de croix, des génuflexions, l'exercice du fusil et toutes sortes d'excentricités.

— Veuillez nous raconter vos hallucinations d'alors.

« J'apercevais dans les airs des tas de choses, des crucifix, des vierges, des tableaux dans les arbres.

« Je me voyais entouré d'oiseaux de paradis, je reposais sur des couronnes.

« Comme voix j'entendais : Tu seras beau, beau, beau ; les oiseaux me parlaient. Les coups d'enclume que j'entendais m'envoyaient des paroles ». [Rapprochez ce fait de l'histoire du tic-tac de la pendule de notre premier malade]. « J'entendais aussi qu'on fracturait ma porte ».

— Vous avez guéri très vite, et vous vous êtes évadé. Comment étiez-vous à ce moment ?

— En parfait état. Je n'avais plus la moindre voix. Mais cela ne m'a pas réussi, car le jour même, il m'a suffi d'un simple excès de boisson pour voir réapparaître toute cette tempête dans ma tête.

Effectivement, de R... fut réintégré avec un delire analogue, toujours caractérisé par de véritables bourrasques hallucinatoires. Racontez vous-même ?

« C'est infernal tout ce que j'ai entendu. Ce qui me travaillait le plus la tête, c'est que je n'arrivais pas à savoir si c'était moi qui me forgeais ces idées ou si on me le disait réellement » [Vous voyez ici déjà le doute, la demi-conscience, parce que nous sommes en pleine bourrasque. A froid, notre malade deviendra tout à fait conscient]. « On me disait : si tu prends cette fleur, tu vas faire battre toute la France, tu feras battre des armées et le sang coulera à flots. J'avais tué mon père, ma mère, ma sœur, toute la France. Tous ceux à qui je causais, je les compromettais. C'était une vraie poursuite ; cela n'arrêtait pas : On va te brûler tout vif sur l'avenue de l'Opéra ; on t'enduira de goudron. On va te faire passer à la guillotine et te couper en morceaux. J'entendais les préparatifs du supplice. Tout le monde s'arrachera ton corps. Tu as fait une saleté à la française ; et un tas de propos qui formaient une salade à n'y rien comprendre.

« Vraiment affolé, je me suis écrié : Alors, c'est ma tête que l'on veut ! Et alors, une voix m'a persécuté en me criant : Rends-toi à la Préfecture !

« J'ai alors obéi ; j'ai tourné autour sans oser entrer, et le soir, après avoir pris quelques absinthes, je me suis fait arrêter exprès, après avoir commis le délit de vente sans autorisation.

10. — « Mais c'est épouvantable d'être ainsi poursuivi. Ainsi, pendant les semaines qui ont précédé ma réintégration, j'ai erré partout dans les campagnes, arpentant les routes en tout

sens, fuyant toujours ces maudites voix, comme un vagabond. Je suis allé jusqu'à Lille, où je suis resté à peine trois ou quatre heures, puis je suis revenu à Paris, toujours à pied, couchant dans les blés. Mais, même dans les blés, les voix m'accompagnaient ».

Cet état de vagabondage morbide est très fréquent ; il a valu à notre homme maintes condamnations.

— Mais poursuivez :

« C'est à ce moment que j'ai eu la notion très nette que toutes ces voix se passaient dans ma tête. Je suis rentré à Paris, je suis resté plusieurs jours chez mes tantes, et bien résolu à demander moi-même ma réintégration à Ville-Evrard ».

La bourrasque hallucinatoire ainsi reparue a duré environ trois mois, puis elle s'est apaisée et a disparu. J'ai mis de R... en liberté en février 1899. Sachant désormais qu'à son cerveau fatigué il ne fallait plus une goutte d'alcool sous peine de délirer de nouveau, notre homme s'est mis bravement au lait et cela a duré quatre mois. Il va vous dire sa rechute :

11. — « Ce fut une occasion. Le jour de l'arrivée du commandant Marchand, on avait fait une chanson populaire. J'en avais acheté 500 numéros, et cela m'amusait de les vendre en chantant. Le soir, je me laissai tenter. Chez le débitant où j'étais, il n'y avait ni sirops, ni lait. J'ai fini par dire : eh bien, donnez comme aux camarades ! Ce fut fini. Le surlendemain, les voix réapparaissaient.

« J'eus regret et voulus me ressaisir. J'ai lutté pendant un mois à ne boire que de la bière ; j'étais même parti dans le Nord exprès. Mais la bière faisait comme le vin. A la fin, j'ai lâché prise. Alors, ce fut le tintamarre dans ma tête. Ça se disputait. Tantôt j'étais un traître. J'avais commis un délit de droit commun ; tantôt j'avais bien agi. On allait me fusiller. J'étais le roi des anarchistes. Mais on me reprochait de les avoir trahis et l'on devait me faire sauter. Il y avait un canon

au-dessus de ma tête pour bombarder tout le faubourg Saint-Germain. Les voix disaient : il faut que tu livres le secret sans quoi on bombarde.

« Et j'entendais le canon tout comme s'il existait.

« Pour tâcher de faire cesser mes voix, je file en province. Mais ça me suivait partout, chez les paysans, dans les fermes.

« Je disais de moi-même à mes tantes : C'est épouvantable de retomber malade pour si peu.

12. — « *Mais il y a des moments où les voix sont si fortes qu'on ne peut plus les supporter* » [Il veut dire par là que lorsque la bourrasque est trop forte, l'intelligence perd son pouvoir de contrôle et le délire *inconscient* commence].

« Je rentre à Paris le 22 juillet. Le sifflement du chemin de fer, les pas des chevaux me disaient de me retourner. Ça me disait : On te brûlera sur un bûcher. Tantôt les royalistes avaient gagné, tantôt ils avaient perdu. C'étaient des trucs de politique auxquels je ne comprenais rien. Je voyais tout le monde qui me regardait de travers. J'apostrophais les gens et leur disais : Est-ce vous qui m'avez insulté? J'en vins *à avoir peur de commettre un crime*. Il y avait par moments des voix aussi fortes que la mienne. Exaspéré, je m'écriai : Je vais finir par acheter un revolver *et en tuer un ou deux*. Mais j'ai mieux aimé me faire interner que de commettre un crime. Vraiment, je ne comprends rien à cette maladie-là ».

13. — De R... se place donc volontairement en juillet 1899. A l'asile, la situation s'améliore; je relève ceci dans mes notes : *Août 1899*. « Je continue à entendre; ce n'est pas encore fini. Mais j'ai bien conscience que ce sont des hallucinations, sauf quand cela devient trop fort. Mais je cherche toujours à me surmonter. Je suspens ma respiration, pour voir si j'entendrai encore quelque chose ».

Les troubles sensoriels ont duré pendant trois mois, avec

quelques axacerbations dans les temps d'orage. Alors il entendait des tas de choses banales ou des injures, telles que : « Maquereau, tu vis aux dépens de la maison ! »

Je le mis en liberté en très bon état en février 1900. Il y est resté pendant sept mois, vivant sobrement. Mais à l'occasion de nouveaux excès, voici les hallucinations qui reviennent. Ce fut d'abord un bruit vague qui, peu à peu, s'est précisé jusqu'au moment où, nettement, il a perçu des voix qui lui disaient : Sois républicain ! Tandis que d'autres lui criaient : « Sois *blanc* ! Que tu le veuilles ou non, tu seras *blanc* de force ! La police des Juifs (c'était l'époque de l'Affaire) avait tramé un complot contre lui.

Dès qu'il entendit tout cela il se dit : « Ça y est, te voilà pincé de nouveau ». Notez au passage cette curieuse auto-observation. Constamment le sujet veille sur lui-même ; il aperçoit toujours poindre ses premiers troubles sensoriels, et ce n'est que dans les paroxysmes qu'il perd, comme on dit, la tête.

Il se place alors volontairement le 1er octobre. Le lendemain même tout avait disparu. Se croyant tout à fait guéri, il s'en va le 10.

Mais il ne reste que huit jours en liberté. Au moindre verre de vin, le délire avait reparu au point où il l'avait laissé. C'est toujours la note politique qui domine. Je transcris ses propos d'alors :

« Maintenant, tout le monde veut que je sois *un*. Tout le monde est *un* ; il faut que tu sois *un*. On voit bien qu'il y a du parti pris, puisque je suis républicain et que l'on s'acharne à me crier partout : Sois *un* !! [Remarquez l'obsession du mot *un*, comme il eut celle du mot *blanc*. Tout cela semble assez incohérent, mais doit se relier dans le subconscient : note générale politique, anarchie, les *blancs* contre les républicains, pouvoir *un*itaire, etc. Le malade lui-même ne saisit pas

le fil, mais il est assez visible). « Il doit y avoir de la magie là-dedans, mais je ne peux pas résister au dehors, tant j'entends de choses.

« Ainsi l'autre jour, devant le café de la Paix, toutes les voix se sont ameutées contre moi : « Tu ne travailleras pas. Quitte le quartier ; il faut que tu sois *un*, tu seras *un* malgré toi ». J'avais beau répondre : Je ne suis rien et ne veux rien être, il m'a fallu prendre mon baluchon et m'en aller. On dit que c'est moi qui empoisonne tout Paris, que j'ai l'haleine qui pue. On m'appelle : *boule-puanteur* ».

Et, chose tout à fait intéressante, malgré cette sorte d'adhésion au délire, qui lui fait croire à du maléfice, il reste conscient de son mal. « J'ai préféré, dit-il, me faire soigner, parce que j'ai peur de faire un mauvais coup, si j'apercevais les gens qui m'en veulent ! »

L'intensité des hallucinations explique l'adhésion momentanée au délire, dont il donne d'ingénieuses interprétations. Voici ce qu'il me dit, par exemple, le 10 octobre : « On peut narguer les gens par l'haleine, par la respiration. Le souffle d'une personne qui vous parle se transforme en parole : « Il faut que tu sois *un* » (la moindre excitation extérieure suffisait pour déclancher une hallucination de l'ouïe). Ainsi, ajoute-t-il, je viens de vous voir ouvrir la bouche, et j'ai compris que vous disiez : « Tu es un menteur ». Ce doit être comme des microbes sortant de la bouche et pénétrant dans l'oreille ».

14. — Mais le 15 novembre 1900, tout est dans l'ordre. Le délire, qui avait toutes les apparences de la systématisation s'est évanoui. De R... est libre.

Nous voici en mai 1901. Entre temps notre homme se fait condamner à un mois de prison pour ivresse et rébellion. D'ailleurs, à ce moment même, il délire et se réinterne le 24. Même couleur politique. Curieuse réviviscence : On lui parle de Loubet ; il est le bras droit du tsar. Toujours la politique

prend le ton des évènements du jour. On va le crucifier. Le parti bonapartiste va renverser la République. Il croit encore qu'il empoisonne les gens par la respiration. Mais, par une sorte de réaction automatique de son moi indigné, une autre voix corrige aussitôt en lui disant qu'il sent bon.

Il ajoute d'ailleurs lui-même : « *Je comprends que tout ça vient de mon cerveau malade* ».

Le 13 juin le délire conserve toujours la même forme demi-consciente. Je cite :

« Jamais les voix ne me quittent. Ainsi elles me disent : Ta femme est morte. Elle est dans le morceau de fromage que tu as dans ta poche. Quand tu l'auras mangée, elle ressuscitera par toi.

« Je me rends bien compte que ce sont des hallucinations, mais pour moi, tout le monde doit être fait comme moi. Ça doit venir du ciel. C'est Dieu qui m'envoie cela. Je crois réellement que ma femme est morte, mais qu'elle vit malgré cela ».

Et alors, la folle du logis greffant sur le champ sensoriel, il échafaude pendant quelques jours une sorte de métempsychose qui dérive nettement des états de conscience fugitifs créés par les troubles des sens. C'est si vrai que cela ne durera pas et cédera la place à une autre fantasmagorie plus ou moins consciente encore. Il croit que nous nous constituons les uns par les autres, que notre corps a dû être dans un autre, que c'est par l'air que nous respirons que nos idées se forment.

Mais cette fois il semble plus atteint. En raison du besoin syllogistique de tout cerveau pensant, notre malade a vraiment esquissé une sorte de système. Il fait lui-même un rapprochement entre ses idées d'autrefois et ses idées actuelles et il voudrait trouver dans tout ce qu'il a entendu une sorte d'enchaînement. Il observe que les premières fois il s'agissait de politique : il y avait « du Déroulède, de la fleur de l'innocence » ;

on l'appelait légitimiste et on lui disait qu'il allait faire battre les Bretons avec les Républicains. Aujourd'hui, où il semble nager au milieu de conceptions à note dominante religieuse, il se demande si tout cela ne viendrait pas de Dieu ; que peut-être il est l'instrument de ses desseins, mais que cette situation n'est point faite pour exalter sa personnalité et le rendre ambitieux ; c'est au contraire pour l'éprouver, car il ajoute : « Et pourtant Dieu a bien le temps de se rattraper quand je serai là-haut pour me punir de toutes mes fautes ! »

Il est intéressant de voir que, malgré une esquisse d'idée ambitieuse, le malade semble toujours obéir à une sorte de mot d'ordre intérieur qui lui fait trouver une explication dans la note triste. C'est de par son hérédité, souvenez-vous en, un mélancolique.

Et, pendant toute cette période, il n'a pas cessé de vivre à *côté de son délire hallucinatoire* et même des ébauches de système qu'il esquissait, *comme un témoin étranger*.

En effet, il s'occupe très régulièrement à l'asile *et ne fait même plus attention* à ses voix qui pourtant sont incessantes. Cette fois il est à fond dans la note triste.

Ecoutez-le :

« C'est le Bon Dieu qui te punit. — Que tu le veuilles ou non, tu crèveras de faim. — Tu dois reprendre les péchés de tout le monde et partir en enfer avec tout le paquet ; mais si tu écoutes bien les voix, tu seras sauvé. — L'*haleine* des chevaux le maudit. Il lui semble que ceux-ci lui disent : Si mon maître me frappe, c'est ta faute. »

Et il conclut mélancoliquement : Je suis condamné à mourir de faim ou à me pendre d'ici à trois mois, vous verrez.

Mais n'oubliez point qu'il ajoute : « Ce que j'ai est contagieux ; j'en *rigole* moi-même. »

De tout cela il guérit encore. Je passe rapidement sur un

autre internement suivi très vite d'une guérison. Note mélancolique : « Tu n'en auras plus pour ton argent. — Tu trouveras toutes les portes fermées. — On te mettra en croix, etc. » (réminiscence).

15. — Le 6 février 1902, nouvelle bourrasque après boire : rixe avec les agents. Il a, cette fois, la chance d'être examiné par le Dr Dubuisson qui le fait bénéficier d'un non-lieu. Le délire est d'ailleurs éphémère. Même note triste : « C'est la journée du Bon Dieu. — Tu ne vendras plus de billets. — Tu seras brûlé ce soir à l'Opéra » (réminiscence).

Ses hallucinations sont tout à fait conscientes, témoin cette réflexion : « J'ai bien toujours des voix, mais *c'est mon état normal*, vous le savez. Je finis par n'y plus faire attention et *par vivre tranquille avec elles*. D'ailleurs je ne bois pas ici, c'est bien forcé que cela se passe ».

La genèse du présent accès est bien curieuse et vaut une expérience de laboratoire. C'est un exemple typique de l'influence hallucinogène rapide de l'alcool.

— Voudriez-vous nous la raconter ?

— C'est bien simple. J'étais à la gare de Lyon avec des camarades. J'avais été très sobre jusque-là et j'étais bien. Je me laisse aller à boire trois bocks. Presque aussitôt, voici mes hallucinations qui réapparaissent avec une intensité énorme (voix de foule). Je l'ai fait remarquer aussitôt à un ami : « C'est épatant, lui dis-je, comme ça me reprend tout d'un coup » ! Les voix m'ont accompagné jusqu'à la Bastille et tout à coup elles sont parties.

16. — Le 13 juin 1902, nouvel accès météorique ; c'est l'affaire d'un éclair. Tout à coup il entend : « Tu es damné. — Tu ne mangeras plus. — Il n'y a plus de pain pour toi. — Tu ne vendras plus. — Tiens bon pour la République, etc. ».

Le malade se dit : « Bon ! Tout ça c'est des bêtises, je sais ce que c'est, *c'est des idées de mon plafond* ».

Mais voilà que cela se corse et alors le malade court à Sainte-Anne. En quelques jours tout s'envole.

17. — Le 18 août 1902, encore un accès très court. Mais je relève dans mes notes une réflexion du malade qu'il est utile de souligner : « Malgré ma conscience, *les voix sont tellement impérieuses que je suis forcé d'obéir*. C'est un héritage de ma mère qui est morte à l'asile de Bourg. Une fois même je me suis pendu ». Vous vous rappelez ce que je vous ai dit du caractère impératif des hallucinations.

Nous voici en 1904, après des péripéties qui reproduisent à peu de choses près celles que nous venons de voir. Cette année, il subit deux internements. Je puise encore dans mes notes.

« C'est toujours à cause de mes voix que je suis enfermé. Je préfère ça à faire un mauvais coup. Dans mon métier, ce qui est ennuyeux, c'est d'être toujours tracassé par les agents, car il arrive un moment où j'entends tant de voix que je me sens devenir fou. — Je m'entends répéter tout mon passé. — Il me semble qu'on méprise ma marchandise. — Il y a tout de même des choses inexplicables ; tenez, on me dit par exemple : tu n'étrenneras pas avant telle heure, et cela se réalise » (vous apercevez là un trait de superstition très commun chez les dégénérés et les mystiques). — « Il est vrai qu'il m'arrive de vendre avant l'heure indiquée, mais aussitôt une voix arrange l'affaire en disant : c'est par charité qu'on t'a acheté ; on n'en avait pas besoin » (il est facile ici de dépister dans le subconscient du malade le dialogue dont les hallucinations deviennent l'expression extérieure). — « D'autres fois, on me dit : si tu vas là, on te tuera. J'y vais *exprès* et je ne vois personne. [Cette provocation s'explique par l'idée du suicide, toujours latente chez lui, comme la mélancolie. — Origine héréditaire].

Et ici une réflexion sur laquelle j'appuie en passant : « Oui,

je vois bien que ce sont des hallucinations, mais vous auriez tort de penser que l'on puisse y résister ; *c'est tellement fort qu'on est forcé d'y croire* ». Vous ne pouvez pas trouver de meilleure preuve de la force pénétrante du trouble hallucinatoire et de la puissance des images sensorielles. La représentation mentale est si objective qu'on perd de vue que ce n'est qu'une image ; la réalité devient adéquate à l'image et se confond avec elle.

18. — Avec le dernier internement, en juillet 1904, on constate que cette sorte d'emprise, d'assujettissement du moi aux désordres hallucinatoires, a fait des progrès. De R... a toujours une conscience assez nette qu'il est halluciné, que ce qu'il entend est forgé par lui, mais il perd de plus en plus sa *force d'opposition*. Plus que jamais il est impulsé à obéir aux voix. Il devient une vraie machine, un automate. L'hallucination semble également devenue un phénomène perpétuel. Comme, en vertu de la force acquise, il est arrivé à s'en abstraire, elle se mêle de plus en plus au cours des pensées. Il passe alors par des paroxysmes fréquents. Sa vie n'est qu'une continuelle superstition. Il ne semble plus apte à un acte vraiment spontané.

Ainsi il raconte : « Cette fois-ci je me suis dit : je parie que tu ne passes pas ton 14 Juillet dehors. Et v'lan, ça arrive ! » Il est clair qu'ici c'est son subconscient, imprégné de la crainte perpétuelle de la rechute, qui lui souffle cette question.

Il cite encore un autre exemple, assez curieux. Il avait remarqué que, tous les jours, le même âne venait braire devant sa porte. Un jour une voix lui dit [vous reconnaîtrez encore en elle celle de son subconscient] : « Il n'aura pas bientôt fini de t'embêter comme ça. Nous allons le faire disparaître ». Et en effet, l'âne n'est plus revenu.

19. — Mais pour terminer, et comme maintenant nous allons être sur un terrain où l'automatisme d'origine hallucinatoire va devenir de plus en plus manifeste et que, sur ce terrain, le magistrat a surtout à glaner, je prierai le malade de répondre à mes questions :

— N'avez-vous pas été poussé quelquefois par vos voix à mal faire ?

— C'est incessant. Il y a des jours où, si je les écoutais, il faudrait que je sorte le derrière nu dehors [cela est à rapprocher peut-être de l'une de ses premières condamnations]. D'autres fois, elles m'ont fait jeûner. Il m'est arrivé ainsi de rester trois jours sans manger, jusqu'à ce que je n'en puisse plus.

— Ne vous est-il pas arrivé d'agir en quelque sorte à votre insu ?

— Bien des fois. Ainsi autrefois quand j'avais du délire religieux et que je ne savais pas ce que je sais, je me prenais à faire des signes de croix. Eh bien ! ces signes on me les faisait faire *sans que je le veuille*. Combien de fois me suis-je surpris ayant fait le signe, sans l'avoir commandé !

« Autre cas. Ce qui m'a toujours épaté, c'est mon suicide par pendaison. L'idée m'est venue sans aucun motif. Cinq minutes avant, je n'y pensais pas » [il vous suffira de vous reporter à l'histoire de l'hérédité, pour comprendre d'où elle sortait]. « J'avais dit à ma femme d'aller chercher du café. Pendant son absence, je m'assieds sur le bord du lit, je roule une cigarette et..... je me retrouve à l'hôpital. Dans l'intervalle, je m'étais accroché à l'espagnolette avec ma ceinture. Comment ? Pourquoi ? Je ne l'ai jamais su.

« J'en dirai autant de ma précipitation dans le Rhône. Et autant de mon coup de revolver. Pourtant là j'avais bien eu l'intention d'en finir. C'était pendant un accès et j'avais acheté des munitions ; mais il est vrai que je n'avais aucun motif

pour le faire : point de contrariété, point de chagrin : je gagnais bien ma vie.

— Ne pourriez-vous expliquer comment et pourquoi il vous arrivait de fuir parfois et de vivre en vagabond ?

— Il m'est arrivé bien des fois sans aucun motif de fuir devant moi à la campagne. Je mangeais par terre de l'herbe et des racines. C'était vraiment un besoin de déplacement que mes voix justifiaient aussitôt : « Va devant toi. — Tu n'as pas besoin de carte géographique. — Va où nous te disons d'aller. — Frappe ici, tu auras à manger. Et je frappais. — Frappe là, tu auras à boire. Et je frappais.

Je me trouvais transformé en vagabond et en mendiant. Si j'écoutais mes voix, je serais en Russie.

— Vous avez été maintes fois arrêté pour scandale ?

— Je n'en ai pas honte, parce que je sais que je ne suis pas naturel, et je suis bien malheureux. Je vous jure que j'ai subi bien des condamnations que je ne méritais pas. Une fois, mené devant le juge d'instruction, je lui ai demandé à voir un médecin : « Quand on a eu trente-trois condamnations, m'a-t-il dit, on doit savoir ce qu'on fait ».

— Mais ne pouvez-vous résister à ce qu'on vous commande ?

— Allez donc essayer. C'est tout de même curieux d'entendre des voix comme ça et *d'être obligé d'y croire sur le moment*. Et puis, on fait des gestes malgré soi : *on ne s'en aperçoit qu'après, de sorte qu'on n'a pas le temps de résister*.

— Allons plus loin. N'avez-vous pas dit que par moments vous aviez été comme poussé à commettre de vrais actes criminels ?

— Cela, c'est continuel, puisque j'en ai si peur que je me fais interner tout de suite. S'il fallait que je les écoute, j'aurais déjà commis des crimes. Je vous assure que je résiste bien ; mais, quand elles deviennent par trop fortes, comme

quand vous me causez vous-même, je deviens hagard, mes yeux se tournent, je ne sais plus où donner la tête, je deviens fou.

Ça prend des formes très séductrices. On se demande comment on a pu résister. Ainsi, une fois j'étais couché auprès de ma femme. Une voix me dit : Regarde-la, et aussitôt je vois sortir de sa bouche comme une langue de serpent à deux pointes. En même temps une autre voix me dit : C'est une langue de vipère. La voix m'excitait contre elle. Et pourtant je l'aime bien !

Une autre fois, une voix m'a dit : *Prends un revolver et va tuer ton frère*. Tu vois bien qu'il ne te serre pas la main. — Cela veut dire : Tu n'es plus des nôtres (1).

— Comment expliquez-vous que vous puissiez ainsi résister aux voix ?

— C'est surtout dans les commencements que j'aurais été criminel si j'avais obéi. Il y en avait qui me disaient que je deviendrais pire que Vacher — (très émotif, le malade a été certainement impressionné par ce criminel célèbre, et, secondairement, par la crainte obsédante de lui ressembler). — Mais maintenant je me rends compte parce que j'en ai l'habitude et que je sais que c'est de moi que tout cela vient. Malgré cela je suis encore invité à commettre de mauvaises actions. Ce qui m'étonne et m'effraie, c'est que je fais souvent des choses que mon intérêt m'interdirait de faire !

J'en ai fini, Messieurs. Je m'en voudrais de déflorer cette longue et belle observation en la résumant. Elle a par elle-

(1) Remarquez ici le mécanisme de l'idée homicide. Elle est née du sentiment qu'a ce malheureux de son déclassement, de sa situation de paria et de la rigueur que son frère lui tient. Il y a dans le subconscient un vague sentiment de révolte qui allume facilement la vengeance. Et pourtant le malade aime son frère ; il ne lui en veut pas. On conçoit fort bien qu'une forte suggestion hallucinatoire, souvent répétée, aurait pu armer la main du malade.

même une suffisante éloquence. Vous avez vu là l'homme aux prises avec le délire de ses sens. Tout son être moral gravite autour de ce que les sens mettent à sa disposition. Vous avez eu dans cette instructive biographie, sous une forme excessive, ce qui se passe en réalité à l'état normal : le contenu de nos magasins d'images sensorielles est de première importance pour la formation de notre personnalité.

4e Leçon

ÉVOLUTION DE LA PERSONNALITÉ

Ses transformations

Sommaire. — **1.** Deuxième stade. Constitution de la personnalité. Renouvellement incessant du bagage sensoriel. Résidus latents et oubliés. — **2.** Formation des états de conscience. Association. Perfectionnement et complication de la personnalité. Systèmes simples et systèmes associés. Généralisation. Débiles et intellectuels. — **3.** Nouveaux caractères de la personnalité morale : contingence, variabilité, instabilité. — **4.** La transformation de la personnalité est la systématisation parfaite. La personnalité en perpétuelle transformation. — **5.** Les transformations dans la vie normale. La personnalité du criminel. Influence insensible des milieux. — **6.** Transformations pathologiques. Constitution des personnalités morbides. Création systématique comme à l'état normal. — **7.** Rôle important des sens dans la transformation. Fixité relative des personnalités à intelligence faible.
8. Le délire des persécutions. Persécutés qui raisonnent et systématisent. — **9.** Evolution de la maladie. Juxtaposition de diverses personnalités bien différentes. Transition de la vie normale vers la vie morbide. Période préparatoire. — **10.** Période des persécutions. L'hallucination. Nouvelle personnalité. Transformation complète. — **11.** Période de mégalomanie. Nouvelle personnalité. — **12.** Encore le rôle des sens. Evolution de la maladie modifiée par les hallucinations. — **13.** Les persécutés-persécuteurs. Encore les sens. Point d'hallucinations. Système fixe. Point d'évolution. Persécutés criminels. — **14.** Comparaison du persécuté à transformation et du persécuté-persécuteur. — **15.** Catégories intermédiaires.

Messieurs,

1. — Nous avons quitté la personnalité au premier stade de sa constitution. Pour mieux dire nous avons vu comment se faisait l'apport des matériaux avec lesquels se constituait la per-

sonnalité. Les acquisitions sensorielles sont pour beaucoup dans la différenciation future des individus.

Nous sommes maintenant à pied d'œuvre : tout notre matériel est là à notre disposition : le bagage est prêt. Mais n'oublions point que, notre vie durant, les sens et les centres qui leur correspondent vont continuer leur office. Notre bagage ne s'épuise jamais, mais au contraire s'enrichit chaque jour, et par le même procédé. Certes, il y aura dans nos réserves des parties usées et d'autres qui n'auront jamais servi ; il y en aura que nous aurons même oubliées, dont nous ne soupçonnerons pas même l'existence. Celles-ci réapparaîtront précisément dans les circonstances extraordinaires de la vie : dans le rêve par exemple où les images accumulées s'exhibent dans un désordre indescriptible et où notre conscience prend contact avec des souvenirs d'images qui se sont emmagasinées à des époques souvent fort lointaines. Au réveil les sujets restent frappés de telles réminiscences que le rêve seul a pu favoriser.

On voit la chose encore dans les états pathologiques, dans les délires de rêve, au cours des fièvres et des intoxications ; l'ivresse en est un bel exemple. L'état d'excitation qui en est la caractéristique produit à l'état éveillé les mêmes résultats que tout à l'heure l'état de rêve.

Enfin l'on voit encore le même phénomène de réviviscence dans la *manie*. Vous vous souvenez que je me suis précisément servi de cet exemple pour démontrer le fait. Là l'excitation est énorme, c'est comme une tempête dans les différentes couches de dépôts cérébraux. Là l'on voit par moments comme une vague de fond amener à la surface et placer sous les yeux de la conscience de ces dépôts tout à fait inconnus et appartenant presque à la vie post-fœtale.

Mais quoi qu'il advienne de ces dépôts du passé, il y aura par la suite des temps un incessant renouveau d'images, et

une floraison d'autant plus riche que l'intelligence aura été plus éveillée, que les sens sont plus affinés et l'instruction plus développée. Voilà encore pour les individus le moyen de se différencier de jour en jour en jour davantage.

2. — Or, nous n'en restons pas aux acquisitions extrinsèques. S'il en était ainsi, nous ne serions que des récepteurs. Qu'allons-nous faire de notre bagage? — Nous allons l'utiliser notre vie durant à constituer nos *états de conscience*.

Le mécanisme de cette utilisation est simple: il consiste à associer, à accoupler les images entre elles et à procéder des combinaisons simples vers les complexes. Bref notre personnalité va se compliquer et se perfectionner de plus en plus, et notre méthode pour y arriver sera : 1° la systématisation ; 2° comme degré plus élevé, la généralisation. Ce sont deux stades inégalement parcourus par les différents sujets.

Il est facile de concevoir que les *systèmes* sont infinis comme variétés et comme complications. Mais en réalité, nos états de conscience ne sont que des séries de *systèmes associés*.

Il y en a de très simples, à l'origine même de notre cérébration enfantine. Ils sont composés d'associations de quelques images élémentaires, très concrètes. Elles nous donnent notamment l'*idée* des corps et du monde matériel; l'idée du tangible. L'*idée* devient ainsi une représentation mentale assez complexe, puisqu'elle peut se composer de combinaisons d'images très variées relatives au même objet.

L'*idée simple* n'est donc qu'un système.

Eh bien! que de gens déjà, que de personnalités, de celles précisément qu'on appelle *simples*, à instruction rudimentaire, en restent là. Il en est de même des peuples primitifs et de ceux qui restent à l'état sauvage. Il en est enfin de même de ceux qu'on appelle les *débiles intellectuels* et qui sont justement caractérisés par la pénurie et la pauvreté de leurs systèmes.

Mais, au-dessus des simples, on voit alors des échelons à l'infini, jusqu'aux créateurs les plus inventifs. Grâce à un procédé analytique, puis synthétique de plus en plus riche, il n'y a plus seulement association d'images élémentaires, mais association de systèmes simples qui finissent par s'enchevêtrer et donner une résultante s'appuyant sur chacun des systèmes composants et qui en dérive.

C'est l'abstrait, c'est la généralisation. La personnalité s'identifie à ce vaste complexus où la différenciation des sujets est alors absolue. Et plus le travail de cérébration avance avec les progrès de l'âge, plus cette différenciation s'accuse, mais plus aussi le sujet diffère à un moment de *ce qu'il était lui-même auparavant*. Rien de plus fluctuant, de plus variable que cette résultante.

3. — Et ainsi se dégagent ces nouveaux caractères de la personnalité morale : *caractère de contingence*; *caractère de variabilité* et *caractère d'instabilité*. Un mot seulement sur chacun de ces points.

Le caractère de *contingence* est manifeste et fatal. La personnalité sera ce que le hasard de la constitution des systèmes la feront. On conçoit très bien que si les apports sensoriels avaient différé, les associations ou combinaisons de ces matériaux auraient différé, et la résultante finale serait elle-même différente.

Le caractère de *variabilité* s'impose également. Il est clair que la personnalité, grâce aux contingences dont je viens de parler, doit subir les influences extrinsèques, fortement ou faiblement, selon sa qualité réceptive et selon l'énergie de ces influences. Cela explique l'importance fondamentale de l'instruction et de l'éducation, c'est-à-dire de la direction intellectuelle et morale.

Comme corollaire, la personnalité apparaît enfin comme *instable*, malleable, susceptible d'être façonnée et même

transformée (je vous en fournirai la preuve dans un instant). La conséquence que nous en pouvons tirer dès maintenant en ce qui touche le criminel est grave. Elle établit en effet que nous devons de très près veiller aux sanctions et à l'application des sanctions, parce que la personnalité du criminel n'échappe pas aux lois de contingence, de variabilité et d'instabilité ; qu'elle est malléable au même titre que toutes autres et que l'on peut présider aussi bien à sa transformation qu'à sa constitution.

C'est ainsi que l'individualité se complique et se perfectionne de plus en plus. Et plus elle se complique, plus elle tend à se transformer, c'est-à-dire à n'être plus elle-même. Il y a, en effet, chez tout être une sorte de transmutation lente de la personnalité, tellement que, plus ou moins vite, il en arrive à différer plus ou moins de lui-même.

4. — La généralisation systématique et *la transformation du moi*, la transfiguration en quelque sorte de la personnalité, apparaissent comme la quintessence même de la systématisation. A un moment quelconque de l'évolution d'une personnalité, faites-en l'analyse psychologique, scrutez son état moral, examinez même son physique, toujours vous trouverez deux éléments : un reliquat en quelque sorte permanent d'états de conscience ; il y a dans les systèmes acquis des parties immuables, que l'on retrouve à peu près identiques à elles-mêmes d'un bout de la vie à l'autre. Mais, en outre et juxtaposés aux précédents, vous trouvez des états de conscience de récente formation, de récentes alluvions en quelque sorte, alluvions ayant succédé à d'autres et qui en précèdent d'autres encore. De tous les apports bruts ou élaborés ensuite qui ont fait partie de nous-mêmes, il en est que nous semons en route comme il y en a qui conservent leur intégralité ; de même il y a dans notre constitution physique des éléments cellulaires d'une durabilité éphémère, que d'autres remplacent incessam-

ment, et des éléments cellulaires dont le propre est d'être permanents, telles les cellules nerveuses.

Mais cette longévité de certains états n'est encore que relative, et elle n'a en vérité que l'apparence de la pérennité. Si, en effet, chez le même sujet, certains états sont permanents, on sait qu'ils cessent de l'être au bout d'un certain nombre de générations. Ils peuvent donner un certain degré de fixité à l'individu, mais celle-ci disparaît quand on envisage l'individu dans son espèce.

Nous pouvons ainsi nous faire déjà une idée un peu plus complète de l'entité dite personnalité, qui commence aux apports héréditaires relativement durables, qui continue par les apports sensoriels individuels, contingents et variables, et s'élève ensuite, par la constitution de systèmes complexes, jusqu'à la formation de personnalités très différenciées, mieux définies, mais non immuables encore.

Ici encore, la science, l'analyse ne saurait nous donner la notion de l'absolu.

5. — Il suffira maintenant de jeter un simple coup d'œil sur la vie normale pour y voir la confirmation objective de ce que j'ai avancé. Les transformations de la personnalité ne sont pas un fait pathologique ; vous les observez chaque jour.

Combien y a-t-il de gens, d'anciens camarades par exemple, que l'on a perdus de vue pendant de longues années et que l'on ne reconnaît plus, à vrai dire, ni au physique ni au moral. L'un, que nous avons connu simple, timide, nous apparaît tout à coup, grâce à un concours fortuit de circonstances, téméraire, aventureux, audacieux, doué des qualités morales les plus opposées à celles qu'il accusait autrefois.

Un autre, au contraire, est resté presque stationnaire. Il semble avoir piétiné sur place. Vie morale dépourvue de complication ; la métamorphose ne s'est pas opérée. Affaire de contingences, de relations sociales, de milieu extérieur,

ayant plus ou moins utilement agi, grâce à un substratum individuel plus ou moins apte aux systématisations compliquées.

La transformation normale de la personnalité n'est pas une simple figure de langage, c'est une réalité ; et quand nous disons à un ancien ami : comme tu es changé, tu n'es plus le même individu, c'est une réalité que nous exprimons. Il est clair que nous trouverons chez lui des reliquats de son ancienne personnalité, mais ce sont précisément les nouvelles alluvions, les nouveaux états de conscience qui font que nous ne le reconnaissons plus.

Et si nous nous transportons sur le terrain criminel, vous m'accorderez bien que nous n'avons pas le droit de modifier nos interprétations, sous prétexte que les faits de conscience vont acquérir maintenant une portée qualifiée de nuisible. Nous n'avons pas le droit de nier la transformation des personnalités, pas plus que l'influence des milieux. Si l'on admet cette thèse, qui d'ailleurs découle des faits, il est difficile de priver de son bénéfice l'homme qui pèche. Ce serait au moins injuste. Il y a un propos très courant, et que vous avez certainement entendu : « En voici un que le milieu a perdu ». Vous faites en cela allusion à un individu qui a, comme on dit encore, mal tourné ; ici vous incriminerez la famille, là la camaraderie, ailleurs le régiment, etc. Et ce sont là autant de situations de fait. Le milieu met son empreinte sur le sujet à son insu et sa transformation s'ensuit si des influences contrariantes ne s'exercent point simultanément. Il est envahi par le milieu qui le pénètre, et quand il en est farci, « on ne le reconnaît plus ». Souvent il est trop tard pour le libérer.

Et cette influence qui s'exerce sur l'unité, n'est-elle pas la même sur les collectivités dont la transformation lente et progressive subit les mêmes lois que celle de l'unité ? La transformation commence par quelques unités et s'étend de proche

en proche, et ainsi se constitue un état général, commun à la majorité, sinon à la collectivité. Cette collectivité « n'est plus reconnaissable » si on la compare à ce qu'elle était auparavant. Et ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est que cette mutation s'est opérée sans qu'il y parût, sans que les intéressés eux-mêmes le voulussent. Il y a une mentalité et une moralité générales dont on subit la contagion malgré soi, à moins que, dûment prévenu, on ait un pouvoir de contrôle toujours en éveil, qui retarde la contagion.

6. — Fidèle maintenant à notre méthode clinique, efforçons-nous d'y trouver la confirmation de notre thèse. Eh bien ! ici, comme pour l'histoire des images sensorielles, nous trouverons des preuves éclatantes. L'étude de l'aliéné va nous montrer des personnalités morbides se compliquant en quelque sorte de jour en jour, grâce à des systématisations anormales ; nous verrons des personnalités se modifier de fond en comble, se transformer, se transfigurer avec une outrance telle qu'il n'y aura plus à en douter. Nous verrons que le mécanisme de l'évolution, de la transformation sera toujours le même. Il y aura, à la base, tout un matériel d'acquisitions antérieures, notamment sensorielles, un fonds sur lequel vivra l'aliéné, tout comme il en aurait vécu s'il s'était orienté dans une voie normale. Il y aura ensuite des associations syllogistiques, des combinaisons plus ou moins savantes aboutissant à des *créations systématiques*, tout comme à l'etat normal. Et nous serons tout à fait surpris de voir l'aliéné mettre en œuvre des facultés et des moyens aussi perfectionnés pour échafauder sa chimère, qu'un homme normal pour échafauder ses personnalités successives. Nous y verrons encore l'influence des milieux s'exerçant sur des organes cérébraux plus ou moins doués et produisant, selon ces circonstances, des résultats plus ou moins saillants. Nous y verrons enfin la généralisa-

tion, c'est-à-dire la systématisation parfaite se traduisant par la transformation absolue de la personnalité du malade. Nous aurons ainsi parcouru un cycle identique à celui que nous avons décrit à l'état ordinaire ; mais la méthode des contrastes nous aura permis en outre de mieux voir les étapes qui se superposent ; les traits différentiels, mieux accusés, nous mettront mieux à même de les dépister dans l'état normal.

7. — Nous aurons vu en tout cas une nouvelle fois se confirmer l'influence énorme de nos sens sur la constitution d'une personnalité, car nous observerons notamment des individualités qui, à intelligence égale et à puissance syllogistique égale, aboutiront ou n'aboutiront pas, suivant qu'ils auront ou n'auront pas d'hallucinations, c'est-à-dire des troubles sensoriels, à une transformation absolue, à la création d'un être nouveau, d'une nouvelle personnalité.

Nous retrouverons chez l'aliéné comme chez l'homme normal la même indigence ou la même richesse de systématisation, selon l'indigence ou la richesse de ses moyens.

Il fera des systèmes simples ou compliqués, à transformation, à clé en quelque sorte, selon son degré d'intelligence.

Le simple d'esprit restera en route ; la systématisation existera bien, mais elle n'entamera pas à fond la personnalité extérieure, elle n'y fera qu'une morsure légère, curable, plus ou moins éphémère, parce que les systèmes ne seront pas compliqués, fouillés, scrutés à fond comme par une intelligence d'élite. De fait, les aliénés grands systématiques aux transformations magistrales sont des gens d'intelligence supérieure.

De même l'homme normal n'acquiert vraiment une personnalité nouvelle et marquante, au milieu des personnalités banales ; il ne devient vraiment quelqu'un que lorsqu'intellectuellement ou moralement, il peut aborder les synthèses com-

pliquées. Autrement il reste quelconque, amorphe, stationnaire, flottant ; il n'a qu'une personnalité stérile. La « *transformabilité* » (passez-moi ce néologisme qui dit bien ma pensée) est un attribut supérieur de l'intelligence. C'est un mode d'activité de l'être pensant. Toute intelligence qui décline, et cela s'observera chez les aliénés atteints de démence précoce, ou chez les normaux qui font de la démence tardive, végète en quelque sorte figée ; elle ne se transforme plus, elle ne crée plus ; régressant, au contraire, elle ne peut plus même systématiser.

Et, chose curieuse, moins l'homme est cultivé, moins son intelligence est nativement développée, plus ses personnalités successives acquièrent de fixité, moins il est changeant. Un débile est quasi toujours semblable à lui-même. C'est un être atone et incolore, parce que les états de conscience dont la juxtaposition immédiate et la superposition dans le temps forment ses personnalités sont eux-mêmes simplistes, dénués pour toujours de toute complication. Pour systématiser hardiment et créer, il faut être, en somme, un intellectuel.

Et lorsque le faible d'esprit délire et se transforme, c'est par boutade et sans durabilité, quelque conviction qu'il y apporte. Je vous montrerai des aliénés à métamorphoses très rapides, doublant, comme on l'a dit, les étapes ; mais tout cela est éphémère et ne se produit que parce que le faible se contente de peu. Quelques indices, quelques interprétations vicieuses, et voilà, en un tour de raisonnement fantaisiste, une nouvelle personnalité créée ; mais elle est fantomatique et s'évanouit comme elle est venue.

8. — J'en viens aux faits de la pathologie, et, tout de suite, je prends mon exemple le plus éloquent dans un syndrome mental très commun chez les aliénés, je veux parler du *délire de la persécution*.

Les types de persécutés sont nombreux, mais parmi eux il en est un qui a servi de base à la description d'une maladie mentale dont les contours, dont les phases sont aujourd'hui indiscutablement dessinés. Je l'esquisserai succinctement dans ses grandes lignes. Je dis succinctement afin que l'étude des détails eux-mêmes ne vous fasse point perdre précisément la vue de l'ensemble.

Il est des persécutés, aux allures d'hommes parfaitement raisonnables et équilibrés, qui vous étonnent par la puissance et la rigueur de leur raisonnement, par le développement naturel de leur intelligence. Vous pouvez vous entretenir longtemps avec eux sans que leur conversation, de tous points intéressante et serrée, trahisse chez eux le moindre trouble mental. Et pourtant, si vous les poussez à fond, pour peu que vous soyez prévenu, vous découvrez qu'ils sont la proie de conceptions délirantes très bien liées, logiquement agencées, qu'ils vous exposent alors avec la plus entière bonne foi, avec la conviction la plus profonde. Et vous êtes frappé de deux choses : d'abord de la solidité de l'échafaudage délirant qui souvent fait illusion et en impose pour la réalité ; il y a là un *système* d'une complication inouïe dans lequel jamais le malade ne s'égare, dont il poursuit le développement avec une logique impitoyable, construisant une œuvre solidement charpentée et qui, du coup, s'annonce comme durable.

Vous êtes stupéfait ensuite de voir qu'un tel homme, qui est apte à faire converger toute la force du syllogisme vers la création d'une fantaisie, à laquelle il s'incorpore, dont il devient l'acteur en même temps que l'auteur, n'est plus capable, en usant des mêmes procédés puissants, de se corriger lui-même, de concevoir son erreur, ni même de recevoir sans la réfuter victorieusement la moindre suggestion dans ce sens.

Bref, ce délire est le type le plus parfait de la systématisa-

tion intellectuelle que l'on puisse rêver. Rien à redire. Tout se tient. Il n'y a qu'une chose qui pèche, c'est le point de départ ; mais le reste est charpenté comme un grand drame à la Montépin, à la différence que ce dernier créait imaginativement, tandis que notre aliéné crée en vertu d'un je ne sais quoi d'inconnu qui lui impose les épisodes dont il est incessamment la victime.

Tel est le persécuté atteint du *délire type des persécutions.*

9. — Or, ce qui va nous intéresser le plus maintenant, c'est l'évolution même de cette maladie. Vous avez en effet pressenti que puisqu'il s'agissait d'une systématisation magistrale, d'un livre en quelque sorte, cette œuvre devait avoir ses origines, son milieu et sa destinée. Bref, la personnalité maladive de notre sujet va s'enchevêtrer dans le passé avec la personnalité non délirante qui l'a précédée et devra logiquement conduire vers un autre système qui conclura et couronnera l'œuvre.

C'est en effet ainsi que les choses se passent dans la réalité. Ce n'est pas du jour au lendemain que le grand chapitre de la persécution, dans lequel l'aliéné est arrivé à cette conviction formelle qui occupe, formulée ou non, son moi intime : Je suis persécuté ; ce n'est pas, dis-je, du jour au lendemain que ce chapitre a été entamé. Lorsqu'on est aux abords d'une mauvaise passe, avant de s'y engager, il y a des hésitations, des résistances. Ainsi en va-t-il de notre persécuté et le chapitre persécution a une préface. Pendant longtemps, pendant de longues années la transformation du sujet s'opère progressivement. Toute une mentalité de préparation se constitue : le malade est inquiet, tourmenté, susceptible, ombrageux, craintif, soupçonneux. Il y a en lui quelque chose qui souffre. Cette souffrance, il ne se l'attribue pas, bien entendu ; mais il s'étudie et il étudie surtout son entourage. Dès le début de

son mal, le malade est égocentrique. Tout persécuté cache d'ailleurs un égocentrique, et vous en aurez la preuve dans l'évolution même de la maladie. N'est-il pas naturel en effet que l'on soit ainsi quand on en vient à s'imaginer, alors surtout qu'on est un citoyen modeste et obscur, qu'on est le centre de l'attention des gens et qu'on est l'objet spécial des préoccupations du monde ambiant.

Cet état maladif intérieur, dont le substratum matériel n'est point découvert, mais que, personnellement, je crois résider précisément dans les appareils sensoriels qui transmettent au sensorium des impressions inexactes, fausses ou insuffisantes, cet état maladif se traduit alors pendant longtemps par des interprétations inexactes, fausses ou insuffisantes qui forment les premiers systèmes délirants, comme les noyaux originels du délire parfait que nous verrons dans l'avenir.

Vous avez déjà compris ce qui se passe, Messieurs. Notre malade recommence sa vie ; par la pensée vous le devez reporter au temps où il formait ses premiers systèmes d'idées et ses premières associations de systèmes d'où est sortie sa première personnalité. Déjà, par les mêmes processus, mais basés cette fois sur des données fausses, une seconde personnalité tend à se substituer à la première et c'est à l'évolution de la seconde que vous assistez maintenant.

C'est lentement, progressivement, péniblement même que s'installe la deuxième période, celle que je vous ai décrite, celle qui donne le ton à l'ensemble de la maladie, celle qui a reçu le nom de *période des persécutions*.

10. — La formule du nouvel être est trouvée. Désormais, plus de doute : la persécution est affirmée. Et savez-vous ce qui a justement permis au malade de dégager sa formule ? Vous l'avez deviné : c'est le trouble sensoriel, c'est l'*hallucination* avec sa force convaincante qu'elle puise dans son caractère

d'extériorisation. Cette période est en effet la période hallucinatoire par excellence. Il n'y a plus d'interprétations, mais des certitudes : on voit, on sent, on éprouve avec toutes les angoisses de la réalité, mille et une sensations qui deviennent autant de moyens aux mains des persécuteurs. L'ouïe est le sens qui dirige le concert des interprétations hallucinatoires. Persécuté *in intimo*, le malade arrive à son insu à se le confirmer par sa propre voix qui, prenant le caractère d'extériorisation, semble bien venir du dehors et appartenir à un étranger.

Le contenu de ces voix est bien adéquat aux préoccupations pénibles du malade. Entre la conscience du malade et le système auditif c'est un ricochet perpétuel, un cercle vicieux où le malheureux tourne incessamment sans qu'il lui soit désormais possible d'en sortir.

Alors il devient la proie imaginaire d'une foule d'êtres, de forces, d'associations invisibles : les jésuites, la franc-maçonnerie, la police. Ses troubles sensoriels apportent incessamment à son délire les matériaux nécessaires à son évolution. Constamment il s'alimente et se complique de nouvelles associations jusqu'à former une machine formidable au centre de laquelle gît le malade, éternellement écrasé, victime impuissante aux mains de puissances occultes. La vie est désormais effroyable; les réactions logiques du malade fuyant devant ses persécuteurs échappent à toute narration jusqu'au jour où ses pérégrinations le conduisent à l'asile d'aliénés.

Vous la voyez là nettement cette nouvelle personnalité. Chez elle plus rien de commun avec l'ancienne. Ce n'est plus le même être moral que vous avez devant vous. Même il arrive que les reliquats des états de conscience d'autrefois, que le malade retrouve en lui, il les incorpore à son delire; ce sont d'anciens matériaux qu'il utilise, et, détruisant comme à plaisir tout ce qui fut lui, il achève la transformation. Beau-

coup perdent leur nom, refusent de reconnaître leurs proches, leurs propres enfants et construisent de leurs propres mains la barrière qui définitivement les séparera d'une vie terminée. La voilà cette transformation en quelque sorte tangible que je vous ai annoncée ; la pathologie nous l'a fournie.

Mais vous attendez la fin de notre roman pathologique. Car nous sommes encore à la fleur de l'âge. Notre persécuté tourne autour de trente ans. Il ne saurait s'arrêter en route. Sa mécanique cérébrale opère avec de mauvais matériaux, mais, au demeurant, elle est bonne et fera du service.

Voici venir l'âge mûr, tantôt plus tôt, tantôt plus tard selon les causes accessoires : le persécuté a, chemin faisant, perfectionné son système ; chaque jour a suffi à sa tâche. Ce qui est manifeste en tout cas, c'est que le malade s'éloigne de jour en jour davantage de son ancienne personnalité, tandis qu'il s'attache à dessiner les contours de la nouvelle. Tout est si bien nouveau qu'il a imaginé un langage nouveau pour dépeindre des situations auxquelles ne correspond rien du vocabulaire normal. Chaque persécuté a ses néologismes et se fabrique une langue qu'il est seul bientôt à comprendre.

11. — Mais à un pareil effort il faut un couronnement et la logique ne perd jamais ses droits. Comment se fait-il, en effet, que notre persécuté se découvre tout doucement une autre personnalité et que celle-ci est fatalement ambitieuse ? Comment se fait-il qu'à une seconde période de persécution, période cruelle à tous égards, succède une troisième qui se signale par des idées de grandeur ? Pourquoi le persécuté devient-il mégalomane ? Pourquoi victime hier d'agents occultes qui, manifestement, ont tenté de le faire disparaître, est-il aujourd'hui Guillaume II, empereur d'Allemagne, ou prince de Condé ? Pourquoi un nouveau système se superpose-t-il au premier et une nouvelle personnalité à la précédente ?

Le mécanisme n'est plus un mystère pour vous. Montépin trouvera dans sa fantaisie de romancier le milliardaire qui stupéfiera le monde, mais le persécuté l'établira avec toute la force de son raisonnement et vous en fournira la démonstration péremptoire devant laquelle vous vous inclinerez pour peu que vous veuillez remonter très loin en arrière et suivre avec le malade qui vous les exposera, tous les systèmes qui l'ont conduit, de déduction en déduction, à cette nouvelle formule : Je suis un grand homme. Le raisonnement est invariable, qu'il soit trouvé après coup lorsque le malade est devenu ambitieux par le travail lent de son subconscient, soit qu'il ait soumis tout son passé délirant à une critique serrée ; le voici : il n'est pas admissible qu'un homme ordinaire souffre les tortures que j'ai endurées depuis tant d'années ; il serait inouï qu'on s'attachât sans raisons puissantes à un être qui, de par son premier passé ou de par sa naissance, n'était rien. Tout l'occultisme de cette longue période a sa justification. Rien ne sort de rien. Le persécuté est égocentrique, je l'ai dit. C'est parce qu'il était égocentrique qu'il est devenu persécuté ; c'est parce qu'il est égocentrique qu'il découvrira sa troisième métamorphose. De nouveaux indices, de nouvelles interprétations forment de nouveaux systèmes ; la chose reste d'abord secrète jusqu'au jour où elle devient claire et doit s'imposer à tous. Et vous avez encore deviné comment cela se passe le plus souvent. C'est encore le trouble sensoriel, l'hallucination qui fournit au malade sa nouvelle formule ; mais ici l'hallucination n'est pas indispensable. Il y a en effet chevauchement des deux personnalités successives ; la seconde peut très bien n'être que le fruit du simple raisonnement.

12. — Qu'arrive-t-il ultérieurement ?

Plusieurs cas : Ou bien, grâce à l'hallucination, c'est-à-dire à de nouveaux apports sensoriels, la nouvelle personnalité se détache de l'ancienne et évolue pour son propre compte. L'an-

cienne personnalité ne vit que dans le souvenir du malade qui reste persécuté dans le passé, j'allais dire dans une vie antérieure.

D'autres échafaudent plus lentement leur période ambitieuse qui reste toujours plus ou moins adultérée par le système d'idées de persécution.

Mais il est des cas où la transformation du persécuté en ambitieux ne s'opère pas, soit que le travail cérébral soit plus lent, soit que les facultés s'affaiblissent trop pour permettre une nouvelle création, soit qu'il s'agisse de persécutés ayant peu d'hallucinations, surtout raisonnants, procédant toujours par voie d'interprétations simples et se rapprochant alors de types dont je dirai quelques mots tout à l'heure.

Telle est bien cette curieuse psychose dont l'évolution magistrale si imposante jette un grand jour sur l'évolution normale de la personnalité. La maladie a somme toute évolué suivant un programme bien déterminé, véritablement arrêté à l'avance. On dirait que les étapes superposées ont constamment tendu vers la découverte ultime de cette formule ambitieuse, résumant une longue vie en plusieurs actes.

Il semble, tant la chose a évolué rigoureusement, que l'observateur n'ait plus qu'à ajouter, comme le mathématicien, le fameux *c. q. f. d.* qui clôt tout théorème. Et, en fait, l'égocentrique, dès son point de départ, avait en lui le germe de l'ambitieux ; dans le persécuté couvait le mégalomane. On pourrait dire presque qu'il n'a été persécuté que parce qu'il était mégalomane. La formule finale a été le but inconscient, inavoué de toute sa vie et de toutes ses transformations.

13. — En manière de contraste, et pour bien vous montrer le rôle tant des données sensorielles que des moyens mis à la disposition du sujet par une intelligence plus ou moins débile, je voudrais vous faire l'histoire à très grands traits d'une caté-

gorie de persécutés qui sont, au point de vue clinique, comme l'antithèse des précédents, je veux parler *des persécutés-persécuteurs*.

Chez ceux-ci la persécution forme encore un système, mais combien différent ! Et tout d'abord les sujets sont originellement bien séparés. Si la personnalité du persécuté qui évolue de la façon imposante que j'ai décrite peut être considérée comme normale jusqu'au jour où apparaissent les premiers linéaments de la métamorphose, il n'en est plus de même ici, et la plupart du temps le persécuté-persécuteur est un déséquilibré, débile ou intelligent. Donc son mécanisme cérébral est faussé dès l'abord ; l'instrument est imparfait ; le terrain est morbide.

Un beau jour, nouvelle différence : un fait important, quel que soit d'ailleurs son peu de gravité en lui-même, mais important parce qu'il va devenir le noyau du futur délire, un fait, dis-je, se produit qui marque dans la vie du sujet : il est victime d'un dommage. Le fait arrive à tout le monde, hélas ! mais tout le monde n'en tire point les mêmes déductions. Nous subissons une atteinte matérielle ou morale ; notre devoir est d'en chercher réparation et nous le faisons avec plus ou moins de ténacité. Puis, si nous n'y réussissons point, nous classons l'affaire, qui nous reste à l'état de mauvais souvenir, sauf à la reprendre si l'occasion s'en présente. Si l'affaire a été de médiocre importance, nous nous hâtons de l'oublier.

Le persécuteur ne fait point ainsi : le dommage premier n'a d'importance que par les conséquences qui vont suivre et qui sont dues uniquement aux interprétations exagérées ou fausses qu'en donne le malade. Ce dommage, joint à un autre, puis à un troisième, tout cela forme un ensemble qui fixe l'attention de la victime et la captive. Dorénavant, le malade n'aura plus ni trève, ni repos ; car, ayant acquis PAR LES FAITS la

preuve qu'il a subi un dommage RÉEL, par conséquent qu'on l'a persécuté, il entend obtenir réparation. Et bientôt, le dommage s'estompe, dans le passé, laissant la place à une pensée OBSÉDANTE, dont la fixité inexorable suivra le malade jusqu'à la fin de ses jours, cette pensée c'est d'obtenir satisfaction et de se venger. Disproportion colossale entre les prémisses et la conclusion, voilà ce qui vous frappe et vous prouve le déséquilibre.

Ces malades, Messieurs, vous les rencontrez à chaque pas dans votre carrière. Ils assaillissent de leurs réclamations toutes les autorités, épuisent toutes les juridictions, mettent magistrats et avocats dans les plus grands embarras. Toujours leur attitude raisonnante et le bien fondé primordial de leurs doléances en impose. On ne veut pas voir en eux des aliénés jusqu'au jour où, de guerre lasse, ils font un esclandre pour attirer sur eux l'attention publique, ou bien ils font pire, ils se font justice eux-mêmes. Le néant de leur délire éclate alors aux yeux de tous, mais trop tard.

14. — Vous voyez combien ces persécutés diffèrent des premiers. Voyons rapidement ces différences. J'ai déjà mentionné celle qui porte sur la mentalité fondamentale des sujets, et j'ai indiqué au passage la fixité du délire, sa forme *obsédante*. Je m'y arrête un instant.

Comme notre premier persécuté, il a formé un *système*, mais son système est simple, unique, *monoidéique* en quelque sorte. Il est énoncé à l'origine même du délire, dont la suite ne sera que le développement et la démonstration. « Je vous annonce que je suis persécuté et je prétends l'établir aux yeux de tous. En effet... », et alors, sa vie durant, le malade mettra tout en œuvre pour vous convaincre.

Il diffère du premier persécuté, dont toutes les forces intellectuelles tendront toute sa vie vers un point inconnu, qu'il ne découvrira que tard ; c'est une sorte de délire *concentrique*,

centripète ; tandis que lui énonce d'abord son théorème et se répand ensuite en un luxe de démonstrations, en un dédale d'associations qui l'éloignent de plus en plus de son point de départ ; c'est une sorte de délire *excentrique*, *centrifuge*.

Mais remarquez combien cette notion de système simple, FIXE, OBSÉDANT, toujours semblable à lui-même, est importante. C'est, en effet, que le malade a conquis sa néo-personnalité du coup, et que dorénavant elle ne changera pas. Voyez-le dix ans plus tard, il n'a pas varié ; il est figé, et cet état de fixité, négatif de toute évolution, comme le sont les obsessions en général, sera vraiment la caractéristique de cet état pathologique. Il est interdit au malade d'évoluer ; et ce retard ou mieux cet arrêt dans le processus des métamorphoses du moi, physiologique ou pathologique, suffit à donner cliniquement à la maladie sa note caractéristique.

Mais vous n'êtes pas sans avoir remarqué l'absence des troubles sensoriels, des hallucinations, c'est-à-dire de ce bagage de données nécessairement renouvelé qui aide si puissamment aux métamorphoses. Le persécuteur n'a pas besoin des hallucinations, il n'en crée point. S'il en avait besoin pour expliquer son cas ou pour découvrir un cas inconnu, il cesserait d'être le délirant fixe qu'il est par définition, il évoluerait.

Et ainsi se confirme par le contraste, le pouvoir des sens dans la constitution et la transformation du moi humain, qu'il soit normal ou qu'il soit malade.

15. — Entre ces deux catégories de persécutés à systèmes, il y a beaucoup d'intermédiaires chez lesquels l'hallucination s'incorpore au délire ; mais de deux choses l'une : ou bien, malgré les hallucinations adéquates au délire, celui-ci n'évolue pas parce que l'intelligence est faible originairement ou en voie de régression ; les moyens syllogitiques de transformation sont annihilés ; — ou bien le système est issu d'une bourrasque hallucinatoire qui a dominé et supprimé un moment toute

opération intellectuelle ; une fois la tempête calmée, l'intelligence se ressaisit, la transformation tout à fait fugace, épisodique, de la personnalité est facilement balayée par un raisonnement ou une suggestion étrangère, celle du médecin.

En réalité, quels que soient les cas, ils ne diffèrent pas essentiellement, au point de vue psychologique, les uns des autres. Mais pour aboutir à la grande psychose évolutive, aux étapes bien superposées, qu'on appelle le délire type des persécutions, il faut posséder des moyens dont tous les sujets ne disposent point. Beaucoup de conceptions systématiques avortent, restent fixes longtemps et régressent ensuite vers la démence dont parfois même ils ne sont que l'expression.

J'en ai fini, Messieurs, avec l'étude de l'évolution et de la transformation de la personnalité humaine. Il me reste à la fixer dans votre esprit par des exemples cliniques. Ce sera l'objet de notre prochain entretien.

5e Leçon

ÉVOLUTION DE LA PERSONNALITÉ (suite)

Ses transformations — Preuves

Sommaire. — 1. Personnalités à transformations progressives ; enchevêtrements de systèmes. Preuves empruntées à la clinique.
2. *Troisième observation.* Délire des persécutions. 1re et 2e périodes ; évolution rapide. — **3.** Période ambitieuse. La clé du système. — **4.** Rétrospectivité du délire. Substitution de personne. Le grand héritage.
5. *Quatrième observation.* Période de préparation du délire. Les réticences volontaires. — **6.** Phase de persécution. — **7.** Phase ambitieuse : les titres de noblesse. Accaparement d'héritage. Réticences persistantes. — **8.** Présentation du malade. — **9.** Logique rigoureuse. Contexture très serrée du délire.
10 et **11.** Exemple comparé de système brusque et éphémère. Echafaudage fragile. *Cinquième observation.* Cause anatomique possible des systématisations.
12. *Sixième observation.* Phase de persécution (envoûtement ; phase ambitieuse (possession de l'esprit de Dieu).
13. *Septième observation.* Longue évolution du délire ambitieux. Panthéisme et métempsychose. L'homme-univers. — **14.** Présentation du malade.

Messieurs,

1. — Fidèles à notre méthode clinique, nous allons chercher aujourd'hui la preuve de l'évolution et de la transformation de la personnalité humaine. Cette preuve, nous l'avons déjà rencontrée surabondante dans la vie normale, mais nous la voulons plus convaincante encore, plus stéréotypée, si je puis dire. Il nous la faut telle qu'il ne puisse y avoir aucun doute, et que nous ayons bien devant nous, sous la même enveloppe matérielle du même individu, plusieurs personnalités très nettes, très tranchées, se succédant dans le temps et empiétant les unes sur les autres par des transitions douce-

ment ménagées. Nous verrons en effet, plus tard, se succéder chez le même individu ou même coexister des personnalités morales diverses, mais entre ces néo-personnalités nous ne trouverons aucun lien, apparent du moins ; il y aura une sorte de dédoublement du moi. Aujourd'hui, ce que nous demandons à la clinique de nous montrer, ce sont les multiples chaînons d'une vie, reliés entre eux, associés en quelque sorte ; ce sont les personnalités à la formation desquelles concourra le syllogisme, le moi pensant et actif. C'est une construction harmonieuse que nous découvrirons, et non pas un produit subit de la fantaisie.

Dans nos asiles, les cas de ce genre abondent, mais ils ne sont pas tous également éloquents ni démonstratifs. Il y en a de fort simples, il y en a de complexes dont l'évolution est vraiment majestueuse. Je m'efforcerai, en choisissant les types, d'aller du plus simple vers le plus compliqué.

2. — Voici un cas de délire des persécutions dans lequel la période des persécutions a évolué avec une très grande rapidité pour aboutir très logiquement à une phase ambitieuse parfaitement systématisée.

P..., coiffeur, âgé de quarante-cinq ans, a été interné une première fois dans mon service le 17 mai 1904. Il y avait six mois environ, en rentrant un soir chez lui, il avait déclaré que l'on criait dans les rues « Mort à vache P... ». Depuis lors il a vécu dans une continuelle inquiétude ; il se croyait toujours suivi par des individus suspects qui voulaient le tuer. Chaque fois qu'il sortait, c'était censé pour la dernière fois ; on ne le reverrait plus. On le voyait réfléchir profondément, pleurer des heures entières. On voulait le faire mourir à l'électricité ; il déménageait sa literie, dans laquelle on faisait passer le courant. Sur la fin, irrité d'être ainsi électrisé et poursuivi, il est entré dans une grande colère et a tout brisé chez lui ; il a ordonné à sa femme de s'enfuir et menacé de

brûler tous les gens qui l'électrisaient. Il a déposé de nombreuses plaintes contre eux chez le commissaire de police.

Au moment de son arrivée, il est très déprimé, craintif, et ajoute une foi entière à ses hallucinations.

Très vite, cependant, le malade semble se ressaisir et se rendre compte qu'il a été halluciné. En fait il eut un moment d'hésitation, mais très court. Bientôt il affecta l'attitude du persécuté réticent, se livrant avec beaucoup de difficulté et résistant aux interrogatoires les plus pressants.

A la faveur d'un calme assez long, je l'envoie en liberté d'essai. Il y reste six semaines. Pendant tout ce temps, il manifeste une grande activité, on le voit prendre de nombreux rendez-vous avec un agent de la sûreté et se livrer à des recherches sur lesquelles il ne s'explique pas. On le voit aller à la préfecture de police. La femme vit dans une grande inquiétude, car son mari ne veut pas réintégrer Ville-Evrard à l'expiration de son congé.

Quel travail s'est opéré dans son esprit ? Nous allons le savoir, car ses allures suspectes le font réinterner. Déjà au Dépôt, il déclare que l'on a séquestré une ancienne maîtresse à lui, et que toutes ses démarches ont eu pour but de la retrouver. Il commence à parler d'un héritage de plusieurs millions.

A l'asile, j'éclaircis l'affaire et je finis par découvrir le fil de l'histoire, la clé du système.

3. — L'idée directrice de son délire de persécution est la suivante : on a eu intérêt à le faire disparaître ou à le rendre fou pour que ses témoignages et ses déclarations deviennent suspects.

Mais pourquoi ? Suivez bien son raisonnement :

Il eut il y a quelque vingt ans une maîtresse de laquelle il a tenu certainement beaucoup de menus faits concernant son existence, notamment une affaire d'héritage. Il s'agissait

d'une fortune considérable appartenant à un vieux richard d'Aï qui avait adopté sa mère en lui léguant toute sa fortune. Cette histoire a dormi pendant quatorze ans dans la mémoire de notre malade, qui jamais plus n'avait revu son ancienne maîtresse.

Mais voici venir la célèbre affaire Humbert. Combien de faibles d'esprit ont millionné à propos de cette affaire! J'imagine qu'elle a dû, en tout cas, déclancher chez notre malade le souvenir de l'héritage dont il vient d'être question, car c'est au même moment qu'il commence à échafauder son système.

Il entend dans les rues : « Mathilde est son ancienne maîtresse ». Il remarque que les gens s'occupent singulièrement de sa personne. Il a vu son nom affiché sur les murs (notre malade a un nom très commun). Il entend que l'on fait allusion à ses anciennes relations. Il a recherché cette femme en parcourant tous les endroits où elle a habité. De plus il y a deux personnes qui se sont fait passer l'une pour Mathilde, l'autre pour lui, et qui se sont mariées à la mairie du 18e. Comme on le savait honnête, on s'est arrangé de façon à se procurer des papiers à lui. Le mariage, ainsi fait sous des noms supposés, avait pour but d'accaparer l'héritage.

4. — Il y a donc eu substitution de personne. Mathilde a été frustrée, lui aussi. Tout cela, des hallucinations récentes le lui ont appris.

Mais, au moment de l'affaire Humbert, il a remarqué le nom d'une dame P... (son propre nom), avocate à Paris, paraît-il, qui a joué au procès un certain rôle. Il s'est alors livré à des recherches nombreuses à la police dont il fait lui-même partie (fait exact). Il est manifeste que ses habitudes policières l'ont incité à des recherches quasi professionnelles où il a dû trouver de faciles aliments pour son délire. Toujours est-il qu'il a compris que l'héritage a été accaparé par les Humbert-

Crawford qui ont trafiqué avec l'argent de Mathilde, et que cette fortune ne doit pas être loin d'un million aujourd'hui.

Il était donc tout naturel que l'on cherchât d'une part à faire disparaître l'héritière en titre. Une voix lui a révélé qu'on l'avait séquestrée, et sa première parole, en arrivant à Ville-Evrard, la seconde fois, a été : Est-ce que vous n'avez pas ici une Mathilde T... ?

D'autre part, il est clair qu'on avait intérêt à le faire disparaître ou, ce qui est plus simple, à l'interner pour le faire passer pour aliéné, afin d'anéantir ses témoignages et ses prétentions. Il comprend alors pourquoi il entendait dire, quand il se sentait électrisé : « Ça le rendra malade ; on dira qu'il n'avait pas sa tête ». C'est ainsi qu'il explique tout naturellement sa présence à l'asile. Mais il a le devoir de rechercher Mathilde, pour la faire rentrer en possession de l'héritage, et en jouir avec elle. Il possède les secrets de l'affaire Humbert ; il arrivera à les faire connaître, etc.

Vous voyez, Messieurs, ce qu'avec un souvenir d'héritage déposé il y a vingt ans dans son subconscient, notre malade a fabriqué, par voie d'association d'idées avec une autre histoire d'héritage plus récente, tout le système qu'il a construit et la nouvelle personnalité romanesque qu'il a acquise définitivement. Nous sommes au seuil d'une néotransformation ambitieuse dont nous ne pouvons prévoir l'avatar, mais dont les premiers linéaments se dessinent très bien.

5. — Voici maintenant un cas du même genre, la personnalité ambitieuse a déjà trouvé une formule très nette.

L..., comptable, âgé de trente-six ans, est encore un type de persécuté réticent. Il observe, se méfie, se tient sur la défensive ; mais aussi il est dans la phase d'enfantement de son délire. S'il ne se livre pas, c'est qu'il ne veut pas être troublé.

D'ailleurs, il discute pied à pied et ne se laisse point désemparer. Je le reçois dans mon service le 4 juillet 1904.

6. — Son système de persécution est le suivant : Il a, dit-il, une idée obsédante, qui le rendra fou certainement, c'est qu'on veut le châtrer. Cette idée ne date pas d'hier, mais de longtemps. Chaque fois que le mot de castration s'est présenté dans une lecture ou une conversation, il a frémi, parce que cela correspondait à la suppression de la virilité. Aujourd'hui le malade attribue l'idée à des ennemis supposés ; il est incapable de la relier par une série d'etats de conscience à ses origines vraies, l'émotion ou la terreur que lui a toujours inspirée la castration.

Une autre idée le hante : des gens ont eu l'air de lui dire qu'il était médium. « Autrefois, dit-il, j'ai entendu parler de cela, je sais que la pensée peut se transmettre. J'ai vu cela dans un café et je me suis prêté moi-même aux expériences. Mais j'ignorais que je le fusse moi-même. Parfois il me semble que j'entends les conversations d'autrui, sans que les gens soient là et je vois par les événements qui se réalisent que j'ai entendu exactement. C'est ainsi que l'idée que j'étais médium m'est venue. On devine quand les gens le sont ; c'est mentalement qu'on le comprend ».

Mais un troisième groupe de pensées préoccupe encore visiblement le malade. Il a contracté, il y a douze ans, une maladie vénérienne sérieuse. Or il prétend qu'il y a deux ans et demi, on a répandu partout qu'il était syphilitique. Il l'a entendu dire *en voix* et *mentalement*. Si ce n'était pas en langage, c'était en allusion.

L'idée de castration s'est superposée à l'idée de syphilis. Lorsqu'à Sainte-Anne l'obsession de la castration s'est emparée de lui, il s'est dit : « Peut-être veut-on faire cela pour éviter que je ne reproduise des enfants anormaux? »

Il y a chez ce malade un mélange très curieux de doute, d'obsession, et d'idées très arrêtées de persécution.

Au bout de quinze jours l'idée de castration paraît moins

pénible, mais en revanche l'idée de syphilis le hante plus que jamais. Il est maintenant convaincu qu'on lui a réinoculé la maladie, que c'est une expérience que l'on a voulu faire sur lui dans un but qu'il ne veut point faire connaître. Il exhibe une ulcération insignifiante qui lui semble suspecte. Il est toujours extrêmement réticent et refuse de travailler. Parfois il prend des airs un peu arrogants et fiers et semble souffrir de son contact avec des hommes qui ne sont pas à sa hauteur.

7. — Voici que cela s'explique : tout à coup il signe ses lettres « L.... de Luynes ». C'est une révélation. Parfois il signe aussi L.... de Condé. Il prétend mystérieusement que « c'est peut-être les deux à la fois ». Il refuse de s'expliquer et nous charge tout simplement de prendre des renseignements. C'est notre affaire et non la sienne. Il proteste d'ailleurs avec énergie contre sa séquestration. Il prétend qu'il a été adopté autrefois par une famille noble et qu'il l'a ignoré jusqu'alors. Il a appris par un moyen occulte qu'on a déposé l'acte d'adoption à la direction de l'asile et que l'on y sait fort bien qui il est, mais que l'on a sans doute des ordres formels pour le détenir.

Il semble avéré que cette histoire de noblesse n'est pas une nouveauté pour lui, mais qu'il a déjà fortement ruminé la chose dans le passé. On lui a dit qu'il était parent éloigné du général de Lafayette (dans ce nom on trouve en effet le sien). Il est certain, dit-il, qu'il y a eu des comtes de L... Son père a toujours cru comme lui qu'il avait une origine illustre (il n'est pas impossible que cette idée ait effectivement régné dans la famille). Il lui en a fait la confidence il y a plus de vingt ans, mais ce n'est que tout dernièrement que cela lui est revenu à la mémoire quand il a commencé à subir toute ses persécutions. Le lien, vous allez le voir, est très logique. Jusqu'à ce jour il n'avait aucune certitude, mais maintenant c'est démontré et il n'hésite plus à signer.

On se heurte à des réticences sans fin quand on veut pousser plus loin l'interrogatoire. Il parle par sous-entendus. Par exemple : « Supposez, dit-il, que vous ayez été adopté dans votre enfance par une famille de Luynes.... Seriez-vous aliéné parce que vous signeriez ce nom ? Je ne puis raconter mes secrets de famille ».

Pourtant un jour il se livre un peu plus. Il a été adopté par une dame dans sa jeunesse, mais il était très jeune lorsqu'elle est morte. Il suppose qu'il y a un acte d'adoption chez un nommé L..., notaire à Lyon. Il est héritier de cette personne qui était très riche, bien que Louis-Philippe ait confisqué ses biens. Il lui reste pourtant en héritage une partie de cette fortune, mi-partie en France, mi-partie en Autriche. On s'est opposé à ce qu'il entre en jouissance. Il y a là-dessous des intérêts politiques.

Tout le système est maintenant constitué. Il ne reste plus au malade, comme il le dit lui-même, qu'à sortir pour se mettre en quête des preuves matérielles et se mettre en rapport avec une de ces agences qui recouvrent les héritages.

De mois en mois le malade perfectionne son système et transforme de plus en plus sa personnalité. En juillet 1905, voici où il en est. Il y a deux héritages : l'héritage-nom et l'héritage-espèces. Le premier, c'est de Luynes ; ce n'est d'ailleurs qu'une adoption. L'autre vient d'une autre source. Il n'a encore à ce sujet que des renseignements très vagues, car c'est au moment de son internement qu'il a été informé de la chose et il n'a pu constituer le dossier. Mais en tout cas il est persuadé que le gouvernement français voudrait le déposséder à son profit.

D'après ses indications l'héritage-espèces dépasserait cent millions. Il offre, pour avoir sa liberté, d'entrer en transaction avec le gouvernement et affirme que l'on peut avoir tous renseignements utiles à l'ambassade d'Angleterre. Il a des

indications qui prouvent que la personne dont il est héritier est décédée en Angleterre. Il en a assez de la République. S'il y a inconvénient à ce qu'il reste en France, il consentira à s'expatrier.

8. — Je voudrais maintenant vous montrer ce malade. Peut-être consentira-t-il à vous expliquer son histoire (1) ?

— Ces messieurs seraient désireux de savoir de vous, si toutefois vous consentiez à parler, quelle transaction vous offrez au gouvernement ?

— Ce que je propose n'est pas une transaction, mais une convention. Je demande : 1° qu'il me donne les actes d'adoption qui sont en sa possession; 2° qu'il me donne son appui pour me faire rendre différents papiers de famille qu'il conserve, sans doute parce qu'il les trouve intéressants; 3° en échange j'abandonnerai une partie de mon héritage-espèces.

— Vous supposez que vous avez été adopté ?

— J'en suis sûr. Il y a eu deux actes d'adoption : l'un fait par mon père adoptif; l'autre par sa mère. Le second n'est que la reconnaissance du premier en ajoutant un titre.

— Quel est votre nom alors ?

— De Luynes.... Vous le trouverez à l'ambassade d'Angleterre.

— D'où vous vient votre héritage-espèces ?

— Il ne vient pas des de Luynes. Le duc de Luynes est certainement un de mes ennemis et il fera tout ce qu'il pourra pour me créer des ennuis. Mon adoption lui est désagréable parce que je porterais son nom. Il y a une opposition diplomatique entre les mains de l'Ambassade. J'attends du gouvernement français qu'il la fasse lever.

9. — Vous le voyez, Messieurs, il est difficile de trouver un système plus serré. Ce qui vous a frappé, certainement, c'est

---

(1) Le malade a été présenté aux élèves à l'asile de Ville Evrard.

l'attitude normalement prudente et réticente de ce malade qui va lentement à la découverte et n'affirme que lorsqu'il a trouvé les preuves qui suffisent à sa conviction. Raisonnez avec lui, il a réponse à tout. Il s'est bien gardé, ayant encore sa famille, de la renier ; l'idée d'une adoption seule pouvait s'accorder avec l'existence de sa famille réelle. Il est vrai que la négation de la famille naturelle ne gêne point d'autres aliénés ambitieux à delire rétrospectif ou rétrograde ; vous en verrez tout à l'heure un bel exemple.

Mais l'aliéné systématique, qui construit son délire avec des données sensorielles et des interprétations vicieuses de faits réels, n'invente point pour le plaisir d'inventer. Toute trouvaille est justifiée. Je l'ai dit en commençant : chez nos sujets, point de fantaisie ; rien que du raisonnement, et le plus souvent, de la logique très serrée.

Voulez-vous maintenant une preuve formelle que notre malade n'est plus L..., mais de Luynes ? Vous avez eu son affirmation orale, la voici écrite.

« M. le Directeur de Ville-Evrard,

« Non seulement vous violez odieusement tous mes droits, « mais encore vous vous plaisez à augmenter mes souffrances. « J'ai vu dans un meilleur service un détenu, ayant fait de la « prison pour délit de droit commun, être l'objet de votre « sollicitude et de vos faveurs ; je suis prêt à le désigner.

« Je suis honnête homme et je suis, par adoption, l'héri- « tier d'une des plus illustres familles de France. C'est une « infamie que vous commettez à mon égard.

« Je proteste contre les abus de pouvoirs dont je suis « victime et contre les mauvais traitements que vous m'in- « fligez.

« A. L... DE LUYNES. »

D'ailleurs, ses sentiments affectifs pour ses vrais parents commencent à s'altérer. Quand il leur écrit, ce qui est fort

rare, sa lettre débute par cette sèche formule : « Mes parents ».

10. — Tout de suite, avant de vous présenter des types plus complexes, en raison de la longue durée de leur maladie, je voudrais vous conter l'histoire d'un aliéné qui, inversement à ce que nous avons vu, systématise brusquement, associe rapidement ses idées délirantes, mais forme ainsi un échafaudage tellement fragile qu'il s'écroule aussi vite et laisse la guérison après lui. Il n'y a là qu'une ébauche de système ; on dirait le plan d'un livre que l'on abandonne aussitôt. Un livre ne peut être que l'œuvre du temps.

Là encore, c'est le désordre des sens malades qui est à la base du délire; là encore, les sens exploitent quelques vagues données qui reposent dans le fond du subconscient du malade, mais quelle différence fondamentale avec nos systématiques lents, et quelle preuve je trouve dans cette comparaison entre les premiers malades et celui-ci, que les systèmes à transformation doivent avoir pour cause une anomalie permanente des appareils sensoriels, qui continuellement, d'un bout de la vie à l'autre, ne fournissent aux patients que des matériaux de mauvaise qualité ! Tel serait un filtre qui, avec des matières normales, laisserait passer incessamment des scories, dont l'effet serait de souiller en permanence le produit filtré. Notre malade, lui, a aussi un trouble des sens, mais très passager ; il est produit par un toxique, l'alcool. Son filtre, pour me servir de la même comparaison, est réparable et se répare vite. Et alors, à l'aide de données normales, le patient a tôt fait de redresser son erreur.

11. — Voici l'histoire en quelques mots : M... est un faible d'esprit, charbonnier de son état, d'origine savoyarde. Il paraît certain qu'il a entendu dire souvent dans son enfance à ses parents « qu'on sortait d'une bonne famille et qu'il fallait se bien tenir ». Ce propos a-t-il fait travailler l'esprit du jeune

M...? Son imagination enfantine lui fit-elle faire quelques châteaux en Espagne? Toujours est-il que vers quarante-cinq ans, après avoir bu plus qu'il ne faut pendant une grande partie de sa vie, il fut, un beau jour, pris de délire alcoolique, et que, dans le cours de ce délire, la « bonne famille » dont il s'est cru issu autrefois est devenue celle du « duc de Savoie ».

Et, dans l'espace de quelques jours, au milieu de la bourrasque hallucinatoire, témoin de son intoxication, il fabriqua un système, réduction des précédents. Il s'imaginait qu'on allait le faire sauter, qu'on l'électrisait, voyait sortir des étincelles électriques de ses cheveux, tomber de la neige; il apercevait des couleurs violettes et vertes. Lorsqu'il devint plus calme, il se mit à interpréter ses hallucinations. Dans son langage nébuleux et amphigourique on vit alors s'organiser un rudiment de délire de persécution : autour de lui se passent des choses illégales ; on a dû le prendre pour un autre ; certainement on lui en veut ; on a eu intérêt à le mettre à Sainte-Anne; depuis longtemps on cherche à le faire disparaître. A l'asile il a entendu une voix demander si tous les M... étaient là. Or, on ne l'a point présenté ; c'est qu'on a voulu cacher sa présence.

Mais pourquoi tout cela? C'est bien simple, il descend des ducs de Savoie.

Cette idée s'est fixée dans son cerveau pendant quelques semaines, sans d'ailleurs le préoccuper beaucoup ; puis elle a disparu sans effort. Lorsqu'on lui en parle maintenant, c'est bien vague dans son souvenir.

12. — Reprenons maintenant notre série de malades à transformation, et de suite deux observations que je ne ferai que résumer, malgré leur importance, afin de réserver plus de temps aux deux dernières.

G..., âgé de 46 ans, est interné déjà depuis 8 ans. Je passe très vite sur les premières années de son délire. Ce fut la vie complexe du persécuté classique, très halluciné, aux réactions très logiques et très énergiques. On l'électrise, on lui fait respirer des choses pas naturelles, on fait courir des bruits sur lui ; on l'insulte la bouche fermée. Il a subi une espèce d'envoûtement, en ce sens qu'il se croit possédé par toutes sortes de gens qui le font agir malgré lui, comme une sorte de pantin, comme un automate, malgré lui. On le vend, comme fut le Christ.

Arrêtons-nous sur cette comparaison. Elle indique, en effet, déjà en 1900, une personnalité en voie d'évolution. Déjà à cette époque, dans son langage plein d'images et farci de néologismes, le malade vous indique qu'il est Dieu. Mais la chose ne se précise que lentement. Elle l'est aujourd'hui à peu près complètement. S'il ne s'identifie pas encore clairement avec Dieu, ce qui sera évidemment sa conclusion dans quelques années, du moins il se révèle « possédant l'esprit de Dieu ». Par un phénomène de réciprocité tout à fait curieux et qu'il est fréquent d'observer, d'envoûté qu'il était tout d'abord, il devient envoûteur. « Je ne me vante pas, dit-il, d'être Dieu, mais je sais que j'*obsède* (néologisme pour « possède ») son esprit. J'ai su mettre tout le monde dans ma parole ; j'ai les gens en cervelle, en esprit et même en bouche ». Il indique par là qu'il a les pensées, l'esprit et les paroles de tout le monde. « Il possède qui il veut et quand il veut ».

Il écrit au Procureur : « Je ne veux pas passer pour un fou, moi vous parlant de Dieu. Je suis maintenu malgré ma volonté par les médecins et par d'autres personnes secrètes dans l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, qui est fréquenté par des *vendus vendeurs* secrets et qui font leur temps dans cet établissement. M. le Procureur, je vous certifie bien que j'ai chez moi l'esprit de Dieu et les gens sont bien en mon pouvoir... ».

Il peut, s'il le veut, être son frère, son père, sa mère, qui parlent par sa bouche. Sans ouvrir la bouche, il a la parole de qui il veut. Les voix lui rentrent dans la tête. « J'ai, dit-il, l'esprit de Dieu chez moi, dans mon corps. Il habite en moi. Je vois ce que vous ne pouvez pas voir, et je vous fais voir ce que je veux. J'ai fait connaître le passé des gens qui sont ici. Je veux que vous certifiiez que j'ai le pouvoir de tirer la photographie de quelqu'un, avec mes doigts, sans appareil. Voulez-vous que je fasse parler ma mère? Ecoutez, c'est elle qui va parler par ma bouche : « J'ai eu tort de vendre mon fils ». Voulez-vous écouter ma sœur? « J'ai eu tort de vendre mon frère ».

En interprétant ces voix intérieures, le malade imite la voix des personnes auxquelles elles se rapportent.

Vous voyez que ce malade est non seulement en voie d'acquérir une nouvelle personnalité, mais que celle-ci même est complexe. Elle se dédouble à l'infini. Il est clair que le monde entier est en train de s'incorporer peu à peu à lui. Dans peu de temps il sera une sorte de Panthéisme figuré.

13. — Mais voici un autre malade plus avancé dans la métamorphose. Le Panthéisme il l'est bien définitivement, en chair et en os. Il a transformé son moi ; il l'a hypertrophié, amplifié de telle sorte qu'il le confond avec l'Univers. Et, chose curieuse, la *Grandeur* n'est pas ici l'*Enormité*, que l'on rencontrera chez d'autres catégories d'aliénés; ce n'est pas non plus la conception puérile ni ridicule du paralytique général, dément, qui se construit imaginativement et en quelques secondes des palais d'or et de diamant. Vous verrez le malade d'ailleurs qui vous fera toucher du doigt l'*Univers* que son corps représente à ses yeux.

S..., voyageur de commerce, est interné depuis 21 ans. Il a découvert sa néo-personnalité, lui aussi, en recherchant les causes de sa séquestration. Il a découvert qu'on avait intérêt

à le garder, pour le dépouiller et le faire disparaître. Vous remarquerez combien cette explication simpliste est commune chez les aliénés.

Toujours est-il que, d'assez bonne heure, son histoire est devenue fort compliquée. Je n'en dégagerai que les grandes lignes : Il explique lui-même la découverte de son nouveau moi dans une lettre adressée en 1903 à la Reine d'Angleterre, dont, à ce moment, il s'est cru le fils. Voici quelques passages :

« Je me suis aperçu dans cette maison, au bout de quelques mois, et en cherchant la *raison de ma longue détention*, que mes « *pronoms et noms* » ont dû être faussés sur mon acte d'état civil, et que mes véritables noms doivent être ceux de *Victor-Henry Striemtz, Valois* ; « par preuve des lettres-pronoms sur le dessus de la main droite et répétées aux parties génitales de mon être, et des *lettres-noms* de famille dans l'intérieur de la main droite, à la base du pouce. Ces lettres sont accompagnées de couronnes diverses, impériales, je crois, + royales et perles. En plus à la base du pouce se trouvent des chiffres romains qui m'ont guidé pour la recherche de mes noms ».

Ainsi, voilà qui est net, de l'examen de ses mains et d'autres parties du corps, où il trouve des figurations étranges, résultant des entrecroisements des nombreux plis de la peau, des petits vaisseaux, veines ou capillaires, il résulte pour lui, en y mettant beaucoup de bonne volonté, qu'il a une existence royale. C'est un Valois. Avec ce système de recherche basé sur ce principe qui, à ses yeux, vaut un aphorisme : tout être en venant au monde porte sur son corps les traces de ses origines, S... va marcher facilement de découverte en découverte.

Son corps, par l'action lente de l'imagination délirante, devient peu à peu une véritable carte géographique où de

temps en temps il se découvre un nouveau monde. Sa première découverte, c'est le Comté de Londres et l'Irlande, d'où sa lettre à la Reine d'Angleterre. Sur sa tête il a le graphique de toutes les côtes de la mer Noire, de Constantinople au delà d'Odessa.

Pour avoir une idée des bases anatomiques curieuses de toutes ses données, écoutez-le :

« La conformation ou l'ossature de mon nez assez long et busqué, fortement et intimement soudé aux os des pommettes, prouve deux chaînes de montagnes à grande différence d'altitude et ces deux chaînes pourvues de volcans. Entre les sourcils et un peu au-dessus, des rides forment même certains monts reconnaissables », etc.

Non seulement il trouve inscrites sur son corps ses possessions terrestres, mais il y voit encore les insignes de ses commandements, titres et décorations, qui lui fournissent autant d'indications précieuses. C'est d'abord la Légion d'honneur, cela va de soi. Mais en outre il a la *Commanderie* du Maroc, de l'Allemagne et de la Belgique. Il a souvent Paris ou Rome sur l'épaule droite. C'est qu'en effet, suivant les saisons, le froid ou le chaud, les dessins de sa peau varient. Ses possessions s'évanouissent donc parfois comme d'autres apparaissent. Cela est intermittent et permet une foule de déductions que je n'ai point le temps de raconter. Ce qui prouve qu'il a l'Amérique du Sud, c'est qu'il a sous la clavicule le dessin de l'étoile du Sud. Il a l'Afrique à la verge très souvent, ce qui lui indique qu'il doit être africain « par père et mère ». A la cuisse, il a une épée, donc il a commandé en chef. Il a l'Egypte à la jambe. A la main gauche, il exhibe son sceptre. De chaque côté de son « sceptre humain », il a les hampes des drapeaux des Etats dont il possède les sceptres et les sceaux.

Mais où son histoire présente vraiment de l'intérêt, c'est

lorsque, de découverte en découverte, il s'aperçoit que sa personnalité morale, tout comme sa personnalité physique, est immensément étendue dans le passé, et que son enveloppe d'aujourd'hui ne fait que revêtir passagèrement une personnalité qui n'a cessé de se transformer de tous temps. Il confine à l'éternité dans le passé et il se découvre des signes de ses personnalités antérieures. C'est la métempsychose faite homme. Le voici qui va vous expliquer lui-même ce qu'il fut successivement.

14. — Vous n'avez pas toujours été ce que vous êtes aujourd'hui ?

— Il y a 55 ans environ, je devais commander en chef en Afrique. J'avais 1m89 de taille. Je devais m'appeler Victor Hugo, le père. Ma taille a dû être réduite par conséquent. Je compte sur mon corps au moins 21 blessures. Je suis arrivé en France ayant la moitié de ma taille dans le *Coma*, c'est-à-dire dans l'oubli, ayant oublié la moitié de ma vie antérieure.

— Mais pourriez-vous nous citer quelques-unes de vos vies antérieures ?

— Je puis vous montrer que j'ai régné plusieurs fois ; j'en ai les marques. J'ai dû être ou un Philippe de Macédoine, ou l'un des Pharaons, car j'ai la marque P. V. Or, il n'y a eu nulle part de Philippe V.

— Montrez-nous quelques-uns de vos signes ?

— Voici au poignet un 1, et d'autres fois, c'est un 5. Devant ces chiffres se trouvent des lettres qui changent également. C'est parfois C. M. Cela veut dire Charles Martel, et ensuite Carolus Magnus. Ils furent le même homme.

Parfois je vois ensemble C et 1. Cela veut dire : Chilpéric ou Charles Ier. Je ne suis pas sûr encore. Il me faudrait aller au Cabinet des Médailles. D'autres fois j'ai vu 11. C'est Louis XI. D'autres fois XV. C'est Louis XV. J'ai vu aussi

N et 1. Ce doit être Napoléon Ier, à moins que ce ne soit Nabuchodonosor Ier, puisque j'ai toute l'Asie Mineure sur la jambe droite au mollet mélangé aux *marques-bêtes*. On ne peut arguer de folie de tout ceci.

— Cela ne nous vient pas à la pensée. Mais pouvez-vous vous expliquer sur cette permanence de votre personne à travers les âges ?

— Les gens vertueux ne meurent qu'en apparence. Si les hommes n'étaient pour la plupart des voleurs ou des assassins, ils ne mourraient jamais. Quand nous naissons avec nos *noms* et *pronoms* à la main, répétés au sexe et au pied, c'est que nous sommes restés assez innocents pour être immortels de chair et d'os, mais pas d'âme. Ceux qui sont vertueux conservent une vie latente. Ils sont *résurrectionnés* par la science ; même en dehors de la science, la nature suffit à résurrectionner, puisque j'ai été trois fois décapité.

— Montrez-nous encore quelques marques.

— Voici, à l'annulaire gauche, une couronne de trois perles avec le graphique irlandais.

— Et là qu'avez-vous ?

— Sur ce médius gauche c'est l'île Bourbon. A l'annulaire droit, peu visibles, ce sont les Hébrides. Puis voici l'Angleterre. Toute petite couronne ; petite, parce que l'altitude la plus haute de l'Angleterre est 2,100 ou 2,200. Pour l'Irlande elle est de près de 6,000. Pour les autres îles c'est parfois de 15,000.

— Mais nous n'avons point connaissance de pareilles altitudes !

— Les géographes se sont trompés dans leurs évaluations. D'ailleurs mes doigts sont plus vrais que leurs calculs.

Vous conviendrez, Messieurs, que ce raisonnement est irrésistible. C'est le cas de le dire : ce qui est écrit est écrit. Mais nous ne sommes pas au bout de nos transformations.

En remontant dans le passé, au travers des odyssées fameuses qu'a vécues notre malade, il n'y avait pas de raison pour qu'il s'arrêtât. De même que son domaine physique matériel s'étend de plus en plus (il possède évidemment le globe aujourd'hui), de même sa personnalité morale devait être de plus en plus compréhensive. En effet, il déclare que la date de sa naissance est impossible à fixer. Elle doit remonter à l'epoque où le mouton est apparu sur cette terre. De cela il a la preuve physique : il a la moitié d'une tête de mouton à la jambe droite. Par un raisonnement serré, toujours étayé de preuves, il remonte à quelques centaines de milliers d'années. Vous devinez sans peine que bientôt il se confondra avec l'Univers dont il sera l'Etre souverain. Déjà ses possessions terriennes ne lui suffisent point. Il vous établira l'existence à sa main droite de deux quartiers de lune correspondant à une brèche lunaire que l'on peut facilement observer.

D'ailleurs, voici sa conclusion dernière pleine d'enseignement : son père était la *Hautesse du Globe*, c'est-à-dire celui qui a la plus grande altitude du globe, celui qui a le droit de marcher sur tout le globe. Il était le Maître-Globe.

Il est clair que par droit d'héritage dont il a déjà tous les signes il a quelque chance d'être avant peu, lui-même, le Maître-Globe, ce qu'il fallait démontrer.

Ce malade, Messieurs, que j'observe depuis treize ans, est, à mon avis, d'un grand enseignement au point de vue de la psychologie morbide qui fait l'objet de nos entretiens. Vous ne pouvez trouver de preuve plus manifeste de la transformation progressive et compliquée d'une personnalité, par apport de matériaux de jour en jour plus abondants et plus appropriés. J'ai passé sur beaucoup de chapitres de son histoire qui forme, à elle seule, un gros volume. En la réduisant à son ossature, je pense vous avoir montré les étapes successives de sa métamorphose. Veuillez noter que jamais ce

malade n'a varié un instant dans ses dires : jamais vous ne le prendrez en faute. Ce qu'il vous affirme aujourd'hui, parce qu'il l'a déduit habilement, il vous l'aurait affirmé il y a dix ans. Ce sont bien des découvertes successives qu'il fait, patiemment, sans se presser, n'affirmant que quand il a mis le doigt sur ce qui, à ses yeux, constitue la preuve péremptoire. Et, chemin faisant, il a adapté son langage, son écriture, son style, à sa néo-personnalité. Il s'est mis réellement sans recherche, comme sans affectation, dans la peau de son rôle.

J'attache, Messieurs, tant d'importance à ces changements de personnalité, que je veux encore vous présenter deux malades fort intéressants. Je le ferai dans notre prochaine réunion.

6e Leçon

ÉVOLUTION DE LA PERSONNALITÉ (suite et fin)

Ses transformations — Preuves

Sommaire. — **1**. Nécessité d'une longue observation des systématiques. Diagnostics et pronostics erronés.
2. *Huitième observation*. Base des conceptions délirantes. Enfance du malade. Emotivité. Rôle des premières imprégnations. Superstition et mysticisme. — **3**. Premières apparitions du delire. Bourrasque hallucinatoire. — **4**. Système de persécution ; hallucination ; la science occulte ; singulier altruisme d'un persécuté. — **5**. Agressivité. Un persécuté-persécuteur halluciné ; l'anarchiste. — **6**. La carcasse du système. — **7**. Phase ambitieuse. Délire rétrospectif. Présentation du malade. Le Prince Céleste.
8. *Neuvième observation*. Le déséquilibré. Antécédents héréditaires et personnels. — **9**. Premiers rudiments du délire. Paroxysmes aigus. Période de confusion. Coup d'œil sur le subconscient. — **10**. Confection du système ; sa carcasse. Persécution politico-religieuse. — **11**. Idée d'envoûtement. Premiers linéaments de la phase ambitieuse. — **12**. Phase ambitieuse. Découvertes successives. Délire rétrospectif. Substitution d'enfant. — **13**. Présentation du malade. — **14**. Bizarres interprétations. Un nouveau masque de fer. Guillaume II de Prusse.
15. Résumé et conclusion. Les systèmes sans évolution ni métamorphose.

Messieurs,

1. — Je terminerai l'étude objective des métamorphoses de la personnalité par l'examen détaillé de deux malades dont j'ai pu, personnellement, surveiller l'évolution depuis un grand nombre d'années. C'est là qu'est, en effet, le secret de l'observation, vraiment fructueuse, de l'aliéné. Il est impossible de connaître par le menu une mentalité humaine à l'aide d'un examen court et passager. La chose est déjà fort difficile dans les circonstances ordinaires ; *a fortiori* est-ce délicat et plein d'embûches sur le terrain pathologique.

Pour bien connaître l'aliéné, il faut vivre à son contact, l'interroger souvent, pénétrer dans son esprit à tout propos, cap-

ter sa confiance pour recueillir ses confidences. Car, plus que jamais, vous vous êtes pénétrés que le fou est, tout comme l'homme sain d'esprit, un être qui pense, raisonne, juge, se souvient, induit et déduit, et que, finalement, sa mentalité est une synthèse intéressante que l'on ne peut débrouiller, disséquer en quelque sorte, qu'à l'aide d'une investigation minutieuse. La clé d'un système délirant est fort difficile à trouver parfois. On méconnaît un aliéné quand on prétend écrire son histoire à l'aide de quelques propos pittoresques, semés au passage, soit à l'infirmerie du dépôt, soit dans un service de transition, et que l'on coud ensemble ces propos en y joignant quelques interprétations. Le contact prolongé avec les mêmes aliénés enseigne bien vite que les erreurs de diagnostic sont constantes et uniquement causées par des examens immédiats trop rapides.

Ce qui est constant aussi c'est l'erreur de pronostic et cela se conçoit : un aliéné vous dévoile difficilement son secret. N'est-il pas lui-même, vous l'avez vu, à la recherche d'un inconnu ? Chaque malade est un livre qu'il faut apprendre à épeler ; et, quand on s'est bien pénétré de cette vérité, on tremble à la pensée des responsabilités énormes qui pèsent tant sur le médecin qui soigne que sur celui qui éclaire la justice, autant de cas où de graves contingences résultent d'une conclusion qu'il faudrait avoir le courage, toujours, de noyer au milieu des plus prudentes réserves.

2. — Le premier malade que je vous présenterai, âgé de trente-quatre ans, m'est connu depuis le début de ma carrière. J'eus l'occasion de le soigner enfant à l'asile de Vaucluse en 1888 ; il avait quinze ans. Je l'ai donc suivi pendant dix-sept ans, tant dans les asiles qu'au dehors. C'est un de ces pauvres êtres sur lesquels le sort semble s'acharner et auxquels on s'attache, en quelque sorte instinctivement, comme à une souffrance qu'on voudrait soulager. A défaut des soulage-

ments de la science et des tendresses de la société, vous verrez que ces pauvres malades finissent parfois par trouver en eux, à force de délirer, une formule consolatrice. *Natura medicatrix!* Le jeune L... va vous en fournir la preuve.

Trois éléments constitutifs essentiels sont la base de ses conceptions délirantes. Ce sont :

1° Une extraordinaire *émotivité*. C'est un ultra-sensitif, un ultra-impressionnable. Cette disposition native l'orientera logiquement vers la mélancolie et secondairement vers la persécution.

2° Une extraordinaire *suggestibilité*. C'est un ultra-imaginatif, par conséquent un *sensoriel*. Plus que chez tout autre, chez lui les organes des sens joueront un rôle avec leurs images vives, changeantes, pénétrantes.

Cette disposition l'orientera vers une *objectivation facile de ses impressions* et l'intellect trouvera, par suite, dans cette objectivation, un moyen de fortifier l'édifice délirant. Vous vous rappelez que c'est là, en quelque sorte, une loi psychologique que j'ai posée dans notre seconde leçon.

3° Enfin, une profonde *débilité mentale*, c'est-à-dire une conformation intellectuelle insuffisante. Tout naturellement cette disposition va l'orienter vers les interprétations faciles, superficielles ou fausses, et aussi vers les *systématisations* morbides.

Trouvons maintenant dans les faits l'application de ces données générales :

Et tout d'abord voyons l'être sensitif.

Dès l'enfance, L... est malheureux. Les premières peines de sa vie sont profondes. Son père, victime de la Commune, est fusillé. Sa mère est une déséquilibrée et meurt jeune. Il reste orphelin avec une sœur, malheureuse comme lui, et qui va devenir le héros de son délire. Son intelligence faible l'empêche de se tenir au niveau de ses camarades d'école. Il en

éprouve une amertume profonde. Tout cela l'a vivement affecté.

Voici la première communion : le mysticisme catholique et la pompe religieuse produisent leur effet habituel sur les simples. Mais c'est surtout la confession qui met sur son esprit une empreinte ineffaçable. Des questions indiscrètes et troublantes sur la sexualité l'étonnent, l'indignent et font naître chez lui des scrupules. Il a, dès cet instant, des mouvements de révolte qui se répercuteront plus tard. D'un côté, et le fait est intéressant, l'imprégnation religieuse va donner sa couleur au délire. D'un autre côté, cette première révolte de la conscience enfantine fera trouver dans le prêtre l'élément actif de la persécution.

Entre temps, l'enfant est sujet à des terreurs nocturnes graves. Il a une phobie très caractérisée à l'égard des chiens et de la rage. Il a des impulsions irrésistibles à briser, à jeter des objets, à vagabonder.

Les impressions que les moindres incidents laissent dans son esprit ont une telle intensité qu'elles opèrent, à leur profit, une véritable dérivation de toutes les opérations intellectuelles. Elles durent aussi très longtemps, prennent parfois la forme d'obsessions conscientes. Entend-il parler d'un crime, il reste angoissé tout le jour. Il a un pouvoir d'objectivation tel qu'il se représente la scène, qu'il la vit, en quelque sorte, qu'elle hante son sommeil sous forme de cauchemar. Il s'éveille en sursaut et continue son rêve les yeux ouverts, croyant à une réalité.

Vers quatorze ans il perd sa sœur. Cet événement inattendu produit un effet épouvantable. Il se refuse à croire et il ne croit pas encore aujourd'hui que cette mort puisse être naturelle. En attendant, il reste seul, plus malheureux, plus triste que jamais, et sur ces entrefaites il est interné.

3. — C'est à cette époque qu'il présente ses premières mani-

festations délirantes d'ordre exclusivement émotif. C'est le temps du crime fameux de Pranzini. L... s'est monté l'imagination ; par un simple phénomène d'évocation, il s'est représenté les différentes phases du crime. Il a tellement objectivé qu'il aperçoit le criminel en personne qui le menace. Je l'ai vu pendant plusieurs semaines dans un état de terreur effroyable ; ses hallucinations, surtout visuelles, avaient acquis une intensité inouïe. Il était figé sur place par la terreur. Dans son délire, il y avait un mélange d'érotisme, d'obscénité et de persécution. L'érotisme était lié très simplement à l'histoire de Pranzini, dont le crime avait ce caractère.

Cet accès de folie guérit, mais on comprend que, sur un tel fond mental, les idées délirantes devaient éclore avec une extrême facilité. En fait, L..., depuis ce temps, n'a jamais cessé de délirer et s'est fait interner un grand nombre de fois, à Paris ou en province. A quelque époque que je l'aie revu, son délire a toujours offert les mêmes caractères, formant un système à évolution lente. Je le résume ainsi :

4. — Les misères qu'on lui a fait supporter ; la mort inexpliquée et prématurée de sa sœur ; le delaissement dont il a été l'objet, sans que personne lui porte intérêt ni secours, etc., tout cela prouve qu'on lui en veut. Il n'a point tardé à découvrir que sa sœur ne doit pas être morte, mais qu'elle aussi est la victime de persécutions. Il se souvient que sa mère fut très dévote, qu'on voyait chez elle des prêtres ; il n'a pas oublié les questions indiscrètes du confessionnal. Tout cela finit par faire un mélange dans sa tête et sa conviction s'est formée que sa sœur a dû être enlevée et violée par des prêtres. Ces prêtres, il les désigne. Ce sont précisément les trois avec lesquels il fut en rapports personnels dans sa prime jeunesse.

Désormais il ne vivra plus que pour retrouver cette sœur et la venger. Des hallucinations continuelles, surtout de l'ouïe, viennent alimenter et fortifier son délire : on le bafoue, on le

nargue, on le martyrise. Les gens, dans la rue, se détournent visiblement de lui ; cela l'irrite et l'afflige. On a l'air de lui envoyer les chiens (souvenir de sa phobie). On lui envoie des odeurs acides.

A dater de ce temps, il mène une vie assez errante et subit fatalement les épreuves de la misère. Son caractère s'aigrit et, tout en conservant, comme dominante, sa mélancolie, il a des tendances réactionnelles et des mouvements de révolte. Il eut nettement et il conserve encore, quoique d'une façon moins aiguë, l'obsession du crime. La recherche active du prêtre qui a violé sa sœur, il l'a poursuivie avec ténacité. C'est miracle qu'il ne l'ait pas atteint, car je suis absolument convaincu qu'il aurait attenté à ses jours.

D'ailleurs sa mélancolie devient peu à peu de la misanthropie. Il a un fond très compréhensible de mauvaise humeur, mais au demeurant il est bon, aimant, affectueux. Il sent fortement tout ce qui peut être mal et faire mal. Déjà, en même temps qu'il englobe dans sa haine le monde entier, il englobe dans une touchante affection les pauvres, les miséreux ; il n'a pas assez de ses souffrances ; il s'apitoie sur celles de ses pareils et se les approprie. Un sentiment de dévouement, d'abnégation, de sacrifice naît de tout cela. Et c'est vraiment une chose curieuse de voir sortir d'une profonde mélancolie un altruisme débordant. Si débordant que, sans tarder, à la manière de certains anarchistes intéressants, il se sent du goût pour la vengeance sociale, et de suite il se met à l'œuvre. Il vengera tous les gens qui souffrent.

5. — C'est justement l'époque de la visite du Tzar à Paris. L'occasion est propice. Il écrit de suite au Président Loubet la lettre comminatoire suivante, où vous n'aurez pas de peine à reconnaître la facture et l'esprit des propagandistes par le fait, dont beaucoup, soit dit en passant, sont des reproductions de notre malade. Je respecte son style :

« Monsieur le Président,

« C'est avec un profond sentiment de stupeur, que j'ai « appris par la voix de la presse, que le tzar devait venir en « France et aussi vous rendre visite. J'ose espérer que le « représentant d'une démocratie, le chef d'un gouvernement « basé sur la volonté de tous ne recevra pas l'autocrate « abhoré par lequel des milliers de personnes sont exilées « en Sibérie. C'en est trop. Je saurai même, et par la force « puissante qui m'inspire empêcher une chose aussi mons- « trueuse. A bon entendeur salut. Lors de la dernière venue « de Nicolas II sur le sol français, j'ai trop souffert pour les « membres de ma pauvre famille, donc je ne veut pas que « chose pareille se renouvelle. Car ce que je pourrais dire : « mon pauvre père est mort victime de tous ces lâches assas- « sins et ma pauvre mère est morte de chagrin tant qu'à ma « pauvre sœur a été martirisé jusqu'à l'âge de 25 ans. Aujour- « d'hui je l'entend qui me parle et me crie vengence, auprès « des célestes victimes telle que Jeanne Darc qui a sacrifié sa « vie pour sauvé notre belle France que l'on souille à tous « moment. Donc par les voix qui m'inspire, ils faut que je « venge ma famille, et les fêtes que l'on prépare si glorieuse, « seront couvert d'un voile funérère et sanglant, car par la « voix qui m'inspire la vie d'un monarque est entre les mains « de la vengence qui doit éclaté, pour ces soit disante belles « fêtes, ils me faut me vengé et je me vengerais de tous cette « noblesse et ces monarques qui ne sont autre que des tyrans « et des traîtes qui ont assasiné ma pauvre famille et me font « persécuté à tous moment par les moiyens de la fameuse « science occulte, Monsieur le Président je vous prévient une « dernière fois par les voix celestes et Divine qui m'inspire, « votre vie est en danger, ainsi que celle de votre auguste « souverain le Tzar que vous aller recevoir.

« Donc je crie de tous la force de mon âme Fraternité à tous « et vengence.

« *Signé* : Fr. L...

« Gloire aux martyres et aux innocents victimes des infa- « mies de ce monde ».

Voilà bien le cri de cette pauvre âme ulcérée. Le malheureux tuera, non seulement pour se venger, mais pour venger les autres. Il n'en tirera point vanité ; il aura accompli un acte de justice. Et, dans son expansion affective, il ne connaît plus de malfaiteurs ; il est plein d'indulgence ; tous ces gens : anarchistes, criminels, tels que Vacher, Pranzini, qui pourtant l'ont terrorisé si fort, ne sont point des criminels, mais des malheureux. D'ailleurs, il ne croit pas à leur mort. Leur âme perdure. N'est-ce pas elle-même qui vient l'animer, lui, car il entend qu'on lui souffle à l'oreille qu'il est lui-même Vacher ou Pranzini ? Est-ce qu'il doit venger en leur nom ? Ou bien est-ce plutôt qu'on veut ainsi le pousser à perpétrer de mauvaises actions pour le compromettre ou le perdre ?

Cette page de son histoire est d'un intérêt puissant pour les criminologistes. Vous avez deviné que c'est avec intention que je vous l'ai contée, car elle jette sur beaucoup d'actions criminelles, de celles qu'on juge parfaitement vulgaires, un jour très lumineux. Vous avez pu voir en tout cas comment la voix intérieure, passant par la voix extériorisée, l'hallucination, en vient à armer la main.

Inutile de vous dire que la Police, légitimement inquiète, coffra sans tarder notre malade. Son acte de violence eût été certainement accompli.

6. — Mais dégageons de ce mélange curieux de mélancolie, d'obsession, de persécution passive et active, la ligne directrice du système délirant.

Qui persécute L... ? Il faut qu'il le sache avant de se poser

la question inévitable : Pourquoi me persécute-t-on ? Tout cela est pour lui le fait d'un complot nettement et savamment organisé. C'est la *science occulte*. Il fallait bien que chez cet évadé du mysticisme, l'occultisme vînt encore jouer son rôle. C'est donc la science occulte dont magistrats, médecins, prêtres, en un mot tous les gens à qui il a affaire éventuellement, sont les *Princes*. Et alors tout son cerveau est envahi par des ressouvenirs d'étranges histoires de persécution religieuse, des crimes atroces de l'Inquisition, de Jeanne d'Arc, de l'Enfer, etc. Tout cela forme un amalgame fantastique dans lequel il est empêtré lui-même. Il est à son tour la victime de ces êtres infernaux, de ces puissances démoniaques. Lui-même n'est-il point destiné à subir les mêmes supplices, les mêmes tortures? De suite les palmes du Martyre se dressent à ses yeux. C'est la *science occulte* qui est comptable du mal que l'on fait aux petits, aux humbles. Ces termes désignent synthétiquement dans son esprit tous les moyens dont on dispose pour faire souffrir les gens.

7. — Mais voici que nous abordons une troisième période, celle que nous devions attendre, celle de la métamorphose. Pourquoi tant souffrir ? C'en est assez. Il y a une raison à cela

Dès 1892 on voit poindre des conceptions ambitieuses. Elles restent au second plan, commes latentes, pendant de longues années. Elles n'éclosent au grand jour et ne sont vraiment affirmées que depuis un an. Dès 1892 la persuasion qu'il a de sa victimation et du sacrifice qu'il doit consentir à faire de sa personne, bien qu'à regret, l'a conduit, par simple comparaison, à assimiler son cas à celui du Christ. Comme lui, il est une victime ; comme lui, un souffre-douleur ; comme lui, il paie pour les autres : son père a été un martyr: on l'a fusillé; sa mère a été une martyre: elle fut la victime des prêtres; sa sœur a été une martyre: elle a été violée par des prêtres. Lui-même n'a été qu'un martyr depuis sa naissance.

Tout cela doit avoir sa récompense. Car il n'est pas juste qu'on s'acharne ainsi sur un pauvre diable. N'oublions pas que, s'il y a des princes de la science occulte, il y a des *Princes Célestes*. Et, dès 1892, Jésus-Christ lui parle et le console; il fait luire une espérance. Il lui a dit : « Tu auras une place à ma droite comme *Prince Céleste* ». Cette parole est restée gravée dans sa mémoire et, depuis ce temps, il a espéré. Le pauvre garçon a trouvé sa consolation. Et ne serait-on pas vraiment tenté, si, au lieu de faire de la sèche clinique, on faisait du sentiment, de trouver une sorte de compensation dans l'idée ambitieuse succédant à l'idée de persécution ? Il est si curieux de voir l'une succédant à l'autre comme automatiquement ! De fait, aujourd'hui, notre malade a conquis sa néo-personnalité. Le voici qui va vous le dire très ingénument.

— Voulez-vous expliquer à ces Messieurs qui vous êtes ?

— (*Très timidement.*) Je suis le fils du Christ, comme lui était fils de Dieu. C'est moi qui viens après lui. Jamais je ne mourrai.

— Mais n'avez-vous pas un rôle à jouer ici-bas ?

— Je suis destiné à anéantir tous ces Princes de la science occulte (Je tiens beaucoup à souligner ces paroles parce que vous y voyez lumineusement, sans qu'il soit possible vraiment d'en douter, le lien unissant l'idée ambitieuse à l'idée de persécution) ; et déjà vous voyez le Tsar et la Russie disparaître. C'est le commencement de ma vengeance céleste.

— Cette œuvre de vengeance durera-t-elle longtemps ?

— Tant qu'il y aura encore des souverains. Puis je suis le Prince Céleste qui règnera sur le monde entier. Ce sera moi après Dieu. Et alors, de ce cataclysme terrestre, je sortirai glorieux et vengé et j'aurai autour de moi toute ma famille : mon père, ma mère, ma bonne sœur.

Et ainsi, grâce à cette apothéose, le cycle est complet.

Mais, me direz-vous, s'il y a dans cette divinisation du malade une compensation aux tortures subies, elle n'explique point ces tortures elles-mêmes. Ce n'est pas évidemment pour le plaisir de lui offrir une compensation qu'on a commencé par le persécuter.

Mais notre malade a tout prévu dans son subconscient et ici, comme dans la pluralité des cas de ce genre, la rétrospectivité du délire va tout expliquer.

On savait bien, avant que lui s'en doutât, qu'il était le Fils du Christ. La bande noire, armée de la Science occulte, dont le Chef est le Pape, que l'on sait en communication avec Dieu, était ainsi informée. Il était donc très naturel que, dès son enfance, on ait cherché à le faire disparaître, lui, ce nouveau gêneur, comme autrefois les Juifs ont fait du Christ. Il est clair que son existence, à lui nouveau Joas, était une menace pour celle des souverains. D'où l'immense complot où prêtres et rois ont uni leurs forces contre lui.

D'ailleurs aujourd'hui, où sa personnalité vraie lui est révélée, ses ennemis ne désarment point. On le pousse de mille manières à se compromettre. On a l'air de lui dire qu'il est encore un « esprit de Vacher » ou un équivalent. La bande noire pense sans doute qu'il en viendra à violer les filles ; on le lui suggère en attendant par la science occulte. Remarquez en passant cette auto-suggestion que vous retrouverez à la base de beaucoup d'actions criminelles.

Mais finalement tout cela change désormais de caractère. Ce qui autrefois avait celui de la *persécution* prend maintenant celui d'une épreuve. Il est résigné ; c'est un sacrifice ; c'est son martyre qui doit s'accomplir. Et sa règle de conduite sera dorénavant la passivité dans l'attente de sa gloire. Ce qui n'empêche qu'il reste constamment tourmenté, anxieux, mélancolique, avide de liberté, et que sans doute sa triste épopée n'est pas finie.

Telle est l'histoire de ce miséreux vraiment pitoyable. La démonstration de la métamorphose est aussi complète que possible.

8. — Je vais examiner avec vous maintenant un dernier cas où vous verrez une systématisation plus frappante encore et une évolution tout aussi caractérisée.

C..., âgé de 40 ans, homme de lettres, est issu d'une famille tarée au point de vue nerveux. Il offre le type de ce que, cliniquement, on a appelé *dégénéré supérieur*, supérieur en ce sens qu'il occupe les échelons les plus élevés de la dégénérescence, au sein de laquelle existe une sorte d'hiérarchie : en haut le déséquilibré simple, encore intelligent, le détraqué ; en bas, l'idiot complet.

C... n'a jamais eu de situation bien définie, c'est l'aventureux qui confine si souvent à l'aventurier. Jusque vers 35 ans il a occupé divers emplois comme gérant de propriétés : instruit, doué d'une grande mémoire, imaginatif en sa qualité de Marseillais, il est ordinairement exubérant ; mais, dès l'enfance, cette expansivité a alterné avec des périodes de profonde taciturnité. Il s'isolait volontiers. Contraste singulier : de tout temps il a vu très en grand. Il a parfois donné à sa personnalité une ampleur qu'elle ne comportait point, et il formait des projets ambitieux.

1895 est l'époque où il semble subir une évolution marquante. Son talent littéraire se révèle. Ou mieux il se découvre un talent d'écrivain. Il produit à dater de ce jour une dizaine de volumes qui s'épuisent modestement. Il en fait grand cas ; la critique et le public ne paraissent pas en avoir fait de même. Toutefois deux volumes historiques qu'il publie sur l'histoire de la Provence témoignent d'une réelle érudition, à défaut de talent littéraire.

Sa vie est dès lors assez extravagante. Il vient à Paris où

il mène une vie bizarre, flanqué de sa femme et de sa belle-sœur, sorte de ménage à trois dont nous allons retrouver la trace dans le délire.

Entre temps, il a fait de la politique, naturellement ! Il s'est présenté deux fois aux élections municipales, et il dépense à cette occupation stérile à peu près tout ce qu'il possède.

Tel est l'homme. Au *physique*, je note des tics de la face, une myopie exagérée ; quelques troubles cardiaques qui reparaîtront plus loin, mais point d'affection organique sérieuse.

Comme *antécédents héréditaires* connus, je note une *sœur* internée à l'asile d'Avignon, depuis de longues années, et un cousin germain qui a subi trois internements.

9. — C'est vers le milieu de 1900 qu'il commence à donner des signes plus accentués de dérangement. Jusqu'en 1902, époque de son premier internement, il traverse une phase de sa vie caractérisée par une suite de paroxysmes délirants où l'on observe un mélange de troubles physiques et de troubles mentaux.

Comme trouble physique, il faut relever surtout un mal de tête violent, tenace, durant de longues semaines, donnant au malade l'impression d'une lourdeur à la nuque. C'est très nettement de la cérébrasthénie qu'il qualifie d'anémie cérébrale.

Comme troubles fonctionnels du cerveau, il présente de l'excitation, de l'insomnie, du noctambulisme. Il exalte sa personnalité. On l'entend la nuit déclamer très haut et rechercher des effets oratoires. Parfois impulsif, il entre sans rime ni raison dans des colères violentes, tient des propos grossiers, néglige sa tenue et prend des attitudes obscènes. Pendant tout ce temps il se livre à une composition intensive.

Dans le fort des paroxysmes, il a des hallucinations nombreuses, et son délire prend la forme du délire hallucinatoire, tellement intense parfois que le malade reste désorienté et

perd la mémoire. Mais, fait important, déjà dans ses paroxysmes désordonnés, on perçoit un mélange, à l'état chaotique, d'idées de persécution et d'idées de grandeur. Si vous vous rappelez, Messieurs, ce que je vous ai dit des bourrasques hallucinatoires, vous comprendrez que les paroxysmes aigus dont notre malade a souffert nous permettent de soulever le voile qui cache son subconscient et d'y découvrir les matériaux du futur délire.

Il s'imagine, par exemple, que sa mère va réapparaître un jour et lui apporter de l'argent ; il se croit de famille royale, mais cela reste informe dans son esprit. Les crises aiguës le laissent anéanti, comme en enfance ; il ne se souvient de rien et demande conseil.

Dans une autre crise, il croit entendre au-dessus de chez lui des sentinelles. Dans un bois voisin où il s'attarde, il voit apparaître sa cousine au fond d'une carrière où on lui fait subir les derniers outrages. Parfois, il se dit Chinois ; d'autres fois, il est Anglais ou Allemand.

Quand, la crise passée, on lui rappelait ses propos, il niait et prétendait qu'on avait dû lui faire prendre quelque chose.

Une autre crise est survenue à l'époque de la mort de la Reine d'Angleterre. Il met un crêpe à son chapeau et le porte longtemps : « Je puis bien être son petit-fils après tout ». Il se croit riche et n'a plus besoin de travailler. Sa belle-sœur est la Vierge-Marie. Lui-même est peut-être le Christ. Il se livre à des recherches dans des livres ou des grimoires. Il pense y trouver des portraits de princes et de princesses ayant de la ressemblance avec lui.

Dans la dernière crise qui l'a fait interner, il s'était adonné à l'alcool. Sous le coup du poison, il s'excite, se déclasse, se débraille, fait des propositions obscènes à un vieil ivrogne à qui il paie à boire. Ici point d'idées de grandeur.

10. — Toutes ces bouffées de délire parfaitement incohérentes

sont des tempêtes qui cachent en réalité des conceptions solidement charpentées et équilibrées qui s'organisent tout doucement dans le subconscient dans l'intervalle des paroxysmes. Le malade n'en a peut-être lui-même qu'une vague notion. Pourtant sa nature foncièrement dissimulée fait que j'incline à penser qu'il savait fort bien extraire du chaos hallucinatoire le matériel nécessaire à sa construction délirante. En fait, les paroxysmes n'ont été que des épisodes plus ou moins bruyants dont le propre a été justement de renforcer le délire et de le mettre au point, grâce à un afflux exceptionnel d'images sensorielles.

Ce délire, quel est-il ? En voici les lignes principales que je dégage de tout un fatras de détails qui ne font que l'encombrer :

C... est convaincu qu'on veut le faire disparaître ; c'est l'idée directrice. Il est visé par les cléricaux qui lui veulent du mal. Des Maristes, passant auprès de lui, ont dit un jour : « Ça file un mauvais coton pour toi ». Sa femme est leur instrument. Il est probable qu'elle doit l'empoisonner. En divers endroits, il a bu du vin suspect ; il avait une odeur musquée et un goût de phosphore amorphe. C'est à ce poison qu'il attribue ses violentes douleurs à la nuque.

Quant au complot clérical, il explique ainsi sa raison d'être :

« J'ai publié un livre intitulé : *Les* ..... (épisode de « la Révolution à Nîmes). J'ai visé particulièrement dans une « préface sous le titre : « Le fanatisme religieux » les me- « nées cléricales. Ils m'en ont voulu de ce livre, ils sont tout « puissants, ont essayé de me nuire chez les éditeurs, em- « pêché de mettre mon livre en vente. Depuis lors on m'a « persécuté, et partout j'ai reconnu la main du prêtre ».

Cette idée de persécution cléricale et religieuse s'accorde fort bien avec une série de persécutions délirantes à caractère surnaturel et superstitieux.

11. — C'est ainsi qu'il croit avoir été *envoûté*, dès son enfance. C'est depuis ce temps, en effet, qu'il a ressenti comme des coups de poignard au cœur (se rappeler les troubles fonctionnels cardiaques qu'il a eus à plusieurs époques). Sa femme l'envoûte. D'autres l'envoûtent aussi. Quand l'interne du service passe, il sent peser tout à coup sur ses épaules comme un poids de 20 kilogr. Cela signifie qu'il porte une croix (se rappeler qu'il s'est demandé autrefois s'il n'était pas le Christ, en ce sens que, comme lui, il est un martyre et une victime). D'ailleurs « l'établissement a la forme d'une croix ». Puis il proteste : « Je ne suis ni Astarté ni Astaroth pour recevoir des piqûres au cœur! Je ne suis pas une réincarnation »!

Toujours dans le même ordre d'idées, les deux femmes avec lesquelles il a vécu ont joué auprès de lui un rôle antagoniste. Elles sont deux incarnations contraires : l'une est l'emblème du bien, l'autre celui du mal. L'une, Madame C..., a dans sa personne quelque chose de diabolique ; elle est l'œuvre des cléricaux et du démon. Il est visible, en effet, qu'elle a subi une transformation physique : elle est plate, libidineuse, sent le bouc ; c'est la reine des sorcières. Comme son propriétaire qui, lui aussi, est sorcier, elle lui lance des maléfices.

Quant à l'autre, Madame Co..., elle touche de près à la nature divine. Il est probable qu'elle n'est autre que sa mère réincarnée en vertu du « retour des âmes ». Je m'en voudrais, au surplus, de ne pas vous donner lecture de ce morceau où le malade lui-même expose toute cette histoire de sorcellerie et de diablerie. Vous y verrez exposé une partie de son système ambitieux sur lequel je vais revenir dans un moment. C'est que la lettre date du 18 avril 1905. A noter aussi les erreurs de personnes : il prend, par exemple, sa belle-sœur pour sa fille, pour sa mère. Tout cela n'est point surprenant, dès lors que la magie s'en mêle.

Ma fille, Marie-Eugénie C....., est la Divinité même, qui s'est incarnée pour prêter assistance à un infortuné prince martyrisé. Elle voulait le consoler par son affection et devenir pour lui un bon ange consolateur. Mais elle commit l'imprudence de révéler sa nature divine à quelques personnes qui trahirent son secret. Aussi les Français profitèrent-ils de cette circonstance pour aggraver nos malheurs. Ils obligèrent ma fille à se livrer à eux, sous la menace de me torturer, de me mettre à mort, si elle ne cédait pas à leur demande : ils l'obligèrent ainsi à se prostituer. De ces viols, naquirent des enfants, dont la plupart tiennent de leurs pères, les misérables Français qui avaient forcé ma fille à se livrer à eux. Ces enfants participent malheureusement de la nature divine de leur mère ; et ce sont des démons, semblables à ceux dont la méchanceté obligea Dieu à noyer presque toute la race humaine sous le déluge universel. Ces démons lisent dans la pensée des hommes ; et ils ont assez de puissance pour procurer, par une sorte d'envoûtement, *des douleurs physiques aux personnes qu'ils haïssent.*

Par bonheur, j'ai eu moi-même de ma fille des enfants qu'elle a été heureuse de mettre au monde, dans une union librement consentie ; j'appellerai ceux-ci les anges : car ils sont les vrais fils de la Divinité. Ainsi se trouvent en présence mes enfants et les démons français, produits de viols infâmes.

Ces anges et ces démons ne se développent pas comme les fils de la race humaine ; tout de suite après leur naissance, ils atteignent le développement d'un être humain adulte.

C'est ainsi que mon prétendu père, Frédéric C..., en réalité mon geôlier et mon bourreau, a obligé ma fille à devenir sa maîtresse. Un enfant est né de ce viol. Cet enfant, c'est le prétendu docteur Legrain, qui continue les

traditions de son sinistre père. C'est lui qui, depuis 1900, ne cesse de me faire souffrir par ses poisons variés. C'est lui qui, pour me torturer plus facilement, m'a fait sequestrer une première fois en 1902 et qui me tient interné, sans raison plausible, depuis le 14 novembre 1903.

Je mets au défi le prétendu docteur Legrain de prouver une naissance et une filiation régulières, — à moins qu'il n'ait assassiné le vrai docteur Legrain pour prendre sa place. Ce Legrain, qui s'efforce de répandre en France les abominables doctrines de Mahomet, n'est autre que l'Esprit du mal, c'est-à-dire Satan. Mais son pouvoir est très limité : il se borne à faire assassiner ou empoisonner les gens qui le gênent. Ce sont les crimes de Legrain, qui ont provoqué ces dernières années quelques retentissantes catastrophes. Déjà, le feu vengeur du Ciel avait allumé l'incendie de l'Opéra-Comique, en 1887, lors de la représentation de Mignon, à l'époque où Frédéric C... obligeait ma fille à être sa maîtresse. Plus tard, l'incendie du Bazar de la Charité a fait expier des abominations nouvelles commises contre ma fille et contre moi. Après mon premier internement est arrivée la catastrophe des Trois-Couronnes, rue d'Allemagne, au Métropolitain. Il n'y a plus aujourd'hui que Moloch dévorateur.

J'exige que Legrain soit livré à mon entière discrétion. Dans le cas contraire et si l'on continue à me séquestrer, les catastrophes vont se succéder, de plus en plus terribles, jusqu'à la destruction totale de Paris.

Toute cette découverte d'envoûtement et de diablerie est relativement récente et procède d'une lecture d'ouvrages spirites. Mais C... l'a incorporée facilement à son délire. Il lui fallait, en effet, trouver pourquoi on ne rendait pas hommage à son importante personnalité. Il a mis au jour ingénieuse-

ment cette explication rétrospective. Cela prouve bien, ainsi que je vous l'ai fait pressentir dans mon exposé théorique des transformations de la personnalité, que l'idée de persécution est bien en réalité au service de l'idée ambitieuse, dormant dans le subconscient et qui n'arrivera que plus tard à maturité. La persécution n'existe que parce que la mégalomanie est au bout. Celle-ci conditionne celle-là.

J'aurais encore beaucoup de détails curieux à vous fournir sur la phase de persécution de C..., mais j'ai hâte d'en venir à la période ambitieuse où la néo-personnalité sera parfaitement dessinée, et où vous verrez d'ailleurs évoluer de conserve les idées de persécution et les idées de grandeur, se prêtant un mutuel appui.

12. — Vous vous souvenez que, dès 1900-1901, nous avons vu C..., au cours de ses paroxysmes aigus, faire quelques découvertes. C'est encore confus et exprimé dubitativement. Peut-être était-il apparenté à la Reine d'Angleterre? En attendant, il a porté son deuil. Nous l'avons vu feuilleter de vieux parchemins. En même temps, il se donnait des airs d'un homme qui ne sait pas encore qu'il est quelque chose mais qui, dans son for intérieur, en a le soupçon. Je relève quelques-unes de ses réflexions à cette époque : « Je suis un écrivain connu ! » ou bien : « J'ai élevé un monument à la gloire de la Provence » ; ou encore : « Si vous n'avez pas entendu parler de moi, c'est que vous ne suivez pas le mouvement littéraire ! »

Mais en 1902, la situation s'est débrouillée. Il finit par avouer que ses idées, dites de grandeur, sont basées sur quelque chose de sérieux et il commence une incursion vers le passé. Et comme toujours, ayant la conviction facile, il se contente de rapprocher des faits insignifiants qui prennent à ses yeux la force d'une preuve. C'est à la suite de mauvais traitements familiaux qu'il a supposé n'être pas au sein de sa vraie famille et qu'il avait sans doute une origine cachée.

Mais tout cela est resté latent. Ce n'est qu'en 1903 qu'à la faveur des persécutions il a découvert sa vraie personnalité : il est Guillaume II, roi de Prusse ; c'est lui le vrai Guillaume. Il a été enlevé d'Allemagne étant enfant. Sa mère n'a été que sa prétendue mère, et le nom qu'il porte est celui de la femme à qui il a été confié.

Mais cette affirmation de la personnalité n'est que la projection au dehors d'une conscience lentement fortifiée et édifiée grâce à des preuves qu'il a, secondairement, cherchées et retrouvées très loin dans le passé depuis le jour où il a douté. Il en a fait une sorte de catalogue informe dans son subconscient, et tout cela émerge aujourd'hui en une preuve synthétique, assise sur un nombre de menus faits si élevés que, pour lui, la conviction de tous doit être faite aussi, à moins qu'on n'y mette du mauvais vouloir ou qu'on ait intérêt à ruser.

Et toutes ces preuves sont faites d'analogies, de ressemblances, de souvenirs imprécis, surtout d'interprétations complaisantes. Son délire est le triomphe du raisonnement par à peu près.

13. — Je lui laisserai maintenant la parole :

— Vous plairait-il de fournir à ces Messieurs quelques preuves de vos origines.

— D'abord, vous devez remarquer que j'ai un léger accent allemand. Donc, je suis Allemand (1). Quand ma prétendue mère est morte le 13 septembre 1869, j'aurais dû n'avoir que 4 ans, étant né, dit-on, en 1865. Or, j'étais beaucoup plus grand qu'on ne l'est d'habitude à cet âge. Donc, j'étais né antérieurement ; ma mère n'était pas ma mère ; je dois avoir 46 ans au lieu de 40.

(Le malade s'étend ensuite sur une foule de détails oiseux

---

1 Le malade a un accent nettement marseillais.

tendant à prouver qu'il avait à cette époque une fort bonne mémoire, bien meilleure que celle d'un enfant de quatre ans).

— Serait-ce indiscret de vous demander les preuves que vous avez tirées de la mort de votre père ?

— A la mort de mon prétendu père, il s'est passé un fait significatif : tout à coup il s'est dressé, et il eut juste le temps de se tourner vers la fenêtre. J'ai compris cette mimique : *Fenêtre* voulait dire : Ce n'est pas moi qui t'ai *fait naître*. Or, un peu avant, en regardant vers la fenêtre, il avait uriné en quantité insignifiante (comme quelqu'un qui n'en a pas besoin et qui se sert de cet acte pour exprimer quelque chose). Voici ce que j'ai supposé : *Pisse* = *bis*, prononcé avec l'accent allemand. Rapprochez cela de Guillaume II.

Plusieurs fois, auparavant, mon père avait fait allusion à un *Prosper* qui a régné en Suède. Or, je m'appelle *Prosper*. Il faisait allusion aussi à des sosies, voulant dire par là que j'avais le mien comme tout un chacun. Enfin, quand mon père a uriné, j'ai entendu mon oncle dire : Ah ! ce pauvre C...

— N'avez-vous pas eu des preuves écrites de vos origines ?

— En juin 1900, bien qu'abonné au *Matin*, j'ai reçu tout à coup une suite de numéros où l'on me disait clairement qui j'étais. Plus tard, j'ai été au *Matin* pour retrouver ces numéros. J'ai compulsé toute la collection. Or, il m'a été impossible de retrouver ces articles. D'où j'ai conclu qu'on avait imprimé un numéro spécial pour moi. On y décrivait toute la généalogie des Hohenzollern. On y disait : Tu es grand-maître de ceci ; tu es commandeur de cela, etc.

Un jour, à l'Exposition de 1900, passant devant le pavillon du Danemark, j'ai vu le drapeau s'abaisser pour saluer. Or, j'étais seul. C'est donc bien moi qu'on saluait.

— Le surnaturel me paraît avoir joué un grand rôle dans votre histoire ?

— En voici une preuve : En janvier 1904, je me dis : Si le 27 il fait beau soleil, c'est que je suis né ce jour-là et que tout ce que je pense est vrai. Or, la chose s'est réalisée.

— Pensez-vous que vos ennemis aient lu vos livres et s'en soient servi contre vous ?

— Cela me paraît évident : Dans mon roman « *La* ..... », j'ai tout un chapitre sur le secret du sphinx. Ce chapitre a sûrement attiré l'attention de ceux qui ont intérêt à me maintenir *un masque sur le visage*, parce qu'ils ont dû supposer que j'étais au courant de bien des choses. En effet, il y a une phrase à peu près ainsi : « Si tu savais, mon père, ce qu'on a fait de moi... ». Or, c'est à partir de là que j'ai été tracassé si fort.

— Il suit de là que vos ennemis vous ont laissé tranquille tant qu'ils vous ont cru dans l'ignorance et qu'ils ne vous craignaient point ?

— Certes oui, mais à dater de ce jour, on a tenté de me supprimer habilement. Le poison est ce qu'il y a de mieux. Ainsi, en mai 1900, au café Baratte, j'avais commandé un Amer Picon ; le garçon m'a dit : « M. Prosper, ne buvez pas cela ! » Je n'y ai pas prêté attention. Or, à la suite, j'ai eu une sorte d'évanouissement. En revenant à moi j'ai entendu : « On a été trop bon pour vous ! »

— Vous supposez sans doute que le gouvernement est au courant de votre histoire ?

— Plus qu'au courant ! Et la République ne fait que suivre la tradition de l'Empire. Je me rappelle qu'à Stanislas, un jour, un professeur me dit : « Tu es bien petit pour ton âge ! » Or, cet homme n'aimait pas l'Empire. Ses paroles étaient une allusion certaine. Car pour moi c'est Napoléon qui a fait le coup de la substitution. Mon professeur voulait dire que j'étais sûrement plus âgé que ne le disait mon état civil.

— Voudriez-vous nous conter votre voyage de découverte en Angleterre ?

— Ballotté finalement par toutes sortes de doutes, j'entrepris un voyage en Angleterre pour tirer tout cela au clair. J'avais coupé ma barbe et pourtant, à Calais, on m'a reconnu, car j'ai entendu dire par des officiers : « Vous pouvez partir sans crainte, il ne vous arrivera rien ».

A Douvres, je vois passer un officier anglais ayant sur la manche le mot « King ». De plus, il avait une sacoche à la main et m'a offert de l'argent. Cela m'a paru suspect. Il voulait peut-être acheter mon silence.

Puis une série de faits étranges : je me rends à l'église anglicane. On me place à gauche, juste au-dessous du n° 157, celui du psaume que l'on chantait. Or, 157 est mon numéro de tirage au sort. Puis le prêtre a fait des signes qui voulaient dire : Nous ne pouvons que pleurer !

Revenu à l'hôtel, j'aperçois sur le piano un portrait de la reine Victoria ; je m'écrie : Tiens ! Voilà ma grand'mère ! J'entends immédiatement : Chut ! chut ! Pourquoi voulait-on que je me taise ?

Je me suis vu flanqué à la porte de l'hôtel ; je ne sais encore pourquoi. Deux agents m'ont dit : Circulez.

A la gare, autre phénomène. Dans la salle d'attente, je me trouvais devant la glace. Tout à coup j'y vois se dessiner un rond, puis un autre, comme deux grands verres de lorgnon. Toujours ce nombre 2 ; *bis* ; Guillaume II.

La veille, j'avais entendu l'hôtelier dire : Il faudrait le châtrer.

Il faudrait de longues heures pour relater toutes les preuves que notre malade a accumulées. Son imagination est en incessant travail, et les moindres événements, intérieurs ou extérieurs, ont tôt fait de prendre à ses yeux la signification adéquate à ses conceptions délirantes.

14. — Ainsi, convaincu qu'il est prisonnier du gouvernement

français, il explique de cette façon l'aventure du Maroc, où son Sosie-Usurpateur a joué un rôle plutôt troublant : « L'affaire du Maroc ? mais elle n'existe pas. C'est une plaisanterie ; c'est encore un trompe-l'œil. Elle n'est autre que l'affaire de Ville-Evrard » — ??? — « C'est bien simple : *Maroc* retourné fait *Coram*. Coram ou Koran, c'est la même chose. Or, la prescription fondamentale du Coran c'est la privation de vin, l'abstinence ; c'est juste le régime que l'on me fait subir depuis ma détention. C'est clair ! »

En revenant de Douvres il raconte encore qu'en mer il a aperçu tout à coup des cuirassés et le temps s'est couvert. Tout indique qu'à ce moment on le surveillait de près, redoutant sans doute quelque chose. D'ailleurs une foule de signes mystérieux ont concouru à l'avertir qu'il courait un danger. On se rappelle l'histoire des deux grands verres de lorgnon qui apparaissent tout à coup dans la glace de la gare, à Douvres. Or, il porte lorgnon. En outre, remarquez que dans *lorgnon* il y a *lor* ou *Lord*, le mot dont on se sert pour désigner Dieu. Ne dit-on point *Lord Christ*. Suivez encore son raisonnement : dans la Manche, il a découvert tout à coup une sorte de paysage ressemblant aux bords de la *Neva*. Or *Neva*, cela voulait dire *ne va* pas en France. On va te changer en Christ, c'est-à-dire te faire subir des supplices comme le Christ.

Tout cela, Messieurs, nous semble parfaitement puéril. Mais il faut juger une mentalité en la pénétrant. Et si nous pénétrons celle de C..., nous la voyons imprégnée toute de mysticisme, de superstition, de sorcellerie, de diablerie. Dans de telles conditions tout devient signes, langage, symbole, allusion ; tout est matière à interprétation. Cela va d'autre part avec sa situation eminemment mystérieuse que tout le monde, sauf lui, a intérêt à tenir cachée. On comprend ainsi que l'occulte finisse par être à ses yeux une importante affaire

et qu'il tire des faits les plus baroques les conclusions les plus inattendues.

Bref, et pour conclure, C... affirme maintenant sans hésiter qu'il est bien Guillaume II, de Hohenzollern, qu'il n'y a point de Guillaume en Allemagne. Ce n'est qu'un mythe, un fantoche qui joue la comédie pour dissimuler la situation actuelle. Il est victime d'une machination gouvernementale. La France, en le retenant, veut venger ses revers de 1870.

Il est un nouveau *Masque de Fer*.

Et, pour que personne ne doute qu'il est bien Guillaume, que sa personnalité est définitivement changée, il s'efforce de prendre l'attitude de l'emploi, le langage des cours. Il devient arrogant, menaçant, agressif. Enfin il signe ses lettres et manifestes du nom qu'il convient.

Il me reste à vous donner les preuves manuscrites de sa néo-personnalité.

« Monsieur Emile Loubet,
Président de la République française.
Palais de l'Elysée, rue du faubourg St-Honoré,
à Paris.

« Je suis Guillaume II, roi de Prusse, de la maison de Hohenzollern.

« Depuis le 23 novembre 1903, c'est-à-dire depuis bientôt 15 mois, je me trouve séquestré arbitrairement dans l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, quartier Esquirol, où j'étais d'abord inscrit sous le nom de Frédéric-Prosper C..... J'ai attendu fort longtemps avant de révéler ma véritable personnalité, dans l'espoir d'éviter des complications diplomatiques. Mais à la fin, comprenant que l'on me tenait enfermé pour satisfaire je ne sais quelle vengeance politique ou révolutionnaire, j'ai déclaré qui je suis. Il y a plus de six mois que les médecins et les administrateurs de Ville-Evrard connaissent mon nom

et mon titre. J'ai protesté, comme souverain, contre ma détention, auprès des membres de la Commission municipale qui ont visité Ville-Evrard il y a deux mois environ.

« Aujourd'hui, je dépose cette protestation nouvelle entre les mains de M. Richardière, médecin-inspecteur. En me tenant, contre toute humanité et contre toute justice, séquestré parmi des fous, en butte aux insultes, aux outrages, aux brutalités, le gouvernement français commet un crime de droit international et il place ainsi la France en dehors des nations civilisées.

« Pour avoir la paix, pour éviter de plus grands malheurs, d'épouvantables catastrophes, je demande que cette situation cesse au plus tôt et que l'on me conduise en Prusse avec les égards qui me sont dus.

« Ville-Evrard, le 25 janvier 1905.

« Wilhelm V. Hohenzollern.

« Wilhelm von Hohenzollern.
« König von Preussen ».

15. — Je pense, Messieurs, que je vous ai fourni des preuves aussi nombreuses que palpables des métamorphoses possibles de la personnalité.

Dans tous les cas que je vous ai présentés, vous avez vu une superposition vraiment fatale d'etats pathologiques très différenciés, s'imbriquant les uns dans les autres. C'est comme une succession d'édifices qu'un architecte habile trouverait le moyen d'équilibrer les uns au-dessus des autres, ayant parfois des assises communes, mais conçus à des époques différentes et dans des styles différents. Chacun a son originalité propre ; chacun est reconnaissable à des caractères qui lui sont exclusivement *personnels* ; chacun est vraiment une œuvre.

Mais aussi, chacun est indissolublement lié au précédent.

L'ensemble de la construction n'a rien d'hétéroclite. Ce n'est pas une succession de styles inharmoniques ; l'un semble engendrer ou appeler l'autre : notre premier malade, victime des électriciens est devenu millionnaire ; le second, syphilisé intentionnellement et dans un but criminel, est devenu millionnaire et duc de Luynes ; deux autres persécutés sont devenus l'un une sorte de Panthéisme ambulant, l'autre une sorte de Devin-Prophète, possédant l'esprit de Dieu. Enfin l'un a vu couronner son odyssée cruelle par l'immortalité et la gloire où il s'est égalisé à Dieu ; le dernier s'est contenté d'une gloire terrestre et d'une couronne impériale, pour prix de ses souffrances.

Dans d'autres cas, opposés aux précédents, vous pourriez voir une même succession, pour mieux dire une juxtaposition dans le temps, de conceptions délirantes plus ou moins systématiques, mais sans aucun lien entre elles, comme une série de monuments étranges ou baroques apportés là venant on ne sait d'où, jurant plus ou moins d'être accolés, souvent même assez distants les uns des autres. L'idée de l'unité, de la synthèse, de l'imbrication ne vous viendrait pas en contemplant ces œuvres. C'est qu'en effet il n'y aurait là que coexistence sans transformation, sans métamorphose. Il y aurait le simple contraste entre la fantasmagorie, le croquis ou l'esquisse et le chef-d'œuvre que l'on façonne avec art et continuité, pour en faire quelque chose de durable.

Et cette métamorphose de l'être pathologique, Messieurs, je ne vous l'ai rendue palpable que pour vous faire mieux comprendre ce qu'à l'état dit normal nous pouvons aussi observer : ce bouillonnement continu, ce perpétuel renouveau d'états de conscience qui, de synthèses en synthèses, savamment combinées et superposées, font de notre être moral primitif quelque chose d'incessamment évolutif et de toujours changeant.

7e Leçon

LE FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITÉ

Le Subconscient

Sommaire. — **1**. Fonctionnement intime des éléments de la personnalité. Monde intérieur et *subconscient*.

2. Du subconscient : Aperçu général. — **3**. Le subconscient n'est-il qu'une hypothèse commode ? — **4**. Les aptitudes à connaître la vie intérieure sont variables chez le même sujet. — **5**. L'état contemplatif. Etat nébuleux. Réminiscences. Inspiration poétique. Créations automatiques. Les chaînons intermédiaires. — **6**. La connaissance du monde intérieur varie d'un sujet à l'autre. Psychisme inférieur. De l'animal vers l'homme.

7. Contenu du subconscient. Réserves d'images ; réserves et résidus des opérations cérébrales. Mémoire organique. *Circulus vitæ intellectualis*. Réserve des états émotifs et passionnels. — **8**. Preuves tangibles du subconscient. A. Le rêve. Automatisme psychique et réviviscence. Travail cérébral liminaire. Etat caléidoscopique. — **9**. Les rêves liés aux actes criminels. Mouvements passionnels subconscients. — **10**. Du rêve vers l'état de veille. Utilité pour le magistrat de connaître le subconscient. — **11**. B. Influences héréditaires, ataviques, instinctives. Hérédité similaire. Personnalité apparente et personnalité réelle. — **12**. C. Manifestations de la vie sexuelle. — **13**. Preuves pathologiques. D. Paroxysmes vertigineux. Crime impulsif et inconscient. — **14**. E. Les ivresses toxiques. — **15**. F. Etat somnambulique. Crimes de laboratoire. Dédoublement du Moi. Etats primes et états seconds. — **16**. G. Conservation intégrale des personnalités successives.

17. Relations entre le subconscient et le conscient. L'amnésie n'est qu'une mort apparente. Première série de preuves empruntées à la clinique.

18. *Dixième observation :* Rôle du rêve dans la vie normale. Impulsion homicide. Réalité continuant le rêve. — **19**. *Onzième observation :* Epilepsie. Impulsion criminelle. Auto-accusation. — **20**. *Douzième observation :* Etat de rêve. Idée inconsciente de jalousie. Tentative de meurtre. Rôle déterminant de l'hallucination toxique — **21**. *Treizième observation* : Jalousie périodique obsédante. Impulsion irrésistible subconsciente. — **22**. Cas-type. Schéma de la vie subconsciente. Actes stéréotypés inconscients. *Quatorzième observation*.

Messieurs,

1. — Hérédité, apports sensoriels, états de conscience simples et compliqués, synthèses, systématisation, métamorphoses, tels

sont, parmi les éléments constitutifs intrinsèques de la personnalité humaine, ceux que nous avons étudiés. Nous avons vu, en partant des éléments simples, comment cette personnalité naissait, se développait, se compliquait, pour s'épanouir de plus en plus, sans jamais cesser de se transformer, subissant, dans le même temps, le poids parfois très lourd des contingences extérieures. La personnalité, parvenue enfin à l'état de maturité qu'on lui reconnaît conventionnellement, est apparue comme quelque chose de toujours composite et d'instable. Pour concevoir *une Personnalité* vraie, quelque chose d'homogène et d'invariable, il faudrait en quelque sorte, à ce point de maturation où on la considère chez l'adulte, l'isoler de ses tenants et de ses aboutissants, la murer aux influences du dehors. Encore ne serait-on pas bien sûr que de son propre travail intérieur ne sortirait point quelque agencement nouveau, quelque combinaison nouvelle, altérant ses premiers traits. Une personnalité est une résultante, un monde en perpétuel tourbillon. Le produit de demain, différent de celui d'hier, fera difficilement préjuger de celui d'après-demain.

Il nous faut maintenant plonger nos regards au sein même de ce mécanisme si délicat dont les rouages sont en perpétuel mouvement, tenter de surprendre quelques-unes de ses lois. Mettons-nous en contact avec ce monde intérieur qui à peine nous est apparu dans ses facteurs composants les plus essentiels. Voyons-le fonctionner. Nous comprendrons mieux plus tard comment, lorsque la fatigue et l'usure arrivent, le travail se ralentit, les personnalités se désagrègent, s'effritent, régressent pour disparaître, suivant une marche rétrograde, en passant au retour *par les mêmes étapes* qu'à l'aller, pour revenir finalement à l'état de l'élément simple.

Mon intention est de m'appesantir aujourd'hui et pendant quelques leçons sur le *subconscient*, surtout pour en démontrer l'existence, toujours en me servant de la pathologie, et

pour faire comprendre le rôle énorme qu'il joue dans notre vie mentale. Nous touchons ici aux chapitres où le magistrat trouvera le plus à glaner.

2. — Maintes fois dans les causeries, dans les échanges de propos entre savants, philosophes, moralistes; maintes fois aussi dans les livres, les mots de *monde intérieur* apparaissent. Mots commodes en vérité pour désigner cette vie liminaire, obscure, indéfinissable, où tout être capable de rêver et s'observer, croit entrevoir comme le fond même de son individualité psychique. Chaque être sent qu'il a en lui un autre être inconnu ou mal connu avec lequel il voisine parfois, dont la révélation lui est faite en maintes aventures, et qui pourtant reste à jamais une énigme. Chacun sent, plutôt qu'il sait, qu'une foule de choses s'agitent en lui : idées, sentiments, passions, dont il éprouve les influences parfois inopinées, et qui bien souvent l'étonnent, l'inquiètent, l'obsèdent. L'homme simple, dont l'œil n'est jamais fixé qu'au dehors, s'ignore lui-même ; mais l'homme qui sait et veut analyser ses opérations cérébrales au même titre que celles d'autrui, découvre un beau jour toute une suite de phénomènes qu'il ne peut relier entre eux dans le temps, d'autres encore dont il aurait de la peine à se reconnaître l'auteur, tant ils ont un aspect inconnu, s'il n'avait point la preuve que ces phénomènes ne peuvent être nés que chez lui-même.

Ainsi donc il y a dans nos cérébrations, de quelque nature qu'elles soient, écloses à l'état de veille, dans le cours de la somnolence ou dans le cours du sommeil profond, des ruptures d'attelage incompatibles avec le principe de continuité de la vie mentale ; des arrêts, des évanouissements dont l'explication nous échappe. Ou bien encore, sortant de l'inconnu comme de l'ombre, avec des contours indécis que rien ne relie à ce qui vient de s'écouler, des formations mentales surgissent, qu'on serait tenté de croire

étrangères au moi, et qui pourtant en dérivent, quoique mystérieusement.

3. — Sont-ce là des mots simplement commodes que ces mots de *monde intérieur* ou de *subconscient*, uniquement bons à masquer notre impuissance à voir au-dedans, à saisir tous les fils qui forment la trame de notre être pensant ? Ou bien désignent-ils vraiment une réalité, floue en temps normal, inhabile à se révéler à la conscience faisant effort pour s'éclairer, mais vivant tout à coup d'une vie intense dès que la conscience s'assoupit ? Y a-t-il vraiment en nous une sorte de second être, fantômatique, monstrueux, sans carcasse ni squelette solide, protéiforme au contraire, venant se mêler tout à coup, à notre insu, à notre vie consciente, pour l'inspirer, l'éclairer, l'avertir ou même la diriger ? Il y a là matière à philosopher longuement, et Dieu sait combien de fois l'on a fait jouer un rôle au « démon intérieur », fait parler la Conscience, celle-ci prise non plus dans son sens originel, qui est « de savoir » et de « savoir que l'on sait », mais dans celui de flambeau intérieur ou mieux de moi moral chargé de juger, de décider, d'approuver ou de blâmer !

4. — Je crois qu'il y a réellement en nous une foule de coins ou de replis inconnus, mais parce que notre impuissance de pénétration seule nous les laisse ignorer. Cette impuissance est d'ailleurs essentiellement relative : relative chez deux sujets voisins et relative chez le même sujet aux différentes heures de sa vie. Il y a certainement des moments où nous jouissons d'une perspicacité intérieure plus grande, où nous voyons plus clair dans nos états de conscience, où nous savons mieux en découvrir les facteurs composants. Il y a des moments où nous pouvons voir en quelque sorte fonctionner nos centres, où nous saisissons pour ainsi dire sur le vif ce travail d'amalgame des éléments primitifs d'où sortent toutes faites nos pensées, comme si, à certains moments, nous pouvions aper-

cevoir notre rétine, avec, dessus, les objets extérieurs s'y peignant à l'envers, selon la réalité. On voit notamment par accident chez certains malades, tels les hystériques en somnambulisme, une étrange connaissance de l'être intime, moral ou physique, dénonçant à ce moment précis une extraordinaire puissance de vision intérieure.

5. — Mais à l'état normal c'est de même, toute proportion gardée. Dans le calme des nuits, à la campagne, dans cette phase si curieuse de la vie mentale qu'on appelle la contemplation ou le recueillement, quand on songe au milieu du silence, on est vraiment surpris de ces évocations qui viennent tout à coup envahir la conscience, comme autant de végétations spontanées plus ou moins en harmonie avec le cours des idées. Rien dans l'ambiance ne fait naître l'Idée ; tout est calme ; et, d'un fond qui paraît très lointain, une foule de choses surgissent que l'on n'attendait point, avec une spontanéité incroyable qui tient de l'automatisme. Ce sont des ressouvenirs, presque des révélations, tant cela se perd dans la nuit des temps ! Vous savez que le poète est celui qui jouit précisément de ce privilège d'entrer en contact avec ce monde intérieur qu'il appelle sa Muse, et ce qu'il appelle son inspiration, c'est son propre être intime qu'il ignorait, et où il s'entraîne à regarder. Vous savez que nos rêvasseries sont pleines d'evocations du même genre, et que, lorsque nous revenons à nous, il nous semble que nous venons d'assister à une sorte de fantasmagorie, à une sorte de pantomime dont un auteur inconnu a fait tous les frais. Vous n'êtes pas sans avoir eu quelque maladie fébrile ; il vous souviendra alors que, dans ce délire tranquille de la fièvre, où il serait bien difficile de dire si l'on est éveillé ou si l'on dort, toute une création est sortie de nous-même dont le souvenir nous précise exactement les détails, et à laquelle nous avons conscience de n'avoir pas collaboré volontairement.

D'où cela vient-il ? D'où cela sort-il ? Cela forme comme un étalage de pensées où les objets très disparates ont parfois entre eux des distances de plusieurs siècles, et pourtant l'impression reste que les uns et les autres appartiennent à un même groupe de faits, à une même époque. C'est encore comme une vague de fond dont les remous puissants arrachent au sol submergé ses secrets et amènent à la surface des débris d'un autre âge.

Entre tous que manque-t-il pour en faire quelque chose d'harmonieux ? Des chaînons plus ou moins nombreux qui nous échappent et restent dans le néant. Telles sont nos réminiscences ; tels sont ces refrains, ces fragments de chansons, ces vers, ces états passionnels qui s'exhument tout à coup, comme une découverte que nous ferions en feuilletant un livre, et qui apparaissent sans lien entre eux ni dans le passé, ni dans le présent.

6. — Si maintenant nous comparons entre eux plusieurs hommes d'intelligence et d'éducation différentes, nous observons les mêmes variations, la même relativité. Alors que certains possèdent à un haut degré la faculté d'intro-inspection, d'autres, au contraire, vivent si étrangers à leur vie intérieure qu'ils semblent ne puiser les élements de leurs cérébrations que dans le monde ambiant. Combien de gens affirment n'avoir jamais rêvé !

Cet être intérieur amorphe et protéiforme est bien une réalité sur laquelle quelques échappées seulement nous sont permises. Il existe bien ; il est le substratum même, indispensable de notre moi conscient ; il en est l'aliment ordinaire. De tous les modes d'activité du cerveau, il est même celui qui est le plus universel, car il est commun à tous les êtres possédant cet organe, avant même qu'ils soient doués d'une mentalité raisonnable. Une foule d'êtres vivants, appartenant aux échelons les plus bas de l'animalité, n'ont d'autre vie mentale

que cette incoordination chaotique et ténébreuse que nous ne reconnaissons chez nous-mêmes qu'épisodiquement. De ces êtres nous ne sommes différenciés que par le pouvoir d'apporter dans ce chaos de l'harmonie, de l'équilibre, et d'acquérir ainsi les attributs supérieurs de la Raison. Ce qui n'empêche qu'à nos heures, nous revenons à la quasi-animalité où le subconscient nous ravale.

7. — Mais ce subconscient, que contient-il ? Et quelle est sa biologie ? A-t-il une vie propre, c'est-à-dire isolée, indépendante de la vie consciente ? Ou bien ces deux vies se mélangent-elles et quelles sont leurs influences réciproques ?

L'étude que nous avons faite du bagage sensoriel nous a permis déjà de soulever un coin du voile qui recouvre ce subconscient. Nous savons que nous y trouvons déjà, à titre de dépôt, la matière première de nos états de conscience, et nous avons même reconnu, à l'aide de preuves empruntées à la pathologie, que la soupape obturant nos réservoirs d'images devient insuffisante avec la plus grande facilité, laissant alors filtrer quelques-unes d'entre elles, capables de s'interposer gravement dans le cours de nos cérébrations conscientes.

Or, les images sensorielles ne sont pas les seuls phénomènes de nature à s'inscrire plus ou moins profondément dans nos centres cérébraux. Nos états de concience, issus, vous l'avez vu, de nos associations systématiques d'éléments simples, ne sont pas éphémères. Ils ne se succèdent point dans notre vie mentale comme autant de météores ; ils ne font pas que traverser plus ou moins brillamment notre atmosphère psychique. Quand on dit qu'une idée chasse l'autre on ne fait qu'exprimer une apparence. La réalité est bien différente ; on devrait dire : une idée recouvre l'autre, mais ne l'efface point.

Si beaucoup de nos états de conscience s'associent à leur tour pour former les systèmes plus ou moins compliqués qui

constituent les étapes superposées de nos transformations, beaucoup aussi forment en quelque sorte le déchet de nos opérations intellectuelles, le reliquat de ce que nous n'utilisons pas présentement ; ils vont alors prendre leur place quelque part à l'état de dépôt ou de réserve, d'où nous les tirerons ultérieurement selon nos besoins, ou, ce qui est le plus important, d'où ils renaîtront automatiquement, dans certaines circonstances déterminées, venant se remêler à notre vie mentale à notre insu et l'influencer, comme nous avons vu faire déjà les images sensorielles simples. Et de cela la biologie normale, comme la pathologie, nous fournira des exemples surabondants.

Bref, rien ne se crée, rien ne se perd, pas plus dans le monde psychique que dans le monde matériel. Il n'y aura pas un fait de conscience nette, ni même un fait de conscience obscure qui ne laissera quelque part sa trace, augmentant et compliquant ainsi la réserve de nos cérébrations futures. Et plus la vie mentale se développera, plus la vie du sujet s'avancera, plus ce subconscient terriblement encombré sera susceptible de jouer un rôle prépondérant, plus le conscient aura besoin de veiller pour s'en abstraire.

Mais non seulement toutes nos opérations intellectuelles laissent leur trace ; les états *émotifs* également, et peut-être mieux encore, ont des reliquats qui sont là, gisants, latents, prêts à ressusciter et à animer notre être conscient, à le faire vibrer de nouveau. Vous devinez déjà quel profit nous tirerons plus tard de ce fait important quand nous jetterons un regard scrutateur dans l'âme du criminel et que nous serons stupéfaits d'y découvrir parfois comme mobiles accidentels l'une de ces graves émotions qui semblait à jamais enfouie dans le plus intime de l'être, complètement oubliée. Ces effroyables renaissances sont bien de nature à jeter le trouble dans l'esprit de l'observateur.

La notion de cette vie chaotique de l'inconscient jette alors un jour très lumineux sur une foule de manifestations psychiques qui, autrement, resteraient inexpliquées.

Je ne résiste pas au desir de vous en citer un bel exemple que je viens d'observer. Le nommé K..., cantonnier, se présente un beau jour chez un commissaire de police, mordant à belles dents un morceau d'échalas et demandant qu'on l'arrête parce qu'il a une envie effroyable de mordre. Ses dents étaient si convulsivement serrées qu'il en perdit deux dans l'aventure. Ses souvenirs sont peu précis, ils sont nuls à partir de son arrestation pendant plusieurs jours.

D'où pouvait venir cette impulsion peu banale? En cherchant bien, voici comment j'en ai reconstitué les étapes. Il y a trois ans, K... a été mordu par un chien. Il en a éprouvé une vive émotion et s'est fait inoculer à l'Institut Pasteur. Depuis lors, le souvenir de cette émotion paraissait éteint. Et pourtant il n'était que latent dans le subconscient. A plusieurs reprises, on put s'apercevoir qu'il préoccupait le malade *sans qu'il s'en doutât*. Ainsi, plusieurs fois il a rêvé qu'il était mordu par un cheval. Maintes fois, étant cantonnier, il mettait machinalement des cailloux dans sa bouche et cherchait à les casser. D'autres fois, il disait en riant à sa femme : « Je vais te mordre, je suis enragé ». Plusieurs fois même, sans songer à mal, il la mordit au bras. Il lui est arrivé de dire à ses enfants (pour les amuser) : « Tenez, je vais manger votre mère, je suis enragé ».

Tout cela vous prouve que cette idée de morsure, adéquate à la morsure réelle qu'il avait subie, ressortait comme spontanément d'un fond très lointain. Vous en avez une preuve irrécusable dans ce double fait que lorsqu'il mordit sa femme au bras, il ne s'en est point souvenu. Lorsqu'il a mordu son échalas, il l'a fait dans un état de demi-conscience qui s'explique par ses habitudes alcooliques.

8. — Mais précisons et, en poussant nos investigations tant dans le domaine de la physiologie que dans celui de la pathologie, tentons de découvrir des traces tangibles de ce monde intérieur.

Plusieurs fois déjà j'ai eu l'occasion de vous parler de l'état de rêve et plusieurs fois encore j'y reviendrai, car il n'y a pas d'état physiologique ou pathologique qui ait plus contribué à éclaircir le mécanisme de notre vie mentale que le rêve. Ne vous étonnez donc point que j'y insiste encore aujourd'hui, car il illustre à merveille toute l'histoire du subconscient.

Il n'est pas sans intérêt d'ailleurs de rappeler comment le rêve se mêle à notre vie, en temps normal.

Qu'il s'agisse de la première période du sommeil ou de celle qui précède immédiatement le réveil, vous savez qu'à ces moments nous assistons à une sorte de dislocation, de désarroi de nos états de conscience. Les uns restent prépondérants, les autres disparaissent, les autres perdent leur aspect réel pour revêtir l'état amorphe de ce qui est nébuleux. Dans toutes ces circonstances, l'activité régulière et régularisatrice du moi conscient étant engourdie, le champ reste libre pour les évocations et nous sommes envahis par une foule de représentations. Elles sont généralement relatives aux faits qui ont exercé sur nous l'impression la plus forte ; elles reflètent les préoccupations les plus vives du moment, rappellent les événements qui viennent de s'écouler.

Quand on sort du rêve on est surpris de l'extraordinaire floraison d'idées et de sentiments dont on a été le créateur. On a eu la vision claire d'une foule de choses ; on a solutionné les problèmes les plus ardus et la cérébration automatique du rêve a pris un tel développement parfois, que bien des gens s'éveillent en s'écriant : Que n'ai-je pu écrire ce que j'ai vu ou entendu ! Que n'ai-je pris en note tout ce qui m'est passé par la tête ! — D'autres personnes, accoutumées à cette

cérébration, ont, à point nommé, la faculté de surgir du rêve à la réalité et couchent instantanément sur le papier un travail élaboré. C'est que le rêve réalise un peu cet état contemplatif dont j'ai parlé déjà, où, perdu dans un abîme de silence, à l'abri de toute influence distrayante, l'être est submergé par une foule de fantômes venus du néant. De même, dans la nuit du sommeil, à l'abri du pouvoir de contrôle, abstraits aussi de toutes les contingences qui, à l'état de veille, se jettent à la traverse de nos cérébrations, les troublent, les dispersent ou les dévient, nous suivons mieux une idée directrice. Elle apparaît plus lumineuse, étant seule à briller. Chacun connaît le proverbe : la nuit porte conseil !

Mais à côté de ces produits équilibrés du subconscient, ce ne sont plus que combinaisons, amalgames, synthèses tout à fait inattendues d'images sensorielles, de lambeaux d'idées, d'impressions et d'émotions fugitives. Imaginez que vous ayez l'œil derrière un kaléidoscope.

Le voilà ce monde intérieur ; il est pris sur le vif ; le voilà ce subconscient dont l'existence même est révélée par sa fonction. Il est clair qu'en dehors du conscient, un travail s'est opéré, travail plus ou moins coordonné, plus ou moins régulier et productif, qui peut même aller très loin, et vous savez l'expérience classique qui rend tant de services aux lycéens. Ils s'endorment après une journée de travail, abandonnant la leçon à demi apprise et se confient au sommeil qui parachèvera l'œuvre. Et, en effet, il s'opère un travail intérieur de fixation des souvenirs visuels ou auditifs. Et le matin on trouve le problème résolu, la leçon apprise, les vers très bien dessinés dans la mémoire.

9. — Mais ce qui va prendre à vos yeux une exceptionnelle gravité, c'est que, plus souvent qu'on ne se l'imagine, l'état de rêve, avec ses émotions et ses passions subconscientes si développées, sera lié à l'accomplissement d'actes criminels. Et

le mécanisme vous en paraîtra maintenant très simple, je pense.

Que se passe-t-il dans la circonstance ? La vie quotidienne est féconde en émotions, mouvements passionnels, ou autres phénomènes plus ou moins violents qui viennent ébranler notre écorce cérébrale. A l'état de veille, lorsque nous sommes en pleine possession de nous-mêmes, lorsque nous sommes non seulement conscients, mais lucides (deux qualités fort différentes), nous n'avons pas de peine à mettre, comme on dit, les choses au point. Lorsqu'un mouvement passionnel a troublé passagèrement notre vie mentale et n'a pas entraîné une réaction immédiate, notre intelligence intervenant classe avec précision cette émotion, la proportionne exactement à sa cause et n'en tire que les conclusions qu'elle comporte. Nous mettons aisément obstacle aux actions violentes qui pourraient nous sembler découler logiquement de l'émotion initiale. Grâce, en un mot, à notre équilibre mental, nous dominons nos états passionnels : non seulement nous les réfrénons, mais nous nous attachons à les oublier, c'est-à-dire à les faire rentrer dans cette partie de nous-même où l'effort de la mémoire seul nous permettra de les retrouver.

Supposez maintenant que la même impression violente se renouvelle un grand nombre de fois ; les impressions successives se renforcent mutuellement et s'impriment dans notre écorce cérébrale avec une intensité comparable à l'excès de pose pour une plaque photographique. Objectivons, si vous le voulez bien : il s'agira, par exemple, d'un jaloux que de menus faits, insignifiants par eux-mêmes, tiennent constamment en éveil, et dont la répétition exacerbe incessamment une douleur morale justifiée ou non. Quelque effort que fasse l'être raisonnant, il résulte de cet ensemble de circonstances un état de souffrance auquel on commande encore lorsque l'on est à froid, mais qui va nous dominer peut-être dès que notre pouvoir régulateur s'affaiblira.

Et c'est bien le cas du rêve : rien de surprenant à ce que notre jaloux soit envahi pendant le rêve par les émotions qui l'ont fait le plus vibrer à l'état de veille. Son imagination dévergondée lui offrira le spectacle réalisé de l'épouse infidèle ; ici la raison n'intervient plus, la puissance d'objectivation du rêve force la conviction comme chez le délirant. Logiquement, et ainsi qu'il arrive aux paroxysmes de la passion, le réflexe est prompt, immédiatement adapté au motif qui l'a provoqué ; on se livre à des actes de violence. On peut dire en vérité qu'il n'est personne d'entre nous qui n'ait en rêve tué son ennemi. Qui n'a pas en rêve commis un crime passionnel et éprouvé l'espèce de soulagement organique qui succède à une détente ? Tous les aliénistes ont reçu les confidences d'émotifs profondément impressionnés par des cauchemars provoqués par des situations de fait, cauchemars où ils agissaient en qualité de criminels, se reprochant au réveil d'avoir ainsi pensé et disant : Ne pourrions-nous pas, à un moment donné, commettre cet acte qui, dans le rêve, nous a paru si logique ?

10. — Et de fait, Messieurs, c'est ainsi que cela se passe souvent, plus souvent qu'on ne croit, non seulement chez les criminels passionnels, mais même chez les autres. Beaucoup de délinquants et de criminels vous raconteront (et vous saurez qu'ils peuvent vous conter un phénomène parfaitement régulier, dont vous n'aurez pas le droit de douter *a priori*, que c'est en rêve qu'ils ont conçu l'acte reproché, dont l'exécution même a suivi le réveil. Le crime, né dans le subconscient et du subconscient, s'est poursuivi automatiquement en quelque sorte, l'acte recouvrant la pensée sans aucune transition, succédant à un état passionnel intense qui dure encore après le réveil de la conscience. Et sait-on d'ailleurs à quel moment précis l'état de veille succède à l'état de sommeil ? Je vous citerai des cas types où l'etat de veille n'a été que la continua-

tion du rêve; il y a eu chevauchement, empiétement de l'un sur l'autre. Que de névropathes, d'hystériques, d'épileptiques, de buveurs rêvassent et cauchemardent, puis s'éveillant tout à coup en sursaut agissent et réagissent dans le sens précis où ils cérébraient au moment même où la violence de l'émotion est venue interrompre le sommeil ?

Tous ces phénomènes présentent un intérêt capital pour le magistrat. Juges d'instruction et avocats auront le devoir de pousser leurs investigations du côté du moi intime et de scruter le subconscient qui éclaire bien des choses. Comme il serait souhaitable même qu'on pût, dans les limites où la morale et où le respect de l'inculpé le permettent, user de procédés d'investigations qui, tels que l'hypnotisme, permettent de pénétrer dans ce subconscient, de le disséquer et d'y surprendre des mobiles dont le sujet lui-même est ignorant ? L'intérêt de la justice, doublement représenté par le souci d'atteindre un vrai coupable et par la crainte de frapper un automate, s'y trouve engagé.

11. — Mais poursuivons notre analyse du subconscient. Des images sensorielles, des résidus d'impressions, des ébauches d'états de conscience ou des états de conscience tout faits ne sont pas seulement ce qu'on y rencontre. N'oublions pas qu'avant les premières manifestations purement psychiques et conscientes de notre individu, nous avons été un sol constitué par toutes sortes d'éléments innés ou acquis. C'est ainsi qu'il n'est pas jusqu'à l'*hérédité* qui, par l'intermédiaire du subconscient, n'agisse puissamment sur nous. Je dirai même que c'est son seul moyen d'action, car dès que nous prenons conscience d'une influence héréditaire, c'est bien souvent pour l'annihiler ou la modifier.

Une foule d'actes très curieux, et dont nous nous rendons auteurs au cours de notre vie, ne peuvent vraiment trouver leur explication que si nous concevons qu'ils étaient en germe

quelque part en nous, et qu'ils ont été, malgré leur complexité parfois, accomplis automatiquement, quasi à notre insu. Je précise par un exemple :

Voici un sujet qui a toujours donné à son entourage l'impression d'un homme parfaitement équilibré. Il s'est montré jusqu'ici gai, plutôt expansif. Tout à coup l'on apprend sa mort et, chose singulière, on apprend qu'il s'est suicidé. Bien entendu, on recherche avidement les causes de cet accident ; on fouille partout, le passé et le présent, la vie privée comme la vie publique. Partout les recherches s'égarent. On ne trouve rien parce qu'il n'y a rien. Rien de plausible, rien de logique entendons-nous. Mais tout effet a sa cause et ici le médecin intervient. La cause il la trouvera dans ce qu'on appelle une hérédité similaire. Vous découvrez que le père, le grand'père se sont suicidés. Quels que soient le mo le et le mécanisme de la transmission, qu'on interprète même le fait dans le sens d'une imitation ou d'une auto-suggestion, peu importe, c'est un fait qui cent fois aura été vérifié. Si des contingences d'un ordre particulier ne sont pas venues combattre ou dévier le processus héréditaire sur ce point spécial, l'acte final s'accomplira, reproduisant celui qui a servi en quelque sorte de prototype. Le sujet s'est tué à tel âge, à telle date, par tel procédé, parce que le père s'est tué au même âge, à la même date, par le même procédé. Et ce dépôt héréditaire était là quelque part chez notre sujet, dormant en quelque sorte, sans influencer, visiblement tout au moins, sa vie ordinaire, ne l'empêchant point d'organiser sa vie en prévision d'un long avenir, jouissant de la vie tout comme un autre, ne songeant à disparaître qu'au moment précis, alors qu'il l'aurait pu faire prématurément.

Combien de gens jouissent en quelque sorte de deux états d'âme : l'un visible, celui que l'on qualifie habituellement de normal ; l'autre qui se cache et ne se révèle que de temps en

temps, en alternant avec le premier ou en l'influençant : ce sont les gens dont on dit communément que « le fond de leur nature » est différent de ce qu'on voit. Contrairement à ce qu'on suppose, leur vraie nature est précisément celle qui se cache, celle qui tient à l'hérédité par toutes sortes de racines. Le reste n'est qu'artificiel et acquis. Tels certains sujets que l'on voit gais et contents, dans leur état dit normal ; il suffit qu'ils subissent un ébranlement nerveux ou un état morbide quelconque pour devenir tristes jusqu'à la mélancolie. Que de buveurs, par exemple, sont ainsi faits qu'ils ne peuvent prendre un verre sans broyer du noir et demander la mort ! Chez ces individus vous trouverez toujours une hérédité morbide dont les manifestations ne sont que maîtrisées en temps ordinaire.

Il me revient en mémoire le cas très simple d'un cultivateur que j'ai traité. Un matin, il était au travail, en train de manger. Tout à coup, sans savoir pourquoi ni comment, l'idée de se frapper avec son couteau lui vient. Il lâche son pain et se donne un coup direct à la gorge. Perte abondante de sang. Hôpital. Délire, etc.

Le malade ne comprend rien à son histoire. Il est habituellement gai et content. Il n'a qu'un tort, celui de boire un coup, mais, chose curieuse, il ne se sait pas le vin triste. Jamais il n'a eu d'idées de suicide, il n'a aucun motif pour cela.

Je n'ai pas eu de peine à soupçonner quelque hérédité fâcheuse. Effectivement, le père s'est pendu. Le jour de l'accident, notre cultivateur avait fortement bu. Il ne doit pas se bien souvenir du contenu de son état mental, ce jour-là. Mais je gage qu'il n'était point gai !

12. — Les faits que j'ai cités sont d'ordre pathologique ; mais dans le domaine de la biologie normale il n'en va pas différemment, et une foule de nos actes sont reliés directement à l'instinctivité, c'est-à-dire à quelque chose de tout à fait indé-

fini, de congénital, d'inscrit dans le subconscient, et dont ils ne sont qu'autant de manifestations inéluctables. Ces exemples fourmilleront dans tout ce qui touchera à l'accomplissement de la vie sexuelle. Qui saurait dire dans quelle mesure cette formidable instinctivité, qui préexiste à la reproduction de l'espèce, inspire ou n'inspire pas tels ou tels de nos actes? Que de passions et de crimes dits passionnels, ayant à leur base l'amour, forme de l'instinct, procèdent directement de cet instinct, dont il n'appartient à personne de savoir mesurer l'intensité quand elle dépasse les limites admises par les conventions sociales! Il y a là une matière éminemment délicate où le magistrat a dû bien souvent, à l'égal du psychologue et du médecin, arrêter anxieusement ses méditations. En tout cas, il est indéniable que par notre subconscient au service de nos impulsions instinctives et héréditaires nos processus normaux sont et doivent être influencés. Comment et dans quelle mesure? C'est là l'énigme.

Nous apportons ainsi en naissant une foule de dispositions, inséparables de notre animale nature, et qui n'apparaissent point ou semblent ne pas apparaître chez l'homme dit normal, parce qu'il se possède, ou mieux parce qu'il possède, grâce à l'exercice, un certain pouvoir frénateur. Mais combien fragile doit être ce pouvoir, et comme l'expérience nous enseigne qu'il faut peu de chose pour donner la prééminence au monde intérieur! Une circonstance quelconque, fût-ce l'ivresse du vin, pour peu qu'elle exerce une action stupefiante, c'est-à-dire suspensive, sur les éléments nobles de notre cerveau, suffit pour permettre le déclanchement. Et alors il est rapide et complet. Les prédispositions héréditaires agissent intensivement : le fils du mélancolique devient mélancolique et se suicide, le déséquilibré vole. Puis l'état réputé normal reparaît — jusqu'à la prochaine rébellion de l'inconscient que favorisent les faiblesses du conscient.

13. — Je voudrais maintenant emprunter à la nosographie d'autres preuves du subconscient et de son influence sur notre vie mentale.

Vous savez sans doute que l'épilepsie est une maladie qui se caractérise non pas seulement par des crises convulsives où le malade tombe à terre et écume, mais aussi et surtout par des états transitoires, dits de vertige, par des moments d'absence qui durent plus ou moins longtemps. Ils sont pour le magistrat de première importance, comme pour le médecin légiste, parce qu'à tout instant ceux-ci se trouvent en présence d'actes criminels accomplis d'une façon absolument inconsciente par des sujets qui jamais n'ont présenté de crises convulsives dans le cours de leur vie et qui par conséquent sont suspects, peuvent être accusés même de simulation, alors qu'ils ne sont que des vertigineux, c'est-à-dire des épileptiques.

Or, que se produit-il dans ces cas ? Ici je reprendrai volontiers l'histoire de mon jaloux de tout à l'heure, en y ajoutant cette circonstance aggravante qu'il sera un vertigineux. Je suppose qu'à certains indices il ait jugé que sa femme le trompait. Il en a reçu une impression forte, de celles qui se gravent profondément. Néanmoins, tout d'abord il fait litière de ses soupçons. Mais d'autres indices surviennent, et de constatation en constatation, de semaine en semaine, souvent d'année en année, il en arrive à la conviction forte qu'il est trompé. La réaction adéquate à cette idée, c'est la vengeance. Mais il la repousse chaque fois qu'elle se présente à son esprit, pour des motifs de divers ordres qu'il est facile de concevoir.

Sur ces entrefaites, survient le vertige; et voici que notre jaloux tue. Qui va-t-il frapper ? Il pourra certes, comme feront beaucoup de ses pareils, blesser ou tuer le premier passant inoffensif, mais, et c'est ce qui vient si curieusement compliquer la situation, en même temps que cela sert à mer-

veille ma démonstration, sa main va directement frapper celui ou celle contre qui il a du ressentiment, donnant à son acte tous les caractères de la logique et de la préméditation.

Or, retenez-bien ceci : quand il est appréhendé au corps, il ne sait ce qu'on lui veut, il ne comprend pas, il ne se souvient pas ; il a frappé comme un automate ; il protestera avec toute l'énergie du désespoir contre l'imputation du crime dirigée contre lui. Ce crime, quand on aura réussi à le persuader qu'il en est bien l'auteur, restera sincèrement la honte de sa vie. Et pourtant, il n'en est pas plus coupable que si c'eût été un autre qui l'eût accompli !

Vous avez compris, Messieurs, le mécanisme de cet acte et sa signification psychologique si troublante. Notre vertigineux a agi, réagi avec son subconscient. Qui a armé son bras dans le vertige ? Encore le subconscient. C'est donc qu'il y avait quelque part chez lui un état réactionnel latent, une espèce d'état potentiel qui ne se réalisait pas en temps ordinaire quand le conscient veillait, mais l'énergie accumulée a explosé en quelque sorte comme une transformation motrice de l'énergie émotive, dès qu'elle s'est trouvée libérée.

Dans l'ordre des faits relatifs à l'automatisme de l'épilepsie, où vous voyez encore manœuvrer le subconscient, et par son intermédiaire l'hérédité, je citerai le cas suivant, qui est très probant : un individu dont le frère s'est suicidé dans le cours d'un accès vertigineux, est lui-même épileptique, et il a la terrible appréhension de finir comme son frère. Il finit par succomber de la même manière, inconsciemment et sans l'avoir jamais voulu un seul instant.

14. — Tirons d'autres exemples d'états différents de l'épilepsie, mais dont quelques-uns s'offrent très communément à notre observation. Sous l'influence de l'ivresse, qu'elle soit alcoolique, morphinique ou chloroformique, le subconscient se libère encore et se dévoile. Vous savez que, dès le début de la chloro-

formisation, la conscience disparaît, sans pourtant laisser place aussitôt à l'immobilisation insensible. Le patient parle encore et fait part dans un jargon incohérent d'homme ivre, non pas des états de conscience suggérés par le monde ambiant, puisque ses sens obnubilés déjà l'en séparent, mais du contenu de la seule partie de son être cérébral qui conserve de l'activité. C'est le rêve, le rêve toxique, le cauchemar ; le patient rêve tout haut et sans en avoir conscience, comme sans en avoir le souvenir ; il livre tout un monde de pensées et de préoccupations, dont on ne saurait supporter parfois l'audition si l'on ne se sentait tenu par le secret professionnel.

L'ivrogne est décapité de ses centres intellectuels supérieurs ; il n'a plus à sa disposition que ses centres inférieurs, j'entends par là ces magasins généraux où fouille le conscient suivant ses besoins et dont tout le contenu se révèle en se mobilisant dès que le poison paralysant fait sentir son action. L'ivrogne vous livre tout ce qu'il contient et qu'il cache avec un soin jaloux quand il est maître de lui. Il le fait en apparence volontairement, puisqu'il se souvient assez ordinairement de ce qu'il a dit, mais le réveil vient lui prouver qu'il n'etait qu'un automate, puisqu'il regrette ce qu'il a dit avec autant d'ardeur qu'il en a mis à l'exprimer. Mais vous savez qu'il ne livre pas seulement ce qu'avec un effort de mémoire il pourrait retrouver ; il acquiert parfois un état d'excitation qui lui fait exhumer, tel aussi le chloroformisé, des résidus fort anciens, des états de conscience depuis longtemps périmés, dont il n'aurait pas la libre disposition en temps normal. Vous le voyez encore accomplir des actes compliqués, d'ordre professionnel (par exemple un cocher qui conduit ses chevaux, un berger qui ramène son troupeau, sans s'en apercevoir.

J'en aurais pour de longues heures à tirer de l'histoire des intoxications des preuves irrécusables de ce moi fantomatique qui nous double, nous impulse à agir, nous inspire, et sert

de substratum au moi pensant et agissant au grand jour. J'aurai l'occasion d'y revenir.

15. — Je mentionnerai maintenant cette névrose si curieuse qu'on appelle l'hystérie et dont certains aspects cliniques, si pittoresquement variés, mettent en cause ce subconscient qui nous occupe. De même que l'épileptique, l'hystérique a des attaques convulsives, mais il a aussi des sortes d'attaques dites de somnambulisme où, apparemment éveillé et agissant, il vit pendant un temps plus ou moins long une sorte de vie seconde, imaginaire, créée extemporanément avec l'aide de quelques phénomènes sensoriels. Dans cette phase, dite aussi des attitudes passionnelles, les malades révèlent avec la plus grande facilité leur moi intime ; ils le livrent en quelque sorte à leur insu. Amours, haines, jalousies, autant de sentiments et de passions enfouis secrètement dans les réserves en temps normal, tout cela apparaît avec exubérance, prend des proportions souvent dramatiques et détermine même parfois des actes adaptés d'une grande violence. Actions inconscientes, mais si bien reliées aux situations mentales qui les ont précédées, qu'elles ont un caractère de rigoureuse logique. Dans cette période, les malades sont éminemment suggestibles, obéissent aux injonctions des gens qui les dominent. Nous savons qu'à l'aide de la suggestion on leur fait commettre ce qu'on a appelé des crimes de laboratoire. Je n'insiste pas, désirant ultérieurement vous parler plus longuement des suggestions.

Je rapprocherai de la phase somnambulique de l'hystérie ces cas si curieux de dédoublements prolongés de la personnalité, tels que le cas célèbre d'Azam, de Bordeaux. Un même sujet vit alternativement, et cela pendant des semaines ou des mois, deux existences parfaitement différentes et étrangères l'une à l'autre. Et les alternances sont disposées de telle sorte que dans la série de périodes A, B, C, D, etc., C est la

continuation de A, D est la continuation de B, et ainsi de suite. Tout à coup la personnalité A disparaît pour faire place à celle de B ; quelques mois plus tard, B disparaît, mais c'est A qui reparaît au point précis où il en est resté quand il a disparu, et qui continue à évoluer pendant une période C. J'ai dit que les personnages A et B, enfermés dans la même enveloppe, n'affectent aucun rapport entre eux. En effet, B ne connaît pas A ; il n'a point les mêmes attitudes, les mêmes allures, les mêmes penchants ; il ne reconnaît plus les mêmes personnes ; il a des occupations d'un autre ordre. Quand on tente de lui rappeler ce qu'il était en A, il vous déclare qu'il ne sait ce que vous voulez dire. Bref, le dédoublement est absolu ; il n'y a même aucun empiétement de A sur B. On dirait qu'à un moment donné tous les états de conscience concernant A, toutes ses sensations, tous ses souvenirs sont ramassés, enfermés dans un compartiment, et qu'un compartiment B s'ouvre alors pour laisser vivre un autre être. L'évanouissement de la personnalité est telle qu'on voit disparaître avec elle non pas seulement des états de conscience, c'est-à-dire des éléments impalpables, mais même des états organiques, tels qu'une névralgie. Le sujet souffrira, par exemple, d'une névralgie faciale dans la période A. La névralgie disparaît dans la période B, et reparaît dans la période C qui est la suite de A.

Rien de plus curieux que les cas de ce genre, et qui prouvent d'une façon en quelque sorte tangible l'existence du subconscient. En effet, que devient A, pendant que B vit et se développe? Il faut bien qu'il se conserve intact quelque part puisque tout à l'heure il va reparaître très exactement conservé quand B aura cessé de vivre et qu'il poursuivra son odyssée pour son propre compte. Or il n'occupe point le conscient qui l'ignore totalement. Donc il est dans l'inconscient, objectivement conservé et il n'est point perdu.

16. — Mais ce qui complète la démonstration est la faculté que possède le médecin de ressusciter à sa fantaisie les différentes tranches en quelque sorte d'une vie passée, et de faire apparaître la personnalité telle qu'elle était constituée mentalement à une époque donnée. Beaucoup d'aliénistes français ont eu le privilège d'étudier il y a quelques années un grand hystérique, un nommé V..., chez lequel précisément existaient de telles reviviscences. Je l'ai moi-même observé pendant plusieurs mois et j'ai pu me livrer sans peine, avec l'aide de mes collègues, à un grand nombre d'expériences très probantes, en particulier à celle-ci.

V... avait été dans toute sa première enfance paralysé des deux jambes (paralysie hystérique certainement), qui avait guéri comme par enchantement à la suite d'une vive émotion, la vue d'une vipère je crois. Or, il était possible, à l'aide de certaines pratiques, notamment par le choc des tendons rotuliens, de provoquer instantanément une paralysie identique à celle qu'avait eue V... dans son enfance. Mais, chose curieuse, en même temps que cette paraplégie réapparaissait, on voyait réapparaître avec elle la mentalité de V... telle qu'elle était à l'époque même de la paraplégie. V... était un être tout différent, n'avait aucune connaissance des faits présents ou passés depuis l'âge de douze ans ; il avait l'attitude, le langage, les cérébrations de l'enfant, etc.

A l'aide d'autres pratiques on ressuscitait de même d'autres tranches de sa vie, preuve indiscutable que le passé formait en quelque sorte des couches successives, différenciées, s'imbriquant les unes dans les autres ; que rien n'avait été perdu, mais simplement mis en réserve.

17. — Je crois qu'il est difficile de désirer démonstration plus palpable du subconscient. Il est d'ailleurs impossible, vous le comprenez sans peine, de le délimiter aussi bien dans le temps que dans l'espace. Et si l'on parle de compartiments, de cases,

c'est un langage simplement figuré, commode pour rendre l'abstrait maniable et accessible. En vérité le subconscient a, avec le conscient d'une part et l'inconscient d'autre part, des rapports de contiguïté et de continuité incessants. Ce qui s'est passé hier est déjà du subconscient, mais n'est pas encore assez éloigné pour être de l'inconscient.

En fait, tout ce qui n'est pas du domaine du conscient, de l'actuel, comprend deux ordres d'éléments : 1° les faits de conscience plus ou moins éloignés, plus ou moins marquants, plus ou moins facilement évocables par le jeu de la mémoire ; — 2° les états résiduaires, états de conscience fort éloignés, n'ayant joué qu'un rôle effacé, ou de signification banale, autant de choses mortes pour la mémoire volontaire; mais vous savez maintenant que cet inconscient n'a que les apparences de la mort, et que si le sujet pensant, conscient, n'a point les moyens d'évocation suffisants, ces résidus se permettent quelquefois de revivre spontanément et de rappeler qu'ils existent.

Je n'en ai pas encore fini avec l'étude du subconscient qu'il nous faudra pousser plus loin, parce qu'elle a une importance capitale, mais je voudrais la suspendre un instant pour fixer dans votre esprit les différents points que nous avons abordés par une série d'exemples cliniques.

Dans le premier exemple que je vais vous présenter, c'est le *rêve* qui vous montrera l'existence d'une vie subconsciente ; vous y verrez aussi l'influence épisodique que peut jouer le rêve dans la vie normale, en empiétant sur elle.

18. — Longtemps, F..., simple faible d'esprit, a été obsédé par l'idée que des ennemis voulaient l'empoisonner. C'était là une de ces idées fixes que les débiles se dispensent d'approfondir, mais qui ne les rendent pas moins malheureux. Notamment cette idée l'avait souvent conduit à concevoir le suicide, mais il n'avait pas eu le courage de l'accomplir. Par moments cette

crainte disparaissait complètement, mais restait latente, et revenait automatiquement, toujours aussi injustifiée.

En 1900, il est interné une première fois à la suite d'un délire hallucinatoire simple où le rêve a déjà joué un rôle important. J'ai omis de dire que c'est un gros buveur et que l'alcool a tôt fait de mettre en œuvre sa disposition déjà anormale à vivre de rêves. Dans ses cauchemars, il s'est vu maintes fois assailli, ses idées d'empoisonnement ont pris une forme très objective; il a vu sa femme, avec des voisins, perpétrer son empoisonnement. Et un soir, en revenant du travail, il s'est précipité sur elle en lui déclarant qu'il « allait lui faire son affaire ». Elle n'eut que le temps de s'esquiver. Dans le même temps il menaça d'autres personnes, son patron en particulier, qui se protégea en obtenant l'internement du malade.

La guérison fut obtenue en quelques semaines.

Mais, en 1904, un nouvel accès est survenu, toujours dans les mêmes conditions, à la suite d'excès alcooliques. Ici, vous allez voir le rêve s'animer tout simplement et se réaliser. Je passe sur les idées délirantes à proprement parler et qui reproduisent à peu près les mêmes que la première fois (ce phénomène de reviviscence des idées délirantes est un phénomène assez important par lui-même pour que j'y revienne dans la prochaine leçon, et je n'insiste que sur le rêve). Voici ce que le malade raconte : « Un soir, comme j'étais assis et accoudé, la tête entre mes mains, sur un banc, je me suis endormi. Je vis alors devant moi deux sous. J'allais les déposer à la Banque et ils me rapportaient 300,000 francs. Je vis aussi une quantité de très belles fleurs ; la Sainte Vierge surgit au milieu de toutes ces fleurs de couleurs magnifiques et elle me dit : il y a quelque chose de plus magnifique que ces fleurs : c'est l'or, et je vis toutes ces fleurs se changer en or.

« Le lendemain, j'eus un autre rêve très impressionnant,

Je me sentais insensiblement mourir sans éprouver de souffrances. Après ma mort, je me voyais ressusciter et je disais à ma femme : Tu vois bien que c'est vrai que l'on ressuscite puisque me voici comme avant. Je suis alors devenu très riche et je disais à tous les gens que je connaissais que j'allais les enrichir ».

F... raconte que de tout temps il a joui d'une grande impressionnabilité à l'égard des rêves, à un tel point qu'il croit souvent pendant toute une journée à leur réalité. Il l'a bien montré dans la circonstance actuelle, puisque le lendemain il est parti à la Banque de France et que, sans autre forme de procès, il y déposa deux sous dans une boîte, et qu'il attendit les 300,000 francs prévus par le rêve.

Ce cas très simple vous montre la réalité continuant le rêve, celui-ci dictant les actes à accomplir et les dirigeant.

19. — Voici maintenant l'histoire très simple d'un épileptique, à attaques tout à fait rares, chez lequel naît une idée criminelle obsédante, liée à une sorte d'état de rêve et qui engendre des réactions tout à fait curieuses.

B..., âgé de 32 ans, a été arrêté au moment où il se précipitait à la fenêtre pour se suicider. Mais pourquoi ? Uniquement parce qu'il a été obsédé tout à coup par l'idée de couper la verge de son enfant et qu'il a eu peur de succomber à cette idée. Mais bien plus, une fois arrêté et par un phénomène étrange de subjectivation que l'on retrouve chez tous les mélancoliques, il déclare qu'il est bel et bien coupable et qu'il a bien réellement coupé la verge de son enfant. En fait il s'accuse de ce qu'il a peur de faire, et son angoisse ne fait que trahir une obsession vivant dans le subconscient. Et l'obsession elle s'y trouve, sous une forme objective, sous forme d'une hallucination, car notre malade est un buveur et, de plus, buveur d'absinthe. Il n'a pas que l'autoaccusation d'avoir mutilé son enfant, il a celle de vouloir l'empoisonner ; il

a aussi celle d'avoir fait tamponner deux trains, et ici tout un roman hallucinatoire qu'il a vécu dans une sorte de rêve : il a vu nettement devant ses yeux deux trains marchant à la rencontre l'un de l'autre ; il a vu leurs lanternes allant et venant, et il a eu la vision qu'il allait lui-même fermer un disque pour déterminer la catastrophe. Tous ces crimes imaginaires ont pour résultat qu'on va le guillotiner. Il s'accuse tout en se disculpant. Me voyant écrire, il me dit avec anxiété : Ah ! je sais bien que vous allez envoyer tout cela à la Préfecture, mais je sais bien que je n'ai pas fait tout cela.

Pourquoi affirme-t-il sa culpabilité ? C'est uniquement parce qu'il en a la certitude subconsciente grâce aux troubles hallucinatoires. La conscience, un moment submergée, capitule par moments, et par moments proteste. Il y a là une situation vraiment poignante où le rôle du médecin est capital. Car il s'agit pour lui d'aider cette conscience défaillante à se ressaisir et à empêcher, si possible, la raison de chavirer définitivement.

B... n'a pas tardé à guérir d'ailleurs. Interrogé alors sur ce qui s'est passé dans son esprit pendant son accès, il déclare ne pas pouvoir s'expliquer cette idée étrange de couper la verge de son enfant. « Je ne peux pas penser, ajoute-t-il, que je l'aurais fait, car j'aime tant mes enfants que je les mangerais. Cela vous vient dans la tête comme ça, sans qu'on pense à rien ».

En réalité, cette idée obsédante a, dans le subconscient, des attaches qui nous échappent comme elles échappent au malade lui-même. Peut-être dans son rêve hallucinatoire désordonné, a-t-il eu quelque scrupule exagéré concernant son enfant ? Peut-être a-t-il eu l'idée qu'il pourrait être souillé, qu'il serait déshonoré, ou même plus simplement qu'il se livrait à des pratiques solitaires, que la mutilation devenait un sacrifice nécessaire ?

Les échelons intermédiaires du raisonnement nous manquent; nous ne connaissons que l'acte final du drame.

20. — Voici maintenant un état de rêve qui se traduit par une tentative soudaine de meurtre, chez un individu dont le subconscient était occupé en temps normal par des idées de jalousie.

T..., âgé de 38 ans, est en proie depuis un an environ à des soupçons concernant la fidélité de sa femme, soupçons d'ailleurs manifestement injustes. T... est buveur ; le détraquement de son intelligence par l'alcool le prive des moyens de mettre au point les réalités ordinaires de la vie, et en ce qui concerne sa femme, il passe son temps à réunir des probabilités et à tout interpréter dans le sens de sa jalousie morbide. Il lui faut peu de chose d'ailleurs, comme toujours en pareil cas : en voici un exemple entre mille. Ses soupçons se sont portés sur un individu qui fréquente chez lui quelquefois. Or il remarque que cet individu passe plus souvent qu'autrefois à bicyclette sous ses fenêtres. Un jour il trouve dans la boîte aux lettres un prospectus de marchand de charbon. Ce fait banal l'inquiète. Il y voit une ruse habile pour établir un moyen de correspondre entre les deux coupables, et en effet, en additionnant les chiffres indiquant les prix de vente du charbon, il trouve que le total indique l'heure du rendez-vous, etc. Dans cet ordre d'idées, les jaloux ont une fécondité tout à fait ridicule. Pourtant, tout cela l'émeut et le met de plus en plus en éveil, et petit à petit, sa conviction se forme à son insu qu'il est réellement trompé. Il devient triste et l'idée de mourir l'abandonne peu.

Mais voici où les choses se compliquent, grâce à l'alcool. Dans les derniers temps il commence à mal dormir ; il a des cauchemars continuels ; il aperçoit des bêtes féroces, des lions, des tigres, etc. L'excitation toxique de la couche corticale du cerveau met en jeu les centres des images sensorielles et voici que les préoccupations principales du malade

s'objectivent ; l'hallucination entre en scène et elle joue alors ce rôle convaincant, irrésistible, sur lequel j'ai tant insisté dans mes premières leçons : des voix le *fixent* sur la vérité et il n'hésite plus ; les voix l'excitent et l'animent contre sa femme. « Ta femme est avec lui ; ta femme est dans tel endroit, etc. ». Vous ne pouvez pas trouver de meilleur exemple de l'hallucination mise par le subconscient au service d'un délire et lui donnant la force nécessaire pour pénétrer la conscience de part en part et l'asservir. A partir de ce moment le malade possède ce qu'on appelle une conviction forte. Elle est inscrite avec sa réaction adéquate dans le subconscient.

Le rêve, alors, brisant tout lien entre le conscient et le subconscient au profit de ce dernier, n'avait plus qu'à jouer son rôle. Une nuit (T... a-t-il rêvé ? Qu'a-t-il rêvé ? Il ne l'a jamais su), il se réveille en sursaut et se précipite sur sa femme couchée à côté de lui et la saisit violemment à la gorge pour l'étrangler. La femme crie, se débat. Au bout de quelques instants elle réussit à s'échapper. Pendant ce temps le malade avait pu reprendre possession de lui-même et c'est en larmes, avec des regrets sincères qu'il implore son pardon. C'est sur ces entrefaites qu'il est interné.

Non seulement, Messieurs, vous avez vu là le subconscient se révéler à nous, mais vous l'avez vu inspirer, influencer nos actes et les préparer à notre insu.

21. — Le cas que je vais vous présenter maintenant peut servir d'appendice au précédent. C'est encore l'histoire du jaloux qui tue. R..., âgé de 33 ans, ayant beaucoup à se reprocher, en sa qualité de buveur chronique, a peur que sa femme ne le trompe ; et cela suffit pour qu'il se croie trompé. Sa jalousie est ancienne déjà, mais elle n'a pas grande activité ; elle est plutôt latente. Mais ce qui la révèle épisodiquement et ce qui lui a donné une sorte de vie dans les dernières années, ce sont les excès croissants auxquels R... s'est adonné. Et

alors, les idées de jalousie refoulées en temps normal, apparaissent et prennent forme « chaque fois qu'il a bu », dit la femme. A ce moment, ce sont des scènes de grande violence et il frappe. Ici, il y a une démarcation très tranchée entre les périodes subdélirantes de l'ivresse et les périodes intercalaires. La différence, le malade l'accuse très nettement en disant : « C'est drôle, en temps ordinaire, je ne pense jamais à toutes ces sottises, mais, dès que j'ai pris un verre, il faut que je fasse une scène de jalousie ».

Où est cette jalousie, dans les autres moments, dans ceux où le malade « n'y pense point » ? Dans le subconscient.

Mais, peu à peu, l'excitation alcoolique s'est accrue et est devenue continue. Comme c'est de règle, l'insomnie, les cauchemars se sont mis de la partie, et alors la jalousie est devenue une sorte de système délirant. Comme chez le précédent, le délire a tout d'abord comme base de simples interprétations. « Je m'imaginais que ma femme me trompait; il me semblait l'entendre dire ; d'après les regards des personnes, je pensais qu'on se moquait de moi et que l'on se payait ma tête; tout ce que j'entendais dire, je l'interprétais dans le sens de ma jalousie ».

Mais, peu à peu, la gamme monte et les réactions appropriées sont prêtes. Il quitte le domicile; il s'enfuit, sentant que s'il reste il ne pourra faire autrement que de taper; il veut demander sa séparation. Il erre pendant deux ou trois nuits, se rapproche comme d'instinct d'un poste de police, autour duquel il rôde en proie à une sorte de terreur. Finalement il n'y tient plus et vient se constituer prisonnier, disant qu'il devient fou, qu'il se sent poussé à faire du mal et qu'il désire être traité à Sainte-Anne. Plus heureux que le précédent, il n'a pas eu l'hallucination qui pouvait armer son bras, ni le rêve qui pouvait orienter son activité morbide et criminelle à la fois.

22. — J'ai réservé pour la fin un malade dont l'histoire se réduit à peu de chose, mais ce peu de chose m'a semblé particulièrement démonstratif. Il me semble qu'il réalise ce qu'on pourrait appeler le cas type, le cas théorique en quelque sorte. Que peut-on désirer de plus complet, en effet, pour démontrer l'existence du subconscient que ceci : un acte simple est accompli par un individu à une certaine époque de sa vie ; cet acte s'inscrit en bloc dans le subconscient. Il est par lui-même assez vaguement motivé pour ne laisser qu'une trace dans le souvenir. Or, plusieurs années après, le même acte s'accomplit automatiquement dans les mêmes conditions, dans les mêmes circonstances sans que l'individu en ait une notion précise. Ce cas équivaudrait, me semble-t-il, à une véritable dissection de ce qui a été appelé le subconscient.

L'histoire que je vais vous conter maintenant réalise justement ce desideratum.

B..., âgé de quarante ans, a subi deux internements à trois ans d'intervalle. C'est un buveur de vin blanc et d'absinthe. Il a donc droit à cette forme spéciale du délire alcoolique qui s'accompagne d'automatisme et est suivie d'amnésie.

Or, veuillez être attentif à ce simple détail. Lors de son premier internement, en 1902, il a été arrêté au moment où il enjambait le pont Louis-Philippe pour se jeter à l'eau après y avoir projeté tout d'abord son échelle et son seau (il est laveur de vitres). Vous vous représentez aisément la scène : passant sur un pont, notre homme tout à coup s'arrête, projette à l'eau son échelle, puis son seau, puis lui-même. Il y a dans cette tentative de suicide, dont le malade n'a conservé qu'une vague souvenir, quelque chose d'anormal. Un suicideur n'ayant vraiment en vue que la suppression de ses jours, se préoccuperait sans doute très peu du sort de son seau et de son échelle; il éviterait le plein jour et un pont fréquenté. Il y a eu tout simplement, dans la succession des trois parties

de l'acte, non seulement quelque chose d'impulsif, mais de stéréotypé. Cela a son importance, vous allez le voir.

Avant de passer au second acte, jetons un coup d'œil sur les antécédents du malade. Il est dit qu'il sera complet à tous les points de vue. Si inconscient qu'il ait été, l'acte du suicide a été sûrement relié à quelque chose. L'automatisme n'existe que parce que nous sommes impuissants à démêler les causes. Or B..., depuis la mort de sa femme, est devenu profondément triste et sa tristesse devient paroxystique quand il a bu. Alors il présente un véritable accès très court de mélancolie. Les pensées qu'il rumine sont invariablement celles-ci : Je n'ai plus de femme; je n'ai plus de situation ; je n'ai pas d'enfants; je ne suis pas heureux ; à quoi bon vivre ? L'idée de la mort est donc devenue chez lui quasi obsédante et latente. Elle n'a jamais pris forme jusque-là, sans doute parce que, tant qu'il est conscient, d'autres motifs balancent la fatale détermination. Le malade a d'ailleurs une expression très typique que je retiens : « Quand je suis pris de boisson, j'ai toujours envie d'en finir avec la vie ». Mais voici venir le vertige, c'est-à-dire l'inconscience ; le subconscient est libéré, c'est l'automatisme. Et quelle forme prend-il ? Justement celle qui est indiquée par le fond permanent de tristesse.

J'en viens au second acte de la tragédie. En 1905, à la suite d'une nouvelle période de suralcoolisation avec dépression, et idée subconsciente de suicide, B... est de nouveau interné. Mais dans quelle circonstance déterminante ? Elle tient en trois mots : B... a été arrêté sur un pont au moment où il enjambait le parapet pour se précipiter, après avoir jeté tout d'abord son échelle et son seau. Cet acte, reproduction photographique du premier, a été, comme celui-ci également, suivi d'amnésie. Le malade n'a pu en fournir la moindre explication.

Les faits ont toujours plus d'éloquence que les commentaires et je m'en voudrais de déflorer la simplicité convaincante de celui que je viens de vous raconter.

Dans la prochaine leçon nous continuerons l'histoire psychologique du subconscient, qui offre encore plus d'un aspect curieux pour le philosophe comme pour le magistrat.

8e Leçon

LE FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITÉ (suite)

Le subconscient
Délires à éclipse et délits à éclipse

Sommaire. — **1.** La vie du subconscient suite) : les états de conscience périodiques. — **2.** Les folies intermittentes ; variétés. — **3.** Délires à répétition ou *délires à éclipse*. — **4.** Leur découverte ; une page de nosographie historique. — **5.** Analyse des délires à éclipse : A. Type élémentaire. Simples stéréotypies. — **6.** B. Délires éphémères à reproduction intégrale. — **7.** Exemple de types simples : *Quinzième observation.*

8. C. Comment guérissent certaines folies aiguës. Cas de disparition complète, définitive ou non : *Seizième observation.* — **9.** Les demi-guérisons. Simples *éclipses.* — **10.** Les demi-guérisons : Délires par simple évocation ; délires *à volonté.* — **11.** Nouvelle preuve du subconscient. *Dix-septième et dix-huitième observations.*

12. D. Le délire à éclipse type. Evolutions lentes par soubresauts. — **13.** Systèmes intermittents. Comparaison avec les folies intermittentes.

14 et **15.** Projection graphique des délires à éclipse. Déduction. — **16.** Application à la psycho-physiologie normale. Les éclipses et intermittences dans la vie mentale.

17. Exemples cliniques : *Dix-neuvième observation.* Deux accès délirants identiques. Coup d'œil sur le subconscient dans l'intervalle. — **18.** *Vingtième observation.* 1er accès aigu ; accusation de viol. Auto-accusation hallucinatoire et protestation. — **19.** Suite : Aveu spontané ; guérison et nouvelle protestation d'innocence. — **20.** Deuxième accès aigü : Seconde auto-accusation du même viol. Amnésie. Epilepsie. Guérison. Nouvelles protestations d'innocence. — **21.** Interprétation du fait. *Vingt et unième observation.* — **22, 23, 24, 25, 26** et **27.** Six autres exemples : *Vingt-deuxième à vingt-septième observations.*

28. Les *délits* à éclipse. Ils doivent être étudiés et jugés comme les délires. Même mécanisme. — **29.** Mêmes types : évolution lente, subconsciente, de l'idée criminelle. Un premier coup d'œil sur la récidive. — **30, 31** et **32.** Trois exemples cliniques : *Vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième observations.*

33. Conclusions générales sur le subconscient. Le domaine des *causes.* Le doute salutaire.

MESSIEURS,

1. — Ces résurrections ataviques que sont l'instinct et les transmissions héréditaires ; ces réminiscences soudaines, inattendues ; ces évocations d'un passé obscur et appartenant au domaine de l'inconscient ; cette demi-obscurité du subconscient où l'effort de la mémoire nous permet de plonger ; ces évanouissements brusques de la personnalité qu'une autre vient momentanément remplacer ; ces substitutions d'un moi nouveau qui semble sortir du néant, où cependant il était de toute pièce : tout cela et une infinité d'autres choses encore prouvent qu'en arrière et au-dessous de notre être conscient, qui lui-même est en perpétuel devenir, ainsi que nous l'avons vu, il est une zone infinie, un monde colossal dans lequel il perd ses racines et auquel il emprunte une part des éléments qui le font vivre. Et, de ce monde, nous ne sommes point les maîtres, bien qu'il soit formé d'une série d'alluvions venant de nous-mêmes. Il n'est qu'un humus dont les parties constituantes ont leur vitalité propre, et cet humus lui-même recouvre un humus héréditaire, dont nous sommes moins maîtres encore.

Notre dernière leçon s'est terminée, dans sa partie théorique, à l'étude de ces cas si curieux de dédoublement de la personnalité, qui stéréotypent en vérité le subconscient. Je les résume : ils consistent en somme dans une alternance de faits de conscience, qui peuvent affecter une telle complexité et une telle durabilité que l'on croirait juxtaposées, en quelque sorte, plusieurs existences chez le même individu.

2. — Les faits d'intermittence et de périodicité ne sont pas rares dans la vie mentale, normale ou pathologique, et leur mécanisme est encore un mystère. Je ne citerai que pour mémoire les folies intermittentes qui présentent des types

réguliers, en quelque sorte mathématiques. Il y a là une sorte de loi fatale, étrange, à laquelle les processus psychiques sont soumis, et bon gré mal gré, les sujets y succombent.

Telles sont les folies dites *circulaires*, dans lesquelles on voit se succéder sans interruption un accès de manie durant plusieurs mois, puis un accès de mélancolie durant aussi plusieurs mois ; puis de nouveau un accès de manie, puis un accès de mélancolie, et ainsi de suite. La périodicité est tellement régulière, la transformation des accès est tellement mathématique, qu'on les voit se succéder dans l'espace de quelques heures. Un malade s'endort violemment agité, et se réveille mélancolique pour plusieurs mois, et inversement.

Plus qu'on ne croit, ces cas ressemblent, objectivement du moins, au cas d'Azam, dont je vous ai parlé ; car, plus qu'on ne croit, l'intermittent dans sa phase d'agitation, est étranger à l'intermittent dans sa phase triste. Ce n'est plus le même homme ; l'un et l'autre ont des conceptions bien différentes et, ce qui complète la ressemblance avec le cas d'Azam, c'est que le circulaire se ressemble à lui-même dans chacune de ses phases de même forme. Les gens qui vivent dans l'entourage des circulaires types l'ont si bien remarqué qu'ils reconnaissent à certains indices, toujours identiquement les mêmes, la fin d'un accès et le commencement de l'autre. Le mari d'une intermittente me disait que lorsqu'il voyait sa femme mettre des rideaux aux fenêtres et une nappe sur la table, il était sûr que l'accès maniaque allait éclater. Et en effet, cela ne manquait jamais. Certains accès commencent toujours par les mêmes actes, en quelque sorte automatiques ; ils contiennent de même les mêmes groupes d'idées ; les mélancoliques aussi retombent dans le même délire. On dirait qu'à la fin de chaque accès les malades remisent leur matériel quelque part et en prennent un autre qui était également en réserve, et ainsi jusqu'à la prochaine fois.

Le même fatalisme intervient dans d'autres variétés de *folies intermittentes* telles que les folies *alternes*, les folies *à double forme*, etc. Ce qui les différencie les unes des autres, c'est simplement la *forme du cycle*. Tantôt le cycle comprend un accès de manie, puis un repos, puis un accès de manie, un repos, etc. Tantôt ce sera la mélancolie qui suivra la même marche. Dans d'autres circonstances, accès de manie et de mélancolie se succéderont l'un à l'autre, mais séparés chaque fois par une période de repos, etc. En général, une fois un cycle créé, le malade lui reste fidèle.

Mais, hormis les cas si bizarres de folie circulaire, dans les autres cas il n'y a guère réapparition de la même personnalité seconde dans le cours des accès similaires. Le fatalisme du cycle est évidemment intéressant, (car il me semble évident que le subconscient y joue son rôle), mais j'entends tirer une démonstration bien plus éloquente de faits dans lesquels il y a non seulement alternance ou intermittence, mais réellement *réviviscence* avec reproduction de la même personnalité morbide *délirante* (la manie et la mélancolie ne sont pas en effet des délires, mais simplement des *états émotionnels*). Tantôt cette reproduction sera la photographie sans changement d'un accès antérieur ; tantôt à chaque accès on constatera un pas en avant, une sorte d'évolution de la néo-personnalité délirante, avec, par conséquent, transformation lente de cette personnalité.

3. — Tels sont les cas dont je vais faire maintenant l'analyse, sur lesquels mon attention a été attirée depuis quelques années, et que je trouve prodigieusement intéressants pour la question que je désire solutionner devant vous. Vous allez voir comment les cas de dédoublement de la personnalité, étudiés dans notre leçon précédente, servent d'introduction toute naturelle à l'étude de ce que je propose d'appeler les *folies ou délires récurrents* (ou rémittents) ou *délires à éclipse*. Bien

qu'ils se produisent dans des circonstances tout à fait différentes des cas de dédoublement, et qu'ils soient soumis à une pathogénie également différente, ils méritent d'être juxtaposés dans une étude purement psycho-physiologique du subconscient. Rappelez-vous que nous ne faisons pas ici de la nosographie mentale pure, mais uniquement de la psychiâtrie appliquée, et que la clinique n'est là que pour fournir un matériel à nos spéculations philosophiques, dont, à mon sens, le magistrat peut tirer le plus grand profit.

Qu'est-ce que j'entends par *délires à éclipse*? Procédons par voie d'analyse et objectivons.

4. — Voici dans quelles circonstances mon attention a été attirée sur ces formes de folie. Ces circonstances ressemblent beaucoup à celles qui ont dû éveiller l'attention des aliénistes sur la transformation des délires à longue échéance. Vous vous rappelez sans doute que dans les folies à évolution systématique où j'ai puisé les preuves de la « *transformabilité* » de la personne morale, il s'agit de périodes qui s'échelonnent sur un très grand nombre d'années. L'évolution d'un délire à métamorphoses est si lente qu'elle dépasse en durée toute la carrière d'un aliéniste, et qu'il ne doit pas y avoir beaucoup d'exemples d'un persécuté mégalomane, ayant été suivi pendant toute sa maladie par le même médecin. C'est précisément ce fait qui a facilité la découverte des transformations. Un aliéniste voyait arriver un jour dans son asile un malade qui se présentait à lui avec la mentalité et les allures d'un gros personnage. En compulsant ses dossiers il découvrait que 10 ans, 20 ans auparavant, le même malade avait été interné dans le même asile, mais qu'à ce moment, d'allures plutôt modestes, il était en proie à un violent délire des persécutions. Le contraste conduisit le médecin à se demander : 1° si le malade avait guéri dans l'intervalle ; 2° si les deux aspects étaient dus au hasard ; 3° s'il y avait un lien et quel il était

entre les deux époques. En comparant ce cas avec beaucoup d'autres analogues, les Lasègue, Foville, Magnan, Garnier et d'autres, ont pu mettre en lumière cette psychose magistrale que Magnan, dont c'est surtout l'œuvre, a appelée le *délire chronique*.

Dans mon service de Ville-Evrard j'ai ce privilège, grâce à l'intervention causale de l'alcoolisme, soit à titre principal, soit à titre secondaire, de voir arriver très souvent les mêmes malades. La comparaison que j'établis tout naturellement entre leurs dossiers successifs m'obligea, tant la chose était fréquente, à constater que les malades étaient réinternés souvent *pour le même délire* qui les avait fait interner d'abord. Mêmes idées, mêmes groupes d'hallucinations, mêmes visions, mêmes paroles entendues, mêmes gestes accomplis, etc. Vous vous souvenez de l'homme à l'échelle, le dernier malade que je vous ai présenté ? Rien de plus frappant que la reproduction dans un vertige, à plusieurs années de distance, du même acte stéréotypé. Eh bien ! les cas de ce genre abondent dans mon service. Les malades sortent guéris, reprennent leurs occupations, reviennent un beau jour identiques à ce qu'ils étaient, guérissent de nouveau, pour revenir une troisième fois encore avec le même aspect délirant, et ainsi de suite. Autant de réviviscences qui laissent entre elles des phases intercalaires où il y a *éclipse* totale de la page délirante. Elle reparaît un beau jour brusquement pour une cause d'importance variable qui n'est d'ailleurs que déterminante et qui, chose curieuse, est souvent aussi la même (l'alcool notamment). J'aime assez les comparaisons palpables pour faire comprendre ma pensée. Vous connaissez ces jouets d'enfants composés d'une boîte cubique, d'où, dès qu'on l'ouvre, surgit instantanément un diable mû par un ressort. Quand il l'a suffisamment contemplé, l'enfant réintègre l'objet dans sa boîte ; il disparaît ; il n'en est plus question ; rien ne fait

soupçonner sa présence. Et pourtant un simple choc sur la boîte fait surgir à nouveau le même pantin, identique au premier, plus qu'identique, puisque c'est le même. Ainsi en va-t-il de ces conceptions délirantes *à éclipse,* dont je vous parle.

Mais je vous demande la permission d'en faire une analyse plus complète, car les faits ne se présentent pas toujours à l'état d'aussi grande simplicité. Ils n'en sont que plus éloquents. J'en ai reconnu plusieurs types dont je vous fournirai au passage des exemples.

5. — A. Le premier est le plus simple, le plus élémentaire. C'est celui qui vient de me servir pour définir le genre. C'est la reproduction de simples stéréotypies : une parole, un geste, une hallucination impliquant la conservation intégrale de cette parole, de ce geste, de cette hallucination quelque part, et dont le mélange, quelquefois soudain, à tout un tableau délirant étonne, comme un corps étranger qui viendrait rompre toute une harmonie. Je ne saurais mieux comparer ces états simples qu'à un tic qui, au lieu d'être continu, aurait de très longues intermittences. L'histoire de notre malade à l'échelle caractérisera ce premier groupe. Vous en aurez encore un exemple dans l'histoire de ce malade que je vous ai présenté à propos de notre étude sur les troubles sensoriels, et qui avait guéri de ses hallucinations de l'odorat, tout en conservant la foi en ses hallucinations de l'ouïe. Or ces hallucinations de l'odorat avaient consisté, à dix années d'intervalles, dans ce simple fait exactement reproduit, « qu'on refoulait de la fumée dans la cheminée de sa chambre avec une pompe à vélo ». Beaucoup d'autres éléments du délire se reproduisaient d'ailleurs aussi, mais d'une façon beaucoup moins stéréotypée que ce trouble quasi matériel de l'hallucination olfactive. L'intérêt du fait est beaucoup moins dans la reproduction de l'interprétation du fait que dans celle : 1° d'une hallucination du même sens ; 2° de la même perception de fumée.

La répétition de faits complexes, d'états de conscience marqués au coin de la folie, avec, dans l'intervalle, une *éclipse totale* de tout trouble délirant de cet ordre, est beaucoup plus intéressante. Ici, plusieurs cas peuvent se présenter.

6. — B. Un cas, encore très simple et pourtant très frappant, est la reproduction, à plusieurs années d'intervalle, d'un seul et même délire, avec une période intercalaire de santé complète. Certes, les accès multiples de délire chez les aliénés ne sont pas rares. Il est toute une catégorie de malades, les dégénérés, qui, par définition même, offrent à la folie le minimum de résistance, et qui, pour des causes futiles, ont un accès de délire. Le dégénéré a un potentiel délirant très chargé ; il doit se surveiller beaucoup et le maintien de l'équilibre chez un dégénéré est le triomphe de l'hygiène et de la prophylaxie morales. C'est à obtenir ce résultat que doit tendre justement l'art du psychiâtre. Mais quand ces malades delirent, il est classique de dire qu'ils ont une imagination exubérante. La variété est la note caractéristique de leurs créations. Dans leurs accès successifs ils sont précisément dissemblables. Une fois ils délirent par idées de grandeur, une autre fois par persécution, une autre fois par hypochondrie, sans qu'il y ait, même à travers le temps et par des voies mystérieuses, un lien entre toutes ces créations.

Eh bien ! dans le cas qui nous occupe, ce qui frappe précisément c'est l'identité de deux ou plusieurs accès délirants. Imaginez un auteur qui, à époques plus ou moins éloignées les unes des autres, vous servira la même pièce. La même pièce impliquera naturellement, veuillez le retenir, que la seconde représentation ne sera pas une continuation ni un développement de la première, mais une simple réédition.

Je vais, sans plus tarder, vous citer des exemples, pour bien fixer les idées.

7. — F..., âgé de 48 ans, comptable, est un vieil alcoolique ; il a été victime de deux accès de délire, l'un en 1901, l'autre en 1905. C'est le dernier auquel j'ai assisté ; en voici les grandes lignes : le début a été marqué par un épisode fébrile, un abcès dans la bouche, probablement une amygdalite suppurée, accompagnée de difficulté de la déglutition et de resserrement douloureux des mâchoires.

Le délire est apparu en même temps que l'abcès se développait. C'est le délire toxique très caractérisé : intoxication mixte par le poison infectieux et par l'alcool. Insomnie. Idées qu'on va le faire mourir en l'empoisonnant. Il veut faire expertiser ses aliments et dépose à cet effet une plainte chez le commissaire. Il voyait sa femme armée de couteaux empoisonnés. Il avait des bourdonnements d'oreilles et des hallucinations de l'ouïe. Son délire, par moments, prenait une forme religieuse ; il se mettait à réciter des prières, projetait de transformer son mariage civil en un mariage à l'église, etc.

Tel fut à peu près son état pendant trois jours. Au moment de son internement, le délire prend alors la forme de la confusion avec une étrange désorientation sur laquelle j'appelle toute votre attention. Il raconte qu'il est interné depuis trois ans et que tout ce temps il l'a passé au ciel. Il est très affirmatif et persiste, malgré toutes les objections, à déclarer que nous sommes en 1908. Mais il ne s'explique pas beaucoup sur ce qu'il a fait au ciel. Ses propos sont d'ailleurs puérils ; en voici un échantillon : « J'ai été au ciel pendant trois ans, on doit y être heureux puisque je ne suis pas mort. Le ciel c'est au soleil. C'est un ami qui m'y a emmené par le chemin des nuages, dans les sphères. Je ne me rappelle pas bien, parce que l'on m'a retiré la mémoire. Les gens qui viennent vous chercher c'est des gens comme vous et moi. Ceux qui m'ont emmené, c'étaient des dragons. Vous n'avez qu'à regarder par les fenêtres, ils sont encore là. Je les entends bien,

ils font assez de bruit. La reine du soleil est une Parisienne ; elle est vivante. En revenant sur terre je me suis trouvé juste à la même situation qu'avant mon départ, etc. »

Voilà bien l'état type de désorientation, dans le temps et dans l'espace, issu des troubles hallucinatoires intenses des premiers jours. Il a vécu trois ans en rêve, le rêve éveillé de l'hallucination ; et, quand celle-ci a disparu, le malade continue son rêve, confondu encore avec la réalité.

Trois ou quatre jours après, tout a disparu ; le malade a repris contact avec le monde réel et ne fait que rire des enfantillages qu'on lui raconte, car il a *oublié* totalement ce qu'il a pu dire ; notamment, il est stupéfait d'avoir eu des idées religieuses ; il ne voit guère d'où elles peuvent venir, attendu qu'il est libre-penseur de vieille date. Probablement elles dérivent de pratiques de piété remontant à sa prime jeunesse. Son voyage aérien, ses erreurs de temps, tout cela est flou.

Or, il nous raconte, et sa femme confirme le fait, que son premier accès, il y a quatre ans, fut identique à celui-ci. La reproduction est fidèle, jusques et y compris la cause déterminante : une angine infectieuse. Dans son délire il a encore voyagé dans les espaces célestes ; il a habité le ciel. Il a vécu quatre années en huit jours. On l'empoisonnait aussi et, de même, son délire prit une forme religieuse ; il faisait des prières. Hormis ces similitudes parfaites, le contenu du délire était essentiellement varié comme dans tout délire hallucinatoire. De même enfin, le malade n'a connu son délire que par le récit qu'on lui en a fait. Dans l'intervalle des quatre dernières années, il a été parfaitement sain d'esprit.

Les cas de délires éphémères à répétition comme celui-ci ne sont pas rares. Comment, je vous prie, est-il possible de les expliquer s'il n'est pas admis que dans les périodes intercalaires ils sont recueillis intégralement quelque part ? Et ce

quelque part n'est autre que ce que nous avons appelé le subconscient.

Abordons maintenant l'étude de faits plus compliqués encore.

8. — C. Il y en a plusieurs types qui peuvent être juxtaposés, car les malades passent facilement de l'un à l'autre. Pour bien s'en faire une idée il m'a semblé que le mieux était de décrire comment guérissent les accès. Veuillez remarquer tout d'abord que la plupart de ces délires ont la forme de bourrasques et que l'élément hallucinatoire y joue le principal rôle. Par suite, ce sont des états aigus que l'on observe, des sortes de paroxysmes éphémères.

Soit donc l'un de ces paroxysmes. Au plus fort de l'accès il y a une violente tempête sensorielle; désarroi, désordre dans les idées, désorientation, confusion. C'est cette période que la mémoire volontaire oublie en général d'enregistrer ou enregistre mal. Mais bientôt la tempête se calme. Comme l'hallucination était la clé du délire, celle-ci étant plus rare, la confusion diminue, le malade se ressaisit et commence à se voir là où il est. Quelques jours encore et toute hallucination a disparu ; le malade, en possession de lui-même, entre en convalescence et la guérison est l'affaire de quelques semaines. Mais il est à remarquer déjà que, même dans les cas de guérison rapide, la désagrégation du délire est sujette à variations individuelles. Les uns, d'emblée, s'amusent de leurs troubles sensoriels d'hier, qu'ils apprécient à leur juste valeur, dont ils se moquent, affirmant : ai-je été assez fou ? Où pouvais-je avoir la tête pour inventer toutes ces sottises? Les autres, au contraire, en général des individus peu aptes normalement à réfléchir, n'ont plus d'hallucinations, mais ils restent sous l'impression de celles qu'ils ont eues ; ils en éprouvent une véritable terreur qui se prolonge. Tels des gens ayant reçu une violente commotion morale et qui restent comme figés pendant quelque temps. Ceux-là guérissent

aussi, mais plus tardivement. Moins fanfarons que les premiers, ils restent péniblement impressionnés, reconnaissent pourtant leurs erreurs et les discutent avec le médecin.

On observe cette particularité notamment chez les débiles intellectuels. Un nommé S... avait subi dans un accès très court de délire hallucinatoire, toutes sortes de vilenies : il voyait des gens sous son lit ; un photographe braquait constamment son appareil sur lui ; on lui lançait des odeurs de soufre avec un pulvérisateur, etc. Très vite il cesse de délirer à proprement parler, mais il croit pendant longtemps à la réalité de ses hallucinations. Il me fait à plusieurs reprises et très naïvement cette réflexion qui peint bien son état d'âme : « Est-ce que c'est une maladie de croire cela ? Dites-moi ça, Monsieur ; cela me préoccupe beaucoup, car je n'ai jamais été malade de ma vie ! »

9. — Voilà les cas les plus favorables. Mais il en est d'autres, très curieux, que j'ai suivis de près. Dans les cas précédents les malades réagissent en réalité *par eux-mêmes* ; ils font acte d'initiative et la démolition de leur délire est leur œuvre voulue ; elle est le fait de la réflexion, du syllogisme, de la comparaison, autant de moyens mis en œuvre avec l'aide de l'entourage ou du médecin. Ici il n'en sera plus de même, et les malades seront beaucoup plus *passifs*. Dès que le paroxysme est passé et que le calme est rétabli, on voit les malades reprendre le cours normal de leur existence sans plus se soucier de ce qu'est devenu le délire. L'ont-ils dépouillé, combattu avec succès ? Existe-t-il encore ? C'est le dernier de leurs soucis. Ils ne s'en inquiètent pas le moins du monde ; ils n'y pensent pas. Si vous leur en parlez, c'est pour eux déjà une histoire ancienne qu'ils n'ont pas pris la peine de débrouiller. Ils acceptent sans maugréer vos objections et ne cherchent pas du tout à vous contrarier quand vous prenez à tâche de leur montrer qu'ils ont déliré et qu'ils doivent faire en sorte

que cela ne se reproduise plus : « Il est bien possible, pensent-ils, que vous ayez raison ». Telle est la mentalité d'une foule de délirants aigus au cours de leur convalescence. Il est manifeste que, pas un instant, ils ne se sont aperçus que leur chimère s'est envolée.

10. — Supposez maintenant ce même malade. Mais, au lieu de supporter passivement vos objections, il regimbe. Bien que son délire n'ait plus la moindre activité et qu'il ne délire plus *dans le temps présent* ; bien qu'il soit guéri en ce sens que sa conscience n'est *présentement* occupée par aucune préoccupation délirante, ni relative au présent, ni relative au passé ; bien que journellement il s'occupe comme autrefois et soit redevenu le citoyen qu'il était, pourtant il demeure convaincu *de la réalité* de son délire ; celui-ci équivaut bien pour lui à une chose « *arrivée* ». Bref, il délire *dans le passé*.

Rien de plus intéressant qu'une conversation avec ces malades. On se demande vraiment comment il se fait qu'ils ne délirent point actuellement, quand, de la fantasmagorie d'hier, ils restent encore pénétrés et resteront toujours pénétrés à fond. Ils ont un langage tout à fait typique et parfaitement approprié à la circonstance. Tandis qu'à la période aigue, ils affirmaient : j'*entends* telles voix ; je *perçois* tels phénomènes que me font subir tels ou tels ennemis ; maintenant, ils se contentent d'affirmer : *j'ai entendu* telles voix ; *j'ai perçu* tels phénomènes ; cela je vous le déclare formellement. Je crois encore y être ; cela *s'est bien passé* tel que je vous l'ai raconté ; il n'y a pas à prétendre que j'ai eu la berlue, c'est bien la vérité que je vous dis, etc. Un persécuté actuel vous dira : on m'électrise, on m'hypnotise, on lit mes pensées. Mais le pseudo-guéri, le *rémittent* vous dira : c'est tout de même curieux l'existence que l'on m'a fait mener à telle époque quand *on m'électrisait, quand on m'hypnotisait, quand on lisait mes pensées*.

Revoyez ces patients dix ans plus tard. Leur conviction n'a pas changé. Ils continuent à ne pas délirer *dans le temps présent*, mais leur langage est toujours *au passé*. Pour les faire délirer, il faut les distraire maintenant de leur normalité ; il faut faire appel à leur mémoire. Ils auront à faire un effort plus ou moins grand. Alors ils se rappelleront leur accès comme une mauvaise passe de leur existence. Il en est peut-être, cela n'est pas invraisemblable, qui, avec les progrès du temps, s'apercevront un beau jour que leur croyance est absurde et guériront définitivement comme les camarades qui ont guéri en quinze jours. Mais il en est, et ce doit être le plus grand nombre, chez lesquels le délire ancien reste indéfiniment une synthèse d'états de conscience *parfaitement acquise*. Il n'y a là en réalité qu'une *guérison apparente*, et vous avez déjà deviné que, dans ce fait de démolition incomplète, nous trouverons le germe des récidives futures qui seront ainsi en puissance. Quelle sera la limite vague qui séparera le délire renaissant de l'état normal, où l'imparfait redeviendra le présent ? Bien fin serait celui qui le pourrait préciser.

Bref, et selon l'expression très figurée dont je me sers pour bien faire saisir à mes élèves ce qui se passe sous leurs yeux, le délire *rentre dans sa coquille* ; il s'atténue petit à petit, mais ne disparaît pas en réalité. A un moment donné, il est submergé sous une avalanche de nombreux états de conscience normaux et il passe à l'arrière-plan. Mais il n'est pas plus mort que l'escargot ne l'est dans sa coquille. Vous avez déjà deviné qu'à certaines sollicitations il hasardera ses cornes au dehors, puis les rentrera, pour les laisser sortir à nouveau. Et vous concevrez que parfois le corps tout entier suivra, s'épanouissant comme jadis en une nouvelle vie plus ou moins éphémère, jusqu'à ce que, de nouveau, il réintègre la demeure obscure où il résidera, insoupçonné. Nos rémittents seront, comme beaucoup de prédisposés, en puissance de délire, mais

je dis plus : ils seront en puissance du *même* délire. C'est justement ce qui importe à ma thèse.

Tel est le *délire à éclipses*; il y a, comme nous disons médicalement, *rémittence* ou *récurrence*.

11. — Et vous étonnerez-vous alors, Messieurs, si un beau jour un tel malade s'offre à votre observation avec une telle réviviscence d'un premier accès que vous reconnaîtrez trait pour trait l'ancien délire et que, une fois encore, vous serez obligé de vous dire : ce délire a été se reposer quelque part, pendant que le conscient volait à d'autres soins; il a dormi tel qu'il était, de toutes pièces ? Et vous donnerez le nom de subconscient à cette retraite où il s'est temporairement évanoui.

Je voudrais, de suite, et en quelques mots, vous citer deux exemples du cas que je viens d'examiner. Il s'agit d'abord d'un sommelier, interné en janvier 1905 pour délire alcoolique, et chez qui toute hallucination disparaît en quelques jours. Il devient calme et travaille régulièrement. Au bout de quinze jours, je l'examine, et je note ceci : malade tout à fait tranquille ; croit encore à tout son délire, mais cela commence tout de même à lui sembler extraordinaire.

Or, à la fin d'avril, je l'examine pour le faire sortir. Je trouve sa conviction délirante au même point, mais complètement refoulée dans le passé. Il n'a jamais essayé même de douter. C'est passé ; il n'y pense plus, mais il y croit.

Et voici un échantillon de ses paroles : « Je me souviens de tout comme si c'était à présent. Je ne dormais pas, j'étais complètement éveillé ; cela s'est bien passé comme je l'ai dit. D'ailleurs mon propriétaire me dira bien la vérité quand je lui en parlerai. Alors ! si je me suis trompé, c'est que *ma vue se serait troublée, ou qu'alors je serais devenu fou !* Encore si j'avais vu tout ça en dormant, au moins j'aurais dit : C'est un rêve ! Mais j'étais éveillé, bon Dieu ! »

Voici encore très sommairement le cas d'un faible d'esprit

qui, sous l'influence d'un appoint alcoolique, avait fait une belle floraison délirante. Elle avait disparu comme un orage. Plusieurs mois après, au moment de son départ, ses propos sont encore typiques. Je les relate : « Je me rappelle bien toute ma persécution, mais ce n'était pas du délire. Il y avait un tas de gens qui disaient : on voit que c'est la saison où les petits pois poussent. Cela voulait dire que c'était le moment de la folie. Cela me faisait de la peine. Ils étaient quatre ou cinq individus qui cherchaient à me faire des noises. Cela a existé réellement. Il y avait bien un peu de méchanceté dans tout ce public des Halles ». L... retraçait ainsi avec netteté un délire rejeté très loin dans le passé dont il n'avait plus la moindre préoccupation. On a nettement l'impression qu'au premier verre de vin, il le retrouvera au point où il l'a laissé.

12. — D. Il me reste à examiner une dernière modalité du délire rémittent auquel s'appliquera mieux encore qu'aux précédentes la qualification de délire à éclipses.

C'est encore par l'analyse du mode de guérison des accès paroxystiques que je veux vous faire comprendre le mécanisme de cette nouvelle modalité. Et comme je vous ai annoncé que les différentes modalités du type à éclipses pouvaient fort bien chevaucher l'une sur l'autre, servons-nous du cas précédent comme de transition vers le dernier.

Dans le cas précédent nous avons vu des malades dont la guérison n'était qu'apparente en ce sens que l'on pouvait toujours les faire délirer dans le passé, rien qu'en leur rafraîchissant la mémoire, et qu'on les retrouvait toujours au même degré de conviction. A telles enseignes qu'un beau jour le même délire réapparaissait et redevenait une chose d'actualité. Mais j'ai dit *le même* délire, ou mieux le même délire *au même point; il n'a pas évolué.*

Eh bien ! la dernière modalité différera de la précédente en ce sens que le délire aura *évolué* et que, au moment de sa

réapparition, l'observateur reconnaîtra bien les mêmes lignes générales de l'édifice délirant, mais il reconnaîtra aussi à certains indices qu'il s'est compliqué, qu'il a progressé et qu'il comprend des éléments nouveaux. On a l'impression que pendant son absence il a été travaillé et perfectionné. Il n'y a pas eu stagnation simple, ou celle-ci n'a été qu'apparente. Comme chez un animal hibernant, la vie n'a eu que les apparences de la suspension ; en réalité il se réveille ayant vécu quand même, évolué, vieilli. On a la compréhension que le second accès de délire n'est pas seulement la reproduction du premier, mais qu'il en est la suite et le développement ; que les deux ensemble font partie d'une chaîne d'états de conscience parfaitement reliés et formant un tout harmonieux, mais que, grâce à l'eclipse qui s'est produite pendant des mois ou des années, certains chaînons échappent à notre vue. Il semble, et je crois bien que ce n'est pas qu'une apparence, que si, dans la phase intercalaire, on pouvait, par un procédé d'investigation puissante, projeter une lumière dans le for intérieur, on surprendrait précisément ces chaînons intermédiaires. La preuve que toute fermentation délirante n'a pas cessé, c'est que certains incidents tout à fait passagers peuvent la projeter en quelque sorte au dehors : tel le sommeil hypnotique, telle l'ivresse alcoolique, telle l'ivresse chloroformique. J'ai maintes fois chez ces rémittents que j'analyse en ce moment et que j'ai pu étudier avec beaucoup de soin justement parce qu'ils étaient en même temps des alcooliques, j'ai pu maintes fois, dis-je, à la faveur d'une ivresse passagère, me convaincre que leur ancien délire vivait toujours et se transformait. Je pouvais les faire délirer pendant une heure ou deux, sans qu'ils s'en souvinssent presque au réveil. L'alcool m'avait ouvert une échappée sur le monde intérieur, sur le subconscient.

13. — Or, Messieurs, qu'est-ce donc qu'un délire qui se

compose d'une série d'articles, de chaînons très exactement reliés les uns aux autres? Qu'est-ce donc qu'un délire dont l'aspect d'aujourd'hui se déduit logiquement de l'aspect d'hier? Vous vous rappelez que c'est précisément ce que l'on appelle un *système*. Notre dernière modalité de délire à éclipse nous a donc révélé l'existence de véritables *systèmes intermittents*. Et si vous voulez bien vous représenter que ces systèmes intermittents *à éclipse*, chevauchent parfois sur une série d'états de conscience constituant la vie normale des sujets et n'ayant avec ces états de conscience que des rapports de contiguïté, vous ne pouvez vous empêcher d'opérer dans votre esprit une sorte de rapprochement entre ces malades et ceux dont je vous ai raconté l'existence en partie double. Allons plus loin et disons que les dédoublements de la personnalité, les juxtapositions de personnalités multiples à manifestations alternantes et coexistant sous la même enveloppe, ne sont pas rares ; disons que c'est l'état normal ; disons que c'est physiologique. La pathologie nous a aidés seulement à comprendre la physiologie.

Les *délires récurrents* ou *à éclipse* seront donc des formations délirantes à réapparitions périodiques *non fatales* (le fatalisme est la marque de fabrique des folies dites intermittentes) reproduisant toujours les mêmes traits qui dorment dans le subconscient pendant les périodes intercalaires, soit à l'état cristallisé, soit à l'état d'évolution.

14. — Je voudrais maintenant essayer de schématiser ces délires afin de concréter plus encore ma pensée (*voir la planche I*).

Je représente par une ligne $x\,y$ la séparation théorique, idéale, de la vie mentale consciente de la vie mentale subconsciente. Tous les états qui correspondent à la première sont au-dessus de la ligne. Limités par la ligne ondulée, ils forment toute une suite de vallonnements qui figurent les variations

d'intensité et d'activité de notre vie mentale consciente ; et l'ensemble de la partie hachurée vous présentera la vie psychique normale du sujet avec ses deux parties constamment mêlées, la vie consciente et la vie subconsciente. D'autres vallonnements situés au-dessous du niveau xy représentent les fluctuations de notre vie subconsciente.

A de certains moments, vous le voyez, les vallonnements inférieurs envahissent la zone frontière et empiètent sur les vallonnements supérieurs ; il y a même parfois chevauchement et effacement complet de la zone consciente submergée par la zone subconsciente.

Interprétons maintenant, au point de vue pathologique et en particulier au point de vue de l'histoire des délires à éclipse, la marche des événements depuis x jusqu'à y. De A à B notre sujet est normal. Mais voici que tout à coup sa vie est interrompue par un accès de délire hallucinatoire, de B à C, délire assez intense pour masquer complètement la vie mentale normale et s'y substituer. Le monticule BC indique bien le paroxysme avec sa régression rapide. Remarquez qu'en b, la conscience réapparaît ; c'est la période de convalescence où le malade discute son délire et le démolit. En c, vous le voyez rentrer dans le subconscient. Là commence la période d'oubli, complet, absolu ou simplement relatif, avec évocations à volonté du délire assoupi. Le premier accès est terminé.

La vie mentale normale reprend son cours jusqu'en d. Toutefois dans la période intercalaire cd il y a deux petites alertes ; ce seront, je suppose, en I et en J un rêve ou un accès d'ivresse au cours desquels on a l'occasion de jeter un coup d'œil dans le subconscient, de s'apercevoir que le délire couve toujours.

Mais voici que, tout à coup, une cause intercurrente sérieuse détraque le conscient et permet un nouvel envahissement de la frontière. Nouvel accès de délire, semblable au

premier ; la figure vous permet de voir qu'il n'en est pas seulement une réédition, mais qu'il en est une continuation ; les différents vallonnements se tiennent, le rêve et l'ivresse nous ont permis même de surprendre deux chaînons intermédiaires.

L'accès suit son cours, régresse rapidement et une nouvelle accalmie, disons guérison, au sens *apparent* du mot, se produit. Un peu plus tard un petit accès, moins violent, le troisième, apparaît. Cette fois le délire n'est pas assez violent pour masquer complètement les autres opérations intellectuelles : l'accès n'est pas incompatible, je suppose, avec la vie libre ; il ne s'agira que d'un revenez-y des idées délirantes du deuxième accès, troublant le cours régulier des idees normales sans les disloquer absolument. Puis tout disparaît à nouveau. Et ainsi de suite. Vous pouvez concevoir un quatrième puis un cinquième accès. Vous pouvez concevoir encore ou bien que tout finit là, c'est-à-dire que le sujet guérit complètement et définitivement, ou bien, au contraire, que le délire devient continu, chassant irrémédiablement le normal. Le type continu ou chronique succède alors au type à éclipse.

15. — Voici un autre schéma qui vous fera comprendre un autre type de délire à éclipse. Là les périodes intercalaires sont nettes. La guérison est complète. Le délire complètement évanoui dans le subconscient, y dort sans changement. On en perd la trace ; c'est ce qu'indique le pointillé du dessin. La chaîne est rompue ; il n'y a pas évolution. Du moins il est impossible de deviner des chaînons intermédiaires et il ne semble pas probable qu'il y en ait (V. *la planche II*).

Ces constructions graphiques objectivent bien ma pensée et donnent une idee précise de ces états de conscience qui se succèdent en se ressemblant, entrecoupés de périodes souvent fort longues où il n'est plus question d'eux, mais où cependant ils sont conservés.

16. — L'examen attentif de ces graphiques et les médita-

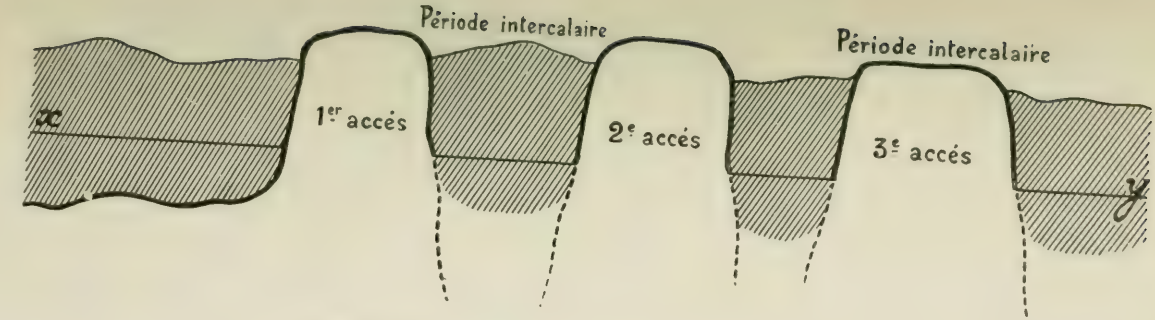

Planche II. -- Délire à éclipse simple, sans évolution.

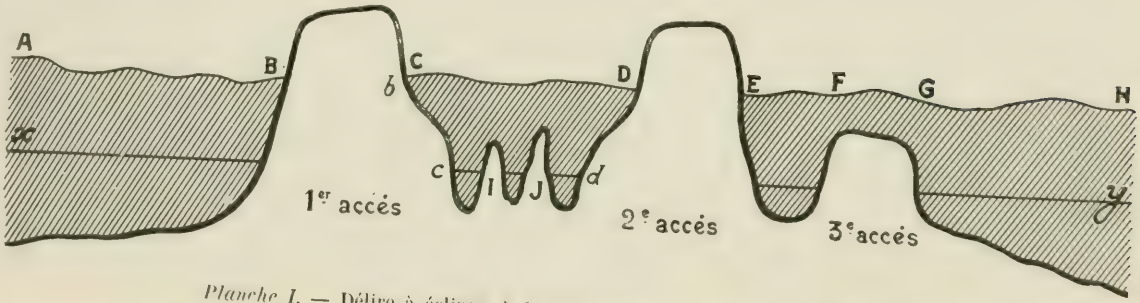

Planche I. — Délire à éclipse, à forme rémittente (évolution intermittente).

tions qu'ils suggèrent, induisent à penser qu'il existe bien un travail psychique sous-jacent au travail psychique conscient. Le subconscient, en vérité, n'existe que parce que la conscience ne peut être simultanément occupée par des objets multiples et disparates. Certains états l'emportent sur d'autres et deviennent prépondérants en attendant que ce soit l'inverse, et ainsi la vie durant. Vous devinez sans peine où j'ai voulu en venir avec l'examen de ces cas pathologiques et je ne voudrais pas abandonner mes graphiques sans vous montrer comment ils s'appliquent à l'état normal, comment ils schématisent l'état physiologique.

Abstrayez-vous, en effet, des cas morbides que je viens d'analyser et ne pensez, en considérant le premier graphique, qu'au conflit normal ou, si vous le préférez, à la pénétration réciproque, dans les circonstances normales, de la vie consciente et de la vie subconsciente. Elle vous est figurée là tout entière d'une façon très claire et vous pouvez à votre fantaisie varier les combinaisons. Incessamment émergent du subconscient, franchissant la zone frontière, des notions qui viennent se mélanger à la vie consciente, la compliquer et la modifier pour ensuite constituer cette vie consciente elle-même. Puis de celle-ci se détachent une foule de notions qui retournent dans le subconscient pour y dormir peut-être pour toujours, mais aussi souvent pour en émerger à nouveau et redevenir partie intégrante d'une autre phase de notre vie mentale. Et ainsi perpétuellement se mélangent ou alternent ces ondes plongeantes ou émergeantes, figurant l'activité multiforme de notre moi pensant et agissant. Là vous avez bien la démonstration de cet axiome que j'ai énoncé comme prémisse, en l'empruntant au monde matériel : rien ne se crée, rien ne se perd, mais tout se transforme.

17. — Mais j'ai hâte de vous fournir des preuves cliniques des principales modalités de délires récurrents que je viens de vous exposer sèchement et théoriquement.

C..., âgé de 44 ans, arrive dans mon service en 1905, lors de son second internement. Gérant d'hôtel, autrefois sommelier, il a des habitudes de boisson qui ont déterminé par deux fois un accès de délire alcoolique.

Son délire se compose de deux éléments : l'un purement et manifestement toxique ; l'autre qui s'y est surajouté et n'a été provoqué certainement qu'à l'occasion du délire toxique.

Voici pour l'élément toxique, qui d'ailleurs forme avec l'autre un mélange intime pour le moment, sauf à s'en séparer plus tard : il s'est présenté au commissariat de police, demandant protection contre des ennemis imaginaires dont son frère faisait partie et qui voulaient lui couper la tête. Il croit que le commissaire l'a fait conduire au Dépôt pour le sauver. Il a vu, en effet, son frère et sa sœur, avec deux autres personnes, pénétrer la nuit dans sa chambre armés de couteaux, de revolvers, de haches. Il y a dix jours à peine qu'il s'est aperçu des mauvaises intentions de son frère. Il a pris peur, s'est défendu, il croit qu'il y a eu rixe (en réalité, il a été maintenu par un cousin parce qu'il se montrait violent). On avait fait disparaître tous ses vêtements et on les avait brûlés avec du vitriol. Il a fait horreur à son frère de l'acte qu'il allait commettre, en lui disant que son cadavre ne pourrait passer inaperçu. Alors ils ont tous disparu, mais le lendemain il les a aperçus de nouveau dans la rue qui le filaient, et il s'est rendu enfin au poste de police.

Voici maintenant pour l'élément surajouté. Il reçoit des communications par le téléphone sans fil. C'est ainsi qu'il vient d'apprendre que son frère a été arrêté. Il téléphone avec le « répétiteur » qui est à l'Elysée. Le répétiteur est celui qui centralise tout le système et qui répète les sons et les voix et qui les transmet. Lui-même répond facilement, sans instrument, affirme qu'on l'entend d'ici à Paris. Cette propriété, il la possède depuis quatre ans, et il croit d'ailleurs

que chacun peut la posséder. Il a obtenu ainsi des communications intéressantes qu'il ne peut dire. Quelques réticences.

Ce pouvoir de téléphoner sans fil appartient à une société dite du « téléphone orthographique ». Avec ce système on peut arriver à connaître les pensées des gens.

Il est facile de reconnaître là une sorte de délire de persécution ayant l'allure de quelque chose de charpenté et de systématique. Il était en tout cas curieux de voir évoluer le malade. Il a mis deux mois à s'amender. Au bout de ce temps, voici quelle était sa situation dont vous remarquerez la bizarrerie significative. Des hallucinations purement toxiques il ne parle plus qu'au passé, mais persiste dans sa déposition première ; toutefois c'est très estompé et il déclare maintenant qu'il n'affirmerait pas que son frère eût été armé. En tout cas, c'est de l'histoire ancienne et il a fait la paix avec son frère auquel il ne prête plus de mauvaises intentions.

Inversement toute la partie du délire qui paraissait si bien systématisée a totalement disparu. C'est de bon cœur qu'il rit de son histoire de téléphone.

Mais a-t-elle réellement disparu? C'est ici que l'histoire devient intéressante. Le conscient et la bouche, très sincères, disent oui, mais le subconscient dit non. En effet, il y a quatre ans, C... a été interné une première fois en Suisse, pour un accès très court de délire alcoolique. Or, à cette époque, son délire fut le même : il entendait des voix par le téléphone orthographique, et lorsque, dans son dernier accès, il m'a raconté qu'il avait ce pouvoir téléphonique depuis plusieurs années, il ne mentait pas. S'il avait pu ajouter qu'il l'avait d'une façon rémittente, il aurait dit toute la vérité. Pensait-il quelque chose, il entendait comme si quelqu'un parlait sa pensée. Cela se transmettait, c'était recueilli et reproduit. C'était une société qui faisait cela dans un but déterminé, etc.

Cet accès avait guéri en très peu de temps.

Or, qu'est-il advenu de ce délire dans l'intervalle des quatre ans. Ici le frère est très affirmatif. « J'ai toujours connu mon frère avec son idée de téléphone..., *mais seulement quand il était ivre*. Alors il se croyait persécuté, s'arrêtait dans la rue devant le premier poteau venu et écoutait le téléphone. Puis, quand il redevenait de sang-froid, tout disparaissait ; il était tout honteux de ses bévues et parfois il *niait sincèrement* qu'il eût pu raconter tout cela ».

Comme notre malade, surtout dans les derniers temps, se grisait très fréquemment, il en est résulté que son délire avait des réviviscences fréquentes et que les courts accès chevauchant les uns sur les autres ont pu donner à ce moment l'illusion d'un délire continu.

Cette observation est vraiment typique. Vous y voyez le délire à éclipse, à réapparitions sous forme d'accès sérieux et longs et aussi sous forme de courts accès épisodiques pendant l'ivresse, les uns et les autres témoignant de l'existence d'un réel système évoluant dans la coulisse. Ce cas répondrait au type représenté *Planche I.*

18. — Voici maintenant une observation particulièrement dramatique qui captivera votre attention parce que vous y verrez étrangement mêlés la folie et le crime et que la discussion de ce cas est susceptible de plonger tout le monde dans la plus grande perplexité. Mais voici d'abord l'histoire.

S..., âgé de 40 ans, a été à plusieurs reprises hospitalisé dans mon service où j'ai pu suivre toute son odyssée. Sa première entrée date de mars 1901. A ce moment, je constate un très faible niveau mental et des stigmates de dégénérescence. En outre, il y a de la dépression mélancolique, des idées de culpabilité, de diminution, de honte, d'humilité, avec des hallucinations de l'ouïe. Bref, c'est un mélancolique persécuté.

Un événement grave paraissait avoir déterminé l'accès. Quelques mois avant, sa nièce, une fillette de seize ans, était morte en couches à la Maternité. La mère de cette petite l'avait formellement accusé, lui, d'être l'auteur de l'enfant et d'avoir violé sa fille. Protestations énergiques, mais, malgré tout, choc moral.

Dès le mois de février, il entendait des voix qui l'accusaient, disant : « Tu parleras, tu es coupable. Avoue, avoue, justice est faite ». A ces voix, il répondait en protestant : « Je suis innocent, arrêtez-moi et jugez-moi ». Peu à peu, le délire a pris nettement la forme mélancolique avec un mélange singulier d'auto-accusations et de protestations. Cette apparence contradictoire est classique chez les mélancoliques. Il a de l'écho de la pensée. Quand il lit, il entend lire la même chose que lui. Des voix lui commandent impérieusement ce qu'il a à faire et il finit par ne plus savoir où donner de la tête. On lui dit : « Marche » ; une autre lui dit : « Giffle ». D'autres, au contraire, exercent sur lui une action d'arrêt. Ainsi, dans ses rapports sexuels, on lui dit : « Tu ne pourras pas ». On veut le faire disparaître. Ce qui le désole, c'est qu'il ne voit pas ses ennemis, sinon, il leur dirait : « Je me livre, arrêtez-moi, ce sera fini, mais je suis innocent ».

Le 25 mars, il proteste toujours contre l'accusation : « Je ne suis pas coupable ; j'ai toutes les preuves pour cela. Pour moi, c'est une machination ».

Le 30 mars, l'état d'angoisse continue. On lui impose toujours la même culpabilité. Mêmes protestations. Insomnie. Notez en passant que les choses de la sexualité ne sont pas étrangères à son délire. Déjà les voix lui ont fait comprendre qu'il était impuissant. Maintenant une voix l'appelle « Pédéraste ».

A ce moment son beau-frère nous apprend qu'il a toujours été un très honnête homme, hormis ses habitudes de boisson.

Il ne croit pas à une culpabilité réelle, et il ajoute : « S... a pu, étant malade, s'accuser d'une chose fausse ». Retenez cette réflexion topique émanant d'un profane.

19. — Les choses restent en l'état, à cela près qu'il y a diminution de l'angoisse et que les hallucinations disparaissent presque complètement. Lorsque, le 18 mai, coup de foudre, je reçois une lettre de lui ainsi conçue :

« Le 18 Mai 1901.

« Monsieur Legrain,

« A la dàte du 5 Mai dernier vous avez ecris à Monsieur B... Mon Beau Frères pour avoir une Entrevue avec lui. Et vous m'avais fait montér a votre Cabinet pour me demander laffaire de la Maternité aux sujet de Ma nièce. Je vous et Toujours Mantie et aujourdhuit Je vien Tout repentans vous dire que je suis le coupable et vous donner, de plus, les renseignement nécèsere à ce sujet, car vous devez Etre aux courants de Tous comme moi.

« La famille de Ma femme veule retiré la plainte déposer aux parquet Contre Moi pour Tacher que je puise rentre chez moi En famille.

« Ma belle seœur qui Et la mère de la petite le regrete aux jourdhuit, et Moi plus profondement.

« Recevez Monsieur Legrain vous qui Ete Mon juge. Et j'espère que vous ferait votre posible pour me rendre à la Liberté.

« J'ai bien lhonneur de Vous Saluer.

« S... ».

L'auto-accusation se précise ainsi et se substitue aux protestations véhémentes que j'avais entendues jusqu'alors. Va-t-il falloir le croire ? Car : 1° le fait matériel n'est pas établi ; 2° malgré son attitude délirante je n'ai jamais eu de doute sur sa sincérité. Etait-il sincère en protestant ? Est-il sincère en

s'accusant ? N'y a-t-il eu, peut-être, qu'une auto-accusation suggérée par l'événement chez un mélancolique, ainsi que cela se voit journellement ?

Le mois de juin le trouve dans les mêmes idées. Même il précise davantage, donne des détails, mais se défend : « C'est moi qui suis coupable de l'avoir mise enceinte ; l'accusation portée par ma belle-sœur est donc juste ; c'est malheureux évidemment ; je m'en fais un remords ; la justice n'a pas le droit de me condamner puisque l'enfant est mort ».

Ces déclarations sont faites avec un accent de sincérité déconcertant. Il semble qu'il ne puisse y avoir de doute, d'autant plus qu'il est calme et ne semble plus délirer du tout, si ce n'est sur ce point très limité, si tant est qu'il délire !

Mais au mois d'août la situation redevient toute différente. Avec le même accent de sincérité, il raconte qu'il n'a point débauché la petite. Ce sont des voix qui lui disaient qu'il était coupable. Quand il a appris la dénonciation, il fut pris d'une véritable terreur. Les voix lui disaient : « Va dire qu'on t'arrête ! C'est toi le coupable ! Alors, ajoute-t-il, je me suis dénoncé, j'ai avoué, comme on me le disait ». Vous vous rappelez, Messieurs, la puissance convaincante de l'hallucination. Tous les jours ce phénomène psycho-sensoriel pousse de malheureux mélancoliques à se livrer à la police pour des méfaits imaginaires.

Le fait de l'auto-accusation délirante est donc constant chez S..., qu'il ait ou n'ait pas commis l'acte. A quelque temps de là, le malade est sorti en liberté, guéri. Il est parti convaincu de son innocence, pensant que tout le monde en est convaincu comme lui.

20. — Or, voici que le 21 avril 1902, il est réinterné. Il est en proie à un délire hallucinatoire intense, au cours duquel réapparaît la fameuse auto-accusation : « Il a violé une petite fille ».

Mais, chose remarquable, cette accusation réapparaît dans un accès qui est suivi *d'amnésie complète*. Elle a donc été automatique et le conscient y est resté étranger. L'accès a été violent : frappé d'un seul coup, le malade s'est mis à casser des carreaux, puis il a déliré. Cela ne sent-il pas un peu l'épilepsie ? Laissons venir les événements. En tout cas, lorsqu'on lui reparle de son auto-accusation, il déclare : « C'est une révélation pour moi quand vous m'apprenez que j'ai recommencé à m'accuser. La première fois, oui, c'est vrai, mais cette fois, je ne le crois pas. C'est des blagues. J'ai bien reconnu que ce n'était pas vrai. Je n'ai jamais eu la moindre relation avec cette petite ».

En quelques jours toute trace de délire a disparu. Mais quelle étrange mixture d'accusation et d'innocence, de conscience et d'inconscience ! En tout cas, nous avons vu l'idée obsédante de viol illustrer les deux internements, l'un pour délire mélancolique avec auto-accusation par auto-suggestion ; l'autre pour épilepsie, vraisemblablement. Et ce qui reste à souligner c'est que le malade n'a pas la moindre notion de ce qu'il y a au fond de son moi.

Quelques semaines après, voici tout à coup que des accidents *épileptiques*, éclatant dans le service, viennent tout au moins éclairer rétrospectivement une partie de cette étrange histoire. Il est clair que S... est épileptique, mais un épileptique tardif. Comme tel il a droit à des accès de délire brusque, violent, suivi d'amnésie.

Qu'est devenue l'affaire ? J'ai gardé longtemps le malade en observation, bien qu'il ne présentât plus le moindre délire, et que, même, les accidents épileptiques se fussent amendés complètement. Jamais plus le malade n'a varié dans ses déclarations jusqu'au moment de sa sortie, en 1905. Et ces déclarations sont que le viol est un fait nul et non avenu pour lui. Quand on lui présente la fameuse lettre du 18 mai 1901,

écrite de sa main, il est bien obligé de s'incliner puisqu'il reconnaît son écriture, mais cela l'étonne, le surprend; il ne peut concevoir une pareille auto-accusation. Ses protestations ont toujours été parfaitement sincères et je crois qu'il est difficile d'en douter.

Chemin faisant, j'ai mené mon enquête au dehors, auprès des divers membres de la famille et j'ai cherché à établir s'il y avait réellement des indices certains que le viol eût été matériellement commis par lui. Or, je suis arrivé à la conviction, purement morale, je me hâte de le dire, qu'il y a eu réellement, mais épisodiquement, des relations entre l'oncle et la nièce et qu'il y a apparence qu'il a engrossé la petite.

21. — Comment maintenant faut-il interpréter ce cas aussi difficile que grave? Quelle en peut être la théorie? C'est ici qu'intervient notre subconscient.

Quand S... a accompli l'acte, il était certainement dans une période d'hyperintoxication, par conséquent dans une sorte d'état second, dont il n'a qu'une très vague idée. S... n'a donc point conscience de son acte; il n'en a que la *subconscience* et la conscience à son tour n'en prend connaissance que quand le subconscient le lui livre dans le cours d'un accès. C'est alors qu'a lieu l'auto-accusation. Puis lorsque l'accès est terminé tout rentre dans le subconscient. Dans l'intervalle de deux accès tout souvenir disparaît. Et alors de deux choses l'une, tantôt (lors du 1er accès) le malade se souvient de s'être réellement accusé, mais, comme une fois guéri, il n'a plus conscience nette de sa faute, il se défend et proteste sincèrement. Ou bien (c'est le cas du 2e accès) S... ne se souvient même pas du fait matériel de s'être accusé, parce que la conscience ne veillait plus et qu'après l'accès la subconscience est redevenue la grande muette qu'elle est en temps ordinaire.

La dualité d'états psychiques chevauchant l'un sur l'autre

ou s'entremêlant parfois peut seule expliquer ce cas vraiment captivant et dont je connais peu d'analogues, surtout aussi nets.

Ils ne sont pourtant pas exceptionnels. En voici un que j'ai rencontré ces jours derniers au hasard de mes recherches (1). Je le résume. Il s'agit d'un individu affecté de délire hallucinatoire alcoolique, de persécution et de jalousie conjugale qui le poussa à tuer sa femme. Pendant seize jours après le crime, il en conserve un souvenir total, complet. Puis, le delire s'améliorant, se montra une amnésie complète, relative au crime et à tout ce qui l'avait précédé. Donc le malade, dans son délire, avait vécu une sorte de vie nouvelle.

Pendant trois mois, il resta en bon état. Mais le délire réapparaît et avec lui le malade récupère tous ses souvenirs nets, précis, relatifs au crime. Et, chose singulière, il avait en même temps la mémoire exacte de la période intercalaire et même de son amnésie, à propos de laquelle il ne pouvait cependant fournir aucun éclaircissement.

22. — Je ne voudrais pas allonger indéfiniment ma démonstration, si important que cela soit. Mais je ne voudrais point que vous crussiez que des hasards de clinique m'ont fourni les exemples sur lesquels je me suis étendu. Je vous demanderai la permission de résumer seulement quelques autres faits que je réduirai à la carcasse.

P... va nous offrir encore un exemple de délire d'auto-accusation récurrent, et cela à vingt-cinq ans de distance. Je l'ai observé en proie à un délire hallucinatoire, d'origine infectieuse, au cours duquel il s'imaginait qu'on l'accusait d'avoir commis un vol, vingt-cinq années auparavant, au cours d'un voyage. Dans le cours de son rêve délirant, on ne préci-

(1) Dr A. Cristiani, *Rev. sp. di frem.*, t. XXXIX, fasc. III, sous le titre : Sur une altération singulière de la mémoire chez un aliéné alcoolique uxoricide. — L'auteur rapporte un cas à peu près semblable de Bonhœffer.

sait pas de quel vol il s'agissait. Toujours est-il qu'au sortir de son délire il était convaincu qu'il était à Fresnes et qu'il subissait sa détention. Fresnes c'était Sainte-Anne. Or, il y a vingt-cinq ans, au cours d'un même délire hallucinatoire, il eut la même idée qu'on l'accusait d'un vol de fourrures. De même, en sortant de son délire à Sainte-Anne, il se croyait au poste de Montrouge, attendant qu'on le conduisît chez le commissaire.

P... n'a jamais commis la moindre indélicatesse. D'où vient alors cette idée obsédante de vol, si profondément inscrite dans le subconscient ? Peut-être de quelque vieille accusation faite en plaisantant ? Peut-être de quelque crainte d'avoir été pris pour un voleur ou un indélicat dans telle circonstance donnée ? Ces gens, ne l'oublions pas, sont des scrupuleux en général. Ils finissent par s'accuser de ce dont ils craignent qu'on les accuse.

23. — Vous allez en avoir une autre preuve dans l'histoire de C..., âgé de cinquante-sept ans, qui a subi trois internements depuis cinq ans, et chaque fois avec le même délire qui disparaissait dans l'intervalle. Ce sont toujours les mêmes injures, les mêmes mots qu'il entend : feignant, cochon. On veut toujours le supprimer parce qu'il est gênant pour la société. Cela débute doucement : quelques bruits dans les oreilles, puis cela se corse. A ce moment, C... se dit : Je connais cela, voilà que cela va recommencer. Alors les troubles sensoriels redoublent : c'est tout un roman qu'il vit. Il entend proférer des accusations contre lui. C'est tout un procès que l'on dresse ; il y a des auditions de témoins, etc. Un moment, c'était si pénible qu'il a pensé en finir avec la vie.

Mais le fait le plus caractéristique de l'histoire est qu'à chaque internement il s'est entendu accuser nettement d'avoir volé de la peau chez son patron. Chaque fois il guérit, oublie, mais cela recommence à la première occasion.

Or voici, après réflexion, comment il explique le fait : « Dans notre métier de gantier, on nous donne une certaine quantité de peau. Les plus habiles arrivent à en économiser et la gardent pour eux. Dans ma maison, mon patron avait accusé un ouvrier d'avoir ainsi gardé plus qu'il n'en avait le droit et de l'avoir ainsi volé. Cette accusation réelle m'a sans doute frappé ; j'ai sans doute eu peur que semblable soupçon vînt à peser sur moi, et dans ma maladie, *d'après mes oreilles,* c'est moi que l'on accusait ».

24. — Voici encore un cas de récurrence simple. P... subit trois internements pour délire alcoolique. Chaque fois, son délire présente les mêmes caractères hallucinatoires. La première fois il voit entrer chez lui des cambrioleurs qui tuent deux ou trois locataires. Il s'enfuit en criant « au voleur ». La seconde fois, il se voit assailli par des voleurs et s'enfuit encore en appelant au secours. Pour la troisième fois, voici ce qu'il raconte : « J'étais chez moi bien tranquille, lorsque tout à coup au moment où j'allais me coucher, j'ai aperçu des cambrioleurs, aussi nettement que je vous vois. Ils emportaient tout de chez moi. J'ai crié plusieurs fois « au voleur » et je suis resté debout toute la nuit ».

25. — L'observation suivante vous montrera très simplement un exemple de délire qui s'éclipse.

T..., sous l'influence de l'alcool invente un délire fantastique, qui l'irrite vivement. Notamment des gens se distribuaient des armes pour le tuer. Il a dû s'enfuir par les toits.

Au bout de quinze jours il ne délire plus, mais il exprime mélancoliquement ses regrets « *d'avoir été* mêlé à une affaire comme ça ». Il est dans la période d'étonnement ou d'indécision où l'on bifurque vers l'organisation du délire ou vers la guérison, à moins qu'on ne fasse dans son subconscient une « réserve » de son délire. C'est ce que fait notre malade. Un mois après, sa conviction rétrospective reste en-

tière et il conclut philosophiquement : l'essentiel est qu'il ne me soit pas arrivé de désagrément. Enfin, à sa sortie, il raconte encore comme une vérité le drame qu'il a vécu en rêve : « Ce n'est pas de la rigolade je vous assure! *J'avais* vraiment peur ». Comme je lui affirme qu'il rêve, il me répond : « Dame! que voulez-vous? Je ne demande pas mieux. En tout cas ce n'est pas à 33 ans que je chercherai à faire du mal à quelqu'un et à déshonorer mon nom ». Toute idée de représailles a disparu.

26. — Voici un exemple presque schématique de délire à éclipse dont les différents accès sont en quelque sorte la continuation des accès précédents, séparés les uns des autres tout simplement par des périodes d'oubli, c'est-à-dire de pseudo-guérison. Vous avez l'image de plusieurs délires successifs, qui, en réalité, n'en font qu'un. Les différents chaînons sont reliés par le subconscient. Le sujet commence à délirer *à ciel ouvert*, continue à délirer *en dedans* et à son insu, pour délirer de nouveau *à ciel ouvert*. Imaginez un train qui s'engouffre sous un tunnel; il a l'air de ne plus être et pourtant vous le voyez ressortir, après l'éclipse, tel qu'il était et continuant ses évolutions en avant. C'est ici l'alcool qui ramène le délire à ciel ouvert. Ailleurs ce sera une autre cause. La psychologie de ce cas, que je prends au hasard, est simple : dans une phase, le délire devient libre et conscient; le malade *affirme*. Dans l'autre phase, le malade n'affirme plus et se contente de *douter, quand on l'y fait penser*. Voici le cas réduit à la plus simple expression :

D... fait beaucoup d'excès de boisson depuis six ans ; c'est depuis lors qu'il a présenté un accès de folie à peu près chaque année. Le premier est marqué par des idées de persécution : on veut lui faire du mal; il est livré à une société secrète qu'il appelle les « Chauffeurs de Paris » (souvenirs de lectures de feuilleton). On lui dit des injures. Les francs-ma-

çons le menacent de mort, etc. Tout cela disparaît... en apparence du moins. Car, depuis lors, chaque année, P... reprend son système, pendant trois ou quatre mois; il le reprend au point où il l'a laissé et le perfectionne. J'ai eu l'occasion de le soigner lors de la dernière réviviscence : ce sont toujours les mêmes chauffeurs, les mêmes francs-maçons. Il y a dans son délire beaucoup d'interprétations. Sujet, notamment à des moments d'absence, à des somnolences inattendues, il en conclut qu'on met quelque chose dans sa boisson. Finalement, j'ai vu ce délire rentrer dans sa coquille; le malade n'avait plus d'hallucinations, parlait au passé, disant « tout cela est de l'histoire ancienne », mais ne faisait en somme que douter. Ainsi, faisant allusion au poison, il dit : « je sais bien que cela peut se faire, mais je me demande sérieusement si on l'a fait pour moi ».

En dernière analyse, D... est parti guéri, c'est-à-dire ayant perdu *tout contact conscient* avec sa construction délirante. Il est évident que si cet homme devenait sobre la pseudo-guérison deviendrait guérison vraie.

27. — Pour terminer la série, je vous citerai un cas de délire avec hallucinations récurrentes spécialement génésiques. P... est un vulgaire alcoolique. Quatre fois j'ai eu l'occasion de le traiter. Chaque fois son délire, très riche en hallucinations, a eu une note particulièrement érotique. La première fois, c'est l'histoire fantastique d'une jeune fille que l'on déshabille, que l'on maquille en rouge pour imiter le sang, que l'on viole finalement et que l'on pend avec une corde.

La fois suivante, on lui envoie des rayons X pendant la nuit. Sous leur influence, il voit sa femme changer de forme à volonté. Tantôt elle se jette sur lui, avec passion; d'autres fois, au moment de l'embrasser, elle se change en homme. Les rayons lui envoyaient aussi des images obscènes ; on projetait des verges sur le papier de sa chambre, etc.

La troisième fois, dans son délire, il assiste à des orgies ; tout ce qu'il regarde se change en verge ; il aperçoit des accouplements étranges.

Enfin, lors de son dernier internement, il s'entend accuser de courir après les filles ; on l'appelle tante ; on dit qu'il a volé ; on va le faire arrêter, etc.

Je passe bien entendu sur le reste du délire pour ne montrer que ce qui se reproduit chaque fois avec une ténacité vraiment étonnante.

28. — Messieurs, le subconscient n'a pas d'intérêt seulement pour le psychologue ; ce ne sont point des vues purement spéculatives que je vous ai exposées. Déjà l'étude des delires à éclipse et des états de conscience intermittents ont mis en cause l'aliéniste. Mais vous avez vu aussi, chemin faisant, et vous venez surtout de le voir par mes derniers exemples cliniques, que le magistrat ne pouvait se désintéresser de cette sorte de second moi qui nous double perpétuellement. Permettez-moi d'y insister quelques instants pour terminer notre étude. Il suffit de réfléchir sommairement pour concevoir que le contenu de l'idée ou la forme de l'acte est chose indifférente à sa reproduction périodique plus ou moins régulière. De même il est aisé d'observer que de telles réviviscences n'ont pas forcément un caractère pathologique. Elles ont tout simplement, dans les circonstances morbides, une crudité telle qu'elles vous forcent à les constater et à en faire état.

Donc le contenu de l'idée ou la forme de l'acte étant indifférents, vous admettrez logiquement que si cette pensée, cet acte deviennent criminels, au sens objectif du mot, ils pourront subir la même loi de périodicité avec enfouissement intercalaire dans le subconscient. Je vous l'ai déjà dit, et je ne saurais trop vous le redire : de ce qu'un acte est qualifié crime par le Code, ou réprouvé simplement par

telle doctrine morale à laquelle nous avons adhéré, il nous est interdit, sous peine de faire échec à la vérité, de les juger, de les analyser autrement que des actes que nous qualifierions de banals. Nous ne devons être *a priori* ni plus sévères ni plus indulgents, nous devons être indifférents et atones. Et ce doit être, me semble-t-il, la qualité la plus difficile à acquérir quand on tient les balances de la justice, que de s'abstraire et de ne point subir les influences de son propre subconscient.

Or, il advient bien dans la vie réelle que des conceptions ou des actes criminels affectent les mêmes allures de périodicité que précédemment, et, de même qu'il y a des états de conscience, des délires à éclipse, il y a des *délits* et *des conceptions criminelles à éclipse*. Il y a des actes réputés crimes ou délits qui s'accomplissent tout comme les suicides à répétition dont je vous ai parlé, tout comme les actes automatiques de l'homme à l'échelle dont je vous ai raconté l'histoire. Supposez que l'acte simple qui a consisté pour cet homme à projeter deux fois son seau et son échelle, puis lui-même, dans la Seine, ait, intrinsèquement, la valeur d'un acte malfaisant, vous avez, objectivement représenté, ce que j'appelle les *délits à éclipse*. Et si l'acte simple, sans conséquence grave pour celui qui l'accomplit, n'a eu pour l'observateur qu'un intérêt de curiosité, cet intérêt change du tout au tout dès que l'acte est un vol, un meurtre, un viol, ou même un simple délit. Et cependant, psychologiquement parlant, en se plaçant au simple point de vue du mécanisme, vous serez bien embarrassés d'établir la moindre différence entre les uns et les autres. Je ne peux pas fournir de meilleure preuve que, pour juger les espèces, en tout état de cause, il est nécessaire de s'abstraire de toute émotion et de ne point faire état de la valeur intrinsèque d'un acte. L'important est de connaître ses tenants, ses origines, le mode suivant lequel il a été ac-

compli. Ce n'est pas l'acte que l'on juge, c'est l'acteur. Si le Code ne peut viser que l'acte, n'oublions pas que le juge a le droit et le devoir d'explorer le cerveau qui agit.

29. — Or, les types de délits ou crimes récurrents peuvent être les mêmes que ceux des délires. Cela peut être un acte simple, stéréotypé, dont la perpétration ne nécessite qu'un geste (celui par exemple d'allumer un incendie, d'exhiber ses parties sexuelles, etc.). L'acte une fois accompli, et suivi ou non de la sanction appropriée, rentre dans le subconscient. L'auteur en perd plus ou moins le souvenir, jusqu'au jour où certaines contingences amènent la répétition de l'acte, du même acte stéréotypé, suivi ou non de la même sanction.

Cela peut être encore un acte beaucoup plus compliqué, affectant toutes les allures même de la préméditation (rappelez-vous l'histoire de nos jaloux qui systématisent). Dans la perpétration de l'acte reproché, le subconscient et le conscient ont manifestement coopéré. Supprimez la cause accessoire qui est intervenue pour rendre effectif l'acte qui n'était qu'en tension dans le subconscient, le sujet redevient normal pour un temps. Tout au plus vous pourriez, en crevant le nuage de ses rêves, juger que son subconscient est encore occupé par le même acte en puissance, et cela échappe à son contrôle. Un beau jour, l'acte incriminé une première fois se reproduit exactement, stupéfiant tout le monde. Mais à tort, car il est une suite naturelle du premier ; comme lui, il a été engendré par des causes latentes, permanentes, mais à manifestations extérieures subordonnées à des causes accessoires. Les délinquants et criminels, purement et simplement dénommés *récidivistes*, répondront bien souvent à cette description théorique dont je n'ai pu vous tracer que les grandes lignes. Vous en verrez à tout instant des exemples frappants. J'en choisirai au hasard parmi les sujets de mon service actuel.

30. — Les aventures de M..., buveur impénitent, sont fort

simples. Voici ce qu'il raconte le 28 février 1905 : « J'avais passé une nuit et deux jours au travail sans repos. Ereinté, je m'en revenais somnolent, lorsque je me suis déshabillé dans la rue. On m'a arrêté ; j'ai été inculpé d'outrage à la pudeur ».

En effet, M... a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu ; on a trouvé que l'alcoolisme avait produit chez lui un état démentiel confinant à la paralysie générale.

Or, quatre ans auparavant, il a eu la même aventure, mais qui, cette fois, lui a valu 4 mois de prison et une amende. Et pourtant tous les renseignements s'accordent à le présenter comme d'une correction parfaite, d'une pudeur même excessive. Il a élevé ses cinq enfants avec un soin méticuleux, et n'a jamais eu quoi que ce soit à se reprocher envers eux sous le rapport des mœurs. Il a d'ailleurs les allures d'un brave garçon, sincèrement chagrin de sa situation morale.

Voilà un fait d'une simplicité quasi théorique. Combien vous en trouveriez d'identiques dans l'histoire de beaucoup de récidivistes? Cet acte a été au criminel ce que le fait de l'échelle a été au banal. Dans l'un comme dans l'autre cas l'agent n'était qu'un pantin, et c'est le subconscient qui a fait tout le mal. Pourquoi, pensez-vous, notre individu s'est-il déshabillé au lieu d'accomplir une autre action ? Il serait bien embarrassé de vous le dire et moi de même. « *Felix qui potuit...* » Les causes vraies se perdent dans une nuit inconnue, où il ne nous est pas permis encore de faire la lumière.

31. — Je voudrais vous citer encore sommairement le cas d'un exhibitionniste très curieux, sur lequel je compte revenir plus longuement à propos de l'automatisme dans l'ivresse. C'est un homme qui, entre autres anomalies sexuelles, a le malheur d'être poussé par moments à exhiber ses organes génitaux en public. Mais il a ceci de particulier, qu'en temps ordinaire, bien qu'obsédé par l'idée d'exhibition, il en a facilement raison. Il

reste même fort longtemps sans en souffrir. A-t-il du travail? Peut-il se sustenter selon ses besoins? Peut-il mener la vie régulière qui convient à ses désirs, à ses tendances, à son intelligence? L'obsession reste très vague, très estompée; elle sommeille; elle n'est point gênante. Mais a-t-il la faiblesse de se laisser aller à boire plus que d'ordinaire, et il s'y trouvera incité par une position momentanément précaire, vite l'obsession surgit et s'accomplit dans des conditions dont j'espère pouvoir vous faire connaître plus tard le détail. Je vous le cite seulement aujourd'hui pour vous montrer cette sorte de récidivisme pathologique d'un acte stéréotypé qui vit là, dans ce cerveau, comme un vrai corps étranger, qui disparaît dans le subconscient et qui s'accomplit tout à coup malgré la résistance qu'oppose le malade. Vous avez deviné maintenant qu'il a dû de ce fait avoir maille à partir avec la justice. En effet, il a subi plusieurs condamnations entrecoupées d'ordonnances de non-lieu et de séjours dans mon service à Ville-Evrard. Là encore vous avez le phénomène de réviviscence. Il prend même une forme plus dramatique que nous ne l'avons vu jusqu'ici, car il éclate aux côtés, en quelque sorte, d'une conscience impuissante et protestataire. Mais je ne veux pas empiéter sur le chapitre si grave des obsessions qui nous arrêtera. Notez seulement en passant les attaches qui le lient au chapitre du subconscient.

32. — Mais un cas beaucoup plus probant est celui-ci. A trois reprises différentes, le même acte, identiquement, est accompli par un alcoolique qui, les deux premières fois, récolte une condamnation et, la troisième, un internement.

V... est porteur aux Halles. La profession joue ici un rôle curieux, en ce sens que les actes accomplis automatiquement dans l'ivresse et dont V... a dû rendre compte à la justice, sont justement des actes professionnels, devenus machinaux. Il y a quatre ans, aux Halles, à moitié pris de boisson, il

passe auprès d'un panier vide. Mécaniquement, il le prend et le transporte cinq ou six mètres plus loin. On l'arrête, on l'accuse d'avoir volé le panier ; coût, six mois de prison. Il y a deux ans, à moitié pris de boisson, aux Halles, passant près d'une voiture chargée de paniers vides, il en saisit un et le dépose sur le trottoir. On l'arrête, on l'accuse de vol ; coût, quatre mois de prison. Enfin, cette année, passant à moitié ivre devant une devanture de marchand de meubles, il a l'idée qu'on déménage et il se met en mesure de transporter une armoire. On l'arrête, on l'accuse de vol ; mais on finit par trouver bizarre cette répétition incessante du même acte. On l'examine, on rend une ordonnance de non-lieu, on l'interne.

33. — J'aurais encore des considérations bien nombreuses à vous présenter sur le subconscient qui est pour vous d'un intérêt captivant. Mais il faut savoir se borner, et d'ailleurs les notions que je vous ai fournies se compléteront d'elles-mêmes chemin faisant. Ce subconscient, nous nous trouverons encore aux prises avec lui quand nous passerons en revue l'alcoolisme, l'épilepsie absinthique, le récidivisme, l'automatisme, les folies avec conscience, l'hypnotisme avec la suggestion. Il nous reste, vous le voyez, encore de gros morceaux à attaquer.

Je me contenterai de quelques mots pour finir ce chapitre.

Qu'ai-je voulu en vous parlant du subconscient ? J'ai voulu tout d'abord vous montrer le mécanisme intime de nos cérébrations, et faire litière de cette idée préconçue, vieille comme le monde, que l'être pensant domine toujours en maître, éveillé, attentif et dirigeant ses opérations cérébrales. Mais j'ai voulu aussi vous transporter en plein domaine des *Causes*, élargir ce domaine et vous montrer son étendue vraiment sans bornes pour nos faibles moyens. J'ai voulu vous obliger à accorder à ces *Causes*, qui pèsent sur nous d'un si lourd poids, votre attention dans la vie ordinaire, et surtout dans la vie professionnelle qui est la vôtre. Il faut que ce néant du

subconscient que vous savez maintenant si rempli, soit quelque chose d'écrasant et d'imposant pour le penseur, comme toute chose dont l'infinie grandeur impose le respect. Il faut qu'au seuil de ce domaine on soit saisi d'un doute bienfaisant, en même temps que du désir ardent d'y pénétrer.

Est-ce rendre service de semer ainsi l'incertitude? Oui, certes, et c'est toujours un bienfait que d'abandonner une quiétude faite d'ignorance et de foi aveugle ; c'est toujours une force que d'acquérir la notion de sa faiblesse. Savoir que notre vie intellectuelle et morale n'a point cette continuité pleinement harmonieuse que l'on se plaît à célébrer ; savoir qu'elle est interrompue par de véritables trous devant lesquels nous restons interrogatifs, et savoir enfin qu'au fond de ces gouffres est le secret des vraies associations qui relient nos états apparents de conscience, c'est stimuler notre désir de connaître, au profit enfin de la justice et de la vérité.

9e Leçon

LE FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITÉ (suite)

Etudes complémentaires du subconscient.

Alcoolisme et intoxications

Sommaire. — **1.** Encore le subconscient. Deux syndrômes graves aux points de vue social et criminel : l'*alcoolisme* et l'*épilepsie*. — **2.** Ces deux syndrômes et le subconscient ; le récidivisme.

3. De l'Alcoolisme. — Son importance pour le magistrat. — **4.** Division du sujet. — **5.** Toxicomanie universelle. — **6.** L'alcool pourvoyeur des prisons. Etude statistique. — **7.** Devoirs du magistrat.

8. — De la psychologie du buveur. L'alcool pousse au crime sanglant. — **9.** Les stupéfiants, selon Tolstoï.

10. Psychologie de l'ivresse. Phases stéréotypées. — **11.** Période chaotique ou de désordre intellectuel. L'ivresse « distinguée ».

12. Période sentimentale ou passionnelle. — **13.** Tendance au délire des actes. Passivité des foules. — **14.** Résumé de la seconde période. — **15.** Période d'automatisme. L'état instinctif. Impulsivité. Le crime.

16. Alcoolisme collectif. L'ivresse de la foule suit les mêmes phases. — **17.** La foule alcoolisée criminelle. Les colonies.

18. — Période paralytique. Résumé.

19. — Psychologie de l'ivresse *suite*. Le décapité agissant. Caractères successifs des actes et caractères du crime suivant les périodes. Encore le subconscient. — **20.** Où s'explique l'apparente spécifité criminelle de l'alcool. — **21.** Pourquoi l'alcoolique est malfaisant. Mécanisme du crime. Actes adaptés paraissant libres et voulus.

22. Psychologie de l'alcoolisé chronique. Critique de la modération. L'alcoolisme des innocents. Question de responsabilités. — **23.** Ce que la science pense de la modération. — **24.** Quatre périodes dans l'alcoolisme chronique comme dans l'ivresse. Intelligence atteinte la première. — **25.** Importance de la phase émotionnelle. De la phase médico-légale. — **26.** Le délire de jalousie. — **27.** Période d'automatisme. Criminalité spéciale. — **28.** Etat de la volonté chez l'alcoolique. — **29.** Délire alcoolique aigu et subaigu.

30. Conclusion. La psychologie du buveur est une psychologie morbide.

MESSIEURS,

1. — Je vous ai annoncé que l'étude de la subconscience nous amenait sur un terrain captivant d'intérêt pour le magistrat comme pour tout homme que la criminologie intéresse. Déjà vous en avez eu des preuves péremptoires, celles qui, tout en mettant l'observateur aux prises avec les choses de la criminalité, m'ont servi en même temps de démonstration de la vie subconsciente.

Cette étude serait tout à fait incomplète si je ne donnais maintenant quelques développements à deux chapitres dont il me suffira de vous énoncer les titres pour que vous en conceviez l'exceptionnelle importance : C'est l'*alcoolisme* et l'*épilepsie*. Avec ces deux grandes maladies nous sommes plus que jamais dans le domaine du subconscient, et, plus que jamais, vous le savez au moins de réputation, dans celui du crime.

Peut-être vous étonnerez-vous que, dans ce cours, où je vous ai annoncé que je me bornerais à des généralités, j'aborde deux chapitres particuliers ? La contradiction n'est qu'apparente, hélas ! S'occuper d'alcoolisme en matière de criminalité n'est plus, aujourd'hui, faire du particularisme. L'alcool est devenu générateur du crime, principalement ou accessoirement, dans une quotité de cas telle, que l'alcoolisme est, à mon sens, un des problèmes sur lesquels le magistrat a le plus le devoir de méditer. Interrogez un procureur, un juge d'instruction, et demandez-leur s'ils voient souvent passer des buveurs sous leurs yeux. Je serais bien surpris que leur réponse ne fût pas uniformément un geste d'exclamation, de découragement ou d'épouvante. Si nous n'avions pas l'alcool, me disait un jour un procureur exerçant sa fonction dans un département breton, je crois bien que les tribunaux n'auraient

rien à faire chez nous. Il vous souvient peut-être, qu'à plusieurs reprises déjà, les honorables citoyens qui siégeaient comme jurés, aux assises de la Seine-Inférieure, n'ont pu se retenir de signer une adresse aux autorités compétentes, réclamant l'application rigoureuse des mesures légales contre l'ivresse, ou l'adoption de dispositions quelconques capables de mettre un frein à l'alcoolisation, tant ils avaient été impressionnés uniformément et d'une façon quasi obsédante, par cette cause du crime : l'alcool, toujours l'alcool ! Il s'agit donc bien ici d'une question dont la criminalité relève au premier chef, et d'une façon générale.

Ne suis-je pas autorisé à en dire autant ou presque autant de l'épilepsie ? Je ne sais si mes confrères ont éprouvé le même sentiment que moi. Mais j'ai l'impression que le syndrôme épilepsie est aujourd'hui plus fréquent que jamais, qu'il s'agisse de l'épilepsie dite constitutionnelle ou qu'il ne s'agisse que d'une épilepsie tardive, dont la cause sera toxique dans l'immense majorité des cas. Si le sentiment général n'est pas que l'épilepsie est plus fréquente, alors cette fréquence est une particularité de mon service de Ville-Evrard, et j'y vois une nouvelle preuve de l'alliance fréquente de la névrose avec les intoxications sociales dont, vous le savez, je collectionne les échantillons. Dire qu'épilepsie et alcoolisme sont deux choses qui marchent ensemble, c'est dire que la première présente, au point de vue qui nous occupe, autant d'intérêt que l'autre.

Mais, hélas, je ne crois pas me tromper en affirmant que l'épilepsie est un syndrôme plus fréquent qu'autrefois. Il n'est plus à démontrer que les boissons à essences (absinthe, vermouth, etc.,) sont génératrices d'épilepsie, et vous savez, d'une part, que la France est la grande buveuse d'absinthe ; d'autre part, que la consommation de cette dangereuse boisson s'accroît incessamment.

2. — Qu'il s'agisse d'alcoolisme ou d'épilepsie, nous nous

retrouverons, en tout cas, face à face avec ce *subconscient* qui nous a tant occupés jusqu'ici. Vous verrez même que, dans l'occurrence, c'est lui qui fait tout le mal. L'épilepsie nous a déjà quelque peu retenus précédemment, mais d'une manière cursive et la matière vaut qu'on y revienne, en se plaçant au point de vue de la pathogénie du crime, et il n'y a point de meilleure occasion que celle qui nous est fournie par l'étude de l'alcoolisme.

Enfin, et vous allez voir que nous entrons de plus en plus dans notre domaine, l'alcoolisme et l'épilepsie nous amènent insensiblement à examiner le troublant problème du *récidivisme*, matière peut-être bien connue objectivement, surtout par les mesures qu'on a cherché à opposer à cette plaie sociale, mais très mal étudiée à coup sûr dans sa genèse psychologique. Le récidivisme ne nous éloigne pas du chapitre du subconscient ; il s'y rattache, au contraire, partiellement. Vous en avez eu un avant-goût déjà quand je vous ai entretenu des *délits à répétition*. Alcoolisme, épilepsie, récidivisme, vont tirer tout leur intérêt du subconscient, dont ils viendront à leur tour confirmer l'existence.

3. — Mais voyons tout d'abord l'ALCOOLISME.

L'alcoolisme est l'intoxication par les boissons alcooliques. Massive ou lente, aiguë ou chronique, transitoire ou permanente, c'est-à-dire constitutionnelle, cette intoxication est aujourd'hui si répandue que ce n'est point par fétichisme des mots redondants qu'on l'a qualifiée de fléau. Pour le psychologue, toutefois, elle a eu un avantage, c'est de disséquer en quelque sorte les processus intellectuels, et de permettre une analyse minutieuse de ces processus. Je crois que l'étude clinique des folies toxiques a fait avancer l'étude de la psychologie normale. Pour le sociologue, la lèpre alcoolique comporte plus d'un enseignement. Enfin, le magistrat n'a plus le droit de se désintéresser de ce qui fait, à l'heure actuelle,

une question sociale de première importance, tout d'abord parce que l'alcool, on l'a dit au point que c'en est devenu banal, est le grand pourvoyeur des prisons, et parce que le magistrat peut beaucoup, s'il le veut, pour lutter préventivement contre le fléau.

4. — Nous envisagerons l'alcoolisme sous trois aspects dans notre étude psychologique, dont nous devons tirer des déductions relatives d'une part au subconscient, d'autre part à la genèse du crime : l'*ivresse*, dont on est loin d'avoir tout dit au point de vue psychologique ; l'*alcoolisme lent*, insidieux, et enfin l'*alcoolisme des essences*, forme éminemment française, hélas, de l'intoxication. Cette forme est quelque chose de tout à fait particulier. La tâche du magistrat, déjà lourde en tout temps du fait de l'alcoolisme, s'est singulièrement compliquée le jour où la *Fée verte* a pris possession de nos cerveaux, le jour où l'apéritif, coutume encore éminemment française, nous a imposé une inutile et dégradante servitude. L'absinthisme nous introduira d'ailleurs de plain-pied dans le domaine de l'épilepsie, et servira de transition.

5. — Je tiens maintenant à vous faire remarquer que si je m'occupe spécialement de l'alcoolisme aujourd'hui, dans votre pensée vous devrez généraliser à tout ce qui est toxique du cerveau. Toutes les intoxications cérébrales revèlent les mêmes caractères cliniques et sont susceptibles de fournir les mêmes considérations médico-juridiques. L'alcool est tout simplement le type le plus répandu et le mieux connu des poisons dont l'homme a jugé bon d'être l'esclave, et auquel il fait le sacrifice de son intelligence et de sa moralité ; mais la morphine, la cocaïne, l'opium, le tabac, pour faire moins de victimes apparemment, ne valent guère mieux. Et vraiment, quand l'on considère la somme effroyable de poisons psychiques qui est absorbée chaque jour, on peut se demander légitimement ce que devient cette liberté dont l'homme est si avide et qu'il croit si bien posséder.

6. — Mais laissez-moi tout d'abord justifier par quelques statistiques les rapports *de fait* entre l'alcoolisme et la criminalité. Il importe, en effet, que vous sachiez qu'il n'y a pas ici une vue de l'esprit.

Il ne saurait être question de statistique d'ensemble pour chaque nation. Cela n'existe point encore. Seule la Suisse paraît, et encore n'est-ce que pour les grandes villes, posséder dans ses statistiques officielles des rubriques sérieuses pour l'alcoolisme, considéré comme élément causal de méfaits individuels et sociaux.

Il est donc impossible de connaître l'influence vraie de l'alcoolisme sur la criminalité dans les différents pays.

Mais, en revanche, les données statistiques, tant officielles que privées, dont on peut utilement tirer des conséquences positives sur le sujet qui nous occupe, fourmillent littéralement. Et il s'en dégage un sentiment intense, d'une éloquence persuasive, contre laquelle rien d'ailleurs ne saurait prévaloir, et qui joue un peu, vis-à-vis de la vérité pure et tangible, le rôle que les causes morales jouent vis-à-vis des causes matérielles.

Je ne prétends point donner l'ensemble des chiffres que l'on connaît sur la matière ; il faudrait des volumes.

En outre des rapports que vous trouverez dans les comptes rendus des divers Congrès pénitentiaires, vous consulterez avec fruit le livre du docteur Hoppe : « *Die Thatsachen über den Alkohol* » et celui de Matti Helinius : « *Die Alkoholfrage* », deux ouvrages récents et qui sont de véritables encyclopédies.

Je rappellerai quelques-unes de ces données qu'on peut considérer comme classiques, en les complétant par quelques autres qui ne sont pas sans intérêt.

1° En France, sur 10.000 meurtres, 2.374 ont été commis dans les cabarets (Guerry) (1). D'après une nouvelle statistique

(1) *La Sentinelle*, décembre 1901.

de M. Marambat, greffier de la prison de Poissy, sur 5,322 individus examinés, 66,4 0/0 étaient ivrognes. La plus forte proportion d'ivrognes se trouve parmi les condamnés pour crimes contre les personnes (82 0/0). Parmi les 5,322 examinés, il y avait 71 0/0 de récidivistes, parmi lesquels 75,8 0/0 d'ivrognes (1).

2° En Belgique, une enquête faite par le docteur Masoin, portant sur 22 années et comprenant des milliers de condamnés, a donné les résultats suivants : étaient ivres au moment de l'attentat, 22,2 0/0 hommes et 5,6 0/0 femmes. Etaient buveurs d'habitude : 44,6 0/0 hommes et 23,2 0/0 femmes (2).

D'après Lombroso (3), en Belgique, 25 à 27 0/0 des crimes sont dus à l'alcool.

M. F. Thiry, professeur de droit pénal à Liège, a fait une enquête personnelle portant sur 103 condamnés dont plus de 50 0/0 avaient subi l'influence de l'alcool au temps de l'action (4).

La statistique judiciaire belge, pour 1898, constate que parmi les hommes 33,41 0/0 des récidivistes, 11,62 0/0 des condamnés primaires avaient commis leur crime sous l'empire de la boisson, ou étaient buveurs d'habitude, ayant subi des condamnations pour ivresse (5).

Dans 485 cas d'aliénation mentale avec crime, l'action directe ou indirecte de l'alcool a été constatée 57 fois sur 100.

3° En Allemagne, en 1888-89, il y eut dans toutes les prisons prussiennes 7,375 hommes admis et 1,717 femmes. Dans ce nombre, on comptait 14,5 0/0 hommes ivres au

---

(1) Congrès pénitentiaire, Bruxelles, 1900.
(2) *Bull. de l'Académie de Médecine de Belgique*, 1891.
(3) Lombroso, *Le crime et ses remèdes.*
(4) F. Thiry, *L'alcool à la prison de Liège*, 1897.
(5) *Statistique judiciaire belge.*

moment de l'acte et 1,3 0/0 femmes ; on comptait 15,4 0/0 hommes buveurs d'habitude et 6,05 0/0 femmes.

De 1872 à 1875, en Allemagne, il y eut 202 condamnés à mort, sur lesquels on compte 59 0/0 buveurs d'habitude et 43 0/0 ivres au temps de l'action.

En 1898, la statistique criminelle de l'Empire a établi que les crimes commis contre les personnes, aux divers jours de la semaine, ont été entre eux dans le rapport numérique suivant : jeudis 62, vendredis 48, samedis 103, dimanches 254, lundis 125, mardis 69, mercredis 62 (1).

En 1902, d'après le professeur Hocker, 17 hommes suicideurs sur 49 ont tué en même temps leur femme par suite d'un délire de jalousie alcoolique (2).

En 1901, dans 120 prisons militaires de l'Allemagne, 46 0/0 de tous les meurtriers ont accompli leur crime sous l'empire de l'alcool (3).

D'après Lombroso (4), 58 0/0 sur 2,178 crimes ont été commis le dimanche soir.

A Dresde, en 1900, sur 4,934 affaires judiciaires examinées par M. Oertel, juge de paix, 16 0/0 étaient d'origine alcoolique (5).

En 1898, le docteur Monkemöller, médecin de maison de correction, a publié que, sur 200 détenus, 134 avaient commis des délits ou des crimes. Or, dans 42 0/0 des cas où l'on a pu se procurer des renseignements, les enfants étaient issus d'alcooliques (6).

4° En Angleterre, d'après Lombroso (7), 10,000 sur 29,752

---

(1) *Statis. génér. de l'Empire* et *Abst. Arbeiter*, juillet 1904.
(2) Prof. Hocker, *Vorläufige Mittheil. d. Medicin. Klinik;* Fribourg, 1904
(3) *Kreuz-Zeitung*, 1901, anal. in *All. News*, juillet 1901.
(4) *Loc. cit.*
(5) *Allg. Zeitschrift für Psych.* 1902, 59me Bd.
(6) Monkemöller, *Revue universelle de Psych.* 1899.
(7) *Loc. cit.*

crimes d'assises ont été causés par l'alcool. 50,000 sur 90,903 condamnations sommaires ont été originaires du cabaret

En Ecosse, où existe la fermeture des cabarets le dimanche, on a établi qu'en 1897, contre 22 arrestations faites le dimanche, il y en avait 172 pour chaque jour de la semaine en moyenne (1).

A Manchester, 91 0/0 des crimes et sévices contre les enfants sont attribués à l'alcool. Dans le Middlesex, c'est 75 0/0 (2).

Dans l'armée des Indes, les punitions et condamnations ont frappé, en 1894, les abstinents dans la proportion de 48,86 pour mille et les non-abstinents dans la proportion de 92,84; en 1895, 42,51 et 97,50 pour mille; en 1896, 27,22 et 70,32; en 1897, 36,52 et 74,43; en 1898, 39,70 et 92,32; en 1899, 26,59 et 66,93.

En 1899, à la prison de Glasgow, sur 245 condamnés à de longues peines, on en a compté 171 plus ou moins affectés d'alcoolisme au temps de l'action, et 74 sobres (3).

On compte une proportion annuelle de 600 nourrissons environ, étouffés par leur mère ivre pendant le sommeil (4).

Un relevé des délits et crimes commis en Angleterre sous l'influence de l'alcool dans la période des fêtes du 26 décembre 1903 au 9 janvier 1904 a atteint le chiffre de 3,292, et le relevé est incomplet (5).

5° En Suisse, au pénitencier de Lenzbourg, au rapport de M. le Dr Hürbin, directeur, en 1893, sur 253 réclusionnaires, 64 0/0 avaient commis leur crime sous l'influence de l'alcool.

---

1) *Temper. Record* et *Alliance News* mai 1898.
2 *Alliance News*, juillet 1902.
(3) *Alliance News*, juillet 1899.
4 *Enthaltsamkeit*, mai 1904.
5 *Alliance News*, janvier 1904.

Suivant le Dr Otto Lang, magistrat, les crimes commis à Zurich aux différents jours de la semaine ont été entre eux dans le rapport numérique suivant : samedi 18, dimanche 60, lundi 22, les autres jours 4 (1).

Une enquête faite en 1892, dans 33 établissements pénitentiaires, sur la principale cause des délits et crimes, a établi ce qui suit : 2,201 examinés (1,816 hommes et 385 femmes); dans 168 cas (7,65 0/0), l'alcool seul en a été cause ; dans 307 cas (13,8 0/0), l'alcool a été cause immédiate et capitale, mais unie à d'autres ; dans 905 cas (41 0/0), l'alcool a été mêlé à d'autres causes (2).

Dans le canton de Berne, d'après une étude très détaillée du docteur Guillaume, il faut compter 74,2 0/0 des condamnations dues à l'alcool.

6° Aux Etats-Unis, à New-York, suivant Lombroso (3), sur 40,423 crimes, 30,509 ont été le fait de buveurs d'habitude.

En 1899, la *New Voice* a questionné 3,000 directeurs de prisons et obtenu 1017 réponses. La moyenne des réponses reçues de 43 Etats à licences a donné 72 0/0 de crimes dus à la boisson. La moyenne, dans les Etats de prohibition, n'a atteint que 37 0/0. Notons que, dans ces derniers Etats, il y avait 57 prisons complètement vides (4).

De même, en 1899, dans le Maine (Etat prohibitionniste), il y avait 13 prisonniers par 10,000 habitants. Dans l'Etat de Massachusetts (Etat à licences), il y en avait 33 (5).

En 1901, dans la maison de correction de Deer Island (Massachusetts), 30 0/0 des pensionnaires purgeaient une condamnation pour ivrognerie (6).

---

(1) Otto Lang, *Alkoholgenuss und Verbrechen.*

(2) *Schw. Gesellsch. für Straf- und Gefängniswesen.* — Enquête de 1892.

(3) *Loc. cit.*

(4) *New Voice*, 1899.

(5) *Good Templar Watchword*, février 1900.

(6) *Quart. J. of Inebriety*, janvier 1900.

Le docteur Drew, médecin de l'asile d'aliénés criminels de Massachusetts, a examiné 150 cas admis en 1901 et 1902, 23 avaient commis des crimes contre les personnes, dont 6 cas de meurtre. Sur 150 cas criminels, 7 seulement n'avaient jamais bu d'alcool; 62 0/0 étaient de grands buveurs; 31 0/0 buveurs modérés ou sans renseignements; 56 0/0 fils de père alcoolique; 14 0/0 fils de mère alcoolique (1).

A New-York (deuxième trimestre 1904), sur 46,643 arrestations, plus de 1/8 a été dû à l'ivrognerie simple ou scandaleuse (2).

7° En Hollande, les 4/5 des crimes sont, suivant Lombroso, attribuables à l'alcool (3).

8° En Danemark, 86,817 arrestations, de 1871 à 1880, 74 0/0 alcooliques. Dans le même temps, 22,6 0/0 des divorces ont eu pour cause l'ivrognerie (4).

9° En Suède, de 1842 à 1851, 148 assassinats ont été dus à l'alcool; dans le même temps, il y a eu 80,000 poursuites dues uniquement à l'eau-de-vie ou au désir de s'en procurer.

Sur 19,445 hommes, forçats ou réclusionnaires, entre 1887 et 1897, 74,80 0/0 ont reconnu que leur crime se rattachait à l'abus de l'alcool (5).

10° En Russie, statistiques de 1883 à 1897, 47 0/0 des plaintes ont visé des buveurs d'habitude ou des gens ayant accompli leur mauvais coup sous l'empire de l'alcool. Dans 44 0/0 des cas suivis de sanction, l'ivrognerie du coupable ou de sa victime a été en jeu (6).

11° En Italie, 60 0/0 des coups et actes de rébellion ayant entraîné condamnation ont été commis sous l'influence de

(1) *Quart. J. of Inebriety*, juillet 1903.
(2) *Alkoholgegner*, déc. 1904.
(3) *Loc. cit.*
(4) Docteur Delbrück, *Hyg. des Alkoholismus*, page 47.
(5) S. Wieselgreen, *Internat. Monatschrift*, 1900.
(6) Docteur Grigorieff, *Russ. Médicin. Rundschau*, 1903.

l'alcool. Sur 507 délinquants examinés par le docteur A. Marro, 372 étaient alcooliques (1).

12° Au Canada, en 1899, le nombre des criminels condamnés a atteint 1.445, dont 154 abstinents, 449 ivrognes et 842 dit modérés (2).

13° En Autriche, la statistique pour Vienne en 1897 a donné : rébellion, 77,7 0/0 d'ivrognes ; attentats contre les choses et scandale public, 63,4 0/0 ; menaces sérieuses, 56,8 0/0 ; attentats graves contre les personnes, 54,1 0/0. Si l'on ajoute les crimes classés comme contraventions simples en raison de l'état avancé de l'ivresse, le total atteint 65 0/0.

Dans ce chiffre ne sont comptés ni les meurtriers ni les assassins. Sur 7 meurtriers, 5 étaient ivres au temps de l'action. Sur 17 assassins, on a compté 2 ivrognes au temps de l'action, et 7 buveurs d'habitude (3).

14° Au Chili, 40 0/0 des crimes et délits sont attribués à l'alcool (4).

Ces citations me paraissent, une fois de plus, suffisantes pour entraîner la conviction. On peut dire que, en ce qui concerne la réalité de l'influence des boissons alcooliques sur la détermination du crime, il y a consensus universel.

7. — Je ne sais si vous serez de mon avis, mais à la lecture de chiffres aussi copieux, rassemblés de façon à faire bloc, on éprouve une sorte de malaise et la question qui surgit à l'esprit dans toute son ingénuité est celle-ci : comment concevoir qu'un poison, fauteur d'autant de maux, soit encore en libre circulation ? C'est, en effet, une énigme dont la profondeur n'a d'égale que l'indifférence humaine. En tout cas, s'il convient aux simples mortels de se laisser tuer indéfiniment par

(1) Docteur A. Marro, *Revue scientifique*, janvier 1904.
(2) *Bon Templier Suisse*, février 1904.
(3) *Der Abstinent*, décembre 1904.
(4) Schultz, *in Revue scientifique*, février 1905.

l'alcool sans protester, il n'appartient pas au magistrat de méconnaître les effets graves que peut entraîner, du côté de l'intelligence, le flot d'alcool qu'on se refuse à endiguer. Le juge se contentera-t-il indéfiniment de punir aveuglément, dans la pensée qu'il lui appartient de dominer d'une façon sereine tout ce qui ne ressortit pas à l'application mécanique d'un texte ? Poursuivra-t-il sa carrière en sabrant impitoyablement parmi les criminels alcoolisés, pensant en cela faire œuvre morale et contribuer pour une part à enrayer le fléau ? Ou bien, s'efforcant à voir clair, adoptant une attitude plus conforme à la vérité scientifique, tenant compte des contingences inéluctables qui pèsent sur les buveurs, s'appliquera-t-il à mettre équitablement, et comme contrepoids dans l'autre plateau de la balance, la tare qui échoit en partage à la collectivité qui, par son incurie, son imprévoyance et son égoïsme, est la première cause du mal ? Comprendra-t-il que le temps n'est plus où l'ivrognerie et l'alcoolisation d'un homme pouvaient être considérées pour lui comme une flétrissure, que ce mal en tout cas n'est pas le problème simpliste qu'on s'est plu à envisager jusqu'ici, et qu'il nous conduit, malgré notre répugnance, dans le domaine de la pathologie ? Je demeure persuadé que le juge envisagera son devoir et les choses de la criminalité sous un angle tout nouveau le jour où il aura cru digne de ses méditations et de ses études le très grave problème de l'alcoolisme.

8. — C'est pourquoi je n'ai pas hésité à vous présenter quelques considérations sur la *psychologie du buveur*.

Cette psychologie pourrait être examinée à deux points de vue très différents, et aussi importants pour vous l'un que l'autre : d'une part, quelles sont les conditions mentales qui préexistent aux excès de boisson ? En un mot qu'est-ce qui pousse les gens à boire, pourquoi et comment devient-on un buveur ? Est-ce donné à tout le monde, ou bien, au contraire,

y a-t-il des circonstances bien déterminées et faciles à prévoir qui feront de tel homme plutôt que de tel autre une victime d'un poison psychique ? Ces questions sont poignantes, mais nécessiteraient une étude dont l'étendue dépasserait le cadre même de mes leçons (1).

L'autre aspect du problème psychologique, seul, m'occupera, à savoir : que devient la mentalité d'un homme en puissance d'alcool ? Nous nous placerons simplement en face du fait accompli sans plus nous demander ce qui l'a amené. C'est la psychologie de l'intoxiqué actuel et non du futur intoxiqué que je veux analyser, que l'empoisonnement ait été volontaire, par conséquent imputable, ou qu'il ait été subi par le sujet, consciemment ou inconsciemment.

Or, il y a un fait capital qui domine toute l'histoire de la criminalité alcoolique. Il est frappant et, par lui-même, déjà révélateur de l'action intime exercée par l'alcool sur nos centres nerveux. Ce fait je le trouve en quelque sorte cristallisé dans une statistique personnelle au Dr Masoin, membre de l'Académie de médecine de Belgique. Je vous ai cité déjà l'une de ses statistiques ; celle-ci est plus récente. Elle porte sur une période de vingt-deux années d'observation à la prison de Louvain. Sur 2,045 condamnés à un minimum de cinq ans, c'est-à-dire pour des fautes ayant déjà une certaine gravité, 11 0/0 étaient ivres au moment du crime et 44 0/0 étaient des buveurs d'habitude. Montons un cran dans l'échelle de gravité : sur 130 condamnés aux travaux forcés à perpétuité, 40 0/0 étaient ivres au moment de l'acte et 54 0/0 étaient ivrognes d'habitude. Enfin, montons encore un cran : sur 88 condamnés à mort, nous en trouvons 45,1 0/0 ivres au

(1) Je me permets de signaler aux personnes que ces problèmes intéresseraient deux volumes où je les ai traités avec beaucoup de développements : 1° *Hérédité et alcoolisme* (O. Doin, édit. ; 2° *Dégénérescence sociale et alcoolisme* (Masson, édit.).

moment de la perpétration du crime, et 60 0/0 d'ivrognes d'habitude.

Ainsi, plus les crimes sont graves et sanglants, plus nous y voyons l'alcool jouer son rôle et l'on est en droit d'énoncer cette loi que confirmeront des milliers de faits et d'autres statistiques : l'alcool pousse au crime sanglant.

Plus un sujet est alcoolisé, plus son intelligence est désorganisée, plus il devient brutal et bestial; plus ses réactions criminelles sont dangereuses. L'alcool a en quelque sorte dissocié l'être psychique; il semble qu'il soit devenu plus instinctif. Cette harmonie qui, en temps ordinaire, existe et équilibre les fonctions des différents départements cérébraux, est rompue au profit de la mentalité basse du subconscient. Tout le reste est comme frappé d'engourdissement. N'a-t-on pas, en effet, donné le nom de *stupéfiants* à l'ensemble de ces poisons psychiques qui agissent comme des paralysants : l'alcool, en première ligne, l'éther, la morphine, etc. ?

9. — Voici comment Tolstoï, le grand romancier-psychologue russe, parle de cet état qu'il a minutieusement analysé (1), comme tout ce qu'il touche. Tolstoï a merveilleusement vu ce dédoublement du moi par l'action stupéfiante de l'alcool :

« Ce n'est pas par goût, plaisir ou amusement que l'homme « consomme universellement du haschisch, de l'opium, du « vin, du tabac, mais par le désir qu'il a d'étouffer les « demandes de sa conscience.

« Un jour, passant dans la rue devant des cochers qui « causaient, j'entendis l'un d'eux qui disait : « Naturelle- « ment, il est honteux de le faire quand on n'est pas ivre ! »

« Quand on n'est pas ivre, on est honteux de choses qui « semblent très naturelles quand on a bu. Dans ces paroles

(1) L. Tolstoï. *Pourquoi les hommes usent-ils de stupéfiants ?* Brochure traduite par M. M. Peter (Bur. des *Annales antialcooliques*, 14, rue de Tournon).

« nous trouvons la cause sous-entendue qui pousse les hommes « à recourir aux stupéfiants. On a recours à eux pour échap- « per au sentiment de honte qui vous saisit quand on a agi « contrairement à sa conscience, ou pour se mettre, auparavant, *dans un état permettant de commettre des actes « qu'elle réprouve, mais auxquels nous pousse notre nature « animale.*

« Un homme de sang-froid sera honteux de suivre une « prostituée, de voler, de tuer. Aucun de ces actes ne fera « honte à un homme ivre, et c'est pourquoi lorsqu'un « homme désire faire quelque chose que sa conscience « réprouve, il a recours aux stupéfiants.

« L'évidence m'en est apparue dans l'exemple suivant. Un « cuisinier, au service d'une vieille dame de mes parentes, « tenta de l'assassiner. Il raconta qu'après avoir éloigné une « servante dont il était l'amant, le moment étant venu d'agir, « il voulut entrer dans la chambre à coucher armé d'un cou- « teau ; mais il sentit que de sang-froid il ne pouvait com- « mettre le meurtre projeté... « Quand on n'est pas ivre, on « a honte ».

« Il revint alors sur ses pas, but deux grands verres d'eau- « de-vie qu'il avait préparés d'avance, et alors seulement il « se sentit prêt à commettre le crime et le commit.

« C'est ainsi que se commettent les neuf dixièmes des « crimes : « Buvez pour garder votre courage ».

« La moitié des femmes qui tombent le font sous l'influence « du vin. Les hommes ivres font vivre les maisons de tolé- « rance. On connaît la capacité du vin pour étouffer la voix « de la conscience, et on en fait intentionnellement usage dans « ce but.

« Non seulement on prend des stupéfiants pour endormir « sa propre conscience, mais (connaissant les effets du vin) « lorsqu'on veut faire commettre aux autres des actes con-

« traires à la leur, on les intoxique intentionnellement, stupé-
« fiant ainsi des hommes pour supprimer leur conscience.
« En guerre on grise fréquemment les soldats avant un com-
« bat corps à corps. Aux assauts de Sébastopol, tous les
« assaillants étaient ivres.

« Après la prise d'une place forte, on donne souvent ordre
« de griser les soldats pour les amener à mettre la ville à
« sac et à massacrer les vieillards et les enfants ; ils font alors
« ce qu'on attend d'eux. »

Tel est bien ce que produit le grand narcotique à la mode : il déchaîne « la nature animale » et, stupéfiant la conscience, il permet l'accomplissement d'actes « que celle-ci réprouve ». Et cette nature animale, ne savons-nous pas qu'elle repose dans le subconscient ? Ces faits de brutalité collective, auxquels fait allusion Tolstoï, sont malheureusement légion. Vous savez ce qu'avec l'alcool et l'absinthe on a su faire parfois du soldat colonisateur ; le continent noir révélera-t-il jamais le secret des effroyables tueries froidement accomplies au nom de la civilisation, par d'innocents acteurs dont la conscience, si elle n'avait été stupéfiée, aurait réprouvé les actes ? J'ai eu l'occasion maintes fois, dans mon service, de recueillir les confessions de pauvres gens, retour des colonies, venant s'échouer à l'asile des fous, et dont les récits valent la plus fine analyse psychologique.

10. — Mais pénétrons un peu dans le détail, la chose en vaut la peine.

C'est le tableau de l'ivresse vulgaire qui va nous fournir les circonstances pathologiques les plus propres à analyser la mentalité des hommes en puissance de poison. L'ivresse est en effet un résumé synthétique, évoluant en quelques heures, de la vie tout entière d'un alcoolique. Ce très court accès de folie condense en quelques tableaux frappants le détraquement intellectuel, moral et physique dont nous pouvons suivre

anxieusement et pas à pas l'évolution chez tout être qui s'adonne aux boissons fortes.

Dans les ivresses, la désorganisation psychique suit une série d'étapes *toujours superposées dans le même ordre*. C'est une loi physiologique dont les articles s'exécutent en s'enchaînant. Ce fatalisme, dont la formule dérive de la connaissance même, maintes fois observée, de l'alcool sur les centres nerveux, et du mode de réaction de ces centres vis-à-vis du poison, ce fatalisme a une grosse importance : il permet en effet de pronostiquer mathématiquement ce qui va se passer dans un temps plus ou moins long; il permet de suspendre aussi les effets du poison avant la période où ils sont le plus nuisibles, pour peu qu'on soit éclairé et circonspect.

11. — C'est par une période d'excitation apparente toute spéciale que débute l'ivresse. Vous en avez l'image banale dans ce que vous voyez chaque jour dans les rues ou chez le débitant. Mais l'image de l'ivresse « distinguée », celle notamment que vous pouvez observer chaque jour dans un banquet de « gens bien », où le vin pétillant dans les coupes est censé délier les langues, libérer les imaginations et faire briller les plus obscures, ce tableau qui nous touche de plus près est beaucoup plus frappant, en ce sens que nous saisissons mieux chez des cerveaux plus cultivés, plus raffinés et plus compliqués, les effets de la dissection intellectuelle. Je ne connais rien de plus intéressant que ces réunions où le buveur d'eau, ayant le privilège de conserver son sang-froid et de rester lui-même invariablement, observe les atteintes progressives et inconscientes du mal sur les intelligences qui l'entourent. C'est un régal d'intellectuel que je vous recommande et où l'on goûte un plaisir autrement intense que le buveur. Vous savez que dans ces circonstances dites joyeuses, mais plutôt tristes, on voit des hommes du meilleur monde cesser peu à peu d'être respectables. Ils nous rendent au moins le service de se

disséquer tout vivants et nous permettent d'écrire l'histoire si délicate de l'ivresse.

Soyons momentanément les buveurs d'eau, et observons. Voici le début du repas. Les cerveaux sont calmes encore. C'est le moment où, comme on le dit, on n'entend que le bruit des assiettes. Les conversations sont de simples colloques avec le voisin de droite ou de gauche. Remarquez que les conversations ont à ce moment un caractère assez uniforme de sérieux, dont les événements du jour font en général les frais. Est-on en présence d'inconnus, on se tient sur la réserve prudente, on s'observe, et jamais on ne dépasse une mesure où l'interlocuteur pourrait être blessé ou choqué. C'est un échange d'idées où chacun veut être et est pondéré ; chacun reste soi-même et n'emploie que les moyens qui sont normalement à sa disposition.

Mais voici le second service. Ce qui nous frappe, c'est le bruit, l'animation, le ton élevé des conversations, qui se généralisent et, comme des feux de file, vont d'un bout de la table à l'autre. Ecoutez-les ; elles ont encore le caractère elevé et sérieux, disons intellectuel ; c'est le moment des théories audacieuses, un tantinet agressives, des métaphores hardies ; le langage n'a plus la mesure du début. Mais c'est aussi le chaos, le désordre, la fugitivité des idées et leurs associations rapides. Il semble qu'il jaillit des idées de tous les coins du cerveau, et l'on sent les gens aptes à prendre part volontiers à toutes sortes de conversations, simultanément, sur des sujets connus ou inconnus. Tout cela est au détriment de la finesse des appréciations. En même temps que la conscience s'émousse déjà, le jugement est faussé. Signe caractéristique : c'est l'instant où les entretiens dérivent du côté des sujets épineux ou scabreux, notamment de la politique. Dès que la politique s'en mêle, matière imprudente, la seconde période n'est pas loin.

12. — La voici qui éclate à l'unisson des bruits cacophoniques et du désordre général. C'est la période *sentimentale* ou mieux sensitivo-sensorielle.

Le niveau intellectuel des conversations a notablement baissé. S'il persiste, il est fortement adultéré de sentiments, et la raison pure perd ses droits. La conscience est plus obscurcie que jamais. Quant au jugement, il n'en est pas question, pour la raison simple qu'on n'éprouve plus le besoin de recourir à lui. On est tout d'une venue, d'une spontanéité parfaite, et l'on se montre tel qu'on est au naturel. C'est dire que le voile de décence et de respectable hypocrisie dont nous recouvrons normalement le second étage de notre moi s'est déchiré. Le sentiment prédomine sur l'intellect. La causerie devient tendre, expansive, comique ou dramatique. Si l'on est flanqué d'une dame et d'un monsieur, c'est neuf fois sur dix du côté de la dame qu'on se penche. On est poétique, langoureux, déclaré et hardi, galant par-dessus tout. On se découvre des trésors inconnus de tendresse. A ce point les sentiments sont exaspérés et libérés ; ils ne sont plus tenus en laisse par une intelligence bien équilibrée et une conscience qui veille.

Le sentiment qu'on a de soi-même s'exalte ; c'est le moment où l'on quitte les places réservées de la modestie pour arpenter la scène et se poser en homme important ; il y a peu d'hommes demi-ivres qui n'aient, à leur insu, un grain de vanité ridicule. En politique, on quitte les régions de la thèse et l'on prend parti, c'est-à-dire qu'on devient militant, par conséquent susceptible ; politique sentimentale ou passionnée, mûre pour les éclats. Et cela d'autant plus qu'à notre énervement correspond chez notre interlocuteur une sensibilité également chatouilleuse. Notre moi sentimental apparaît avec toutes ses formes hérissées ou abruptes, avec ses aspérites qu'aplanit normalement notre désir conscient des contacts

onctueux ; tout ce qui, en temps ordinaire, fait de nous cet être moyen, composé par l'éducation, apte à vivre en société, à la supporter comme à se faire supporter d'elle, tout cela se modifie profondément. Tout est prêt pour le chaos, les heurts qui sont le produit normal de toute sensiblerie insuffisamment canalisée. La conversation devient de la discussion où l'on cherche à mordre ou à vaincre, où le Moi haïssable prend à nos yeux plus d'importance que l'Idée.

Cette période sentimentale de l'ivresse est, de toutes, celle qui frappe le plus l'observateur. C'est aussi l'une des plus importantes, l'une des plus fécondes en incidents graves. Ce n'est pas, en effet, sans inconvénient que nos sentiments, nos instincts, nos penchants les plus secrets, les plus enfouis volontairement en temps ordinaire, arrivent à nous dominer. Du sentiment à la passion, il n'y a qu'un pas : un peu plus de désarroi et nous arrivons à l'acte fatal, automatique.

13. — Mais déjà, dans cette seconde période, la tendance à l'acte rapide est manifeste, justement parce que le pouvoir de contrôle qui normalement s'intercale entre l'idée et l'acte, est affaibli ou n'existe plus. Le sujet n'est pas seulement un sentimental en paroles ; il devient entreprenant et a des hardiesses de langage. Et ce qui prouve bien la prééminence du sensitif sur l'intellectuel, c'est la tournure facilement matérielle, épicurienne et grivoise que prennent les propos, même chez les hommes les moins préparés à ce genre d'exercice. Les conversations graveleuses et les propos obscènes sont de rigueur. Si l'on chante, on trouvera plus facilement dans son répertoire ses souvenirs d'étudiant qu'un grand air d'opéra. Et si, de l'homme cultivé, qui déjà s'abaisse grâce à l'alcool, vous passez à l'être hirsute, tout d'un bloc, tel que l'a fait la nature, comme le travailleur de nos faubourgs ou le rustre, c'est alors l'incongruité répugnante ou l'animalité dans toute sa saveur atavique. Ecoutez cet ouvrier, le samedi soir, au

cabaret : écoutez-le chantant à tue-tête, en dévalant les rues, il ne titube pas encore ; il n'a que la sensiblerie de l'ivrogne ; mais il ne se distingue pas dans le choix de sa chanson ; ses refrains obscènes ou perturbateurs donneront à sa fausse gaîté leur cachet tout spécial.

Il est clair qu'à ce point l'homme n'est plus l'homme par l'intelligence ; il a visiblement décliné ; il tombe peu à peu de la hauteur où il était encore, quoique ébranlé, à la première période. Il est mûr pour les actes dont la conscience n'est plus maîtresse et dont demain elle rougira. Que de regrets suivent les jours de liesse, où l'on n'a pas même été jusqu'à la honte de rouler au ruisseau, où l'on s'est attardé simplement à la phase où les sentiments, ordinairement bas, s'écoulent en paroles inappréciés et adéquates et se traduisent en actes machinaux : c'est un propos leste ou un mot discourtois qu'on voudrait avoir avalé ; c'est une confidence dont on se mord les lèvres.

Le stade d'émotivité est encore celui où, n'étant plus son maître, on devient la chose des autres ou des événements ; où l'on se fait habilement exploiter et où les gens habiles profitent de notre faiblesse. Combien s'épandent en libéralités et donnent des signatures qui engagent leur avenir ou leur honneur ! L'alcool leur donne l'illusion qu'ils voient lumineusement, alors qu'ils ne sentent qu'obscurément et ne jugent qu'inférieurement. C'est la phase où l'esprit engourdi laisse le plus de prise. Les séducteurs ne l'ignorent point et triomphent d'une femme sans défense à cette période où la persuasion est à la merci de sens émancipés, désireux d'une satisfaction.

Les meneurs à leur tour savent tirer un savant profit de l'ebriété sentimentale des foules. Le rôle du cabaretier en temps d'élections n'est un secret pour personne, et ce qui le rend effroyable, c'est que la main qui porte le bulletin à

l'urne a toutes les apparences d'une main libre, alors qu'elle est l'esclave d'un sentiment intensifié en passion momentanée grâce à l'éclipse de l'intelligence. Tous les mouvements populaires où se déchaînent les passions aveugles, déjà faciles par le seul fonctionnement normal de la foule, tenez pour certain qu'ils sont nés à la seconde période de l'intoxication alcoolique. Voyez ce qui se passe en temps de grève, et comparez celle où l'ouvrier, sagement guidé, reste volontairement abstinent, comme cela s'est vu dans le Nord et en Belgique, avec celles qui se fomentent ou s'entretiennent autour du comptoir ou dans l'arrière-boutique du mastroquet.

14. — Je me résume : dans la seconde période, le jugement et la conscience somnolent et sont submergés par le sentiment, mais celui-ci, lui-même, change de caractère, en raison même de son acuité. Le *sentiment* devient de la *sensiblerie* ; l'*émotion* devient de *l'émotivité*. Ce prurit spécial de notre zone cérébrale sensible nous dispose admirablement pour la réflectivité prompte et exagérée qui va caractériser complètement la troisième phase. Je dis complètement, car vous pensez bien, Messieurs, que toutes ces périodes chevauchent les unes sur les autres, et que déjà l'automatisme est un caractère qui peut s'appliquer à certains actes directement commandés par un état émotionnel. Mais nous allons voir maintenant, avec le désarroi de la volonté, l'automatisme parfait.

15. — Ici l'être de *sentiment*, qui déjà s'était substitué à l'être d'*intelligence*, n'existe plus davantage et fait place à l'être *instinctif* et brutal. La volonté chancelle ; elle n'avait eu jusque-là qu'un rôle passif; on pouvait croire encore qu'elle existât ; maintenant il n'y a plus d'illusion possible ; le sujet n'est plus en fait qu'un réflexe monté sur deux jambes chancelantes. La sensibilité, émoussée et pervertie par l'action spécifique de l'alcool, devient celle d'un aliéné ; l'énergie sensible se transforme incessamment en énergie motrice. C'est

la période des actes spontanés, automatiques, complètement détachés d'un moteur intellectuel ou sentimental. C'est le moment où le dîneur commet la gaffe irréparable. Tout d'abord il a craint de discuter, puis il a discuté, puis il s'est disputé ; maintenant il agit, insulte ou frappe. Que de dîneurs se trouvent le lendemain un stupide duel sur les bras ! Les porte-monnaie se vident machinalement comme le porte-cartes. Au choc des idées a succédé le choc des sentiments, puis le choc des passions, enfin le choc des corps. C'est à la fin du repas qu'on giffle, pas au commencement. L'homme le meilleur a honte du déchaînement de son instinctivité, dont il est si aisément maître en temps normal. A la première période, on aime ; à la seconde on désire ; à la troisième on viole.

C'est enfin la période des actes savamment exploités ; c'est le moment où l'on soulève les masses ; un simple mot fait l'office d'étincelle et la foudre éclate. C'est l'assaut, l'émeute, le pillage, qui succèdent aux disputes orageuses du club. C'est bien l'heure du crime, individuel ou collectif, et cet acte n'a plus besoin d'être expliqué ; il va de soi. On ne saurait concevoir autrement que comme antisocial l'acte d'une machine dont les rouages fous ne sont mus que par des sensations d'essence inférieure ou animale, ou qui n'obéit qu'à un moteur aveugle. On comprend que le crime n'est plus qu'une affaire de contingence extérieure ; il est lui-même automatique et prévu ; il est comme la menace d'un toit dont l'écroulement dérive de la ruine de ses supports. C'est ainsi, car il n'en pourrait être autrement ; c'est une fatalité. Il ne faut pas être sur le passage d'un ivrogne à la troisième période si l'on veut lui épargner un crime, car il n'en est plus maître. La responsabilité est retournée, quelque effroyable que puisse vous paraître cette conclusion. On n'en veut point à une locomotive qui a perdu son régulateur et qui broie tout sur son passage. On s'en gare.

16. — Telle est la règle ; telle est la marche normale des événements dans l'ivresse alcoolique. Et cela se confirme partout, aussi bien chez l'être collectif que chez l'individu isolé. Déjà je vous ai rappelé certains traits de la vie des foules. Voulez-vous qu'un instant nous nous transportions dans un club politique qui tient ses assises au plan postérieur d'un cabaret, où des relents d'alcool et de tabac, les deux poisons combinés du peuple, ont tôt fait de constituer une atmosphère nouvelle ? C'est le début de la séance ; on écoute encore les orateurs ; le maximum de discipline possible dans une troupe d'hommes s'affirmant libres est observé. Voici la seconde période, et déjà c'est la houle ; chacun se transforme en orateur et parle à son voisin. C'est le chaos, c'est le désordre, la fugitivité des idées ; c'est le brouhaha ; le maximum de discipline est devenu un minimum ; c'est une désorientation complète. Il n'y a plus d'idée commune directrice, celle qui avait servi de prétexte à l'assemblée ; chacun a la sienne à faire prévaloir. C'est le boucan, l'interruption. Mais ce n'est encore que de la houle ; l'agent de police n'est pas ému.

Voici la période sentimentale et passionnelle. La sensibilité des assistants est développée à l'extrême ; la foule devient chatouilleuse ; et cette démangeaison se traduit habituellement par des débordements caractéristiques de langage, mêlés à des cris d'animaux. La collectivité, déjà inférieure comme mentalité normalement, c'est un fait d'observation, n'a plus rien d'humain. Ce n'est plus qu'assemblage d'unités promptement suggestibles, s'influençant et se solidarisant comme les molécules d'un corps, échangeant non plus des idées, mais des passions qui s'exacerbent et s'enflamment par le simple frottement. Rien ne peut plus la tenir dorénavant. C'est un animal, doué d'une force potentielle colossale, à la merci de la moindre excitation. Les foules avinées commettent, sans s'en douter, les plus effroyables sottises, et ne produisent rien d'intelligent.

Laissons monter encore le diapason, et l'on en vient aux mains. La force attractive qui maintenait encore les unités à peu près agglomérées est brisée ; c'est entre elles que se produisent les chocs ; la tempête est déchaînée. La foule est à point pour les actes de violence, de cruauté, de barbarie. Pillage, incendie, viols, vous savez que tout lui est facile en semblable occurrence. Il n'est point de révolutions, point de guerre qui ne puisse, grâce à l'alcool, nous fournir quelque peinture déshonorante pour les masses. A la troisième période, la foule, comme l'homme, est la brute instinctive, automatique, la catapulte capable de tous les désastres. Il n'est pas d'exemple, je crois, d'une foule alcoolisée ayant manifesté quelque sentiment d'enthousiasme, ou de générosité, même inconsciente, comme il arrive à la foule non empoisonnée et qui, être essentiellement sensible, est capable, suivant l'impulsion qui la guide, des élans passionnels les plus variés. C'est la preuve qu'à la troisième période, celle des actes automatiques purement réflexes, le sentiment est aboli à l'avantage de la sensation, la sensibilité au profit de l'instinctivité.

17. — J'ai fait allusion tout à l'heure aux atrocités dont les colonies ont été trop souvent, hélas, le théâtre, et où l'on semble avoir systématiquement mis à profit la bête humaine alcoolisée pour une œuvre de destruction, indispensable, paraît-il, à la civilisation. Je n'ai jamais pu chasser de mon souvenir les récits poignants de pauvres coloniaux, que l'épilepsie absinthique amène parfois dans mon service, à leur rentrée de l'armée. Triste tare que la Patrie leur inflige en retour de leur dévouement ! L'un, entre autres, me raconta une page de l'histoire de la conquête du Soudan qu'il avait vécue. Pendant trente jours et trente nuits ce fut un massacre sans fin entrecoupé d'incendies. On pénétrait dans les cases ; on y passait au fil de la baïonnette aussi bien les femmes que les enfants. Et comme, vraiment terrifié par ce récit fait avec

toute la simplicité honteuse d'un pauvre diable de marin breton, je demandais à celui-ci comment il se pouvait que lui, un brave homme, incapable de faire volontairement tort à autrui, il ait pu accomplir des actions qui, malgré tout, pèsent aujourd'hui sur sa conscience, il me répondit : « Monsieur, croyez bien que dans ces circonstances on n'est pas son maître ; je puis vous affirmer que, pendant ce mois tout entier, nous n'avons pas dégrisé ; constamment nous étions sous l'influence de l'alcool que l'on nous distribuait. Ce n'est pas de sang-froid que l'on perce d'outre en outre avec son sabre, ainsi que je l'ai vu faire à un camarade, un bébé allaité par sa mère ». Peut-être le malheureux n'a-t-il pas osé m'avouer que c'était lui le camarade! Retenez, Messieurs, que l'ivrogne, à la troisième période, est un automate qui joue volontiers du couteau en riant, ou en croyant peut-être faire une bonne action.

Le cas fameux de V... et de C..., tristement classique, où l'on vit ces deux officiers devenir criminels, fut un cas d'aberration alcoolique. Il me souvient que les caractères spécifiques des actes accomplis furent tels que, sans plus amples renseignements, j'en diagnostiquai l'origine qui fut confirmée par la suite.

18. — Je juge maintenant inutile de m'attarder à la quatrième période de l'ivresse, période purement paralytique, où l'effondrement est tel que l'être humain tombe dans une sorte de coma ; la vie n'est plus qu'animale, organique ; c'est l'état du mollusque. C'est le néant cérébral, important à signaler parce qu'il explique (et c'est le seul point de détail que nous ayons à en retenir), la perte consécutive de la mémoire. L'ivrogne « distingué », perd le souvenir du parquet sur lequel il a glissé ; l'ivrogne erratique ne connaît point le ruisseau qui l'a hébergé. Mais il y a plus, et l'ombre s'étend encore en arrière, et ne vous étonnez pas trop quand, interrogeant des buveurs

malheureux, vous constaterez que de cette tempête de la seconde période, de cette machinale activité de la troisième, ils n'ont plus qu'une très vague souvenance. Le désordre et la rapidité des états de demi ou de subconscience les ont empêchés de marquer une empreinte dans l'écorce cérébrale. Et n'oublions pas que les cellules de la mémoire consciente ont aussi (et dès le début) reçu l'action profondément narcotique de l'alcool.

Ainsi donc, quatre périodes s'échelonnent dans le sens descendant :

Période chaotique ou de désordre intellectuel.

Période sentimentale et passionnelle.

Période d'automatisme.

Période paralytique.

19. — Et si, par la pensée, et aussi pittoresquement que possible, vous envisagez l'action progressive du poison sur l'ensemble de nos facultés, vous la voyez comparable à une vague qui, naissant dans la région frontale de notre cerveau, résidence de l'intellect et des processus les plus nobles, y jetterait d'abord le trouble. Puis, gagnant de proche en proche, elle envahirait successivement les autres territoires cérébraux, sensitifs et moteurs, y semant encore le désordre. Puis une nuit s'étendrait sur ce vaste territoire bouleversé, chargeant de brume tout d'abord, et avant toute autre chose, les sphères sereines de la raison et de l'intelligence, puis celles moins nobles déjà des sentiments, pour laisser libres finalement les régions les plus inférieures de notre individualité.

Et ainsi, de destruction en destruction, nous voyons s'égrener successivement et par ordre de noblesse l'intelligence, le sentiment et la volonté. A la troisième période, l'ivrogne est un decapité. L'alcool a une action tristement élective pour les cellules nerveuses les plus élevées en organisation. C'est par l'intelligence et par la raison, c'est par la conscience et par le

jugement qu'il prélude dans son œuvre de mort. L'alcool frappe à la tête. Allez donc ensuite demander à un corps sans âme de rendre compte de ses actes !

Je pense, Messieurs, que vous n'avez pas eu de peine à reconnaître chez notre décapité agissant, l'œuvre du subconscient, non pas que ce subconscient soit de nature à guider nos pas dans une voie fatalement mauvaise, vous savez qu'il n'en est rien. Mais vous avez reconnu l'activité de cette partie du moi qui, soustraite au contrôle ordinaire, agit seule comme une aveugle. Vous avez vu ce subconscient se dégager successivement du voile intellectuel et sentimental qui le recouvrait, et à son tour il a tout voilé, règnant en maître. Trois circonstances ont préparé son automatisme : la *conscience* s'est obscurcie, partant plus de contrôle, plus de jugement, plus de direction. Puis la *passion*, devenant maîtresse, a indiqué le coup à faire. Enfin la *volonté* raisonnable, adéquate à la seule intégrité du jugement, n'a plus été que le simple réflexe. Trois formes d'actes se succèdent donc très logiquement chez le buveur en état d'ivresse : les actes raisonnés, les actes impulsifs et passionnels, les actes automatiques.

Toute l'histoire psychologique du crime en état d'alcoolisme aigu tient là. Il peut avoir au début les apparences d'un acte voulu et raisonné, il n'est que la traduction d'un désordre effroyable de l'intelligence ; il est ensuite la traduction d'un acte passionnel qui s'est développé épisodiquement au cours de l'ivresse (colère, jalousie, blessure d'amour-propre, etc.) ; il est enfin l'expression brutale de ce qu'il y a dans le subconscient, soit à l'état de dépôt instinctif et animal, soit sous forme d'état de conscience ou d'émotion emmagasinée de longue date et qui vient à ressusciter. Je vous ai ailleurs cité de nombreux exemples de ce cas.

20. — Que peut-il y avoir d'ailleurs dans ce subconscient d'un alcoolisé de vieille date ? Et ce serait vraiment là le lieu de

se demander comment il se fait que l'usage des spiritueux semble pousser les hommes d'une façon en quelque sorte élective dans la voie nuisible. Il semblerait qu'il y ait dans l'alcool quelque chose de spécifiquement criminel. Livrée à elle-même par la défection momentanée de l'intelligence, la bête, réduite à ses sentiments et actes stéréotypés, pourrait tout aussi bien, semble-t-il, accomplir des mouvements insignifiants ou indifférents par eux-mêmes, tels que de s'asseoir, de marcher, de rire ; bien au contraire, l'intoxiqué s'applique à mal faire mécaniquement ; il frappe, insulte, raille, détruit, martyrise, tue, avec le plus parfait naturel. On dirait sa manière d'être normale, d'autant que parfois ses actes ont toutes les apparences de quelque chose de voulu, de concerté, de logique.

Il est clair qu'il n'y a rien dans le toxique qui soit spécifiquement criminel ; l'admettre serait, en effet, reconnaître au mot crime et à l'acte qu'il représente une signification absolue, alors que ce n'est qu'une matière relative. Mais, si vous avez bien suivi mon développement, vous avez compris que le crime de l'intoxiqué, comme ses actes les plus banaux, est ce que l'on peut considérer comme le type de l'instinctif. Par le fait qu'il n'a plus à sa disposition sa cérébration supérieure, ses actes, non déterminés, n'apparaissent plus, objectivement, que comme des actes offensifs ou défensifs, selon qu'il a l'air d'en prendre l'initiative ou simplement de répondre à une excitation. Et pour juger des actes d'un automate, il faut, de toute nécessité, s'abstraire et ne pas donner à ses actes une autre signification originelle que celle qu'ils comportent. Notez en tout cas, que, chez lui, le subjectif n'existe plus ; gardez-vous de chercher une appréciation des motifs déterminants avec ce que contient votre propre subjectif ; vous feriez inévitablement fausse route. C'est uniquement parce que ce subjectif n'existe plus, que tant d'actes réflexes dangereux des alcooliques, que nous sommes obligés, faute de mieux, de cataloguer délin-

quants ou criminels, sont en vérité parfaitement stupides et incohérents.

21. — Il est un point cependant qui peut éclairer la situation dans une certaine mesure : un trait commun réunit tous les intoxiqués, c'est le caractère dépressif de leur processus psychologique. L'alcoolique est un triste, quoi qu'il fasse, il a la mentalité de quelqu'un qui souffre. Sa manière d'être traduit une souffrance intime, vague. On sait que la mélancolie n'est bien souvent que l'expression extrême d'un état de malaise organique, ou d'un état morbide auquel participe toute l'économie. C'est une résultante, ce n'est pas une maladie. Un poison qui circule à l'état incessant et imprègne les cellules les plus diverses de notre organisme, apportant chez elles un trouble vital, un désordre pathologique, ne peut, dans l'attente même des grandes lésions massives de l'avenir, qu'engendrer un état de souffrance, que le subconscient collecte à l'état d'impression vague, mais pourtant pénible. Il est difficile de concevoir alors que les pensées, les désirs, les tendances de l'alcoolique, puisant leurs racines dans le noir, puissent offrir un aspect riant. Le buveur, le morphinomane ne peuvent guère voir les choses en beau. Bien au contraire, tout s'accorde à légitimer leur humeur fantasque ou boudeuse ou acariâtre, leurs tendances agressives à propos de rien, leurs interprétations fâcheuses des moindres paroles ou des moindres gestes, leurs allures défensives hors de tout propos. Joignez à cela l'irritabilité extrême de la cellule nerveuse, la promptitude du réflexe dès lors que le régulateur vient à manquer, et je crois que vous avez tout ce qu'il faut pour expliquer les actes presque uniformément regrettables, accomplis par les buveurs.

Et pour bien mettre l'accent encore sur la nécessité d'un jugement purement objectif dans la circonstance, je ne pourrais mieux faire que de vous rappeler l'histoire de la grenouille de laboratoire, à qui l'on coupe la tête et qui continue, par

ses membres reliés encore à la moelle, à agir offensivement ou défensivement, selon les excitations qu'elle reçoit par la surface cutanée. De ces mouvements désordonnés, véritable conflit entre l'animal et l'opérateur, pourront, je suppose, résulter certaines blessures, images en petit de ce que pourra produire un gros animal sans tête, comme l'homme ivre, jouant violemment des pieds et des mains. Pincez la patte de cette grenouille ; intantanément l'autre patte réagit avec violence. C'est un mouvement *adapté*, logique, que l'on pourrait dire intelligemment déterminé. Mais ce même acte, ainsi jugé objectivement, se réclame d'un autre jugement si on le considère au seul point de vue subjectif. Et c'est ce point de vue qui nous intéresse au point de vue criminaliste. Or, du subjectif il n'est plus question puisque la grenouille n'a plus de tête.

Ainsi en va-t-il de l'intoxiqué chez lequel, je l'ai dit, le poison frappe avant tout à la tête. L'alcool est poison de l'intelligence et de la volonté et, quand il a terrassé le cerveau qui pense, il ne laisse plus à notre disposition que le cerveau nébuleux où vit notre activité animale.

Il n'en reste pas moins que si nous nous sommes contentés d'un jugement superficiel, si nous avons mesuré l'acte de notre alcoolique à l'aune des motifs possibles qui hantent notre propre intelligence, nous avons pu croire de bonne foi que cet acte avait été dirigé par une intelligence parfaitement consciente et lucide. En fait, nous n'aurons été qu'en présence d'un individu réagissant et se défendant sans avoir la notion précise de ce qu'il fait. Nous avons mis l'étiquette délit ou crime sur une action qui ne comporte ce qualificatif que si l'on s'en rapporte aux apparences.

22. — Les développements que je vous ai présentés sur la psychologie de l'ivresse me permettront maintenant d'être relativement bref sur celle de l'alcoolisme chronique. L'ivresse

condense en quelques heures la vie tout entière d'un alcoolique. Si vous avez bien saisi la superposition des périodes qui se succèdent dans l'état aigu, il vous suffira d'adapter vos connaissances à l'état chronique, car tout s'y passe de la même manière et dans le même ordre. C'est du moins ainsi que les choses me sont apparues à force de vivre au contact des buveurs, à force de les analyser. Quand on suit pas à pas la carrière d'un buveur, depuis le jour où il subit les premiers entraînements, à la fleur de l'âge, en pleine possession de son intelligence et de sa liberté morale, jusqu'au jour, souvent fort éloigné du début, où il succombe soit dans un hôpital, soit dans un asile d'aliénés, soit dans un hospice d'éclopés, on s'aperçoit que, pas à pas, lentement mais inexorablement, il a émietté dans sa course à l'abîme tout d'abord son intelligence et sa raison ; puis il a troublé, adultéré, perverti sa sensibilité morale, il est devenu le type de l'esclave ; puis il est devenu un être purement matériel, une mécanique aux apparences humaines, mais où toute lueur de sensibilité comme d'intelligence a disparu. Enfin il est tombé dans le deliquium final où tout s'éteint.

Et pour ainsi finir, il n'a pas eu besoin, retenez-le bien, Messieurs, d'être un ivrogne. Nous coudoyons chaque jour dans la meilleure société, des hommes que nous honorons de notre amitié, à qui l'épithète d'alcoolique serait une insulte et qui, pourtant, n'en méritent point d'autre. La notion d'alcoolisme chronique c'est par excellence la notion du poison insidieux, traître, tuant en caressant. L'alcool est un grand illusionniste. Comptez combien d'hommes célèbres s'y sont laissé prendre et estimez combien de nos concitoyens, moins célèbres, en sont chaque jour les victimes, en dehors, bien entendu, des hommes du peuple qui, eux, n'ont pas même le temps d'y prendre garde.

Et ce n'est pas en vain que je souligne ces faits trop

ignorés encore. Ce n'est pas non plus pour retracer plus complètement l'histoire sociale de l'alcoolisme, pour laquelle seule il me faudrait de nombreuses leçons, c'est uniquement parce qu'avec l'alcoolisme inconscient, celui que j'appellerai volontiers l'*alcoolisme des innocents*, nous sommes plus que jamais sur notre terrain. Je ne saurais trop le dire : ce n'est point le gros crime, celui qui s'impose à l'horreur de l'opinion comme à celle de l'analyste, qui intéresse le plus le psychologue. De même qu'en psychiâtrie ce n'est pas le cas type, sur lequel personne n'hésite, qui captivera le plus l'attention du médecin. Ce sont les cas frustes, les cas limites, les cas sur lesquels les meilleurs peuvent se tromper. De même, présentement, il y a peut-être moins d'enseignements à tirer du crime commis par l'homme en état d'ivresse manifeste, que de celui commis à froid par un homme jouissant, en apparence, de tous ses moyens, chez lequel l'observation nous révélera l'existence d'une intoxication lente. C'est ici que se posera plus impérieusement qu'ailleurs la très grosse question des responsabilités. Certains même, et ils sont nombreux encore, vous en voudront de soulever ce lièvre tant il leur semblera inutile de le faire, tant il leur paraîtra naturel de trancher par l'affirmative, sans la moindre hésitation, une question qui commence à plonger dans le doute bien des penseurs, à mesure qu'ils s'éclairent davantage ! C'est qu'en raison de la lucidité apparente des sujets ils seront tentés de contester la morbidité de certains de leurs actes, pourtant accomplis sous l'influence de l'alcool ou favorisés par son action paralysante.

23. — Retenez bien cette prémisse, en effet ; elle résulte, vous l'avez vu, de notre analyse minutieuse de l'ivresse : l'alcool frappe l'intelligence, émousse le jugement, trouble la raison ; et cela avant toute autre chose. C'est là sa première besogne. Or, questionnez la science ; elle ne saura point vous dire à

quel moment précis l'équilibre normal a commencé à s'ébranler; elle ne saura vous dire à quelle dose de poison correspondront les premières atteintes portées à l'intelligence. Bien plus, elle vous dira : méfiez-vous des plus faibles doses; l'observation vous a appris que, si l'intelligence est la première à sombrer en cas d'intoxication, c'est qu'elle est évidemment d'une susceptibilité particulière. Or, les expériences du laboratoire, concrétant ce que, depuis, on a pu observer dans la vie courante, établissent sans conteste que le système nerveux central, que le mécanisme le plus délicat de notre psychisme, est influencé pendant plusieurs jours, et cela à notre insu, d'une façon que seuls les instruments précis de laboratoire peuvent enregistrer, par des doses infimes de vin, de bière et *a fortiori* d'alcool. Nous n'avons point le droit de nier ce que nous ne percevons pas, n'est-il pas vrai? Les rayons calorifiques et chimiques du spectre sont inaccessibles à nos sens et pourtant leur influence est considérable. Ainsi en va-t-il des doses faibles d'alcool que journellement l'on absorbe sous forme de boissons fermentées et qui, sans que nous en ayons la moindre conscience, troublent les processus normaux de notre intelligence.

Et alors, je vous le demande, Messieurs, n'y a-t-il pas de quoi être troublé aussi lorsque l'on songe que ces doses expérimentales insignifiantes sont chaque jour largement dépassées par des milliers d'êtres qui jouissent théoriquement de la réputation d'être des sobres et des modérés, qui, à tout instant, ont peut-être dépassé ce que certains appellent encore la dose physiologique.

Au lieu d'alcool, mettez morphine et faites le même raisonnement. Vous refuserez-vous alors à considérer, autrement que comme des morbides peu ou prou, ces gens qui hospitalisent dans leur économie, leur vie durant, un poison, qu'ils y laissent circuler sans inquiétude? Oserez-vous prétendre

qu'ils jouissent de l'intégrité absolue de leurs moyens naturels? Et n'ont-ils pas assez déjà des causes qui, à tout propos, à leur insu, comme malgré eux, sont déjà capables d'amoindrir leur force de résistance psycho-physique, pour y ajouter encore, volontairement, un élément perturbateur?

24. — Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous enseigne maintenant la limite originelle de l'alcoolisme chronique. Si nous en connaissons la fin, le commencement nous échappe et c'est une déclaration qui a son importance. C'est donc le mal tout constitué que nous allons envisager très rapidement dans ses effets apparents.

Dire que l'intelligence est atteinte chez les buveurs d'habitude c'est énoncer une vérité que peu de gens contesteront. Dans les formes graves cela frappe les moins observateurs et il n'est pas rare même que les buveurs eux-mêmes se sentent diminués. Moindre aptitude au travail, fatigue plus rapide, affaiblissement de la mémoire, émoussement du jugement, en un mot diminution de l'acuité intellectuelle, voilà ce qui succède, d'une façon épisodique tout d'abord, à quelques libations et qui finit par devenir permanent quand ces libations se répètent, ne fût-ce que sous la forme de l'apéritif quotidien.

Dans les cas moins graves, personne ne s'en aperçoit pendant longtemps; je vais avoir l'air de formuler une grosse naïveté, en ajoutant qu'en revanche on s'apercevrait fort bien de l'existence du mal si l'on pouvait juger le même homme abstinent. C'est, en effet, par l'observation des buveurs qui guérissent, en voyant chaque jour naître, en quelque sorte, des moyens que les malades ne se connaissaient pas, que l'on peut apprécier l'étendue des pertes réelles que subit le buveur, alors que tout le monde le croit *normal*. C'est dans les asiles de buveurs, où les malades, convenablement traités, ressuscitent à la vie physique et morale, que vous pourrez le mieux étudier cet obscurcissement des facultés qui marque la première phase de l'alcoolisme chronique,

25. — Dès que la phase émotionnelle succède à la première, c'est-à-dire dès que le côté émotif, sensitif, passionnel de l'individu tend à son tour à prédominer et à se substituer au côté intellectuel, dès ce moment alors, il n'y a plus de doute sur les altérations dont le psychisme de notre malade est atteint, encore qu'on les attribue souvent à des causes qui ne sont point les vraies.

Donc, un peu plus tôt, un peu plus tard, notre buveur chronique va devenir un sentimental, un passionné, un susceptible, un irritable, un sensuel même. C'est la période intéressante pour nous. L'intelligence proprement dite, désormais stupéfiée, refuse son office et n'est plus là pour rectifier, ni pour diriger le moi affectif. Dans la première période, si le malade a commis quelque sottise, du fait de ses facultés paresseuses, il n'en a été que la seule victime. Maintenant il en sera différemment.

Un trait normal de l'alcoolisme chronique est la diminution concentrique du champ de l'affectivité, jusqu'à n'être réduit qu'à un point, le Moi. L'alcoolique est un égoïste et son état d'âme est de plus en plus celui d'un égoïste. Père, époux, citoyen, il perd une à une ses qualités altruistes pour n'avoir d'autre préoccupation que celle de sa personne. Il ne recherche de satisfactions et de jouissances que celles où sa propre personnalité est en jeu. Pour les autres il est d'une insensibilité manifeste. Ce trouble du sens moral, cette véritable amoralité le rend de moins en moins apte à apprécier la valeur réelle de ses actions ; mais, en revanche, il ressentira démesurément toute atteinte, même insignifiante, portée à sa personne. C'est un ombrageux, un susceptible, un persécuté en puissance. Enclin au noir, interprétant à son détriment, c'est un misanthrope. Mauvais ouvrier, mauvais travailleur, il ne tarde pas à être un insociable. Les actes d'intelligence proprement dite sont dorénavant limités à tout ce qui est habitude,

notamment professionnelle. C'est là même ce qui trompe souvent. Il accomplit, par la force de l'habitude, des actes souvent fort compliqués, donnant ainsi l'illusion de l'initiative alors qu'il n'y a que routine. En revanche, toute son activité cérébrale est réservée à l'élément passion. Celle-ci, toujours en ébullition, protéiforme, est génératrice de toutes les actions qui font de l'alcoolisé un antisocial. Brutal, méchant, violent en action comme en parole, il ne connaît plus ni femme, ni enfant. L'anénergie, conséquence de l'asthénie toxique des centres nerveux, rend tout travail pénible ; la paresse devient continuelle. Toute conscience nette de soi-même et des choses, toute idée de devoir et de responsabilité est morte pour le buveur.

Nous descendons, petit à petit, vous le voyez, vers la bestialité, l'animalité, qui forme le tableau final, celui de la troisième période.

26. — Mais je ne saurais clore la seconde sans vous toucher un mot de l'épisode qui l'illustre le plus fréquemment et appelle l'intervention du magistrat, c'est le *délire de jalousie*. Ce délire est quasi spécifique de l'alcoolisme. En tout cas, parmi les alcooliques internés que j'ai pu examiner en très grand nombre, je n'exagère point en disant qu'il y a neuf jaloux sur dix.

Et quand je dis jalousie, je n'entends pas ce besoin de possession égoïste adéquate à un profond sentiment d'affection. Celle-ci n'existe plus ou bien elle prend la forme inférieure de la fureur génitale dont j'ai vu tant de tristes exemples. L'homme est alors dans un état de rut qui rend profondément lamentable le sort de la femme et qui est fertile en drames. La jalousie que je vise est bien un véritable état maladif, obsédant, toujours insultant pour l'être qui en est la victime, toujours menaçant pour sa sécurité, car l'état de soupçon simple n'est généralement que très transitoire.

L'alcoolique est un délirant des actes, c'est un persécuteur. Il tourmente pour le plaisir de tourmenter, car il n'aime pas. Sa jalousie n'est que l'expression de l'idée très basse que sa femme est sa chose, son bien (la situation légale inférieure de la femme explique en grande partie cette aberration). Penser que l'on recherche sa femme ne fait pas naître chez lui l'idée d'un déshonneur, mais celle qu'on le vole. Il est juste de dire que la désorganisation de la vie familiale qu'il a engendrée lui-même par ses habitudes de boisson, en même temps qu'elle encourage parfois la femme à fuir ou à se montrer rebelle, est de nature à faire naître dans son subconscient l'idée qu'il mérite bien d'être trompé. Et, à l'instar d'un mélancolique auto-accusateur qui s'accuse du crime *qu'il a peur* de commettre, le jaloux sévit *avant d'être trompé*. En attendant il n'y a rien d'aussi lamentable que la plupart des ménages de buveurs et si je m'y étends c'est que les trois quarts des méfaits accomplis par les alcooliques ont le milieu familial pour objet et pour centre : rixes, coups et blessures, sévices et injures graves, meurtre et tentative de meurtre, adultère, séparations, divorces, abandons d'enfants, avortements, martyres d'enfants, vols et escroqueries inspirés par la misère, mendicité, vagabondage, grivèlerie, etc., etc.

Cette situation redoutable pour la famille et la société, conséquence directe de la deuxième période de l'alcoolisme, est bien l'œuvre du poison et le mécanisme en est maintenant facile à saisir. Il dérive d'un état passionnel inconscient devenu seul moteur de l'individu, grâce à l'inertie définitive des facultés nobles et du jugement. Cette inertie est naturellement progressive et se poursuit, en s'aggravant, pendant toute la seconde période. Tant qu'il reste une trace du jugement, elle exerce, quoique d'une façon débile, une sorte d'inhibition qui modère l'état passionnel et l'empêche de se résoudre en acte ; mais ce potentiel de résistance va s'épuisant de jour en jour et

inversement s'accroît la réflectivité avec l'importance de l'état passionnel.

27. — C'est alors qu'apparaît la troisième période, celle d'automatisme absolu, comme dans l'ivresse : période de bestialité pure, de démence morale. Nous avons de nouveau affaire avec notre décapité ambulant. Ce n'est plus l'amoralité qui le caractérise, c'est l'immoralité, la dépravation. Il offre l'aspect répugnant de la loque humaine. Propos cyniques, actes impulsifs que rien ne retient plus. C'est alors que les états passionnels anciens ou récents se traduisent aussitôt en actes ; le jaloux tue. C'est la période où les crimes sexuels sont fréquents : exhibitionnisme, attentats à la pudeur, viols, etc.

Et, chose étrange, vous serez frappés, Messieurs, en interrogeant ces hommes, des illusions de lucidité qu'ils vous donnent parfois, coïncidant avec un effroyable néant moral. Ce sont de vraies ruines cérébrales comme ils le sont aussi physiquement. Parfois leurs actes vous paraîtront raisonnés et imputables. Je vous recommande alors un examen psychique minutieux du présent et du passé. C'est alors que, par le simple contraste, vous resterez vraiment stupéfiés du désastre lorsque, par exemple, il vous sera donné de constater, à l'origine, de brillantes qualités psychiques et physiques, et que maintenant vous avez devant vous le tableau sinistre de l'idiotie intellectuelle et morale. Il vous sera également facile de rattacher l'effet (la démence) à sa cause vraie (l'alcool), lorsque vous aurez vu de ces vieux alcooliques parfois gravement atteints, mais traités sévèrement par l'abstinence, récupérer leur état primordial. C'est comme un voile qui se déchire peu à peu, et tel de ces buveurs qui protestait énergiquement tout d'abord contre son traitement, s'affirmant et *se croyant un homme normal*, réclamant la parfaite responsabilité de ses actes, trouvant même des gens pour lui donner raison, est stupéfait après la guérison en se découvrant un tout

autre homme, honteux des actes qu'il a commis et qui lui semblaient si naturels alors qu'il n'avait qu'une *fausse notion de leur valeur*.

28. — Qu'est devenue la volonté dans cette longue succession d'événements? La volonté n'est que le pouvoir dont nous jouissons d'agir ou de suspendre l'action conformément à des conclusions déterminées. Affaiblie déjà dans la première période, celle du chaos, où les conclusions manquent de fermeté, d'à-propos ou d'intelligence, elle n'existe plus à la seconde période dès lors qu'elle est subordonnée au sentiment ou que, seul, il la dirige. A la troisième c'est le réflexe tout simplement, c'est l'automatisme. Il n'y a plus, à proprement parler, d'action d'arrêt voulue ni d'inhibition volontaire. Mais c'est dans nos prochains entretiens surtout, notamment quand nous étudierons le récidivisme, que nous saisirons mieux les désordres de la volonté.

29. — Il me resterait avant de conclure, et pour terminer l'histoire de l'alcoolisme, s'il me fallait être complet, à vous parler du *délire alcoolique aigu* et de ce qu'on a appelé le *délire subaigu*. Ici nous sommes sans contredit dans le domaine de l'aliénation mentale et nous n'avons pas un très gros profit à tirer pour notre étude psycho-juridique.

Episodes passagers greffés sur l'état chronique, ils n'en sont qu'une exagération paroxystique et peuvent ne pas exister. Le délire alcoolique aigu témoigne d'un état de saturation toxique exceptionnelle et passagère. C'est une bourrasque hallucinatoire dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous parler, notamment quand nous avons étudié l'élément sensoriel de la personnalité. Elle nous a en quelque sorte servi de type. Dans ce cas les actes que l'on peut qualifier crimes, objectivement parlant, ne sauraient faire l'objet d'une contestation au point de vue de l'imputabilité. Mécaniquement, ils apparaissent comme de simples réactions d'un état hallucina-

toire. Aussi soudains que dangereux, ils laissent souvent peu de trace dans la mémoire.

L'alcoolisme avec *délire subaigu* correspondra à une saturation moyenne épisodique; il pourra précéder et suivre le délire alcoolique, le préparer et lui servir de prolongement atténué ou ne pas aboutir au paroxysme bruyant et tapageur qui est le *delirium tremens*. Symptomatiquement, on peut le caractériser en disant qu'il est une sorte de cauchemar perpétuel avec obtusion plus profonde de l'intelligence et de la conscience que dans les cas simplement chroniques. Grâce à cette dernière circonstance on conçoit que le délire, c'est-à-dire la création d'états de conscience basés artificiellement sur de fausses interprétations et sur des désordres hallucinatoires, soit chose facile et commune. C'est le plus souvent un délire de persécution qui se développe et peut présenter aussi un certain degré d'organisation. Bien entendu, l'automatisme ou mieux les actions commandées directement par des situations mentales fausses, seront ici en avance sur la deuxième période de l'alcoolisme chronique. Dans le cours de ce délire subaigu, les réactions dangereuses (je n'ai pas le droit de dire criminelles) ne seront point rares.

30. — Tirons maintenant quelques conclusions de cette longue histoire des intoxications cérébrales.

La psychologie du buveur est tout entière une *psychologie morbide*. Pas un moment, dès que l'intoxication fait sentir ses effets, on ne peut considérer le cerveau comme normal. La psychologie du buveur criminel est *ipso facto* une psychologie morbide. La valeur objective des actes importe peu, je ne saurais trop le répéter. Ce qui importe, c'est la valeur causale. Quelle que soit l'idée que l'on se fasse de la responsabilité sociale d'un buveur, quelle que soit l'idée qu'on se fasse de l'influence de l'alcool sur le crime, c'est là un principe

qu'il faut admettre ; tout individu en puissance d'alcool est un morbide.

L'étude de la psychologie du buveur criminel a un intérêt culminant pour vous, parce que vous y voyez voisiner sans conteste la folie et le crime. Et cela est gros de conséquences au point de vue théorique.

Enfin, au point de vue de l'étude du subconscient que nous poursuivons et dont nous étudions le rôle dans la personnalité, je n'ai pas besoin de vous dire longuement que l'alcoolisme permet au psychologue de réaliser en quelque sorte une expérience de laboratoire qui consiste à faire fonctionner séparément et à rendre indépendants deux compartiments, à l'un desquels vous ne refuserez point la qualification de subconscient. Non seulement l'alcool nous en a démontré une fois de plus l'existence, mais il nous a montré surtout avec quelle facilité redoutable il se libère des entraves du conscient.

10e Leçon

LE FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITÉ (suite)

Le Récidivisme. — Les Aliénés criminels
Les Parasites.

Sommaire. — **1.** Les poisons de la volonté.

2. Du Récidivisme. Sa fréquence. Le récidivisme et les idées modernes. — **3.** L'alcoolisme éclaire le problème de la récidive. — **4.** Etude du récidivisme; méthode graphique. — **5.** Internements multiples et précipités : *Trente et unième et trente-deuxième observations.* — **6.** Insuffisance du traitement légal. L'internement forcé des buveurs et la liberté. — **7.** Echec à la loi et au bon sens. — **8.** Une solution d'attente. Coopération du magistrat et du médecin. — **9.** Autre graphique. Conséquences multiples du récidivisme. Déchéance paternelle. *Trente-troisième observation.*

10. Les lacunes de nos graphiques. Asile ou prison. Casier judiciaire et fiche *psychométrique.* Assurances contre les erreurs. *Trente-quatrième observation.* — **11.** Le récidiviste criminel. Etat mental. Alcool et épilepsie. *Trente-cinquième observation.* — **12.** Les hasards d'une première rencontre. Médecin ou magistrat. — **13.** Asile ou prison? Cas de conscience. Jugement fluctuant. Informations insuffisantes. — **14.** Autre cas. *Trente-sixième observation.*— **15.** Récidivisme à deux têtes. Bizarres conséquences : *Trente-septième et trente-huitième observations.* — **16.** Ubiquité du récidiviste. Où l'erreur devient manifeste : *Trente-neuvième observation.* — **17.** Encore l'ubiquité. Existence paradoxale. Fou et criminel à la fois. Incohérence des sanctions. *Quarantième observation.* — **18.** Aspects nouveaux de la question du récidivisme. Unification nécessaire des sanctions. — **19.** Erreur certaine. Recherche de ses causes. Insuffisance du casier. — **20.** Remède. Sommier psychiâtrique et sommier judiciaire. — **21.** De l'examen mental systématique des prévenus.

22. Le récidivisme et la question des Aliénés criminels. — **23.** Asiles de sûreté. La rétention *sine die* et l'arbitraire. Autorité du juge. — **24.** Asiles de buveurs. A. Récidivisme spécial. Sanction spéciale. Affaire grave de doctrine. — **25.** Rétention thérapeutique. Cure forcée. Evolution importante des idées dans ce sens.

26. Le Parasitisme, forme curieuse de la récidive. — **27.** Récidivisme, parasitisme et anénergie volontaire. Automatisme.

MESSIEURS,

1. — C'est surtout dans notre entretien d'aujourd'hui, vous ai-je dit dans notre dernière leçon, que nous saisirons bien les atteintes portées par l'alcool et les toxiques à la volonté, c'est-à-dire à ce pouvoir d'arrêt et de détermination concertée et motivée qui est le privilège de l'homme jouissant de sa liberté morale. Nous avons, en effet, dans notre longue étude sur l'état psychologique des buveurs, mis à nu d'une façon toute spéciale les lésions de l'intelligence et du sentiment ; et nous avions tout naturellement déduit de cet obscurcissement de la raison, de cette oblitération du jugement, de cette prévalence fatale de l'élément sentimental et passionnel qui sont les conséquences mêmes de la désagrégation psychique par l'action des toxiques, l'existence logique d'une altération progressive de la volonté. Il est clair que cette faculté, qui n'est en somme qu'une résultante, qu'un aboutissant, qu'une conclusion, ne peut apparaître normale lorsqu'elle est au service d'une intelligence aveugle ou simplement borgne, ou que cette intelligence est elle-même l'esclave d'un état affectif exubérant. C'est l'état affectif qui commande, l'intelligence qui subit, et nous savons qu'au total, dans de pareilles conditions de psychisme troublé, la volonté n'est plus que le réflexe inférieur, celle de la grenouille décapitée. Je vous ai annoncé alors que ce détraquement spécial de ce qu'on appelle la volonté nous apparaîtrait mieux aujourd'hui lorsque nous aurions à étudier le récidivisme et lorsqu'il nous faudrait en déterminer les causes.

2. — Le récidivisme est, en effet, ce qui arrêtera mon attention aujourd'hui. C'est un chapitre de premier ordre pour le criminologiste. Vous n'ignorez pas, en effet, de combien de

préoccupations légitimes cette véritable lèpre sociale a été l'objet tant de la part des juristes que du législateur. Vous savez toutes les innovations législatives qui ont vu le jour en vue de garantir surtout la sécurité publique contre ces êtres obsédants dont rien, semble-t-il, n'est capable de réduire les aptitudes à nuire, et qui semblent, en tout cas, voués tristement et fatalement au mal. Ces individus sont bien de nature à justifier, ou à expliquer tout au moins, les conceptions fatalistes imaginées par Lombroso, tant ils semblent agir en vertu d'une tare pesant dès l'origine sur leurs déterminations. Je comprends que l'on soit allé au plus pressé ; quand la société se heurte à un obstacle qui gêne sa marche en avant, elle fait bloc, use de la force que lui confère le droit de tous à sauvegarder, et elle renverse l'obstacle. Mais la question du récidivisme dans ses causes, dans son mécanisme, dans sa psychologie, reste toujours un chapitre ouvert à nos investigations ; et cela d'autant plus que le récidivisme est un mal que l'on a considéré comme croissant dans la seconde partie du siècle dernier. Vous n'oublierez pas, je vous prie, que l'alcoolisme aussi a été croissant ; que, chez la plupart des récidivistes, vous retrouvez l'alcool et vous comprendrez le rapprochement qui s'imposait entre les deux graves problèmes, aussi sombres l'un que l'autre à l'heure actuelle. Et si le récidivisme est l'objet de mesures de rigueur, sans même nous préoccuper *a priori* de la question de savoir si ces mesures sont légitimes, ou s'il n'y a pas mieux à faire, nous avons le droit de le disséquer en quelque sorte et de voir ce qui le constitue dans ses éléments premiers. Peut-être y trouverons-nous des éléments nouveaux de justice ; peut-être (et c'est ici le médecin qui parle) y trouverons-nous de puissants motifs d'indulgence. Ce que nous y découvrirons en tout cas, c'est une orientation nouvelle des sanctions à appliquer au récidivisme.

C'est qu'en effet, cette forme de la criminalité à répétition nous met aux prises avec les problèmes les plus modernes qui, nés déjà de conceptions plus larges, plus scientifiques de la criminalité, se préoccupent des traitements applicables aux individus à responsabilité limitée. On sent qu'il y a là une matière qui échappait au criminaliste classique et que le récidivisme ne saurait avoir pour cause la permanence du génie du mal chez des êtres décidément monstrueux. C'est une explication par trop simpliste d'une psychologie de surface et qui ne satisfait plus les hommes de culture. Il y a dans cette circonstance quelque chose de plus complexe et qui nécessite un examen approfondi. Si le récidivisme est, objectivement, une répétition incessante d'actes nuisibles à la société, subjectivement cette ténacité criminelle apparaît à l'observateur comme ayant des origines souvent bio-pathologiques, sans compter que socialement il y a des déterminants du récidivisme dont il est impossible de ne pas tenir compte. Plus que partout ailleurs, c'est ici que l'on voit se manifester un antagonisme fondamental entre l'individu et son ambiance.

3. — Et le récidivisme tant des accidents alcooliques que des actes délictueux commis sous l'influence de l'alcool, éclaire merveilleusement ce gros problème de pratique judiciaire.

Il est d'ailleurs nécessaire, puisque nous faisons de la psychiâtrie appliquée, et que nous demandons à la pathologie d'expliquer la psycho-physiologie, d'étendre le problème du récidivisme à tout ce qui est un phénomène psychique à répétition. Car ce qu'il y a de spécifique dans le crime récidivant, et ce qui le distinguera des autres crimes, c'est précisément la récidive ; c'est elle qui conditionne des solutions spéciales de traitement, des sanctions particulièrement rigoureuses, une législation spécialement adaptée. Or le crime récidivant, en se plaçant au point de vue subjectif, est identique à toute manifestation également récidivante de la pensée. Nous savons que

cela n'est pas rare ; nous en avons vu des exemples importants surtout quand nous avons étudié avec quelque ampleur ce que j'ai appelé les délires à répétition. Il n'est pas extraordinaire conséquemment que les facteurs déterminants des uns puissent être ceux des autres ; il ne l'est pas davantage que les uns et les autres soient susceptibles d'une explication univoque.

Vous ne serez pas étonnés, n'est-il pas vrai, de rencontrer le crime récidivant chez l'alcoolique puisque, par définition même, le buveur annihile sa volonté, son énergie de résistance et que, pour cette raison même, il est déjà récidiviste de la simple ivrognerie, avant de l'être du crime. Et n'est-ce pas d'ailleurs affaire de simple circonstance ? Ce qui ne vous étonnera pas davantage, ce sera de rencontrer chez le même individu, à des époques très différentes de sa vie, la simultanéité ou la succession de l'ivrognerie et du crime. Vous verrez coïncider les deux et vous verrez que cette coexistence soulève précisément l'un des plus graves problèmes qui se rencontrent dans la pratique journalière, touchant la responsabilité, et, comme corollaire de ce problème, la grave question des erreurs judiciaires. Je ne connais rien de plus affolant pour la conscience d'un juge et d'un expert que ces cas si curieux, si fréquents et pourtant si mal connus de récidivisme que je vais vous exposer.

4. — Le récidivisme de l'ivrognerie est ce qui m'occupera tout d'abord. C'est grâce à la méthode scientifique qu'il m'a été donné de mettre en vedette son exceptionnel intérêt tant pour le psychologue que pour le magistrat. Vous savez quel profit énorme le médecin tire aujourd'hui de ce qu'on appelle la méthode graphique qui consiste à projeter sur le papier, sous forme de courbes, de dessins linéaires, etc., une foule de phénomènes successifs, ayant entre eux des relations de toutes sortes, et qu'il est fort difficile de se représenter par l'imagination. On concrétise ainsi des abstractions, on sim-

plifie des choses compliquées et l'on saisit par les yeux des rapports que, mentalement, on n'eût pu deviner.

Or, dans mon service d'alcooliques de Ville-Evrard, où, sous prétexte d'alcoolisme, m'arrivent tant de délinquants et de criminels ou tant d'aliénés, je fus vite frappé de la fréquence des retours des mêmes individus. De même que cette constatation m'a permis déjà, vous vous en souvenez, d'étudier les caractères si curieux des folies à éclipse, de même elle me permit de dépister, dans la récidive de la folie alcoolique ou de l'ivresse, des particularités intéressantes.

J'eus l'idée de projeter sur le papier et d'en faire une sorte de graphique, l'existence tout entière de mes récidivistes, depuis leur premier accès jusqu'au dernier. Ainsi que vous pouvez le voir sur les différents tableaux que j'expose à vos yeux, la vie même du malade se décompose en ses différentes parties successives, et vous pouvez d'un seul coup d'œil, en quelque sorte, envisager tous ses aspects. Vous y voyez juxtaposées des parties blanches et des parties teintées, les premières correspondant aux périodes de liberté, les autres aux périodes d'internement, et déjà vous pouvez constater que leur proportionnalité est infiniment variée. Vous constatez aussi le nombre vraiment stupéfiant des récidives dont un seul sujet est parfois la victime ; vous voyez aussi que certains internements sont longs, fort longs même, durant des années, tandis que d'autres sont d'une extrême brièveté ; vous en voyez encore d'accumulés les uns sur les autres en quelque sorte, avec des périodes intercalaires très fugitives ; ailleurs, au contraire, vous voyez des accès très espacés, avec des intervalles, des blancs très longs. Enfin vous remarquez sur certains graphiques des hachures alternant avec des noirs ou des blancs. Ces hachures désignent des séjours non plus à l'asile d'aliénés, mais dans une prison. Et déjà dans ce simple et premier coup d'œil d'ensemble jeté sur notre matériel de tra-

vail, vous pouvez être saisi par ce mélange bizarre de la prison et de l'asile dans la vie du même homme. Ces graphiques tiennent à l'esprit un langage éloquent; ils sont une vraie mine de déductions. Nous allons les étudier un à un et en extraire le plus possible pour notre édification de psychiâtres et de magistrats. Je me permettrai seulement, avant d'aller plus loin, de vous recommander l'usage de cette méthode graphique pour l'étude de la vie des criminels récidivistes. Elle est vraiment facile, rapide et commode, et permet souvent des constatations auxquelles on ne songerait point si l'on n'avait que la représentation mentale à sa disposition.

5. — Le *Graphique N° I, hors texte*, est un type dans son genre. Il me serait facile de vous en présenter des centaines du même type. Ce qui le caractérise c'est, ainsi que vous le voyez, un grand nombre d'internements très courts, séparés par des périodes de liberté d'une extrême brièveté. En cinq ans et demi, V... subit 14 internements pour accidents alcooliques délirants, ayant tous d'ailleurs une durée éphémère ; c'est classique. Les points que je désire souligner et qui ressortent du graphique sont les suivants :

1° Il y a un *contraste* inouï entre les deux périodes de la vie de V... Jusqu'à 40 ans, c'est un homme tout à fait normal, d'une belle intelligence, doué d'une corpulence peu ordinaire et d'une santé physique parfaite. Voici qu'il achète un fonds de restaurateur et il se laisse aller à boire, professionnellement. Désormais, c'est un autre homme. En peu d'années il est conduit au délire alcoolique. A partir de ce moment, c'est une avalanche d'internements successifs que j'ai tous vus se succéder dans mon service.

2° Remarquez l'extrême brièveté des intervalles de liberté, qui n'ont jamais excédé deux mois. Encore a-t-il fallu, dans ces cas, user d'une patience excessive. Le plus souvent, en quelques jours, le malade, sorti parfaitement indemne de

troubles intellectuels et parfaitement sûr de lui-même, succombait à la tentation et très vite se ruait aux excès massifs qui le transformaient en une brute malpropre. Nouvel internement et ainsi de suite jusqu'à la catastrophe finale : V... terrassé dans la force de l'âge par une pneumonie contractée dans le ruisseau au début de son quatorzième internement.

3° La brièveté des intervalles et la multiplicité des internements trahissent le fléchissement de la volonté ; l'énergie de résistance, une fois compromise par l'alcool, ne récupère plus son taux normal. V..., dès ses premiers excès, est perdu. Fort et énergique autrefois, il n'est plus dorénavant qu'un être mou, lâche en tout comme il l'est en face d'un verre de vin.

Des pertes comme celles de cet homme sont, permettez-moi de vous le dire, à déplorer. Cela semble un paradoxe, car on ne peut apparemment que souhaiter la disparition de tels automates incapables d'une énergie spontanée. Mais rappelez-vous, d'une part, que cet homme était intelligent et vigoureux, deux choses qui sont un capital, et d'autre part, que ce capital a été perdu par notre imprévoyance : les blessures de la volonté par l'alcool se pansent, se soignent et se guérissent. Or nous n'avons encore aucun moyen en France de le faire. Je tenais à vous le dire afin que vous sachiez dans quelle mesure nous aidons à fabriquer des récidivistes.

Voici un second graphique *(Planche III)* qui reproduit, à peu de choses près, le précédent. Il s'étend à une période de sept années, concerne un homme jeune, aussi intelligent et vigoureux que l'autre ; il subit onze internements rapides, dès qu'il a eu le malheur d'altérer sa volonté par l'usage des spiritueux. Les périodes intercalaires sont un peu plus longues, uniquement parce que les occasions de boire ont été éloignées, autant qu'elle l'a pu, par une femme active et labo-

rieuse, dont, au reste, la patience a fini par se lasser. Le ménage est aujourd'hui rompu.

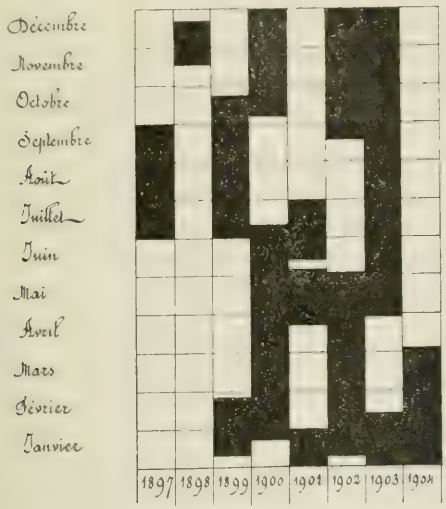

Planche III

6. — Une question, Messieurs, est née certainement dans vos esprits à la vue de ces graphiques : Comment ne retient-on pas malgré eux de tels malades ? Comment, puisqu'on peut les guérir, ne pas substituer une volonté autoritaire à une volonté débile en leur imposant une coercition dont, au demeurant, la masse retirera autant de bénéfices qu'eux-mêmes ?

Questions très judicieuses qui s'imposent à l'esprit, quoi qu'il fasse, à la seule contemplation de ces tableaux et qui deviendront plus pressantes encore lorsque des cas simples nous passerons aux cas complexes.

Ces questions, on ne se les pose plus dans beaucoup de pays étrangers où le souci de la liberté des citoyens nuisibles (et un buveur récidiviste est un être nuisible, par son

récidivisme même) ne saurait prévaloir contre le souci de l'intérêt public. Ce n'est pas le lieu d'examiner dans quelle mesure, dans une démocratie, il est permis de sacrifier l'unité à la collectivité, je me borne à proclamer que si des mesures restrictives de la liberté ne sont point sagement prises quand l'unité est un péril, il faut que la masse se résigne à subir les atteintes de l'unité. Et j'ajouterai qu'elle n'a point le droit de formuler une protestation.

Ainsi en va-t-il des buveurs incoercibles. Dans nombre de pays où l'on a de la liberté du citoyen une idée fort haute, aussi haute que chez nous, ne fût-ce que dans la libre Amérique, on a légiféré contre les buveurs et j'entends par là non pas les buveurs qui délirent, qui sont fous, non pas les buveurs délinquants et criminels, mais les buveurs simples, qui se contentent de compromettre par leurs habitudes invétérées, leurs intérêts et ceux de tous. On les colloque bel et bien et on leur impose la cure forcée. C'est une œuvre de moralisation collective dont les victimes sont les premières à se louer.

Dans notre pays, où le mot de Liberté ne donne pas une idée parfaite de la chose, nous n'en sommes pas là. Le récidivisme de l'ivrognerie n'a encore frappé presque personne et c'est pour cela que je juge de mon devoir de vous en parler. Bien plus, ceux qu'il a frappés demeurent indifférents ou inactifs. Le sort des buveurs récidivants est tout entier subordonné à l'application de la loi de 1838 sur le régime des aliénés. Et vous allez voir que cette application n'est pas sans périls.

Tout d'abord, seuls, les buveurs qui ont la chance de devenir fous peuvent jouir du privilège d'être internés et soignés dans un asile d'aliénés. Tous les autres, ils vous appartiennent, Messieurs. Leur privilège c'est l'amende, la prison, leur radiation des listes électorales. Et ce ne serait que justice s'il n'y avait là une mesure de rigueur inique en ce sens qu'elle ne frappe point tous les buveurs. Je vous en ai dit

assez pour que vous sachiez assimiler l'homme ivre à un homme qui ne se possède plus. Trente années se sont écoulées depuis le jour où l'on a flétri ce vicieux que l'on voyait dans l'intempérant. Je gage que le législateur donnerait aujourd'hui une autre forme à la loi de 1872.

7. — Revenons aux buveurs internés. Ils ne tardent pas, vous le savez, à redevenir lucides. C'est ordinairement l'affaire d'une huitaine de jours. Ils sortent peu à peu des nuages du rêve et vous les retrouvez simplement fatigués, anéantis, sans énergie, cérébrasthéniques. Ils ont besoin d'une longue convalescence et ce n'est qu'à partir de ce moment que peut commencer la vraie orthopédie morale d'où le malade tirera les règles de sa conduite future. Or, c'est justement le moment où le législateur vient nous dire : le buveur n'est plus un aliéné, relâchez-le. Et alors, si nous ne le relâchons point, nous violons la loi. Ce n'est pas sans dommages qu'on s'y expose en ce temps où la presse à scandales est avide de séquestrations arbitraires à servir à ses lecteurs naïfs et confiants. Vous comprenez sans peine notre perplexité ; nous ne pouvons être que passifs et conseillers. De deux choses l'une : ou bien les buveurs, subissant notre empire, consentiront bénévolement à rester nos pensionnaires jusqu'à ce que nous leur signions un exeat ; ils agiront de confiance. Ou bien ils se regimberont contre l'internement et réclameront leur élargissement la loi en mains. Dans ce dernier cas, c'est la récidive certaine. Dans le premier cas, c'est la chance de s'améliorer, je ne dis pas de guérir, car, je le répète, pour guérir un buveur, il ne suffit pas de l'interner, il faut le traiter avec des méthodes dont nous n'avons pas encore l'usage.

Mais notez que, même dans ce cas, nous ne sommes pas en règle avec la loi. Certes, nous sommes à l'abri puisque le malade lui-même est notre complice, mais rien ne nous autorise à le garder, car la loi sur les aliénés ne reconnaît pas

encore à un citoyen le droit de se séquestrer volontairement.

8. — N'y a-t-il pas un moyen de tourner la difficulté ? J'en connais un qui exige votre complicité : c'est dire qu'il n'est qu'un subterfuge, possible seulement en cas d'une parfaite connaissance de la question de la part des magistrats. Le voici : un buveur non délirant, mais déjà récidiviste, réclame-t-il sa liberté ? Je m'y oppose, excipant à lui-même que je ne le considère point comme guéri, et je lui enseigne les autorités compétentes auprès desquelles il peut en appeler de mon refus. Il s'adresse au Préfet qui, en général, s'en rapporte à mes dires et je lui certifie que Untel, quoique lucide, n'est pas apte à se guider parce que son isolement n'a pas encore assez duré pour qu'on puisse espérer une guérison des *habitudes* de boire ; or, cette habitude impulsive, source de mille maux, est une maladie mentale.

Le malade s'adresse au Parquet ou au Tribunal qui s'informent. Je leur fournis la même réponse. Et alors de deux choses l'une : ou bien, estimant que j'ai raison, ils engagent le malade à patienter ; ou bien, interprétant la loi *stricto sensu*, ils ordonnent l'élargissement tout en regrettant de ne pouvoir mieux faire.

Et le plus curieux de l'aventure est que si l'on critique la procédure dans l'un comme dans l'autre cas, on la trouve mauvaise et sujette à caution. Le maintien du malade ne peut que résulter d'une interprétation excessive du texte de la loi. D'un autre côté la mise en liberté pour cause d'interprétation étroite du texte est un acte incohérent et imprudent, parce que le magistrat sait, comme le médecin, que le bénéficiaire va récidiver demain et peut-être commettre un crime.

Je vous en ai dit assez pour vous montrer qu'en l'espèce la grande coupable est la loi et qu'elle entretient des litiges dont le bien public subit les fâcheuses conséquences. Je suis en possession de jugements concluant à l'élargissement pour des

cas identiques ; cela dépend uniquement de la composition du tribunal ; c'est vous dire que nous nageons en plein arbitraire. Je suis également en possession d'une lettre d'un Procureur insistant personnellement auprès de moi pour que je propose la liberté d'un buveur récidiviste, afin de lui épargner de saisir le Tribunal du litige.

Qu'arriverait-il si, dans un pareil cas, un buveur, maintenu trop longtemps à son avis, se retournait contre le médecin traitant ou l'administration et lui réclamait des dommages-intérêts ?

Nous forgeons des récidivistes et la loi nous y force, telle est ma conclusion très ferme et je désire que vous en fassiez un sérieux état. Cela peut vous paraître oiseux tant qu'il s'agit du buveur banal qui se contente de mourir d'une pneumonie à la fleur de l'âge ou de celui qui met son talent à briser sa vie familiale. Mais il en ira différemment quand ce même buveur récidiviste armera sa main et causera quelque sérieux dommage.

9. — Reprenons l'étude de nos graphiques qui, comme vous le voyez, sont remplis d'enseignements.

Je veux que vous vous fassiez maintenant une idée complète de ce que peut être la ruine d'une volonte par l'alcool. Et vous l'aurez en comptant les récidives dans les cas où leur nombre forme une masse vraiment imposante. On lit parfois, en prenant des airs amusés, qu'à Londres, où l'on sévit rigoureusement contre les ivrognes, un tribunal a prononcé contre un buveur sa centième condamnation. Et l'on ne se doute guère que ce fait-divers n'est pas une curiosité exclusivement anglaise. Nous l'aurions aussi si la loi sur l'ivresse n'était pas tombée en désuétude ; nous l'avons sûrement dans les asiles.

Examinez, en effet, le *Graphique N° II, hors texte*, et voyez cet alignement interminable. Il y a là 52 séquestrations en 16 ans

et le graphique s'arrête à 1902. C'est une moyenne de trois internements par année. Il s'agit d'un homme encore dans la force de l'âge, père de huit enfants. Physiquement c'est un hercule ; moralement ce n'est plus qu'un mollusque. Je n'ai jamais vu de spectacle plus navrant que cet hercule pleurant comme un enfant à la pensée de sa faiblesse devant un verre d'eau-de-vie. La voilà bien la maladie de la volonté dans toute sa laideur. Songez que mon graphique ne tient compte que des internements dans les asiles de la Seine ; il y en a eu en province que je ne connais pas en détail. Je ne compte pas non plus les nombreuses arrestations non suivies d'internement et qui ne dépassent point le Dépôt. En additionnant le tout on dépasserait la centaine. Maintes fois, G... a eu à rendre compte de ses actes à la justice, jamais pour faits très graves ; maintes fois celle-ci s'est trouvée désarmée en présence du casier de cet homme qui n'est plus qu'une machine à boire. Remarquez que, comme précédemment, les internements sont précipités. Peu ou pas d'arrêt entre chacun d'eux. En réalité si l'on totalise les durées des 52 internements on obtient dix années de présence dans les asiles. Dix années sur seize et nous sommes loin de compte !

Le moindre des inconvénients que présentent de tels récidivistes est de coûter fort cher au département. G..., pour ses dix années de séjour a coûté 10,000 francs, somme dépensée en pure perte, pour de la mauvaise assistance, puisque l'on n'a rien fait rationnellement pour le guérir. Chiffrez aussi ce que cet homme habile eût pu produire de bon travail pendant dix ans ; chiffrez les dommages multiples qu'il a causés ; cotez, si possible, le mal moral qu'il a fait et demandez-vous ensuite, comme je l'ai fait tant de fois, s'il n'y a point, dans ce récidivisme, matière à fixer d'urgence l'attention de quiconque est quelque chose dans la République.

La vue de nos trois premiers graphiques, auxquels vous

pourrez joindre tous les autres, vous a, je pense, convaincus qu'un buveur engagé dans une certaine voie, est, grâce à la paralysie toxique de sa volonté, sur une pente fatale. Il ne peut plus remonter sans un concours de circonstances qui n'existe point dans la sphère des choses officielles, encore qu'il soit à peine réalisé par l'initiative des citoyens. C'est donc une force perdue pour le pays ; il sera un parasite éternel. Poids mort à traîner, il alourdit la dette du pays. Ce simple récidivisme a des conséquences graves d'ordre administratif, d'ordre économique et d'ordre législatif. Sans compter avec la menace qu'il est perpétuellement pour la sécurité publique, pour la moralité, pour l'équilibre de la famille. Il n'est atteint par rien, ce buveur. Il n'est point jusqu'à la puissance paternelle qu'on ne lui retire qu'avec peine, tant nos magistrats, encore imprégnés du vieux droit, ont un excessif respect de cette arche sainte, qu'il faudrait cependant savoir violer quand il s'agit du sort de la famille, de l'enfant et du pays. La loi sur l'enfance moralement abandonnée vous donnera, Messieurs, les moyens de neutraliser dans une certaine mesure les effets du récidivisme. Usez-en largement, je vous en conjure. Vous ne ferez pas seulement acte de juges, mais de citoyens.

10. — Voici un tracé (*Planche IV*) comportant les mêmes déductions que le précédent ; il n'y a que 20 internements, mais ils sont, en général, plus prolongés et d'ailleurs je n'ai des renseignements que pour onze ans ; le tracé s'arrête à 1899. Je ne sais pas tout le *curriculum vitæ* du malade. Je sais seulement qu'il a eu maille à partir avec la justice. Je l'ai revu depuis 1899 hors de l'asile ; il était à ce moment en proie à des obsessions d'ordre génésique qui lui ont attiré sans doute quelque affaire. J'aurai l'occasion de vous en reparler. Mais le motif pour lequel je vous présente son tracé est le suivant : Remarquez qu'il y a dans le tracé, entre 1892 et 1894, une lacune de plus de deux ans sans internement. C'est bizarre.

Pas plus que moi vous n'aurez la naïveté de croire que pendant tout ce laps de temps le malade a guéri. C'est tout à fait invraisemblable. Qu'il vous suffise d'ailleurs de vous reporter à 1894 pour voir recommencer la série des internements. Que s'est-il passé ? Nous n'en savons rien exactement. Mais il y a vraisemblance que le malade a hanté quelque autre milieu hospitalier, ou mieux qu'il a subi quelque condamnation.

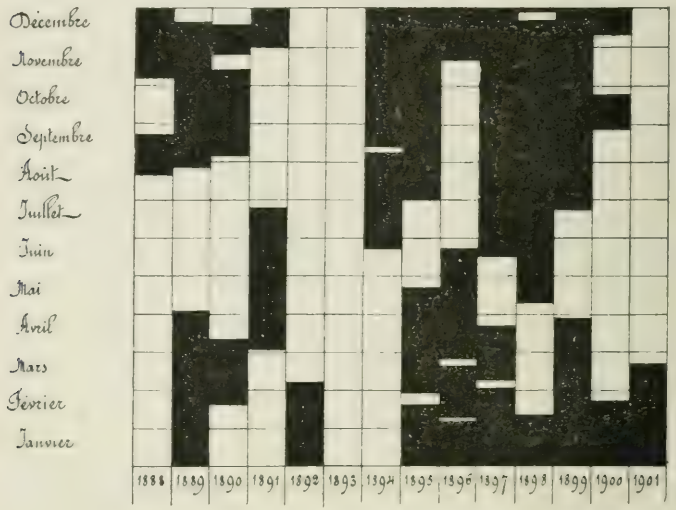

Planche IV

Cette observation me servira de transition vers les suivantes, mais permettez-moi, à son propos, une courte digression. Si vous n'étiez d'avance tout acquis à l'idée d'une collaboration future entre magistrat et médecin, je pense qu'elle serait légitimée par cet exemple. L'intérêt de mes graphiques est certes très grand. Mais il le deviendrait infiniment plus si le magistrat en avait comblé les lacunes à l'aide du casier judiciaire, que seul il peut connaître. Vous verrez tout

à l'heure ces bizarres existences en partie double, l'une qui tombe sous votre observation, l'autre qui reste sous la nôtre. Et certainement vous comprendrez la nécessité de faire une seule synthèse de ces deux existences. Le travail séparé ne se conçoit point parce qu'il aboutit à cette énormité, née de notre ignorance d'une partie de la vérité, qui vous fait juger criminel le même homme que nous jugeons malade. Mêlez les deux phases de cette même vie, construisez un graphique unique, et nous sommes bien obligés dorénavant, bon gré mal gré, d'être aux prises avec ce dilemme au milieu duquel il faudra prendre position : Y a-t-il culpabilité ? Y a-t-il maladie ? Peut-il y avoir les deux à la fois ?

En présence d'une telle synthèse, impossible de se dérober. Chacun doit, sous peine de faillir à son devoir, se poser le cas de conscience. Le juriste ne peut pas être seulement un homme de droit. La vérité entière exige le concours de la science. Je me borne à souhaiter pour le moment que le médecin des asiles, tenu, au même titre que le magistrat, au secret professionnel, puisse être mis en possession, pour son édification personnelle et au grand avantage de tous, des renseignements d'ordre judiciaire que contient le casier. En outre de l'intérêt théorique que ce renseignement peut avoir, il n'est pas inutile que le médecin traitant le possède pour orienter ses décisions et préciser un diagnostic ou un pronostic. Qui sait si le célèbre Vacher eût obtenu si aisément sa mise en liberté des différents asiles où il fut interné, si les directeurs eussent connu les actes graves pour lesquels il avait subi des condamnations et dont la reproduction coûta la vie à plusieurs personnes ?

11. — Abordons maintenant l'étude de tracés où la récidive va prendre une forme plus en harmonie avec votre profession. Et de suite, pour profiter des avantages toujours frappants des contrastes, veuillez déchiffrer avec moi ce tracé

(*Pl.* V), où les parties hachurées, apparaissant pour la première fois, dominent de beaucoup les parties noires. Les parties

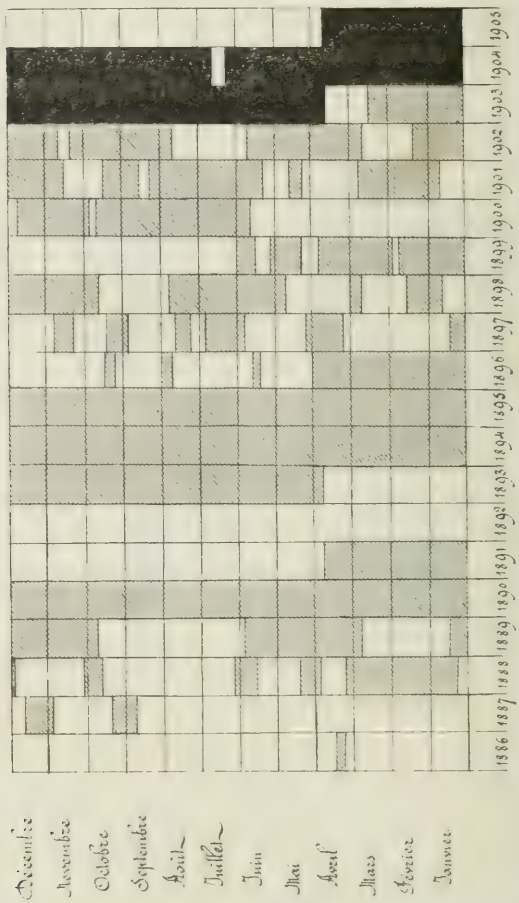

Planche V

hachurées indiquent le séjour en prison. Vous voyez qu'ici les séjours, c'est-à-dire les récidives, ont été aussi communs que tout à l'heure l'ont été les internements. Mais en outre,

et c'est pourquoi je m'approprie le tracé, il y a des internements. Ils clôturent la longue série des condamnations et laissent tout naturellement beaucoup à penser.

En seize ans, B... subit trente-huit condamnations. Je les groupe par espèces : quinze fois il a été arrêté pour vagabondage simple ou compliqué de mendicité, d'ivresse, de filouterie ; douze fois il a été condamné pour mendicité simple ou compliquée d'ivresse, d'outrage à la pudeur, de rébellion. Neuf condamnations ont été encourues du fait d'ivresse, toujours compliquée soit d'outrage à la pudeur, soit de rébellion, soit de vagabondage et de mendicité. Ajoutons une condamnation pour outrage à la pudeur où l'ivresse n'a pas été comptée et trois infractions à la police des chemins de fer. Quatre fois le vol a amené la condamnation, dont trois fois pour vols insignifiants et une fois sérieuse (dix-huit mois de prison). Cette dernière est la condamnation la plus grave qu'il ait subie. Il s'agissait d'un vol domestique de peu d'importance. B... a payé un peu les sept condamnations qu'il avait encourues déjà. Je compte pour moins les trois années de travaux publics qu'il s'est vu adjuger en Tunisie pour destruction d'effets militaires. Il m'a paru evident qu'il a un peu payé là un passé déjà alourdi de dix condamnations.

Je ne puis m'attarder à discuter le mécanisme de ces diverses condamnations, si curieux qu'il puisse être. Si lourd que soit son bagage, B... ne saurait nous faire l'impression d'un grand criminel ; vous savez que la fieffée coquinerie n'est point proportionnelle à la quantité des condamnations, ce que j'exprimerai en disant que le récidivisme, quelque terreur qu'il inspire, n'est point fatalement le stigmate de la grande criminalité. Ce qui m'intéresse présentement, c'est cette tache noire prolongée qui termine l'odyssée de ce malheureux, c'est qu'après seize ans d'aventures bizarres,

où il a connu presque toutes les prisons de France, c'est dans mon service qu'il vient s'échouer. La folie interrompt la carrière du criminel ; le récidivisme change de couleur sur notre graphique. Sommes-nous vraiment bien sûrs qu'il n'est pas le même au fond ? Qu'a-t-il donc fallu pour que tout à coup l'orientation de la vie de notre sujet ait changé ? Il a fallu que l'œuvre lente du maudit alcool, de la maudite absinthe qui a fait de B. un être désemparé, automatique dès la prime jeunesse, se parachevât et nous le livrât enfin délirant, égaré, confus, impulsif comme un épileptique qu'il a toujours été, à cela près que ses manifestations épileptiques avaient été jusqu'alors effacées. Veuillez noter qu'il a été réformé pour vertiges.

12. — Et l'on peut se demander ce qu'il fût advenu si, dès les premiers temps de sa carrière mouvementée, B... eût eu la bonne fortune de rencontrer un magistrat qui, instruit des choses de la science, l'esprit ouvert sur un horizon qui se fait de plus en plus large et de plus en plus lumineux, eût découvert chez lui quelqu'un de ces signes bizarres, inaccoutumés, sur lesquels l'attention vient se heurter, comme le pied fait sur un caillou ? Ce signe, ce rien, eût changé peut-être la vie de B... Il eût conditionné la visite d'un médecin qui, plus expert encore, puisque c'est son métier, aurait sans doute eu la prescience de ce que nous voyons maintenant, la folie confirmée. Vous savez ce qu'entraîne, comme conséquences, une première condamnation chez un jeune. C'est parfois épouvantable ; toute une vie peut en un instant être bouleversée. Une première condamnation est solennelle en même temps que décisive. Quand ce ne serait que de rayer des cadres de l'armée régulière la victime d'un premier égarement et de lui infliger un service militaire spécial, là-bas, en Algérie, comme un paria ! Et quand la première sanction s'abat sur un prédisposé comme B.., elle fait œuvre de ruine.

Examinez la vie entière de B... maintenant que vous savez que c'est un anormal. Elle ne nous étonne plus : excès de boissons, vagabondage et mendicité, cela marche ensemble chez un déséquilibré qui n'a plus où s'accrocher. L'outrage à la pudeur, c'est celui du buveur complètement inconscient, fort peu soucieux des règles de la bienséance. Coups et blessures vont encore avec l'alcool. Filouterie d'aliments et vols

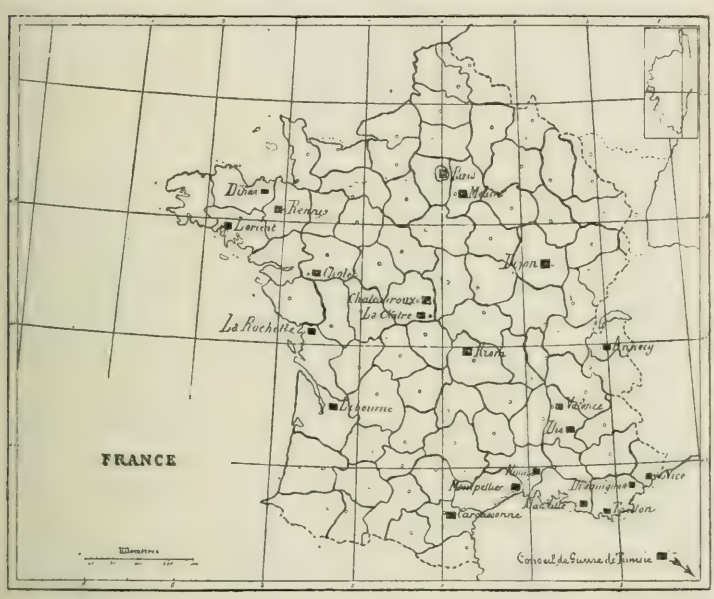

sont chez notre sujet quelque chose de fortuit. Dans ce grand nombre de condamnations, malgré l'alcool, malgré l'épilepsie larvée, vous ne voyez, chose extraordinaire, aucun attentat contre les personnes. En revanche, vous assistez à un perpétuel besoin de mouvement, un état incoercible d'impulsivité que vous rencontrerez si souvent chez les vagabonds morbides. Il vous suffira de jeter un coup d'œil sur la carte ci-dessus pour vous rendre compte de cette sorte d'ubiquité qui

est le stigmate spécial de la vie de B... C'est un erratique. Il y a peu de Cours de justice en France où il n'ait récolté quelque condamnation. A l'asile, je l'ai vu, sans le moindre motif, dans un milieu où il se déclarait heureux, faire des tentatives d'évasion qu'il regrettait aussitôt. — Incriminerez-vous l'alcool? J'espère que vous avez admis, comme moi, que ce serait un peu osé. Et d'ailleurs, B... a toujours bu d'une façon étrangement impulsive. Peut-être aurai-je l'occasion de vous dire un jour comment il est permis d'identifier cette façon de boire avec l'epilepsie même, dont ce serait une forme larvée.

13. — Mais ce qu'il y a de vraiment frappant au point de vue de la forme extérieure que prendra le récidivisme, prison ou asile, ce sont les hasards de la première rencontre. Il y a, et, à ce point de vue, plus vous multiplierez les graphiques, plus vous en serez convaincus, de véritables carrières d'aliénés, comme il y a des carrières de condamnés. Tout dépend de la direction imprimée au sujet, quand il arrive à la première bifurcation qui aboutit à la prison ou à l'asile. Et ne croyez pas que, de ma part, il y ait ici la moindre intention satirique ; il y a bifurcation parce qu'il y a hésitation, incertitude, perplexité, et parce que, au carrefour, selon qu'un magistrat ou un médecin se trouvera, l'orientation changera, chacun jugeant avec une conscience professionnelle différente, avec des connaissances acquises différentes. Le plus à plaindre sera la victime du doute si, pour sa première incartade, elle récolte l'infamie.

Car, notez-le bien, dorénavant, à la seconde, à la troisième incartade, le juge reconnaîtra l'échantillon de son troupeau, et le cycle des récidives aura pris définitivement la forme que l'on qualifiera de criminelle. Par la pensée, imaginez que la première des sanctions ait pris la forme de l'internement, les récidives futures seront cataloguées ; à chaque incartade, le

récidiviste est aiguillé automatiquement vers l'asile. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce qui frappe, c'est l'uniformité du cycle, il est monochrome sur nos graphiques. Et je n'invente point, Messieurs. Les cas de ce genre sont légion dans mon service. Un de mes anciens malades est-il arrêté et trouvé porteur d'un bulletin de sortie de Ville-Evrard, neuf fois sur dix le commissaire de police, nettement suggestionné par le fait, dirige son prisonnier sur l'infirmerie du Dépôt. Et vous savez comme moi, d'autre part, la valeur suggestive exercée sur l'esprit par la découverte d'un lourd casier, quand on a sous les yeux un inculpé. Le mot récidiviste acquiert ici toute sa valeur péjorative. Ce ne sont point là, Messieurs, des preuves de faiblesses humaines, ni des témoignages d'ignorance ; c'est la preuve tout simplement de deux choses : 1° Nous sommes, professionnellement, enclins à des jugements unilatéraux ; nous penchons vers ce que nous savons le mieux ; 2° ceci est plus grave, il n'y a point dans le crime ou le délit, intrinsèquement parlant, quelque chose de spécifique. Il y a une grande marge d'apprécation, et c'est le sujet, non le crime, qui fait pencher la balance.

14. — Rapidement, je fais passer sous vos yeux un autre tracé (*Pl. VI*). Il est très analogue à celui de B... Le jeune V... débute par huit condamnations en six ans. Puis tout à coup, la huitième année, on le trouve aliéné et je le reçois à Ville-Evrard. Comme dans le cas de B.., il s'agit d'épilepsie larvée tout d'abord, puis d'épilepsie confirmée. C'est un dégénéré, porteur d'une très lourde tare héréditaire, qui, dès l'enfance, a des impulsions et des vertiges. Moralement abandonné, il n'a guère pour le garder que lui-même, et dès l'âge de seize ans, il commence à récolter des condamnations pour mendicité, vagabondage, etc. Il est interné finalement pour avoir, dans un vertige épileptique, failli tuer son beau-père d'un coup de hachette. J'ajouterai que, chez lui, l'épilepsie som-

meille le plus souvent ; l'usage de l'alcool et surtout de l'absinthe la réveille.

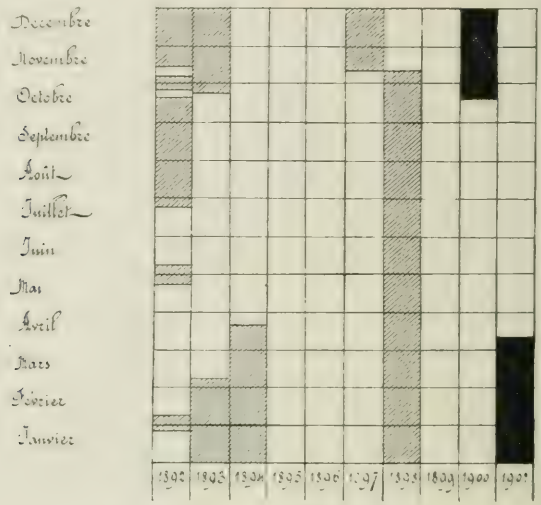

Planche VI

15. — Le sort du récidiviste en partie double, sorte d'amphibie que nous rencontrons aujourd'hui sur les bancs de la correctionnelle, demain dans un asile d'aliénés, est vraiment un grave sujet de méditation, sur lequel je reviendrai tout à l'heure. Au préalable, voyons à l'aide des faits, les formes curieuses que peut prendre le récidivisme mixte. Mes réflexions d'ailleurs ne seront point copieuses, car les faits parlent d'eux-mêmes.

Le premier est un cas simple (*Pl. VII*), mais combien éloquent déjà. A... débute en 1890 par un internement de six mois, lorsque, trois mois après sa libération, on trouve moyen de lui infliger une condamnation à trois mois. Mais, où le cas devient plus grave, c'est quand, quatre mois et demi plus tard, A... est de nouveau interné, cette fois pour dix-huit mois et que dorénavant son existence de récidiviste

aliéné semble assurée : dans l'espace de six ans, il ne subit pas moins de treize internements, dont trois de longue durée, un an en moyenne. Voyez que sur le tracé, les parties blanches, la vie libre, sont très petites. La récidive est facile, rapide, la folie est à fleur de tête, si je puis dire. Que penser

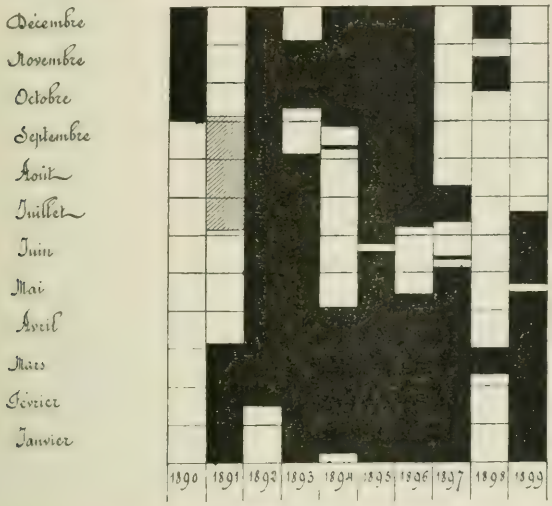

Planche VII

de cette condamnation qui vient s'intercaler là, au beau milieu d'une existence d'aliéné ? Ne vous fait-elle point l'impression d'une tache ? Il me semble qu'une vie humaine a quelque chose d'harmonieux et que certains assemblages de phénomènes ont quelque chose de choquant, tels cette prison et cet asile qui voisinent.

Mais que penserez-vous maintenant de ce cas plus complexe *(Graphique N° III, hors texte)* ? R... débute, en 1883, par trois mois de prison. Ne récriminons point encore, nous ne connaissons point l'homme. Mais déjà, trois mois et demi après, l'heureuse circonstance d'un délire alcoolique très caractérisé fait flé-

chir toute hésitation. R... subit son premier internement : cinq mois et demi. Puis, la série continue. R... semble bien décidément avoir élu domicile à l'asile des fous. En effet, de 1894 à 1903, il n'est pas interné moins de treize fois; ses internements sont longs. Sa vie s'écoule presque continûment dans l'un des asiles de la Seine.

Tout à coup, nous cessons de le voir pendant trois ans. Cela s'explique : jetez un coup d'œil sur son tracé; il subit dans cet intervalle deux condamnations. Entre les deux, le tracé vous montre un grand blanc, et je gage que si l'on cherchait bien, ce blanc serait recouvert par des hachures, c'est-à-dire par d'autres condamnations. R... n'est point apte à la vie libre; et, en vérité, il traverse une mauvaise veine.

Mais, tout à coup, la chance tourne, le voici de nouveau aliéné et, coup sur coup, sans désemparer, ce sont encore neuf internements. Or, veuillez remarquer que le neuvième chevauche avec une nouvelle condamnation. Du coup, je proteste, et je suis bien sûr que vous m'approuverez. Enfin R... reprend sa série d'internements. Sera-t-elle encore interrompue par des séjours en prison? Je devrais pouvoir répondre par la négative, mais le passé démontre que je serais téméraire.

16. — Des réflexions d'un autre genre, mais non moins graves vont découler du cas suivant (*Pl. VIII*) : C... est un faible d'esprit impulsif, ayant l'humeur batailleuse, doué d'une amoralité maladive absolue. Inutile d'ajouter qu'il boit. L'alcool est le compagnon fidèle de toutes les déchéances. Jetez les yeux sur le tracé de notre sujet, il est assez différent des autres : coup sur coup, à partir de 1883, vous voyez se succéder prison, asile, prison, asile. En voici l'explication.

C... reçoit une condamnation à quelques mois pour vol. Il commence à purger sa peine, lorsque l'on s'aperçoit, en prison, qu'il est aliéné. On le transfère à l'asile de Ville-Evrard. Là, on le reconnaît pour un impulsif de la pire espèce,

et bon pour un asile de sûreté; il est transféré à la prison-asile de Gaillon où il séjourne onze mois. A l'expiration de sa peine, toujours aliéné, il est transféré à l'asile d'Evreux où il termine sa quatrième étape. Au bout de deux mois il est

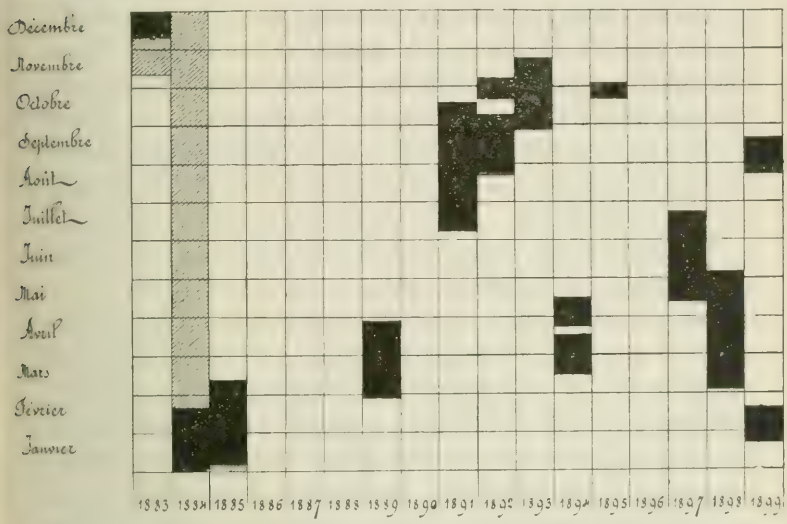

Planche VIII

relaxé, guéri, en apparence du moins. Quoique aliéné, C... est peu sympathique, je vous l'accorde; il n'y a pas moins quelque chose d'étrange dans ce va-et-vient de la prison à l'asile, et vice-versa, d'un même individu supportant alternativement, et pour le même fait, le poids de la prison et celui d'un internement.

C'est le fait brutal que je retiens et qui ne peut pas ne pas vous intéresser.

La suite de l'histoire de C... n'est pas moins curieuse. C'est un récidiviste, naturellement, mais à de longues échéances. Longues périodes de liberté, internements très courts, à l'in-

verse de ce que nous avons vu jusqu'ici. Pourquoi? Tout d'abord je ne crois pas aux longues périodes de liberté chez un récidiviste. C'est paradoxal. S'il n'a pas été interné, C... a été en prison; il a, par suite, continué sa navette entre la prison et l'asile. Ensuite, en impulsif qu'il est, risque-tout, C... a tôt fait de fausser compagnie à l'asile : il s'évade, nostalgique des grands chemins et des carrières où il fréquente volontiers. Quand il ne s'évade point, on l'élargit volontiers aussi parce qu'il est d'un contact plutôt pernicieux pour les camarades. Je reparlerai plus loin de ce genre de clients de nos asiles.

Depuis sa sortie d'Evreux jusqu'en 1899, C... est interné douze fois. Je l'ai perdu de vue.

17. — Terminons l'examen des types de récidivistes *mixtes* que j'ai choisis, par celui-ci dont je vous ai longuement conté l'histoire dans ma troisième leçon *(Graphique IV, hors texte)*. Souvenez-vous qu'il nous a fourni un bel exemple d'un halluciné conscient, discutant ses hallucinations, vivant avec elles comme avec un corps étranger. J'ai réservé pour aujourd'hui son histoire de délinquant, aussi captivante que son histoire d'aliéné. Vous vous souvenez aussi que R... fut un malchanceux. Vous en avez de suite la preuve dans son graphique. Ce malheureux, dont la qualité d'aliéné, même l'alcoolisme mis à part, ne saurait faire de doute, a dû subir une longue et cruelle odyssée avant que son droit à l'internement ait été reconnu. C'est lui qui précisément recueillit un jour de la bouche d'un juge cette parole : Quand on a eu trente-trois condamnations, l'on doit savoir ce que l'on fait. Telle est bien cette unilatéralité de jugement dont je parlais tout à l'heure. Vous sentez mieux maintenant l'amertume d'une telle parole.

R... a subi, effectivement, trente-trois condamnations. Et elles furent le début de sa carrière; il a été d'emblée aiguillé dans la mauvaise voie. On s'en remet difficilement. Il fut réci-

diviste délinquant et criminel avant d'être récidiviste de la folie. Voyez son tracé ; il est d'une triste éloquence.

Et, pour rester toujours et quand même sur le terrain des volontés débiles, infirmes avant et surtout après l'alcool, vous noterez que la plupart des condamnations ont eu pour cause le délit d'ivresse, avec outrages et rébellion aux agents. Au passage, je note un singulier délit d'escroquerie, constitué par la vente de cartes transparentes innocentes, alors que le client, un directeur de grand journal, avait été alléché par des promesses croustillantes. Toutes les autres condamnations sont pour vagabondage. Encore un habitant passionné du grand air. C'est un dromomane par l'alcool et aussi parce qu'il est congénitalement instable, sans compter avec ses hallucinations qui, vous vous le rappelez, l'ont poussé parfois à des déplacements comme un vrai Juif Errant.

Enfin il trouve un meilleur filon en 1898 et, depuis lors, c'est l'asile de Ville-Evrard qui le reçoit onze fois consécutivement. Mais vous croiriez à tort qu'il est enfin débarrassé des affres du tribunal : fixez vos regards sur 1899 et vous ne verrez point sans une certaine stupéfaction que notre malheureux a eu cette fois le don d'ubiquité : il est simultanément en prison et à l'asile. Il est fou et coupable tout ensemble. Du coup, chacun y trouve son compte. Je m'explique : Il est arrêté le 16 juin pour outrages aux bonnes mœurs. Quelques jours après il est interné pour la troisième fois. Ce qui n'empêche la Cour de Douai de lui infliger une condamnation à deux mois de prison.

Transportez-vous enfin en 1903, période où il délire plus que jamais. Vous le voyez récolter quatre mois de prison pour mendicité.

18. — Je m'arrête. J'estime que l'examen de tous ces tracés juxtaposés comporte une moralité.

Le moins qu'ils puissent faire est de vous montrer le réci-

divisme sous des aspects que vous ne soupçonniez guère. Le récidiviste à deux têtes est troublant. Devant son existence à double forme telle qu'elle nous est révélée par la méthode d'observation appliquée dans tous les domaines, nous avons le devoir de nous arrêter un instant et de méditer gravement. Car elle fait surgir à l'esprit un monde de problèmes que beaucoup croient entièrement résolus. Que faire, en effet, contre le récidivisme ? La réponse est claire quand on envisage la question de la récidive toujours dans la même direction. Le récidiviste criminel ? C'est bien simple ; on le supprime. Car c'est le supprimer que de le reléguer. La relégation c'est la guillotine honnête et exsangue. Ce n'est pas le moment d'étudier s'il n'y a pas mieux à faire. — Est-ce le récidiviste malade ? Nous avons l'asile qui ouvre ses portes hospitalières et son régime tutélaire jusqu'à ce que mort ou démence s'ensuive ; la démence c'est la mort du cerveau.

Mais quand on a affaire à un récidiviste qui s'avise d'être aujourd'hui aliéné, demain criminel, ou que l'on s'avise, en toute ingénuité, de le considérer comme tel, alternativement, parfois même simultanément, j'avoue que le problème devient effroyable et que celui-là possède une tranquillité de conscience enviable qui tranche la difficulté aussi flegmatiquement dans un sens que dans l'autre. Mais il en est qui se demandent, et je suis du nombre, si le récidiviste peut agir comme un criminel et comme un fou à sa guise et quand il trouve l'occasion de jouer l'un ou l'autre rôle ; si le seul fait de la récidive n'implique pas une forme de l'esprit qui oblige le sujet à une action toujours dans le même sens et non dans deux sens à la fois qui se contredisent. Peut-on raisonnablement, psychologiquement, admettre un pareil dualisme ?

Je n'hésite pas, parlant bien entendu en mon nom personnel, à déclarer que je ne saurais souscrire à un pareil dualisme ! Certes, les personnalités subissent des transformations.

Je me suis trop attaché à vous démontrer, à l'aide des faits d'observation, qu'une personnalité à 50 ans est faite d'éléments tout différents de ceux qui la formaient à 20 ans ; je vous ai trop enseigné la chose pour ne point admettre, qu'à des époques éloignées les unes des autres, il soit possible à un même sujet d'être fou puis coupable. Mais il ne peut s'agir ici que de phénomènes *accidentels* et non point de phénomènes dont la *répétition* est, objectivement, le caractère essentiel, pendant que, subjectivement, la récidive est une maladie *constitutionnelle*. Enfin, on ne saurait confondre des phénomènes éclatant à des époques *très lointaines* les unes des autres et des phénomènes qui sont presque *contemporains*. Donc : je ne puis souscrire à un dualisme simultané, dont on semble faire tant de cas dans une certaine école médico-légale, et dont j'aurai plus tard à faire la critique.

19. — Or, si nos récidivistes ne sont point les bicéphales que certains graphiques nous ont montrés, vous voudrez bien m'accorder, qu'en ce qui les concerne, il y a eu erreur. Et c'est le cas de dire : Qui trompe-t-on ? ou mieux : qui s'est trompé ? Quelqu'un a erré à un moment donné. Est-ce le magistrat ? Est-ce le médecin ? Ce ne peut être que l'un ou l'autre. Vous m'excuserez de plaider *pro domo*, ou plutôt d'en avoir l'air ; mais il n'y a pas possibilité de prétendre que ce soit le médecin. La périodicité des accès de troubles psychiques impose le diagnostic, et l'existence de troubles récidivants de cette nature jette une lumière rétrospective sur les actes d'un sujet, comme elle éclaire ceux de l'avenir.

Et ce problème si curieux, si peu étudié du récidivisme à double forme nous amène, par voie de conclusion logique, sur le terrain des erreurs judiciaires concernant des aliénés. Gros sujet qui, lui, a, dans ces dernières années surtout, suscité de fort intéressantes recherches. Je ne puis qu'y faire une très courte allusion puisque cela sort de mon sujet. J'ai tenu

simplement à vous faire toucher du doigt la possibilité de cette fâcheuse éventualité qui est établie aujourd'hui par de nombreuses statistiques. Personne d'ailleurs ne songe à les renier, parce que personne ne peut en rougir.

Les causes de ces erreurs sont simples. C'est pour contribuer à les dissiper précisément que j'ai résolu de prendre la parole dans cette enceinte. La première est que le magistrat n'est qu'un juge d'espèces. Lorsqu'il fait abstraction de l'espèce, ainsi qu'il arrive dans les grandes affaires d'assises où, selon la coutume, on déroule toute la carrière de l'accusé devant le jury, je prétends qu'il est moins exposé à l'erreur. Plus il s'astreint à connaître les chaînons qui, dès les origines de l'accusé, se sont accouplés pour former sa vie morale, plus il s'expose à l'obligation de peser des circonstances, qui lui échappent dans les cas où une espèce seule est en cause.

La conclusion va de soi : il n'y a pas d'espèce simple ; la moindre est assez compliquée pour nécessiter un examen approfondi du sujet. Quoi de plus banal que le vagabondage, en apparence ? En effet, objectivement parlant, c'est un cas dénué de complications. Mais, vous ne sauriez vous imaginer combien la chose modifie ses aspects quand, au lieu du vagabondage, c'est le vagabond que vous analysez. Ce vagabond est souvent tout un monde et des plus intéressants.

Je vous accorde que, pratiquement, c'est difficile à réaliser, du moins pour le moment. Les rôles sont effroyablement encombrés ; on ne peut décemment exiger d'un magistrat surmené plus qu'il ne fait. Mais ici nous ne faisons que de la théorie. Nous avons même le devoir de la faire sans nous préoccuper de la pratique. Car des considérations de cette nature sont gênantes pour formuler des postulats. Et il faut en formuler si l'on veut des réformes.

20. — Des réformes ? j'en vois au moins une qui diminuerait grandement les chances d'erreur. La création d'un bureau an-

thropométrique a rendu des services qu'il serait excessif de louer aujourd'hui, tant on l'a déjà fait. Mais un bureau anthropométrique ne suffit point. Des fiches *psychométriques* compléteraient avec avantage le portrait matériel que nous livre l'anthropométrie. Le magistrat sait à merveille que le prévenu a passé par telles et telles aventures, qu'il a subi telles et telles condamnations ; il sait par cœur tous les signes visibles ou cachés auxquels on le reconnaîtra. Mais il ignore ce qu'il aurait le plus intérêt à connaître : quel est ce prévenu au point de vue mental ? D'où sort-il ? De qui tient-il ? Si ce prévenu a subi un ou plusieurs internements, il l'ignore ; il ne songe même pas à le rechercher (c'est la critique la plus sérieuse que je lui adresserais). Et l'on s'expose à entendre une Cour frapper un malheureux qui, au même moment, subit un internement dans un asile d'aliénés. Le nombre des malades de mon service que, à tout instant, je pousse à interjeter appel d'une condamnation récente, est très considérable. — Or, le jour où le magistrat aura compris l'importance d'une fiche psychométrique, comme il a compris celle de la fiche anthropométrique, il aura sous les yeux un dossier complet, parce qu'il exigera que ce dossier soit constitué méthodiquement. La préfecture de police possède les sommiers judiciaires de tous ses aliénés ; que les greffes possèdent en échange les sommiers psychiàtriques. Avec le souci qu'il a de la justice, le magistrat aura tôt fait de couper à la racine des erreurs constituant de désolantes tares, et sur lesquelles il est si difficile de revenir.

21. — Une seconde cause d'erreurs, corollaire de la précédente, est l'insuffisance des interventions médicales à l'origine même de la procédure. Le médecin prête son concours quand on le lui demande, mais cette demande reste subordonnée à la volonté du magistrat. Cela suppose que celui-ci est éclairé suffisamment sur les choses de la psychiàtrie, et qu'il aura les

aptitudes nécessaires à depister les cas où l'intervention du médecin est utile. Vous savez comme moi qu'il n'en est rien. Certes, avec l'expérience et la réflexion, bien des magistrats acquièrent une sorte de flair qui les guide. Mais ce flair n'a point sa place dans les affaires rapides, où l'on dispose de quelques instants seulement pour réfléchir et frapper un prévenu. La collaboration d'un médecin s'impose systématiquement ici. Je conçois volontiers une permanence médicale confiée à un psychiâtre *de carrière*, rompu *de longue date* à la pratique des aliénés et fonctionnant auprès des Parquets. Certes la méthode rapide ne mettra pas encore complètement à l'abri des erreurs, mais elle en évitera beaucoup, permettra en tout cas un tri, et suspendra les rigueurs de la justice qui viennent s'abattre si fréquemment sur de pauvres déments que l'on aurait pu, en quelques instants, cataloguer. C'est un vœu dont plusieurs aliénistes et médecins légistes, notamment le regretté Dr Garnier, se sont faits déjà les défenseurs. Je m'y associe en déclarant que sa réalisation est urgente et qu'elle honorerait grandement le corps judiciaire s'il consentait à la réclamer.

22. — L'étude du récidivisme, qu'il soit unilatéral ou mixte, soulève encore un très gros problème qu'il me faut au moins effleurer, c'est celui des *aliénés criminels*.

Aliéné-criminel ! Voilà encore, Messieurs, un mot bicéphale. Et comme tous les bicéphales, c'est un monstre. Je l'emploie parce qu'il fait partie du langage courant, mais il serait lamentable qu'il concourut à faire croire à bien des gens auxquels manque le temps de réfléchir sur toutes choses, qu'un aliéné peut être criminel. Ces deux qualités jurent d'être accouplées, et je préfère de beaucoup la désignation d'aliénés *dangereux*, qui tend à se substituer à l'autre. On entend par là les aliénés qui ont commis, commettent ou tendent à commettre des actes qui, objectivement, tombent sous le coup

de la justice, et en particulier des actes réputés crimes.

Mais il faut encore distinguer. On peut presque dire que, par définition, le fou est dangereux. Tout individu qui perd la raison peut commettre des actes qui sont de nature à compromettre soit sa sécurité personnelle et sa vie, soit celles des autres. Un acte dangereux est toujours attendu de la part de l'aliéné et c'est, il faut bien le dire, la raison pour laquelle l'esprit de la loi de 1838 est essentiellement policier. Certes le législateur s'est préoccupé de faire un sort aussi heureux que possible à un être que l'assistance avait délaissé jusqu'alors, mais le mode même d'assistance choisi, à savoir l'asile clos, avec une organisation sévère, un personnel quasi militaire, des portes soigneusement verrouillées, des sauts de loups et des grilles aux fenêtres, tout ce régime qui, d'ailleurs, largement modifié depuis, tend à disparaître, indique que la préoccupation capitale du législateur a été de protéger les citoyens sains d'esprit.

Mais si dangereux que soient les aliénés, ils ne le sont guère en général que d'une façon épisodique, et les périls qu'ils font courir ne sont que des réactions délirantes essentiellement contingentes.

Pour constituer le danger réel, celui qui tient en éveil les novateurs enclins à voir dans les aliénés-criminels une catégorie toute spéciale de malades à séparer des autres, il faut une autre notion, celle de *permanence* ou d'*habitude*. Il faut que l'aliéné soit tel, que l'on doive s'attendre de sa part d'une façon quasi fatale, à un acte dangereux et cela, pas seulement une fois par hasard, mais d'une façon continuelle. Qu'il s'agisse de dégénérés moraux, dont c'est la manière d'être d'entrer en insurrection contre les lois, dont ils ne comprennent ni l'esprit, ni la portée, ni la lettre; qu'il s'agisse de ces persécutés-persécuteurs dont je vous ai parlé et qui, avec une rigueur impitoyable, poursuivent jusqu'au crime la réparation

de dommages plus ou moins imaginaires qu'ils ont subis ; qu'il s'agisse surtout de buveurs chroniques qui, vous l'avez vu, sont enclins aux actes redoutables, et cela tant que dure l'état d'intoxication, etc. ; dans tous ces cas, on peut dire que le danger n'a rien de fortuit. Il est permanent, il constitue une menace de tous les instants. C'est par conséquent encore le récidivisme qui est la note dominante ; c'est lui que l'on redoute, et c'est pour s'en garer que l'on a songé à employer des mesures de rigueur très spéciales, qui ne sont rigoureuses que par nécessité de défense sociale, mais qui n'ont rien de vexatoire ni d'infamant, ainsi qu'il arriverait si les « crimes » commis étaient imputables.

23. — Le récidivisme de l'aliéné-criminel crée donc une situation de fait contre laquelle on a imaginé des asiles de force, des asiles de sûreté. Les aliénés à réactions habituellement dangereuses y prendraient place, mais aussi les aliénés ayant commis fortuitement un crime grave pour lequel ils auraient ou bénéficié d'un non-lieu ou été acquittés. Enfin ils recevraient encore ces dégénérés insupportables, indomptables, qui sont partout, dans nos asiles, une cause incessante de trouble et sont, pour la tranquillité des autres malades, un danger.

Que l'on admette comme parfaitement démontrée l'urgence d'asiles spéciaux pour la sélection des dangereux, soit ; je veux bien n'y pas contredire. Mais il faut bien que l'on sache que ces lieux d'isolement ne produiront pas leur plein effet tant qu'on n'aura point légiféré spécialement pour eux ni créé pour leurs pensionnaires un régime médico-judiciaire spécial. Ici encore la collaboration du magistrat et du médecin s'impose.

En effet, qu'est-ce qui constitue le danger ? C'est la récidive. Le moyen de l'éviter, c'est de *retenir* le sujet apte à récidiver. C'est là que les choses se compliquent, car elles nous amènent sur le terrain de l'arbitraire. La prudence théorique ne sera-t-elle point, dans la pratique, tendancieuse ? Veuillez être

attentifs à ce fait, qui est frappant sur nos graphiques : Si le médecin, armé de la loi sur les aliénés, avait la faculté de *retenir*, croyez-vous qu'il n'en userait point d'ores et déjà pour éviter ces retours incessants, dans l'intervalle desquels la tranquillité publique est sans cesse menacée? Et, d'autre part, tentez de vous rendre compte des raisons qui l'empêchent de procéder ainsi qu'il serait souhaitable; du coup, vous allez saisir la vraie mentalité du récidiviste.

Le récidiviste est, en effet, le sujet sur lequel par excellence pèsent éternellement des doutes, à telles enseignes que nous l'avons vu, je n'y reviens pas, voyager, sa vie durant, de l'asile à la prison, et *vice versa*. Si des doutes pèsent sur sa mentalité, cela veut dire que le médecin est, notamment dans les phases où disparaissent les paroxysmes, dans l'obligation morale de l'élargir. Procéder différemment serait s'exposer à des représailles, peut-être légitimes, tout au moins à des suspicions d'arbitraire en matière de séquestration. On peut dire que tant qu'il se meut dans la sphère du délire, à proprement parler, le médecin agit dans la plénitude de ses droits propres; dès lors que le délire n'est plus que celui « des actes »; dès lors qu'il devient ce qu'on a appelé « raisonnant », la situation devient périlleuse, car elle veut dire ceci, brutalement : je me reconnais le droit, par mesure de précaution, et parce que je suis instruit par l'expérience, de priver de sa liberté un homme qui jouit de sa lucidité. Or, si cet attentat est une chose jugée indispensable, il n'y a qu'un pouvoir qui le puisse commettre, c'est le pouvoir judiciaire. Et voilà pourquoi nous en venons à la conception d'une loi spéciale réglant le sort des aliénés dangereux, pour l'admission à l'asile de sûreté et pour l'élargissement; d'une loi autorisant le juge à conserver sous surveillance, en quelque sorte *sine die*, les sujets, mais en s'en référant, pour avis, au médecin traitant qui doit être l'âme de l'asile de sûreté, comme il est l'âme des asiles ordinaires.

L'asile de sûreté, ou le quartier de sûreté avec régime spécial, sera encore un des moyens, tout en évitant les récidives, de parer à des erreurs judiciaires. Le juge, tout en faisant pencher la balance dans le sens du bon droit, a le suprême rôle de protéger l'ensemble des citoyens. C'est à contre-cœur qu'il a parfois la sanction brutale et qu'il ne s'attarde point à faire du sentiment. L'asile de sûreté ouvrira à sa mansuétude naturelle une belle carrière, tout en lui permettant de protéger avec efficacité.

24. — Je n'en ai pas encore fini, Messieurs, avec les enseignements qui découlent de mes graphiques et de l'histoire du récidivisme. Vous n'avez certainement pas oublié que l'alcool est le grand moteur de récidivisme, aussi bien dans le sens criminel que dans le sens aliéné. C'est triste à proclamer : mais si les citoyens jouissaient d'une protection efficace contre le poison moderne, la présente leçon n'aurait point sa raison d'être et j'aurais eu beaucoup de peine à trouver la matière de mes graphiques.

Or, ne croyez point que tout ce que j'ai dit jusqu'ici des mesures propres à enrayer le récidivisme soit intégralement applicable au cas du buveur. Le problème est infiniment plus grave et plus compliqué. Oui, le buveur récidiviste, aliéné ou non (il l'est toujours en réalité) est bien le sujet dangereux que nous venons de viser : oui, la loi de protection transitoire qui est la loi sur les aliénés lui est bien applicable : oui, je le range volontiers, et personne n'y contredira, parmi les aliénés-criminels que je destine à l'asile de sûreté, car il s'insurge chaque jour contre les lois et, quand il a expié, il recommence, indéfiniment. Mais, malgré toutes ces similitudes, il y a des différences cardinales qui sont et resteront longtemps encore une pierre d'achoppement.

Tout d'abord, l'assentiment est loin d'être général, qui tend à l'assimilation du buveur chronique à un malade. C'est une

conquête à laquelle on est encore très rebelle, chez nous. On y répugne d'instinct, en quelque sorte, parce qu'on vit sur la répulsion, acquise de longue date, qu'inspire l'ivrogne.

Ensuite, vous avez vu que, si la seule loi sur les aliénés peut encore nous rendre des services dans les cas de troubles cérébraux dangereux récidivants, en dehors de l'alcoolisme, il n'en est plus de même lorsque l'alcoolisme est seul en cause. Je vous ai exposé l'embarras du médecin dès que les accidents psychiques ont disparu. Même dans les cas qui sont très fréquents, où l'alcoolique a commis quelque méfait, le médecin est tout aussi embarrassé. L'Administration n'est pas plus habile à trancher la difficulté et, coûte que coûte, il en faut venir, à échéance plus ou moins rapide, à l'élargissement du récidiviste dangereux. J'irai plus loin : aucun tribunal ne saurait présentement prononcer, sans outrepasser ses droits, la rétention dans un asile d'aliénés d'un individu redevenu lucide, qui aurait, sous l'empire de l'alcool, commis un meurtre pour lequel il aurait bénéficié d'un non-lieu. Dès lors qu'il y a non-lieu, le crime n'existe plus ; ce n'est plus qu'un accident qui a cessé d'être imputable ; personne n'a le droit d'en faire état, même à titre de prévoyance, même quand on sait, et cela est stupéfiant, que le même crime est probable sinon certain, peu de temps après la sortie, parce que sa cause, l'alcoolisation, va se reproduire.

Enfin, même dans le cas d'admission dans un asile de sûreté, au même titre que les aliénés ordinaires, la difficulté resterait grande, car, à l'expiration des troubles délirants, c'est en face d'un homme parfaitement lucide, beaucoup plus lucide que ne le sera jamais un aliéné guéri, que se trouvera le magistrat. Et cela, à très brève échéance ; cela, quand une très longue période de prudence s'impose encore.

25. — Il suit de là que la rétention, pour les buveurs récidivistes, rétention de prévoyance, retention prophylactique, doit

revêtir un autre caractère, celui d'une cure spéciale, ajoutons d'une cure forcée. Or, cela n'est possible que dans des établissements tout à fait spécialisés que l'on s'accorde maintenant à souhaiter dans tous les pays où ils ne sont pas encore en fonction. Le mouvement d'opinion en faveur d'asiles pour les buveurs invétérés ne se confond nulle part avec le mouvement en faveur d'asiles de sûreté pour les aliénés dits criminels. C'est que l'on se propose d'y retenir non seulement les récidivistes ayant commis des méfaits dont ils auraient eu à rendre compte à la justice, mais aussi les buveurs simplement récidivistes ayant donné des preuves de leur incapacité à se diriger utilement et constituant par là même un danger pour leur entourage. Partout on prétend se défendre maintenant contre une infirmité, cause si fréquente de désastres familiaux et sociaux, et soumettre à une surveillance analogue l'homme que l'alcool a rendu momentanément idiot et l'idiot de naissance. Nos graphiques vous ont montré que les buveurs en usent vraiment à leur aise avec nos établissements hospitaliers. Il est temps qu'ils soient soumis à un traitement sérieux, et qu'ils cessent de mettre en coupe réglée nos différents modes d'assistance, au détriment d'infirmes évidemment plus pitoyables (1).

---

(1) Depuis que ce cours est terminé, le 7e Congrès pénitentiaire international s'est réuni à Budapest. Ce Congrès, comme le précédent, celui de Bruxelles, s'est vivement préoccupé de ce problème des *asiles de buveurs*. Deux ordres de questions étaient posées

1° Quelle est, dans les différents pays, l'influence reconnue de l'alcoolisme sur la criminalité ? — A quels moyens spéciaux y a-t-il lieu de recourir à l'égard des condamnés en général pour combattre l'alcoolisme ?

2° Est-il nécessaire de créer des établissements de détention spécialement affectés :

a) Aux personnes à responsabilité restreinte ?

b) Aux ivrognes invétérés ?

Si oui, selon quels principes ces établissements devraient-ils être organisés ?

J'ai été chargé par la Société des Prisons de répondre à la première question, par un rapport dont voici les conclusions :

26. — Je voudrais justement, à ce propos, vous dire un mot pour finir d'une conséquence inattendue du récidivisme, conséquence, chose curieuse, que l'on constate aussi bien dans les milieux judiciaires que dans les milieux hospitaliers, c'est le *parasitisme*. Il nous ramène par des sentiers détournés, à notre point de départ, les désordres de la volonté, cause de la plupart des cas de récidivisme, notamment chez les buveurs.

On se plaît à raconter que lorsque l'hiver arrive on voit une nuée de loqueteux, de vagabonds surcharger les rôles des tribunaux et récolter à leur grande satisfaction des condamnations variées dont l'effet est de les garantir du froid et de la faim. Ce n'est pas une légende, mais, si dans le nombre il en est qui méritent peu d'intérêt, il en est d'autres qui sont de vrais morbides, à telles enseignes que ces mêmes loqueteux, nous les retrouvons un autre jour dans nos asiles, ou encore dans les dépôts de mendicité, ou dans les hospices, ou dans les hopitaux, ou dans les dépôts de convalescence, ou à Nanterre que l'on semble avoir créé spécialement pour eux. Ce sont encore nos amphibies de tout à l'heure et le plus souvent pour la même raison, l'alcool.

Mais l'espèce la plus curieuse et qui est vraiment spéciale à

Conclusions : 1° Les données statistiques universelles, officielles ou privées, confirment les données de la psychologie élémentaire du buveur, à savoir qu'il existe entre l'alcoolisme et la criminalité un lien réel de cause à effet.

2° Le lien est démontrable chez l'individu isolé, et la notion généralisée en est applicable à la nation tout entière.

3° Les courbes croissantes ou décroissantes de la criminalité sont parallèles à celles de la consommation alcoolique.

4° Les raisons qui expliquent la propension du buveur au crime expliquent pourquoi l'on rencontre si fréquemment l'alcoolisme dans les antécédents des criminels et pourquoi l'alcoolisme est la principale cause des fortes criminalités.

5° Lutter contre l'alcoolisme est une nécessité qui s'impose par conséquent comme remède à la criminalité.

6° Il est urgent que les divers départements judiciaires, dans les différents

nos asiles, où l'on trouve bon souper, bon gîte, sinon le reste, est l'aliéné volontaire, l'indélogeable une fois qu'il a pris racine à l'asile. Il offre une mentalité tout à fait curieuse qui mériterait une étude détaillée. Renvoyez-le vingt fois, vingt fois il reviendra sous les prétextes les plus divers et cela, non pas dans le but unique de vivre aux dépens de la société, mais parce qu'il se sent là en sûreté contre lui-même. L'asile lui est une béquille. Au dehors, c'est un désemparé. Au dedans, c'est un travailleur, un utile. Il ne boit pas, ou ne boit qu'exceptionnellement. L'asile lui est une tutelle. Il n'a qu'un

---

pays, publient régulièrement des statistiques minutieuses, autant que possible sur un modèle uniforme, des relations qui unissent les crimes et délits, même les plus simples, avec les habitudes de boisson de leurs auteurs.

7° Il est logique d'affirmer qu'une nation qui traite méthodiquement les buveurs d'habitude, qui fournissent un si grand contingent de criminels, accomplit un acte de sage prévoyance.

8° La création d'asiles spéciaux pour le traitement des buveurs est un des principaux moyens d'enrayer la criminalité.

9° Il y a lieu de prévoir l'internement dans ces asiles des délinquants ou criminels dont les actes ont été perpétrés sous l'influence des boissons alcooliques.

Ils y seront traités, même après l'expiration de leur peine, jusqu'à ce que leur amélioration permette aux magistrats d'en ordonner l'élargissement sans faire courir des risques à la sécurité publique.

10° Il est souhaitable que les buveurs d'habitude, délinquants au criminels, dont la responsabilité aura paru sujette à caution, bénéficient du traitement de faveur que l'on tend à préconiser pour les délinquants ou criminels à responsabilité limitée, et voient substituer à une condamnation infamante ou afflictive un traitement à durée indéterminée dans un asile de buveurs.

11° Dans l'attente d'asiles spécialisés et d'une législation réglant le sort des délinquants et criminels buveurs d'habitude, il y a lieu de faire de chaque établissement pénitentiaire un foyer de propagande intensive en faveur de l'abstinence de toute boisson alcoolique, notamment par l'organisation de conférences, par la suppression de l'usage réglementaire ou de faveur des boissons alcooliques même fermentées, le recrutement d'un personnel abstinent, etc.

Les criminels ordinaires, non alcooliques (ils sont rares), n'ont que profit à tirer de cette organisation.

Le Congrès a discuté avec beaucoup d'intérêt chacune des deux questions.

cauchemar dans sa vie, c'est celui de devenir un homme libre. Il aime sa chaîne. Son esclavage est sa sauvegarde ; c'est un mal pour un bien. Il est ainsi dans la vie des anormaux et des déséquilibrés des aventures étranges. Tels ces détraqués qui, pour exciter leurs appétits sexuels paresseux, se fouettent jusqu'au sang et se martyrisent.

Ces parasites d'asiles sont nombreux. C'est l'alcool qui les entretient, car nos asiles ne sont pas abstinents. Les parasites nous coûtent fort cher ; le jour où nous voudrons les guérir, nous ferons double économie ! celle de leur traitement et celle du vin qu'on ne leur donnera plus. En attendant, ils s'internent volontairement, s'accommodent de cette vie étrange, facile, régulière, disciplinée, qui leur donne

---

Les vœux suivants ont été adoptés et constituent un immense progrès de l'opinion dans le monde juridique :

Que des statistiques soient soigneusement faites à cet égard, et que le dimanche, le samedi soir et le lundi matin, la vente des boissons alcooliques soit restreinte.

Que l'usage de toute boisson distillée ou fermentée (y compris le cidre, le vin et la bière) soit interdit dans tous les pénitenciers et maisons de correction, en particulier comme récompense, et remplacé par celui du lait, d'autres boissons sans alcool, ou par un pécule qui ne pourra être employé à l'achat de boissons alcooliques.

Que des conférences antialcooliques soient tenues dans les maisons de détention et qu'on y répande des brochures populaires sur la question de l'alcoolisme, de façon à y organiser un enseignement antialcoolique.

Que les sociétés de patronage pour les détenus libérés s'entendent avec les sociétés d'abstinence pour le relèvement des buveurs, afin que les délinquants qui furent plus ou moins ivrognes y entrent à leur sortie de la maison de détention et soient ainsi préservés de rechutes.

Que la législation soit modifiée dans le sens de la transformation de la détention ordinaire en rétention prolongée dans un asile public pour buveurs curables (éventuellement dans un asile privé contrôlé par l'autorité), de tous les délinquants alcooliques.

Que l'on introduise, sous forme d'avertissement, une disposition légale qui permette de menacer de l'interdiction le buveur d'habitude qui devient une plaie pour la société, s'il ne se fait pas traiter volontairement le temps nécessaire dans un asile pour buveurs curables.

l'illusion de la normalité, et ce faisant, ils se vaccinent spontanément contre le récidivisme auquel ils sont enclins.

27. — Bref, et c'est ici que j'en voulais venir, l'alcool, grand producteur d'anénergie, le destructeur par excellence de la volonté, engendre le récidivisme, et du même coup, le parasitisme social, deux verrues que nous entretenons malgré des désordres de toute espèce, tenant en haleine juges et médecins, jusqu'au jour où il conviendra à la société de s'insurger sérieusement contre l'une des principales causes de sa désagrégation et de sa décadence.

Il me reste à fixer dans votre esprit par l'aspect, c'est-à-dire par le graphique, ce mélange de récidivisme et de parasitisme.

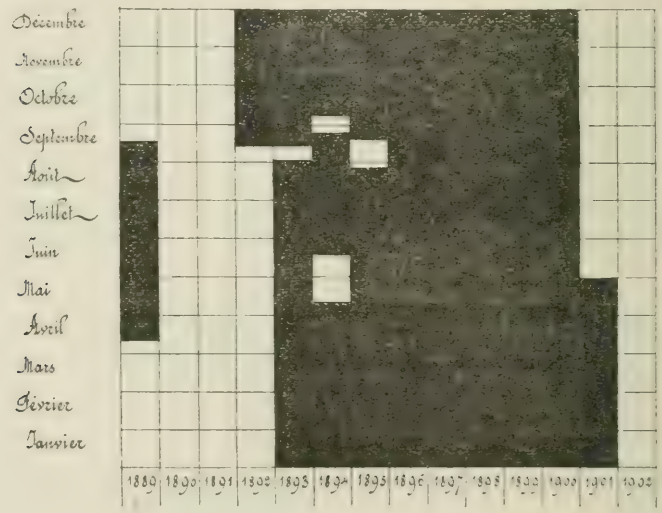

Planche IX

Dans ce premier graphique *(Pl. IX)*, figure l'histoire d'un homme alcoolique, fort intelligent d'ailleurs, dont j'ai à

maintes reprises cherché à me débarrasser parce qu'il n'avait aucun trouble intellectuel, mais qui n'a jamais pu séjourner que quelques jours au dehors. Finalement, je me suis résigné

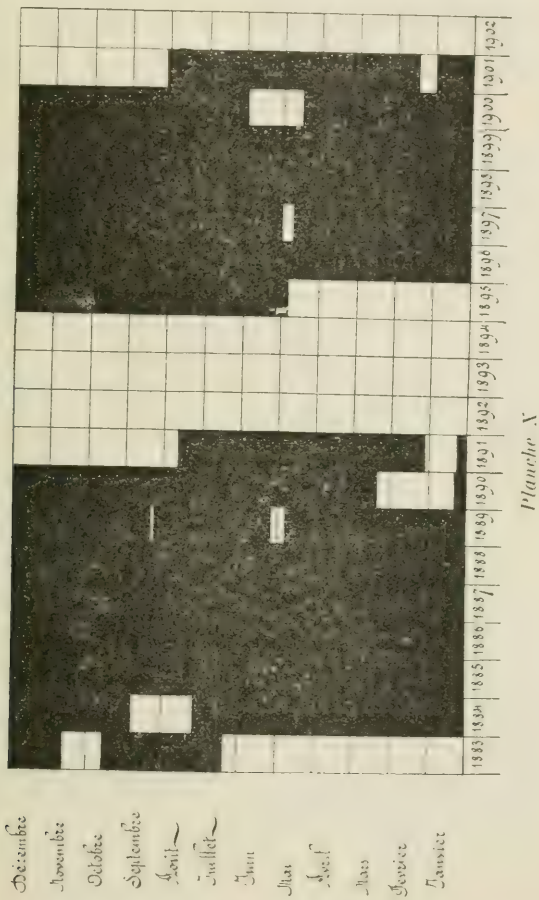

Planche X

à le conserver six années de suite. Il travaillait régulièrement et rendait de grands services. J'ai voulu faire un nouvel essai

de liberté qui n'a pas mieux réussi ; j'ai appris qu'il s'était fait admettre dans un autre asile.

Le second graphique *(Pl. X)* est une histoire analogue d'un indéracinable, également intelligent, rendant dans les bureaux les services d'un vrai comptable, auquel des places lucratives pouvaient apporter au dehors gain et liberté, mais à qui l'alcool faisait reprendre la chaîne dès qu'il s'aventurait hors de l'asile.

Ainsi, par le récidivisme, qui nous a permis, chemin faisant, d'importantes digressions, nous avons terminé le cycle de notre étude des désordres engendrés par l'alcool du côté de l'intelligence, du sentiment et de la volonté. Et cette étude nous a permis de pénétrer très avant dans celle du subconscient, comme dans le domaine de la criminalité.

Mais nous n'aurons achevé la dissection de la personnalité qu'après avoir fait l'histoire très sommaire de l'épilepsie et de l'absinthisme. Ce sera l'objet de notre prochaine leçon.

11e Leçon

LE FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITÉ (suite)

Epilepsie. — Absinthisme

Sommaire. — **1**. De l'épilepsie. Comment elle se rattache aux précédentes études. Epilepsie et alcool. — **2**. Epilepsie et intoxications. Absinthisme. Leur importance médico-légale.

3. Epilepsie. La crise de convulsions. — **4**. Les équivalents de la crise. — **5**. Automatisme *inconscient* dans l'épilepsie : l'*Absence*. — **6**. Le *Vertige*, les étourdissements. Automatisme ambulatoire. La perte du souvenir. — **7**. Automatisme criminel inconscient. — **8**. Exemple clinique : *Quarante et unième observation :* incendies multiples. Mécanisme du crime ; auto-accusation. — **9**. Des actes apparemment combinés des vertigineux. — **10**. Cas curieux d'automatisme *conscient* Leur gravité au point de vue médico-légal : *Quarante-deuxième observation*. — **11**. Durée du vertige. — **12**. Les équivalents sont bien de nature épileptique. *Etat de mal*. — **13**. Le *délire* épileptique. Impulsivité hallucinatoire. Crimes sanglants des épileptiques. Mécanisme. — **14**. La mentalité de l'épileptique en dehors des crises. La démence terminale.

15. De l'absinthisme. C'est une épilepsie artificielle complète. Absinthisme constitutionnel. — **16**. Ivresse de l'absinthe. Ivresse vertigineuse. — **17**. Impulsivité absinthique. Réactions criminelles. — **18**. Cas cliniques : Le cauchemar équivalent de l'épilepsie : *Quarante-troisième observation*. — **19**. Cas synthétique. Equivalents multiples : *Quarante-quatrième observation*. — **20**. Cas d'épilepsie absinthique. Tentative de meurtre : *Quarante-cinquième observation*. — **21**. Vertige demi-conscient raconté par le malade : *Quarante-sixième observation*. — **22**. Absinthisme et épilepsie. Tentative de meurtre : *Quarante-septième observation*. — **23**. Hystéro-épilepsie aggravée par l'absinthe : *Quarante-huitième observation*. — **24**. Conclusions : Le conscient détruit par l'inconscient. Autres épilepsies toxiques. Le crime et la folie.

Messieurs,

1. — A plusieurs reprises déjà, dans le cours de ces leçons, vous m'avez entendu faire allusion à l'*épilepsie*. C'est qu'en

effet cette maladie s'est trouvée mêlée à tout instant soit à des conceptions délirantes, soit à des délits ou crimes, dont, en vérité, ils n'étaient qu'autant de manifestations. C'est de ces divers phénomènes que j'avais à m'occuper particulièrement au point de vue de la psychologie morbide. Mais aujourd'hui il devient nécessaire que nous pénétrions un peu plus avant dans l'histoire de l'épilepsie elle-même.

Je vous l'ai annoncé d'ailleurs en vous disant que deux grands chapitres termineraient notre étude du subconscient : l'alcoolisme et l'épilepsie. L'alcoolisme nous a longuement occupés, et grâce à lui, c'est-à-dire grâce à un état morbide tout artificiel, réalisant une véritable expérience de laboratoire, nous avons pris contact, en quelque sorte, avec cette vie subconsciente dont nous cherchions des preuves. Une digression non moins longue, suscitée par l'étude même de l'alcoolisme, nous a conduits directement sur un terrain médico-judiciaire du plus haut intérêt, celui de la récidive.

Reste l'épilepsie. Ne croyez point que dans la nomenclature touffue des affections nerveuses, à manifestations cérébrales, j'aie fait choix au hasard de cette maladie. D'une part, elle se rattache très étroitement aux précédents chapitres. D'autre part, elle est digne, entre toutes, de fixer l'attention des hommes de loi.

Elle se rattache à nos précédentes études par de multiples liens. Tout d'abord, comme vous l'avez vu déjà par des exemples cliniques, la vie subconsciente est en cause. Elle se dégage à certains moments de la vie consciente en des traits tellement tranchés qu'entre les deux manifestations de notre psychisme il y a une ligne de démarcation brutale. Le contraste est d'une violence telle que l'idée s'impose d'un dualisme absolu.

Ensuite épilepsie et alcoolisme sont deux états morbides fréquemment associés. Certains neurologistes admettent même

que l'alcool seul peut engendrer le syndrôme épileptique. Je ne partage point complètement leur manière de voir, en ce sens qu'à côté de l'alcool j'admets la nécessité d'autres facteurs importants pour déterminer la névrose, disons l'hérédité, la présence de matières toxiques étrangères à l'alcool, mais mêlées à lui dans la boisson, etc. Quand l'alcool seul (mais il est bien rare, si même cela existe, qu'un buveur n'absorbe que de l'alcool, et de l'alcool chimiquement pur) engendre l'épilepsie, c'est alors par l'intermédiaire de l'organisme lui-même, profondément altéré dans sa biologie par la longue intoxication. C'est l'organisme lui-même qui, alors, fabrique des poisons épileptogènes et, chez les malades, vous trouvez en général très atteints les organes qui, à l'état normal, sont justement chargés de nous protéger contre les poisons, foie et reins.

Il n'est pas contestable que la plupart des vieux alcooliques deviennent épileptiques, mais vous voyez qu'ici intervient, quasi par définition, l'usure de l'organisme.

Parmi les substances qui se trouvent artificiellement mêlées à l'alcool dans les boissons alcooliques, je mentionne spécialement l'*absinthe*. Nouveau lien entre le chapitre épilepsie et le chapitre alcool. J'aurais dû, en effet, terminer mon étude médico-psychologique et juridique de l'alcoolisme par celle de l'intoxication par les boissons dites à essence. Un chapitre sur l'*absinthisme* est le corollaire obligé de nos jours du chapitre sur l'alcoolisme. Mais j'ai précisément conservé l'étude sur l'absinthisme pour aujourd'hui parce qu'elle se confond, vous le verrez, avec celle de l'épilepsie.

2. — Enfin qui dit épilepsie dit aujourd'hui intoxication. Je ne crois plus qu'il soit possible de voir dans l'épilepsie une maladie essentielle, ni même une maladie. C'est un état morbide, un groupe de symptômes communs à une foule de maladies, au rang desquelles il faut compter en toute

première ligne les intoxications. La vieille épilepsie-névrose de nos pères n'est que le type parfait, complet, du genre; elle est à mon sens, l'expression d'un état constitutionnel grave d'ordre toxique. Et j'en trouve la confirmation dans l'épilepsie expérimentale, créée de toute pièce chez l'homme parfaitement sain par l'absinthe, ainsi que dans l'apparition tardive de l'épilepsie franche, typique, identique à l'épilepsie dite congénitale, et qui ne trouve sa cause efficiente que dans une auto-intoxication.

J'ai justifié, d'autre part, mon étude épisodique de l'épilepsie en disant qu'elle offrait de l'intérêt au point de vue judiciaire. Je suis bien convaincu que déjà elle vous est connue de réputation. Il ne se passe pas un jour sans que l'épilepsie ne soit matière à quelque expertise médico-légale. Il n'y a point de maladie, si ce n'est l'alcoolisme, qui soit plus féconde en incidents graves, en situations menaçantes pour la sécurité des personnes que le vieux *mal caduc*. Il n'en est point dont l'analyse soit aussi souvent hérissée de difficultés et dont les allures protéiformes fassent plus facilement naître des soupçons sur la sincérité des malades. Quand une maladie compte parmi ses signes cardinaux l'inconscience, autrement dit l'amnésie ou perte de la mémoire, et l'automatisme, on a toujours le droit de songer à quelque subterfuge, à quelque simulation. Mais combien, inversement, un magistrat a-t-il le devoir de devenir perspicace et circonspect quand il sait que de pareils syndrômes peuvent exister ! L'intérêt de la justice, qui se confond avec celui de la vérité, exige impérieusement qu'il soit parlé de l'épilepsie dans cette enceinte, et que l'on revienne souvent sur ce sujet palpitant. Je ne puis le faire que transitoirement parce que ce sujet se trouve greffé sur mon étude de la personnalité humaine, mais je me réserve de vous faire quelque jour l'histoire médico-judiciaire complète de ce mal.

Qu'est-ce donc que l'épilepsie, et comment se présente-t-elle à notre observation? N'oublions pas d'autre part qu'elle doit nous servir à l'étude de ce second Moi sous-jacent à notre Moi conscient.

3. — Essentiellement l'épilepsie est constituée par une crise nerveuse violente, subite, où l'on constate successivement une chute avec perte de connaissance, des convulsions généralisées à tout le corps et une perte complète du souvenir, non seulement des événements qui se sont déroulés au cours de l'accès, mais de l'accès lui-même. Le spectacle de cette crise qui parfois se répète plusieurs fois de suite, est hideux et émouvant. Elle est un danger pour les malades en ce sens que rien ne les prévient de son approche, qu'elle les foudroie instantanément, qu'ils tombent par suite là où ils se trouvent, aussi bien dans le feu que par une fenêtre. La crise est encore un danger par la perte de mémoire qui la suit, en ce sens que beaucoup d'épileptiques, surtout ceux dont les crises sont rares, n'ont aucune notion de leur mal et acceptent difficilement qu'ils en soient atteints. Conséquemment ils se traitent mal ou ne se traitent pas du tout.

Telle est en gros la notion que le vulgaire a de l'épilepsie. Elle est surtout un épouvantail parce que l'on a le souvenir de l'épileptique qui tombe dans la rue, ameute autour de lui une foule de badauds avides d'émotions. Mais ici, comme en bien d'autres circonstances, le profane se trompe sur la valeur et l'importance du danger. Il ne le voit que dans le scandale, le bruit, la publicité, comme il ne le voit, par exemple, que dans l'ivrognerie, alors qu'il réside justement ailleurs, dans les formes cachées, sournoises, de l'épilepsie, comme le vrai danger de l'alcoolisme réside dans les formes insidieuses de l'empoisonnement.

C'est qu'en effet l'attaque épileptique n'offre pour le magistrat comme pour le médecin qu'un médiocre intérêt, intrinsè-

quement parlant, cela va de soi, car autrement l'existence de crises réelles et confirmées d'épilepsie chez un sujet est une notion très importante et dont il faudra toujours tenir le plus grand compte.

4. — L'intérêt pour nous de la névrose réside précisément dans ce que l'on a appelé les *équivalents* de l'épilepsie. Nous entendons par là que, le syndrome capital vraiment indicateur de la névrose étant l'attaque avec ses convulsions (c'est là de l'épilepsie parfaite en quelque sorte), tout ce qui sera manifestation *épisodique* de la maladie *en dehors de l'attaque sera supposé remplacer celle-ci* ; on dira que tel et tel de ces épisodes est *équivalent* de l'attaque. Aux yeux de l'observateur crise et équivalent ont même signification.

Or, nombreux sont ces équivalents. L'épilepsie affecte les formes les plus inattendues. Les équivalents peuvent alterner avec les crises ; ils peuvent aussi les remplacer totalement. Il n'est pas exceptionnel même de rencontrer des épileptiques qui n'ont jamais eu d'attaques et chez qui les équivalents seuls permettront de soupçonner l'existence de la terrible névrose. Pour faire comprendre ma pensée, supposez une fièvre scarlatine dans laquelle le symptôme capital, indicateur, à savoir l'éruption, vient à manquer. L'existence de la maladie ne sera point niée pour cela. Mais, pour l'affirmer, le médecin se verra dans l'obligation de synthétiser un certain nombre de signes qui emporteront sa conviction. Il y aura aussi des circonstances où, à la seule inspection de quelques signes, le médecin *soupçonnera* l'existence d'une scarlatine, mais ne pourra jamais l'affirmer absolument, un doute persistera. De même, dans l'épilepsie dont le diagnostic est parfois hérissé d'obstacles, le médecin se verra dans la nécessité de faire de sérieuses réserves dans l'attente de la fameuse attaque qui lève tous les doutes. Peut-être vous souviendrez-vous de quelques-uns de nos récidivistes sur lesquels les condamnations et les interne-

ments se sont aveuglément abattus jusqu'au jour où la situation est devenue nette par l'explosion de la première grande attaque convulsive. Il est clair que jusqu'alors ces malheureux ne présentaient que des *équivalents* de la névrose et que ces équivalents, mal connus, n'avaient point donné l'éveil aux premiers observateurs.

J'ajouterai que beaucoup d'épileptiques n'ont leurs crises que la nuit, qu'ils les ignorent, qu'ils n'en ont des témoins qu'à titre fortuit, et qu'ils peuvent ainsi pâtir, le cas échéant, d'une situation de fait ignorée de tout le monde.

Je voudrais maintenant extraire de l'histoire de la névrose les principaux enseignements qu'elle comporte.

5. — Le pivot de l'épilepsie, quelle qu'en soit la forme extérieure, franche ou larvée, sera toujours l'automatisme, et c'est par là que nous rentrons dans notre étude du Moi subconscient. A un moment donné *toute communication entre le malade et le monde extérieur est coupée*, et cela, subitement, sans avertissement; c'est brutal. Le monde ambiant n'existe plus; les notions qui en émanent ne pénètrent plus par les sens, ou du moins elles ne vont point jusqu'aux régions élevées de la conscience. Un grand velum est tendu entre le grand œil qui perçoit, apprécie, pèse, juge, décide, et tous les documents qui gisent là épars, formant comme les dossiers de nos connaissances. L'épileptique est isolé du monde entier. Il y a plus : il est isolé de lui-même. Il est aussi isolé de son Moi que lorsqu'il sera mort. Il y a vraiment suspension de l'activité psychique, de la pensée, du raisonnement et de toutes les fonctions supérieures de l'intellect.

Tel est exactement ce qui se passe dans la manifestation la plus simple, la plus élémentaire de l'épilepsie : l'*absence*. C'est l'affaire d'un éclair ; telle l'interruption du courant dans une machine électrique. Seuls les témoins peuvent s'apercevoir de l'absence qui surviendra, je suppose, au milieu d'une

conversation, d'un repas, d'un jeu. Pendant quelques instants, le malade cessera de voir et d'entendre ce qui est autour de lui. La nécessité où l'on sera de répéter un ordre, un propos, donnera l'éveil. On ne confondra pas cette *absence* avec une *distraction* dont les auteurs auront conscience.

6. — L'absence c'est, par définition, la perte de la conscience, par conséquent, de la mémoire. Imaginez l'absence se prolongeant et prenant alors pour les spectateurs les allures incontestables d'un cas pathologique, et vous avez le *vertige*, le *petit mal* épileptique, l'état qui est, par excellence, l'objet des préoccupations et des inquiétudes de tous, vous allez voir pourquoi.

L'expression de vertige vient de ce que, dans sa forme ordinaire, l'accident se complique réellement d'une sensation vertigineuse, avec tournoiement de tête, tendance à chanceler. Tout à coup le malade voit passer devant ses yeux comme un voile, comme un brouillard, il a la sensation que sa vue se trouble ; il sent le sol se dérober sous lui, titube, se cramponne après un meuble, un mur, un arbre ; souvent, il tombe, faute d'un support. A ce moment, l'évanouissement, l'*absence* de tout à l'heure survient. Les choses peuvent en rester là. Parfois même l'accès s'arrête au moment où la conscience allait s'évanouir. Il y a des malades qui sont ainsi, pendant de longues années, sujets à de tels *états vertigineux* qui n'aboutissent qu'à une légère obnulation de l'intelligence. Ces états, dont les malades conservent un souvenir assez précis, et qu'ils appellent leurs *étourdissements*, sont précieux à constater parce qu'ils peuvent mettre sur la voie d'accidents plus graves.

Mais il arrive aussi, et c'est ici que la situation devient grave, que le conscient, restant embrumé par le vertige, et laissant alors la place, l'initiative et l'activité aux zones les plus inférieures de notre psychisme, le sujet continue à marcher,

agir, parler; il semble conserver, avec le monde ambiant ses relations accoutumées, alors qu'il en est littéralement séparé. Imaginez un cadavre ambulant.

Le plus souvent, les actes accomplis dans cette circonstance par cette espèce de fantoche qui se promène sont assez incohérents, assez inadaptés; ils sont trop peu reliés aux derniers actes qui viennent de s'accomplir pour qu'on ne soit pas frappé incontinent de leur étrangeté. Il y a un contraste qui force l'attention. Mais il y a des cas aussi où les actes accomplis ont toutes *les apparences d'actes réfléchis, combinés et dirigés*. Ils semblent se dérouler en vertu d'un programme déterminé. Le fantoche devient une sorte de poupée parlante et agissante, exécutant telles séries d'actions qui correspondent au mécanisme spécial que le constructeur a savamment introduit dans son intérieur. Mais, pas plus que la poupée, il ne *sait* le but de ses mouvements ; il ne les voit pas s'exécuter ni s'adapter ; il ne pourrait *spontanément* en changer la direction. Ma comparaison n'est pas seulement une formule commode pour donner l'image du réel ; c'est la réalité même. Rien ne saurait mieux vous prouver que la suppression momentanée de notre pouvoir de contrôle et de jugement n'abolit pas fatalement toute activité même systématique de notre personnalité, et que notre activité inferieure, résidant dans cette sphère de notre être où vous avez appris à regarder, peut en imposer pour une activité voulue et par suite imputable.

Il va de soi, ai-je besoin de l'ajouter maintenant, qu'un semblable accès est nul et non avenu pour le vertigineux lui-même. Rien de ce qu'il aura dit, écrit ou fait ne s'inscrira dans la conscience, et par conséquent la mémoire restera muette. On l'a dit, et je rappelle cette image qui est jolie, le vertige est une page arrachée du livre de la vie.

7. — Le vertige ne s'accompagne pas fatalement de l'auto-

matisme, et le sujet peut rester simplement inerte, sans activité intellectuelle ni physique, comme sans mémoire. Mais en général, si court que soit le vertige, il laisse au malade une certaine dose d'activité inconsciente, grâce à laquelle le moins qu'il puisse faire est de continuer la série d'actes commencés au moment où survient le vertige. Fait important ; car lorsque l'acte commencé *avant* le vertige aura par lui-même un caractère tout à fait indifférent, mais qu'il se terminera *pendant* et *après* le vertige par un acte susceptible de tomber sous le coup de la loi, on ne manquera pas de suspecter la bonne foi du sujet et de croire qu'il se réfugie dans un subterfuge pour se faire innocenter. Il n'y a pas, Messieurs, de matière plus délicate en médecine légale que celle que je touche en ce moment. Supposez, par exemple, un acheteur à l'étalage d'une boutique. Il est en train de choisir, les passant d'une main dans l'autre, les objets qu'il veut acheter. Survient le vertige, le geste continue, mais n'est plus dirigé ; le sujet, au lieu de remettre les objets à leur place, les introduit dans sa poche. Un inspecteur aperçoit le geste, arrête notre acheteur, le conduit au poste de police où il revient à lui. La matérialité du vol est établie puisque les objets figurent dans la poche. L'inspecteur, de son côté, a vu le geste s'accomplir et témoigne du vol ; il affirme même, et cela augmente les charges, que le voleur n'a même pas paru se soucier des regards quand il s'est approprié les objets, ce qui semble indiquer un grand sang-froid et peut-être du cynisme, etc. Il vous est facile de broder autour de ce fait banal. Et pourtant notre acheteur proteste, s'indigne, trouve la plaisanterie mauvaise. L'état de demi égarement dans lequel il se trouve après son vertige est encore interprété à son détriment. On y voit la preuve de son embarras, de son trouble, et par suite celle de sa faute.

Chaque jour des faits de cette nature se passent, et les tri-

bunaux des flagrants délits exécutent, sans y prendre garde, des malheureux qui n'ont à se reprocher qu'un vertige.

Et ce que vous avez vu se passer dans le domaine des faits les plus banals se passe également au criminel. Cela s'explique à merveille quand on pense que la limite séparant un acte vulgaire du même acte criminel est vague et facilement franchie.

Voici un mécanicien monté sur sa locomotive lancée à toute vitesse. C'est le moment où toutes les forces de l'attention de ce professionnel sont tendues vers la voie, vers les signaux avertisseurs. La situation est grave, car ce mécanicien tient dans sa main, avec son régulateur, la vie de plusieurs centaines de personnes.

Passe un vertige, un éblouissement. C'est l'affaire d'un éclair. Personne ne s'en est douté ; le chauffeur lui-même n'a rien vu. Pourtant cela a suffi pour qu'un disque rouge ou quelque autre signal d'alarme n'ait pas été perçu par le mécanicien. Le train, qui paraît guidé par une main sûre, s'en vient broyer un autre train. La catastrophe est là, effroyable, sanglante. La justice informe. Elle trouve un homme abasourdi, balbutiant, désemparé. Il n'y comprend rien, il ne sait rien. Il s'arrache les cheveux de désespoir. C'est un bon ouvrier, bien noté, à cela près que parfois il boit un peu. Bref, on met ce lamentable accident sur le compte d'une distraction, et la condamnation encourue l'est du chef d'homicide par imprudence. Imprudence ? Croyez-vous à cette imprudence, en vérité ? Il n'y a eu qu'une fatalité horrible. Le vertige est le seul coupable.

Les faits de ce genre sont légion ; et vous comprenez facilement l'intérêt qu'ils présentent pour vous. Consultez les annales judiciaires ; c'est par milliers que vous les compterez. Et vous n'aurez point la nomenclature des faits, plus nombreux encore, qui, à raison de leur insignifiance, auront entraîné

purement et simplement une condamnation correctionnelle ou de simple police. C'est l'histoire notamment d'une foule de vagabonds, étiquetés comme tels, et qui ne sont que des vertigineux.

8. — Mais je ne résiste point à vous citer le cas suivant, que j'ai eu l'occasion d'examiner à titre d'expert auprès du tribunal de Pontoise. Ce fait a sa place ici doublement ; tout d'abord c'est un cas de vertige ; ensuite le sujet est un absinthique. Et je vous ai dit que je confondais dans une seule leçon l'épilepsie et l'absinthisme, qui sont, on ne saurait trop le répéter, deux états morbides *équivalents*.

P... est un homme de 31 ans, père de trois enfants, ouvrier caoutchoutier. Son casier judiciaire est vierge. Il est d'un aspect doux, poli, timide. Comme antécédents héréditaires, je relève l'alcoolisme chez le père, qui passait pour un « abruti », et dont l'ivresse était caractérisée par de véritables accès de folie. Il semble avoir eu une certaine conscience de son état, il traduisait parfois son impuissance à se maîtriser en disant aux siens : Je fais mal, ne faites pas comme moi. Il a subi diverses condamnations pour rixe après boire. Ce buveur a engendré treize enfants. Cinq sont morts ; l'un d'hydrocéphalie, deux de méningite, un avant terme. Des survivants, l'aîné est P... Un de ses frères, aujourd'hui bon sujet, a été condamné à 17 ans pour rixe.

Personnellement, P... est un débile intellectuel. Je passe sur les incidents de sa vie qui le prouvent. Inversement, sa moralité est assez développée. Il a une excellente réputation ; on loue son ardeur au travail et sa probité. Il est bon époux et bon père, hormis les circonstances où il subit l'influence de l'alcool. Les témoignages, même de ceux que son acte criminel a lésés, s'accordent pour voir en lui la victime d'un accès de folie momentanée.

Lui-même a conscience de sa faute et se la reproche. A la

prison il se montre docile, régulier, éperdu à la pensée du lendemain. Il est visiblement préoccupé de sa mise en liberté provisoire, dans le but de subvenir aux besoins de sa famille laissée dans la misère.

P... est inculpé d'incendies volontaires. Mais d'autre part, il semblait ressortir des faits de la cause qu'il était sous l'empire de l'alcool au temps de l'action. J'ai donc eu à examiner si P... était buveur d'habitude et si ses habitudes avaient un caractère morbide ; s'il subissait l'influence de l'alcool au temps de l'acte reproché et si cet acte lui-même avait un caractère morbide ; s'il y avait lieu de considérer les incendies comme volontaires, et enfin ce qu'il fallait penser de la responsabilité.

Au premier point je réponds très vite. P... était un ivrogne invétéré. Mais cette ivrognerie contrastait tellement avec son aspect bon enfant et honnête ; sa description reproduisait si peu ce que je vous ai décrit sous le nom d'alcoolisme chronique, que je n'ai pas eu de peine à établir sa morbidité. P... a bien, il est vrai, une hygiène alimentaire stupide comme la plupart des ouvriers, mais en outre il se livre à des excès massifs périodiques, où il n'est plus du tout le même homme. En dehors de ses sortes de crises, il est à l'abri de tout reproche : vie régulière à tous égards. Il a maintes fois essayé de se corriger, mais l'influence fatale du père reparaît toujours, impérieuse. Il a une faiblesse pathologique de la volonté ; il subit les moindres influences. Il est juste de dire à sa décharge que rien n'est fait pour le détourner de son penchant. Partout autour de lui, dans sa propre famille, on boit. Le jour de l'attentat, c'est en famille, entre beau-père et beau-frère, qu'on a exagérément bu.

J'ajoute que, espacés autrefois, les paroxysmes sont devenus bien plus fréquents depuis cinq ans. C'est la règle avec les progrès de l'intoxication. Dans les temps qui précèdent l'at-

tentat, P... est plongé sans cesse dans un état de subivresse.

C'est aussi dans les dernières années que se placent après boire certains incidents dont la valeur morbide ne va pas vous échapper. Nous entrons de plain pied dans notre sujet. Déjà l'on remarque, au cours des paroxysmes, des actes réputés démentiels. Il commet toutes sortes d'excentricités ; des nigauds s'en amusent et l'excitent. Il devient méchant et hargneux. Une fois, il se précipite, pour se noyer, dans un tonneau plein d'eau. *Il n'en conserve pas le souvenir.* Une autre fois sa femme le surprend, une corde à la main, sur le point de se pendre. Une autre fois, sans motif appréciable, il assène un coup de poing à son beau-père. De la tentative de pendaison, *nul souvenir*. De l'agression, *souvenir très vague*.

Entre temps, sa femme signale du délire et des hallucinations : il parle de voleurs, de brigands imaginaires. Un soir, il voit apparaître un individu qui veut le frapper. Il se précipite sur cette vision pour la repousser, et à sa place apparaît une lumière. Notez encore des pertes fréquentes et remarquées de mémoire, des étourdissements et des vertiges. Vous avez là, complet, le tableau de notre vertigineux sans attaques.

Mais voyons l'acte incriminé. C'est vers le soir du 2 janvier que P... est réputé avoir mis le feu à deux meules de blé. Des témoignages établissent que, dès la veille et surtout depuis le matin, P... avait absorbé des quantités énormes de boissons alcooliques. Des débitants avaient refusé de lui servir de l'absinthe. Dans le cours de la même journée il s'était endormi, complètement ivre, sur une table.

C'est vers cinq heures que, se trouvant seul sur la route, après avoir reconduit son beau-frère, il semble s'être arrêté auprès de la première meule et y avoir mis le feu. Peu après, à 500 mètres de là, une autre meule brûle. L'accusation lui impute encore ce second incendie. Il n'y a pas d'autre témoi-

gnage que le sien et sa propre accusation. Or, ses déclarations sont curieuses à analyser.

Tout d'abord, il rencontre le maire de la localité, accompagné du garde-champêtre, se rendant sur le lieu de l'incendie. Sans y être le moins du monde provoqué, il les aborde et leur déclare qu'il est l'auteur du double attentat. Procès-verbal est dressé, on le laisse en liberté. Le lendemain, appelé chez le maire, il réitère son auto-accusation. Il fait de même à l'instruction, mais arguant qu'il était pris de boisson, qu'il ignorait même à qui appartenaient les meules, qu'il n'avait eu aucune raison ni intention de mal faire. Il explique qu'en passant près de la meule, il a allumé une cigarette, puis que l'idée de mettre le feu lui est venue. Voyant le feu, il a été affolé, s'est mis à courir à travers champs sans savoir où il se dirigeait. En passant près de la seconde meule, l'idée lui est encore venue de mettre le feu. Il a dû, pense-t-il, allumer une allumette à cet effet. Il déclare ne pouvoir expliquer cette impulsion.

Mais, plus tard, il est moins affirmatif. Tout est trouble dans sa mémoire. Stupéfait de l'action *qu'il croit bien* avoir commise, *sans en être sûr* ; ne pouvant croire, étant données ses dispositions d'esprit bienveillantes, qu'il a été capable d'un crime, il explique que le premier incendie doit être le fait d'un accident. Il allumait une cigarette et, peu sûr de ses mouvements, comme un homme ivre, il a jeté son allumette encore en ignition, et le feu a pris par hasard. Ce que voyant, il croit bien se rappeler qu'il a tenté d'éteindre le feu en jetant de la terre dessus. Puis, ayant pris peur, il se serait enfui. Concernant la seconde meule, il est encore moins affirmatif. Il doute sérieusement de cet attentat. Il lui semble bien qu'en courant à travers champs, il a aperçu la seconde meule déjà en feu. Pour lui, cette meule brûlait déjà quand la première a été incendiée.

Il y a dans l'esprit de l'inculpé un chaos de souvenirs plus

ou moins vagues. Tout un ensemble de faits que je n'ai point le temps d'analyser établit que l'on ne saurait songer dans l'espèce, ni à un système de défense, ni à une simulation.

D'autre part, les circonstances accessoires prouvent clairement l'absence de préméditation. Voilà donc un acte criminel qui n'est inspiré par rien, qui ne rime à rien, qui ne révèle rien de passionnel ni de raisonné. Sa morbidité s'impose. D'autre part, l'auto-accusation et l'auto-dénonciation sont des éventualités fréquentes chez les alcooliques. P... jouit d'un état mental où l'accusation spontanée, même d'un crime qu'il n'aurait pas commis, ne serait pas une surprise.

Resterait à expliquer l'acte lui-même. Car si l'hypothèse d'un mobile raisonné doit être écartée, il y a fatalement un mécanisme irraisonné qui, tout naturellement, nous transfère dans le domaine de l'inconscient. L'incendie n'est pas un acte simple, il exige certains préparatifs. Enfin, passe encore pour un incendie isolé, mais la répétition du même acte dans la durée minimum d'un quart d'heure ne semble plus du domaine de l'impulsion pure et simple.

Ici le champ des hypothèses s'ouvre infini. Mais un point à se rappeler est celui sur lequel j'ai mis si soigneusement l'accent : le propre de l'alcool est d'aiguiller les sujets vers l'accomplissement d'actes mauvais. Chez l'alcoolique la suggestion nuisible, simple acte réflexe, est très facile : la vue du feu d'une allumette s'associe à l'idée d'incendie, comme un propos mal interprété provoque des représailles immédiates, d'où coups et blessures, etc. De fait, P... depuis quelques mois a non seulement le vin triste, mais il a le vin mauvais; il devient hargneux, taquin et méchant. Cela marche avec l'existence d'hallucinations et de ces idées vagues de persécution qui naissent d'illusions ou d'interprétations fausses, produites elles-mêmes par un jugement incomplet et maladif. Quand l'alcool a brisé le régulateur; quand l'absinthe a

déchaîné l'inconscient ; quand un voile sépare cet inconscient du moi qui le dirige, alors éclatent le délit et le crime avec toutes les allures de la spontanéité. Et dans le vertige cette spontanéité n'est plus que l'automatisme. P... absinthique, déjà vertigineux, a commis deux tentatives de suicide sans s'en douter. Le geste qui a mis le feu ne diffère point de celui qui a failli pendre le malade et qui l'a précipité dans un tonneau.

Je passe sur bien d'autres points pour en arriver à ma conclusion : les incendies commis par P... étaient de nature morbide. Ils ont, d'autre part, échappé à toute détermination volontaire. La question de responsabilité se résolvait d'elle-même par la négative. J'ai conclu également à la nécessité d'imposer à P... la cure de ses habitudes de boisson, en vue d'éviter la récidive. Je me suis étendu assez longuement sur la situation de la loi en face du buveur et inversement pour que vous compreniez que ma seconde conclusion ne pouvait être que platonique. Comme P... n'offrait aucun signe de folie proprement dite, le juge ne pouvait que rendre une ordonnance de non-lieu, laissant par conséquent subsister un état de menace pour la sécurité publique. Inutile d'ajouter qu'une punition même atténuée n'eût résolu la difficulté en aucune manière et qu'elle eût été un non-sens.

9. — Telle est l'histoire vécue du vertige, disons de l'automatisme inconscient. L'épileptique agit là comme ferait un dormeur, traduisant en actes les cérébrations nuageuses de son cauchemar et perdant toute notion de ces actes.

Les actions accomplies dans le vertige peuvent donc être parfaitement stéréotypées, comme le fait d'allumer un incendie, de se pendre ou de frapper. Dans des circonstances plus graves encore, l'épileptique agira conformément à des préoccupations beaucoup plus complexes inscrites dans le subconscient, et c'est alors que l'action revêtira parfois les

caractères vraiment impressionnants de la préméditation. Si notre incendiaire de tout à l'heure a commis des actes absurdes qui ne rimaient à rien, je vous ai cité déjà, chemin faisant, le fait d'épileptiques qui, dans l'état de vertige, frappaient des personnes contre lesquelles, à tort ou à raison, ils nourrissent, en temps ordinaire, quelque ressentiment. La situation du prévenu devient cruelle dans l'espèce. Elle n'a d'égales que celle du médecin chargé de donner son avis et celle du juge chargé de conclure.

10. — Mais où la situation devient plus que troublante (et nous la retrouverons dans toute sa gravité lors de notre prochaine leçon), c'est quand l'automatisme purement mécanique que nous venons de voir, laisse quelque trace dans la conscience. Ce sont des cas où l'inconscience n'est pas absolue pendant le vertige (je me hâte d'ajouter que ces cas sont exceptionnels et que l'*amnésie* reste bien la marque de fabrique du vertige épileptique). On les a niés longtemps. Aujourd'hui ils sont démontrés. Je crois bien que l'absinthisme est la forme d'épilepsie qui s'accommode le mieux de l'automatisme *conscient*. C'est en tout cas dans cette circonstance que je l'ai toujours observé. Mais j'ajoute qu'une très grosse différence sépare ces cas de ceux que nous verrons la prochaine fois. Il ne s'agira jamais d'une conscience absolument lucide, assistant en témoin impuissant à l'activité du moi subconscient. Mais il s'agira bien mieux d'une sorte d'état crépusculaire où ce nuage, qui s'étend sur la conscience pendant le vertige, est moins épais et se laisse, de temps en temps, percer par quelques rayons que la mémoire recueille. Au réveil, le malade reconstitue comme il peut ce qui vient de se passer avec ses lambeaux de souvenirs ; au besoin, telle la nature qui a horreur du vide, il comble les lacunes en jetant des ponts entre les états de conscience dont il a, par hasard, le souvenir précis; et, par ce procédé le malade en vient à se faire une

conviction qu'il sait tout, qu'il a tout vu, tout entendu, pendant son état vertigineux. En vérité, je n'ai jamais éprouvé de difficultés à trouver des malades en défaut de mémoire, même dans les cas d'*apparente* conservation de la conscience pendant le vertige.

L'un des exemples les plus frappants que je connaisse et que je cite toujours est celui d'un interprète de l'Hôtel Continental que j'ai eu l'occasion de traiter dans les circonstances suivantes : cet homme avait habité longuement l'Amérique où il était d'une sobriété relative. Venu en France, il goûte pour la première fois à l'absinthe. La grande séductrice, qui a fait tant de victimes, l'accapare bientôt. Très vite, sans se méfier, il en vient à absorber des doses massives de ce poison convulsivant. Un matin, vers 11 heures, comme il avait absorbé sa dose habituelle de poison, tout à coup, sans le moindre motif, il quitte son travail, saisit un parapluie et s'en va droit devant lui. Il marche, marche, marche ainsi, pendant longtemps, très longtemps, sans savoir en vérité pourquoi il allait ainsi devant lui, ni où il allait. Finalement, après avoir ainsi marché pendant quarante-huit heures, il se retrouve en possession de lui-même. A ce moment il était assis sur les bords d'un canal, dans le Loiret, harassé de fatigue, nu-tête, ayant son parapluie ouvert pour se garantir de la rosée du matin.

Et alors, il engage avec lui-même un dialogue où il se demande ce qu'il fait là, pourquoi il y est venu, où il va, pourquoi il a quitté son emploi à l'hôtel, qu'est-ce qu'on doit penser de sa disparition, etc., autant de questions auxquelles il ne peut répondre.

Mais, ce qui le surprend davantage et qui ne vous surprendra pas moins, c'est qu'il lui est possible de reconstituer tout son parcours. Il sait quand il est parti, quelle direction il a prise, quels gens il a rencontrés, quelles localités il a traver-

sées, etc. Il a marché comme une machine, sans se presser ; il a paru se diriger consciemment vers un but alors qu'il n'a été qu'une mécanique. Et ce qui le stupéfie, c'est que pas un moment il n'a eu l'idée de s'arrêter. Pas une fois en route il ne s'est dit : tu fais une bêtise, tu es fou. Il a, chose curieuse, été *témoin*, mais n'a pas *jugé*. Ce fait de dédoublement de conscience en quelque sorte est vraiment curieux au point de vue psychologique. Mais ce qui n'est pas moins frappant, c'est que la direction prise par le malade malgré sa lucidité, malgré qu'il ne s'en rende pas compte, n'a pas été le fait du hasard. Elle a été le fait d'un choix subconscient. Depuis quelque temps, le malade était hanté par l'idée de retourner au pays, dans le Loiret, où depuis de longues années il n'avait reparu. Cette intention tenait une grande place dans ses préoccupations ; laissez-moi dire qu'il avait l'appétence irrésistible de son clocher. Le vertige survient ; la machine se met en route. Tel le pigeon qui s'oriente on ne sait comment et file droit vers le colombier, tel notre malade prend la route du Loiret.

J'achève en deux mots son histoire. Il reprend le chemin de Paris, exténué, sans avoir pris de nourriture. Il n'en fallait pas plus pour que son cerveau surintoxiqué délirât ; il a de nouveaux vertiges avec des hallucinations et c'est en plein délire sensoriel qu'il se fait arrêter.

11. — Cette histoire vous a montré, Messieurs, entre autres choses, que le vertige peut avoir une longue durée. Plusieurs jours d'*absence cérébrale* ne sont pas rares. Vous pourrez voir dans mon service des malades à la douzaine pour qui l'histoire de leur internement est pour toujours inconnue. Ils ne sauront vous dire ni dans quelles circonstances ils ont été arrêtés, ni par qui. S'ils ont commis quelque méfait, ils l'ignorent. Leurs propos sont typiques et toujours les mêmes : « Je me suis réveillé ici, ou à Sainte-Anne. Je ne saurais dire si je suis passé par le Dépôt ». D'autres séjournent pendant plusieurs jours à

l'hôpital avant d'être évacués sur un asile et soutiennent avec conviction qu'ils sont arrivés directement. On cite des cas de vertiges durant plusieurs semaines. On cite aussi des erreurs de mémoire qui non seulement suppriment le temps du vertige, mais qui remontent même en arrière, détruisant les souvenirs d'états de conscience antérieurs à l'accès; c'est ce que l'on appelle l'*amnésie rétrograde*.

12. — Et tous ces accidents, je le répète, peuvent survenir chez des sujets qui n'ont *jamais* eu d'attaques d'épilepsie. Laissez-moi pourtant justifier leur nature épileptique. Cette preuve, je la trouverai très simplement non pas seulement dans la coïncidence d'attaques convulsives chez les vertigineux, ou de vertiges chez des épileptiques à attaques, mais *dans le chevauchement du vertige et de l'attaque*.

En effet, si le vertige se présente isolément, remplaçant l'attaque, très souvent aussi il ne fait que marquer le début d'une attaque pour se continuer après elle. Voici en effet comment les événements se succèdent. Un épileptique a dans le courant de la journée, l'une après l'autre, deux ou trois attaques. Mais l'état d'obnubilation qui les suit, au lieu de se dissiper, se prolonge. Le malade, comme hébété, semble reprendre possession de lui-même et se rendre compte de ce qui l'entoure. En réalité il reste séparé du monde ambiant et il n'agit qu'en automate. Revoyez-le une ou deux heures après, il est de même. Souvent surviennent du délire et des hallucinations; un accès éclate nécessitant l'intervention du médecin et même l'internement. Quelques jours après tout rentre dans l'ordre; le malade ignore tout ce qui s'est passé depuis son attaque.

Les vertiges épileptiques, rares chez certains malades, peuvent au contraire se succéder très fréquemment et plonger les malades dans une sorte d'état continu de rêve, entrecoupé parfois de crises convulsives et qui dure ainsi des semaines et

des mois. Vous pourrez voir dans mon service des épileptiques en *état de mal* continuel, qui, depuis des mois, n'ont point repris de contact avec la vie réelle et qui peut-être, confinant à la démence, ne quitteront cet état de confusion que pour la mort intellectuelle, prélude de la mort totale.

Je ne puis m'attarder davantage sur l'histoire du vertige. J'en ai dit assez pour que vous ayez eu l'impression de quelque chose de très grave. Mais il est d'autres équivalents épileptiques dont je dois encore vous entretenir. Et très vite, tout d'abord, parce que cela n'a qu'une importance moindre au point de vue judiciaire, le *délire* épileptique.

13. — Ce délire, vous venez d'en voir déjà une forme. C'est cet état de confusion vertigineuse suivie d'amnésie qui suit quelquefois les attaques et dure de plusieurs jours à plusieurs semaines. On y observe un grand trouble dans l'idéation, une grande désorientation dans le temps et dans l'espace, et des hallucinations. Je n'ai point le temps de m'arrêter au contenu des idées délirantes qui est, en général, de nature pénible.

Mais d'autres fois les accès de délire sont véritablement équivalents en ce sens qu'ils tiennent lieu et place des attaques convulsives. Ce sont ordinairement des accès de manie tout à fait violents ; ils sont marqués par une grande agitation incohérente et désordonnée dont la durée est assez courte, de huit à quinze jours. Puis, ainsi que vous pouviez presque le deviner, le malade guérit, mais en ignorant tout de l'accès de folie qui vient de se dérouler.

Je m'appesantirai davantage maintenant sur une variété d'équivalents, que je qualifierai volontiers d'*impulsivité hallucinatoire*. Elle tient du vertige par la soudaineté, la brusquerie de son apparition et l'automatisme, et elle tient du délire en ce sens qu'elle a pour base un trouble sensoriel. Sans avoir étudié les épileptiques, vous savez que ce qui caractérise sur-

tout leurs actes, c'est leur brusquerie, leur violence parfois effroyable, qui en font à bon droit un objet de terreur. Chacun sait notamment qu'à la lecture d'un de ces crimes extravagants où l'on décrit un assassin plongeant ses mains dans le sang avec furie, tuant et massacrant en quelques minutes tout ce qu'il peut, brisant, incendiant, etc.; chacun sait qu'à ce récit on doit penser à l'épilepsie. Chacun a le sentiment, dans un pareil cas, que le malfaiteur n'est pas un assassin vulgaire. Cette brutalité quasi bestiale, Lombroso a voulu la retrouver plus ou moins estompée chez tous les criminels, et vous savez qu'il les appelle des *épileptoïdes*. Crime et épilepsie sont dans sa pensée deux états qui s'équivalent.

Ces accès qui éclatent littéralement comme des explosifs, et qui donnent l'impression que l'épileptique est une sorte de criminel « toujours chargé », sont, en effet, particulièrement redoutables et ils doivent toujours être *prévus*. C'est ce qui rend particulièrement lamentable la vie de l'épileptique apparemment le plus inoffensif. L'accès de délire impulsif est une épée de Damoclès pour chacun d'eux.

Mais analysons un instant le fait. Inutile de vous dire que le malade ainsi impulsé ignore tout de son état. C'est élémentaire et classique. Mais pourquoi cette soudaineté et pourquoi, en même temps, cette adaptation acharnée des actes spécialement à mal faire ? S'il vous était donné d'observer un épileptique en état de vertige, vous comprendriez : ce qui le caractérise objectivement, c'est l'état d'égarement. Dans la nuit de cette âme fermée au monde il se passe évidemment quelque drame épouvantable, que jamais personne ne saura, mais qui pourra toujours s'exprimer par quelque acte de défense, dont l'impétuosité et l'horreur ne feront jamais que traduire le sentiment de terreur folle, indicible où sont plongés les malheureux malades. Visiblement ils sont hallucinés et leurs hallucinations ont alors un caractère qui trahit évidemment chez le

malade une situation subjective pleine de périls. On ne peut que faire des hypothèses, et, par assimilation avec les conceptions terrifiantes qu'ont les hallucinés du rêve, on peut imaginer que les malades se voient en danger de mort, ou menacés des plus cruels supplices. L'hallucination de la vue, avec son caractère empoignant tout particulier, est évidemment le phénomène qui domine dans la circonstance. Et alors, avec une violence centuplée par la terreur, l'épileptique devient une bête furieuse, le taureau qui, assailli de toutes parts dans l'arène, écume et se défend en désespéré. C'est le cheval qui, fou de terreur, s'emballe et qui, lancé comme une catapulte, se brisera contre un obstacle après avoir fait vingt victimes sur son passage.

Cette *impulsivité redoutable*, dont vous aurez à enregistrer des cas dans le cours de votre carrière, n'est, à mon sens, explicable que par l'hallucination. Elle diffère, cela est évident, des actes criminels stéréotypés, dont sont coutumiers aussi les épileptiques, et qui sont la mise en œuvre ordinairement de conceptions vagues dormant dans le subconscient. Ici rien de pareil, rien de prévu, rien d'attendu. L'impression est très nette que l'impulsif ne fait que réagir en présence d'une situation qui vient de se créer. Son crime n'est qu'une *riposte*.

14. — Terminons cette étude trop rapide de l'épilepsie par quelques considérations sur l'état mental habituel de l'épileptique.

C'est à tort que vous croiriez qu'en dehors de ses crises, alors même qu'il n'est point la victime d'un de ces redoutables équivalents dont je vous ai fait l'histoire, l'épileptique soit un individu normal. Je ne saurais abonder dans le sens des gens, même des savants, qui se bornent, dans leurs jugements, à jeter leurs regards sur une espèce, et ne se soucient point de ce qui l'a précédée ou suivie. Dire qu'un homme qui s'est rendu l'auteur d'un acte réputé crime, au cours d'une absence

épileptique, ne sait ce qu'il a fait et n'est point responsable, c'est bien. Mais prétendre qu'un épileptique, hors des épisodes qui caractérisent objectivement et cliniquement sa maladie, est nettement comptable de ses actions, cela m'a toujours paru extrêmement osé. Comme pour l'alcoolique, en dehors des épisodes bruyants et catalogués de l'intoxication, le doute restera, quoi qu'on fasse, toujours chevillé dans l'esprit de quiconque veut regarder les choses sous un grand angle et les dominer par suite de très haut.

Je n'en veux pour preuve que l'état d'âme que les cliniciens se sont plu à décrire comme spécifique de l'épilepsie, plus spécifique, à coup sûr, que les stigmates physiques auxquels certains ont pensé pouvoir reconnaître à première vue l'existence du *Mal Sacré*. L'état mental de l'épileptique est quelque chose de bien particulier et il n'est pas douteux qu'il ne soit l'expression d'un état de souffrance permanent, quoique insoupçonné, du système nerveux central. La cause morbifique de l'épilepsie est en perpétuelle circulation, soyez-en sûrs. Elle éclate à nos sens comme l'éclair quand, accumulée, elle est à un état de tension qui rompt tout équilibre, mais elle n'est pas plus niable en temps ordinaire que le flux électrique d'où jaillira la foudre au bon moment.

Et dans cet état mental, vous reconnaîtrez tous les éléments mêmes de tout ce que vous avez vu jusqu'ici sous le nom de crise ou d'équivalents. C'est en petit ce que sera la grande étincelle. C'est le mal sacré en raccourci. Affaire de degré. Je ne veux pas d'autre preuve de la nature maladive de cette mentalité spéciale et de la permanence de l'épilepsie. Ce sont des troubles profonds de l'humeur et du caractère : malades farouches, sombres, acariâtres, susceptibles, malfaisants, doués en toute circonstance d'une *impulsivité* qui les rend vraiment insociables et qui est négatrice de tout discernement. Cela vient quelquefois par crises de mauvaise humeur et de mal-

faisance où je serais tenté vraiment de voir encore des équivalents de l'attaque. Cela coïncide encore avec un développement insuffisant des facultés. Certains sujets qui semblent bien doués et vifs sont en réalité d'une obtusion profonde et qui étonne. On dirait une gangue qui, à certains moments, empêtre les facultés cérébrales et dont le malade fait de visibles efforts pour se débarrasser.

Dans les formes graves de l'épilepsie, on voit survenir un affaiblissement plus ou moins rapide des facultés; même les accidents proprement dits de la névrose disparaissent. Preuve indubitable que la cause primordiale du mal s'attaque bien à l'organisme tout entier et qu'en tout état de cause, il ne faut pas se laisser illusionner par le fonctionnement apparemment normal du cerveau de l'épileptique.

15. — Un coup d'œil sur l'*absinthisme* terminera maintenant ce que j'avais à vous dire de l'épilepsie. L'homme n'avait pas assez des toxiques qu'il fabrique en lui-même et qui le dotent d'une des maladies dont la société ait le plus à redouter les atteintes; il a mis son imagination de jouisseur et de gourmand, ainsi que son industrie à contribution pour se créer une épilepsie artificielle. Il a inventé les apéritifs; il a cultivé l'absinthe et en a fabriqué une liqueur dont il est devenu le plat valet. Je ne connais point de servilisme plus dégradant que celui qui a fait de l'homme la chose de la Fée Verte à qui il a, de gaîté de cœur, sacrifié intelligence, dignité, moralité, existence même. C'est en vain qu'on célébrerait les charmes de l'Heure Verte et, qu'en termes poétiques, on chanterait les vertus troublantes de la liqueur bienfaisante qui fait tout oublier. On ne fera point que l'heure verte ne soit point une heure triste et que les étalages d'esclaves qui décorent, aux heures convenues, les devantures des grands Palais de l'alcool ne soient une flétrissure, une décadence honteuse pour notre espèce.

Mais passons. Ce n'est pas ici le lieu de faire le procès social du poison à la mode ; je ne veux retenir de son histoire que cette phrase lapidaire : L'absinthe, c'est de l'épilepsie en bouteille. Si vous avez l'amer regret de n'être point épileptique, prenez de l'absinthe et vous aurez des chances d'être des élus de la grande Névrose. Certes, vous ne serez point tous frappés, mais vous serez des candidats ; c'est déjà quelque chose. De même que le buveur banal d'alcool n'est point fatalement un tuberculeux, il n'est douteux pour personne que l'alcoolique soit un aspirant sérieux à la tuberculose.

Ce n'est donc point le hasard qui m'a fait associer dans une même étude absinthisme et épilepsie. Les expériences de laboratoire, confirmées par ce qui est plus éloquent encore, par la clinique journalière, tant des hôpitaux que des asiles, ont démontré aux mains des Laborde, des Magnan, des Dujardin-Beaumetz et de tant d'autres que la vertu principale de l'essence d'absinthe est de produire l'épilepsie. Et cette épilepsie se confond totalement dans ses symptômes et dans son évolution avec le grand *mal caduc* connu depuis la plus haute antiquité. L'absinthisme n'est donc qu'une épilepsie artificielle, accidentelle. Et tout ce que j'ai dit de l'épilepsie s'applique rigoureusement à l'absinthisme.

Il n'est point jusqu'à l'hérédité qui ne se ressente de l'absinthisme. Et si l'amateur d'apéritif ne règle pas son compte lui-même avec le poison, pendant sa vie, il lègue presque sûrement sa dette à ses descendants. Cela, en manière de réponse aux rieurs et mauvais plaisants qui excipent de la santé florissante, à en croire tout au moins les apparences, de certains fervents de la verte, pour nier ses effets malfaisants.

Il n'est plus douteux aujourd'hui, et j'en ai eu cent preuves dans mon service, le meilleur à coup sûr du monde entier pour l'étude de l'absinthisme, que l'absinthe crée l'épilepsie *constitutionnelle*, c'est-à-dire se confondant avec l'individu

lui-même, avec sa propre substance dont elle fait partie désormais, comme un parasite indéracinable. Certes, comme pour le *delirium tremens*, on peut voir disparaître les accidents épileptiformes avec la cessation de l'usage du poison, mais, bien plus souvent, même après amendement et perte des habitudes d'absinthe, les accidents se reproduisent. Le buveur a cessé d'être un absinthique, mais il reste un épileptique, et sa maladie, il la transmet à ses enfants avec tout son cortège de dangers. C'est vraiment payer cher quelques minutes d'un engourdissement dont on jouit bien mal, au demeurant, puisque l'on n'en conserve qu'un souvenir nimbé.

16. — Cela étant, combinez les périodes successives de l'ivresse ordinaire avec les effets propres à l'absinthe, c'est-à-dire avec l'épilepsie sous ses différentes formes : l'absence, le vertige, l'attaque, et vous aurez un tableau fidèle de l'*absinthisme*. Je ne veux point m'attarder à vous décrire l'absinthisme chronique ; ce serait refaire en pure perte celle de l'épilepsie et, d'ailleurs, j'ai hâte d'en venir à la partie clinique de ma leçon, où vous verrez l'absinthisme en action. Je voudrais seulement vous parler de l'*absinthisme aigu*.

L'ivresse absinthique diffère de l'ivresse alcoolique en ce que les périodes dont nous avons fait l'analyse psychologique se succèdent avec une rapidité beaucoup plus grande. Très vite, la période d'excitation avec désordre est franchie; très vite aussi la période sentimentale. Mais alors ce qui va dominer presque tout de suite et qui nous ramène sur le terrain de l'épilepsie, c'est la troisième période, celle de l'automatisme chevauchant sur la quatrième, période paralytique. L'ivresse de l'absinthe mérite le nom d'*ivresse vertigineuse*. C'est l'engourdissement, la stupeur, l'obtusion des facultés, l'hébétude du regard, l'atonie du visage, la fixation d'un corps sans âme sur le siège où il s'est arrimé. Le malheureux intoxiqué se garderait bien de se soulever au-dessus de

son siège ; tout tourne autour de lui, tout danse une sarabande échevelée ; il serait obligé de se cramponner pour faire le moindre pas. Est-ce cette sensation étrange qui fournit au malade l'illusion des hauteurs où s'envole son imagination ? Est-ce ce tournoiement qui fait naître un semblable mouvement giratoire des idées? Il y a, en tous cas, une tempête curieuse dans le domaine des sens et un phénomène de désorientation dont les malades sont vivement impressionnés ; les appareils des sens sont atteints dans leur fonctionnement et ne donnent plus au sujet qu'une idée fausse du monde extérieur.

17. — Mais, de même que dans le vertige épileptique, gare aux réactions soudaines, brutales, hallucinatoires. Jamais un consommateur, s'asseyant en pleine lucidité devant son verre d'absinthe, ne pourra affirmer si dans quelques instants il ne commettra pas un crime. L'heure verte est l'heure rouge. A voir ce regard sans expression, cette physionomie bouleversée, on a vraiment de l'angoisse. J'ai toujours proclamé qu'il fallait se méfier d'un homme en train de siroter son apéritif. La réaction est à fleur de peau. Avec la promptitude de l'éclair et avec une force incroyable, l'absinthique frappe et tue, comme l'épileptique. Et cela est d'autant plus impressionnant que c'est inattendu. On se gare de l'ivrogne qui traverse la rue en hurlant ; on prévoit ses mauvais coups. On ne soupçonne pas l'être aux apparences plutôt placides et somnolentes qui sont celles de l'absinthique. Je l'ai toujours comparé à la bouteille de Leyde, toujours surchargée de fluide. Il suffit d'en approcher le doigt pour que l'étincelle éclate. L'absinthique est une torpille dormante qu'il faut bien se garder de heurter : elle explose.

Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, si l'absinthe est une tueuse d'hommes et si dans beaucoup de pays, on cherche à se prémunir contre l'invasion de cette enjôleuse. On veut nous

laisser pour compte notre poison. Trouvez-vous vraiment que l'on ait tort?

18. — Et maintenant, pour terminer, je voudrais examiner rapidement avec vous quelques malades.

Voici d'abord un cas clinique très simple, destiné à vous démontrer combien la névrose épileptique est protéiforme. Je vous ai annoncé que l'épilepsie larvée pouvait prendre les formes les plus inattendues et que c'est même parfois déconcertant pour l'observateur. Dans le cas que voici, l'épilepsie affecte la forme du simple *cauchemar*.

D..., âgé de 40 ans, m'est amené dans un état de confusion extrême. Il est incapable de rendre compte de ce qui s'est passé. Il porte une morsure à la lèvre et des coups de couteau à la poitrine. Je diagnostique confusion post-épileptique. Les renseignements que j'ai recueillis ont confirmé en effet l'existence de la névrose, mais à manifestations convulsives tout à fait récentes. C'est de l'épilepsie tardive, du moins dans sa forme tapageuse. En effet, la crise qui l'a fait interner est la première. Mais l'histoire raconte que depuis plusieurs semaines il était en proie à des cauchemars terribles; que, la nuit, tout à coup, il s'éveillait en sursaut en criant : au voleur ou à l'assassin; qu'il se défendait alors en cassant des carreaux, en lançant des coups de poing de tous côtés. A ce moment il était blème. Puis il se recouchait. Il a toujours été surpris des violences qu'on lui racontait et n'en avait aucun souvenir. Mais, fait intéressant, la mère m'a raconté que le cauchemar avait toujours été sa maladie et que jamais il n'en avait eu souvenance. Cela faillit même être pour lui un cas d'exemption. Les cauchemars le prenaient environ une fois la semaine. Il se débattait, effrayé, pâlissait ; on le maintenait pendant une ou deux minutes et tout était fini. Il est clair que les cauchemars ne sont ici que du vertige nocturne particulièrement favorisé par la période de sommeil. Et retenez que la première attaque ne survient qu'à 40 ans !

19. — L'histoire de V..., que je vais vous conter maintenant sera comme une sorte de synthèse de tout ce que je vous ai enseigné.

V... est un enfant de l'Assistance publique. A 17 ans, on le trouve sans connaissance dans un bois. Transporté à l'hôpital il est pris de crises épileptiques qui, depuis, ont été très fréquentes. Au cours de ces crises, deux ou trois fois il tente de se suicider : aucun souvenir ; il violente une religieuse : aucun souvenir.

Transféré à l'asile d'Auxerre, il n'y a plus que des vertiges : il sentait quelque chose monter dans sa jambe gauche, cela s'arrêtait à la hanche et à ce moment il perdait connaissance. Il est transféré à Sainte-Anne, puis à Bicêtre, où ses vertiges lui interdisent tout travail. De nouveau transféré en Lozère, où il reste deux ans, les vertiges disparaissent et on le met en liberté.

L'Administration le place chez des cultivateurs. Très peu de temps après, il fait une *fugue* subite. Il se retrouve à Paris, couché sur un lit de camp, dans un poste de police, sans savoir comment il y est venu. Reinterné pendant cinq mois, il est encore libéré, toute crise ayant disparu. De nouveau placé dans une ferme, il devient le souffre-douleur de quelques-uns. Au même moment il fait du délire hallucinatoire avec de l'automatisme. Une nuit il s'en vient frapper chez ses patrons, prétendant qu'on l'a appelé. Des voix lui disent : « va-t-en, frappe, viens ». Remarquez dans ces simples mots le germe d'actes automatiques possibles : la fugue et les violences. En effet, V... se mettait à frapper à tour de bras sur les bêtes qu'il gardait et provoqua ainsi l'avortement d'une vache.

Placé ailleurs, il s'enfuit au bout de quatre jours. A ce moment il a des attaques d'épilepsie la nuit. Puis pendant environ un an, le malade est incapable de dire ni où il a été ni ce qu'il a fait.

Toujours est-il que le 15 septembre 1880, V... est près d'Auxerre, les vêtements en loques, dans la campagne ; il se trouve tout à coup face à face avec deux gendarmes et on lui apprend que la veille il a mis le feu à la ferme. Et on lui apprend aussi qu'il s'en est accusé lui-même. Il ne s'en souvient pas. Veuillez vous rappeler, Messieurs, les deux cas si intéressants que je vous ai contés, de ce violateur qui s'accuse puis renie son action, et de cet incendiaire qui s'est fait arrêter dans des conditions identiques.

Ecroué à la maison d'arrêt, il passe aux assises et est acquitté. Interné à Auxerre, il délire pendant deux ans environ, puis il reconstitue une partie de ses souvenirs, mais il n'a jamais pu retrouver ceux relatifs à l'incendie. Son passage aux assises est très vague dans sa mémoire. Il s'évade et vient à pied à Paris où il se constitue prisonnier. Il est réinterné à Bicêtre, puis à Saint-Dizier pendant quatre ans. Point de crises. Il s'évade. Après quelques avatars il vient finalement s'échouer dans mon service où il semble avoir élu domicile définitif depuis dix-sept ans. Il est sobre, travaille bien. Le régime régulier de l'asile semble avoir rendu latente son épilepsie, car je n'en ai jamais vu de manifestation.

Ce cas est complet, vous le voyez : crises, vertiges, automatisme inconscient, longues périodes d'état second, délire inconscient, auto-accusation ; puis impulsivité : suicide, fugues, incendie, violences.

20. — Abordons l'épilepsie absinthique. En voici un cas qui se complique, par un heureux hasard clinique, d'actes criminels. M... était un homme sobre, quand il eut le grand malheur d'acheter un fonds de marchand de vin. Professionnellement il se mit à boire et peu à peu il aborda les fortes doses. L'absinthe, le vermouth, etc., finirent par l'accaparer. En quelques années, ce fut une intelligence ravagée ; le trouble s'installa à la maison et, vous l'avez deviné, des idées maladives de jalousie

s'emparèrent de son esprit. Suspicion, injures, violences se mirent de la partie. Puis ce furent des idées de persécution ; il crut que sa femme voulait le faire disparaître pour faire la noce à son aise, s'aperçut que ses aliments étaient empoisonnés et conçut ainsi contre la malheureuse des idées de vengeance. Tout cela restait à peu près latent à l'ordinaire, mais par moments il était pris subitement de colères effroyables, dont il n'avait qu'une vague conscience, et alors il proférait des menaces de mort. Entre temps, et pour la première fois, quelques attaques d'épilepsie vinrent annoncer que la névrose toxique était constituée.

Sur ces entrefaites il est interné une première fois. Le régime abstinent améliore très vite la situation. La femme fait tout ce qu'elle peut pour obtenir la liberté prématurée de son mari. Je cède devant la force.

Cela ne pouvait durer. Quelques semaines plus tard, un matin, *brutalement* assailli par un accès terrible, M... armé d'un lourd marteau sort de son appartement, contigu à la boutique, et se jette sur sa femme assise au comptoir. Il la frappe à coups redoublés et la laisse pour morte. Quant à lui il fallut huit hommes pour le maîtriser.

Non poursuivi, mais réinterné, M... est encore dans mon service. A l'aide de lambeaux de souvenirs et surtout grâce à des récits qu'on lui a faits il est arrivé à reconstituer, croit-il, la scène du crime. Il la raconte tout de travers, quoique avec assurance, je souligne le fait. Mais en tout cas ce qui est certain c'est que, abstinent d'absinthe depuis sa sortie de Ville-Evrard, il avait eu la malheureuse idée d'en absorber quelques-unes le matin même de l'attentat. Ses idées de jalousie s'étaient rallumées. L'automatisme de la troisième période de l'ivresse avait fait le reste. Jugez et concluez.

21. — Voici encore un intéressant état mental d'épileptique en état de crise ou de vertige, et je veux donner la parole au malade dont les expressions sont très topiques :

« Quand je suis pour tomber, il s'ouvre comme une espèce de porte dans mon cerveau et tout s'en va. Je suis comme un inconscient... Depuis que je suis à l'asile, les crises sont moins longues et plus *claires* » [l'expression est jolie pour exprimer que le voile qui s'étend sur son intelligence au moment du vertige est moins épais et qu'il est demi-conscient, à l'état de veille.... C'est ce que le malade appelle ses crises morales. Je lui laisse la parole].

« Je perds drôlement connaissance : je sens mes idées qui s'en vont, mais j'ai conscience que je suis en crise. Cela ne me pousse pas au cri; j'endure mon mal. Je souffre moralement des idées qui me passent, mais pas physiquement. Quoi que je fasse, il faut que je voie ce que je vois et que je pense ce que je pense, jusqu'à ce que cela s'en aille » [ces expressions traduisent bien l'impossibilité où il est de chasser les idées qui lui viennent. L'automatisme prend la forme de l'obsession]; « ainsi, l'autre nuit, je me trouvais assistant à l'agonie de ma femme. Je la voyais tel que cela s'est passé identiquement, et, dans ma tête je savais parfaitement que cela n'était pas possible. J'avais les yeux ouverts et l'intelligence présente. Mais *il fallait* que tout se passe ainsi dans ma tête. Et toute la nuit j'ai été angoissé avec ce spectacle sous les yeux ».

Ce malade est devenu épileptique à la suite d'une fièvre typhoïde, mais ce qui en fait l'intérêt spécial, c'est que depuis qu'il s'est mis à boire de l'absinthe, les manifestations sont devenues beaucoup plus fréquentes et graves. Le malade est très affirmatif sur ce point.

22. — Les rapports de l'absinthisme et de l'épilepsie vont trouver dans l'observation suivante leur confirmation :

V..., âgé de 27 ans, est porteur d'une lourde hérédité. Du côté paternel, je note la tuberculose chez le père, le grand-père, chez cinq oncles, la folie chez une tante et chez une

grand'tante. La mère a des accès de colère terribles. V... a eu seize frères ou sœurs. Sept sont morts de la tuberculose. Deux ont des stigmates de dégénérescence. Un frère est hystérique et somnambule.

V..., à partir de neuf ans, réalise le type du parfait vagabond morbide. Impossible de le tenir nulle part. Pas l'ombre d'un vice ni d'une méchanceté ; mais rien ne le fixe, ni à la maison, ni à l'école, ni à l'atelier. Placé aux Pupilles de la Seine, il s'en évade dix fois ; trois fois dans une seule semaine. Il lui faut l'existence aventureuse de la rue. C'est Gavroche. Il mange et couche où il peut, là où il est, flâne, fait risette au soleil. Vous reconnaissez le gueux sympathique de Richepin.

De 18 à 20 ans il disparaît. C'est pendant ce temps qu'il subit les condamnations classiques : deux pour outrages, cinq pour vol. Inutile de dire qu'il buvait. Il fait son service militaire aux bataillons d'Afrique et récolte un an de prison pour refus d'obéissance.

De retour du service, sa conduite est presque parfaite, dit sa mère, si ce n'est qu'il ne pouvait plus se défaire de l'absinthe qui développe chez lui des états d'impulsivité inouïe. Un jour il saisit une lampe brusquement et tente d'assommer sa mère. Différents actes de cette nature le terrifient à ce point qu'il donne sa parole de ne plus boire d'absinthe et qu'il la tient. Le malheur veut qu'il ne se prive pas aussi d'alcool, qui suffit dorénavant à entretenir la névrose. Très souvent il reste taciturne pendant de longues journées, ne souffrant pas qu'on lui parle, répondant ce mot caractéristique : « Laissez-moi, quand j'ai le cafard il ne faut rien me dire ».

Un soir, sur une remontrance insignifiante, il saisit un couteau et se précipite sur son père : il était effrayant à voir, pâle, les yeux hagards ; il écumait. Puis il s'est déshabillé, ne gardant que son pantalon enroulé autour du corps, et s'est

précipité au dehors brandissant une hachette, criant : le premier qui m'approchera y passera. Il est maîtrisé non sans avoir blessé grièvement deux agents. Au poste il a une crise violente de convulsions, suivie de trois jours de délire. Il n'a aucun souvenir de cette aventure.

Je l'ai gardé quelques mois en parfait état. Très doux, très bienveillant et docile : c'est le plus violent des contrastes avec ce qu'il est au dehors, dès qu'il est sous l'empire de l'alcool.

23. — Je terminerai par l'histoire d'un hystéro-épileptique, dont les crises sont singulièrement aggravées par l'usage de l'alcool et surtout de l'absinthe. Il a, comme il dit, des « brouilles » dans la tête ; c'est impossible à définir : « Ça m'enlève mes idées et je ne peux plus savoir. Je combats les idées qui m'arrivent et je suis forcé de succomber. Alors je ne me rappelle plus ce que j'ai fait. Ce sont des idées de me faire du mal et d'en faire aux autres ». Parfois il lui semble qu'il entend des voix, elles lui disent de se détruire, de tuer, de s'en aller, de faire disparaître les personnes qui l'entourent. Il lui arrive de faire des fugues de plusieurs jours sans savoir où il a été. C'est au retour d'une de ces fugues qu'une fois il s'est précipité sur sa femme pour l'étrangler. Il ne s'en est pas souvenu. Il n'a pas souvenance non plus de trois tentatives de suicide par pendaison, submersion et empoisonnement. Il lui arrive de travailler pendant plusieurs heures sans s'en douter et s'étonne de trouver son travail tout fait. Ses crises convulsives débutent par quelques minutes de vertige où il s'écrie : « Retirez-vous, c'est plus fort que moi, je vous ferais du mal ». Puis il tombe et s'agite dans des contorsions affreuses. C'est dans ces circonstances que j'ai eu trois fois l'occasion de le soigner.

Je pourrais multiplier indéfiniment les exemples. Ils n'augmenteraient pas je pense votre conviction que l'absinthe est un épouvantable danger individuel et social, qu'elle confond

son action nocive avec l'épilepsie, autre danger social. Les cas que j'ai accumulés vous ont montré également l'intérêt bien spécial qu'offrent l'épilepsie et les intoxications pour le magistrat.

24. — Mais je pense surtout avoir réussi par cette étude à mettre à nu la partie intime de notre Moi qu'il y a tant d'intérêt à connaître à tous égards. Vous avez pu saisir sur le vif son activité spontanée, cet état de liberté qui, à l'inverse de ce qui se passe normalement, devient dominant. Le Moi conscient peu à peu détrôné n'occupe plus qu'un rang inférieur jusqu'à s'évanouir complètement, laissant le champ libre à toutes les impulsions de notre nature instinctive et animale.

Les caractères généraux des actes de l'épileptique résumés dans ces deux mots : automatisme de l'inconscient se substituant à un Moi conscient qui s'éclipse, voilà ce qui nous intéresse vraiment dans notre histoire de la personnalité et de son fonctionnement. Je vois dans l'épilepsie vertigineuse quelque chose comme la coexistence de ces états primes et seconds que je vous ai fait connaître en vous parlant des dédoublements de la personnalité. Dans ce dernier cas deux existences se succèdent et alternent. Chez les vertigineux, les deux existences se superposent, l'une masquant l'autre ; celle qui vit ordinairement cachée dans le subconscient vit seule d'une vie intense et éclipse fugitivement l'autre.

Je voudrais souligner encore que l'épilepsie, dont j'ai parlé comme d'une maladie essentielle pour la commodité de l'exposition, n'est qu'un syndrôme que vous retrouverez dans toutes les formes d'intoxication. Et c'est important, parce que partout où vous le rencontrerez, vous le verrez escorté de son élément criminel. Ainsi en va-t-il même dans les auto-intoxications comme l'urémie qui se traduit parfois par de ces accès terrifiants de folie subite où, comme notre vertigineux de tout à l'heure, les malades se livrent avec rage à toutes sortes de

méfaits. Je regrette de n'avoir point le temps d'insister sur ces cas de *folie transitoire*.

Enfin, Messieurs, au point de vue théorique, notre étude du subconscient, objectivée dans celle de l'épilepsie et des intoxications, nous a montré d'une façon éclatante et dans une alliance qui s'impose à la réflexion, *le crime joint à la folie* et inversement, chez le même individu comme dans le même temps.

Force sera bien un jour au juriste, à la lumière de tous ces faits, de remanier de fond en comble l'histoire du crime et du criminel.

12e Leçon

DISLOCATION DE LA PERSONNALITÉ

La Conscience et ses troubles. — Fous lucides Obsédés et impulsifs

Sommaire. — 1. Coup d'œil rétrospectif ; les étapes parcourues. — **2.** Le Conscient et ses troubles ; dislocation de la personnalité ; automatisme et conscience éveillée. — **3.** La conscience est une fonction *double*. Différence entre conscience et lucidité. Dédoublement. Antagonisme. — **4.** Fous conscients et fous lucides. — **5.** Les obsédés et les impulsifs ou les automates malgré eux.

6. L'obsession et l'impulsion physiologiques. La loi de l'auto-imitation. — **7.** De l'état normal vers l'état morbide. Origines réelles de l'obsession. — **8.** L'émotivité originelle de certains sujets. Ses conséquences. Phénomènes d'arrêt et obsession pathologique. Les déséquilibrés. — **9.** Synthèse démonstrative : la peur des espaces ; les phobies.

10. Suite de l'analyse des obsessions. De l'obsession vers l'impulsion. Exemple : l'impulsion au suicide. — **11.** Toutes les obsessions se ressemblent. Leur mécanisme intime. Encore le subconscient. Exemple : Impulsion à l'homicide. *Quarante-neuvième et cinquantième observations.* — **12.** Liens étroits entre l'obsession et l'impulsion. Elles se ramènent l'une à l'autre.

13. Caractères cliniques des obsessions : émotivité, lucidité, irrésistibilité, lutte héroïque. — **14.** Caractères cliniques suite : l'angoisse, la défaite, la détente. — **15.** Caractères psychologiques de l'obsession : dédoublement réel du Moi conscient. Automatisme *pur*. — **16.** Exemple synthétique : la kleptomanie. — **17.** Exemple clinique : Kleptomanie héréditaire. *Cinquante et unième observation.* — **18.** L'obsession analysée par un obsédé : *Cinquante-deuxième observation.* — **19.** Obsessions multiples chez le même sujet : *Cinquante-troisième observation.* — **20.** Deux impulsifs sexuels : exhibitionnisme. *Cinquante-quatrième et cinquante-cinquième observations.*

21. Variétés des obsessions : conscience lucide ; conscience passive ; conscience absente. — **22.** Obsessions incomplètes ; l'automatisme et l'habitude ; l'aboulie ; les tics. — **23.** Plan complémentaire pour l'étude des obsessions. **24.** Les obsessions se ramènent au doute : la *folie du doute : Cinquante-sixième observation.*

25. *Conclusions :* Automatisme et volonté. Conscience impuissante et débordée.

MESSIEURS,

1. — Au moment où nous approchons de la fin de nos entretiens, il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil à vol d'oiseau sur le chemin parcouru afin de mieux relier entre elles les parties du cours et de préciser le point où nous sommes arrivés.

Mon but a été, vous vous le rappelez, de vous faire faire connaissance avec la PERSONNALITÉ humaine, c'est-à-dire avec cette partie amorphe de notre individu qui, pour certains, les dualistes, est une sorte d'entité d'essence différente de l'enveloppe matérielle où elle est contenue ; tandis que pour les autres, elle n'est qu'une fonction. Je n'ai pas à prendre ici parti entre les deux thèses, c'est indifférent à mon but. S'il y a quelque conclusion à tirer de mon enseignement au point de vue de la thèse de psychologie pure, je vous laisse le soin de la tirer. Mon but aura été atteint en tout cas, si j'ai pu détruire dans votre pensée, en faisant appel uniquement à votre pouvoir d'observation, l'idée que la *personnalité* humaine est quelque chose de parfaitement simple. Le temps n'est plus, en cette matière, des conceptions simplistes. Il faut porter l'analyse même là où il eût paru sacrilège de le faire, et peser froidement les résultats de l'analyse. Or, vous l'avez vu, les documents empruntés à la psychiâtrie l'ont prouvé avec éclat, rien de plus complexe, rien de plus fragile, rien de moins arrêté que les contours de la personnalité. Et la conséquence pratique qui en découle est grave pour le magistrat : c'est qu'il se voit obligé de faire litière de bien des idées reçues, acclimatées, infiniment commodes, je l'avoue, mais périlleuses quand on y regarde de plus près, parce que, chose étrange, si elles s'accordent parfois avec une justice de convention, elles n'ont rien à voir d'autres fois avec l'équité,

En face de la personnalité humaine, normale ou criminelle, la thèse change dès qu'on analyse.

C'est ainsi que dans notre étude, nous avons parcouru des étapes successives, s'enchevêtrant les unes dans les autres, superposées en quelque sorte dans un ordre harmonieux, allant du simple vers le compliqué. Et chemin faisant, la personnalité nous est apparue comme quelque chose de progressif, de perfectible, de transformable, comme une chose susceptible aussi d'être altérée, dès lors qu'une cause portait atteinte à l'intégrité matérielle de l'organe cérebral. Mais ce dernier point, à peine effleuré, formera comme le couronnement de notre étude.

Dans une première étape, nous avons passé en revue les éléments *constitutifs* de la personnalité, surtout les éléments sensoriels. Nous avons étudié les matériaux mêmes avec lesquels nous faisons notre Moi intellectuel et moral.

Une seconde étape nous a montré comment se fabrique une personnalité par synthèse.

Poussant plus loin l'analyse, nous avons vu les personnalités à transformations. Nous avons vu l'évolution s'emparer des éléments psychologiques considérés comme les plus immuables. Et, comme corollaire, nous avons appris que plusieurs personnalités pouvaient, en s'enchevêtrant les unes dans les autres, se succéder dans le temps.

Dans une dernière étape, nous avons voulu surprendre le mécanisme même du fonctionnement de notre Moi moral, et, dans une longue série de leçons, nous avons étudié cette vie si curieuse, encore que si ténébreuse, du *subconscient,* et nous avons pu, à bon droit, nous étonner du rôle de premier ordre qu'il était appelé à jouer dans notre vie normale.

2. — Franchissons une étape de plus et n'hésitons pas à aborder, toujours avec la même méthode d'observation clinique, l'étude du *conscient* et de ses troubles. Peut-être sera-ce un

moyen de voir clair dans l'histoire de cette faculté supérieure dont l'homme tire quelque fierté ? Le subconscient, c'était le chaos, l'obscurité. La Conscience sera, si vous le voulez, le subconscient débarrassé de ses voiles et dans lequel nous apportons de l'ordre, de l'harmonie, ce je ne sais quoi qui fait que nous voyons clair.

Eh bien ! ici encore, et peut-être plus qu'ailleurs, nous trouverons à glaner pour le magistrat et pour le juriste.

Désharmonisez, disloquez tous les éléments qui constituent l'être moral, vous portez atteinte à la Personnalité. Ce fut manifeste dans notre étude du subconscient où nous avons vu notre être conscient faillir et disparaître même, sans qu'il s'en doutât. Rappelez-vous à ce propos tout ce que je vous ai dit du rêve, des dédoublements de la personnalité, des intoxications, de l'épilepsie, etc., ainsi que les exemples sélectionnés que je vous ai présentés. Or, dans ces conditions de vie mentale, l'homme n'est déjà plus son maître. Il serait osé de soutenir le contraire.

Eh bien ! il est des cas plus graves, plus troublants encore, où, malgré la persistance d'une *conscience lucide*, l'être est réduit à l'état d'automate parfait. Ces cas, qui vont faire l'objet de notre entretien d'aujourd'hui, montreront mieux encore le mode de fonctionnement de tout cet appareil compliqué qui constitue la personnalité et le rôle vraiment effroyable, dominateur et tyrannique de ce subconscient déjà étudié. En observant l'individu parfaitement lucide se débattre avec désespoir contre son subconscient, nous jugerons l'extrême fragilité de ce complexus qui constitue la Conscience supérieure. Ici le subconscient deviendra plus autocrate, plus existant que jamais. Il sera nettement notre antagoniste.

3. — La Conscience, Messieurs, est double, mixte. Elle a deux yeux : l'un qui *regarde*, l'autre qui *voit*. Il est des yeux qui regardent sans voir. Il est des consciences passives qui, elles

aussi, regardent sans voir. Elles se souviennent, enregistrent, n'agissent point. Nous avons vu de ces sujets qui, à des moments, n'utilisaient que cette portion de la conscience qui *sait* ; ce malade, entre autres, qui, automate pendant plusieurs jours, pouvait dire, après coup, tout ce qu'il avait fait, vu et entendu, mais sans avoir eu un instant, pendant l'action, *l'idée* de prendre le gouvernail.

L'autre compartiment de la conscience, permettez-moi cette expression, l'autre œil est en même temps foyer étincelant, projecteur de lumière sur ce carrefour, où tous les réflexes se donnent rendez-vous pour s'orienter et changer de route. La conscience Lucide est le grand Centre réflexe, comme aussi le grand Centre d'arrêt, cela revient au même. Existe-t-il, n'existe-t-il pas comme centre ? Qu'est-il ? Comment fonctionne-t-il ? Ce n'est point le lieu de l'examiner.

Ce que je veux dire est qu'il ne faut point confondre *conscience* et *lucidité*, deux qualités différentes d'un même appareil. Un persécuté systématique est conscient de ce qu'il affirme. Il a foi dans ce qu'il dit et se conduit en homme convaincu. Pourtant il n'est point lucide, car ce qu'il affirme en conscience est faux. Ce que je veux dire encore est que ce grand œil qui voit peut se clore et qu'il est sujet à d'étranges faiblesses. Son pouvoir de direction, il le perd. Son pouvoir d'arrêt, il le perd aussi. Ce phare intérieur n'éclaire plus qu'une défaite, mais, vous le verrez, la défaite clôture une lutte de héros.

Ces défaillances, certes, nous avons jusqu'ici appris à les connaître. Toute mon argumentation a eu pour objet de vous démontrer ce chancellement facile de notre moi moral. Mais quoi d'étonnant qu'un individu dont la conscience est trompée faillisse, n'étant plus guidé que par son subconscient, lanterne intérieure aux reflets incertains. Or, ce ne sont que des subconscients que nous avons vus agir jusqu'ici.

Autre chose sont ces défaillances que nous allons voir maintenant. Nos sujets seront en pleine *lucidité* ; non seulement l'œil regardera, mais il verra nettement. Le sujet ne se trompera point sur la valeur de ses actes, et pourtant il succombera. C'est un vrai dédoublement de l'être moral que vous observerez. Le subconscient était jusqu'ici insinuant, insoupçonné par le conscient qui se croyait libre. Le voici maintenant démasqué, en pleine lumière, et la lutte s'engage. Lutte de la raison, de la conscience éclairée, contre l'absurde, le subconscient aveugle. La section du Moi en deux parties qui s'affranchissent l'une de l'autre et luttent en ennemies l'une contre l'autre, tel est le spectacle captivant auquel on assiste, impuissant, comme le sujet lui-même. Cette faillite du conscient, de ce qu'il y a de plus noble en nous, ce triomphe du mécanisme inférieur sur l'Ordre supérieur, cette paralysie de ce que, ailleurs, on appellera la Volonté, voilà ce qu'en somme on étudie dans un chapitre auquel on donne les rubriques suggestives de *folies avec conscience* ou de *folie lucide*. C'est la vraie dislocation de la personnalité, en attendant que nous en voyions la dispersion et la régression.

4. — *Folie avec conscience !* Singulier accouplement que ces deux mots accolés, n'est-il pas vrai ! *Folie lucide* ! Cela ne forme-t-il pas un contraste inouï ! Et je me rends compte, Messieurs, des étonnements successifs dont vous êtes saisis quand après m'avoir entendu accoupler les mots d'aliénés et de criminels, vous m'entendez maintenant joindre ceux de raison et de folie. Puissiez-vous y voir l'indice de l'incertitude de nos connaissances et concevoir la vanité du savant, juriste ou médecin, qui prétend définir et se servir en tout d'une commune mesure, d'un étalon qui n'est qu'artifice ! Puissiez-vous ne voir que le relatif dans ces choses que désignent les mots de raison, de folie et de crime ! Et alors, vous ne serez plus surpris de l'étrange équation folie = crime

= raison ou inversement, parce que cette équation, faible écho de notre humaine ignorance, perdra à vos yeux toute valeur intrinsèque pour ne traduire qu'un mélange où tout est parcelle de vérité. Et, plus que jamais, vous serez conquis au principe de la méthode analytique, ennemie des formules convenues. Et je sais bien aussi que, plus que jamais, vous serez avides de recherches, au bout desquelles seules luit la vérité synthétique.

Oui, Messieurs, de même que l'on a pu se demander, en présence de certains criminels, s'ils n'étaient pas des aliénés, et si les actes qualifiés crimes n'étaient point le mode de réaction prévu de ces malheureux ; de même, en présence de certaines variétés de troubles cérébraux qui coïncident avec ce que l'on appellera une conscience lucide, on se demande si les sujets sont fous ou raisonnables. Et l'on aime mieux dire qu'ils sont les deux, sans doute pour mieux accentuer que l'on ne sait ni ce qu'est la raison, ni ce qu'est la folie. Discussions qui resteront longtemps byzantines, sans doute. Permettez-moi seulement d'en tirer un enseignement en ce qui nous concerne : c'est que des êtres que nous qualifions de raisonnables commettent des actes de folie. Or, si des fous sont raisonnables, ne m'accorderez-vous point que folie et crime peuvent se confondre aussi bien, que ce sont deux matières qu'il n'est point insensé d'unir dans une même étude, qu'enfin si vous optez sans hésitation pour l'asile quand l'homme lucide est fou, vous n'avez guère le droit d'hésiter quand il s'agit de donner une direction au criminel que vous qualifiez d'aliéné. Mais je ne veux point empiéter ici sur le domaine scabreux des responsabilités atténuées, dont je me réserve de dire quelques mots à la fin de ce cours.

5. — Nous entrerons maintenant de plain pied dans le domaine des *obsessions* et des *impulsions*, qui sont la quintessence de ce qu'en clinique on a appelé la folie lucide.

La grande découverte qu'il nous a été donné de faire en disséquant le subconscient, a été celle de l'*automatisme*, qui résume en somme toute son histoire. L'automatisme, vous l'avez eu dans le rêve, dans les réminiscences ; vous l'avez eu dans les folies à répétition, ce que j'ai appelé les délires à éclipse ; vous l'avez eu surtout dans les différentes périodes de l'alcoolisme. Enfin il a été la marque de fabrique même de l'épilepsie. Vous l'avez eu ainsi dans la vie physiologique et dans la maladie.

Mais cet automatisme était inconscient. Sournoise était, par exemple, l'idée de s'accuser d'un crime que l'on n'avait point commis et qui, venue on ne sait d'où, imposait impérieusement la conviction au sujet, à telles enseignes qu'il ne se serait pas cru libre de penser différemment. Cet automatisme-là échappait au contrôle de la raison et du jugement, et il ne pouvait venir à l'esprit de s'y opposer. Il réalisait ce tour de force, qui a dû coûter cher à plus d'un, de faire que les gens avaient l'air et la conviction d'être parfaitement maîtres d'eux, quand ils n'étaient qu'esclaves. Seul un observateur averti pouvait reconnaître la vérité.

L'automatisme des obsédés et des impulsifs aura ce caractère qu'il sera parfaitement connu du sujet qui le subira, tel un pantin aux mains d'une autre personne. Il ne pourra s'y opposer, quoiqu'il soit instruit normalement et quoi qu'il fasse.

Je voudrais tenter de vous donner une idée du phénomène, et surtout en essayer une explication psychologique.

6. — Et tout d'abord je tiens à vous rappeler que l'*obsession* est un phénomène physiologique. Elle est constituée dans son essence par le retour invincible et spontané, dans le champ de la conscience, d'une idée, ou d'un groupe d'idées, ou d'un phénomène plus simple encore, d'ordre sensoriel, par exemple un air d'orgue de Barbarie, un mot, une phrase, un vers, etc. Nous avons tous éprouvé ce phénomène de mémoire spon-

tanée et l'ennui réel qu'il engendre. Elle diffère de la réminiscence qui sera le retour d'un souvenir lointain, le plus souvent provoqué par voie d'association d'idées, tandis que l'obsession succède immédiatement à une impression forte, pour aller s'épuisant petit à petit. Au bout de quelques heures, tout rentre dans l'ordre. Nous nous couchons et nous ne pouvons trouver le sommeil pendant longtemps, parce que des airs entendus tout à l'heure à l'Opéra résonnent sans cesse à nos oreilles. Le lendemain, les mêmes airs nous *obsèdent* encore. Nous les avons constamment sur les lèvres. Nous nous surprenons à les siffloter, à les fredonner. C'est une gène à coup sûr, mais nous n'avons point de peine à nous en abstraire, à en triompher. Voilà l'*obsession* physiologique.

Avons-nous, d'autre part, contracté certaines habitudes organiques, comme celle de faire, sans y prendre garde, avec notre main, tel mouvement stéréotypé : se gratter le front, se tirer la moustache, etc. ? Cette habitude musculaire, que nous pratiquons pendant des années, est devenue de l'automatisme. Nous n'en souffrons point. Y faisons-nous attention, nous la trouvons inutile, peut-être ridicule, et nous passons à l'ordre du jour. Voilà une *impulsion* physiologique.

L'impulsion est, d'une manière générale, un acte spontané et récidivant, comme l'obsession est une manifestation psychique spontanée et récidivante. Obsession et impulsion sont d'ailleurs deux phénomènes fréquemment unis, comme les actes et les pensées. Telle obsession comporte-t-elle comme conclusion un acte ? Elle devient impulsion quand cet acte se produit. On peut même dire que, dans ces cas, l'obsession n'est que le prétexte ou la préparation du phénomène moteur, lequel est la chose principale.

Quand on pense avec quelle facilité une habitude se prend, avec quelle spontanéité l'on s'engage en un sentier dès qu'il est tracé, on ne prend plus pour une simple figure la défini-

tion qui fait de l'habitude une seconde nature, et l'on comprend le rôle exceptionnel que joue l'automatisme dans notre existence. C'est la loi universelle de l'imitation appliquée à nous-même. Cette loi fatale, féconde en tant d'effets curieux et inattendus, nous la retrouverons la prochaine fois, quand nous parlerons de la suggestion. Aujourd'hui nous la voyons naître de nous-même et s'imposer à nous-même ; car, répéter machinalement tel ou tel mouvement, tel ou tel mot, revient à dire en somme que l'on s'imite soi-même. Tout devient tic avec rapidité ; le public dira benoîtement : chacun a ses manies, pour exprimer ces habitudes mentales ou organiques dont un chacun est porteur, et qui sont la graine des obsessions et impulsions maladives que nous envisageons ici.

7. — Du physiologique au pathologique, il n'y a donc qu'un pas. Que faut-il pour le franchir ? Bien peu de chose. Morel, notre grand psychiâtre, a montré qu'il suffisait d'être un *émotif*. Qu'est-ce à dire ? Cela exprime qu'il faut jouir d'une grande impressionnabilité. Et cela suffit, comme vous allez le voir, pour engendrer toute une suite de phénomènes qui n'ont pas d'autre élément causal. C'est toute une psycho-physiologie nouvelle qui se trouve créée uniquement parce que les sujets sentent plus intensément que les autres.

Mais tout d'abord, faisons bonne justice de la théorie qui voit dans l'obsession et dans l'impulsion quelque chose comme une génération spontanée, une végétation psychique venant on ne sait d'où, qui ne se rattache à rien. On dit assez volontiers que l'obsession surgit tout à coup, encombrant le champ de la conscience, qu'elle se jette à la traverse des cérébrations sans que rien l'amène. Une pareille affirmation n'est que de l'observation superficielle. Si elle apparaît tout à coup dans notre atmosphère psychique, comme un astre erratique dans notre atmosphère terrestre, pour disparaître quelque temps après dans le néant d'où elle paraît être sortie, nous savons

qu'elle reposait dans le subconscient. Nous perdons la trace des associations qui l'ont fait surgir, mais nous savons qu'elles existent. Ce que je dis s'applique aussi bien aux obsessions élémentaires comme celle de la recherche d'un mot ou la répétition insupportable d'un refrain, qu'aux obsessions complexes, véritables psychopathies, comme la dipsomanie, par exemple. Il serait simpliste de déclarer que l'idée obsédante de boire surgit tout à coup, comme ferait une idée banale, sans tenir à rien. C'est ainsi en apparence, mais en réalité, l'idée de boire est la conséquence d'un mécanisme subconscient que l'on peut souvent déceler. L'origine réelle de l'accès dipsomaniaque comme de l'accès d'agoraphobie est fort lointaine. Ce que nous voyons n'est qu'un paroxysme.

8. — Je reviens au mécanisme de l'obsession pathologique, et je dis qu'il a pour organe essentiel l'émotivité exagérée. Imaginativement, voici comment je me représente le phénomène :

Certaines catégories de nerveux sont ultra-émotifs, c'est un fait. Un rien les émeut, les affecte ; ce sont, comme on dit, des sensitives. Cette émotivité excessive est conditionnée naturellement par une sensibilité excessive de l'élement nerveux. Il est clair que, par moments, des causes diverses rendent notre ouïe tellement excitable que des bruits, anodins en temps ordinaire, nous irritent. Cette comparaison vous montre l'état permanent de la cellule nerveuse chez l'émotif.

Un autre corollaire de cette excitabilité anormale, est une *perception* anormale comme intensité. Il va de soi que des phénomènes qui ne feront qu'une impression fugace chez certains, seront au contraire *perçus* intensivement par les émotifs. Il est clair également que cette propriété permettra aux malades de recueillir des perceptions là où d'autres ne sentiront rien. Bref, si les impressions ne perdent point leur qualité normale ni leur caractère (à l'inverse, vous le savez, de

ce qui se passe chez les futurs aliénés systématiques), elles ont une intensité démesurée, et hors de proportion avec la réalité.

Une première conséquence va résulter de ce fait. Elle est logique. Encore une comparaison, je vous prie : Vous recevez subitement dans l'œil un rayon de soleil. L'impression est violente et intense. Qu'arrive-t-il ? Pendant un temps souvent assez long votre rétine a perdu la faculté de voir nettement. Elle est paralysée ; elle est éblouie. Appelons la chose d'un mot qui va recevoir de suite son application : la fonction de notre rétine subit un temps d'*arrêt*. Eh bien ! Ce *phénomène d'arrêt* ou d'*inhibition* (retenez ce mot dont je me resservirai) est précisément celui qui se produit fréquemment chez les obsédés que l'on appelle aussi, pour cette raison, des *aboulíques*. L'aboulie est ce phénomène d'arrêt lui-même dans son essence. Là encore, n'y a-t-il point l'excès d'un phénomène normal ? Je cite un exemple : Que dit-on d'une personne qu'une mauvaise nouvelle, ou la vue d'une scène émouvante a stupéfiée? L'expression est dans toutes les bouches : on dit que cette personne est restée atterrée, *clouée*, figée sur place. Voilà de l'inhibition. L'impression forte a produit un *arrêt*, une paralysie momentanée. Une foule de phobiques ne subissent pas autre chose, mais alors c'est à l'état permanent, et c'est cette permanence même qui constitue la morbidité du phénomène. Encore une fois, entre la physiologie et la pathologie, limite incertaine.

Une seconde conséquence de l'*émotivité*, de l'*hypersensibilité*, de la *perception exagérée*, est encore très logique. Qu'arrive-t-il quand nous avons reçu une impression violente? On dit très simplement qu'elle s'est profondément *gravée* dans notre mémoire et que rien ne l'effacera plus jamais. Ainsi en va-t-il des *ultra-perceptions* de l'émotif. Les impressions s'enfoncent comme un coin dans le cerveau ;

elles y restent fichées en quelque sorte. Disons qu'au lieu d'effleurer notre écorce cérébrale elles y font une sérieuse encoche, une quasi-blessure dont la réparation sera plus ou moins longue.

Est-il donc surprenant que, dans l'attente de cette réparation, autrement dit jusqu'à ce que la perception ait disparu, elle reste là, durable, immuable, comme un corps étranger insupportable, constituant alors l'*obsession morbide*, et dont la ténacité dépendra forcément de deux facteurs, inversement proportionnels comme importance, savoir : le *degré d'émotivité* des sujets, le *degré* d'*intensité* de l'impression ? Mais il est évident que celui des deux facteurs qui constituera l'état morbide sera le premier. En effet, il suffira, pour qu'il soit créé, que l'émotivité soit maximum pour une intensité d'impression quasi-nulle, tandis qu'inversement une intensité d'impression maximum avec un minimum d'émotivité ne produira rien. Question d'équilibre. Faudrait-il rappeler que les malades à émotivité excessive congénitale, parmi lesquels se recrutent la plupart des obsédés, ont reçu justement la qualification de *déséquilibrés*, et que Magnan, qui a poussé fort loin leur étude, a, non sans de graves raisons cliniques, considéré l'ensemble des obsessions et impulsions comme des *épisodes* marquants dans l'histoire des dégénérés, mieux que cela, comme des signes dénonciateurs de l'état de dégénérescence ?

9. — Voilà le mécanisme de l'obsession tel qu'il apparaît décomposé dans ses éléments principaux. Choisirai-je un exemple qui synthétiserait toute cette analyse ? Je prendrai celui de l'*agoraphobie*. J'examine le phénomène tel qu'il est sans rechercher encore les caractères cliniques de l'obsession. Il consiste essentiellement dans la *peur des espaces*. Le cas est classique depuis l'histoire célèbre de Pascal. Objectivement il consiste dans un état d'angoisse inexprimable qui

s'empare des malades à la vue d'un espace vide devant eux ou autour d'eux, avec un sentiment tel d'impuissance qu'ils restent figés sur place, incapables de franchir ledit espace qu'ils s'efforceront de contourner bizarrement si c'est possible. Il leur faudra d'ailleurs bien peu de chose parfois pour les rassurer : un bras sur lequel ils s'appuient, une simple canne, etc. De cette terreur folle ils ont une conscience parfaite, comme aussi de son absurdité.

Or, quelle peut être l'origine de ce phénomène et qu'y a-t-il en réalité dans son contenu ? Il y aura vraisemblablement des souvenirs (subconscients bien entendus) d'accidents lus ou racontés, dont tels ou tels auront été victimes en traversant une rue, une place, un pont. Parfois le sujet lui-même aura été victime ou failli l'être d'un accident de cette nature.

Voilà l'impression forte, initiale, conservée dans le subconscient pendant un temps plus ou moins long et qui en surgira, par exemple, à l'occasion d'une conversation, d'un nouveau récit dramatique, etc.

La crainte d'un accident, toujours possible, est normale; il est toujours bon d'y penser. Ce n'est en somme qu'une forme de l'instinct de conservation. Mais un état d'hypersensibilité native aura donné à cet instinct de conservation, dans le cas d'agoraphobie, une exagération pathologique.

Quoi qu'il en soit, comment se manifeste ici la crainte obsédante ? Justement par une *phobie*, par un *phénomène d'arrêt* : le sujet reste suspendu, hésitant, incapable de poursuivre son chemin. A ce moment il est *aboulique*, il ne sait point vouloir. L'impression vive initiale ou, ce qui revient au même, le souvenir intense de cette impression, a produit son effet paralysant.

10. — Je voudrais maintenant, en poursuivant l'analyse des phénomènes obsédants, vous montrer l'union de l'*acte* à la *pensée*, c'est-à-dire l'impulsion concluant l'*obsession*. Et aussi

l'intervention inévitable de ce *phénomène d'arrêt* que l'on retrouve *toujours* dans tous les cas de ce genre.

Obsession, impulsion, phénomène d'arrêt forment une trilogie d'éléments dont l'un domine ordinairement dans chaque syndrôme, ce qui suffit à lui donner son cachet personnel.

Je choisirai l'exemple de l'*impulsion au suicide*. Je ne parle pas ici du suicide mélancolique, acte logique, commandé par une situation de fait actuelle, délirante; mais je fais allusion à cette idée de suicide qui surgit tout à coup dans la conscience lucide, sans que cela rime, actuellement du moins, à quelque conception triste. L'idée est baroque, l'acte qui la sanctionne l'est de même. L'un et l'autre semblent nés uniquement de la fatalité.

Or, quel peut être le contenu de cette impulsion ? Ce qui domine ici c'est la tendance constante à l'acte. L'idée obsédante de se détruire n'existe point sans le besoin adéquat d'agir et ce besoin ne tarde pas à devenir irrésistible.

Analysons. Pourquoi cette idée obsédante de se détruire ? Parce que, dans le subconscient, il y aura des scrupules, ou des idées avec crainte de ruine, ou quelque sentiment excessif d'indignité, ou quelque sentiment de vanité froissée, etc. Tous les émotifs sont facilement des scrupuleux parce qu'ils sont congénitalement indécis, instables ; ils doutent. D'autres fois ce sera ce fatalisme d'hérédité similaire qui dort, latent, ainsi que vous l'avez vu.

Toutefois, l'acte ne s'accomplit pas de suite. Bien qu'il soit en tension et que la tension touche souvent au paroxysme, celui-ci peut être évité par une dérivation convenable de l'activité psychique. Quels sont les éléments suspensifs de l'acte, les éléments de la lutte antagoniste ? Le malade obsédé que j'examine ici est conscient, je vous l'ai dit ; il ne donne qu'une raison à son opposition : c'est que son acte est stu-

pide, ridicule, injustifié. Mais, dans son subconscient, nous découvrirons d'autres causes : le sentiment qu'il est défendu de se tuer, l'instinct de la conservation, le doute aussi que l'on soit réellement en situation de mériter le suicide, etc.

Finalement l'acte s'accomplira, l'*impulsion* recevra satisfaction par épuisement de l'action suspensive (inhibitoire). Il est bien clair que lorsqu'elle s'accomplira, avec toutes les apparences d'un acte spontané, machinal, pour l'analyste il n'en sera point de même. Le suicide, pour le vulgaire, sera un effet sans cause; l'analyste recherchera et trouvera souvent les origines cachées de cet acte. Seul, son auteur les ignorera ordinairement. Il ne connaîtra que l'*effet* quand celui-ci aura pris dans sa conscience la forme d'une idée concrète.

11. — Et dans tous les états psychopathiques qui font l'objet de notre étude, quelle qu'en soit la forme symptomatique, qu'il s'agisse de la dipsomanie, de la kleptomanie, de la manie de compter, de l'impulsion à dire des mots orduriers; qu'il s'agisse de la folie du doute, de la peur obsédante de certains contacts, toujours vous constaterez les mêmes lacunes dont l'effet sera de plonger les malades tout d'abord dans un profond étonnement, qui dérive bientôt en angoisse, surtout quand le contenu du syndrôme a par lui-même quelque chose d'effrayant.

Je vous citerai notamment l'exemple de l'*impulsion à l'homicide*. Elle a parfois des formes si sauvages que l'on comprend l'état de terreur où elle plonge les malades. J'ai soigné une malheureuse mère allaitant son jeune enfant pour lequel elle avait une adoration toute naturelle. Elle avait pourtant l'obsession continuelle de le détruire. Pendant qu'elle l'allaitait elle avait l'idée effroyable de le serrer contre elle au point de l'étouffer. D'autres fois elle était poussée à le précipiter par la fenêtre. Rien ne saurait exprimer la situation mentale de cette pauvre femme ballottée perpétuellement

entre l'entraînement irrésistible à tuer ce qu'elle avait de plus cher, c'est-à-dire le *désir* de tuer et la *terreur* d'y succomber. Il ne viendra jamais à l'idée d'un psychologue avisé de penser qu'une aussi horrible obsession est venue se ficher ainsi sans motifs subconscients dans la cervelle de cette mère. L'idée de tuer son enfant ne vient pas ainsi, pas plus qu'ailleurs l'idée de mettre le feu, sans que quelque chose l'amène. Ce ne peut être le hasard seul qui donne à l'impulsion son objet et sa forme. Qu'y avait-il dans le subconscient de cette femme ? J'ai eu peu le temps de l'examiner, mais il m'est resté dans la mémoire qu'c'était une profonde mystique. Qui sait si, dans son for intérieur, où gisaient des scrupules maladifs, parce qu'extravagants, il n'y avait pas l'idée que son enfant qu'elle idolâtrait pourrait devenir plus tard un mauvais sujet, perdre son âme pour l'éternité, et qu'il n'y aurait point de gloire plus belle pour lui que d'être un ange aux côtés de Dieu ? Vous savez que le mystique qui tue son prochain pour lui éviter le péché est un type d'aliéné bien connu.

Je soigne en ce moment dans mon service un jeune homme qui eut, d'une façon très éphémère, une obsession criminelle consciente déclanchée occasionnellement par l'alcool. Voici le cas : D..., âgé de 32 ans, est pris tout à coup, un matin, de l'idée impérieuse de tuer quelqu'un. Cette idée se présente soudainement en plein état apparent de santé, sans qu'aucune circonstance ait semblé la provoquer. Je laisse la parole au malade : « C'est le matin, à 10 heures, que l'idée de tuer est entrée dans ma tête, sans motif. A ce moment je me suis dit : j'irai à Rouen, et je tuerai le petit, qui est en nourrice. Mais pourquoi ? Voilà ce que je ne saurais dire. Et pourtant, j'aime bien mon enfant ! Dans mon idée, tous les trois, ma femme, mon enfant et moi nous devions périr par ma main. Je me suis dit : je suis fou d'avoir des idées comme ça ; c'est épouvantable ! Cela m'a bien duré quatre heures. Mais pendant ce

temps j'ai usé de toutes sortes de subterfuges pour ne pas mettre mon idée à exécution. J'ai monté à pied jusqu'à Saint-Cloud, le long de la Seine. Il m'était impossible de chasser cette idée. On m'aurait fait voir n'importe quoi, que cela n'aurait pu l'effacer. J'ai erré de tous côtés; le matin j'avais fui de chez moi avec cette idée et j'avais déclaré à ma femme que je ne rentrerais qu'à 11 heures, sans lui dire pourquoi. Je voulais être seul. Enfin, à 3 heures de l'après-midi, n'y tenant plus, j'ai confié mon cas à un agent de police qui m'a emmené. Dès que j'ai été au poste, je me suis senti soulagé d'un grand poids ».

Comment est née cette obsession étrange? Je n'ai que de vagues indications, et pourtant elles ont leur valeur. Depuis quelque temps, D... avait subi de gros revers; il était en proie à des chagrins. Trois jours avant une idée obsédante s'était déjà fixée dans sa tête, celle de se détruire; idée folle, injustifiée, qu'il avait eu la crainte d'exécuter. A un moment, n'y tenant plus, il avait tenté d'enjamber le parapet du Pont-Neuf, mais quelqu'un l'avait arrêté par le bras.

Le matin, d'autre part, il était tout chagrin à la pensée qu'il ne pourrait aller à Rouen chercher son petit, parce qu'il n'était pas riche. Ce voyage, il avait projeté de le faire avec sa femme; c'était une déception. C'est quelques heures après que l'idée de tuer le petit lui est venue.

Il y a entre toutes ces circonstances des traits d'union qui nous échappent comme ils échappent au malade, mais il est évident qu'ils existent et que l'*impulsion consciente, irrésistible* à l'*homicide*, bien que paraissant un acte isolé de tout, est la conclusion d'une série de cérébrations en grande partie subconscientes.

12. — L'habitude de l'analyse, Messieurs, pousse toujours à quelque découverte et démontre en somme que notre vie psychique est toujours quelque chose de complexe.

C'est ainsi encore qu'il serait vain, autrement que pour les besoins de la description, d'établir des coupes régulières parmi tous ces phénomènes psychologiques qui ont pour base symptomatique l'automatisme conscient. Il est clair par exemple qu'entre une obsession et une impulsion il y a des liens constants qui les rendent totalement inséparables et que l'on passe de l'un à l'autre avec la plus grande facilité. Au fond même, ainsi que vous le verrez plus tard, le phénomène est identique. Je le prouve rapidement par deux exemples : Il existe une *impulsion irrésistible à mettre le feu*, que nous appelons *pyromanie*. Mais il existe inversement une obsession en vertu de laquelle les malades craignent, sans pouvoir se défaire de cette appréhension, de mettre le feu. Impulsion et obsession se font pendant. Et lorsque l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que l'*essence* du phénomène est *toujours la tendance à l'acte*, mais que la pensée de cet acte fait naître la crainte de l'accomplir et que l'on n'est pyrophobe en réalité que parce que l'on est pyromane. On a la crainte *obsédante* d'accomplir un acte que l'on pourrait être *impulsé* à accomplir. Même exemple tiré de la *kleptomanie* ou impulsion à voler et de la *kleptophobie*, crainte angoissante à l'idée qu'on pourrait voler, qu'on pourrait être soupçonné de vol, etc.

Pour les besoins de la description on a coutume de subdiviser tous ces états en deux grandes catégories, les *phobies* et les *manies* ; les premières comprennent les obsessions pures, à forme de doute, de crainte angoissante ; les autres comprennent les impulsions proprement dites précédées ou non d'obsession avec tendance à l'acte.

Entre les deux ou avec les deux se placent les différentes *aboulies*, autrement dit ces phénomènes d'arrêt, de suspension de la volonté qui s'opposeront d'une part à la rentrée de l'obsession dans le néant ou qui, d'autre part, permettront aux actes impulsifs de s'accomplir, au grand désespoir de la conscience éveillée.

13. — Je voudrais maintenant examiner par le menu les caractères objectifs des obsessions. Déjà, chemin faisant, vous m'avez entendu parler de conscience éveillée, de doute, d'anxiété, d'irrésistibilité, de volonté défaillante, etc. Il est temps de mettre un peu d'ordre dans tout cela.

Je vous rappelle que la base des états psychopathiques que nous étudions c'est l'*émotion*, devenue pour la circonstance, et pour des raisons variées que je laisse dans l'ombre, faute de temps, l'ÉMOTIVITÉ. Notre système affectif se met à vibrer à la moindre sollicitation ; c'est une balance folle dont les fléaux s'inclinent en tous sens au moindre souffle.

Survient alors un phénomène psycho-sensitif quelconque (idée, pensée, sensation, bruit, etc.) ou un phénomène moteur quelconque (mouvement volontaire ou involontaire, geste, etc.). Pour une raison quelconque, que nous n'avons pas le temps de discuter, et grâce à notre susdite émotivité, ces phénomènes font une impression profonde sur nous. La *conscience* LUCIDE s'en empare aussitôt, l'apprécie, la pèse à sa juste valeur. Elle devient *témoin*, immédiatement, de cette visite en quelque sorte d'un phénomène tout à fait inattendu.

Et voici que l'excitation initiale, ayant trouvé une affectivité qui vibre facilement, en profite pour *renaître*, *se répéter* incessamment avec la même physionomie, avec la même intensité, et cela tant que l'impressionnabilité exacerbée de notre être affectif durera. Cette renaissance continue c'est l'OBSESSION. Vous voyez que tout s'enchaîne. Vous allez voir, en poursuivant l'analyse, que tous les caractères que nous allons relever s'enchaînent aussi fatalement, à telles enseignes que par la simple intuition vous pourriez les deviner.

En effet, objectivez et placez devant vous votre sujet obsédé, et n'oubliez pas qu'il est *lucide*. De suite vous pressentez que le corollaire de cette situation sera double. D'une part le sujet LUTTE pour se débarrasser de l'obsession qui est pénible,

désagréable, ne fût-ce que parce que l'on éprouve une certaine humiliation de sa faiblesse. La lutte est logique, elle est une sorte de réflexe d'ordre moral. Mais aussi le sujet a beau lutter, il a beau déployer une énergie surhumaine, l'obsession revient, cruelle, énervante, épuisante, taquine ; elle a l'air de puiser son énergie dans la faiblesse même du malade, et elle semble s'accroître en raison directe de cette faiblesse. L'obsession devient donc IRRÉSISTIBLE. *Lutte* et *résistance* continuent parallèlement jusqu'à épuisement de l'excès passager d'émotivité. Cette lutte héroïque, ce combat qui émeut les spectateurs est vraiment l'épisode saillant de l'histoire des obsessions. Cette lutte seule prouve bien l'état de lucidité du sujet, en même temps qu'elle met l'accent sur sa faiblesse. Dans l'obsession morbide, c'est la lutte qui est tout.

Mais cette irrésistibilité du phénomène elle-même a des conséquences. Vous connaissez tous l'histoire de ce lion de la fable, qui tombe exténué, rendu, vaincu par l'*obsédant* moucheron, après une lutte de héros. On pourrait prendre la fable de notre bon La Fontaine comme allégorie de l'obsession. Sans trêve, ni repos, le combat dure des heures, des semaines, des mois même, jusqu'à la capitulation finale du plus fort, de celui, tout au moins, qui paraît l'être ou qui l'est par définition. De fait, dans certains accès obsédants, au cours notamment de la *folie du doute*, vous seriez émus si vous pouviez assister à cette souffrance morale indicible que traverse le malheureux malade et vous seriez surtout frappés de l'énorme disproportion qui existe entre la cause initiale de ce débordement d'émotion et l'effet observé. Questionnez ce douteux qui se roule dans son lit, se prend aux cheveux et sanglote, demandez-lui la cause de son tourment ; pourquoi se livre-t-il fiévreusement à ces attouchements d'objets quelconques un nombre déterminé de fois, pour recommencer tout à l'heure le même nombre de fois ? C'est parce que s'il ne

touche pas treize fois de suite treize objets, il arrivera peut-être les plus grands malheurs. S'il ne prononce pas trois fois tel mot, il ne parviendra pas à conjurer l'effet compromettant de tel autre mot qu'il aura entendu prononcer. Et pendant des heures, il gesticule, jusqu'à ce qu'affolé, épuisé, mais non satisfait encore, il est obligé de s'arrêter quelque peu. Et pourtant il sait que tout cela est parfaitement puéril, il a honte de cette superstition ridicule, il se cache pour accomplir ces actes irrésistibles parce qu'il ne voudrait pas être vu. Vous le voyez, cet homme intelligent, conscient, luttant avec une énergie folle contre ce corps étranger minuscule qui est venu se ficher dans sa cervelle, c'est bien notre lion terrassé par le moucheron.

14. — En attendant, l'état de paroxysme est atteint et le caractère dominant du phénomène à ce moment c'est l'*angoisse*. L'angoisse est un symptôme cardinal. Elle s'accompagne, comme la simple émotion d'ailleurs, de phénomènes physiques, mais très amplifiés : palpitations, tremblement, sueurs, etc. Elle est corrélative de l'état d'émotivité, tellement que chez certains sujets, elle acquiert, dès le début du phénomène, une intensité masquant complètement ce qui lui a servi de prétexte : vous voyez alors des malades anxieux, tourmentés, palpitants sans pouvoir préciser pourquoi. C'est une espèce de frayeur, d'égarement que le moindre fait accroît et qui pousse les malades à s'enfermer dans l'isolement le plus absolu. J'en connais qui sont à la chambre, colloqués volontairement depuis des années, ayant l'angoisse de la rue. Je devrais dire plutôt la préangoisse. Ils sont terrifiés à la pensée de l'angoisse qu'ils auront en mettant le nez à la fenêtre, et la crainte de l'angoisse les angoisse. C'est une situation bien pénible, je vous assure, et cette catégorie de névropathes, de fous lucides, éprouve des souffrances auprès desquelles pâlissent parfois les plus dures épreuves physiques.

Concevez-la un instant en songeant à l'état moral de cette mère dont je vous ai parlé et qui est assaillie par l'idée de tuer son enfant.

Mais nous touchons à la fin du paroxysme. Il n'est point d'excitation qui ne prenne fin à un moment donné ; il faut bien que l'élément nerveux, exagérément éprouvé, se repose. Alors c'est une trêve, un répit. Malheureusement, après le repos, l'obsession recommence, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une puissance dérivatrice ait pu recouvrir l'obsession par une autre moins pénible, ou plus simplement jusqu'à ce qu'un moyen thérapeutique ait pu atténuer l'irritabilité de l'élément nerveux. Mais vous le voyez, c'est la *défaite*, la défaite quand même, soit qu'épuisé, le malade attende passivement un prochain assaut, soit que l'ennemi se soit bénévolement retiré.

Dans d'autres circonstances (c'est le cas pour les impulsions) la défaite est plus éclatante parce qu'elle a une sanction : en effet le fond de l'impulsion c'est le *besoin d'acte* ; c'est vers cet acte que l'obsédé marche irrésistiblement : ce sera ici le meurtre, là le suicide, ailleurs l'émission de mots orduriers, ailleurs le vol ou l'incendie, enfin l'accomplissement d'un acte anodin tel qu'un simple tic. Mais si anodin que soit cet acte, toujours il sera accompagné de l'angoisse. Celle-ci pourra n'exister, par exemple, que si l'acte n'est pas accompli. Si tel malade ne touche pas tel objet, ne prononce pas tel mot, l'angoisse s'empare de lui et il l'évite en s'exécutant. Cette exécution finit par devenir machinale, automatique, c'est une sorte de dérivation perpétuelle d'une angoisse ancienne, dont le malade a pris l'habitude et avec laquelle il vit sans y trop penser.

L'acte devenant le but à atteindre, c'est à ne pas l'accomplir que s'attache le malheureux obsédé. Le paroxysme coïncide alors avec le moment où il va succomber dans la lutte, où son bras va s'armer pour frapper, où sa bouche va

proférer le mot ordurier, etc. Il faut éviter que l'obsession passe à l'impulsion, et le malade sait que ce n'est pas possible. Il a un besoin de ne pas agir aussi ardent que celui d'agir. Il flotte entre les deux, voudrait pouvoir tenir l'équilibre entre les deux, mais finira par agir tout en ne voulant pas agir.

Et alors vous assistez à ce spectacle étrange, corollaire justement de cette double situation mentale, de ce double désir : le malade au désespoir d'avoir été vaincu, surtout si l'acte accompli est déshonorant et irréparable ; et, d'autre part, le malade heureux, satisfait, soulagé d'avoir accompli un acte qui le débarrasse pour un temps de sa torture obsédante. Je vous laisse à penser la bizarre mentalité des impulsifs, aussitôt après l'exécution de l'acte redouté. Il s'opère une *détente* suivie d'une sorte de satisfaction organique d'une nature toute spéciale, sorte de bien-être indéfinissable comme celui qui suit normalement l'accomplissement de toute fonction impérieuse.

Ainsi se termine l'histoire épisodique de l'obsession. Je dis épisodique, car il est bien rare qu'à un paroxysme éteint n'en succède point un autre, puis un troisième, jusqu'à épuisement de l'émotion initiale.

15. — Mais est-ce tout ce que nous avons à déduire de cette curieuse épopée? Point du tout, et j'ai encore à vous signaler le principal, au point de vue psychologique spécial qui me préoccupe ici : c'est *le dédoublement du moi conscient,* le dédoublement de la personnalité, non pas dans le sens de ces dédoublements que je vous ai cités, où l'on voit des personnalités étrangères l'une à l'autre se succéder ou alterner chez le même individu, mais dans le sens du dédoublement moral de l'être lui-même, de sa décomposition en plusieurs fragments qui, habituellement combinés harmonieusement, se séparent et travaillent chacun pour son compte. Ce que nous avons vu c'est en réalité la lutte de deux êtres ; l'un qui marche aveu-

glément à un but aveugle ; l'autre qui assiste impuissant à l'activité du premier et qui en souffre précisément parce qu'il sait, qu'il voit, qu'il discerne.

Or, quel est cet être aveugle, doué de spontanéité, et qui vit réellement, dont les manifestations sont tangibles ? Quel est ce second moi brutal et inéclairé ? C'est encore et toujours ce subconscient dont les tendances tyranniques sont, vous le savez à satiété maintenant, incessantes. — Quel est, d'autre part, cet être impuissant qui veille et souffre ? C'est la Conscience, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus élevé en nous, ce flambeau qui nous dirige. Cette Conscience a trouvé son maître installé chez elle, disons en elle-même.

Et comment alors qualifierons-nous, en résumé, tout ce drame, qui chaque jour, sous une forme ou une autre, intense ou atténuée, fait des milliers de victimes ? Nous lui donnerons la seule épithète qui lui convienne : c'est l'AUTOMATISME dans toute sa pureté. C'est le phénomène dans son expression la plus impressionnante en raison même de la *Conscience* nette qu'en ont les sujets. Cet automatisme symbolise le déséquilibre des facultés, la dislocation de la Personne morale, dont je voulais établir la possibilité.

16. — Je voudrais, dans un exemple synthétique, vous rendre palpable en quelque sorte, les *dix* caractères des obsessions que je viens de vous décrire.

Soit la *Kleptomanie* ou impulsion à voler. Je la choisis avec intention parce qu'à tout instant dans le cours de sa carrière, le magistrat se rencontre avec des kleptomanes, surtout dans les grands centres où la richesse, le luxe, exercent une intense suggestion sur les cerveaux. La plupart des vols dans les grands magasins rentrent dans cette catégorie.

Tout d'abord, la kleptomanie germe sur un terrain névropathique : femmes originairement dégénérées, hystériques, morphinomanes, alcooliques, etc. Ces prédispositions créent

le terrain nécessaire, l'irritabilité nerveuse, l'*émotivité*. C'est notre base. Interrogez le sujet, une femme je suppose. Elle vous exposera qu'elle a parfaitement *conscience* de son fatal penchant; qu'elle n'ignore point ce qu'elle fait, ni la gravité de son action; mais elle ajoutera que c'est plus fort qu'elle; que c'est le désespoir dans l'âme et le rouge au front qu'elle l'accomplit. Elle ajoutera que maintes fois elle s'est fait accompagner, voulant être protégée contre elle-même, contre cet *obsédant* désir de prendre, toujours renaissant. Elle ajoutera même qu'elle s'est fait soigner pour ce motif et il n'est pas rare que de telles malades se fassent volontairement interner. Nous sommes loin, vous le voyez, des histoires de voleurs banales. Et d'ailleurs examinez le vol en lui-même, il aura des caractères bien particuliers : parfois les malades sont poussées à voler n'importe quoi; elles collectionnent littéralement. Les perquisitions à domicile sont curieuses à cet égard. On retrouve des multitudes d'objets accumulés, délaissés, très différents les uns des autres : peignes, savons, voilettes, à côté de fourchettes et de flacons d'odeur. On a l'impression de suite que l'objet importe peu; il n'a pas été une *fin*, mais un *moyen* de soulagement pour l'impulsion maladive. D'autres fois l'objet devient une *fin* à l'égal de l'impulsion : le possession de tel objet déterminé, jamais inassouvie, toujours irraisonnée, conduit les malades à empiler dans des armoires des douzaines de mouchoirs, de cuillers, ou autres objets auxquels ils ne touchent jamais et auxquels ils ne tiennent plus aussitôt qu'ils les ont. Il en est dont la triste habitude est connue, et qu'on laisse faire parce que l'on sait que demain les objets dérobés reparaîtront au rayon, religieusement rapportés par l'époux ou l'épouse. Vous rencontrerez enfin des kleptomanes riches, ayant en poche plus qu'il ne faut pour payer l'objet de leurs larcins, mais n'y songeant même point et accumulant chez eux des milliers d'objets sans valeur, dont ils n'ont aucun besoin.

L'obsession est bien nette; elle est aussi ridicule qu'*irrésistible*; et les malades s'en rendent compte, car ils en souffrent beaucoup. Ce n'est point sans *lutte* qu'ils succombent. Bien souvent des inspecteurs de magasin s'y trompent, suivant du regard pendant des heures une cliente suspecte. Ses hésitations sont comptées à sa charge, quand précisément elles ne font que trahir un effroyable combat intérieur, un drame intime dont on aurait pitié si on le connaissait. Cette oscillation fébrile de magasin en magasin, de rayon en rayon, est un vrai calvaire pour les obsédés. C'est cet épisode psychique qui est tout dans la kleptomanie, à l'inverse du vol ordinaire où tout est mis en œuvre en vue de l'acte à accomplir, lequel est voulu, consenti et raisonné. Chez le kleptomane tout est fait en vue d'*éviter* l'acte. Et, d'ailleurs, voyez ces malades aux approches du paroxysme : ils sont haletants, animés, rouges, frémissants. Ils sont au *summum* de l'*angoisse* et présentent tous les signes physiques de l'anxiété. C'est le moment où ils se font prendre : au moment de la décharge, plus de précaution, on va droit au but, quand même, au nez de l'inspecteur qui guette sa proie. Finalement le vol s'accomplit; c'est la *défaite*. Un profond soupir témoigne du *soulagement* éprouvé, mais en même temps persiste la honte de l'acte accompli et le désespoir. Si, pendant toute cette aventure, vous aviez pu disséquer la personnalité agissante, vous l'auriez vue nettement *dédoublée*; vous auriez assisté aux hésitations, aux tortures de ce demi-moi qui souffrait, luttait et désapprouvait, mais vous auriez vu la main se diriger *automatiquement* vers l'objet à prendre et vous en auriez conclu que c'est la main qui a volé et non le moi conscient. Vous comprendrez désormais ce langage stéréotypé de tous ces impulsifs : c'était plus fort que moi; il fallait que cela parte; une force m'entraînait; je n'ai pas pu m'en empêcher, etc. Tous ces propos, comme les malades eux-mêmes, sont coulés dans un même moule.

17. — Voici, en peu de mots, l'observation d'un kleptomane héréditaire, chez lequel l'influence occasionnelle de l'alcool déclanche très souvent la prédisposition. Un matin, après avoir fait la bombe aux Halles, B... passant devant un étalage, s'empare d'une botte d'asperges. Il le fait à la vue même d'un employé qui le fait arrêter. « J'ai pris cela comme j'aurais pris autre chose, dit-il; c'est une lubie comme ça; je m'en souviens très bien. C'est peut-être de la kleptomanie, c'est la manie du vol, c'est un mot grec. J'ai entendu parler de cela par les journaux; j'ai bouquiné un peu de tous les livres ». Remarquez, Messieurs, l'impulsivité pure et simple; le phénomène est incomplet; l'émotion et l'angoisse sont absentes, annihilées sans doute par l'alcool, mais l'automatisme reste. Remarquez en même temps la curieuse réflexion du malade, concernant ses lectures et le fait possible d'une auto-suggestion comme cause du vol, dès que le conscient est stupéfié par le poison.

Ce qui est plus intéressant, c'est que B... est « sujet à ça » chaque fois qu'il a bu, mais aussi qu'il a toujours volé dès sa première enfance. Je signale en passant, comme contraste, que B..., étant de sang-froid, a maintes fois trouvé des sommes importantes que jamais il ne s'est appropriées.

Son langage est topique : « J'ai la tendance à barboter. C'est même pour cela que j'ai suivi un peu la question de la kleptomanie. Je me suis dit : peut-être bien que j'en suis un? » Chose singulière, ce qu'il vole est toujours quelque chose qui se mange. Dans l'enfance, c'étaient des biscuits, des oranges; cette fois, ce furent des asperges. L'impulsion s'est dissipée de 14 à 25 ans. Mais, par moments, il sentait bien qu'il lui restait quelque chose. Il luttait et triomphait, parce qu'alors il ne buvait pas. En 1894, son emploi dans les caves de Bercy lui est devenu fatal; depuis lors, chaque fois qu'il s'est grisé, il a commis quelque larcin.

Je signalerai enfin que son père était comme lui. Il a eu beaucoup d'ennuis pour ce fait. Mais « comme c'était à la campagne et qu'il était très estimé, cela s'arrangeait toujours ».

18. — Je choisirai maintenant au hasard dans l'histoire complexe d'un de mes malades, un dégénéré mélancolique, un épisode très caractéristique. Faisant allusion à une phase de sa maladie, il s'exprime ainsi : « Je me suis senti comme poussé à frapper; c'était comme des trépidations que je ressentais dans le bras. Vers onze heures du soir, pendant quelques jours, je me sentais tellement excité dans mon lit que je me levais forcément et que j'essayais de faire diversion par la marche. C'est alors que, dans la rue, l'idée de frapper un passant me venait. Je n'avais aucune notion nette d'un motif qui me poussât sur telle ou telle personne; je me rendais parfaitement compte de mon état puisque je m'empêchais de le faire, mais j'étais souvent obligé de lutter. Un jour, sur le boulevard Magenta, croisant des gens avinés, j'ai été poussé à frapper dessus ; je me suis retourné et j'ai vu que j'allais faire une bêtise. Alors, pour éprouver ma force de résistance, j'ai passé autour de ces personnes en serrant très fort mon bras contre mon corps. J'a pu ainsi résister, mais j'étais vraiment poussé. Cette impulsion à frapper, je ne saurais la définir. C'était plutôt comme *une impatience de chair*. Je sentais quelque chose dans l'estomac, comme un frémissement, une impatience ».

19. — Faute de temps, je ne puis que vous résumer, en laissant encore la parole au malade, l'observation suivante où vous verrez surtout l'automatisme conscient sous des formes très variées : fugues, impulsion au meurtre, à incendier, etc. L'histoire est longue et remplie d'intérêt. Je me bornerai à vous donner lecture d'une lettre où le malade se dépeint assez bien :

Monsieur le Docteur,

« J'ai commencé à boire à l'age de 14 ans, ce qui a amené chez moi certains dérangements. A l'age de 15 ans, ayant pris un revolver à mon père, *je tentai de me suicider*. Quelque temps plus tard, je quittai ma famille et partit au Havre ou je m'enbarquai comme mousse, puis ensuite comme aide de cuisine. Débarqué à Dunkerque, je partis avec un théâtre ambulant et j'allai successivement en Belgique, en Allemagne et en Hollande. Revenu dans ma famille, je me casai comme garçon épicier. Mais je quittai chaque fois les maisons ou j'étais au bout de quelques jours, *sans motifs*. Ma mère me rappela donc près d'elle. Et c'est à cette époque que les premiers désordres sérieux se manifestèrent chez moi. J'eus des crises d'une grande violence, dans lesquelles je déchirais mes effets et cassais les objets à ma portée. Ma mère, ne sachant à quoi attribuer ces attaques, me fit traiter par MM. les docteurs Maunoury et Brière, et comme ces crises devenaient de plus en plus fréquentes, on dut m'interner dans un cabanon de l'hôpital de Chartres. Comme j'allais mieux au bout de quelques mois, ma mère me laissa partir à Madagascar. Là, je m'engageais au bout d'un an de séjour. Un mois après, dans une attaque, je déchirais tous mes effets; je subis pour ce fait une punition. Trois mois après, nouvelles crises; seulement, cete fois, la crise finie, je pris mon fusil, mes cartouches, et je partis dans la campagne ou j'usais une partie de mes munitions. Je fus condamné pour ce fait à trois ans de travaux publics. Durant ces trois années, je fis trois entrées à l'hopital pour fièvres paludéennes. Un docteur m'examina et me proposa pour la réforme, comme hystero-épileptique. Mais ma condamnation étant presqu' achevée, on ne donna aucune suite à l'affaire. Je revins donc à Toulon et je désertai. Ma mère m'ayant rendu mes comptes, je dissipai les huit mille francs qui me revenaient en six mois de temps.

C'est à la fin de cette période que, pour la première fois, *j'eus des idées de meurtre*. J'avais à chaque instant *l'idée de frapper sans discerner entre mes camarades* ni des inconnus. Un jour, je frappai un capitaine avec un couteau ; puis, à quelques jours d'intervalles, *je mis le feu* dans la cellule ou j'étais. Conduit à l'hopital, *je tentai de me suicider* en m'ouvrant les veines. On dut m'interner à Marseille ou je restai trois mois. A ma sortie, je revins à Paris ou ma mère me reçut. Malheureusement, je continuai à boire, et depuis je n'ai fait qu'entrer et sortir des asiles. A Boulogne-sur-Seine, ou j'étais placé, étant à la cave, un jour, l'idée me vint *de mettre le feu* au réservoir contenant l'essence et le pétrole. Et l'incendie aurait eu lieu si, par bonheur, le patron ne fût arrivé. Me voyant avec une lampe, il me demanda ce que je faisais là. Je repris conscience de moi, je me fis régler et partis sans donner d'explications.

« Enfin, il y a un mois, la veille d'entrer en place, j'avais été coucher rue Saint-Martin, quand le lendemain, en m'éveillant, l'idée me prit *d'essayer d'incendier la maison*. Je partis donc chercher du pétrole. Cependant, me rendant compte de l'action que j'allais faire, j'essayai de réagir. Je sortis dehors, je cachai le pétrole ; mais ce fut plus fort que moi, j'arrosai le lit de pétrole et mis le feu. Quelques heure plus tard, je me rendis chez le commissaire de police, à qui je contai l'affaire et qui me fit arrêter. Examiner par M. le docteur Legras, je fus amené à Sainte-Anne ou je suis actuellement.

« Je devais me marier prochainement. Je voudrais donc bien guérir. Je sais que pour cela il ne me faut plus boire, mais je ne puis m'en empêcher. Je vous demande donc, Monsieur le Docteur, de bien vouloir me mettre en un endroit ou je ne puisse me procurer aucune boisson.

« Veuillez agréer, etc. « H. M. »

20. — Deux exemples encore de cet automatisme avec démolition de la conscience. Je les choisis ayant une forme différente pour vous montrer, malgré cela, l'identité du phénomène.

W... est un vieux récidiviste dont je vous ai montré le graphique. La dernière fois que je l'ai vu, en 1904 (il était en liberté), voici comment il s'est présenté spontanément à moi : « Depuis quelque temps (je n'ai jamais eu de pareils vices), il m'arrive de suivre les femmes et j'ai peur qu'il m'arrive un jour une histoire. Je les suis et je m'onanise en les suivant. Je le fais, c'est plus fort que moi. Ce qui m'attire invinciblement, ce sont surtout les femmes habillées de rouge ou de bleu, mais surtout de rouge » [le *rouge* a toujours joué chez le malade un rôle : c'est ainsi que dans les nombreux accès de délire alcoolique qu'il a eus, il voyait ordinairement tout en *rouge*, au point que très souvent, croyant à un vaste incendie, c'est au moment où il s'enfuyait en criant : Au feu, qu'il se faisait arrêter] ; « jamais autrefois je n'ai eu de pareilles pensées ; elles sont telles que je passe les nuits dehors afin qu'on ne me voie pas, alors je me mets à suivre les femmes dans l'obscurité et je m'onanise. Mais j'y suis poussé aussi dans le jour et j'ai la terreur qu'on m'aperçoive ; j'aurais peur, pour ma fille, d'aller en prison pour des bêtises comme cela, auquelles je ne comprends rien moi-même. La pensée est continuelle, obsédante nuit et jour. Je roule ma bosse toute la nuit torturé par cette idée. Je ne mange plus, je n'ai que cela dans la tête. C'est une espèce de folie ! »

En fouillant dans son observation j'ai vu que cette obsession n'était point la première. W... est constamment poursuivi par la crainte du feu ; il est pyrophobe. Rapprochez cela encore de sa préoccupation délirante du rouge et de l'incendie quand il a bu.

W... venait me demander de le recevoir dans mon service,

J'y ai consenti, mais il n'est point venu et n'ai plus eu de ses nouvelles. Il y a beaucoup de chance pour qu'il ait été pris et qu'il purge en ce moment quelque condamnation imméritée.

Je pourrais encore vous citer un nommé Quen... dont le gros dossier me passe sous les yeux et qui, plus malchanceux que W..., a déjà récolté plusieurs condamnations pour le même fait exactement, avec, dans l'intervalle, des internements, aussi pour le même fait. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de pouvoir le tirer d'affaire, mais il n'en a pas moins un casier, une vraie cause de désespoir et de vie brisée.

21. — Il me faudrait encore de longues heures, Messieurs, pour parachever l'histoire des obsessions. Elles sont une des formes les plus curieuses de l'activité cérébrale. Elles sont en tout cas l'exemple le plus pur que l'on puisse fournir de l'automatisme. Certes, celui de l'épileptique, celui de l'alcoolique dès la seconde période, sont déjà bien édifiants. Mais je n'en connais point de forme plus accentuée ni de plus pittoresque que celle où l'on voit la conscience, dont c'est le rôle de tout dominer, à son tour tenue en laisse. Il y a dans cet antagonisme, comme dans tous les contrastes, une puissance de conviction peu ordinaire.

Il est clair que la description que je vous ai présentée est le schéma complet du phénomène. Je veux dire par là que les cas où la conscience parfaitement *lucide* veille, donnent une idée bien plus saisissante du pouvoir automoteur de notre psychisme inférieur. Mais vous vous souvenez de la subdivision que l'analyse impose à la fonction *conscience*. De la conscience parfaite, éclairée, lucide, vers l'inconscience de l'épileptique, il y a toute une gradation à chacune desquelles correspond en vérité une forme d'automatisme. En haut de l'échelle c'est l'obsession parfaite avec la conscience qui lutte en désespérée, puis c'est la conscience qui ne fait plus que *voir*

sans être impressionnée; c'est la conscience simple témoin. Je vous en ai cité des exemples ; en voici un autre en deux mots pour bien fixer vos idées. C'est l'histoire d'un simple *dromomane* impulsé à marcher, allant devant lui, sachant où il va, et ne pouvant pas s'arrêter *parce qu'il n'y pense même pas*. Ses propos sont caractéristiques : « J'avais surtout le besoin de marcher; il me semblait que j'avais comme une commission à faire, que j'étais pressé et je marchais très vite. J'allais devant moi sans but à atteindre; je n'ai jamais bien pu me rendre compte de cela. Je faisais parfois huit à dix kilomètres sans raison. Au bout, je m'arrêtais, je regardais ma montre et me demandais : Qu'est-ce que que tu viens faire ici? Et j'essayais de me rappeler si par hasard mon patron ne m'avait pas donné une commission. Je me voyais très bien marcher, je pourrais dire les gens que je croisais, mais j'allais toujours ! ».

Au bas de l'échelle, cette sorte de conscience *passive* disparaît à son tour et c'est alors le domaine seul du subconscient qne nous avons exploré tout au long.

22. — Eh bien ! beaucoup d'obsessions ou d'impulsions dites conscientes se passent *au second échelon*. Incomplètes par conséquent, agissant aux côtés d'une conscience qui ne fait que voir, mais ne souffre point, elles ne provoquent l'angoisse qu'exceptionnellement. C'est le cas des nombreuses obsessions « passées dans les habitudes ». Phénomènes simplement machinaux, ils ont pu autrefois être angoissants, mais à la longue « on s'y est fait ».

Je citerai par exemple la plupart des tics, plus ou moins bizarres, que les sujets sont incapables d'arrêter, mais dont ils cessent d'être malheureux et qu'ils ne songent plus à arrêter.

23. — Je ne voudrais point conclure cette leçon, Messieurs, sans vous avoir au moins indiqué que tous les syndrômes, dits

obsessions ou impulsions, ont les mêmes caractères psychologiques ; que, par conséquent, ils sont des phénomènes de même nature ; qu'ils se ramènent tous à l'automatisme ; qu'ils appartiennent à la même famille morbide; qu'ils se rencontrent chez les mêmes sujets soit simultanément, soit les uns après les autres; chez les névropathes, ce qui domine, c'est cette spontanéité morbide des différents centres déséquilibrés, toujours prêts à fonctionner pour leur propre compte.

Je vous signalerai encore (et chacun de tous ces points pourraient former autant de têtes de chapitres) que tous ces phénomènes d'automatisme se ramènent facilement l'un à l'autre, ce qui prouve qu'au fond ils sont identiques, et que la forme extérieure seule diffère. En effet, vous savez déjà que la distinction entre obsession et impulsion est subtile. Pourquoi, par exemple, est-on pyrophobe ? C'est parce que l'on est pyromane et que l'on en a conscience. Vous avez vu que le kleptophobe l'était aussi parce qu'il est kleptomane. La *peur* de succomber à l'*acte* se renforce, devient *obsédante* et constitue la *phobie*.

J'ajouterai encore que le caractère dominant du syndrôme au point de vue psychologique, est l'impossibilité de trouver le juste milieu entre la *tendance à agir* et la *crainte d'agir*. *Aboulie* fondamentale, incertitude, anxiété, doute, tout revient à l'émotivité, dont l'expression finale est l'automatisme par *action d'arrêt* sur la conscience.

24. — L'obsession trouve alors son incarnation dans ce qu'on a appelé la *folie du doute* qui est en germe, à l'état rudimentaire, dans tous les autres syndrômes.

Citons un exemple de cette juxtaposition de plusieurs obsessions différentes avec cette pointe de doute qui les caractérise. C... est un émotif de naissance. Depuis fort longtemps il est agoraphobe. Sur un boulevard, il est pris d'une inquiétude et il a peur de traverser. Au moindre encombrement son

angoisse redouble et il fait de grands détours pour éviter de traverser la rue. Aux Buttes-Chaumont, sur la hauteur, il fut pris d'une telle angoisse qu'il dut partir. Sur un pont, le frisson s'empare de lui, il est obligé de courir pour atteindre l'autre bout. C'est la peur du vide.

Mais C... ne s'en tient pas là. C'est un *polyphobique*. S'il est agoraphobe, il a une angoisse analogue dans les espaces resserrés (claustrophobie). Se trouve-t-il dans un fiacre, il lui faut descendre. D'autres fois, au contraire, il est tellement angoissé qu'il se fait tout petit dans le fond de la voiture. Il est encore *pyrophobe*. Fréquemment il est pris d'angoisse à la pensée que le feu *pourrait* prendre chez lui. Mais le plus souvent ce paroxysme dérive en un court accès de *doute* : Si le feu prenait, qu'arriverait-il ? La maison brûlerait-elle ? Aurait-on le temps de venir ? Me sauverais-je ? etc., et pendant longtemps les questions se pressent, angoissantes, dans son esprit.

Enfin C... a l'obsession du suicide. Mais c'est encore une phobie. Il a moins l'idée impulsive de se tuer que la phobie d'avoir une idée de suicide. Il est plutôt suicidophobe. Vous pressentez qu'il y a encore du *doute* là-dessous : « Si j'avais par hasard une idée de suicide ? aurais-je jamais l'idée de me suicider ? Comment une idée de suicide pourrait-elle me venir ? Que ferais-je en pareil cas ? etc. » Le mot suicide et l'idée adéquate n'est ici que prétexte à rumination interrogative.

A l'asile, il a une réflexion bien typique : « Je suis bien content d'être ici rapport à ces idées de suicide. Au moins je suis tranquille, je suis gardé. Je suis rassuré contre moi-même ».

25. — Et maintenant concluons en deux mots : Rien de plus curieux ni de plus suggestif que ce conflit du moi contre lui-même, ce désarroi de l'être pensant, cette démantibulation de

ce qui est considéré comme la Conscience directrice. Il me souvient d'un malade halluciné, qui, au lendemain d'une tentative de mutilation contre lui-même, me tenait ce raisonnement : « La volonté n'est pas assez forte et l'on agit malgré sa volonté. Quelquefois, la voix est plus forte. Elle m'a dit : Frappe-toi, et, bien que ce soit absurde, j'ai dû le faire. Il arrive qu'on est le plus faible. D'ailleurs je n'ai pas résisté du tout. *Est-ce une idée de moi-même?* ? Il me semblait que l'on me parlait : blesse-toi, donne-toi un coup de pot ! J'espère que quand ma volonté sera plus forte, je résisterai ! »

N'est-ce point là, en effet, toute la théorie de l'automatisme, même chez bien des gens conscients et lucides, qui arrivent à se faire illusion sur leurs propres moyens ? Que de gens ne sont des « volontaires » que *par* persuasion, étant en fait dénués de volonté ! Ce sont des automates se convainquant qu'ils sont *libres* de leur volonté et qui n'ont pas conscience qu'ils sont des machines. Et alors, ce qui achève d'être déconcertant pour le psychologue qui observe, c'est que cette force qui impulse obscurément les gens à agir *malgré eux*, vient précisément *d'eux-mêmes*. Fatal cercle vicieux où il n'est pas extraordinaire, en vérité, de voir naître l'angoisse !

Force nous est bien de perdre quelques illusions sur cette belle Unité de la conscience dont on se fait une si haute idée, et qui, parce qu'elle est *conscience*, se croit dévolu le droit de tout diriger. Cette fonction, si élevée qu'elle soit, s'est montrée défaillante, si existante et si lucide qu'elle soit ; elle est encore une fonction d'une extrême relativité et d'une instabilité inquiétante. Un rien la trouble, l'altère, la diminue, comme un rien l'éclipse totalement. Et les faits nous enseignent que sa fonction passive, celle de témoin, de miroir, l'emporte facilement sur sa fonction active, celle de direction. Il semblait que rien ne dût se produire sans son autorisation ;

sans elle, même, rien ne pouvait être. Et nous l'avons vue gisante, pendant que le moi agit à son insu ou, ce qui est pire, malgré elle. Il n'est donc pas exact que l'on puisse dire toujours : j'ai *conscience*, donc je puis ce que je veux. Nous savons maintenant que la conscience peut être témoin du désastre de la *volonté*, et que la volonté elle-même se détermine sans se préoccuper de la conscience. L'individu subit des influences qui peuvent être plus fortes que la conscience, et *être conscient* ne suffit pas pour *être fort*. Il y a d'autres contingences qui peuvent rendre fort ou faible.

Voilà bien l'exemple parfait de la dislocation de la Personnalité, négatrice de sa classique homogénéité. Il y a là tout un horizon qui se découvre pour le criminaliste observateur comme pour le psychologue.

13e Leçon

DISLOCATION DE LA PERSONNALITÉ (fin)

Folie morale. — Suggestion. — Mentalité des foules. Hypnotisme

Sommaire. — **1**. Conscience et lucidité chez les fous moraux. — **2**. Amoralité et Aconscience. Le daltonisme moral. Description.

3. De la Suggestion. Autre forme de la défaillance du Moi. — **4**. Suggestion à l'état normal. Suggestibilité. Pouvoir d' « imposition ». — **5**. Les facteurs ordinaires de la suggestion active. Entraves à la liberté. — **6**. Responsabilité des *dirigeants*. — **7**. Mécanisme de la persuasion. L'auto-suggestion. — **8**. Ce qu'est la réceptivité. Egarements de la conscience et liberté absolue. — **9**. Réceptivité dans les milieux incultes. Conviction et crédulité. La pensée en écho. — **10**. Suggestibilité maximum. Les débilités mentales. Les êtres sensitifs.

11. La foule, être inférieur. Les meneurs. Suggestibilité. Crédulité. Phénomènes de contagion morale. — **12**. L'automatisme, forme de l'Imitation. Imitation et Suggestion. — **13**. Suggestibilité et Intelligence. L'âge d'or de la Réclame. — **14**. L'immoralité des honnêtes gens. Amoralité collective. Fragilité des concepts moraux. — **15**. Suggestions mauvaises inconscientes. Influence des milieux : sociaux, professionnels, etc. L'exemple comme règle morale. — **16**. Mécanisme de la contagion des foules. — **17**. Dangers de la suggestion. Crédulité des honnêtes gens. Contagion du suicide, du crime. La folie communiquée.

18. Conditions favorisant la réceptivité. Sommeil naturel et artificiel. Les poisons. L'Hypnotisme. — **19**. Des suggestions criminelles : Paris contre Nancy. Crimes dits de laboratoire dans la réalité. — **20**. Conclusion : Automatisme, forme de la suggestion.

Messieurs,

1. — Je vous ai fourni, la dernière fois, une nouvelle démonstration de ce fait que la Personnalité humaine, psychologiquement parlant, ne peut être considérée comme une entité,

parce qu'elle jouit, à l'état ordinaire comme dans les états pathologiques d'une fâcheuse instabilité. Pouvions-nous compter sur la Conscience pour la caractériser? Vous avez vu également qu'il ne fallait point l'espérer, car là encore c'est l'inconstance, la mutabilité. Comme la personnalité elle-même, la Conscience prend diverses formes suivant les contingences. Autrefois, nous avons vu le fou ambitieux, systématique, avoir une conscience parfaite de sa néo-personnalité ; en réalité la systématisation, c'est-à-dire le simple raisonnement, même faux, avait créé une nouvelle conscience. Dans notre dernière leçon, nous avons eu dans l'histoire de l'obsession une nouvelle preuve qu'il ne faut point confondre *conscience* et *lucidité*. Au point de vue pratique, cela n'est point vain : un aliéné a parfois conscience de ses actes, tel le persécuté. Et pourtant personne ne songerait à les lui imputer. Vous voyez donc que l'analyse mentale veut être minutieuse si l'on craint de s'exposer à quelque cruelle erreur. En psychiâtrie médico-légale, que cela soit un principe : il ne faut jamais se fier aux apparences. Un médecin vraiment dressé à la pratique des aliénés se gardera toujours de rapports sommaires et superficiels.

2. — Comme suite immédiate à la précédente leçon, il est une catégorie d'individus perpétuellement délinquants et criminels, dont je ne puis me dispenser de vous parler, ne fût-ce que sommairement, car malgré leurs méfaits ils appartiennent au médecin. Ils sont d'ailleurs matière à discussions graves et ce sont eux qui soulèvent à l'heure actuelle les problèmes les plus ardus de la science pénale. Je les ai particulièrement visés quand je vous ai entretenus des aliénés-criminels. Ce sont les *fous moraux* ou mieux les *amoraux*. Quel lien, tout à fait inattendu, voyons-nous entre eux et les fous lucides, obsédés et impulsifs ? Il est très net dans une étude non plus de psychiâtrie pure, mais de psycho-physio-

logie appliquée dont l'objet est la Personnalité humaine avec la Conscience.

Nous retrouvons, en effet, ici notre parallélisme entre *lucidité* et *conscience*. Successivement, depuis ma cinquième leçon, ce que j'ai eu comme objectif, ce sont, en réalité, les différentes formes de l'automatisme. Et je ne vous étonne plus maintenant en vous disant qu'il y a des *automates conscients*. Ce fut d'abord l'automatisme du *subconscient*, puis l'automatisme *inconscient* (le type de la machine pure et simple, sans yeux ni cerveau, tel l'épileptique) ; puis l'automatisme *conscient* (obsédés et impulsifs). Que peut-il nous rester ?

Il n'y a plus de place que pour l'automatisme de l'être *qui n'aurait point de conscience*, disons de l'être qui, par une sorte d'arrêt de développement monstrueux, serait né privé de cette fonction du Moi qui sent, juge et dirige sainement et qu'on appelle d'un mot plus courant : le sens moral. C'est de l'automatisme *aconscient* des amoraux que je veux vous dire un mot.

L'amoral, le raisonnant, comme nous disons quelquefois ressemble à l'obsédé (nouveau rapprochement) ; il a toutes les apparences d'un sujet ordinaire : il va, vient, vaque à ses affaires, raisonne comme vous et moi, ne délire point. Et pourtant c'est un monstre. Conscient ? Il l'est, certes, comme les automates que je vous ai dépeints agissant et *se voyant* agir, mais ne pouvant pas s'empêcher d'agir, n'y songeant même pas. Mais cet état morbide était passager, épisodique, lorsque, par exemple, un poison comme l'alcool avait détraqué, décomposé la fonction conscience en ses deux éléments premiers. Ici, cet état d'automatisme, l'état de celui qui ne fait que *se voir* agir, au lieu d'être passager, sera tout simplement *permanent*. C'est là toute la différence.

Je n'ai pas, Messieurs, l'intention de vous définir la morale, ni de vous dire ce qu'elle est ; je me suis expliqué sur ce

point dans mon préambule. Mais ce que je sais c'est que, bien que matière relative, il y a chez la pluralité des êtres parvenus à un degré d'évolution assez avancée, une sorte de sensibilité psychique *congénitale*, s'éveillant au moment de la naissance de la vie intellectuelle, en vertu de laquelle ils s'adaptent comme d'instinct aux exigences de la vie sociale. S'ils entendent parler de ce qui est conventionnellement appelé bien et mal depuis des siècles, on peut dire que cela éveille quelque chose en eux; ils vibrent en quelque sorte. Ils *sentent* ce qui est devenu *loi morale* quasi-universellement, par la conquête des temps, avant même qu'ils ne le *raisonnent* et le *comprennent*. Cela fait partie de leur bagage d'innéité, bien que ce ne soit qu'une acquisition lente, progressive de l'espèce à travers les âges. Or, cette sorte de consensus moral est une façon de Code inné qui devient le ciment des hommes agglomérés en société. Vient-il à manquer? Tout se désagrège. L'individu qui serait privé de cette forme spéciale de sensibilité serait privé du même coup de cette instinctivité qui tend à rapprocher les êtres de notre espèce en vue de s'associer et de former des groupements. Il serait un antisocial par définition. Par une sorte d'instinct contraire et contradictoire, il tendrait à se singulariser, à se séparer de la masse, à s'insurger contre elle. Et, du coup, déjà antisocial d'instinct, il deviendrait de par sa manière d'être naturelle, antilégal. Ce que nous appelons délit ou crime forme un ensemble de phénomènes auxquels l'amoral est en quelque sorte adapté en naissant. Si crime et criminel étaient vraiment susceptibles de recevoir une définition extra-conventionnelle, l'amoral en question répondrait bien à ce que Lombroso a conçu sous le nom de criminel-né.

Eh bien! Messieurs, cet amoral existe. Il est toute une catégorie de déshérités (combien sont-ils à plaindre, quoique redoutables!) qui naissent ainsi conformés que les choses de

la morale leur sont fatalement étrangères. Oh! entendez-moi bien; je ne dis point que ces êtres ne prendront point connaissance des choses de la morale, qu'ils n'en discuteront point. Ils recevront, au contraire, les mêmes enseignements que nous, philosophiques ou religieux. Mais, à la différence de nous, ces enseignements ne seront pour eux que matière à spéculations ne dépassant point le domaine du conscient qui voit et comprend. Comprendre n'est point sentir. Admettre une chose n'est pas s'en émouvoir. Intelligence ne présuppose point sensibilité ni affectivité. Anesthésie morale n'est point exclusive d'acuité intellectuelle. Le conscient qui *sent*, *vibre* et juge n'est point touché. Autre forme de dédoublement, non moins intéressante pour la psychologie. Notre amoral parlera de la morale (certains mêmes le feront avec complaisance et bon vouloir) comme les aveugles parleront des couleurs. Pour eux ce sera matière conventionnelle et s'étonneront qu'elle trouve une répercussion dans la sphère sensible de leurs concitoyens. On a très exactement comparé cette infirmité à celle qui a reçu le nom de *daltonisme* et dont l'effet est d'empêcher les malades de distinguer certaines couleurs, comme le rouge. Le *daltonien* prendra connaissance de ce que nous reconnaissons comme rouge. A l'aide de certains artifices, il n'est pas impossible même qu'il arrive à réaliser des comparaisons qui, quelquefois, leur permettront de distinguer notre rouge, comme certains aveugles suppléent le sens absent par l'éducation d'un autre sens; mais, en vérité, s'il l'admet, il ne le *percèvra jamais*, il ne le *sentira jamais*. Et il est clair que, du même coup et quoi qu'il fasse, il sera privé des sensations, émotions, conceptions qui chez nous naissent de la perception du rouge. Bien plus, il lui sera impossible d'évoquer *spontanément* cette perception ; elle ne pourra jamais faire naître un courant d'idées adéquates. C'est plus grave.

Tel sera notre daltonien de la morale. Il ne sent pas moralement, ne pense pas moralement; pourrait-il agir moralement? Peut-être? quand il l'essaiera, et s'il juge nécessaire de le faire (cela ne supposerait-il pas déjà un peu de sens moral?); mais habituellement, non. Comparez cet état à celui de tant de gens qui n'ont point le sentiment patriotique. Peu à peu ils ont perdu cette sensibilité spéciale qui tient à l'atavisme. Ils discutent des choses du patriotisme, l'admettent, le comprennent, mais ils ne le sentent point. Ce qui provoque chez certains un enthousiasme délirant, capable encore d'aller jusqu'au sacrifice de la vie, les laissera froids, certainement intéressés, mais pondérés. Raisonner le patriotisme n'est point la même chose que le sentir. Eh bien! Ces gens pourront agir patriotiquement, mais combien différent sera leur mode d'agir de celui des patriotes classiques (inutile de dire que mon exemple n'est qu'une comparaison et que je n'entends point dire que le patriote genre moderne soit fatalement un amoral!)

Et n'allez pas croire que l'état d'aconscience ou d'amoralité dérive d'une éducation insuffisante ou faussée! Car vous voyez apparaître cette tare dans les meilleurs milieux sociaux, mais l'éducation la mieux dirigée n'aura jamais le don de faire naître un sens absent.

Eh bien! et c'est là que j'en voulais venir, nos amoraux seront encore, souvent à leur insu et à notre insu, des automates. Et des automates ayant toutes les allures d'hommes libres. Certes, ils le seront, libres, si l'on considère qu'ils agissent volontairement, en conformité de ce qu'ils savent et désirent. Mais pour agir en parfaite connaissance de cause, il faut sentir, avoir a sa disposition un critérium. Et l'amoral en manque. Il est de ces criminels dont le redressement reste à jamais impossible. Et peut-on en vouloir au daltonien de ne point percevoir les couleurs? En voudra-t-on à un anesthé-

sique qui se brûlera la peau sans le sentir parce qu'il a perdu ou qu'il n'a point le sens de la chaleur ? Qu'on le mette hors d'état de nuire ou de se nuire, voilà le postulat à satisfaire.

3. — Vous auriez tort de croire, Messieurs, que j'en aie fini avec l'automatisme. Je ne sais qui a dit qu'il mène le monde ; le fait est qu'il y a une plus grosse somme d'automatisme qu'on ne le pense dans notre vie morale, individuelle ou collective. Et la chose a une telle importance, justement au point de vue criminaliste, que je désire maintenant vous présenter quelques considérations sur ces formes atténuées, effacées ou naissantes de l'automatisme pathologique, au milieu desquelles notre vie s'écoule, auxquelles nous participons nous-mêmes sans nous en douter, parce qu'au demeurant elles font partie de notre psycho-physiologie normale. Vous devinez que je veux vous entretenir de ce captivant problème : *suggestion* et *suggestibilité*, et comme corollaire : l'*hypnotisme*. Il nous resterait un vaste domaine à inventorier ; mais je ne pourrai être que bref.

L'obsession nous a montré la défaillance *maximum* du moi *lucide*, et nous avons appris que l'état obsédant était l'exagération d'un phénomène normal. Serait-ce donc qu'à l'état dit normal il y aurait également trace de pareilles défaillances ? En d'autres termes connaît-on, dans la vie supposée normale, un état habituel où le moi ne gouverne point, ou ne gouverne qu'incomplètement ; un état où il SUBIT inconsciemment une influence ? Cela doit être *a priori*, puisqu'à une émotivité exagérée correspond une émotivité physiologique ; nous devons voir en raccourci, physiologiquement, ces défaillances que la pathologie nous a montrées en grand.

Prenons un exemple : voici un individu sur lequel j'exerce un empire bien déterminé, et cela par des moyens nombreux que je n'analyse pas encore ; voilà un fait. Personne ne niera que, dans diverses circonstances de la vie, les individualités

humaines exercent les unes sur les autres des influences parfois considérables. — Grâce à cette influence, j'obtiens de cet individu qu'il accomplisse telle ou telle action. Voilà encore un fait normal. Eh bien ! ce sont là deux faits de suggestion élémentaire. Ils supposent d'une part une force supérieure ; d'autre part une résistance faible que nous appellerons *malléabilité*.

C'est dans cette malléabilité que gît la défaillance, car mon influence a été telle que mon sujet n'a pas agi librement. A son insu il a été ma chose. Bien mieux, il a pu être ma chose à mon propre insu, car je puis n'avoir pas eu la notion précise de l'empire que j'ai exercé.

Or, le résultat est susceptible de deux appréciations que vous entendrez exprimer chaque jour. L'un dira : vous avez *convaincu* votre sujet et il a agi *librement*. Mais d'autres diront : vous l'avez *suggestionné* et il a *obéi*.

Lequel a raison ? J'oserai formuler ce théorème : conviction = suggestion dans la plupart des cas.

4. — En effet, dans toute conviction, même résultant d'une dialectique serrée, il y a une forte part de suggestion. Conviction pure et simple supposerait deux interlocuteurs *raisonnants* et doués d'une force ÉGALE de raisonnement, d'un jugement *également* aiguisé, d'une logique *également* rigoureuse. Deux partenaires parfaitement égaux et forts n'existent point. En fait il y aura toujours quelque chose qui fera de l'un le dominateur de l'autre. Et même, à raisonnement égal, l'un des interlocuteurs puisera certainement dans un concours de circonstances bien déterminées une cause de supériorité. En un mot, la *force* du raisonnement n'est souvent qu'un mot qui masque un *pouvoir* de *suggestion*. Ce n'est pas avec la seule logique que l'on convainc, vous ne l'ignorez pas. Il y a un curieux phénomène d'*imposition* que l'on dépiste fort bien quand, non mêlé soi-même à une conversation, on observe

froidement les deux interlocuteurs. Et le phénomène émane souvent de fort peu de chose : ce sera, de la part de l'un, une voix chaude, bien timbrée, entraînante (rappelez-vous la force puissamment suggestive, même lorsqu'ils sont à court d'arguments, des hommes du Midi) ; ce sera une note d'emballement, d'enthousiasme. De l'autre côté, ce sera un moment de fatigue, de lassitude, dû, je suppose, à une nuit d'insomnie, de travail, ou à une vive préoccupation. C'est un fait banal qu'une foule de gens se ressaisissent le lendemain, le surlendemain d'une conversation où ils ont été *entraînés* à conclure dans un sens qu'ils désapprouvent aujourd'hui. Et ils n'arrivent point à s'expliquer cette sorte d'abandon de leur spontanéité qu'ils ont consentie sans y prendre garde. Pourtant j'ai supposé nos deux interlocuteurs de même intelligence, de même instruction, de même moralité. Le lendemain, les rôles pourront être renversés. Et cela n'a plus rien à faire avec la dialectique ; pourtant *cela est* ; ce que je vous dis est presque banal, tant c'est de la vie courante.

5. — Les facteurs de l' « *imposition* » sont d'ailleurs multiples et variés. Cette *force* de pénétration dans le Moi d'autrui ou d'interpénétration des consciences les unes par les autres est faite avant tout d'éléments sentimentaux et passionnels, de qualités essentiellement personnelles à chacun de nous. Qui dira le rôle suggestif joué dans nos rapports quotidiens par l'audace, l'astuce, la perfidie, le mensonge, la calomnie, toutes les formes de l'habileté, le respect, l'ascendance, l'autorité, la flatterie, l'intimidation, la menace, etc., y compris ce qui ne peut être appelé que fascination, force indéfinissable, développée d'une façon très inégale chez tous les êtres humains, mais qui produit en réalité une action d'arrêt, une sorte de « stupéfaction » sur autrui? Un élève discutant avec son professeur, à égalité d'intelligence, subira sans conteste de la part de celui-ci une influence dont il n'aura pas même conscience ;

l'argument du professeur aura une force plus pénétrante dans la bouche du maître que le même argument dans la bouche du disciple.

Et l'autorité ! C'est dans bien des cas le succès assuré de l'argumentation. Imaginez un paysan breton illettré, arrivant au régiment. Quel va être l'état d'esprit de ce « *bleu* » au contact des anciens ? Et quelle sera l'influence qu'il subira en présence d'un galonné, qui croira utile, en sus, de grossir le son de sa voix ? Il est évident qu'à égalité de développement intellectuel, le prestige du grade communique involontairement aux raisonnements une certaine irrésistibilité.

Un mari très éduqué, très instruit, discutant avec sa femme, également éduquée et instruite, aura plus facilement raison de celle-ci au cas où un grand amour la met dans un état de réceptivité spéciale.

Bref, une foule de contingences exerce sur notre activité intellectuelle une grosse influence, et nous n'avons pas toute liberté de raisonner comme il le faudrait. Toutes ces influences sont autant de barrières à l'expansion du raisonnement, qui ne peut conserver sa valeur entière, sa rigueur absolue, sa force indestructible de persuasion, c'est-à-dire la force intrinsèque de la vérité pure, que s'il est parfaitement libre. Or, la simple logique est un plat très froid. Il n'est personne qui ne lui donne du montant par un artifice quelconque. L'émotion, les contingences multiformes auxquelles j'ai fait allusion, deviennent le piment même qui corse le raisonnement, le condiment qui le rend plus enjôleur, et partant *plus acceptable*. Cet artifice, c'est la *suggestion normale* psychologique, moyen naturel dont nous disposons tous, peu ou prou, mais qui ne va point sans une diminution corrélative de la liberté de nos adversaires.

A voir ce luxe de précautions que prennent tant de gens avisés, éclairés, faisant cas d'eux-mêmes, ayant foi en eux

parce qu'ils se sentent honnêtes, épris de vérité pure; à voir ce qu'ils font pour bien juger, pour s'abstraire et rester intègres, on ne saurait douter de la puissance énorme de toutes ces contingences. Elles se greffent comme autant de parasites sur le raisonnement pour l'adultérer, le dévier ou l'annihiler. On ne saurait douter non plus de notre frêle résistance et l'on peut se demander à quelle extrémité elle en est réduite chez les simples d'esprit, chez les inéclairés qui, au demeurant, forment encore la masse. Ces influences enlèvent fatalement à l'individu suggestionné la notion du juste intégral et du vrai intégral qui jaillirait du raisonnement seul, dépouillé de ses parasites. La lumière ne jaillit pas toujours de la discussion, et j'ai beaucoup de méfiance à cet égard.

6. — Telle est la vie de chaque jour, personne ne le niera. Je ne veux même point résister à en déduire, en manière de digression, les devoirs et partant la responsabilité de ceux qui, dans la société, sous le vocable de *dirigeants*, pèsent de toute leur influence sur le milieu. Plus ils sont élevés en organisation intellectuelle, plus ils opèrent à leur insu sur l'ambiance. Et cette action n'est autre que de la suggestion. Ce n'est pas moi qui ai trouvé ce qualificatif de dirigeant. On dirige, vous le savez, beaucoup plus par sa manière d'être que par la force de son argumentation. La fascination des masses par une poignée de gens qui ont la confiance est monnaie courante. Du grand au petit, d'un échelon à l'autre de la société, c'est un flux perpétuel d'influences suggestibles interchangeables. La suggestion est un élément de domination, ou mieux, c'est par la suggestion que la domination s'exerce, c'est son arme. Je suis toujours resté rêveur en entendant des hommes graves faire peser imperturbablement les pires responsabilités sur des simples, sur des humbles qui périssent littéralement sous le poids de contingences parfaitement inéluctables. Plus on monte dans l'échelle sociale, grâce au développement de son

intelligence et de ses connaissances, plus on se rapproche de la liberté. En bas, on est moins soi-même, parce qu'on est plus sensitif, partant plus réceptif.

Voilà l'état réputé normal, celui des hommes qui n'ont pas franchi la limite indécise séparant la folie de la raison. C'est l'état où l'on raisonne, où l'on discute, où l'on convainc. En réalité on croit raisonner, on croit discuter, on croit convaincre; les trois quarts du temps on suggestionne, ou l'on est suggestionné. On croit être libre, on l'affirme, on le proclame bien haut et l'on est enchaîné par un point. La liberté psychique n'est qu'une illusion de liberté, issue de ce qu'on ne suspecte point les influences que l'on subit. Ce qu'on appelle la persuasion n'aura été souvent qu'une *imposition*, une suggestion imposée.

7. — Et même lorsque cette persuasion existe bien sincèrement, qu'elle est entrée chez nous avec toutes les chances de liberté possibles; lorsqu'elle a été la conséquence d'une discussion serrée, bien déduite, la part de la suggestion est encore immense; la persuasion peut être ramenée elle-même à une suggestion, ou mieux à une auto-suggestion dont elle a tout le mécanisme. Que faisons-nous, en effet, quand nous échangeons des idées avec désir de convaincre? Nous ne faisons que déposer dans l'esprit de notre partenaire les éléments d'une nouvelle série de cérébrations. C'est une graine qui va fructifier suivant le terrain. Le persuadant agit à la manière d'un *excitant* destiné à éveiller chez l'autre un écho. La suggestion venue du dehors est tout d'abord assimilée ; elle pourrait à la rigueur rester latente ensuite, comme un dépôt. Mais le persuadé reprend cette excitation qu'il s'est appropriée, la reconstitue comme spontanément, comme venant de lui-même; et la persuasion n'est devenue qu'une auto-suggestion provoquée. La persuasion n'est qu'une façon d'imiter un raisonnement proposé pour type ou pour modèle.

Je ne peux mieux comparer mes deux interlocuteurs qu'à deux diapasons que l'on mettrait en présence l'un de l'autre, l'un donnant le *la*, l'autre donnant le *si*, c'est-à-dire deux notes ayant un nombre très voisin de vibrations, mais qui pourtant ne se confondent pas. Tant que ces deux diapasons seront ainsi désaccordés, faites vibrer l'un, l'autre restera muet. Il y a discordance, il y a *discussion*, si j'ose m'exprimer ainsi. Mais modifiez légèrement le ton des deux instruments, faites descendre l'un, faites monter l'autre ; à un moment donné les voici vibrant à l'unisson. L'un a provoqué les vibrations de l'autre. Il y a entente. Les vibrations nées spontanément du second diapason n'ont pourtant été provoquées que par l'autre.

Ainsi font deux sujets. Le cerveau a non seulement pour propriété de recevoir, de capturer les vibrations ambiantes, mais il peut aussi se les incorporer, les faire siennes, et les projeter au dehors comme ferait un écho, avec spontanéité, ce mot signifiant que les vibrations sont nées du sujet lui-même. En vérité elles auront été enregistrées, digérées, puis restituées.

8. — Et alors l'aptitude à être persuadé variant suivant les sujets, c'est-à-dire suivant leur force de résistance, leur autonomie, est une propriété subjective qui tient de la *suggestibilité*. Celle-ci se pourra définir la propriété du cerveau non seulement à recevoir (*réceptivité*) une empreinte, mais à la conserver, à la faire sienne en quelque sorte à son insu et à se l'incorporer au point d'en faire l'agent directeur de ses actions, en conservant l'illusion qu'on agit spontanément et en toute liberté. Mais que celui qui se croit vraiment libre et le proclame a donc de la vanité, ou mieux de l'ignorance !

En somme, en quoi consistera la vraie liberté, du moins celle à laquelle aspirera l'homme perfectible ? Elle consistera toujours dans un acte défensif (c'est-à-dire un acte négatif),

dont l'effet sera d'éviter le maximum d'influences n'émanant pas de soi-même, psychiquement parlant ; c'est être méfiant de l'ambiance ; c'est se claquemurer, sinon l'on donne prise en quelque mesure aux multiples suggestions du dehors.

Que devient la notion de Conscience dans tout cela, Messieurs ? Que devient cette faculté haute de qui nous attendons le parfait critérium, le jugement étalon ? Ce Moi de qui nous espérons la connaissance du Réel et du Vrai ?

Elle ne reçoit que des notions imparfaites, perpétuellement modifiées par des intercurrences. Vous avez vu qu'elle est déjà singulièrement égarée par le subconscient dont, alors même qu'elle s'abstrairait complètement du milieu extérieur, elle ne recueille que des informations sans consistance. Heureux qui peut se flatter d'obtenir de son moi intérieur le vrai intégral ! Je crois que ce privilège est plutôt rare. Dans l'attente nous sommes obligés de dire que notre Conscience peut difficilement mettre les choses au point, et que la Lumière, dont par définition elle nous inonde, n'a point l'idéale pureté. Et si elle nous dirige, si, après tout, nous avons encore le devoir de nous en rapporter à elle quand nous avons donné tous nos soins à la façonner pour le mieux, sachons toujours le faire avec timidité et modestie.

9. — Mais, quittant les milieux sociaux à intelligence et équilibre moyens où nous nous sommes mus jusqu'ici et où nous mettions en présence des partenaires de force théoriquement équivalente, envisageons le cas d'individualités nettement inégales, entre lesquelles il y a des distances parfois énormes. Mettez en présence deux hommes, l'un héréditairement sélectionné, riche, ayant l'intelligence disciplinée par l'éducation et abondamment pourvue par l'instruction ; l'autre, encore hirsute, pauvre, ayant la même intelligence que l'autre mais avant le défrichement, peu au courant des choses de la vie, ayant l'indépendance d'allures que la nature donne à ses enfants, étran-

ger au bât du dressage qui, artificiellement, mate et assouplit les caractères. Et demandez-vous si le courant des suggestions qui vont des uns vers les autres en ce bas monde, n'atteindra pas la force du torrent quand il coulera du gentleman vers l'hirsute? Et si vous considérez ensuite que, sur l'un aussi bien que sur l'autre, pèsent perpétuellement les mêmes obligations, les mêmes responsabilités, vous en conclurez sans peine qu'il n'y a pas équité.

Ici, vous aurez le phénomène de l'*imposition* dans toute sa force. Ici, vous aurez le triomphe de toutes ces propriétés inhérentes à l'homme, qui sont comme l'assaisonnement, l'accessoire du raisonnement et le font passer malgré son insuffisance; il est des cas même où elles en tiennent lieu. Il ne faut pas être grand clerc en psychologie sociale pour diviser les humains en forts et en faibles, aux premiers appartenant l'énergie suggestive, les autres ayant pour attribut une suggestibilité maximum. Les gens qui pensent par eux-mêmes, qui alimentent d'eux-mêmes leurs cérébrations, sont plus rares qu'on ne croit. Il en est de nombreux qui ne pensent qu'à l'aide des matériaux non dégrossis, qu'un contact avec une ambiance élémentaire leur a fournis. Le bagage des simples, je ne dis pas des inintelligents, est sommaire ; leurs horizons sont limités. La logique, la dialectique qui trempent les résistances et limitent le domaine de la suggestibilité, c'est encore un dressage ; c'est un sport intellectuel auquel il n'est pas donné à chacun de se livrer. S'il vous a été possible d'entrer en contact étroit avec l'un de ces simples dont je vous parle, vous n'avez sûrement pas tardé à mesurer l'étendue de votre empire sur lui; vous avez eu le sentiment qu'il était une pâte facilement malléable. Qu'est-ce donc que cette malléabilité? C'est la propriété de recevoir des empreintes et de les conserver. C'est la suggestibilité.

10. — Et cette dernière propriété sera d'autant plus déve-

loppée chez les simples qu'elle est connexe au développement de l'état sensitif, toujours prévalent chez eux. L'être est un sensitif, un impressionnable avant d'être un intellectuel; il le reste d'autant plus longtemps qu'il est moins intellectualisé. Plus sensitif, plus émotif, il est partant plus apte à subir; c'est de la psychologie fondamentale. Plus on s'éloigne des régions sociales où domine l'intelligence, plus ce que nous avons appelé la conviction, la persuasion, forme supérieure de la suggestion, tend à redevenir de l'imitation pure et simple, plus le domaine de l'automatisme tend à s'élargir. La conviction devient de plus en plus nettement l'imposition. *Conviction = Crédulité.*

La crédulité, qui est l'apanage des faibles et des simples, comme elle est celui des ignorants, est la forme la plus inférieure de la conviction. Elle correspond à une spontanéité quasi nulle, par suite à un état de passivité intellectuelle maximum. C'est parmi les crédules, qui ne sont plus que des jouets, c'est-à-dire des suggestibles, que se recrutent toutes les victimes des superstitions, c'est-à-dire de l'antithèse même du raisonnement.

Ces choses sont bonnes à dire, Messieurs, car plus souvent encore qu'on ne le croit, on se fait illusion sur l'indépendance d'esprit d'une foule de gens qui ne sont au demeurant que des passifs. Leur spontanéité intellectuelle tient du réflexe. Ils ont la pensée et le langage même des autres. Ils pensent et parlent en miroirs. Ils ne sont que des perroquets. Chez eux, la suggestion simplement enregistrée n'a point changé de forme ; elle est restituée telle qu'elle a été reçue. Il n'y a pas eu assimilation comme chez l'intellectuel qui se persuade et chez qui la suggestion deviendra de l'auto-suggestion. Chez nos faibles, la pensée suggérée est restée au seuil de l'intellectuel. Une foule de gens répètent sans comprendre ce qu'ils ont vu, lu, entendu.

Nous sommes ici en plein dans le domaine des *débilités mentales* sur lequel il faut appesantir son attention quand on veut être juste dans ses appréciations. Il le faut d'autant plus que certaines débilités intellectuelles nous amènent sur le terrain de la maladie, notamment de ces états psychopathiques marqués au coin de la dégénérescence. Pendant votre carrière, vous vous heurterez à chaque pas à des êtres dont la caractéristique intellectuelle sera précisément la pauvreté de l'idéation, l'infériorité des jugements, ou mieux leur passivité. Leur spontanéité ne sera jamais que d'emprunt. Leur extrême sensibilité, qui les mène, en fait une proie facile des suggestions les plus diverses, même les plus coupables. Leur pouvoir d'arrêt est minimum. Vous aurez l'impression qu'ils sont des instruments.

Et alors, si nous descendons un degré de plus, nous pouvons concevoir des êtres (et ils sont nombreux) où, normalement, l'état de la sensibilité prédomine sur l'intelligence. Celle-ci est quasi obnubilée par un appareil sensitif si vibrant qu'il accapare toute la personnalité. Les sujets sont perpétuellement les jouets du sentiment ou de la passion. L'intelligence devient un instrument inutile. La grande majorité des femmes qui, pour des raisons nombreuses, n'ont pas pu subir l'évolution régulière de l'homme et restent en arrière, possèdent à coup sûr une intellectualité dont elles n'ont pas encore appris à tirer tout le parti désirable. Tenue en laisse, annihilée par l'homme, dont elle est la chose, la femme a été dans une condition de nature à permettre au sentiment de se développer dans toute son ampleur. Psychiquement, et en raison même de l'exubérance de l'élément sensitif, la femme est différente de l'homme. Quoi d'étonnant à ce que chez elle la suggestibilité soit dominante et qu'elle subisse, sans s'en douter, les impulsions les plus diverses? Il y a, dans cet état de fait, des éléments d'appréciation dont, vous le savez, on tient un sérieux compte

dans la pratique. Je m'en sers, en tout cas, et j'en fais sérieusement état pour ma thèse de la suggestion.

11. — Tout de suite, je suis amené à vous parler de la foule qui, au point de vue intellectuel, réalise le degré inférieur. Elle n'est pas intéressante seulement au point de vue théorique, car le magistrat, surtout de nos jours, se heurte à elle de plus en plus. Comme l'individu, elle peut être criminelle. En temps d'effervescence populaire, l'interdiction des rassemblements est une mesure sage. La dispersion des unités ne change à coup sûr rien à l'état des choses ; mais il est de notoriété publique que l'homme isolé est plus maître de lui que lorsqu'il est dans une troupe. Inversement, les meneurs de toutes les causes, de tous les partis, savent à merveille le profit que l'on peut tirer de la foule.

Son intellectualité est basse ; à l'encontre, sa sensibilité est excessive ; elle devient chatouilleuse. Elle se contient mal et explose en actes aussi irraisonnés que violents. Comme tous les gens de mentalité basse, elle subit alors facilement les suggestions. Une foule est un être débile. Sa crédulité est absolue ; sa conviction ne pèse pas lourd ; l'argument n'a pas besoin d'être péremptoire pour entraîner la conviction. Aussi les meneurs ne perdent-ils pas leur temps à le rechercher. En psychologues pratiques ils savent que c'est par la suggestion, c'est-à-dire par le sentiment et la passion, qu'on mène les masses. Suggestion, c'est contagion. Rien de subtil comme le contage émotif qui se passe d'unité à unité avec une rapidité fantastique. Dans une foule, on ne pense pas, on ne juge pas ; on sent et l'on agit. Beaucoup marchent devant eux, menés par les autres, inconscients du but, ne le demandant même pas. Si quelqu'un le demande, un à-peu-près est une réponse suffisante ; on a la bouche déjà ouverte pour crier, huer, conspuer.

Il n'y a point de foule intellectuelle ; son niveau d'intelli-

gence collective est toujours inférieur au niveau des intelligences composantes. Pour qu'une foule fasse œuvre bonne au point de vue intellectuel, il faut que ses unités s'isolent volontairement dans la foule. Dès qu'elles sont de nouveau dans la mêlée elles se diminuent. Dans une Chambre, l'élévation des débats qui se déroulent sans trop de passion sera toujours supérieure au vote collectif qui les suivra, parce qu'au moment du vote la querelle des partis déchaîne de nouveau les passions.

Dans la rue l'intellectuel n'est pas meilleur que l'inculte. L'étudiant qui chahute, le lycéen qui conspue son professeur d'histoire font du bruit sans savoir pourquoi, parce que d'autres en font; ils imitent. Conspuer c'est imiter. Manifester c'est copier. Seul, le meneur sait où il va, et encore ! Les grèves, les réunions de clubs dépensent une énergie folle pour de maigres résultats, parce qu'elles sont la foule et que la foule est un être sans tête. Les suggestions déjà puissantes d'homme à homme se multiplient par 100, par 1,000, par le nombre même des éléments qui constituent la foule. Privée de tête, elle sent avec une intensité centuplée, et, très vite, l'élément passionnel entre en scène. Elle souffre, pleure, s'enthousiasme, elle injurie, déchire une réputation, pille, incendie et tue comme un être en délire, suivant l'art du meneur. Quiconque a manié la foule, ne fût-ce qu'en lui faisant des conférences, sait de quelle force il dispose de par la suggestion. En cas d'alerte, les éléments pondérés s'esquivent fuyant la contagion. Ce qui reste est une pâte molle dont on fera à volonté des brutes aveugles, des apôtres ou des martyrs.

Et ce danger de contagion est une chose à laquelle il est fort difficile de se soustraire, parce qu'il est vraiment difficile de s'isoler dans une troupe. La Société elle-même n'est qu'une troupe dont, par bien des côtés, elle a les qualités et les défauts. Servitude de la mode ? Suggestion. La force du

journalisme réside dans la suggestion. Le sort d'une nouvelle lancée par la presse, c'est-à-dire d'une nouvelle inculquée à la fois à des milliers de lecteurs, est connu à l'avance, parce que les lecteurs forment une foule. Le journal est un conseilleur, par suite un meneur. Il n'est pas un lecteur sur cent qui contrôle, vérifie. La contagion opère et agit comme une traînée de poudre. Avant la fin du jour, celui qui doutait est convaincu ; il ne sait pas pourquoi. Ce qu'on appelle un courant d'opinion c'est de la contagion de proche en proche, où chacun devient à son tour le meneur de son voisin.

J'en aurais pour longtemps encore, Messieurs, si je voulais deviser sur l'état de suggestibilité des masses, état qui n'est que notre état normal, intensifié.

Où j'en veux venir, c'est à ceci : la crédulité, ou la persuasion forcée, corruption de la croyance s'empare de l'homme déjà difficilement libre ; cette crédulité, qu'elle soit individuelle ou qu'elle soit collective, nous ramène à l'automatisme pur et tout à fait inconscient, malgré les apparences. Combien c'est habile de faire agir les gens à sa guise en les persuadant qu'ils sont libres ! Jouets que nous sommes et que nous nous défendons d'être ! Si nous voulons jouir de quelque illusion de liberté, il faut que nous soyons armés jusqu'aux dents.

12. — Or, l'*automatisme* c'est l'*imitation* et inversement. Imiter inconsciemment, mettre son diapason à l'unisson du voisin, parce que, instinctivement, la désharmonie nous fait souffrir, c'est agir automatiquement. Et agir automatiquement c'est reproduire le déjà vu, le déjà perçu, le déjà entendu. C'est imiter.

L'automatisme subconscient, inconscient, conscient, qui symbolise tant de nos actions et qui rétrécit tellement le domaine de vos véritables actions conscientes, responsables et imputables, n'est qu'une application de la grande loi biolo-

gique, éternelle, de l'*Imitation*. La suggestion existe parce que nous sommes, physiologiquement, des imitateurs. Et ce n'est que par un artifice d'éducation, d'entraînement, par une habileté qui nous veut constamment en haleine, que nous pouvons transitoirement nous tirer de ce sillon fatal où, à la moindre distraction, nous retombons, entraînés dans la même orbite que les moins doués.

Qu'est, au fond, cette loi de l'imitation, et pourquoi subissons-nous si aisément les suggestions ? J'y vois, pour ma part, une direction suivie, instinctivement, par les sujets dans le sens du moindre effort. Imiter, copier est plus facile, moins pénible que raisonner. Subir une suggestion, se réduire à l'état de simple réflexe, c'est être économe de cette énergie naturelle, qu'il n'est point normal de gaspiller.

Les exemples abondent où imitation et suggestion ne font qu'un. Notre vie collective en est pleine, quand je ne vous citerais que le classique bâillement qui fait très vite le tour d'une société. Frappez du pied dans un spectacle et en un clin d'œil toute la salle cadence les trois coups avec lesquels elle entend réclamer le rideau. Et les plus sérieux s'y laissent prendre. On se surprend parfois à faire soi-même le geste et il faut vouloir ne point le faire. Que l'on pousse un cri d'animal dans une foule, il est sûr que cinquante cris d'animaux vont sortir incessamment des plus suggestibles. Croyez-vous que la volonté y soit pour quelque chose et que le conscient ait prononcé ? Tout cela se passe dans des régions où l'œil voit encore, mais trop basses pour que les ordres y atteignent !

Or, que de gens pensent comme d'autres bâillent ! Ils pensent en entendant penser comme ils bâillent en voyant bâiller ! Pour ainsi faire il faut posséder deux qualités négatives : être innocent ou ignorant. C'est très commun. Mais l'innocence est de beaucoup le facteur le plus important. Elle dérive non point de l'insuffisance du raisonnement et ne veut pas

dire qu'on est *minus habens*. Elle est l'expression du moindre effort, de notre paresse instinctive, de notre inhabileté à penser. Insuffisance de raisonnement, c'est dire suggestibilité, puisque c'est la négation de la résistance.

13. — J'ai dit que la crédulité n'avait rien à voir avec un défaut d'intellectualité. J'en veux la preuve palpable dans notre mentalité collective moderne. Il y a vraiment peu d'époques dans l'histoire où le développement de l'intelligence et celui de l'instruction aient atteint un plus haut degré. Et nous vivons à l'âge d'or de la réclame! C'est dire que les nigauds et les jobards surabondent. Cela semble paradoxal, mais cela ne fait que prouver que grande intelligence n'exclut point grande suggestibilité. Si les réclamistes, en plein cœur de Paris, se répandent en flots de lumières multicolores pour annoncer leurs produits, c'est qu'ils connaissent la puissance de la suggestion d'un Parisien qui, pour être un gogo, n'est pourtant pas un sot.

J'en veux tirer un enseignement au profit des faibles. Si l'intellectuel est si facilement esclave, je dénie le droit à qui que ce soit de proclamer que le simple soit libre. Et quand on assiste, comme aujourd'hui, à cet effroyable débordement de pornographie, sous forme de littérature, de pièces de théâtre, d'affiches murales, de cartes postales, d'annonces écrites dans les journaux ; quand on pense à la puissance suggestive de ce qui est écrit, de ce qui pénètre en notre cerveau par le sens de la vue ; quand on se représente la faiblesse normale de notre résistance et le besoin d'imitation qui est notre loi de nature ; alors on comprend la multiplication des crimes et des délits, le désordre public et privé, le développement de l'immoralité. Et cela nous introduit sur le terrain de la suggestion criminelle.

14. — L'exploitation du sentiment et des passions par les suggestions basses n'a pas pour effet seulement de pourrir les

simples et les faibles. Les effets de la contagion s'étendent aux forts et aux meilleurs et cela à leur insu. C'est une conséquence inattendue, mais effroyable, dont je tiens à vous dire deux mots. L'abaissement de l'étiage de la moralité publique, cela ne fait aucun doute pour les observateurs qui se recueillent et portent un jugement sur l'époque, a permis le développement d'une atmosphère spéciale où nous respirons sans cesse et à laquelle insensiblement nous nous adaptons. A l'instar de gens qui vivent dans un air confiné et, tout doucement, sans y prendre garde, s'anémient et deviennent malades, nombre de gens sont contagionnés par le milieu immoral où ils vivent. Il en résulte de leur part, et sans même qu'ils y aient consenti après mûre réflexion (c'est dans cette passivité même que réside le fait de contagion), un relâchement ou une atténuation de leurs principes qui est synonyme, en vérité, d'un émoussement de la sensibilité morale.

Il n'est pas contestable que des gens habitués à certains raffinements souffrent plus que d'autres dès qu'ils en sont privés. Une certaine culture développe les sensibilités sous toutes leurs formes et cette culture n'est autre chose qu'une atmosphère suggestive d'un certain ordre. Il n'est pas contestable inversement qu'un pauvre hère habitué aux coups de la vie sent moins rudement le nouveau coup qui le frappe et qui, chez nous, engendrerait de cruelles réactions. Ainsi en est-il des meilleurs. Par le temps qui court, dans un milieu où la pureté morale devient de plus en plus une exception, où même l'homme qui va son droit chemin récolte des railleries ; en un temps que l'on a caractérisé du nom de fin-de-siècle, de fin-de-race et où je ne vois pas autre chose que les stigmates d'une société qui dégénère, comme d'autres ont dégénéré à l'apogée de leur course, une foule de gens primordialement droits et voulant rester droits, usés peu à peu par les frottements de l'ambiance, se laissent pénétrer

par elle. Irritée vivement au début, leur sensibilité s'altère ; ils en viennent à ne plus souffrir de certains contacts et même à agir de telle façon qu'autrefois ils se le fussent reproché. Et cela tout doucement ; l'imprégnation a été lente.

15. — Les conséquences de la contagion, disons de la suggestion, dans l'ordre moral et dans la vie collective, sont énormes. De même que la suggestion des idées crée une mentalité nouvelle, de même les suggestions d'ordre moral créent un moi moral nouveau. La conscience, qui nous apparaît plus que jamais comme une résultante, subit l'influence des milieux, des idées régnantes et se modifie. Ai-je besoin d'ajouter que le problème des responsabilités revêt ainsi des aspects tout nouveaux ? Les concepts moraux des uns et des autres varient à l'infini ; que dis-je ? ils changent chez le même sujet dans le cours de sa vie. En vain s'efforcerait-on de les couler dans un moule définitif dès l'aurore de la vie ! Fussent-ils d'ordre religieux, d'ordre philosophique ou d'ordre social, ils n'ont rien d'immuable. Il n'est personne qui, subissant les influences multiples de l'ambiance, n'altère dans une certaine mesure la pureté de ses conceptions morales. Et que dire alors de ces êtres, dont le nombre va croissant, et qui, complètement affranchis des morales du passé, n'ont pas eu le temps d'en conquérir une nouvelle, et sont autant de boussoles désorientées !

Nous sommes ici, vous le pensez bien, sur un terrain brûlant au point de vue criminel. Et cette relativité même des concepts moraux, qui se traduit par des variations dans la « conduite » morale, explique d'étranges contradictions en même temps qu'elle démontre la relativité de la notion de faute ou de crime. Je ne citerai que pour mémoire, tant c'est devenu banal, ces gens d'une honnêteté parfaite qui ne craignent aucun contact compromettant et dont la faiblesse ou l'insouciance (anesthésie morale relative) permettent aux

plus graves méfaits de s'accomplir. On acquiert une tolérance du mal qui, dépassant les bornes de l'indulgence et de la mansuétude, devient de l'immoralité.

Périodiquement vous voyez paraître dans un grand journal qui passe pour puritain un supplément destiné à célébrer les gloires d'un Vin médicamenteux. Ce fait en lui-même est vulgaire, le journalisme nous ayant habitués, sous prétexte que la réclame fait vivre la feuille, à des compromissions, ou chantages, qui ne nous salissent plus les doigts. Nous sommes accoutumés à voir en première page une diatribe contre l'absinthe, et à la quatrième la plus honnête des réclames pour l'Absinthe Untel. Nous appelons cette immoralité une simple contradiction. Mais où je trouve argument pour ma thèse c'est quand je feuillète le supplément, en faveur du célèbre Vin et que j'y vois alignés les portraits des grands hommes du jour, des hommes que l'on respecte le plus et qui ont l'habitude de se respecter eux-mêmes. J'y vois des médecins, des prélats, des administrateurs, des artistes, des dirigeants en un mot, voisiner avec des danseuses, tous ayant signé complaisamment le même acte de reconnaissance pieuse envers l'habile industriel qui les a flattés ou régalés de douze bouteilles. Et pas un n'a rougi ! Pas un n'a hésité à se clouer à ce pilori qu'est le dit supplément. La voilà la contagion du milieu. La voilà la suggestion, l'altération de cette conscience qui permet aux meilleurs de s'harmoniser avec l'ambiance. Ce n'est point de s'inscrire au supplément qui est grave, c'est de n'avoir point songé que c'était un acte immoral.

C'est par milliers que de semblables exemples me viennent en mémoire. Une ambiance très spéciale et très suggestive par exemple, est le milieu professionnel. Il engendre parfois des coutumes qui finissent par s'introniser, par faire loi et corrompre les meilleurs. Les professions libérales où l'on se drapait fièrement dans sa dignité ont perdu de leur prestige par

un certain mercantilisme qui les ravale. C'est un virus démoralisateur. La course au client rémunérateur, la dichotomie, fléau de nos plus nobles carrières, le rabattage des plaideurs ou des malades ont atteint l'intégrité de notre caractère. Et pourtant combien de dichotomistes se croient de parfaits citoyens !

Ne l'oublions point, Messieurs, tous ces hommes, haut placés dans l'échelle sociale, sont considérés comme des bons ; ils ont une responsabilité vis-à-vis de la masse. Démoralisés par le milieu, ils démoralisent à leur tour par leur exemple, et tel de nos maîtres qui signe la réclame tapageuse de droguistes malfaisants, n'a point le sentiment qu'il est complice parfois d'une escroquerie dont de pauvres diables de dirigés, des suggestionnés ceux-là, seront victimes. Peut-on se plaindre de l'abaissement du niveau moral des masses et de tout ce qui s'en suit, quand on voit les gens d'en haut transformer leur morale au point de rendre tout possible, même de moraliser un acte indélicat ?

N'oublions jamais, en effet, notre grande loi de l'Imitation. Ce n'est pas en vain que l'exemple est proposé comme règle morale. L'exemple, en effet, est essentiellement suggestif, et chacun de nous, imitant, est appelé à subir l'influence des exemples. Il importe donc qu'ils soient sélectionnés.

16. — Or, tout est mis en œuvre à tort et à travers pour suggestionner les masses. Le mélange incessant et intime de tous les éléments de la population, conséquence même de la vie moderne, a multiplié les contacts et accru par suite le nombre des suggestions. Plus on se mêle à d'autres, moins on est soi-même, et plus les dangers de contagion sont accrus. J'ai dit tout à l'heure tout ce débordement de réclame, méthodique, systématique, qui nous obsède, s'empare de nous malgré nous en séduisant tous nos sens. L'industrie, le commerce multiplient les fascinations. On ne fuit l'une que pour être

victime de l'autre. C'en est fatigant et l'on sait que la fatigue nerveuse précède notre capitulation. Elle nous rend plus réceptifs. Elle est un peu comme le léger engourdissement qui précède le sommeil propre de l'hypnotisme. C'est dans cette période de léger abandon de soi-même qu'on devient le plus suggestible. C'est de la très savante psycho-physiologie que l'on fait chaque jour, sans s'en douter, par la réclame, et si j'en juge par son développement inouï, cela réussit. — J'ai dit tous ces murs bariolés, nos campagnes salies par des annonces, le livre obscène, la quatrième page des journaux, la culture intensive, par les professionnels de la plume, des émotions populaires, des passions basses auxquelles on ne résiste point et qui rapportent. Je dis encore le fait-divers où l'on donne en pâture quotidienne à l'imagination les crimes les plus sanglants, où l'on se repaît de scandales. Il faut aux gens leur plat du jour ; l'habitude est prise, la suggestion est en route, l'imitation n'est pas loin.

Tout cela pénètre l'âme des mieux avertis ; tout cela fait brèche dans cette conscience d'hier qui subit alors une évolution. Insensiblement se forment des états d'âme dont on est à bon droit effrayé quand un hasard permet de les analyser, et lorsque le souvenir de l'ancienne conscience n'est pas trop éloigné pour permettre une comparaison saisissante.

17. — Il me faut donner maintenant des exemples de suggestibilité de la masse et des individualités pour les choses d'ordre moral. Et vous ne sauriez y être indifférents, car vous y trouverez souvent le germe de ces conflits entre hommes que vous aurez à juger. La facilité avec laquelle les neuf dixièmes des gens acceptent sans le moindre contrôle toutes les suggestions du dehors est une chose tristement connue ; c'est à coup sûr une des plus regrettables faiblesses humaines. Elle a pour expression habituelle le bavardage, le caquetage, l'abus du langage parlé que tant de gens poussent au point de ne pas peser

ce qu'ils disent Ce flux insolent de paroles stupéfie l'intelligence et augmente la réceptivité. On est d'ailleurs prêt à recevoir toutes les communications et à en faire état, fussent-elles préjudiciables à la réputation d'autrui. Je suis convaincu que la pluralité des affaires que vous aurez à juger n'existerait point si les uns prenaient l'habitude de la discrétion et si les autres se décidaient à ne rien accepter que sous bénéfice d'inventaire. La crédulité, même des gens honnêtes, fait un mal énorme.

Dans l'ordre des faits généraux, vous citerai-je encore ces transmissions d'états moraux qui constituent de véritables épidémies ? Ici je n'ai que l'embarras du choix. Le suicide est contagieux. Il me souvient de trois Briards, revenant un jour de marché, dans un état avancé d'ébriété, à cette période précisément de l'automatisme où les suggestions opèrent le mieux. L'un d'eux propose aux deux autres de se pendre tous les trois le soir, à neuf heures, dans leur écurie. Ils trouvent la farce très bonne et acquiescent sans hésiter. Et le soir, à l'heure dite, tous trois s'accrochent. L'un d'eux en est mort, c'est l'un des deux survivants qui a raconté l'histoire.

Les modes de suicide se suggèrent aussi, et cela d'autant mieux qu'ils sortiront de l'ordinaire et recevront de la publicité. L'asphyxie célèbre d'un de nos parlementaires par le poêle à gaz a été suivie d'une série d'autres.

Dans l'ordre des faits criminels, chacun connaît les séries. Le premier asssassin qui a coupé sa femme en morceaux a fait école. Ici, le rôle suggestif du fait-divers est classique. La plupart des grands criminels sont avides des tartines impressionnantes des journaux populaires ; ils y puisent des idées. Beaucoup lisent les causes célèbres, sont des spectateurs d'assises ou des exécutions.

Le temps me manque pour vous raconter les épidémies de miracles, de convulsionnaires, les épidémies de folie. Tous les

aliénistes savent que les accès de délire prennent la couleur des idées régnantes et que les faits retentissants du jour inspirent sans tarder quelques fous. Tous les jours on arrête des malheureux qui s'accusent du dernier crime. La grande Thérèse aux cent millions a multiplié dans les asiles. Le radium est en train de faire des victimes.

Mais il n'y a point de cas plus curieux ni plus démonstratifs de la suggestion que ceux de *folie contagieuse*, dont on a décrit de nombreuses espèces et qui ne sont pas autre chose, dans leur essence, que les phénomènes de contagion physiologique que nous observons partout. On a décrit des folies *communiquées*, des folies *imposées*, des folies à deux, à trois, à quatre, etc. La forme symptomatique importe peu. Toutes reviennent à la suggestion.

J'ai observé il y a quelques années dans un grand village, près de Paris, un cas de folie qui a contagionné en très peu de temps à peu près la moitié des habitants. On se serait cru aux beaux temps des superstitions moyenageuses. Aux portes de Paris, à la fin du dix-neuvième siècle, c'est assez vous dire la puissance de la suggestion! Un jeune fermier est pris d'un accès de folie, précurseur d'une démence précoce. Dans sa folie il se croit possédé. Il ne tarde pas à convaincre sa mère, qui s'imagine que sa bonne a dû faire absorber à son fils des « grattures d'ongles » dans son potage. Il paraît que c'est un aliment d'enfer. La bonne a dû s'enfuir. Mais voici que la conviction gagne les tantes et les sœurs; le père n'est qu'ébranlé. La nouvelle, colportée de porte en porte, fait le tour du village et bientôt la population se groupe en deux camps très animés, la moitié tenant pour le curé qui veut exorciser, l'autre pour le médecin qui proteste. L'effervescence s'est calmée par l'internement du malade. Quelques siècles plus tôt, le village aurait vu de curieuses scènes.

Dans les folies communiquées il y a généralement un agent

actif et un *passif*. L'actif est l'auteur du délire qu'il impose à l'autre. C'est le sosie du meneur dans les foules. La contagion franchit aisément le cercle de la famille, vous l'avez vu, mais il n'est pas rare qu'elle atteigne des indifférents. Il est bien peu de persécuté qui n'ait trouvé des oreilles complaisantes dans son entourage et beaucoup trouvent moyen d'associer des gens crédules à leurs revendications. Je ne parle que pour mémoire de ces sauveteurs improvisés, qui, plus avides de réclame que de vérité, pratiquent des enlèvements dans les asiles, en manière de protestation contre des séquestrations arbitraires. Ces enfonceurs de Bastilles ouvertes récoltent la monnaie qu'ils méritent : le ridicule.

J'ai précisément dans mon service en ce moment un cas de folie familiale fort intéressant, que je vais vous rapporter à grands traits.

B..., âgé de 29 ans, s'imagine que, depuis six mois, il est un jouet aux mains de gens qui le font agir, parler et penser comme un pantin. On lit ses pensées, on lui rappelle des souvenirs qu'il avait perdus; surtout on l'empêche de travailler et on lui fait faire des boulettes. Il entend : « Tu ne sais rien faire; tu ne seras pas embauché; fais-toi enc... » (cette idée surtout lui fait peur, car il voudrait bien ne pas avoir à demander de pareilles choses!). Ce sont des décharges électriques qu'il reçoit au moment où il s'y attend le moins. Toute une bande de spirites l'a hypnotisé pour le posséder mieux. On l'a poussé à se jeter sous une voiture, il l'a fait.

Or, malgré ces misères, B... est persuadé qu'on ne lui en veut pas précisément. Ce n'est qu'un jeu, une plaisanterie. Il ne pense pas être visé personnellement (détail intéressant qui indique bien que son délire est le *ricochet* d'un autre).

J'apprends en effet que la *mère* du malade entend les mêmes voix et est victime du même délire depuis dix-neuf ans. Elle appartient à une société de spirites qui a fini par

s'emparer aussi de son fils après avoir pris successivement les autres membres de sa famille. Ces gens-là se sont approprié un petit héritage de 6,500 francs et, pour empêcher toute revendication, ils ont fait passer pour fous les siens et elle-même. Ils lui font des projections électriques. On s'empare de sa personne, on la dirige; elle n'est plus elle-même; elle n'a plus de pensées, tout lui est suggéré. Elle entend : « Vous aussi, vous ne continuerez pas à travailler ». On la force à vagabonder, à coucher dans les asiles de nuit. Tout cela c'est des tables rondes, des chambres noires, du charlatanisme. On lui dit toutes ses pensées; on lui fait renaître des souvenirs disparus, etc.

La *mère* me révèle alors que les mêmes spirites se sont emparés de son frère, le nommé G... qui, en effet, a passé dans mon service il y a quatre ans. Je retrouve son dossier qui est plein d'une correspondance volumineuse, notamment avec sa sœur qui lui répond des lettres délirantes. Il est clair que ces deux malades sont possédés du *même genre* de délire, mais que G... a pourtant conservé une certaine indépendance. Toutefois il y a des idées communes : lui aussi est aux mains de gens qui, par des épreuves électro-magnétiques, arrêtent ses pensées, dirigent et empêchent ses actes. Comme à sa sœur on lui fait des épreuves à plusieurs kilomètres de distance. On lui fait des *projections magnétiques* (même expression que sa sœur).

Entre les délires du frère et de la sœur il n'y a guère que des rapports de juxtaposition, parce que les deux aliénés vivaient séparés. Mais de la mère au fils il y a eu nettement imposition. Le fils vit avec la mère et depuis dix-sept ans il l'entend délirer. Son langage est topique : « Il y a des années que j'entends mère me parler de spirites. Je lui ai dit longtemps qu'elle se faisait des idées. Et pourtant à la voir parler toute seule, répondre si convaincue à ses voix, il a bien fallu

que je me rende à l'évidence. Moi aussi, il y a six mois, pour la première fois, j'*ai fini* par entendre ».

Ce qui prouve bien l'imposition du délire c'est que, depuis son internement, B... n'a plus d'hallucinations et tend à s'améliorer. Le délire semble *s'éclipser*; il devient rétrospectif, le malade en parle au passé.

J'ajouterai pour terminer qu'une *sœur* de la mère a été aussi internée à Ville-Evrard, mais je n'ai sur elle aucun renseignement.

18. — Beaucoup de conditions favorisent, hélas! la réceptivité mentale. Toute cause d'affaiblissement de l'intelligence produit ce résultat : c'est pourquoi les débiles intellectuels, les faibles d'esprit sont si suggestibles; ils forment l'armée des dupes. Le médecin hypnotiseur sait bien tirer profit de cet antagonisme entre intelligence et sensibilité. A-t-il un malade qui résiste au sommeil hypnotique ? S'il veut rompre l'obstacle qu'une intelligence éveillée opposerait à ses suggestions thérapeutiques, il emploie un anesthésique artificiel, comme le chloroforme qui, obnubilant d'emblée les facultés intellectuelles, permet, sans aller plus loin, d'imprimer dans le cerveau qui écoute passivement les suggestions impératives.

L'alcool a pour effet, vous l'avez vu, de tuer l'intelligence, si bien qu'on peut faire faire à un alcoolique ce que l'on veut; c'est grave, en ce temps d'alcoolisme! La réceptivité est maximum dans l'ivresse. Aussi l'exploite-t-on couramment. Vous savez que c'est ainsi que les sergents recruteurs embauchent les mercenaires anglais. On les grise d'abord, ils signent ensuite. Dans nos ports, c'est chez le marchand d'hommes, qui est toujours cabaretier, que se signent les enrôlements, entre deux verres de blanche. Rappelez-vous le triple suicide de nos trois Briards.

Parmi les causes qui favorisent la suggestibilité, je citerai l'*hypnotisme*. Il s'est trouvé mêlé à tant de causes célèbres,

il est tellement lié à la très grave question non plus des suggestions simples, mais des suggestions criminelles, que je ne puis le passer sous silence.

Il est de notoriété publique que dans le sommeil hypnotique, le médecin exerce sur son malade une influence à laquelle il ne peut plus se soustraire. Séparé du monde extérieur, le malade n'entend plus que la voix de celui qui s'empare de son esprit et lui enjoint de penser, de dire, d'agir dans un sens déterminé. Et, dans la réalité, le malade obéit automatiquement. L'effet des suggestions est puissant ; elles sont une arme précieuse aux mains d'un homme habile. Elles produisent des effets thérapeutiques merveilleux dont les malades eux-mêmes, par auto-suggestion au réveil, deviennent les agents.

19. — Mais si c'est une arme précieuse que la suggestion hypnotique, ne serait-ce pas aussi une arme dangereuse, aux mains d'un malfaiteur? Et le crime suggéré est-il possible? Il y a quelques années, une affaire célèbre, l'affaire Gouffé, amena à la barre les représentants de deux écoles, celle de Paris, celle de Nancy. Il s'agissait de savoir dans quelle mesure la fille Bompard, hystérique classique, avait pu subir les suggestions criminelles de son amant et tremper dans l'attentat.

Paris soutint la négative, excipant que les crimes suggérés qui s'exécutent ne sont que des crimes expérimentaux, dits de laboratoire. Le cerveau qui reçoit une empreinte suggestive n'en serait l'esclave que dans une certaine mesure, et dès lors que la suggestion viendrait heurter des principes de moralité sérieusement ancrés, ses effets seraient suspendus.

Nancy soutint l'affirmative, jugeant les choses de l'hypnotisme et de la suggestion en les transportant hors du laboratoire, sur le terrain normal, physiologique, sur lequel je me suis appesanti pendant toute cette leçon. Le pouvoir de suggestion est aux mains de tout le monde ; le sommeil ne fait

qu'intensifier la suggestibilité normale. Mais entre le pathologique et le normal, la limite est indécise. Et d'ailleurs la suggestion d'un acte criminel n'est point opérée brutalement. Elle est insinuante et ne conquiert les sujets qu'à la longue. L'hypnotisme aidant, ou ce qui revient au même, avec le secours de cette espèce de stupeur, de simple engourdissement, dans lequel on plonge facilement les nerveux par simple commandement très impératif, un homme habile peut triompher de toutes les résistances. Il le peut surtout s'il fait en sorte que l'acte à accomplir *semble* en quelque manière s'imposer logiquement au sujet comme une chose naturelle et inévitable.

Si les actes criminels commis sous l'empire des suggestions ne peuvent être que des crimes de laboratoire, la thérapeutique utilisée par le même procédé ne serait-elle aussi qu'une thérapeutique de laboratoire ? Or, la thérapeutique suggestive n'en est plus à enregistrer ses succès, même à l'aide de la suggestion à l'état de veille. Pourquoi dénier à la suggestion une influence déterminante dans la voie d'une action dite criminelle, quand on la lui reconnaît dans la voie thérapeutique ? Dans ce dernier cas, direz-vous, le sujet est volontiers passif, parce que l'acte commandé ne soulève aucune réprobation dans sa conscience. A merveille, mais qu'adviendra-t-il si une suggestion précise a justement amorti cette sensibilité morale et si l'acte s'accomplit sans que l'auteur en *sente* l'horreur? Rappelez-vous ce que, dans la vie normale, il advient de cette fameuse réprobation de la conscience, quand cette conscience s'est trouvée modifiée par des circonstances préparantes habilement réunies. Rappelez-vous la fragilité de notre être conscient, son dédoublement facile ; rappelez-vous que la limite entre la spontanéité et l'automatisme est tôt franchie.

Quand on observe l'énorme influence des suggestions sur les individus à l'état sain ; quand on voit combien il faut peu

de chose à l'état de veille pour entraîner les gens à agir dans un sens ou dans un autre, quand on connaît l'extraordinaire malléabilité de certains sujets, il faut avoir peur de la logique pour ne pas admettre, que sous l'influence de l'engourdissement hypnotique, la puissance des suggestions centuple et devienne irrésistible. Si dans l'état normal l'automatisme est fréquent, voudrions-nous qu'il en fût différemment dans les états morbides dont le propre est justement d'exalter cette propriété ?

20. — Je m'arrête, Messieurs, à cette simple esquisse et je conclus. Conclusion provisoire, bien entendu, car nos pas nous entraînent, je l'espère bien, vers la vérité, sans que nous nous flattions de l'atteindre d'ores et déjà.

Ainsi donc, l'analyse du moi pensant et agissant, après être partie de l'obsession, c'est-à-dire de l'automatisme *conscient*, déjà pathologique, nous ramène encore à une forme de l'automatisme, la suggestion, phénomène normal cette fois, mais où la conscience intellectuelle et morale est loin de posséder cette intégrité que la théorie, la croyance, lui prêtent. Elle n'est point la fonction aux contours rigoureusemant dessinés. Elle est en formation incessante et une foule de causes accessoires livrent à son intégrité des assauts continuels. Plus que jamais nous voyons qu'il ne nous faut compter que sur des connaissances relatives. Les perpétuelles hésitations d'êtres faibles et inconstants, faute d'un critérium immuable et intangible, dicteront tout au moins, aux hommes sûrs de leurs imperfections, une prudence systématique dans leurs appréciations.

14e Leçon

DISPERSION ET RÉGRESSION DE LA PERSONNALITÉ

Conclusions : Médecins et Magistrats. Responsabilités atténuées

Sommaire. — **1**. La dernière étape. Retour au point de départ. La démence. **2**. Résumé du cours. Conclusion d'attente. — **3**. Avantages d'une méthode inductive de recherches. — **4**. Ce que nous a enseigné l'aliéné aux points de vue psychologique et criminel. Echec à la tradition. — **5**. Idée que l'on peut se faire scientifiquement de la Personnalité et de la Conscience. **6**. Applications générales et pratiques de la thèse scientifique. Objections de principe : liberté, responsabilité, sanctions. La science ne nie rien, mais elle cherche. — **7**. L'art. 463. Encore un point de méthode. — **8**. Evolution des idées en matière de sanctions. — **9**. La philanthropie dans les milieux judiciaires. Rétention ou Détention ? Heureuse alliance du magistrat et du médecin. **10**. Le problème des responsabilités atténuées. Le normal et le pathologique en face de l'Unité de sanction. — **11**. Echec à l'art. 463. Anomalies cérébrales et peines mitigées. Le médecin doit rester médecin. — **12**. La responsabilité atténuée à la Société des Prisons. Inconséquence de la tradition. L'*Unité* de l'âme et la responsabilité *morcelée*. — **13**. Possibilité d'une solution sur le seul terrain de la pratique. A dualité de principes, dualité de sanctions. Pénalité et cure. Prison et asile. — **14**. Le mot traitement veut être précisé. — **15**. Les médecins et la thèse de la responsabilité partielle. Psychiâtres spiritualistes et psychiâtres scientifiques. — **16**. La responsabilité partielle d'un anormal est une anomalie. **17**. La coopération des Idées est l'œuvre de demain.

Messieurs,

1. — Après avoir suivi la personnalité humaine à toutes les phases de son histoire, après l'avoir vue naître, s'organiser, s'épanouir et se transformer ; après l'avoir vue se compliquer de plus en plus et nous mettre à nu sa vie la plus intime, nous l'avons conduite jusqu'à l'apogée de son développement.

Il est un moment dans la vie de la personne morale, comme dans la vie physique, de laquelle elle est inséparable, où toute évolution s'arrête. C'est un long état stationnaire, une sorte de période de maturité, prélude de la disparition. Je serais incomplet si, après vous avoir fait assister à la construction de l'édifice, je ne vous apprenais pas comment il tombe. Je serai du reste très bref, car ici le profit de l'étude médico-judiciaire est moins abondant. D'emblée nous sommes sur un terrain où, grâce aux progrès combinés de l'âge et de la maladie, aucun doute ne surgit sur la capacité des sujets. La démence s'offre à l'observation avec toute sa symptomatologie où domine l'affaiblissement des facultés. Le médecin n'est appelé que pour donner son estampille à un état qui relève uniquement de son art. On l'appelle comme pour constater un décès que l'on entérine. Point de problème médico-légal grave. Les actes dits délits ou crimes sont accomplis avec la simplicité, la candeur qu'y mettrait l'enfant. C'est l'automatisme vrai.

Mais je voudrais vous dire en peu de mots par quels procédés psychologiques la personnalité disparaît. J'en vois trois principaux et successifs à vous signaler :

Tout d'abord c'est l'état stationnaire ; la personne est *figée*. J'exprime par là que non seulement il n'y a plus de tendance à la transformation de la personnalité (vous savez que c'est là, en effet, le comble de son activité), mais il n'y a même plus de créations. Les associations anciennes d'idées, les systèmes anciens vivent seuls pendant un temps plus ou moins long. On trouve ces cerveaux-là tout à fait stériles. Ils tournent toujours dans le même cercle. Le vulgaire exprime cela d'un mot pittoresque : c'est le *radotage*; c'est la perte de l'activité mentale, dont le signe cardinal est la productivité. Un sol appauvri épuise ses dernières ressources avant de cesser de donner la vie.

Puis c'est la *dispersion*, la dislocation sans remède des facultés. Tout lien harmonique entre elles est rompu. C'est le désordre, l'incohérence, c'est avant tout l'*oubli*. L'amnésie est le signe parfait des démences.

Et d'abord ce sont des amnésies partielles. Vous savez qu'il n'y a pas une mémoire, mais des mémoires, plus ou moins adaptées, plus ou moins appropriées à de certains objets. On les voit se disperser une à une. Le dément les égrène aux derniers sentiers de sa vie mentale. Il commence par les souvenirs les plus récents. Tout son dernier bagage, péniblement acquis, il en fait vite le sacrifice. Il ne se souvient pas d'hier, d'avant-hier ; il oubliera ce qu'il a fait tout à l'heure. Mais, à l'inverse, notez l'importance des dépôts d'autrefois, acquis aux beaux jours de la vie, en pleine sève d'intelligence ; ils étaient réellement bien les matériaux de construction avant le couronnement de l'édifice. Ces vieux souvenirs perdurent, et vous savez combien les vieillards en sont prodigues. Ne peut-on pas dire d'eux que déjà ils sont morts quand ils ne savent plus que parler du passé ? Enfin, c'est l'oubli total, oubli de soi-même. C'est en premier lieu l'oubli de la personnalité actuelle, parfois même du nom patronymique ; plus tard, ce sera l'oubli des personnalités antérieures. A la désorientation complète dans le temps et dans l'espace succédera l'abandon de soi-même. La personnalité quitte sa demeure. C'est l'état d'*inconscience*. Le vulgaire encore exprime cela en disant que c'est l'*état de l'enfance*.

Tomber en enfance ? Mais c'est, si je ne m'abuse, avoir *rétrogradé ?* Et, en effet, tel est le troisième caractère des démences. On marche à reculons. On repasse par les étapes parcourues et exactement dans le même ordre. C'est, si vous voulez, un édifice que l'on détruit, en commençant méthodiquement par son faîte, pour revenir aux soubassements. Et chemin faisant ce fut la dispersion des systèmes compliqués,

puis des systèmes simples. Puis le conscient ayant disparu complètement, c'est un renouveau pour le subconscient, maître de la place. Le dément vit par son être sensible, il perçoit, mais ne traduit plus que par des émotions ce qu'il a perçu.

Enfin l'état sensible, celui même de l'enfant disparaît à son tour ; c'est l'état végétatif qui lui succède. C'est la fin. Le cycle est terminé.

Et alors vous avez devant vous ce spectacle curieux d'un corps sans âme. Les personnalités disparaissent ; la vie reste. Pourrait-on vous donner meilleure preuve que les fonctions cérébrales auxquelles nous donnons les beaux noms de raison, de conscience, d'intelligence et de sentiment sont impossibles sans l'intégrité de l'organe où elles résident ?

MESSIEURS,

2. — Nous sommes au bout du programme que je m'étais tracé pour cette année. Programme de généralités uniquement. Programme introductif. Mon but ultérieur est en effet de pénétrer dans l'étude anthropologique détaillée des delinquants et criminels, comme aussi, et parallèlement, dans l'étude du délit et du crime en eux-mêmes.

Mais il fallait pour cela faire connaissance avec ce que l'on a coutume d'appeler la personne humaine, la personnalité morale. Il fallait, sortant des habitudes de la psychologie classique, s'abstrayant surtout des concepts les plus vulgarisés de la métaphysique, objectiver autant que possible la matière à étudier. Tout mon premier effort a tendu à vous familiariser avec une méthode d'études positive et non plus spéculative, dans la pensée que cette méthode développerait à vos yeux des horizons nouveaux ; que, grâce à elle, vous seriez amenés à envisager sous une face inconnue des problèmes que l'on se plaît à considérer parfois comme scrutés à fond ou complète-

ment résolus. Notre méthode de recherche est de celles qui ne sont jamais satisfaites, car une découverte, grâce à l'induction, ne réussit qu'à nous montrer un nouveau champ à parcourir, et de nouvelles découvertes à faire. Défricher le terrain de nos investigations ne sert qu'à nous montrer des sillons nouveaux, jusqu'alors insoupçonnés, et c'est à les suivre que dorénavant nous nous appliquons, vivement intéressés au lieu d'être déçus.

Est-ce assez vous dire, qu'à l'inverse de ce que vous pourriez croire, je n'aurai point l'outrecuidance de vous proposer des conclusions? Une conclusion est par définition une vérité. Et la somme des vérités dont peut se glorifier le savoir humain n'est point lourde. Quand on a beaucoup étudié, on a le droit seulement de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru pour se ressaisir et tirer tout le profit possible de son labeur et préparer surtout celui du lendemain. Se recueillir un peu avant d'aller plus loin, ne fût-ce que pour voir si l'on n'a point dévié, et débarrasser les abords de la route que l'on suivra plus tard, tel est en somme ce que l'on peut appeler pompeusement la conclusion d'un long effort comme celui qui a marqué ce cours.

3. — L'édifice qu'est la Vérité ne se construit pas en un jour. Les hommes réfléchis, habitués aux *a priori*, peuvent être surpris un moment des hésitations du scientifique qui ne veut se servir, et encore avec prudence, que de l'hypothèse. Mais (et ce fut surtout mon but jusqu'ici en ce qui regarde la matière juridique) en pesant plus mûrement les choses, on ne tarde pas à s'apercevoir que les synthèses toutes faites limitent le champ des spéculations et que, dans le domaine de la psychologie notamment, elles se tiennent trop éloignées du réel, auquel, hélas, il faut toujours revenir. Et le réel, seule l'analyse peut nous induire à sa connaissance. Heureux alors quand cette méthode analytique, scientifique, a récompensé

nos efforts par quelque découverte. Celle-ci devient une des pierres du monument que le chercheur s'applique avec patience à élever. Que sera-t-il ce monument? Il n'en sait rien; il ne l'aperçoit qu'en rêve; mais ce qu'il sait, c'est qu'une découverte, bien conduite, est quelque chose de solide et de stable, que des liens serrés l'unissent indissolublement à la précédente découverte et que cet ensemble harmonieux forme la base, de plus en plus stable, du grand œuvre. C'est avec un orgueil fâcheux, stérilisant, que l'homme part d'une vérité toute faite. C'est avec une humilité vivifiante, au contraire, qu'il regarde vers un avenir de labeur glorieux pour l'humanité en route vers le progrès.

Chacun se sert des moyens qu'il peut quand il travaille. Psychiâtre, j'ai mes malades et c'est à mes malades, qu'à l'imitation des maîtres, j'ai voulu en votre compagnie poser des questions pour jeter quelque lumière sur la vie mentale ordinaire. Remarquez que je me sers toujours avec intention de ce mot « ordinaire ». Je n'aime pas le mot normal, commode évidemment dans la conversation, mais dont le moindre défaut est de faire croire à la longue à ceux qui l'emploient qu'il désigne une Entité. Le normal, je ne sais pas ce que c'est ; seuls les aprioristes ont la prétention de le savoir, et vous vous rappelez que systématiquement nous nous sommes séparés d'eux.

4. — Le malade, l'aliéné devait nous ouvrir, pensais-je, des compartiments curieux où les hommes, rompus aux choses du droit et de la justice, auraient intérêt à regarder, et il devait nous induire à connaître les fonctions si délicates du cerveau considéré comme normal. Qu'avait cela d'étonnant ? Tel, en réunissant les débris épars d'un mécanisme démoli, apprend à le recomposer et sait son fonctionnement; tel le médecin dressé aux détraquements des intelligences, des sentiments et des volontés, peut, en récoltant des fragments dispersés de

nos facultés, en connaître les éléments premiers, leur agencement et leur fonction intime. Et l'aliéné devait faire plus. Il devait, lui qui tant de fois s'insurge contre les lois, porte atteinte à la sécurité des choses et menace les existences, nous étaler au grand jour ses mobiles et ses procédés. Penchés sur ce cerveau en délire, nous surprenions quelque peu de sa vie, et cette faible lueur éclairait les mobiles et procédés du criminel ordinaire.

Avons-nous été déçus dans notre recherche ?

On ne l'est jamais, Messieurs, même quand, à l'aide de ses instruments de travail, on a pratiqué quelque démolition. On ne travaille point que pour construire. L'Humanité, si vieille, avec ses aptitudes limitées, n'a pas toujours fait œuvre viable, et c'est bien agir que de faire crouler des édifices que l'on croit peu sûrs. Je veux dire par là qu'il ne faut pas craindre de se montrer satisfait quand on n'a pas édifié. Préparer la place pour les ouvriers de demain, c'est déjà s'être rendu utile. Vous comprenez quel dessein je poursuis en prononçant ces mots. Il est humain, quand on a pris ses quartiers dans une doctrine et un dogme, dont on fait sa règle de conduite, de huer les démolisseurs en leur demandant d'un air ironique ce qu'ils vont mettre à la place. Vaine question. Y répondre pleinement serait aussi orgueilleux que de se prétendre en possession du vrai. La construction est de demain. Que dis-je ? Elle est de toujours, depuis le temps où les hommes ont rompu leur cerveau à la recherche. Et la démolition de même, elle est de tous les temps. L'important, à mon sens, est qu'elle ne soit point brutale, mais il faut qu'elle soit, tant que ce monde réel nous révélera quelque imperfection ou quelque souffrance. La construction sera l'œuvre de demain quand tous y voudront collaborer et que, magistrats et médecins surtout, induits à des découvertes communes, auront uni leur effort pour le bien de la Justice.

5. — Quels enseignements, si modestes qu'ils soient, avons-nous recueillis ?

D'emblée nous avons considéré la personnalité comme inséparable de la personne et admis que pour connaître la première il fallait connaître l'autre, autrement dit soumettre l'une et l'autre aux mêmes procédés d'investigation. Et nous avons alors remonté à la naissance même de la personnalité, vu de quels éléments elle se composait. Dès nos premiers entretiens, il nous est apparu que ce qu'on avait toujours appelé la Personnalité était loin d'être quelque chose de simple, mais qu'au contraire elle avait des origines complexes, notamment cette pesante hérédité que personne ne peut répudier, et une constitution qui dépendait en grande partie d'influences externes. D'où il suit que l'*on a la personnalité que l'on peut se créer*.

Très importante notion, parce qu'elle nous a conduits aussitôt à admettre son instabilité. Et nous en avons fourni d'abondantes preuves, allant plus loin, démontrant que des alluvions successives transformaient le Moi et que la Personnalité n'était en somme qu'une série de personnalités successives, emboîtées les unes dans les autres, sans transition sensible de l'une à l'autre.

Une fois constituée la Personnalité, avec ses différents apports, nous l'avons vue fonctionner. Mais c'est là surtout que dans une longue série de leçons il nous a été donné de constater qu'elle n'avait pas non plus cette unité théorique, cette harmonie préétablie de fonctionnement qu'on aime à se représenter. Elle est tout un monde, et le monde liminaire, le monde sous-jacent à notre moi pensant, n'est pas celui qui tient le moins de place dans notre vie mentale de chaque jour. La Clinique nous a permis des constatations troublantes, qu'il nous a été possible de transporter dans le domaine dit normal. Nous avons vu des faits de dédouble-

ment, des faits de double conscience, et nous avons pu faire la part, énorme vous le savez, de l'automatisme dans notre vie intellectuelle et morale. L'imprégnation du Moi par l'ambiance, hommes et choses, est intense et elle possède une force directrice qui se substitue à la Conscience.

Et cette Conscience elle-même, il nous a été impossible de ne pas noter qu'elle évoluait, qu'elle subissait des atteintes, qu'elle était fragile, bien mieux : qu'elle se dédoublait et, du coup, en présence d'une fonction dont la définition philosophique même comporte l'unité, la stabilité, l'homogénéité, sous peine de perdre son haut rang, mais qui pouvait n'être qu'une conscience borgne, témoin inerte; du coup, dis-je, nos illusions ataviques sur le criterium par excellence, notre foi dans le flambeau intérieur ont subi un rude assaut. Et si cette conscience, sujette à des évanouissements, est réductible simplement à des *états successifs dont nous prenons conscience*, nous avons entrevu le rôle colossal joué précisément par les facteurs ordinaires de ces états de conscience, dans la formation de notre Criterium. De même que pour la Personnalité *nous avons la Conscience que l'on nous fait ou que nous pouvons nous faire.*

Enfin, en peu de mots, au début de cette leçon, je vous ai montré comment ce curieux édifice de la Personnalité se dispersait, égrenant un à un des matériaux que, laborieusement pendant une vie entière, nous avions entassés pour l'élever.

Chemin faisant, les faits de conscience, suivis d'actes qualifiés crimes et délits, nous avons appris à les analyser et à les envisager comme les autres, c'est-à-dire sans idée préconçue comme sans émotion. Les uns et les autres ne pouvaient ressortir qu'au même mécanisme psychologique. Il serait arbitraire de dire que le crime, parce qu'il s'appelle crime et est un acte nuisible, échappe *ipso facto* aux lois qui regissent les

phénomènes psychiques ordinaires. A tout instant nous avons vu le crime mêlé aux manifestations du subconscient; il a été conséquence de l'automatisme conscient comme de l'automatisme pur et simple, au même titre que les actes les plus banals de la vie. Enfin, comme ces derniers également, il a pu être exécuté par des sujets parfaitement conscients et lucides.

6. — Que déduire maintenant de tout cela?

Je ne me déguise point tout ce qu'un esprit tendancieux pourrait insinuer à m'entendre. Et la liberté, qu'en faites-vous, si l'automatisme mène le monde? Si la conscience est un flambeau qui n'éclaire point, que faites-vous de la responsabilité? Et les sanctions que vont-elles devenir? Vous allez affaiblir la répression, partant, plus de sécurité; c'est le désordre; c'est la société sapée dans ses fondements, etc. Je ne pense point répondre entièrement à ces objections, qui, d'ailleurs, ne sont point justifiées; on les a faites à l'école lombrosienne, dont je me sépare, je vous l'ai dit, et j'estime qu'elle y a répondu victorieusement. En outre, mon rôle doit se borner à extraire purement et simplement la valeur des faits.

Pourtant il ne me répugne pas de vous dire en quelques mots (aborder les questions de principe et m'attaquer à la vieille métaphysique ne saurait être qu'une tâche de longue haleine) en quoi les données de la science positive n'aboutissent ni à rien de subversif, ni à rien d'immoral en ce qui concerne les problèmes de la liberté et de la responsabilité; bien au contraire, en donnant des formules plus libérales, j'estime qu'elles apportent à la conscience plus de sérénité et aux hommes plus d'équité.

La première impression qui se dégage des notions positives, brutalement échappées des faits d'observation, c'est la diminution du concept de liberté. Or, il n'y aurait diminution, en fait, que pour quiconque aurait eu le rare bonheur de posséder

de la liberté une définition claire, précise, mathématique. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en affirmant qu'il y a peu de penseurs qui en soient arrivés là. J'ai toujours appris qu'on ne saurait avoir de la liberté qu'une idée fort relative. Je la définirais volontiers : *la différence entre la Puissance et la Résistance*, la première représentée par le moi conscient et lucide avec toutes ses variations ; la seconde représentée par les influences de toutes sortes capables d'agir sur le moi. Puissance et résistance sont deux facteurs qui varient ; partant, la résultante variera, ce qui nous éloigne, vous le voyez, de la notion de l'Absolu.

Or, en quoi la science analysant les faits, a-t-elle troublé cette situation? J'estime qu'elle n'a fait que la préciser. Peut-être en démontrant l'état de dépendance (que personne, je pense, ne songerait à nier, car il est tangible), dans lequel se trouve le moi conscient, la science a-t-elle mieux révélé l'étendue considérable de cette dépendance. Je n'y vois pour ma part qu'un avantage, c'est celui de mettre les hommes dans l'obligation plus fréquente de douter d'eux-mêmes et de leurs jugements ; de faire de l'art ou de l'habitude de juger une science, et, par suite, de se rapprocher de l'intégralité où nous devons toujours tendre. Elever très haut ce sacerdoce, cette mission sacrée qui consiste à distribuer la justice, l'élever très au-dessus de l'accomplissement professionnel d'une fonction sociale ne peut que résulter du doute bienfaisant qui naît du sentiment de sa faiblesse et de la crainte de se tromper. Et la répercussion qui, du même coup, atteint les sanctions dont le caractère rigoureux tend à s'atténuer par système, m'est un sûr garant de la moralité des néo-conceptions scientifiques et de leurs applications.

Quant à la responsabilité, la science ne la nie pas davantage qu'elle ne nie la liberté ; mais pas plus que la psychologie, pas plus que les morales elle ne saurait être habile à en

donner une idée précise. Conséquence même de l'exercice de la liberté, si celle-ci existe, l'autre existe exactement dans les mêmes proportions. Là encore l'absolu n'est point de mise. Celui-là fait une déclaration téméraire qui affirme que tel ou tel a pleinement agi en connaissance de cause ; que, partant, il est pleinement responsable ; car il se leurre s'il pense avoir pénétré à fond dans le domaine des Causes.

7. — Donc, là encore les choses restent en l'état. C'est, en effet, l'article 463 entre les mains, que l'on peut me répondre : nous n'avons pas attendu les données, d'ailleurs incontestables de la science anthropologique, pour accepter que les mobiles humains soient chose complexe et qu'il est tels concours de circonstances susceptibles de limiter l'exercice de la liberté et par suite la responsabilité. Enclin à l'indulgence, mettant dans les plateaux de la balance tous les éléments d'information, le juge sait faire le départ entre ce que nous avons appelé tout à l'heure la Puissance et la Résistance, et statuer commodément ensuite à l'aide du principe de l'*atténuation* proclamé par l'article 463, qui met tout le monde à l'aise.

Je n'y contredis point. Mais vous m'accorderez, toutefois, qu'il est une grosse différence entre le fait de proclamer en toute première ligne que tel individu est responsable et coupable, sauf à chercher ensuite, accessoirement et si le bonheur veut qu'on puisse le faire, des atténuations possibles, et le fait de proclamer, tout d'abord, que tel inculpé ne sera tenu pour responsable qu'autant que l'enquête aura démontré sa parfaite indépendance des facteurs qui troublent la liberté. La procédure est exactement inverse et ses conséquences sont aussi très différentes.

Tout d'abord la pratique d'une méthode engendre, peu à peu, chez ceux qui s'en servent, une mentalité adéquate. Ensuite la création même de cette mentalité, dans l'espèce, éloigne peu à peu et fatalement les hommes de cette idée,

automatique parce que vieille comme les Codes, qu'ils ont le droit de punir. Et ce droit j'estime avec bien d'autres, avec de nombreux représentants de la Philosophie, du Droit, de la Morale et de la Science, qu'il n'est démontré que parce qu'il existe, ce qui n'est pas toujours, vous le savez, une justification suffisante.

Le but de la mise au point des recherches scientifiques sur les problèmes que je vous ai présentés, est précisément la création d'une mentalité nouvelle, plus conforme à la vérité des faits, mais qui ne peut être que la conquête du temps.

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que de telles recherches tendent, sinon à diminuer le domaine de la Responsabilité, du moins à donner à celle-ci une autre forme en la traduisant par des sanctions toutes nouvelles. Il est clair que la connaissance plus précise des mobiles du crime, la conviction que ces mobiles sont plus nombreux qu'il n'y paraissait tout d'abord, induit à englober dans les responsabilités et dans les réparations tous les facteurs du crime, d'où meilleure justice distributive. La conception des responsabilités sociales à côté des responsabilités individuelles est plus élevée, plus équitable, partant *plus morale*.

8. — J'ai été amené à faire allusion au changement des sanctions. Les vieux Codes ne connaissent qu'un ordre de sanctions : la prison ou toute autre mesure coercitive qui dérive de l'effrayant droit de punir. Quand le juge applique une sanction mitigée, c'est la coercition, encore et toujours la coercition. Je ne saurais y contredire d'ailleurs, me réservant de vous dire tout à l'heure ce que je pense des atténuations de peine appliquées aux anormaux. Mais, alors même que la coercition serait le traitement adéquat à la situation mentale des normaux et responsables, bénéficiaires de l'art. 463, on s'est accoutumé, vous ne l'ignorez point, à considérer que

cela n'était point suffisant et que le traitement était inégal. L'indulgence de la loi est passée dans les esprits et personne ne me contredira quand j'avancerai que c'est justement là une conquête de la science inoculée au Droit. Pourquoi l'opinion incline-t-elle de plus en plus et comme d'instinct vers les sanctions mitigées (vous en avez pour preuves chaque jour ces décisions inattendues des juges d'assises qui ont le don de faire sursauter les avocats de la République)? Pourquoi tant de magistrats eux-mêmes (je ne parle pas même de ceux qu'on a qualifiés de « bons juges ») semblent-ils avoir tant de mansuétude, qu'ils donnent l'impression de la faiblesse? Pourquoi tant de magistrats sont-ils acquis à ce que l'on appelle tantôt avec terreur, tantôt avec confiance les idées nouvelles? C'est parce que tous ont été petit à petit, par le développement intensif des connaissances positives au XIXe siècle, orientés vers des connaissances plus exactes des rapports qui unissent l'unité à la collectivité. Il n'est pas douteux que le monde tel que nous le connaissons n'apparaît plus aussi simpliste qu'autrefois et que nombre de gens sont acclimatés à la critique. Et alors une foule de contingences nouvelles sont venues peser de tout leur poids dans la balance de nos appréciations. On est moins sûr, moins aventureux; on veut savoir, savoir à fond avant de conclure. C'est en vain que l'on verrait dans cette évolution une cause d'affaiblissement de la répression. Celle-ci change de forme, mais reste aussi rigoureuse que par le passé.

9. — Ce n'est pas ailleurs que dans le nouveau courant des idées qu'il faut chercher la cause de cet admirable élan de charité dont tant de magistrats s'honorent à notre époque. Une immense pitié imprègne les esprits et les cœurs partout où le juge veut s'élever au-dessus de l'application sèche et brutale d'un texte de loi. Ce qu'on a pu appeler la justice à tiroirs a vécu. Et de plus en plus on fait de la prophylaxie du

crime pour s'éviter d'avoir à le traiter de la dure façon. Notre temps aura vu éclore les lois de pardon. La libération conditionnelle sera l'une des plus belles pages de l'histoire du Droit. Chez nous on s'achemine lentement mais sûrement vers l'organisation médico-judiciaire de la répression. Et nous verrons à notre tour, comme c'est en Belgique, le sort des prisonniers livré à la triple action simultanée de l'administration judiciaire, du médecin et du moraliste. Il me semble évident que c'est le véritable acheminement vers la sanction idéale qui est non plus de punir, mais d'écarter de la circulation pour un temps indéterminé à l'avance quiconque manifeste habituellement des mœurs antisociales; et cela non dans le but de supprimer une unité sociale définitivement tarée, dont l'on n'a plus qu'à rougir, mais dans le but d'amender, de relever, de rééduquer un être que des circonstances, souvent indépendantes de sa volonté, ont fabriqué tel qu'il est. Nous verrons, j'en ai le pressentiment, le sort de la jeunesse délinquante et criminelle confié à des éducateurs, en des maisons dont l'on arrachera l'étiquette pénitentiaire tout en leur conservant le régime de rétention.

Et puisque ce mot de rétention me vient à l'esprit, permettez que je le souligne. Il venait souvent à la bouche d'un des vôtres, de l'ancien Premier Président Barbier. Il s'obstinait volontiers à le substituer au mot de *Détention*, estimant que ce simple changement d'une lettre impliquait tout un changement de thèse. Détenir, pensait-il, avons-nous le droit vraiment de le faire? Retenir, hélas! nous le pouvons, nous le devons; mais l'esprit et la thèse à qui nous obéissons alors sont tout différents et impliquent notre adaptation à des concepts tout nouveaux. Savez-vous pourquoi l'honorable M. Barbier pensait ainsi? J'ai la ferme conviction qu'il l'a dû à son commerce fréquent avec les malades de nos asiles et avec les médecins aliénistes qu'il tenait en particulière estime. M. Barbier fut, en effet, long-

temps le Président de la Commission de surveillance des Asiles d'aliénés de la Seine, et comme tel il a présidé en quelque sorte à toute une évolution des idées dans le dernier quart de siècle.

J'en aurais pour longtemps encore à vous citer les preuves de la complicité où, aujourd'hui, sur le terrain des pratiques humanitaires, vous rencontrez magistrats et médecins, étroitement unis. Ce n'est point que l'esprit de charité soit aujourd'hui plus développé qu'autrefois ; j'ai au contraire le sentiment qu'il l'est moins. En revanche, quand il l'est, il est plus éclairé et, par conséquent, plus stable. C'est le cas dans ces œuvres de bien, patronages, unions pour le sauvetage de l'enfance, etc., où les magistrats initiateurs puisent dans la science la plupart de leurs moyens de prévoyance. Les noms de Bérenger, Beaujean, Félix Voisin, Albanel, Rolet et tant d'autres sont dans toutes vos mémoires et je me permets de leur adresser ici un témoignage de publique reconnaissance. Je ne connais rien de plus précieux ni de plus suggestif à feuilleter que la *Revue Pénitentiaire*, ces Annales de la Société des Prisons. Il y a peu de volumes où vous n'ayez le loisir d'admirer quelqu'une de ces manifestations de la charité juridique, nées de l'expansion des idées modernes, et qui seront la gloire de vos professions.

Mais ce ne sont pas seulement les œuvres de patronage, les manifestations de la philanthropie qui occupent les pages de cette admirable Revue. On y voit encore le souci qu'ont eu les membres de la *Société des Prisons* de soumettre à leur étude les problèmes les plus nouveaux. Effet de la contagion. Est-ce à dire qu'on puisse considérer ce milieu comme l'un des sanctuaires des néo-conceptions criminalistes et juridiques, l'un des foyers où elles se réchauffent et fructifient le plus ? Assurément non. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que de discuter ce qui autrefois eût paru trop subversif pour être

abordé? N'est-ce pas beaucoup que d'accueillir avec bienveillance, curiosité et tolérance les représentants de doctrines nouvelles? Et l'on sent poindre l'aurore du jour où, dans ces milieux, une brèche sera faite grâce à laquelle ces doctrines pénétreront ; où, à leur inspiration, on ne se contentera plus de préconiser certains amendements aux pratiques de chaque jour, mais où l'on osera aborder de front la discussion théorique, au fond comme l'on dit, de concepts que l'on pouvait croire éternellement cristallisés en des formes définitives.

10. — Que cela me serve de transition vers l'examen rapide d'un dernier point, que je vous ai annoncé tout à l'heure et qui est la suite naturelle du précédent ; je veux parler des *responsabilités atténuées*. J'estime que c'est là le nœud du problème médico-juridique. Suivant le mode de solution que l'on proposera et adoptera l'on piétinera sur place, ce qui revient à reculer, ou bien l'on marchera dans la voie des réformes.

Quand on aborde l'examen de ce problème il est de toute nécessité de bien délimiter sa formule sous peine de s'égarer en un dédale de considérations où les uns et les autres discutent sans jamais s'entendre parce qu'en réalité ils manœuvrent sur des terrains tout différents.

Tout à l'heure, quand je vous ai parlé de l'évolution moderne des idées ; quand, prenant en considération les différents facteurs du crime, j'ai montré que l'individu avait à se débattre en somme au milieu d'une foule de contingences qui entravaient sa liberté, il vous a été facile d'en conclure que j'inclinais à l'indulgence, c'est-à-dire à l'atténuation des responsabilités et des peines. Et vous avez eu raison, à la condition de bien noter que nous nous mouvions alors sur le terrain de la *normalité* (permettez-moi d'employer dorénavant ce mot en y joignant toutefois les restrictions qu'il comporte) et dans la sphère d'action de l'article 463. En d'autres

termes, nous supposions que nos criminels étaient des gens normaux, aussi normaux qu'ils peuvent l'être, mais que les circonstances du crime, principales ou accessoires, s'étaient montrées telles, que les auteurs devenaient dignes de pitié et ne devaient recevoir qu'une sanction mitigée (nous restions, vous le voyez, dans le domaine encore actuel du droit de punir et de la légitimité des sanctions pénales). En cet état de cause nous réclamions l'application d'un article prévu par le législateur pour ces espèces.

Mais est-ce bien ainsi que le problème se présente toujours ? Et est-ce bien toujours à des cas de ce genre que s'applique l'art. 463 ? Vous savez comme moi qu'il n'en est rien. Vous savez que lorsque l'on parle de responsabilités atténuées, lorsqu'un juge applique une pénalité amoindrie, lorsque la justice réclame le concours des lumières de l'homme de l'art, il ne s'agit plus d'espèces *normales,* mais, par définition, d'espèces *franchement anormales.* Vous m'accorderez que le terrain est tout différent ; je dirai qu'il est exactement l'antithèse de l'autre : nous nous trouvons dès l'abord face à face avec des individus sur lesquels pèsent des tares, *faisant partie intégrante de leur individualité ;* des individus construits autrement que vous et moi, sur lesquels l'attention non seulement du médecin serait attirée, mais même celle des profanes. Et, dans l'espèce, c'est à un profane, au juge qu'il échoit toujours de donner l'éveil sur l'anomalie ; c'est lui qui décide de l'expertise et son sentiment est si bien adapté au cas, que ce n'est point tel ou tel expert qu'il appellera, mais un *aliéniste.* Eh bien ! dans cette occurrence on observe deux faits : un médecin concluant à une responsabilité atténuée ; un magistrat, emboîtant le pas, appliquant quoi ? une *pénalité,* atténuée il est vrai, *mais une pénalité.*

11. — Je dis qu'il y a là une double énormité, et je dis que conclure, dans de pareilles espèces, à une responsabilité atté-

nuée, c'est faire tout autre chose que précédemment dans les cas *dits normaux*. Affirmer qu'il faut atténuer une peine quand on a devant soi un être responsable et parce que des circonstances extrinsèques ont agi sur lui, c'est agir congrûment, en l'état actuel de la science pénale. Mais affirmer qu'il faut appliquer une peine, même atténuée, à un être dont par définition on atténue la responsabilité, c'est être, à mon sens, dépourvu de logique. Passe pour le principe d'une pénalité pour un responsable, mais je ne puis souscrire à un pareil principe pour un irresponsable.

Que, par le temps qui court, il soit difficile à un juge d'appliquer à un irresponsable dangereux une autre sanction qu'une peine, j'en conviens ; mais le médecin qui, parlant d'un anormal, mitige sa responsabilité, dans le but, louable à coup sûr, de plaider la cause d'un faible, empiète sur le domaine du juge et fait autre chose que de la clinique. Il fait plus : il engage à fond une thèse philosophique qui est tout entière à discuter : celle de savoir si un homme peut être à la fois responsable et irresponsable. Qu'un expert conclue dans un sens ou dans l'autre, voilà ce que je puis admettre. Mais qu'il ose prendre position entre les deux alternatives, voilà où nous nous séparons,

Veuillez considérer, en effet, que le magistrat seul a le droit de se mouvoir dans les limites qu'il croit devoir assigner à l'art. 463, c'est-à-dire dans le domaine des atténuations. Lui seul a qualité pour apprécier l'étendue de ces atténuations. Et l'une des principales sera précisément cette *irresponsabilité* à laquelle conclura le médecin. N'oublions pas que le magistrat juge en dernier ressort et qu'il lui appartient de déclarer, tout en trouvant *in petto* que l'expert a raison, que sa conclusion est excessive vu l'état des sanctions dont on peut disposer. Tenant compte alors de cette conclusion, il use de l'article 463. — Y a-t-il à redouter que le magistrat, ha-

bitué à s'en rapporter les yeux fermés aux conclusions du docteur, acquitte systématiquement ? Ce serait se faire une idée plutôt désobligeante de la fonction de juge. Toutes les fois qu'il m'a été donné de fournir des conclusions concernant un inculpé, j'ai expérimenté au contraire que les juges pesaient mûrement mes conclusions et donnaient à leur jugement une note personnelle. Le juge se trouve, dans l'espèce, exactement dans la même situation que lorsqu'il s'agit d'aliénés s'adressant à lui pour protester contre une séquestration qu'ils jugent arbitraire. Je vous ai cité des cas de conflits d'opinions, tout au moins apparents, entre magistrats et médecins, les premiers se voyant obligés de conclure à l'inverse des seconds, tout en leur donnant droit dans leur for intérieur.

Nous sommes, à coup sûr, dans une phase de transition à laquelle mettra fin la mise au point par le législateur de la question des aliénés criminels. Tant que cette phase durera, elle donnera lieu à des sanctions bizarres, étranges, ayant toutes les apparences de l'arbitraire. Mais je pense que c'est justement le cas pour le médecin consulté de se tenir strictement dans les limites de ses attributions. Cette attitude ne peut que hâter la solution du problème. Dans l'intronisation de la doctrine des responsabilités partielles, le médecin a joué, sans y prendre garde, le principal rôle. Cette doctrine fut une erreur à mon sens ; il appartiendra au médecin de veiller à ce qu'elle ne s'éternise point. Mais j'y reviendrai encore dans un instant.

12. — Je voudrais justement, puisque l'occasion m'en est offerte, vous dire un mot de la discussion qui s'est ouverte, pour la seconde fois, à la *Société des Prisons* sur le traitement à appliquer aux criminels et délinquants à responsabilité atténuée.

Cette question ainsi posée révèle deux choses aussi importantes l'une que l'autre ; la première, c'est qu'on a le sen-

timent très net maintenant qu'il y a parmi les criminels des gens qui ne sont pas comme les autres et qu'il ne faut pas traiter comme les autres. Voilà un immense progrès de l'opinion. — La seconde, c'est que la Société ne doute pas un seul instant que les responsabilités atténuées existent. Cela ne se discute pas, c'est acquis. Soit. Mais ce qui me surprend de prime abord, c'est que la Société, jugeant équitable de traiter différemment les uns et les autres criminels, ne s'aperçoive pas que finalement elle leur applique une sanction *uniforme*, la pénalité. Auquel cas on pouvait lui répondre avant même d'aller plus loin : vous avez l'art. 463 ; il institue des pénalités adoucies ; il vous donne satisfaction, que voulez-vous de plus?

En vérité, la Société, à l'image de bien d'autres, a senti qu'il y avait autre chose et mieux à faire. Et c'est ce qui me fait exprimer l'espoir ici, comme je l'ai fait au sein même de la Société des Prisons, que bientôt on ose hardiment entrer dans le vif du débat théorique : Y a-t-il, oui ou non, des responsabilités atténuées? Et, si la chose est douteuse, peut-on appliquer le même *principe* de sanctions, à savoir la pénalité, à des gens dont la responsabilité ne se discute pas et à d'autres dont on doute qu'ils soient responsables? Cette Société, pas plus que les groupes d'études juridiques, ne peut se dérober aujourd'hui à aborder l'examen de la thèse. Certes cet examen n'est pas de son seul ressort ; mais je vois justement dans cette circonstance une nécessité nouvelle d'unir toutes les lumières pour dégager cette fraction de vérité.

Dans le cours de la discussion qui s'est déroulée à la Société des Prisons, j'ai eu l'occasion de souligner en quelques mots, pour montrer que la thèse de la responsabilité partielle n'était qu'un subterfuge pour se tirer de cas embarrassants, la formelle contradiction de principe que cette thèse représente de la part des spiritualistes. Que l'on s'attende, en effet, à voir

un scientifique, disons un médecin, pour qui le plus souvent le cerveau humain n'est qu'un agrégat de facultés, qu'un amas de centres indépendants, déclarer qu'il peut y avoir des lésions partielles de l'entendement, rien d'extraordinaire de prime abord. Mais qu'un penseur, pour qui il est fondamental que l'âme soit une, que la conscience soit une, ne craigne point de la morceler, de la disloquer, c'est-à-dire de ruiner le plus pur de sa doctrine, pour déclarer : ce morceau est responsable, celui-là ne l'est plus ; voilà, pour ma part, ce que je n'ai pas réussi à comprendre. Si dans mon âme il y a unité parfaite, il ne peut y avoir qu'unité de mobiles, unité de consentement, par suite unité de responsabilité. Si cette unité est lésée, comment lui trouver encore quelque fraction comptable de ses actions?

Et pourtant, chose curieuse, ce sont les scientifiques qui, souvent, hésitent à déclarer qu'il y a responsabilité partielle. Je suis convaincu d'ailleurs qu'il n'y a pas à se tromper sur le sentiment de beaucoup de ceux qui n'hésitent pas. Ils agissent en désespoir de cause, et parce qu'ils ne croient pouvoir faire autrement.

13. — Dans mon argumentation à la Société j'ai avancé que, dans la pratique, la solution de la thèse de principe importait peu. On peut, en effet, résoudre le problème du traitement à appliquer aux délinquants et criminels à responsabilité *dite* atténuée, sans avoir besoin de se poser la question de savoir s'il est ou n'est pas une responsabilité partielle; question qui divisera les gens longtemps encore. Ce que je vous ai dit jusqu'ici vous a fait pressentir comment je comprenais la solution. J'insiste :

Si, théoriquement, on ne peut trancher le débat sur la responsabilité partielle (cela suffirait déjà à faire pénétrer quelque doute dans l'esprit), pratiquement on n'a pas le droit non plus d'affirmer qu'il y ait des responsables partiellement ;

car s'il en était ainsi, on aboutirait systématiquement à *punir*, je l'ai dit, des individus dont la mentalité n'est pas intacte. Il faudrait au moins être logique après la dissection de l'âme; il faudrait traiter la partie malade pendant que l'on frappe la partie responsable. Ce serait plutôt curieux et pourtant il y a d'honorables personnes, des médecins même, qui ont vu la solution (plutôt que de renoncer à cette cote mal taillée des responsabilités partielles), dans l'emprisonnement d'abord, suivi du traitement dans un asile. On coupe l'âme en deux, mais comme on ne peut sectionner les corps, on transporte l'âme avec son support, alternativement dans une prison et dans une asile. A quelles extrémités étranges on en arrive quand on ne veut point discuter au fond ni adopter autre chose qu'un juste milieu dont le moindre tort est de n'être point juste ! Au responsable partiel qu'on pourrait aussi bien dénommer irresponsable partiel, on dirait tout d'abord : purge ta condamnation, puis nous t'enverrons dans un lieu d'où tu sortiras guéri et incapable de refaire ce que ton autre Moi a fait. J'ai beau faire effort, Messieurs, je ne peux pas m'adapter à une façon aussi peu scientifique de voir les choses.

Or, pratiquement, je dis que présentement on ne peut déclarer qu'une chose sur deux, à savoir : Un tel est responsable ou bien il ne l'est point. Si l'on veut s'astreindre à opter nettement dans un sens ou dans un autre, le terrain est déblayé et les solutions adéquates vont d'elles-mêmes. Dans la discussion, M. Félix Voisin a eu la vision très claire du problème lorsqu'il a dit : « La question posée n'est point de savoir s'il y a une *responsabilité atténuée*, mais de savoir si ces individus peuvent être *frappés par des peines*, ou si l'on doit, *en principe général*, les considérer comme irresponsables et les soumettre à un pur traitement médical ». C'est, en effet, très lumineux. Si l'on veut mélanger les deux problèmes, *qui sont d'essence très différente*, on rend la solution inex-

tricable. Entre les deux il ne peut pas y avoir de commune mesure. M. J. Jolly, dans la même discussion, l'a exprimé d'une façon plus lumineuse encore : « Supposons deux individus, dit-il, l'un à responsabilité entière, l'autre à responsabilité limitée, ayant commis le même délit. Le premier, pour des raisons *de fait*, qui ne tiennent pas à son état psychique, mérite les plus larges circonstances atténuantes et le tribunal, lui faisant application de l'art 463, lui donne le minimum de la peine. Le deuxième mérite la même indulgence en considération des faits de la cause et, en outre, il a une responsabilité atténuée. Quel traitement le tribunal pourra-t-il appliquer? *Exactement le même qu'au précédent....* ». Toute la condamnation de la doctrine est là, Messieurs. La sanction *unilatérale* est à l'origine du problème même des responsabilités atténuées. Supprimez-le et envisagez alors simplement les deux situations de fait et vous résolvez la difficulté, facilement : *a*, dans le sens de la *responsabilité*, c'est-à-dire de la *pénalité*, avec application de l'article 463 ; *b*, dans le sens de l'irresponsabilité, c'est-à-dire de la défectuosité, de la déviation maladive, avec application du traitement spécial.

L'important est qu'au total on ait agi sans gêne, tout en aboutissant au résultat final : sanctionner, par une mesure d'ordre rationnelle, un acte dangereux, réputé crime ou délit. Et, ce qui importe aussi, c'est que l'on fasse *bonne* justice.

14. — Quelles furent les conclusions où tendit le fort remarquable rapport de M. G. Leredu? La première admit que les délinquants à responsabilité limitée sont une variété de criminels nécessitant un traitement spécial. Ce serait tout à fait mon avis si la deuxième conclusion ne venait détruire en partie la première ou tout au moins donner du mot *traitement* qui prête à confusion, une explication à laquelle je ne puis souscrire. Il y est dit, en effet, qu'il y a lieu d'instituer pour les responsables partiels une *pénalité* amoindrie. Nous y voilà au nœud

du problème. On ne saurait suivre l'honorable rapporteur tant qu'il se tiendra pour les anormaux, pour les irréguliers, disons pour les malades, dans l'ordre *pénal*. *Punir* un anormal me paraît quelque chose de fantastique par principe et par définition. Il est clair que, dans cette conclusion, pour se conformer à la logique des faits d'observation, il faut proclamer la dualité de principe des sanctions, la *pénalité* et la *cure*.

Et vous allez voir, Messieurs, que toute la difficulté gît ici, peut-être uniquement, dans une affaire de définition, et que nous ne sommes pas loin de nous entendre. M. Leredu ne dit-il pas dans sa troisième conclusion : « Il peut y avoir des cas où la peine sera exécutée dans des *établissements spéciaux* » ? Peine et établissement spécial, cela ne peut aller ensemble, vous me l'accorderez. Ou ledit lieu sera une prison, et alors vous emprisonnerez un anormal ; ou il sera un asile, et alors vous traiterez un coupable. Il faut l'un ou l'autre ; il ne saurait y avoir de milieu. Que, dans cette troisième conclusion, l'on supprime le mot *peine* et qu'on le remplace par le mot *sanction* et nous serons pleinement d'accord, surtout si l'on veut bien dire simplement que les anormaux irresponsables *qu'il n'y a pas lieu d'élargir* seront RETENUS dans un établissement spécial dont le caractère éducatif (et non plus afflictif) sera mis en relief.

Je me bornerai à signaler seulement, comme tout à fait étrange, l'idée proposée de recourir au jury pour affirmer l'état de responsabilité limitée. Elle me rappelle celle que Gambetta soutint dans un rapport célèbre où, en vue de prévenir les séquestrations arbitraires, il proposait de soumettre au jury l'appréciation des cas de folie. De telles propositions partent, à n'en pas douter, d'un bon naturel, mais procèdent d'une appréciation insuffisante de l'émouvant problème de psychologie, où des spécialistes se sont jusqu'alors vainement épuisés en méditations.

15. — C'est au médecin, somme toute, qu'il appartiendra d'orienter peu à peu les esprits dans une direction univoque et bien déterminée. J'ai dit qu'il avait la responsabilité de l'état actuel des choses. Je ne suis pas le seul à le dire. Dans une interruption, à la Société des Prisons, M. Paul Jolly a fait remarquer que les médecins commettraient une singulière contradiction en niant la responsabilité atténuée : ce sont eux qui l'ont créée ; ils en sont les auteurs et les pères. C'est exact. Serait-ce une raison, d'ailleurs, parce qu'ils l'auraient créée, pour ne point la renier ? Autres temps, autres mœurs, autre philosophie.

C'est nous, en effet, qui avons habitué le magistrat à croire que l'on pouvait couper une âme en deux. C'était si commode, au reste, pour concilier deux états de situation aussi fréquents l'un que l'autre : d'une part, un individu manifestement dangereux, mais aussi manifestement incomplet au point de vue mental ; d'autre part, une société criant au secours et réclamant l'incarcération de ce dangereux. Comment trancher la difficulté ? Réponse très simpliste et qui allait de soi : en coupant la poire en deux, en condamnant à cinq ans au lieu de condamner à dix, en cotant la responsabilité à vue de nez, suivant je ne sais quel barème.

Et cette solution était d'autant plus indiquée que la psychiâtrie est une science née d'hier ; qu'avant de naître, elle fut précédée par une théorie nettement spiritualiste de la folie. Longtemps, la folie fut tout simplement une maladie de l'âme et les médecins, spiritualistes aussi, pensant alors beaucoup plus en philosophes qu'en médecins, ne pouvaient voir grand inconvénient à ce qu'une responsabilité pût être partielle. Ajouterai-je qu'avant l'ère de cette psychiâtrie philosophique, le médecin, n'ayant pas même l'idée d'une pathologie mentale, partageait les mêmes conceptions, les mêmes croyances que ses concitoyens ? Sa conception de

la justice, de la liberté et de la responsabilité, celle des choses de la justice étaient celles de tous. Le droit de punir allait de soi, de pair avec une responsabilité morale et l'idée de châtiment qui, je vous l'ai déjà rappelé, est atavique.

Quoi donc de surprenant que tant de médecins (il y en a beaucoup encore de nos jours, la psychiâtrie étant une étude réservée à quelques-uns) aient recueilli intégralement ce legs du passé et n'aperçoivent pas dans la liberté, la responsabilité, les sanctions, autre chose que des problèmes ressortissant à la morale, à la religion, à la conscience de chacun, à la philosophie ! Il en est très peu, même parmi les psychiâtres de profession, qui se soient posé nettement la question de principe : Y a-t-il conflit entre les données de la science, de l'expérience et la solution du problème de la responsabilité dans le sens de la demi-mesure ? Il en est peu qui soient choqués en envoyant un débile intellectuel, un dégénéré dans une prison au lieu d'un asile. Ils pensent qu'une atténuation de peine est le maximum de ce qu'il est possible de faire. Et c'est ainsi que les monstres bicéphales, ces récidivistes mi-partie aliénés, mi-partie criminels, dont je vous ai tant parlé, ont pu naître. Morel lui-même, notre grand aliéniste, n'a-t-il point défini la dégénérescence, la déviation du type *normal* de l'humanité ? Ce grand observateur crut à une Norme, et cet *a priori* joua dans son esprit un rôle tel que jamais il ne s'aperçut que son œuvre colossale de clinicien, d'observateur le détruisait de fond en comble.

Faut-il s'étonner alors que les magistrats aient adopté sans peine cette thèse de la responsabilité partielle ? Pour les mêmes raisons que tout à l'heure, cette thèse était conforme à leurs vues et lorsque, avec le temps, ils prirent l'habitude de recourir plus souvent à l'homme de science pour s'éclairer, ils ont trouvé chez lui les mêmes conceptions philosophiques,

les mêmes *a priori*, mais autrement puissants, une fois qu'ils furent teintés de science.

16. — Bref, je suis d'avis que la responsabilité atténuée ou partielle n'est pas une conception rigoureusement scientifique, et je ne trouve aucun argument pour la défendre, en dehors de la tradition. Elle est inutile à la recherche de la vérité ; elle ne sert point les intérêts de la justice ; elle est enfin un mol oreiller qui a permis à bien des consciences de se reposer ; c'est une de ces solutions bâtardes qui fut une façon commode de déguiser notre ignorance et de concilier les exigences de la défense de certains anormaux avec celles du Code. M. le bâtonnier Barboux, rappelait Me Henri Robert dans le cours de la discussion, fit un jour grande impression sur le jury en lui demandant « s'il existait une classe de criminels spéciaux assez fous pour ne jamais aller en prison et assez sages pour ne jamais être placés dans un asile ». Et Me Henri Robert d'ajouter qu'il y a là une définition excellente de la responsabilité atténuée.

Je regrette beaucoup de ne pas partager l'opinion du distingué avocat, mais j'estime que, s'il est des criminels assez fous pour ne pas aller en prison, ce sont des irresponsables, et que, s'il en est d'assez sages pour n'être pas dans un asile, ce sont des responsables. Encore une fois, je ne saurais voir cohabiter sous le même crâne deux pareilles mentalités.

17. — J'ai terminé, Messieurs. Il me reste à vous remercier de votre bienveillante attention. Si j'avais apporté ici, avec mon bon vouloir, la prétention excessive de convaincre, je me retirerais sans illusion. Car une conviction n'est que le fruit d'un long effort personnel, d'une auto-suggestion, ai-je dit ailleurs. Mais plus modeste a été mon désir. J'ai voulu ouvrir à vos réflexions un champ encore en friche, dans lequel jusqu'alors les magistrats se sont peu engagés. J'ai voulu vous

montrer que dans ce champ le magistrat rencontrerait l'homme de science et que, d'un commun accord, ils avaient à réaliser une ample moisson de connaissances dont la justice serait la première à tirer profit. De plus en plus, le médecin est appelé à prêter son concours à l'œuvre de justice ; mais pour que son effort soit vraiment fructueux, et surtout pour qu'il soit appelé à donner tout son effort, il importe que le juge, instruit des choses de la science, sache où, comment et dans quelle mesure il peut lui demander son aide. La science juridique et la science médicale sont deux sœurs. Elles ont avantage à se mieux connaître et à collaborer à l'aide des mêmes méthodes.

Puissé-je avoir éveillé en vous quelque curiosité pour les choses de la science mentale, qui confinent de si près à celles de la psychologie ordinaire ! L'étude de l'aliéné est une mine inépuisable. Il est une matière de recherches utiles sans fin. Si j'ai pu orienter quelques esprits dans une nouvelle voie, où, j'en suis sûr, ils ne trouveront que des satisfactions, je mets volontiers mon service à leur disposition. Ils y trouveront d'abondants sujets de mémoires ou de thèses où ils pousseraient à fond quelques-unes des idées que j'ai semées ici.

FIN

APPENDICE

Discours lu à la séance générale et publique de l'Académie de Législation du 3 messidor an XII, par M. Fourcroy, *Conseiller d'Etat, Directeur de l'Instruction publique et Président de l'Académie de Législation.*

(*Bulletin de l'Académie de Législation*, XVIIIe livraison, 30 ventôse an XII, p. 288 et s.).

« ..... Combien d'accusations absurdes, d'empoisonnements, de meurtres, de violences de toute espèce, s'évanouissent aux yeux du médecin et de l'anatomiste éclairés ! Combien, dans les procès les plus ordinaires, de difficultés qui ne peuvent être bien éclaircies que par des hommes initiés aux mystères de la chimie et de la physique ! Sans vouloir rappeler ces crimes de magie, de sortilège, ces prétendues possessions qui souillaient presque toutes les pages de l'histoire des anciens tribunaux, combien, dans les jugements qu'on rend encore aujourd'hui, d'erreurs qui proviennent uniquement de l'ignorance des juges ! Mais, dira-t-on, l'on peut appeler des experts ; on peut s'environner des gens de l'art : ainsi vous jugerez sur l'avis de personnes dont vous n'entendez pas même la langue. Eh ! qui vous répondra de leur bonne foi ? Qui vous garantira leurs lumières ? A qui peut-on s'en rapporter, lorsqu'il s'agit de décider de la fortune, de la vie, de l'honneur des hommes ? Que le défenseur, que le juge, soient donc en état d'estimer à leur juste valeur les rapports des experts en justice, de ne leur attribuer que le degré de confiance qu'ils méritent, et repousser l'absurde et l'impossible, et de contenir ainsi dans les bornes que la science s'est elle-même imposées, les lumières qu'ils attendent et les questions qu'ils sont obligés de faire aux experts.

Qu'on ne m'objecte pas la multitude de connaissances que j'exige du jurisconsulte. Vous sentez bien, et j'ai déjà dit dans quel esprit il doit étudier les sciences. Mon dessein n'est pas,

sans doute, d'exiger que l'homme de loi devienne un habile naturaliste, un grand physicien, un profond géomètre, un médecin, un anatomiste accompli; je ne lui demande que les généralités, les bases principales : il faut qu'il soit en état d'entendre le langage de la science, et qu'il puisse recourir aux sources sans craindre de s'égarer ou d'être trompé. Les détails, qui sont immenses, ne peuvent l'occuper; tout ce qui est systématique ou de pure curiosité cesse d'être de son ressort ; en un mot, il ne doit aborder le domaine des sciences naturelles que comme un homme qui visite un pays étranger pour en rapporter quelques connaissances utiles à son pays natal. Je veux même, loin de prétendre à l'érudition, qu'il évite avec soin de se servir de termes scientifiques; et quoique maniée par un homme de goût, la langue ordinaire puisse s'enrichir de celle de la science, l'abus dans ce genre est encore plus à craindre que l'usage ne peut en devenir avantageux.

Si vous demandez les moyens d'acquérir ces diverses connaissances, sans nuire à l'objet principal de ses études, je vous répondrai que l'éducation primitive, dès qu'elle sera parvenue au degré de perfection dont elle est susceptible, mettra sur la voie de presque tout ce qu'on doit savoir : les livres et la conversation des gens instruits feront le reste. D'ailleurs, Messieurs, les progrès que font chaque jour les sciences exactes, en multipliant les détails, ne font qu'abréger et faciliter l'étude des généralités ; les rapports sont plus précis, les points de contact mieux déterminés, et l'ensemble se saisit plus aisément : ainsi, à mesure qu'on fait de nouvelles découvertes dans une terre inconnue, elle devient plus facile et moins longue à parcourir, parce qu'on risque moins de s'y égarer..... »

GRAPHIQUE N° IV
SUITE

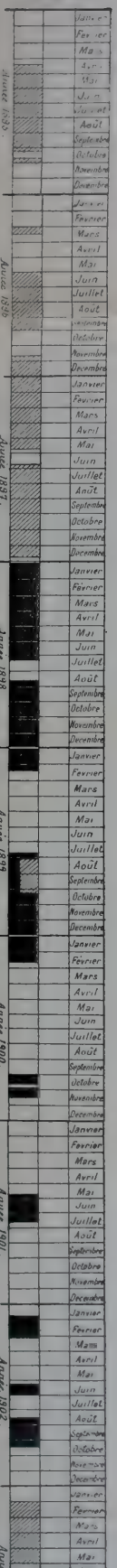

GRAPHIQUE N° IV

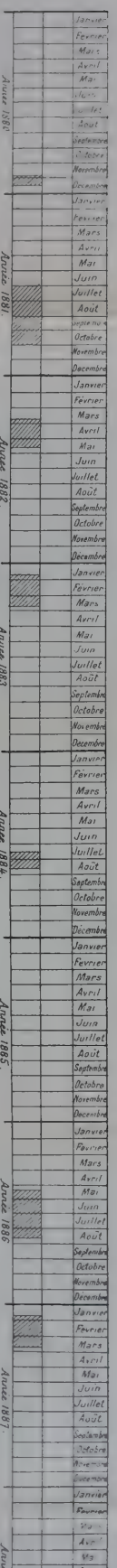

GRAPHIQUE N° III
SUITE

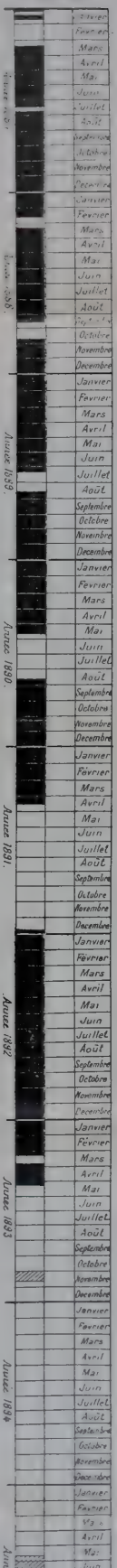

GRAPHIQUE N° II
SUITE

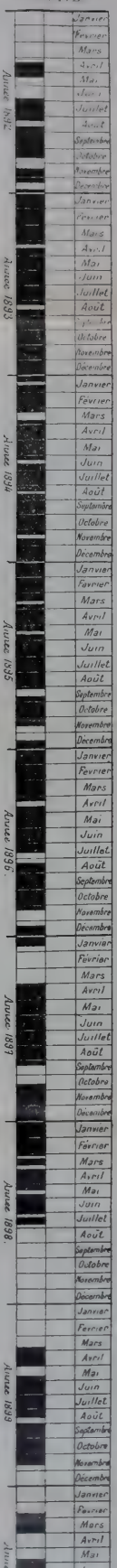

GRAPHIQUE N° I

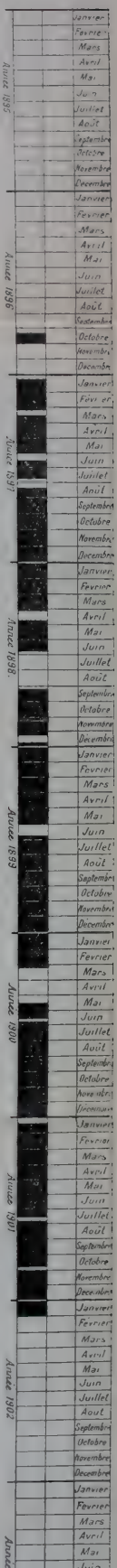

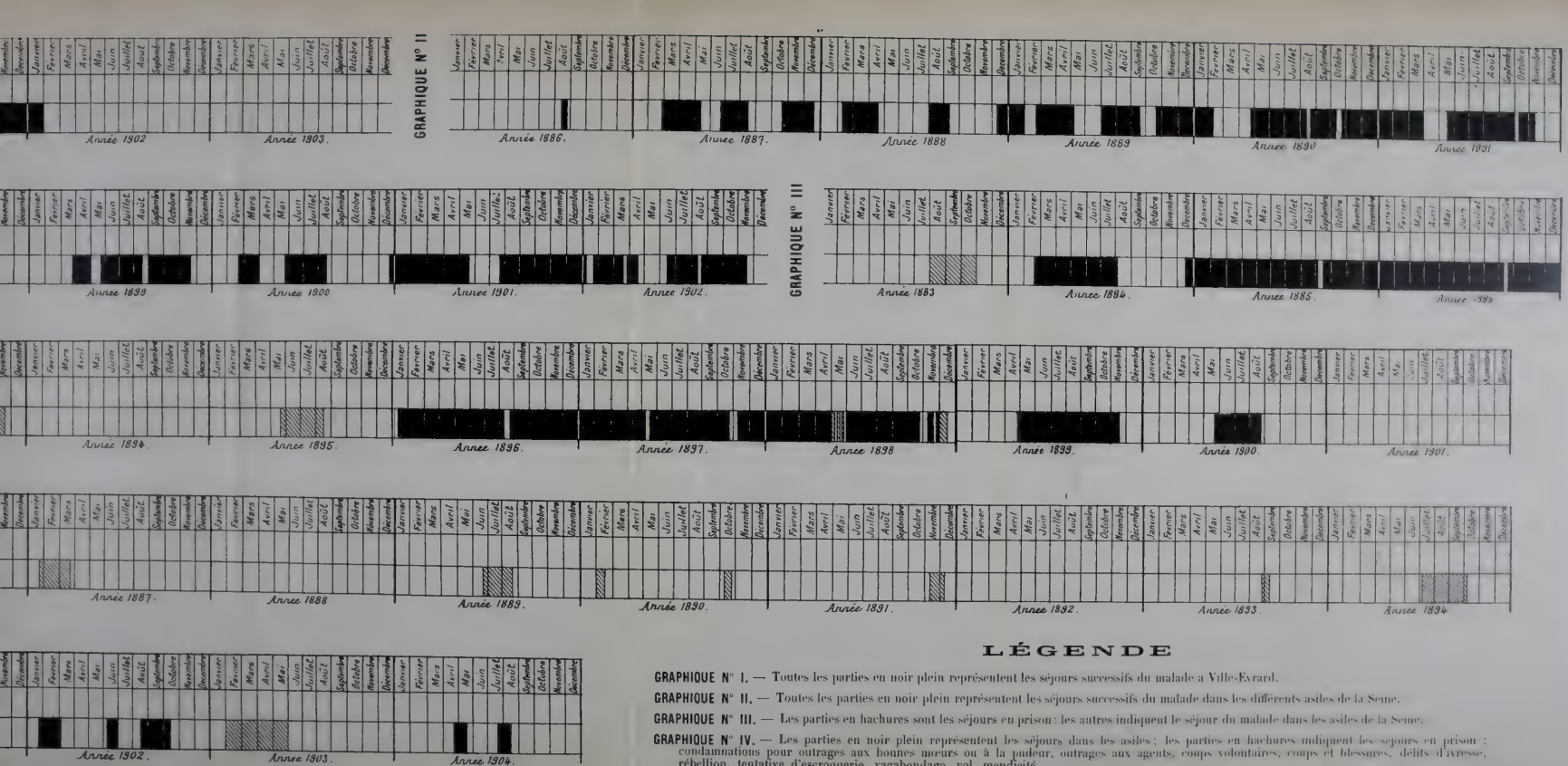

LÉGENDE

GRAPHIQUE N° I. — Toutes les parties en noir plein représentent les séjours successifs du malade a Ville-Evrard.

GRAPHIQUE N° II. — Toutes les parties en noir plein représentent les séjours successifs du malade dans les différents asiles de la Seine.

GRAPHIQUE N° III. — Les parties en hachures sont les séjours en prison : les autres indiquent le séjour du malade dans les asiles de la Seine.

GRAPHIQUE N° IV. — Les parties en noir plein représentent les séjours dans les asiles ; les parties en hachures indiquent les séjours en prison : condamnations pour outrages aux bonnes mœurs ou à la pudeur, outrages aux agents, coups volontaires, coups et blessures, délits d'ivresse, rébellion, tentative d'escroquerie, vagabondage, vol, mendicité.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE V

1re LEÇON. — Introduction.

Critique de l'école classique et de l'école scientifique de droit pénal. — Importance de la méthode d'études. 1

2e LEÇON. — Constitution de la personnalité.

Hérédité. — Le monde des sens. 29

3e LEÇON. — Constitution de la personnalité (suite).

Le monde des sens (preuves cliniques) 47

4e LEÇON. — Evolution de la personnalité.

Ses transformations. 71

5e LEÇON. — Evolution de la personnalité (suite).

Ses transformations. — Preuves 93

6e LEÇON. — Evolution de la personnalité (suite et fin).

Ses transformations. — Preuves 113

7e LEÇON. — Le fonctionnement de la personnalité.

Le subconscient. 141

8e LEÇON. — Le fonctionnement de la personnalité (suite).

Le subconscient. — Délires à éclipse et délits à éclipse. 175

9e LEÇON. — Le fonctionnement de la personnalité (suite).

Etudes complémentaires du subconscient. — Alcoolisme et intoxications. 217

10e LEÇON. — Le fonctionnement de la personnalité (suite).

Le récidivisme. — Les aliénés criminels. — Les parasites. 261

11e LEÇON. — Le fonctionnement de la personnalité (suite et fin).

Epilepsie. — Absinthisme. 307

12e LEÇON. — Dislocation de la personnalité.

La conscience et ses troubles. — Fous lucides. — Obsédés et impulsifs. 345

13e LEÇON. — Dislocation de la personnalité (fin).

Folie morale. — Suggestion. — Mentalité des foules. — Hypnotisme. 383

14e LEÇON. — Dispersion et régression de la personnalité.

Conclusions : Médecins et magistrats. — Responsabilités atténuées. 420

APPENDICE. 449

BAR-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE Ve C. SAILLARD

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

APR 1 0 1996
APR 2 6 1996
17 AVR. 1996
OCT 1 2 2001
OCT 1 1 2001

a39003 013617617b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 12 03 02 09 08 4